XXXVII. c. 5

(DUCHESNE

2 vols £2 15s

E. K. WATERHOUSE

LES

ANTIQVITEZ ET RECHERCHES DES VILLES, CHASTEAVX, ET PLACES PLVS REMARQVABLES DE FRANCE.

Selon l'Ordre & ressort des Parlement.

OEVVRE ENRICHY DES FONDATIONS, Situations & singularitez des Villes, Places, & autres choses notables, concernant les Parlemens, Iurisdictions, Eglises & Police de ce Royaume.

Par ANDRE' DV CHESNE, *Conseiller du Roy en ses Conseils, Historiographe de France.*

Reveu, corrigé & augmenté par FRANÇOIS DV CHESNE son fils, Avocat en Parlement: & aux Conseils d'Estat & Privé de sa Majesté: aussi Historiographe de France.

PREMIERE PARTIE.

A PARIS,

Chez MICHEL BOBIN, & NICOLAS LE GRAS, au troisiéme Pilier de la grand' Salle du Palais, à l'Esperance, & à L. couronnée.

M. DC. LXVIII.

4*

4

3

A

MONSEIGNEVR
MESSIRE

MICHEL PARTICELLE,

CHEVALIER,
SEIGNEVR D'HEMERY, Thoré, Tanglay, Chasteauneuf, la Barre, La Chevrette, & autres lieux, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, & Surintendant des Finances de France.

MONSEIGNEVR,

Aprés avoir bien consideré les hautes charges que vous avez soûtenuës dans ce Royau-

me, & les importantes Ambaſſades, que vous avez heureuſement achevées au dehors, & que vos belles actions vous ont enfin élevé, par une iuſte retribution de ce qui eſt deu à vos merites, à la dignité de Surintendant des Finances de France, qui eſt l'une des premieres, & des plus importantes dignitez de la Couronne: I'ay creu me pouvoir acquitter d'une partie de mon devoir, en mettant à vos pieds un échantillon de mes veilles & de mes études, en attendant que i'aye le bien, pour vous rendre entieremẽt mes tres-humbles ſervices, de vous en preſenter la piece toute entiere.

C'eſt un abbregé des choſes les plus particulieres, & les plus ra-

res qui ſe trouvent dans les Villes, Citez & Chaſteaux, dont eſt compoſée cette floriſſante Monarchie: Et dont feu mon pere en avoit donné le cravon pendant ſa vie, que i'ay tâché de polir aprés ſa mort, ſur ſes memoires mémes.

C'eſt le racourcy des merveilles, dont abonde cét eſtat floriſſant ſous la domination du plus grand Roy de la Terre, ſous l'heureuſe Regence de la plus vertueuſe Reine du monde, & ſous la conduite des plus fideles Miniſtres de l'Vnivers.

C'eſt une naïfue peinture des ornemens, dont le Ciel a favoriſé le premier Empire Chreſtien avec tant d'avantage, que les beautez n'en ſont pas moins au deſ-

sus des autres Provinces, que leurs Princes, & leurs Rois sont au dessous de nôtre Auguste Monarque, & si i'oze auiourd'huy, (MONSEIGNEVR,) *vous offrir la description de tant de délicates merveilles, faite par une main rude & grossiere : c'est que i'ay creu qu'il a tousiours esté permis aux hommes, de tascher d'imiter les belles choses qu'ils ne sçauroient égaler.*

Ie sçay que ce present est infiniment petit pour une personne si relevée, & que c'est une espece de temerité que de vous offrir si peu de chose, mais i'espere tant de vostre bonté, (MONSEIGNEVR,) *que vous le recevrés comme un pur effet de mes de-*

voirs & de mes ſubmiſſions, & dans cette eſperance ie ne rechercheray iamais rien au monde auec plus de paſſion, que l'occaſion de pouvoir meriter un iour par mes ſervices la qualité de,

MONSEIGNEVR,

Voſtre tres-humble, & tres-obeïſſant ſerviteur,
DV CHESNE.

AV

LECTEVR.

I'Avois resolu depuis quelques années, (Amy Lecteur) de donner cette Oeuvre au public, enrichy de plusieurs recherches que j'avois faites de mon estude particuliere, & dans les Memoires de feu mon Pere depuis sa mort, en ayant esté le premier Autheur pendant sa vie: mais comme je suis incessamment attaché au travail d'un plus grand ouvrage, & que tous les materiaux de celuy-cy n'estoient pas encore bien assemblez. L'Imprimeur a eu tout loisir de me prévenir, de sorte que je me suis contenté pour cette fois, de revoir le plus exactement qu'il m'a esté possible, l'ancienne copie, laquelle j'ay purgée de beaucoup de fautes que s'estoient glissées dedans, non seulement par la negligence de ceux qui avoient vaqué à la Correction au temps de l'Impression, mais encore par la rudesse du stile & du langage, dont on se servoit, lors qu'il a esté composé, outre que suivant l'occurrence je l'ay augmenté de beaucoup de particularitez qui y défailloient, en attendant que je te puisse donner un jour le portraict achevé du crayon que je te presente aujourd'huy.

LES ANTIQVITEZ DES VILLES, CHASTEAVX ET PLACES PRINCIPALES de France.

LIVRE PREMIER.

DE LA VILLE, CITE' & Vniverſité de Paris.

Premiere origine, ſituation & fondateurs de la Ville de Paris.

CHAPITRE PREMIER.

PARIS eſt une Cité fort ancienne, comme ſont quaſi toutes celles qui ſont en France: car il y en a peu de modernes, & de nouvellement baſties. Elle s'appelloit anciennement Lutece, & faiſoit meſme quelque gloire de l'excellence de ce premier nom. Iules Ceſar vrayement grand aux expeditions militaires comme à connoiſtre les peuples & les villes, la met entre pluſieurs belles & grandes Citez des Gaules, & la décrit fort bien au livre 7. de

Paris nommé premierement Lutece.

Situation ancienne de Paris.

ſes memoires, parlant de Labienus : *Il s'en alla* dit-il *à Lutece, qui eſt une ville des Pariſiens, ſituée dans une Iſle de la riviere de Seine.* Ce qui demontre le lieu de ſa ſituation, qui eſtoit dans l'Iſle ſeulement, & non plus outre, c'eſt à dire en l'Iſle du Palais & de Noſtre-Dame, que nous appellons aujourd'huy la Cité. Là eſtoit le vray lieu où Paris du temps de Ceſar eſtoit ſitué : la ville n'eſtoit que palus, ainſi que luy-meſme le declare peu apres en ces termes. *Cettuy-cy s'eſtant aviſé que le marais qui alloit rendre dans la Seine, ne ſe pouvoit paſſer nulle part, & flanquoit tout ce coſté-là, s'y voulut camper en deliberation d'empeſcher le paſſage aux noſtres.*

Livres ne doivent touſiours eſtre receus.

Mais pour faire voir combien c'eſt peu de choſe de la connoiſſance que les ſeuls livres nous donnent, qui n'a l'uſage & pratique du monde, & n'eſt accompagné de jugement & vivacité d'eſprit, & quel danger il y a de s'arréter indifferemment à tout ce que les autheurs diſent, ſans les examiner plus avant : je veux bien apporter icy un autre paſſage d'Ammian Marcellin, par lequel ſi nous voulons ſeulement nous attacher à la lettre, ſans doute la ville de Lutece ſera au pont de Charenton, vers le bec & aſſemblage des deux rivieres & paſſage, auquel encore que cét autheur ſoit venu pres de quatre cens ans apres Ceſar, il fait neantmoins ſi peu de cas de Paris, qu'il ne l'appelle qu'un Chaſteau. Car ſes mots à les prendre au pied de la lettre, portent nommément *que les rivieres de Seine & de Marne apres avoir enclos en une Iſle la forteresſe des Pariſiens qu'on appelloit Lutece, ſe joignent enſemble, & achevent de compagnie leur cours, tirans contre bas vers Couſtances.* Que ſi nous n'avions cette aſſiette encor pour aujourd'huy en eſtre, ſelon

que l'a décrite Cesar, ce passage seul suffiroit pour attacher une terrible escarmouche entre ceux qui sont perpetuellement à courir les dictions & les mots, & qui veulent faire estat de tout ce que les autheurs disent, ainsi que d'un article de foy: encore que nous voyons au doigt & à l'œil qu'ils ayent dit infinies fadeses parmy les bonnes: parquoy elles ont besoin d'un crible pour les trier & separer l'une de l'autre. Il faut donc veritablement croire qu'il s'est bien trompé, en ce qu'il conte du mélange de ces deux riuieres. Car la Marne s'associe à la Seine, devant que de venir à Paris, sçavoir à Conflans, ainsi nommé pource que ces deux fleuves joints y coulent ensemble: qui est un lieu celebre par la maison de Monsieur de Villeroy Secretaire d'Estat, depuis possedée par Monsieur de Verdun premier President de la Cour de Parlement.

Conflãs d'où ainsi nommé

De cette situation maresçageuse quelques-uns ont voulu tirer la premiere origine de ce nom de Lutece, parce que *Lutum* en Latin signifie bouë & fange: car que ce fussent marests ou palus, que la ville, outre l'authorité de Cesar, cy-dessus alleguée, chacun le peut encor conjecturer de ce Carrefour qui est devant la ruë de la Calendre, appellé mesme aujourd'huy Marché palus. Telle est l'opinion de Guillaume le Breton, ancien autheur François au premier livre de sa Philippide, où entr'autres choses qu'il avoit appris de l'origine de Paris, il remarque celle-cy.

Lutece d'où ainsi nommée.

Marché palus

Cui quamvis verè toto præluceat orbi,
Nullus in urbe locus, quoniam tunc temporis illam
Reddebat palus, & terræ pinguedo lutosam,
Aptum Parisij, posuere Lutetia nomen,

In qua manserunt degentes simplice vita
Temporibus justis, gentili more regentes,
Se populosque suos, reddendo tributa quotannis
Debita Romanis, legesque sequendo paternas.

Mais comme il est vray que le Latin n'estoit lors connu des premiers peres & fondateurs de cette ville ; aussi ne puis-je prendre creance qu'ils en ayent emprunté son nom.

Lucus fondateur de Lutece.

D'autres comme Mnnster en attribuent la fondation à un ancien Roy des Gaulois Celtes appellé Lucus, & soutiennent que de son nom il la nomma Lucothece, & les habitans d'icelle Lucotheens ou Luceens. Et parce que cette opinion approche plus de la verité que l'autre, Strabon nous a laissé ce nom dans ses écrits, comme pour le croire, car discourant de cette noble & celebre ville, il en parle ainsi: *Le long de la riviere de Seine sont les Parisiens, lesquels en une isle ont une ville nommée Lucothece.*

Lucothoé Deesse.

Vn ancien Ecrivain l'appelle encore la ville de *Leucothoé*, c'est à dire, *de la Deesse Blanche*: D'autant peut-estre qu'on adoroit là la Deesse Leucothoé, que nous appellons l'Aube du jour, pource qu'elle blanchit le Ciel au lever du jour. Ou ce qui me semble plus probable, non seulement pour le respect des habitans qui sont fort blancs du corps, pour la candeur de leurs mœurs, mais principalement à cause du plastre qui y a de tout temps crû en abondance, & duquel ses edifices estoient bastis, l'on l'appelloit *Leucothie*; d'où est venu Lutece, pour Lucothece, comme qui diroit *la ville blanche* & n'est hors de raison de tirer cette diction du Grec, puisque Strabon sus-allegué nous apprend apres Iules-Cesar que les anciens Gaulois usoient en leurs contracts & instrumens de let-

tres Grecques, c'eſt à dire, qu'ils les écrivoient en langages & caracteres Grecs.

Quant à ceux qui tiennent que ce fut Iules Ceſar qui ietta les premiers fondemens de cette ville, ils ſont manifeſtement evincez d'erreur par les témoignages que Iules Ceſar nous en donne luy-meſme aux livres de ſes Commentaires. Au VI. *Et pourtant*, dit-il, *afin de donner à connoiſtre qu'il vouloit laiſſer toutes autres choſes en arriere, il transporta cette aſſemblée en la ville des Pariſiens, dite Lutece; leſquels eſtans voiſins de ceux de Sens, avoient autrefois, de la ſouvenance meſme de nos peres, contracté une bien étroitte alliance avec eux.* Au VII. il écrit qu'elle fut brûlée par ceux du pays, de peur que les Romains s'en emparaſſent. *Les ennemis,* (ce ſont ces mots) *ayant eu les nouvelles de la priſe de Melun par ceux qui en étoient échappez, firent mettre le feu à Lutece, & rompre les ponts qui y étoient: & délogeans du Marais s'en allerent aſſeoir leur camp ſur le bord de l'eau, vis-à-vis la ville, à l'oppoſite de celuy de Labienus.* Et un peu apres il conte encor que les Pariſiens avec leurs alliez furent cottiſez à faire 32000. hommes contre luy. *Ils cottiſent*, dit-il, parlant des Gaulois en general, *Poitou, Touraine, Lutece & les Suiſſes à chacun huit mille.* Témoignages qui nous enſeignent devant tous, que cét Empereur n'a point bâti nôtre ancienne Lutece.

Aſſemblé de Ceſar à Paris.

Paris bruſlé. Ponts rompus.

Celuy qui depuis ce grand Hiſtoriographe & Capitaine en a le plus amplement parlé, ç'a été Iulian, deſerteur de la Religion Chreſtienne, qui pour ce fut ſurnommé l'Apoſtat; & contre lequel S. Gregoire de Nazianze, & ſon frere S. Baſile n'ont rien obmis [comme vaillans Eveſques] de leur pieté & erudition: car en ſon livre du blaſon de la barbe voicy comme il la dé-

Plan & étenduë ancienne de Paris.

crit : *I'estois jadis passant l'hyver en ma bien-aymée Lutece (c'est ainsi que les Gaulois appellent la cité des Parisiens) laquelle est située en une petite Isle voisine du fleuve qui l'environne de toutes parts, sur lequel regnent des ponts de bois, qui facilitent le passage de chacun costé, pour entrer en la ville. Ce fleuve ne croist ou décroist que rarement mais est presque toûjours tel en Hyver qu'en Esté. Son eau est tres-plaisante a l'œil, & tres pure à la bouche de ceux qui en veulent boire : car ceux qui demeurent en cette Isle s'en pourvoyent pour leur usage. Là l'Hyver est fort temperé, à cause, comme l'on dit, des chaleurs de l'Ocean, qui n'en est éloigné que d'environ 45. lieues. Et peut-estre que quelque haleine du vent Marin s'épand jusques dans ce lieu, car l'eau de la mer semble estre plus chaude que celle des rivieres. Soit donc que cette raison soit veritable, ou que ce soit pour autre occasion laquelle j'ignore, & ne puis exprimer ; si est-ce qu'il est ainsi que je le conte, & que l'Hyver est moins rigoureux aux Parisiens, qu'au reste de leurs voisins. En leur terroir encore croissent de bonnes vignes, voire plusieurs ont déja si bien fait, que les figues y sont cultivées, & y viennent à maturité, les couvrant en Hyver de paille de froment, & d'autres choses pareilles qu'ils jugent capables de défendre les arbres contre les rigueurs & injures du Ciel.* A la suitte de ce discours il montre comme les insulaires Gaulois, qui demeuroient en l'Isle Lutecienne, ne se servoient point de cheminées, mais seulement de poisles, ainsi que font aujourd'huy les Allemans, & qu'il se trouva fort mal d'avoir usé du feu de charbon, lequel émut la moiteur des murailles, & luy causa une grande pesanteur, & une vehemente douleur de teste. Et d'icy paroist l'abus de Marcellin, ja cy-devant assez

Ponts de bois à Paris.

Hyver temperé à Paris, & pourquoy.

Figuiers abondãs jadis autour de Paris.

Poisles des anciens Parisiens.

refuté : lequel qualifie cette ville du titre de Chasteau simplement, lors qu'il poursuit la vie & les gestes de cét Apostat, duquel il avoit pension pour écrire ses exploits.

Apres luy, il y a un autre autheur sans nom, qui a fait une Epistre sur S. Denys Areopagite, qui en parle en cette substance. *S. Denys établit sa demeure à Lutece ville des Parisiens, ville laquelle bien que petite, estoit toutesfois pleine de l'erreur & impieté des Gentils : mais encore qu'elle fust souillée & polluë des ordures & saletez de la Gentilité, si est-ce qu'elle estoit ornée d'une pepiniere d'arbres feconds. Les vignes & bons raisins y croissent en abondance, à cause des Fontaines qui y sourdoient de tous costez. La multitude des trafiqueurs & marchands, tant Bourgeois que voisins, la maintenoient. Et les poissons fourmilloient en sa riviere, comme les ondes dans la mer. Mesme cette riviere n'estoit pas un petit rempart & defense pour les murailles de la ville : car elle environnoit de la largeur de ses eaux, toute la largeur & circuit de l'Isle. Quand donc ce saint homme fut arrivé en ce lieu, armé des forces de la foy il bastit & consacra là un Temple à l'honneur de Dieu, Souverain maistre de toutes choses, qui l'avoit toûjours assisté en ses voyages de ses particulieres graces & faveurs, & baptisa ce nouveau peuple, nouuellement par luy instruit en la verité de l'Evangile de N. S. Iesus-Christ.* Les autres Autheurs qui auparavant ou depuis en ont fait mention, ne l'ont qu'efflorée au prix de ceux-cy. Et voila ce que j'ay moissonné dans l'antiquité touchant la premiere origine & le premier nom de cette ville. Il faut maintenant voir celuy qui la rend si celebre dedans les Provinces les plus éloignées, à sçavoir le nom de PARIS.

S. Denys à Paris.

Vins du parisis recommandez.

Paris d'où ainsi nommé, & par qui.

Ceux qui cherchent l'excellence de nostre grandeur, & la grandeur de nostre excellence, dans les ruines de Troye, disent que quelques Troyens ayant choisi Lutece pour leur demeure, au sortir de la Germanie, se nommerent Parisiens, en souvenance & memoire de ce Paris fils de Priam, que vante tant la fabuleuse mercerie des Poëtes. Rigordus discourant des anciens François, selon qu'il en avoit ouy parler, le dit ainsi. *Paßans par l'Allemagne, Germanie & Austrasie, ils vindrent és Gaules, & demeurans là establirent leur domicile à Lutece en l'année 895. avant l'Incarnation de N. S. & du nom de Paris Alexandre fils de Priam se nommerent Parisiens: vivans là simplement par un long espace de temps.* Et c'est la mesme chose qu'il avoit dit auparavant des François. *Valentinianus les ayant attaquez en plusieurs combats sans les pouvoir vaincre, les appella proprement François, c'est à dire, cruels & farouches comme des feres ou bestes sauvages.* Mais si ce fut d'un Paris que ce peuple tira l'excellence de son nom, je croirois plutost aux denrées fabuleuses de l'Illustrateur des Gaules, qui dit que ce fut un nommé Paris, non de cet effeminé Troyen, mais du dixseptiesme ou dixhuictiesme de nos anciens Roys Gaulois, descendu successivement de la genealogie antique des Samothes, surnommé Dis, ou Sage. Et si ce fut de ce Paris, fils de Romus, je croirois qu'il a regné apres Lucus fondateur de Lutece, & que pour l'avoir embellie & accruë, il la nomma de son nom, Paris. Manethon Egyptien [du témoignage duquel Iosephe use souvent] écrit au Supplement du V. livre des Antiquitez de Berose Caldéen, où sont rapportez les Roys qui ont regné en divers pays, *sur les Celtes a presidé Paris.* Sur-

paris. Alexandre Troyen.

paris Roy des Celtes.

quoy, comme si c'eussent esté paroles d'oracle Iean Annius a commenté. *Nul ne peut douter que ce Paris ne fut autheur des Parisiens, desquels la ville Metropolitaine s'appelle encore Paris.*

D'autres disent que nos Lutecïens ou Lutecéens furent appellez Parisiens du nom de certains voyageurs de Grece, tirez du recoin de l'Arcadie où Strabon les rencontre, nommez Parrasiens, & conduits és Gaules par Hercule. Mais cet autheur ne fait aucune mention qu'un tel peuple soit sorty de son pays pour venir fonder, ou du moins habiter cette Ville. Vn seul Iean Baptiste Mantuan au livre 2. de la vie de S. Denys Areopagite, en montre le chemin en ces termes.

Parrasie sancien Peuple de Grece.

Sequana te ducet, Belgas hic regius amnis
Separat à Celtis, veniens duce flumine tandem
Parrisios gentem vestris quæ traxit ab oris
Et genus & nomen.

Et peu apres :

Nam quâdo Alcides per Iberica littora ad hortos
Transiit Hesperidum, dedit his persistere campis
Parrhisios quosdam, qui florida rura videntes,
Sequanicas iuxta posuérunt mœnia ripas.

Mais c'est plutôt une fiction inventée à plaisir, qu'une verité tirée de quelque ancienne histoire.

Temple d'Isis.

Nous avons encore d'autres contes du changement de ce nom : car les uns tiennent que cette mutation fut occasionnée de la proximité d'un temple dedié à la Déesse Isis ; Et les autres maintiennent qu'elle fut appellée Paris, pour ressembler naïvement & marcher du pair avec la ville Isia, maintenant dite Melun, entre lesquels est Abbo jadis Abbé de Fleury sur Loire, qui en a écrit ces vers du temps de Charles le Chauve.

Isia Melun.

Dic alacris salvata Deo Lutetia summo,
Sic dudum vocitata, geris modo nomen ab urbe
Isia, Danaum latæ media regionis
Quæ portu fulget cunctis venerabiliori:
Hunc Argiva sitis celebrat per avara Gazarum,
Quod nothum species metaplasma modo nomen
O collega tibi Lutetia pingit honeste,
Nomini! Parisiusque novo nomen taxaris ab urbe,
Isiæ quasi par merito pollet tibi consors: (gni
Nam medio Sequanæ recubans, culti quoque re-
Francigenum, temet statuis præcelsa, canendo:
Sum Polis ut Regina micans omnes super urbes,
Quæ statione nites cunctis venerabiliori.
Quisque cupiscit opes Francorum, te veneratur,
Insula te gaudet, fluvius sua fert tibi gyro
Brachia complexo muros mulcentia circum,
Dextra tui pontes habitant tentoria limphæ,
Lavaque claudentes: horum hinc inde tutrices
Cis urbem speculare falas, citra quoque flumen,
Dic igitur perpulchra polis quod Danea munus
Parisiens libres en leur parler. *Libavit tibimet soboles Plutonis amica.*
Tempore quo præsul Domini & dulcissimus heros,
Gozlinus temet, pastorque benignus alebas.

La plus saine opinion de toutes est celle à mon avis, qui tire ce nom du Grec *Parrhésia*, qui signifie hardiesse & liberté resoluë de parler, sans aucune flaterie: chose autant propre aux Parisiens qu'à nation du monde. Ie dis singulierement du Grec, pource qu'il estoit si familier aux anciens Prestres de nos Gaules, que tous leurs actes & affaires estoient en ce langage, & en ces caracteres, voire si nous en croions à un frere Iean de Viterbe en son exposition sur Berose & Manethon, *Ce ne furent pas les Gaulois qui apprirent l'art de l'Ecriture & les sciences des Grecs, mais plutost toute la Grece & l'Asie avec leurs habitans les receurent des Gau-*

Escriture Grecque inventée en Gaule.

lois. Et cette conjecture eſt fondée ſur le témoignage de Guillaume le Breton, qui au premier livre de ſa Philippide, écrit des Pariſiens en cette façon.

Finibus egreſſi patriis per Gallica rura
Sedem quærebant ponendis mœnibus aptam,
Et ſe Pariſios dixerunt nomine Græco,
Quod ſonat expoſitum noſtris audacia, verbis.
Erroris cauſa vitandi, nomine ſolo
A quibus exierant Francis diſtare volentes.

Mais pour connoiſtre plus au long ce qu'il en dit, & ce qu'il avoit appris de la cauſe de cette mutation de Lutece en Paris, voicy ce qu'il ajouſte, & ce que je veux mettre icy pour étre les pretieux reſtes de noſtre Antiquité.

Et cum poſt mortem Romana Valentiniani
Debilitata foret Reſpublica, Francus ab illis
Finibus egreſſus, valida ſibi mente ſubegit
Germanos, cum Teutonicis, nec non Alemannos,
Tungros cum Belgis, Saxones cum Lotaringis,
Et quicumque jacent populi per Gallica rura,
Sequanium donec longè veniatur ad amnem:
Vivere nec poterat aliquis Dux, aut Comes, aut Rex,
Qui non virtuti Francorum cederet ultrò.
Pariſios igitur poſtquam cognovit eadem
Stirpe fuiſſe ſatos, à qua deſcenderat ipſe,
Firma pace facit miles ſibi Francus amicos,
Francorumque vocat fratres & fœdere jungit,
Vnus ſit populus Franci cum Pariſianis.
Vrbs quoque Pariſius meruit tunc primo vocari,
Cui priùs indiderat ſitus ipſe Lutetia nomen:
A qua Francigenæ progreſſi cum Pharamundo
Marcomirigena, quem jam gentis ſuus illis
In regem dederat, terrarum quidquid habetur
A pelago, quod nos hodie diſtinguit ab Anglis,
Vſque ſub Hiſpanos fines, portuſque remotos

Qui Caroli metæ popularí voce vocantur :
Totum militia sibi suppoſuere potenti,
Et ſic terra fuit Francorum nomine dicta
Francia, cujus erat antiquum Gallia nomen.

Voila les témoignages plus celebres donnez au berceau de cette ville, tant par les Ecrivains étrangers que François, leſquels je n'ay voulu vainement groſſir de pluſieurs Autheurs qui en parlent plus par les fables de Troye, que par les fideles preuves de la verité. Voyons maintenant quelle gloire les meſmes Ecrivains font de ſon enfance, & de ſon parfait accroiſſement.

Comme Paris fut faite la capitale & Metropolitaine du Royaume, & le ſejour ordinaire des Roys de France.

Paris capitale du Royaume & ſejour de nos Roys.

CHAPITRE II.

COMME Paris eſt une Cité fort antique, auſſi a-t-elle de tout temps eſté la Capitale & Metropolitaine de l'E'tat, & le ſejour ordinaire, meſme les delices des Roys de France. Ce grand Clovis, qui jetta les premiers fondemens de la ſouveraineté Chreſtienne des Lys, ſe retira le premier en cette celebre Ville, laquelle il fit chef de ſon royaume, & d'un état confus de la France, en fit une Principauté ſolide qu'il aſſeura de ſa durée, ſur la conſtance de la pieté & de la juſtice, comme ſur le ſouſtien de deux tres fermes colonnes. Il aimoit le ſejour de la ville de Tours, & non ſans ſujet, puis qu'elle eſt le jardin de la France : mais pour donner une forme entiere à ſon nouvel E'tat, comme une teſte a un

corps, duquel ayant eu l'an 508. chassé le reste des Romains, & saisi les terres des Bourguignons & des Visigoths, il étoit demeuré paisible possesseur, il choisit pour sa ville capitale celle de Paris, scituée en l'Isle de France, tant pour la beauté fertile du pays qui l'environne, que pour le rendez-vous des rivieres, qui luy amenent une infinité de commoditez de toutes parts, par le canal du fleuve de Seine, vers qui tous les autres abordent, comme au commun magazin de toutes commoditez. Ainsi Paris de legers commencemens (remarquables aux petits bastimens & ruelles étroites de son Isle, son premier plan) s'est accru en une grandeur émerveillable aux étrangers, pour estre le chef de tout le royaume.

Paris choisi par Clovis pour son domicile.

Clovis laissa quatre fils, Childebert, Clotaire, Clodomir & Thierry, lesquels partagerent cette noble & florissante Monarchie en quatre Royaumes. Childebert fut Roy de Paris : & sous ce royaume estoient comprises les Provinces de Poitou, du Maine, Touraine, Champagne, Anjou, Guyenne & Auvergne. Clotaire Roy de Soissons : & de luy dépendoient le Vermandois, la Picardie, la Flandre & la Normandie. Clodomir Roy d'Orleans, & ses Estats étoient toute la Duché d'Orleans, la Bourgogne, le Lionnois, la Provence & le Dauphiné jusqu'à la mer. Thierry Roy de Mets, & luy estoient sujets le pays de Lorraine dite pour lors Austrasie, & toutes les Contrées depuis Reims jusqu'au Rhin, & par delà, toute l'Allemagne de l'ancien patrimoine de nos grands Princes. Et comme un chacun de ces quatre Roys s'appelloit Roy de France, aussi ajoustoit-il le nom

France départie en quatre Royaumes.

Royaume de Paris.

Royaume de Soissons

Royaume d'Orleans.

Royaume de Metz.

de la ville principale, en laquelle il tenoit sa Cour : comme pour exemple Childebert, *Childebert par la grace de Dieu Roy de France, tenant sa principale Cour à Paris*, & ainsi des autres. A quoy quelques-uns ajoustent que les trois autres Royaumes relevoient en leur souveraineté de celuy de Paris comme le premier de tous, & qui appartenoit au premier né. Tellement que ce ne fut point tant l'assiete commode de cette grande ville, laquelle étoit plantée au chœur de la France dés ce tẽps là, qui invita Chilperic fils de Clotaire, de s'en saisir avant le partage fait entre ses freres ; que le glorieux titre de preéminence sur les autres, dont elle estoit en possession. Aussi les principaux de Paris ne luy voulurent jamais permettre, pour dons, menaces ou promesses qu'il leur fist, de priver le fils aîné de ses droits, & le frustrer de la principale couronne. Et certes entre les Traitez de paix, que ces freres faisoient entr'eux, les vieux livres nous apprennent qu'ils inseroient ordinairement & particulierement cet article : *Que nul des trois n'entreroit dans Paris, sans l'expres consentement de l'autre*, tant cette ville leur estoit chere & recommandée, bien que pour lors elle ne fust ny si belle ny si grande, ny mesme si peuplée qu'elle est en ce siecle, auquel il semble qu'elle soit presque parvenuë au midy & au plus haut point d'une parfaite felicité, & qu'en un grand ocean de richesses elle ne trouve plus rien d'impossible. Ils se qualifioient donc bien tous Roys de France, mais il y eut du commencement cette difference entr'eux, que celuy de Paris estoit estimé le Chef & principal de tous les autres. Toutefois depuis que les guerres s'émeurent

Paris le premier Royaume de tous:

entre leurs Maires de Palais ils s'attribuerent tous la mesme puissance, que faisoit celuy de Paris, non que de fait il y eust en elle tant de marques de souveraineté unies ensemble.

Dagobert & sa posterité royale, comme aussi Charles Martel & Pepin son fils se sont pareillement pleu autour de Paris. Et combien que les autres Roys depuis eux jusques à Hugue Capet, se soient tenus en divers lieux, à Aix la Chapelle, à Compiegne, à Laon, à Soissons & ailleurs selon les occurrences, & leurs volontez : si est-ce que ce grand ancestre de la troisiéme race de nos Roys, à qui la France doit sa principale grandeur, établissant sa residence ordinaire à Paris, qui commença fort à s'embellir sous son regne, y jetta les fondemens perpetuels de la demeure royale, & luy asseura la qualité du plus delicieux sejour de ses Successeurs. Tous les Historiens qui ont écrit depuis luy, l'honorent de ce glorieux titre, & l'enrichissent de cet honorable éloge. Saint Bernard au livre troisiéme de la Consideration, en parlant de cette ville, dit, *Cela arriva nagueres à Paris la plus noble cité des Gaules, & le sejour des Roys.* Et Guillaume de Nangis nous apprend que le Roy Philippe le Bel la louant jadis par la bouche d'Enguerrand de Marigny Surintendant de ses finances, sur un grand échaffaut qu'il avoit fait ériger à cet effet l'appella, *la Chambre Royale en laquelle les Roys anciennement prenoient leur premiere nourriture* L'Abé Sugger en dit quelque chose d'avantage, qui releve encore de quelque preference l'antiquité de sa gloire sur les autres villes du Royaume, *il vient en la ville de Paris*, dit-il parlant de Loüis

Paris principal sejour de Hugues & de ses successeurs.

Paris chambre royale.

le Gros fils de Philippe premier ; *ville qui eſt chef du royaume ; & le ſiege des Roys, & où ces grands Princes ont de toute ancienneté fait les aſſemblées de leurs Prelats & de leurs Barons, pour deliberer des affaires de leur Eſtat, & ordonner de l'Eſtat de l'Egliſe* : Qui montre que Paris eſtoit le vray lieu du Parlement, & où nos Roys tenoient leur lit de Iuſtice, Foulques Archeveſque de Reims écrivant à Charles le Chauve Roy & Empereur, la nomme *chef des Gaules, & bouche de la Normandie & de la Bourgogne* : Et Rigordus en la vie de Philippe Auguſte, Louys dit-il, *Roy de France, mourut en cette celebre Cité, qu'on appelle maintenant Paris, & qui eſt la capitale du Royaume des Francois.* A quoy ne convient pas mal auſſi ce qu'en dit Guillaume le Breton en ſa Philippide.

Paris vray lieu du Parlement.

At jamſequaneo ſurgebat littore cunctis
Vrbibus Vrbs ſpecioſa magis, bona cujus ad unguem
Commendare mihi ſenſus brevitate negatur,
Quæ caput eſt regni, quæ grandia germina regum
Educat, & doctrix exiſtit totius orbis.

Il parle du temps de Philippe Auguſte Roy de France, ſurnommé Dieu-donné, qui la fit paver & ceindre de murailles.

De la grandeur de Paris, & de l'affection & fidelité des Pariſiens envers leurs Roys.

CHAPITRE III.

CEs grands Princes donc faiſant Paris chef de leur royaume, comme ſiege de

leurs personnes Royales, ont laissé un ample sujet à nous & aux étrangers, de dire d'elle ce que les anciens disoient d'Athenes, *Que ce qu'est l'ame à la raison, & la prunelle à l'œil, cela mesme est Paris à la France*, tant il l'ont enrichie d'ornemens, embellie d'edifices, & surhaussée de privileges & avantages, qui regardent aujourd'huy autant leur gloire, que la commune utilité de leur peuple. Car Paris se reconnoist sans pair en la France, & la France en Paris sans seconde: Paris est l'œil & l'ame de la France; c'est le riche honneur de ses jours, le jour & l'honneur de ses villes voire des plus grandes villes de la Chrétienté. C'est cette ville, où de tout temps & ancienneté a esté le centre de nostre Monarchie. C'est celle qui donne siege à nostre Estat; celle où S. Denis a jetté les premiers fondemens d'un des premiers & des plus beaux Eveschez du monde; celle où nos Roys ont fondé tant d'Eglises; celle où ils ont bâty leur Palais Royal; celle où ils ont établi leur sainte Chapelle, mis les trophées de nostre Redemption, posé leur Parlement & lit de Iustice; celle où ils ont élevé leur Louvre, éleu leur domicile, choisi leur Paroisse, consigné les ornemens de leur dignité: & bref celle qu'ils ont faite un abregé de la France, voire un petit monde. De sorte que par tout on fait retentir que Paris est aujourd'huy ce qu'estoit jadis Rome en Ausone, *La maison dorée des Dieux, & la premiere entre les villes*. Paris œil de la France.

Les autres villes de ce Royaume ont l'œil jetté sur Paris, comme sur leur aînée; se conforment à ses actions; servent à ses intentions, & la reverent comme la Dame & Maistresse

des villes en France. Pline disoit de Rome: *O ville de Rome, seule face digne d'un si venerable corps! de quelle bonheur dois-tu estre celebrée? Certes par tout où se tourne la voute des Cieux, tu es la plus belle de toutes, & as à juste titre le premier rang d'honneur en toutes choses* Il en est autant de Paris, qui est nostre Françoise Rome, & qui ne cede rien à cette vieille Rome, autresfois pleine de si grand credit & authorité. Monsieur de l'Hospital Chancelier de France en parle ainsi.

Paris seconde Rome.

Pace tua dictum sit Romule, pace Quirites
Vestra si quis adhuc Romanæ stirpis in urbe est:
Barbarico nondum pollutus sanguine sanguis,
Altior & cælo, majórque Lutetia Roma
Extollit caput, & reliquas supereminet urbes.

Paris demeure des plus Grands du Royaume.

C'est cette ville, qu'aucun ne se mutine iamais tant contre la France, qu'il ne regarde de bon œil: c'est elle qui a le cœur de tous les plus Grands du Royaume dés leur enfance: & ausquels il en est advenu comme des choses excellentes: plus ils ont veu depuis d'autres villes belles, plus la beauté de celle-cy a pû & gagné leur affection: celle qu'ils ayment par elle-mesme, & plus en son estre seul, que rechargée de pompe étrangere. Ils l'aymẽt tendrement iusques à ses verruës & à ses taches. Ils ne s'estiment François que par cette grande Cité, grande en peuples, grande en la felicité de son assiette; mais sur tout grande & incomparable en varieté & diversité de commoditez: la gloire de la France, & l'un des plus beaux ornemens du monde, si elle n'est plutost un monde d'elle-mesme.

Paris grande en toutes choses.

L'Empereur Sigismond estant venu en France, fit grande gloire à son retour de trois choses qu'il avoit veuës, & les loüa aussi hautement que si c'eussent esté trois petites merveilles : *I'ay*. dit-il, *remarqué en ce florissant Empire un Monde, une Ville & un Village*. Par Monde, entendant Paris ; par la Ville, Orleans ; & Poictiers par le village. A quoy est presque conforme d'une part la réponse que fit nostre grand François à Charles-Quint Empereur, quand il luy demanda laquelle estoit la plus grande ville de son Royaume : car luy ayant répondu que c'étoit Roüen, l'Empereur repartit aussi-tost : *Et Paris, que sera-ce-vn Pais*, dit le Roy ; si Charles admiroit auparavant la grande & belle suitte des Gouverneurs des Provinces qui le venoient rencontrer, il faut croire qu'il ne se loüa pas moins de la grandeur de ce pays, que nostre Prince promettoit de luy faire voir ; & admira peut-estre encore davantage en la vivacité de ce Prince, une si belle rencontre. Car qui ostera l'r, de Paris, pour l'employer à marquer la ville de Roüen, il en fera un Pays.

Paris un Monde.

Paris un Pays.

Le Connétable de Castille passant sur la fin de l'année 1603. en France, plus plein de ses fumées, n'en fit pas si grand conte, & vid les honneurs de ce Monde, & de ce Pays d'une façon toute Espagnole. Le Maréchal Dornano, auquel le Roy, adverty de son acheminement par Bordeaux, avoit mandé de le bien voir & recevoir, l'entretenant des raretez de ce Royaume, luy dit qu'il verroit un Pays & un Monde en voyant Paris ; il répondit qu'il avoit laissé derriere ses épaules les plus belles villes de la Chrestienté ; mais elles

Connestable de Castille en France.

ne sont ny si grandes, ny si peuplées, dit le Maréch l Dornano. Aussi, dit le Connétable, n'est-ce rien que le peuple pour l'excellence des villes, mais bien quelque chose pour la force de l'Estat. Mais ce mépris fut plutost une marque de son humeur, qu'une tache en la gloire de cette celebre ville, que Philippe mesme pere de son Maistre appelloit sa bonne ville, quoy qu'il n'y eust rien du tout. Et pour confusion de cette marque & de cét humeur, je veux icy mettre les armes avec lesquelles deux Poëtes étrangers, l'un Anglois, & l'autre Prussien, ont tous deux honorablement combattu contre un tel mépris pour l'immortalité de son nom & de sa gloire. L'Anglois nommé Architrenius, homme de grande doctrine & erudition, la celebre ainsi:

Belles loüanges de Paris.

Enfin je vois paroistre un autre beau Palais,
Et siege d'Apollon, PARIS, Temple de Paix,
Pleine de Citoyens, & laquelle flamboye
D'or, & d'autres metaux: où le Grec coule en joye,
Où l'étude Indien, & le Poete Romain
Sont en prix, où le sage Attique est en la main,
Du François, c'est Paris, la rose de la terre,
Où le flambeau flairant de l'Vnivers s'enserre,
Qui en son ornement imite la grandeur
Des Sydons, & l'apprest des banquets pleins d'honneur.
PARIS riche en ses champs, & en vins abondante,
Courtoise au Laboureur, les moissons recueillante
A foison, où les champs ne sont point offensez
De hallier épineux: là l'on void entassez,
Les raisins, comme és bois des fueilles épanduës;
Tuy vois les forests de verdeur reuétues,

Formillerez gibier, & toute venaiſon,
Elle a un puiſſant Roy, & force en ſa maiſon,
Auquel elle obeit, qu'elle ſert & careſſe:
Là eſt l'air bon & doux, & l'aſſiete ſans ceſſe
Pleine de tout bonheur, car tout y eſt plaiſant,
Tout eſt beau & ioyeux, ſi l'heur n'étoit nuiſãt
Aux bons qui ſont preſſez d'une faute commune,
Ayant touiours au des les rigueurs de fortune.

Et le Pruſſien appellé Eſtienne de Knobelſdorff, publie auſſi ſa gloire en un autre coin de ce Monde.

La Reine des Citez, ſon hautain front dreſſant,
Void ſes murs crenelez, & ſon rempart puiſſant,
Les villes d'alentour remplies de richeſſe,
La ſervent tout ainſi que leur Dame & Maitreſſe
Ce eſpace iadis qui le milieu tenoit
Du fleuve, de Paris toute la ville eſtoit.
Et fut cette iſle ainſi embraſſant la puiſſance
De Paris, comme un bers qui a lié l'enfance,
Du grand Roy Iupiter: car la Seine ſortant
Des fins des Heduens, vient icy apportant
Tout ce que la Gaule a de plaiſant & de riche,
Et luy en fait preſent d'une main plus que chiche
Ce beau fleuve approchant cette grande Cité
Part ore ſon flottant cours, & demy arreſté
Il fait le dos tout nud d'une iſle, avec l'eſpace
Où la ieuneſſe va, où elle ſe ſoulace.
Ce fleuve va roullant, & partit tout ioyeux
La Cité, & la rompt gaillardement en deux:
Afin qu'à ſon plaiſir les maiſons il contemple
Qui ſont en la Cité, le Palais & ſon Temple.
Hé Dieu! que de maiſons! que de beaux baſtiments!
A peine dois-tu rien, PARIS, aux ornemens
De celle qui iadis commanda ſur l'Empire
De tout cet Vnivers: & ce que plus i'admire,
Sont les Ponts ſix en nombre, & tellement dreſſez

Belle & gentille deſcription de la ville de Paris.

Ponts de Paris.

Qu'on y voit des maisons les fondemens haussez,
Et le tout si bien fait, qu'on iugeroit à peine,
Que ce fussent des Ponts, que dessous fut la Seine
N'étoit que l'on le scait: car les rangs des logis,
Les places, les cantons s'y voyent vis-à-vis,
Tout ainsi disposez en mesme rang & terme,
Qu'on bastit les maisons en pleine terre & ferme:
Mais quand le fleuve vient assembler tout son cours
Et que les murs il laisse, allant par les entours
De la Cité, il void le Palais & ses salles,
Et soudain iette l'œil sur les maisons Royales,
Où le marbre est ouvré, & où tel or reluit,
Que les Astres plus clairs luisent toute la nuit,
Et où le Roy souvent, poussé de son office,
S'asseoit pour à chacun faire droit & Iustice.
Bref il n'y a point lieu en cette grand Cité,
Tant soit-il éloigné, ou d'autres écarté,
Où toûiours on ne voye une trouppe infinie
De peuple, tant ce lieu a sa terre fournie

Peuples de Paris.

De germes de son corps: tellement qu'à le voir,
On s'ébahit comment peut tout le monde avoir,
Et tant de Iouvenceaux, d'hommes, de Dames belles,
Tant de vaillans Soldats, de rues & de ruelles,
Qui sont cinq cens en nombre, & toutesfois n'avient

Ruës de Paris.

Qu'une soit sans avoir nombre qui l'entretient
Et peuple qui l'habite. Et plus ie dis au reste,
Que voulant y passer, souvent tu as moleste
Pour la trouppe qui croist & retarde tes pas,
Plus que desirerois & que ne voudrois pas.
PARIS *a cet honneur qu'en peuple elle surmonte*
Athenes: & Ephese auroit encore honte
D'oser s'y égaler: Rhodes n'est rien au pris,
Ny la riche Corinthe, & ceinte en son pourpris

De deux goulphes de mer : car à Paris la France
Embrasse les presins du beau cor d'abondance.
Rien ne desire l'œil, & rien ne veut le cœur
Qu'acheter on n'y puisse : car ce que le labeur,
Ce que la terre & l'art produisent, on en fine
En cette grand' Cité & Province divine.
Seule la France on void si riche, & de tel heur,
Qu'elle-mesme ne sçait sa force, ou sa valeur.
Je ne sçay qui premier fonda le plan aymable
De Paris la Cité sur tout autre admirable,
Il s'en faut rapporter au Recteur des hauts Cieux
Qui de nous, plus que nous est amy & soigneux.
Sa grande antiquité a effacé la gloire
De l'Autheur, luy donnant & le nom, & memoire.
Elle eut si bonne source, & tel heur en naissant,
Que touiours sa vigueur alla en accroissant :
Mais son heur le plus grand, sa gloire, los & lustre
Proceda d'un vieillard signalé & illustre,
Lequel venant en Gaule apres plusieurs travaux,
Apres avoir souffert cent & cent mille maux,
(C'est Alcuin grand Docteur, i'ay encore souvenance — Université de Paris.
De son nom qui premier porta Pallas en France,)
S'adaressa à Paris, où l'Ecole il dressa
De toutes bonnes mœurs, où la voye il traca — Colleges.
A tant de bastimens, esquels on void la presse,
Qui s'assemble en un rien de toute la jeunesse,
Dés qu'elle entend le son de la cloche appellant
Le Docteur qui enseigne, & l'humble Estudiant.

C'est cette ville qui a toûjours esté tres devote envers Dieu, & tres-fidelle à ses Roys, & dont Messire Iean Iuvenal des Vrsins écrit ainsi : *Le peuple de Paris, pendant que le Roy estoit devant Bourges assiegeant le Duc de Berry, prioit pour luy incessamment, & portoit-on les reliques en procession, où alloient hommes* — Paris tres-devote envers Dieu, & tres-fidelle à ses Rois

& femmes nuds chefs, nuds pieds, & portant cierges : & s'en fit une generale à S. Denys, qui estoit si grande, que les Escoliers estoient dans S. Denys, que le Recteur estoit encore aux Mathurins. Ils montrerent leur amour au Roy S. Louïs, lequel ils delivrerent à Montlhery des mains de ses ennemis : puis apres leur fidelité au Roy Loüis XI. au mesme lieu de Monthlery : & Munster dit, *que ce Roy voulant sçavoir combien Paris pourroit fournir d'hommes d'armes, il en sortit soixante & dix mille prests à aller en guerre.* Voire si le Duc de Bourgogne, comme un aquilon qui enfle la marine, n'eust émeu ses pauvres Citoyens contre la maison d'Orleans, ils n'eussent iamais perdu leur calme, pour se ietter en la tempeste. mais Dieu en a montré ses iugemens : car la maison d'Orleans est venuë à la Couronne, & l'autre non : & aujourd'huy celle de Bourbon regne encore heureusement dans le cœur de cette ville, comme dans le cœur de ses suiets, apres en avoir chassé loin toutes divisions, entiere & unie, il la void defendue de toute autre violence, & ne doit craindre pour elle, qu'elle-mesme ; & doit craindre pour elle plus que pour aucune piece de son Estat. Tant qu'elle durera, ses Roys n'auront pas besoin de retraitte où rendre leurs sacrées personnes, puis qu'elle est plus forte elle seule que tout le reste des villes du Royaume ensemble.

Parisiens affectiõnez à la presence de leur Roy.

Depuis ils ont encore montré leur fidelité aux Roys Louys XII. & François I. & mesme durant nos tempestes dernieres à Charles IX. Voire elle portoit la longueur de l'absence de son cher Loüis XIII. assez impatiemment, quand il s'en retiroit tant soit peu : Et se tient

se tient maintenant la plus superbe des villes, de posseder en son enceinte le fils de cet auguste Monarque, Louys XIV. à present heureusement regnant, sous la conduitte de la plus vertueuse Reine du monde, la Reine regente sa Mere. Ce grand corps ne peut souffrir que le Soleil faile le cours du Zodiaque, il veut qu'il soit fixe en sa maison. Les Parisiens croyent que le jour n'est nulle part si clair qu'au Palais Royal : ne prisent rien que la Cour de leur Prince en l'air de Paris ; & voudroient que comme les Roys de Perse ne beuvoient que du Choaspu, il ne beust que de l'eau de Seine. En quoy je les trouve plus dignes de loüange, que du reproche que leur font quelques-uns, qu'ils sont de l'humeur de ces badaux d'Athenes, qui estimoient la Lune Attique meilleure que celle d'un autre quartier de la Grece : Car c'est un témoignage de l'affection & du respect qu'ils portent à sa Majesté sur tous ses autres sujets. Aussi lisons-nous dans Olivier de la Marche, que *Quand le Roy alloit anciennement en guerre, il avoit au frein de son cheval deux Bourgeois de Paris. En la bataille de Mons, où le Roy Philippes le Bel défit les Flamans, les deux Bourgeois furent tuez à ses pieds, qui estoient les Gentians dont la race vit encore, & le nom.* Et Monstrelet dit que le Roy Charles VI. retournant à Paris de Chartres, *ceux de Paris, iusques au nombre de deux cent mille, tant hommes que femmes, vindrent à l'encontre du Roy.*

Deux parisiés au frein du cheval du Roy.

Des trois villes qui sont en la ville de Paris, & comme elles se sont accruës.

CHAPITRE IV.

Paris a trois villes en vn enclos.

MAIS revenons à Paris, disons que c'est une ville qui a trois villes en un enclos, & sous une mesme ceinture de murailles; la Cité, la ville, & l'Vniversité.

La Cité.

La Cité se peut nommer la vieille ville comme la vieille Rome, non comblée toutesfois de ruines, & destituée d'habitans, comme est la vieille Rome à present; mais feconde en Citoyens, superbe en édifices, excellente en Temples, & noble en Eglises non moins industrieusement basties que celles de Rome, mais plus religieusement & saintement honorées que les Temples des anciens Romains. Cette Cité donc est la vieille ville; & le premier Paris, c'est la vieille Lutece, laquelle est environnée des deux bras de la Seine. En cette Cité les ruës y sont étroites, comme Ciceron parloit de la vieille Rome. Là sont les vestiges de l'ancienne demeure de nos Roys, & la maison où l'on gardoit leurs lions, & les marques du berceau de Paris & de la France s'y voyent encore. C'étoit où se tenoit le Palais de S. Louys, dont la salle se void en la Conciergerie, & telle qu'étoit la case d'Evander, décrite par Virgile, & celle de Romulus dans les Autheurs Latins: laquelle comparée au theatre de Pompée, & aux Arcs depuis dressez par Auguste, & aux bains d'Agrippa, & des autres venus du depuis, ne paroissoit aucunement.

Ruës étroites en la Cité.

Ancienne demeure de nos Roys en la Cité & au Palais.

Quant à la ville qu'on nomme aujourd'huy, c'eſt la ville neuve de Paris, la derniere édifiée, qui a le fleuve de Seine pour ſon Tybre, dont elle reçoit de grandes & ſingulieres commoditez. C'eſt où ſe fait ſon trafic qui s'exerce avec tant d'abondance & de fidelité. C'eſt le lieu où il ſe void un nombre incomparable de Citoyens, & force fontaines, & de grands & merveilleux Ponts, avec des Egliſes autant riches que ſuperbement élevées, où eſt le Louvre bâti, maiſon des Rois, qui n'a ſon égale en toute la Chreſtienté. La ſeule gallerie qu'a fait le Roy Henry le Grand, & le deſſein du feu Roy Loüis XIII. d'heureuſe memoire, de joindre le Louvre aux Tuilleries, eſt le projet d'une royale maiſon qui n'aura jamais ſa pareille.

La ville.

Le Louvre.

L'Vniverſité eſt la troiſiéme ville, & qui ſe peut nommer *La Cité des Lettres*, comme étoit cette Cariatſephet, dont il eſt fait mention aux Lettres ſaintes; ou bien comme cette Nardea, qu'on peut interpreter *Fleuve de ſcience*, ainſi que les Iuifs anciennement appelloient l'Vniverſité de Babylone. C'eſt elle qui a étendu & épandu le renom des François où leur vaillance & leurs armes ne l'ont pû porter. C'eſt le lieu où les muſes fugitives de la Grece, & abſentes de Rome, ſe ſont refugiées pour eſtre Françoiſes, & prendre le titre honorable, & l'honneſte qualité de bourgeoiſes de Paris. C'eſt le lieu où elles ont étably leur Helicon & leur Parnaſſe, n'ayant trouvé ſejour plus propre que cette montagne.

L'Vniverſité.

Mais avant que de paſſer outre, il ne ſera peut-eſtre pas deſagreable à tous, ſi je mets icy ce que Raoul de Preſle a jadis écrit de

l'accroiſſement de cette ville, pource que tous ne l'ont pas entre les mains. Apres donc qu'il a fabuleuſement parlé de la fondation d'icelle, à peu pres comme nous en avons touché quelque choſe ci-devant. Sçavoir eſt,
,, que les Sicambriens ou François partirent des
,, palus meotides environ juſques à 22000 hom-
,, mes, pour chercher lieu convenable où ils
,, puſſent habiter; paſſerent la Germanie & le
,, Rhin, & vinrent juſques ſur la riviere de Sei-
,, ne, & aviſerent le lieu où eſt à preſent Paris.

Aſſiete de Paris, ſa fondation, & l'étimologie de ſon nom.

Et pource qu'ils le virent delectable & beau, gras, plantureux & bien aſſis pour y habiter, ils firent & fonderent une Cité, laquelle ils appellerent Lutece, *à Luto*, c'eſt à dire pour la graiſſe du pays, & fut edifiée au temps d'Amaſe Roy de Iuda, & de Ieroboam Roy d'Iſraël, 830. ans avant l'Incarnation de
,, noſtre Seigneur; & les habitans ſe nomme-
,, rent Pariſiens, ou pour Paris le fils de Priam,
,, ou de Pariſia en Grec, qui vaut autant com-
,, me hardieſſe en latin. Finalement il adjoûte ce qui ſuit, des moyens, cauſes & façons par leſquelles elle s'eſt tellement augmentée d'édifices & de ruës, qu'aujourd'huy on la tient par tout l'une des plus grandes & plus peuplées villes du monde.

Encore pour demontrer l'ancienneté de Paris, & comme elle eſt fondée anciennement,
,, je trouve au 11. liv. de Iulius Celſus *de bello*
,, *Gallico*, duquel Ceſar fit partie, que quand ce
,, Iulius vint en France de par les Romains, Pa-
,, ris étoit habité de gens grands & puiſſans,
,, qui s'appelloient Pariſiens, & tenoient la Ci-
La Cité. té ſeulement, laquelle étoit ſi forte pour lors,
,, & tellement fermée d'eaux, que luy-meſme
,, témoigne qu'on n'y pouvoit paſſer. Il fut un

long temps auparavant, que les Parisiens, qui étoient tous autour de Paris, & jusques à Melun, avoient une coustume, que quand il leur venoit guerre, ils s'assébloient pour secours à Paris, pour estre plus forts, & ne se soucioient pas du reste: mais il advint que comme il eut assiegé Paris, où tous les Parisiens s'étoient retirez, il s'avisa de prendre Melun, & le prit de fait, & ainsi fut Seigneur de la riviere, & pouvoit venir assaillir Paris de quelque part qu'il luy plaisoit. Quand il eut esté longtemps devant sans rien faire, il fit semblant de partir, & de lever le siege, il s'en alla droit à Ville-juive, qui pour parler veritablement est appellée Iulyve, pour le corps de cette Sainte qui y repose. Et comme un appellé Camulogenus (qui étoit de Roüen, auquel combien qu'il fust ancien, étoit baillé pour sa vaillance tout le gouvernement des gendarmes) leur dit que ce n'étoit que feintise, & qu'ils gardassent bien qu'il ne les poursuivist: ils ne le voulurent croire, mais allerent apres, & l'attendirent, & incontinent ses gens qu'il avoit laissez en embusche vinrent, & les enfermerent, & y eut grand carnage. Et ce fut la cause, qui pour lors les fit estre tributaires des Romains: car jamais homme n'y entra, ny ne la prit par force.

Ville-Iuive douainsi nommée.

Alors il fit le Palais des Termes, qui étoit ainsi appellé, pource que là se payoient les tributs aux termes qui étoient ordonnez. En ce temps ils commencerent à edifier des maisons à l'environ de ce Chasteau, & à y loger; & commença cet endroit à estre premierement habité, encore que depuis long-temps l'autre partie de devers S. Denys, laquelle est à present la plus grande, ne fut habitée, mais il y

L'Université. Palais des termes, *Nous en parlerons autrement cy-apres.*

avoit par tout des forests & grands bois. Le marché des bestes étoit par deça la ruë aux Bourdonnois, au lieu que l'on nomme le Siege aux déchargeurs ; encore l'appelle-t-on la vieille place aux pourceaux : & à la Croix du Trioüer se trioient les bestes ; & pource, à proprement parler, elle est appellée la Croix du Trioüer, pour les bestes que l'on y trioit. Au carrefour Guillory étoit le pilory où l'on couppoit les oreilles, & pour ce est appellé le carrefour Guigne-oreille ; & la boucherie étoit où elle est à present, comme tout hors de la Cité, & c'étoit raison. Aupres du perron Gasselin estoit une place où l'on jettoit les chiens morts, qui s'appelloit la fosse aux chiens, & s'y void encore une meule de moulin qui est ainsi appellée.

Le marché des bestes.

Croix du Trioüer

Carrefour Guillory

La fosse aux chiens.

Depuis Paris fut habité & fermé jusques au lieu que l'on dit à l'Archet S. Merry, où l'on void encore le costé d'une porte : Et là fut la maison de Bernard des Fosses, où Guill. d'Orange fut logé, quand il defit Ysore, qui assiegeoit Paris. On alloit tout droit de cette porte sans tourner à la riviere, au lieu que l'on dit les Planches de Mibray : & là il y avoit un pont de bois qui s'adressoit tout droit à l'autre pont, que l'on dit Petit-Pont, où étoit ce lieu dit (à proprement parler) Demibras, car c'étoit la moitié du bras de la Seine : & qui auroit une corde, & la tireroit de la porte S. Martin jusqu'à la riviere, & par la riviere à la Suyrie, droit au pont de pierre abbatu, & de là à la porte S. Iacques ; elle iroit droit comme une ligne, sans tourner ny çà ny là. Apres on fit le cimetiere au lieu où est l'Eglise des Innocens, qui étoit lors hors & bien loin de la ville, comme l'on faisoit an-

l'archet S. Merry

Defait par Guy d'Oran-ge.

Cimetiere des Innocens.

ciennement : car on faisoit les boucheries & les cimetieres hors des citez, pour éviter les puanteurs & corruptions.

Prés de ce cimetiere l'on commença à faire le Marché Champiaux, pource que c'étoient tous champs, lequel en tient encore à present le nom. Et pour raison de ce marché, on y fit aussi quantité de petites loges & bordes, comme firent ensuitte les Bourguignons, quand ils vinrent premierement dans la Bourgogne. Depuis, petit à petit, on y édifia des maisons & on y fit des halles pour vendre toutes sortes de denrées. Et aussi la ville creut jusqu'à la porte S. Denys, & là fut fermée & fut abbatuë la vieille muraille. Et à present la ville s'étend jusques à la bastille saint Denys.

Marché Champiaux.

Cette verité est bien constante, car quand l'Eglise de S. Magloire, laquelle étoit premierement en la Cité, fut transportée au lieu où elle est à present, elle fut edifiée aux champs, & se trouve encore qu'en la datte des lettres royaux qui furent faites pour lors, il est écrit : *Donné en nostre Eglise de saint Magloire lez Champeaux, prés Paris.* Et nous avons dit ces choses pour montrer l'ancienne creation de Paris.

Eglise S. Magloire

Telle est donc en peu de mots cette ville, qui comprend trois villes, en laquelle nos Roys ont établi leur premier & souverain Parlement, & depuis leur Chambre des Comptes, la Iurisdiction de leur Tresor, de l'Admirauté, des eaux & Forests, Cour des Aydes Cour des Monnoyes, & autres Iurisdictions de leur Palais, comme anciennement elles étoient à Rome, à l'endroit où residoit le Prefet du Pretoire. Qui a esté l'occasion de

l'élever à telle grandeur que chacun la void, non sans merveille & singuliere assistance de la bonté divine.

Des trois anciennes Eglises consacrées par saint Denys premier Evesque de Paris, & de l'Eglise Cathedrale de Nostre-Dame.

CHAPITRE V.

S. Denis premier Evesque de Paris.

SAINT Denis que nous honorons en ce Royaume du glorieux titre d'Apostre, ayant esté envoyé és Gaules pour prescher l'Evangile, dressa le premier la ville de Paris au modele de la Religion Chrestienne, & projetta le premier plan de cette dignité Episcopale, qui desiors comme une douce mere, baisa si cherement les Parisiens, & les embrassa si tendrement venans à elle. Et afin que l'Arche de Dieu sortant de l'Egypte & des fers de la Gentilité, ne fust sans tabernacle en ce nouveau Chanaan, auquel la voix & les predications de ce glorieux Saint trouvoient tant d'obeyssance, il luy bâtit & consacra un sanctuaire prés du Champ qu'il cultivoit, & dont il arrachoit les épines en l'honneur de Dieu, & du premier Martyr S. Estienne. Sanctuaire surnommé des Grecs, en memoire de ce que cet Evesque avoit pris naissance en Grece, où il baptisoit, catechisoit & recevoit les vœux & offrandes des nouveaux Chrestiens ainsi que l'autheur sans nom qui a fait une Epistre sur ses œuvres, & que nous avons alleguée cy-deuant, le témoigne. *Ce S.*

Eglise s. Estienne des Grecs.

homme donc, dit-il parlant de s. Denis, *estant venu à Paris, couvert des armes de la foy, y bâtit selon ses petits moyens un Temple à l'honneur de Dieu Tout-Puissant, qui l'avoit assisté de ses graces & faveurs en ses voyages, & là baptisa le peuple qu'il avoit nouvellement instruit en la verité de l'Evangile.*

Ce fut le premier sejour des délices de cet Evesque, le temple & la maison où il habita avec sa gloire: ce fut son heritage le plus precieux, & qu'il s'étoit le plus acquis: heritage où l'Eglise commença de trouver de plus saintes ferveurs: & heritage, où quelques-uns disent que ses successeurs continuerent leur siege par un long-espace de temps, & tant que Saint Marcel neufiéme Evesque de Paris, le transfera en une petite chappelle dediée à s. Clement, où depuis ce fort Roland Comte de Blaye, & neveu de nostre grand Charles, fonda cette Eglise Canoniale, qu'il enrichit des Reliques & du nom de ce glorieux saint.

Il y en a d'autres qui pensent que ce fut en l'Eglise de Nostre-Dame des Champs, & non en celle de saint Estienne que saint Denis établit sa residence; & depuis les autres Evesques jusques à saint Marcel. Et pour fortifier leur creance, ils avancent ces apparences & considerations sur les rangs, que cet Apostre de nostre France, d'un Temple de Mercure Idole des Parisiens encore Gentils, en fit un Temple du vray Dieu, qu'il dédia à l'honneur de la sacrée Vierge Marie, & qu'il y fut pris comme en son domicile ordinaire, dédaignant de se mesler avec la chair & le sang, lors que la gloire du martyre luy preparoit, non les fresles couronnes dont on avoit coûtume anciennement d'honorer les vainqueurs,

Eglise de nostre Dame des Champs

mais celle qui brille dans le Ciel, sans jamais pouvoir fletrir, pour estre étoffée & tissuë des mesmes doigts du Fils de Dieu.

Quoy qu'il en soit, il est certain que S. Denis non seulement consacra les deux Eglises dessuſdites, mais aussi celle de la Trinité, qui s'appelle maintenant de saint Benoist, l'une des Collegiales & parroisses de l'Vniversité. Voicy comme Raoul de Presle en parle. *Monsieur saint Denys fonda à Paris trois Eglises, la premiere de la Trinité, en l'Eglise qui est à present saint Benoist, & y mit Moines. La seconde saint Estienne, qui par corruption est appellée des Grecs, & y fit une petite chappelle où il chanteit. La troisiéme Nostre-Dame des Champs, en laquelle il demeuroit, & y fut pris.* Mais pour le Siege Episcopal, je ne doute point quant à moy, qu'il n'ait esté de tout temps en l'Eglise de Nostre-Dame de la Cité; pour le moins des premiers Evesques apres saint Denys, nonobstant ce que quelques-uns alleguent *que la ville de Paris étoit sujette à son Evesque, lequel se tenoit hors de l'Isle.* Car outre qu'il y a des Chroniques anciennes, comme celles de Bernard Guy, & de saint Pierre le vif, lez Sens, qui témoignent que saint Savinian envoyé par saint Pierre en la ville de Sens, descendit jusques à Paris, & bâtit une Chappelle à l'honneur de nostre Dame, au dedans de la Cité, qui fut depuis la Chaire & demeure ordinaire des Evesques; encore se trouve-t-il dans d'autres Historiens comme Gregoire de Tours & semblables, que dés leur siecle cette Eglise est en nature, & que les Pasteurs & Prelats des Parisiens y tenoient ordinairement leur siege.

Eglise s. Benoist.

Eglise de nostre Dame de la Cité par qui premierement bastie.

Il est vray qu'alors ce n'étoit pas un si grand

& somptueux Temple comme il est, & que par plusieurs fois on y a mis la main, jusqu'à ce que finalement le Roy Philippe Auguste, en l'année 1196. donna de plus amples moyens pour travailler à ce bel édifice que nous voyons aujourd'huy, & posa luy-mesme la premiere pierre du bâtiment. Acte vraiment digne d'un Roy Chrestien, & de la pieté de cette race, de laquelle on voit de si memorables marques par toutes les Eglises de France. Maurice de Soillac digne successeur de Pierre Lombard, & soixante-dixiéme Evesque apres Saint Denys, ne retira pas aussi l'épaule à cet ouvrage, où se devoient exercer les fonctions du Christianisme, où l'on devoit faire les Prestres, où la parole de Dieu devoit estre enseignée: & il eust pû voir en bref cette Eglise principale en son plus noble point si la mort disposant de luy comme elle fait des autres hommes quand il luy plaist, n'en eust differé la perfection iusques en l'année 1257. pour la gloire & immortalité de laquelle combat encore une pierre gravée à l'une des portes de ce grand Temple qui répond au midy.

Ce qui fut au temps que les chanoines de S. Marcel, craignans que les Anglois qui avoient fait plusieurs courses en France, pendant le règne du Roy Philippes, ne foulassent quelque jour aux pieds les riches reliquaires de leur Eglise, ils s'approcherent de Paris, apporterent la Chasse de saint Marcel leur Patron en cette Eglise Cathedrale qu'on achevoit de bastir; sous promesse toutesfois que leur fit l'Evesque Maurice de la leur restituer sitost que le royaume seroit en seureté, & la paix en honneur: mais ce saint & reli-

Chasse de saint Marcel apportée à N. Dame.

gieux Pasteur ou autre apres luy, les trompa autant saintement, que religieusement il reveroit & veneroit ce sacré reliquaire, parce qu'il fit à dessein laisser un certain endroit sans closture & couverture, que l'on void encore au haut de la voute du chœur, du costé Septentrional, afin de n'estre estimé infracteur de sa parole.

Ainsi furent conduits à perfection la gloire & le bâtiment de cette grande Eglise, laquelle en discipline & grandeur, va bien loin devant toutes les autres de la Chrestienté; tant elle fut bâtie de pieces artistement ralliées en son estre artificiel, & tant les dignitez requises pour la vestir, & qui sont comme la clef de sa perfection, furent royalement & glorieusement creées en cet ouvrage, afin de le rendre tout accomply en perfection de beauté: ouvrage qui depuis s'est haussé au midy de l'honneur où il est, & cet honneur à la derniere ligne, au dernier & plus haut point de son ascendant.

Description de l'Eglise Nostre-Dame.

C'est un bâtiment tout posé en l'eau, élevé sur pilotis, ainsi que peuvent juger ceux qui entrent sous terre, pour en voir les fondemens, & soûtenu de six vingt colonnes ou pliers dans œuvre, comme d'autant de tres fermes appuis, qui font deux grandes allées dans l'enclos. Sa longueur est de cent septante-quatre pas, & sa hauteur estimée de mesme mesure, le tout d'un bel ordre au dedans. (Afin de ne mettre en ligne de compte la closture de son chœur richement elaborée & embellie de diverses figures, tirées tant du vieil que du nouveau Testament, ses quarante-cinq Chappelles, ses portes relevées de tant de representations & d'images, ses deux

grosses Tours que l'artifice industrieux a si artistement levées en l'air, les étages & galleries qui les enferment avec l'Eglise, les portraits de tant de Roys, & generalement tout ce que l'on peut mettre au rang de ses merveilles) je laisse tout cela pour dire que si la Chrestienté se veut vanter de quelques Eglises où le service de Dieu se face religieusement & devotement, elle doit tenir celle-cy entre les premieres & principales: celle-cy qui pour la plus éminente & magnifique marque de sa gloire, se glorifie de 50. Chanoines qui y psalmodient nuit & jour, & entre ces Chanoines, de huit belles dignitez, qui sont, le Doyen, le Chantre, les trois Archidiacres, de Paris, de Iosias & de Brie, le Sous-Chantre, le Chancelier & le Penitencier, outre lesquels y sont encore six Grands-Vicaires, dix Chanoines de s. Denys du Pas, six Chanoines & deux Curez de s. Iean le rond, deux Chanoines & deux Vicaires de s. Agnan, douze enfans de Chœur, les Clercs des Matines, & quarante cinq Chappellains fondez pour l'Office de ses quarante-cinq Chappelles.

L Eveque de Paris & ses prerogatives.

Sur toute cette belle trouppe preside un Eveſque, dont la Majesté est venuë à un tel point de respect & reverence envers les Parisiens, que par là on peut juger de la pieté & devotion, voire de l'obeyssance que la nature a versé sur ce peuple d'une main si liberale, qu'il empesche le reste des François; voire peut-estre des Chrestiens de marcher du pair avec luy. Ie dis un Eveſque auquel les preéminences & prerogatives de son Eglise acquierent le droit particulier de Conseiller en la Cour de Parlement, & qui luy donnent voix

deliberative sur tous les autres. Car ainsi que nous voyons aujourd'huy les choses estre reglées, tous Archevesques & Evesques y ont bien seance, mais non opinion, excepté les six Pairs Ecclesiastiques, l'Evesque de Paris, & l'Abbé de S. Denys, Evesque qui precede les autres Evesques consacrez auparavant luy, comme en l'an 1551. il precceda celuy de Senlis. Et Evesque qui pour ces raisons autresfois a debatu la preseance au Gouverneur mesme de la ville, comme en l'an 1552. au Seigneur de Chastillon. Evesque, dis-je Curé de nos Roys en quelque lieu qu'ils soient, pour estre Evesque de leur ville capitale; Evesque qui a de belles prérogatives aux entrées & obsèques de leurs Majestez. Bref Evesque, qui est maintenant honoré du titre d'Archevesque, par l'érection de son Eglise Episcopale en Metropolitaine, faite à la requisition du Roy Louys XIII. par le Pape Gregoire XV. en l'année 1622.

Ie laisse les riches Tombeaux de tant de Princes, Princesses, Cardinaux, Evesques, Seigneurs, Chanoines, Capitaines & autres hommes de marque, qui ont non seulement vivans reveré cette grande Eglise, mais encore desiré apres leur mort estre enterrez en icelle. Ie laisse ces deux petits mausolées que l'industrie humaine y a depuis peu élevez à la memoire de Messieurs de Gondy, oncle & neveu, cettuy-là Cardinal, & cettuy-cy sage Pasteur de cette celebre Eglise. Ie laisse, dis-je, tout cela qui y combat contre l'oubly, pour l'immortalité des plus grands, afin de venir aux Reliques que l'on y revere, & qui sont à peu prés celles-cy : Vne partie de la vraye Croix, la Chasse nostre-Dame, les

Reliques de Nostre-Dame.

corps de saint Marcel & de saint Iustin, qui fut martyrisé à l'âge de neuf ans ; le Chef de saint Philippes, enchassé en or, & surhaussé de riches pierreries ; & encore le tableau de saint Sebastien, l'une des plus riches pieces de toute la ville, & que l'on trouve excellente : non pour ce qu'il est enrichy de diverses pierreries, mais parce qu'il enserre quelques os de ce glorieux chevalier, & de plusieurs autres Martyrs.

C'est en cette Eglise que nos Roys viennent payer leurs vœux à leurs premieres entrées ; en cette Eglise que se celebrent les Offices de leurs sepultures en grand & somptueux appareil : en cette Eglise que se font les assemblées des processions generales, où souvent leurs Majestez assistent, pour donner exemple à leurs sujets, & se montrer dignes des glorieuses qualitez de Tres-Chrestiens, & premiers fils de l'Eglise, dont ils sont depuis si long-temps en possession.

Des Abbayes de Ste. Geneviéve, S. Germain des Prez, & de saint Victor.

CHAPITRE VI.

MAis à peine ay-je tiré le pied de ce magnifique édifice, que je voy un autre bâtiment dont la pointe élevée semble se cacher dans la nuë. C'est cette Eglise que Clovis premier Roy Chrestien fonda sur un mont, hors de la ville, en l'honneur de saint Pierre & saint Paul. Ie dis hors de la ville, parce que Paris commença lors premierement à s'étendre de ce costé-là, où Clovis avoit fait bâtir

Eglise S. Pierre S. Paul fondée par Clovis.

ſon Palais, & des chambres pour ceux de ſa ſuitte. Palais dans lequel il eſt mort, & ſon corps ſerré ſous ce Tombeau aſſez peu magnifique pour un ſi ſaint & un ſi grand Roy, que l'on void encore au milieu du Chœur de l'Egliſe, & où ſont gravées ces paroles, traduites du Latin.

Epitaphe du Roy Clovis.

Cy giſt le cinquieſme Roy de France, premier Roy Chreſtien dit Clovis avant ſon bapteſme, lequel ſaint Remy baptiſa à Rheims, & nomma Louys, & là apporta un Ange de Paradis une ampoulle pleine de Creſme dont il fut oingt, & ſes ſucceſſeurs Roys de France ſont oingts à leurs Couronnemens. Celuy Roy à l'admoneſtement de ſainte Clote ſa femme & de Madame ſainte Geneviefve fonda cette Egliſe en l'honneur des Princes des Apoſtres S. Pierre & S. Paul, ſacrée par S. Remy. C'eſt la premiere Egliſe que iamais Roy de France fonda. Il conquit Thouloufe & Aquitaine iuſqu'aux monts Pyrenées. Devant luy les murs d'Angouleſme tomberent par miracle: Allemagne luy fut tributaire, Thuringe, la haute Allemagne & autres pays. Cettuy-cy inſtitua Paris chef du Royaume de France, delivra & affranchit ſon Royaume de la main des Romains. A ce noble Roy envoya l'Empereur Anaſtaſe veſture Imperiale & Couronne d'Or, laquelle il donna à S. Pierre de Rome. Il veſquit & mourut ſaintement: & regna quinze ans avant ſon bapteſme, & autres quinze ans aprés. Et fut icy enterré l'an cinq cens treize par ſes quatre fils Roys, Theodoric, Clodomire, Childeric & Clotaire, en l'an trentiéme de ſon regne.

Tombeau de ſainte Geneviefve.

Sainte Geneviefve, vierge de grand merite, & qui avoit ſaintement ménagé tous les jours de ſa vie, pour les employer au ſervice de Dieu, y fut auſſi enterrée dans cette Cave,

qui s'eſtend ſous le premier Chœur, & où encore on revere de preſent ſa ſacrée Tombe: Et parce que les merveilles de ſa vie, & toutes les pieuſes actions qu'elle avoit heureuſement achevées ſous le regne de ce Roy, avoiét mis ſon nom en honneur & en reſpect: Et que tous les jours ſon corps faiſoit ſentir aux Pariſiens de ſi grands effects de ſainteté, qu'enfin on l'a creuë retirée dans le pourpris de l'Olympe, pour tenir rang parmy les bien-heureux; cette Egliſe toute glorieuſe des precieuſes Reliques d'une ſi ſainte Vierge, voulut encore s'eſlever des trophées de la dépoüille de ſon nom; & quitta ſon titre de ſaint Pierre & ſaint Paul, pour s'aſſeurer celuy de ſainte Geneviefvé. Egliſe ſainte Geneviefve.

Elle fut au commencement ſervie par des Chanoines ſeculiers, auſquels Clovis avoit laiſſé de bonnes rentes ſur le païs de Bourgogne: mais comme les années qui emportent tout, euſſent avec le temps effacé une partie des traits que la modeſtie & ſimplicité Chrêtienne avoient gravez en leurs ames, & que la preſomption les euſt eſlevez à une inſolente vanité dont leur profeſſion n'eſtoit nullement capable; enfin Sugger Abbé de S. Denis en France, ayant charge du Pape Eugene de les reformer, en fit une Abbaye de la regle de S. Auguſtin, en l'an 1148. Abbaye qu'il peupla de nouveaux Religieux tirez du Monaſtere ſaint Victor lez Paris, ſur leſquels preſida premierement Odon. Et Abbaye que ſes Privileges & prerogatives ont certainement depuis eſlevée en un haut luſtre, & en une grande ſplendeur. Abbaye ſainte Geneviefve.

L'Abbé ne releve en ſes droits d'aucun Eveſque, quel qu'il ſoit, mais ſeulement du ſaint

Siege de Rome : si bien qu'en pompe & procession publique, il marche du pair avec l'Evesque de Paris : & pour la plus éminente & magnifique marque de sa gloire se vante, non de quelque corps subalterne de Iustice Ecclesiastique, mais d'une Chambre Apostolique qui donne des Arrests & prononce les Oracles sacrez aux plus grands Princes, Seigneurs & Officiers de la Couronne, Chambre égale en puissance & souveraineté avec celles des Primats, & Chambre dont les appellations ressortissent directement en la Cour du Pape.

Chãbre Apostolique à sainte Genevieve.

Il a aussi la Iustice temporelle, haute, moyenne & basse, droicts d'aubeine & espave, Iuge, Greffiers, Procureur fiscal, Sergens & autres telles prérogatives & marques de grandeur, qui luy sont communes avec les autres Seigneurs qui ont droit de plein haubert, & dont nos Roys ont noblement & glorieusement appanagé cette maison Royale.

Et l'une des plus grandes & graves prééminences qui relevent la dignité de ce Prelat, c'est que quand un Pape fait son entrée dans Paris, comme il s'est veu du temps de nos ancestres, il a seul l'avantage de le recevoir par cette porte murée qui répond en son jardin entre les portes de saint Marcel & saint Iacques.

Voire je diray encore, & le diray pour une autre excellence singuliere, & une remarquable & suréminente prérogative de sa Mitre, que l'Evesque de Paris, maintenant Archevesque, ayant esté sacré selon la commune coûtume en l'Eglise saint Victor, il est tenu se venir presenter à son Convent avant que les Chanoines de nostre-Dame le reçoivent,

Evesque de Paris receu à sainte Genevieve.

qu'à la feſte ſainte Geneviefve & Vigile de l'Aſcenſion, il y vient en proceſſion accompagné de Meſſieurs du Chapitre, & que le Dimanche des Rameaux il ne porte en main que du buys que l'Abbé ſuſdit a beny de ſa bouche.

Mais jettant l'œil ſur les Reliques de cette bien-heureuſe Sainte, protectrice particuliere de cette Abbaye, & patronne generale de la ville, quand je les contemple portées aux proceſſions par une troupe d'hommes nuds en chemiſe, teſtes nuës, nuds pieds, & portant des cierges, & que je les conſidere (car j'ay eu l'aiſe de les voir, & m'en ſuis réjouy) que je les conſidere, dis-je, accompagnés de tout le Clergé de Paris chacun en ſon rang, des Egliſes Collegiales, des Chanoines de la ſainte Chapelle, de noſtre-Dame & des Religieux de l'Abbaye; du Roy meſme le plus ſouvent, & des Princes du ſang, des Chevaliers de l'ordre, de la Cour de Parlement, de la Chambre des Comptes, des Generaux du Threſor, de l'Hoſtel de ville, du Chaſtelet & autres Officiers & Eſtats, & d'une fourmiliere de peuple à leur ſuitte priant Dieu inceſſamment, je demeure ravy, & ſuis preſque hors de moy-meſme. Car certainement je n'y voy que merveilles & raviſſemens: & je confeſſeray encore que nos Peres ont ſi heureuſement cultivé cette pompe devote en temps, ou de ſeichereſſe, ou d'autre incommodité de l'air, que jamais elle ne s'eſt achevée ſans miracle, tant cette Vierge eſt une forte deffenſe, & tant elle ſert d'un fort rempart, pour émouſſer les traits de la Juſtice divine. Proceſſion de ſainte Geneviefve.

Cette Egliſe de ſainte Geneviefve a pour ſeconde & concurrente en nobleſſe, comme en

Eglise saint Vincent par qui & pour quoy fondée.

excellence d'origine, celle de saint Vincent hors les murs, que maintenant on appelle S. Germain des Prez. Childebert fils de Clovis en jetta les premiers fondemens en l'an 542. à la solicitation de saint Germain Evesque de Paris, afin d'y poser la Tunique de ce saint Diacre & Martyr Vincent, qu'il avoit apportée d'Espagne, avec une Croix tres riche d'or massif. Ce que témoigne encore son Tombeau, esleué derriere le grand Autel, avec cette inscription.

Tõbeau de Childebert

Childebert Roy des François, second Chrestien, fondateur de ce Monastere, fils de Clovis premier Roy Chrestien, eut le principal siege de son royaume à Paris.

Chilperic fils de Clotaire premier, y est aussi enterré dans le Chœur tenant le sceptre Royal en une main, & de l'autre sa gorge, avec cét Epitaphe.

Tõbeau de Chilperic.

Chilperic quatriesme Roy des Francois, fils de Clotaire premier, & neveu de Childebert fondateur de ce Monastere, & pere de Clotaire second de ce nom, lequel il engendra de Fredegonde, ensepulturé à l'oppositte de ce lieu, & regna vingt-deux ans, decedant par homicide.

C'est ce Chilperic, lequel fut si cruellement & si meschamment meurtry par Landry de la Tour mignon de la Reyne Fredegonde sa femme, qui neantmoins a sa Tombe en cette mesme Eglise prés de sa devanciere Bertrude Espouse de Childebert.

Clotaire II. y gist encore avec cét autre Epitaphe, à l'entrée du Chœur.

Epitaphe de Clotaire

Cy gist Clotaire second de ce nom, Roy de France, fils de Chilperic enterré à l'oppositte de ce lieu, & Pere de Dagobert fondateur de l'Abbaye saint Denys.

Tous ces Roys ont donné de grands moyens & revenus à cette Abbaye. Et Dagobert mesme luy a largement & royalement ouvert la main: comme aussi l'eust-il preferée sur toute autre pour luy servir de sepulture, si par une autre inspiration il n'eust esté porté au bâtiment de ce Mausolée & Tombeau Royal qu'il fonda en l'Eglise saint Denys, ainsi que nous dirons tantost.

Mais comme toutes choses tombent enfin sous la faux de ce Faucheur aislé qui va moissonnant le monde: aussi les années déroberent enfin sinon la gloire, au moins le nom de S. Vincent à cette Eglise, pour l'enrichir de celuy de saint Germain. Car le sacré Corps de ce saint Evesque qui reposoit en la Chapelle S. Symphorien, ayant esté transporté dans le Chœur, par le commandement de Pepin fils de Charles Martel, accompagné de nostre grand Charles son fils, l'Eglise luy fut aussi dediée, & tout le faux-bourg appellé de son nom. Eglise saint Vincent appellée saint Germain.

Ce Roy luy donna le village de Palaiseau avec ses dépendances; & en seroit encores en possession, si tost apres quelques grands Seigneurs amoureux de la beauté du lieu & de la place ne s'en fussent rendus les maistres. Louys dit Debonnaire fils de Charlemagne luy départit aussi de ses richesses. Et Charles le Chauve son successeur augmenta le nombre des Religieux jusqu'à six vingts, ausquels il laissa pareillement de grands revenus pour la necessité de leur nourriture. Abbaye S. Germain consacrée par Alexandre troisiéme.

Le Pape Alexandre troisiéme du nom, persecuté par l'Empereur d'Allemagne, s'étant retiré en France, comme les Papes toûjours & en tout temps n'ont trouvé autre refuge, qu'à

cette Couronne, que les témoignages de l'Antiquité innocente & veritable ont honorée de cette reputation qu'elle a toûjours ouvert les bras à l'Eglise en ses afflictions : ce Pere commun des Chrestiens, dis-je, s'étant venu mettre à l'abry de nos Fleurs de Lys, en l'an unze cens soixante & trois, pour garentir sa vie, & sauver la liberté de son Siege, benit & consacra cette Eglise, & la mit en possession de ce beau privilege, qui porte encore aujourd'huy les vœux de son obeyssance au travers de tous Evesques & Archevesques, pour les rendre entre les bras du soûverain Pontife de Rome.

L'Abbé est seigneur de tout le faux-bourg, & du plus beau faux-bourg de tous les faux-bourgs de Paris, & jouït des peages, subsides & autres droicts qui se levent à la foire, tenuë és halles de saint Germain au mois de Fevrier.

Reliques S. Germain des Prez

Et quant aux Reliques plus saintes qui reposent en cette Eglise, on y revere entr'autres le corps de saint Germain Evesque de Paris, & sixiesme Abbé de cette Abbaye, les corps des saints George, Aureille & Natalie : de saint Leufroy, de saint Amand Evesque de Tours, de S. Thuriave, de S. Droctovée Abbé, disciple de saint Germain, & de saint Venant, duquel se souvient Gregoire de Tours en son livre de la Gloire des Confesseurs. Il y a aussi quelques pieces du corps de sainte Marguerite, Vierge fort celebre, particulierement entre les Dames de Paris, qui y vont en devotion & pelerinage.

Temple d'Isis.

Quelques-uns croient que la maison Abbatiale fut jadis un Temple de la Deesse Isis, tutelaire des Parisiens pendant leur Gentilité :

& à cette creance ils font un appuy d'une ſtatuë qu'on y voyoit encore il n'y a pas cent ans, qui ſeroit certainement une marque de grande antiquité. Mais quoy qu'il en ſoit, Guillaume Briſſonnet Eveſque de Meaux. & digne Pere de cette Congregation de Moynes, la fit abbatre l'an 1514. luy ſemblant mal ſeant qu'une memoire ſi maudite fuſt meſlée avec les repreſentations des ſaints, au Temple, & au lieu de la maiſon, en laquelle habite la vraye Religion, avec ſa gloire. Statuë d'Iſis abbatuë.

L'Abbaye de S. Victor eſt encore Royale en ſa fondation. Loüis le Gros en jetta les premiers fondemens, donnant de ſes moyens pour y travailler, & la fit conduire au poinct de ſa perfection, où nous la voyons en ce temps. Il y mit les Religieux de l'Ordre & regle de S. Auguſtin, qui y font encore aujourd'huy le divin ſervice : bien-toſt apres & ſous Loüis VII. ſon fils, elle fut une fontaine de toute ſcience: car les commandemens d'ériger des Ecoles & Etudes publiques, en unes & autres villes, ayans eſté lors faits, & reïterez par deux Conciles tenus, un en l'Egliſe S. Iean de Latran dans Rome ſous Alexandre III. & l'autre en la ville de Rheims ſous Eugene III. il ne faut point faire de doute que la plûpart des Egliſes ſe voulurent acquitter en cecy de leur devoir, & ſur tout celle de Paris, comme expoſée au premier Theatre de la France, ſejour ordinaire de nos Rois. C'eſt pourquoy (comme remarque M. Eſtienne Pâquier en ſes Recherches) lors ſe firent deux grands partis en cette grande ville en faveur des bonnes lettres: l'un en l'Egliſe Cathedrale, l'autre en l'Abbaye S. Victor nouvellement édifiée, laquelle parut comme un receptacle de Abbaye de ſaint Victor par qui fondée. Grande perſonnages en l'Abbaye ſaint Victor. Bonnes Lettres en credit à S. victor.

gens sçavants tant en la faculté de Theologie, qu'autres bonnes lettres. Témoins Hugue, Adam & Richard, tous surnommez de saint Victor, parce qu'ils estoient Religieux de cette Abbaye S. Victor: tous grands Theologiens, non dépourveus de braves Ecoliers, comme l'on peut recueillir de l'Epitaphe d'Adam gravé en airain dedans le Cloistre. Epitaphe que l'on peut opposer à tous Epitaphes tant anciens que modernes, & duquel [soit que ce Religieux se fust luy-mesme bâty son Tombeau pendant sa vie, ou quelqu'un de ses Ecoliers apres sa mort] nous pouvons juger que les bonnes lettres estoient lors à bonnes enseignes logées dans ce Monastere. Chose que nous pouvons encore recueillir de cette belle & excellente Bibliotheque, qu'ils y commencerent de bâtir, & qui depuis par succession de temps s'est enrichie d'un grand nombre de livres rares, principalement écrits à la main.

Bibliotheque de saint Victor.

De la Sainte Chapelle du Palais, & des autres Eglises Collegiales: ensemble de quelques Prieurez plus notables.

CHAPITRE VII.

Sainte Chapelle, & sa fondation & structure.

LA sainte Chapelle est aussi de la fondation de nos Roys. Saint Louys la fit edifier pour y faire, comme il faisoit, sa devotion, & où ceux qui luy demandoient Iustice, & ceux qu'il commettoit pour la rendre, & luy-mesme le premier, alloient invoquer le Saint Esprit. La Iustice & la pieté sont deux sœurs germaines, issuës de mesme sang. Et pource que ses ayeuls rendoient la justice à la porte de leurs

de leurs chambres & au milieu de leurs Palais, ainsi que nous dirons ailleurs, il voulut que la Pieté & la Religion eust là pareillement son Temple, comme jadis l'avoient eu l'honneur la Vertu dedans la vieille Rome, & tous proches l'un de l'autre.

L'enqueste de la Canonisation de ce pieux Prince porte qu'il dépensa à faire cét edifice plus de quarante mil livres tournois, & que l'ornement des chasses & reliques qu'il donna valoit bien cent mil livres, qui estoient grandes sommes pour le temps. Aussi est-ce un bâtiment d'une architecture admirable, telle que nous pouvons voir. Et Maistre Iacques Androüet, dit du Cerceau, l'un des plus grands Architectes qui se soient jamais trouvez en la France, ainsi qu'a remarqué M. Estienne Pasquier en ses recherches : disoit qu'entre tous les bâtimens faits à la moderne, il n'y en avoit point de plus hardy que celuy-là : appellant bâtimens à la moderne, comme l'Eglise Nostre-Dame de Paris, & autres tels, qui sur nouveaux desseins furent introduits depuis le declin de l'Empire de Rome, n'ayant rien emprunté de toutes ces parades qui estoient auparavant, telles que celles dont depuis le sieur de Claigny voulut embellir le Louvre, sejour ordinaire de nos Rois. Mesmes, outre cette architecture, je souhaite que l'on considere les vitres de ce lieu, qui furent faites de telle façon que les Vitriers tiennent pour certain, que l'usage & manufacture d'icelles a esté depuis perdu.

Reliques de la sainte Chapelle.

La mesme enqueste de ce Roy porte encore, qu'il donna tant de bled & de rentes à dix ou douze Chanoines qui y estoient, qu'ils recevoient bien cent livres par chacun an, & qu'il

leur fit bâtir des maisons pour leur commodité. Et à ce Sanctuaire il departit liberalement plusieurs beaux & riches thresors, la Couronne d'Epines de nostre Seigneur, les langes & drapelets dans lesquels il fut envelopé par la Vierge, une chaîne de fer dont il fut lié, la nappe sur laquelle il fit la Cene avec ses Apôtres en l'institution du saint Sacrement de l'Autel, une partie de la vraie Croix, l'Eponge, le fer de la Lance dont Longis luy perça le costé, la robbe de pourpre que Pilate luy vêtit par mocquerie, le roseau que les Iuifs luy mirent au lieu du Sceptre, une piece de la pierre de son glorieux Sepulchre, une partie du saint Suaire, une Croix de triomphe, du laict de la Vierge, Verge de Moyse, une partie du Chef de saint Iean Baptiste, saint Clement, saint Simon, qui sont les plus beaux joyaux qui soient demeurez à nos Rois, & à la conservation desquels ils se doivent autant & plus étudier qu'à la conservation de leur Couronne. Ioyaux augmentez depuis d'un coffret d'argent doré, dans lequel fut enfermé le chef de ce Religieux Prince, apres qu'il fut canonisé.

Privileges & droits du Tresorier de la Sainte Chapelle.

Long-temps apres que cette Chapelle eut esté ainsi bâtie & enrichie, Charles V. l'annoblit encore grandement. Ce fut luy qui obtint du saint Siege permission au Threforier d'icelle d'user de mitre, anneau, & autres ornemens Pontificaux (excepté la crosse) & donner benediction tout ainsi qu'un Evesque celebrant le Service divin dedans le pourpris & enceinte de ce Sanctuaire où reposent ces precieuses marques de nostre Redemption.

Et pource que cette sainte Chapelle est vraiment Royale de fondation, aussi monsieur

Pasquier nous apprend en ses recherches, que nos autres Roys la voulurent par succession de temps honorer des fruits & émolumens de leurs Regales. Le premier qui l'en gratifia fut Charles VII. non à perpetuité, ains pour trois ans seulement, lesquels estant expirez, il les continua à autres trois ans par ses patentes du 1. Mars 1342. Le tout pour estre employé moitié pour le Service divin & l'autre moitié pour l'entretenement des bâtimens & edifices. Et par autres subsequentes du 18. Avril 1458. il leur continua cét octroy pour quatre ans, portans les lettres que le revenu fust receu par ses receveurs ordinaires plus proches des lieux où écherroient les Regales, & par eux baillez au Changeur du Tresor, pour estre par luy convertis à la refection & reparation des ornemens & vestemens de ladite sainte Chapelle, ainsi qu'il seroit par les Seigneurs des Comptes ordonné. Louïs XI. soudain apres le deceds de son pere, voulant passer outre, par ses lettres du 13. Septembre 1465. leur accorda tant qu'il vivroit le profit des Regales: pour employer la moitié à l'entretenement des ornemens, vestemens, & linge de l'Eglise, & pour soustenir les vitres d'icelle. Ces lettres furent presentées à la Chambre, qui ne les voulut verifier tout à fait, ains les restreignit à neuf ans, par son Arrest du 6. Novembre 1565. Depuis ce temps on ne fit doute de leur accorder cét octroy à la vie de chaque Roy. Et de fait quasi par un vœu solennel, tous les successeurs de Louïs XI. leur octroyerent à leurs avenemens tous ces profits, tant qu'ils vivroient, & ne fit-on difficulté à la Chambre d'en verifier les lettres. Charles VIII. par ses patentes du 12. Decembre 1483. Louïs XII.

Sainte Chapelle gratifiée du profit des Regales.

le second an de son regne, le douziéme de Iuillet 1498. François I. le 18. de Mars. 1514. Henry son fils, le 2. Novembre 1547. jusques à ce que Charles IX. par son Edict de Moulins du vingtiéme Fevrier 1565. ordonna que de là en avant tous ces fruicts appartiendroiét à perpetuité à la sainte Chapelle.

Cette Eglise a encore plusieurs autres prerogatives, comme de dépendre immediatement du S. Siege Apostolique : marcher du pair avec les Chanoines de Nostre Dame aux processions publiques, & avoir ses Benefices & Prebendes en la collation de nos Roys.

L'Evesque de Tuscule Legat en France de la part du saint Siege consacra la haute Chapelle le 27. jour d'Avril 1248. Et le mesme jour Philippe Archevesque de Bourges, dedia la basse à l'honneur de la glorieuse Vierge, mere de nostre Seigneur.

En l'an 1630. un Plombier estant dans le clocher de cette Sainte Chapelle, & s'estant endormy proche du plomb qu'il avoit fondu pour recouvrir le clocher, le feu prit malheureusement & brûla non seulement le clocher, mais mesme tout le toit de l'Eglise, & n'eût esté le prompt secours qu'y apporterent les Marchands du Palais, interessez pour les boutiques qui sont immediatement au dessous de ce Temple, sur lesquelles le plomb fondu découloit des goutieres avec autant de rapidité que l'eau du Ciel en temps d'orage, ce superbe ouvrage eût entierement esté brûlé & consommé. Le Roy Loüis XIII. repara au mesme temps cét edifice & le clocher qui estoit demeuré à faire jusques à present, se construit aujourd'huy plus beau qu'auparavant par la liberalité de Loüis XIV. legitime successeur

des saintes intentions de ses predecesseurs, aussi bien que de leurs Couronnes.

Childebert fils de Clovis, que nous avons naguere dit estre fondateur de l'Abbaye saint Vincent, fit aussi édifier l'Eglise qui porte à present le glorieux nom de S. Germain Evesque d'Auxerre. Dequoy nous donnent de tres fideles asseurances, les representations de ce Roy, & de la Reyne Vultrogote son épouse, que l'on void sur son portail. Il la fit édifier, & y mit des Chanoines presidez par un Doyen, lesquels ont depuis eu bõne part aux bonnes lettres, lors que sous la troisiéme race de nos Roys l'Vniversité fut dispersée par toute la Ville, & non au recoin que l'on luy assigne maintenant. Dequoy conservent encore la preuve, ceux qui appellent ordinairement ce quartier Ecole: Et la mesme Eglise a cela de plus aujourd'huy, qu'elle est une des plus belles & plus grandes Paroisses de Paris, mesme la Paroisse de nos Roys, entant que leur Louvre en dépend, comme jadis l'étoit saint Barthelemy quand ils demeuroient dans le Palais.

Eglise S. Germain de l'Auxerrois.

Il y a plusieurs autres Eglises Collegiales à Paris, comme saint Honoré, saint Merry, saint Benoist, mais pource qu'elles sont aussi Paroisses, nous differerons d'en parler au chapitre suivant, pour dire que Henry premier petit-fils du Roy Hugue Capet, ayant son Palais proche d'une petite Chapelle que saint Martin avoit autrefois renduë celebre par la guerison d'un Ladre, s'avisa pieusement d'y faire bâtir un Temple, & dresser le plan d'une Abbaye, fournie de Chanoines reguliers de saint Augustin, tels que sont ceux de saint Victor, & sainte Geneviéve, ausquels il laissa non seulement de grands moyens pour vivre,

S. Martin des Champs.

mais auſſi le droit de triple Iuſtice, haute, moyenne & baſſe. Là ſe voyent encores quelques figures fort antiques & peintes ſur un vieil parchemin de ce ROY, eſquelles il porte à la teſte comme un haut bonnet de credit, non éloigné des mortiers de Meſſieurs les Preſidens, où il y a de petites verges fichées, au bout deſquelles il y a des perles.

Philippes ſon fils en autoriſa apres luy la fondation. Mais deſireux de voir cette Maiſon Royale mieux reformée, la donna l'an mil ſeptante-neuf, à ſaint Hugues Abbé de Clugny, pour l'unir avec une plus rigoureuſe Religion, & ce bon Pere y mit un Prieur & des Moines de l'Ordre de ſaint Benoiſt; Prieur qui a laiſſé une ſi bonne odeur de fortune & de felicité à ſes ſucceſſeurs, qu'ils ont preſque tous eu de grandes dignitez & de grandes charges en l'Egliſe, les uns faits Cardinaux, les autres Archeveſques ou Eveſques, & les autres Abbez de Clugny.

S. Magloire.

Ne faut oublier une autre ancienne Egliſe pour eſtre comme toutes les precedentes royale en ſa fondation, c'eſt celle qui porte encore aujourd'huy le titre de ſaint Magloire, que Hugues Capet Comte de Paris fonda l'an 975. où de preſent nous voyons l'Egliſe ſaint Barthelemy. Ce pieux Comte avoit la Chapelle; & parceque l'on luy avoit apporté de Dol en Bretagne les corps ſaints, de ſaint Magloire & de ſaint Samſon, il les voulut là honorer du Sanctuaire où il ſa ſoit ſes vœux & ſes devotions. Mais aſſez long-temps apres, ſçavoir eſt, l'an mil cent trente-huict, Loüis le Ieune les tranſporta dans la ruë ſaint Denis, en une Chapelle dite de ſaint Georges, afin de les mettre plus largement. Et enfin ils ſont paſſez

dedans le faux-bourg de saint Iacques, où de present est saint Magloire.

Il y a plusieurs autres belles marques de la pieté de nos Roys en cette premiere ville de leur Royaume, & de belles marques de l'affection qu'ils ont toûjours euë à procurer & avancer l'Estat de Dieu de tout leur pouvoir.

Tel est le Prieuré de sainte Catherine que saint Loüis fonda en la ruë saint Antoine, à la solicitation des Archers de sa garde, & qu'il voulut estre servy par des Chanoines reguliers de l'Ordre saint Augustin : Prieuré qui a fait depuis sa gloire des Sepulchres des plus grands de France, comme du Cardinal de Birague jadis Chancelier de cette Couronne, de Messire Pierre d'Orgemont aussi Chancelier sous le Roy Charles V. en deux belles Chappelles, & de plusieurs autres Chevaliers & principaux Seigneurs du Royaume : Prieuré qui nous sert encore d'une belle remarque, de l'honneur qu'ont jadis eu les bonnes lettres en ce quartier-là, quand nous le surnommons du Val des Escoliers.

Prieuré de sainte Catherine fondé l'an 1214.

Le Prieuré des Blancs-manteaux a esté aussi fondé par le mesme saint Loüis pour des mandians & depuis donné par Philippes le Bel aux Guilemins qui estoient à Montrouge.

Ce Prince tant amateur de la devotion, fit encore bastir le Prieuré de sainte Croix de la Bretonnerie, où il logea des Religieux croisez de l'Ordre saint Augustin.

Prieuré de sainte Croix de la Bretonnerie

Celuy de sainte Geneviéve des Ardens dependant de l'Abbaye qui porte le titre honorable de cette sainte Vierge, est le lieu, où elle avoit autrefois accoûtumé de faire sa de-

sainte Geneviéve des Ardens.

votion. C'estoit une Chappelle ou Oratoire fondée au nom de nostre-Dame, que saint Loüis erigea aussi en Prieuré pour un signalé miracle d'une insigne guerison de feu sacré procurée par la descente de la Chasse de sainte Geneviéve.

Prieuré des Billettes.

Le Prieuré des freres de la Charité N. Dame de l'Ordre de saint Augustin surnommé les Billettes, est aussi de fondation Royale, & tres-remarquable par le sujet de son origine. Vn Iuif avoit là sa demeure, lequel ayant pratiqué certaine femme l'an 1290. à ce qu'elle le mist en possession d'une Hostie sacrée, si-tost qu'il l'eut, il commença de dresser les pointes acerées d'un canif à l'encontre; & comme apres plusieurs piequeures en fut sorty du sang en abondance, il la jetta dans les flammes pour la consommer, mais se retirant du brasier & haussant son vol par la chambre, il luy entra une telle indignation dans l'ame, qu'il la jetta derechef dans une chaudiere d'eau boüillante, qui soudain fut empourprée de sang: & luy si remply de confusion, que ne pouvant plus cacher l'énormité de son crime, il donna sujet à la Cour de le condamner à estre brûlé tout vif, & sa maison rasée, où le Roy Philippe le Bel pour remarquer le miracle à la posterité, fit bâtir & renta cette maison d'oraison, en laquelle se montre encore le sacrilege canif tous les premiers Dimanches d'apres Pasques: & l'Hostie sacrée portée dessors avec grand respect & reverence en l'Eglise saint Iean en Greve, y a pareillement esté soigneusement gardée jusques à present.

Prieuré

Celuy de saint Denis de la Chartre ayant

esté longuement possedé par la main laïque, le Roy Loüis VI. dit le Gros, en gratifia enfin Messieurs de sain-Martin des Champs en échange de quelques terres & possessions qu'ils avoient à Montmartre, où la Reyne Alix femme de ce Prince desiroit fonder des Religieuses de l'Ordre de S. Benoist. de S Denis de la Chartre.

Vn autre fis aux fauxbourgs de la porte de saint Denis, dit saint Lazare, est encore tres-ancien, & Royal en sa fondation, & qui a pour marque d'une grande & grave preéminence apres ses cens fives, haute-justice, & droit de foires; que nos Roys faisant leurs entrées dans Paris, on dresse devant sa porte un Theatre couvert & paré de riches tapis & tapisseries, au milieu duquel est eslevé le Trône de gloire auquel leurs Majestez reçoivent les honneurs, & entendent les vœux & les prieres de tous les Ordres de la ville. Prieuré de S Lazare.

Et celuy de saint Antoine le petit, la gloire de sa ruë, fut eslevée sous le regne de Charles cinquiesme, par Hugues de Chasteauneuf Abbé general de l'Ordre saint Antoine de Viennois, en l'année mil trois cens septante cinq. Prieuré de S Antoine le petit.

Des Eglises Parrochiales.

CHAPITRE VIII.

MAis apres tant de Cloistres, qui peut mieux faire paroistre la grandeur de cette ville, que ses Parroisses? qui mieux publier sa puissance, que la grande abondance du peuple, qui va faire incessamment ses vœux & ses offrandes en icelles?

Eglise s. Benoist. La premiere & plus ancienne, je croy que c'est celle de S. Benoist, & le croy parce qu'un certain écrit gravé dans une vieille vitre de l'une de ses Chappelles, me semble offrir cette verité pour la croire. *En cette Chappelle*, porte-t-il, *S Denys commença à invoquer le nom de la S. Trinité.* Car ce fut l'Evesque S. Denys, que nostre France revere comme son Apôtre, qui la dedia premierement en l'honneur de la S. Trinité, comme nous avons déja dit cy-devant, & peut estre y exerça les premieres fonctions du Christianisme. Elle a depuis quitté ce nom pour prendre celuy de S. Benoist, dit le bien tourné, parce qu'autrefois le principal Autel estoit en ce lieu de la nef, où est maintenant une pierre ronde, à l'opposite des Orgues. Elle a méme esté annoblie d'une Chanoinerie, & furhaussée des droicts de Iustice, & de plusieurs beaux privileges, par le Roy Charles V.

S. Germain de l'Auxerrois. Apres cette Parroisse j'eusse volontiers avancé S. Germain de l'Auxerrois sur les rangs pour estre des plus nobles & antiques de la ville, & fondée par le fils de nôtre grand Roy Clovis : mais parce que je luy ay donné place au Chapitre precedent, je tourneray la pointe de ma plume à la poursuite des autres.

Eglise s. Nicolas des Chãps. Le Roy Robert grand en pieté comme en valeur & en fortune, fonda prés son Palais l'Eglise & Parroisse de S. Nicolas des Champs. Eglise où non seulement il alloit ordinairement faire ses prieres & oraisons, mais aussi chanter au chœur entre les Prestres durant le service Divin, tant le zele de Dieu brûloit & brilloit dans son ame.

Eglise s. Laurés. Le Dimanche 19. de Iuin en l'an 1429. l'Eglise Parrochiale honorée du glorieux nom

de S. Laurens lez Paris, fut dediée & consacrée par Maistre Iacques du Chastelier Evesque de Paris. Ce n'estoit jadis qu'une Chappelle qui dépendoit des Abbé & Religieux du Convent de saint Martin des Champs, lesquels y ont encore quelques droits, & y vont faire le service à certains jours de l'année. Et de nostre siecle, elle a encore presque esté rebâtie de fonds en comble, sous le regne d'Henry III.

La Parroisse saint Mederic, vulgairement appellé saint Merry, prit son premier lustre de la Translation des Reliques de ce saint Abbé decedé aux faux-bourgs, prés une petite Eglise que l'on surnommoit jadis de saint Pierre. Goslin Evesque de Paris ordonna cette Translation apres que par commune approbation de l'Eglise on creut que ce saint joüyssoit de la gloire des bien-heureux; & l'ordonna en l'an huit cens quatre-vingts quatre à la poursuitte de Theodebert Prestre de la susdite Eglise saint Pierre, pendant le regne ou regence de Carloman, qui survesquit Loüis son frere. Il y a pareillement des Chanoines en cette Parroisse. Eglise s. Mederic

Celle de saint Germain le Vieil n'estoit anciennement qu'un Oratoire ou Chappelle dite de S. Iean Baptiste, avec un domicile continu, où se retira saint Germain, depuis Evesque de Paris, quand au mandement de Childebert deuxiéme, il quitta son Abbaye de S. Symphorien d'Autun, pour venir honorer cette grande ville de sa presence. Elle a esté élargie depuis d'une Chappelle surnommée de nostre-Dame, du costé du Marché-neuf. Eglise s. germain le Vieil.

La Magdelaine fut aussi premierement une Chappelle de S. Nicolas, où les poissons- Eglise de la Magdelaine,

niers & basteliers avoient leur Confrairie ; & ne contenoit en sa grandeur que la nef de l'Eglise, qui est à present. Mais depuis que les Reliques sacrées de la bien-heureuse Magdelaine y eurent esté apportées en l'an 1461. par Loüis Evesque de Paris, elle fut recruë de l'étenduë du Chœur, & érigée en Parroisse Archiprestyterale de la Cité.

Eglise s. Barthel. S. Barthelemy estoit la Chappelle Royale du Palais de Hugue Capet, & premiere demeure des Maglorians, ainsi que nous avons dit cy-dessus, en memoire dequoy nos Roys en sont encore les premiers paroissiens. Et en cette qualité le Chanteau du pain beny fut presenté au Roy François I. en l'an 1531.

Eglise & Cimetiere des Innocens. Les Saints-Innocens sont aussi de la fondation de nos Roys, leur Eglise fut bastie sur les ruines du domicile & demeure ordinaire des Iuifs. Cette gent maudite ayant crucifié un petit enfant pendant la vie & regne de Philippes Auguste, elle fut chassée loin des terres de la France, & leur habitation confisquée à Dieu & à cette belle Parroisse, qui a pour plus éminent lustre de sa gloire ce grand Cimetiere clos par tout d'une belle enceinte de murailles, où l'on tient que les corps morts sont consommez en moins de dix jours.

Eglise s. Honoré Renold Cherey, & Sibile sa femme jetterent les premiers fondemens de S. Honoré en l'an 1204. & donnerent 9. arpens de terre assis prés les murs de la ville pour la faire bastir: Donation confirmée par Eude de Seuilly 71. Evesque de Paris, & pieusement depuis amplifiée par les Prieurs de S. Martin des Champs & de S. Denys de la Chartre.

L'Eglise saint Gervais & saint Prothais est des plus antiques de la ville; car le Poëte Eor-

tunatus Evesque de Poictiers, écrivant la vie de saint Gervais Evesque de Paris, dit que l'entrée d'icelle ayant esté refusée à ce Pasteur; il en ouvrit les portes par le signe de la Croix: preuve tres-certaine qu'elle estoit fondée & dediée à l'honneur de ce glorieux couple de Martyrs, long-temps devant l'an 578. qui est l'année du trépas de saint Germain. Eglise S. Gervais & S Protais.

Et parce que la ville ayant pris de grands accroissemens de ce côté-là, cette Parroisse vint finalement à s'augmenter d'une si grande abondance de peuple, qu'elle n'en pouvoit plus librement exercer ses fonctions ordinaires, celle de S. Iean en Greve, qui n'estoit qu'une Chappelle, fut erigée en l'année 1212. afin de luy subvenir & faire siens une partie de ses Parroissiens. Eglise S. Iean en Greve.

En cette Eglise est enterrée Marie de Lorraine, & son Epitaphe gravé sur une table de marbre écrit en grosses lettres à costé du principal Autel en ces termes. Epitaphe de Marie de Lorraine.

Marie de Lorraine fille de tres-haut & tres-excellent Prince & Princesse Monseigneur Henry de Lorraine, & Madame Catherine de Cleves, Duc & Duchesse de Guyse & de Chevreuse, Comte d'Eu, & Pair de France, decedée en l'âge de quatre ans au tres-grand regret desdits Seigneur & Dame ses pere & mere, qui de ce ont voulu laisser perpetuelle memoire en l'Eglise de ceâs.

Son ancien Cimetiere estoit premierement où est aujourd'huy la grande place du marché qu'on appelle encore, *Le Cimetiere S. Iean*, de son ancien nom. Mais ayant esté profané par un fratricide, & quelque temps apres Pierre de Craon condamné & banny par contumace afin de reparer l'attentat à la personne de Messire Olivier de Cliffon Connestable de France, cimetiere s. Iean.

sous Charles VI. les belles & grandes maisons qu'il possedoit prés de cette Eglise furent abatuës, & le fonds destiné pour la sepulture des Parroissiens.

Feux de la s. Iean en Greve.

Et pource que par toute la Chrestienté on fait feux publics à la Nativité de ce Patron s. Iean Baptiste en signe d'allegresse, & à qui mieux mieux. Paris luy en prepare tous les ans un en la place de Greve. Il n'y a point de plus solennelle declaration de réjouïssance que celle qui se fait par le feu, la lumiere duquel, plus que nulle autre chose élementaire, represente la Divinité, comme Platon dit que Dieu habite une essence empirée, de laquelle naissent les ruisseaux de toute joye & consolation. Ainsi les Romains en leurs liesses & réjouïssances publiques allumoient des feux publics par les quarrefours, & de particuliers en leurs maisons. Et ce qui recommande davantage la gloire de cette solennité, c'est que bien souvent nos Roys l'honorent de leur presence, accompagnez de leurs Princes, de leurs gardes, & de tous les principaux de leur principale ville, mesme prennent la torche en main & l'allument, ou pour l'ordinaire le Gouverneur de Paris.

Eglise S. Paul.

L'Eglise S. Paul a esté petite en ses commencemens, comme toutes les precedentes, mais au reste assez antique. S. Eloy en dressa le premier plan du temps de Dagobert VIII. Roy Chrestien, en faveur des Religieuses de son Monastere: car il y fit premierement bâtir une Chappelle pour leur servir de cimetiere; & depuis la ville s'étendant de ce costé là; elle fut érigée en Parroisse, & monta de temps en temps au feste de la grandeur & perfection où nous la voyons maintenant: voi-

re en un si haut degré de splendeur que nos Roys y alloient ouïr la Messe comme Parroissiens, & que les Chevaliers de leur Cour posoient là leurs blasons & enseignes au sortir des joûtes & tournois, qui s'ouvroient en la ruë S. Antoine pour le passe-temps des Dames: avant que l'éclat infortuné d'une lance ravissant à nos Lys l'un de leurs plus beaux fleurons, eust fait tomber l'Hostel Royal des Tournelles sous ses ruines.

Ie dis plus, qu'ils y ont quelquesfois celebré les ceremonies des Baptesmes de leurs enfans: Car aux regiſtres de la Chambre des Cõptes, le Greffier curieux & soigneux d'enregistrer ce qui se faisoit de solennel dans Paris, recitant le Baptesme de Charles VI. dit qu'il nâquit le 3. Decembre 1368. & fut tenu sur les Fons en l'Eglise S. Paul lez Paris, par Charles Seigneur de Montmorency, & que lors y avoit une grande multitude de peuple qui commença de crier Noël.

S. Eustache n'estoit pareillement qu'une Chappelle dediée à S. Agnes, avant que Iean Allais, riche Bourgeois de son temps, eust donné de ses biens assez liberalement, pour l'agrandir en Parroisse. C'est aujourd'huy l'une des plus grandes & plus peuplées de toute la ville. Eglise S. Eustache

I'avois oublié S. Estienne du Mont, cette belle & noble Eglise, qui a cela de commun avec les precedentes, qu'elle est fort vieille en fondation & peut-estre du temps des premiers Chrestiens, mais depuis que la devotion a ouvert les mains à ses Parroissiens pour y faire bâtir & rechercher tout ce qui pouvoit élever & éclairer la grandeur & le lustre de son edifice, & le mettre au plus haut étage; elle Eglise S. Estienne du Mont.

a fait assez voir qu'il appartient aux hommes de ce temps de former de beaux ouvrages, aussi bien & plus heureusement qu'à leurs devanciers. Ses voutes, ses Chappelles & ses piliers nous laissent bien quelques ressentimens, pour juger de ce que peut la pieté jointe avec l'artifice & industrie humaine : Mais qui considerera son Iubé, ses clairs degrez, son Portail, sa Tour bâtie ces années passées & ses autres embellissemens, il croira bien-tost que c'est de cela qu'elle se glorifie davantage.

Eglise S. Severin.

L'Eglise S. Severin est aussi d'vne fondation assez ancienne, & l'une des plus belles Parroisses de l'Vniversité. S. Severin y a laissé une si bonne odeur de devotion par la solitaire retraite de ses solitudes, qu'elle marche aujourd'huy du pair avec les plus celebres de son quartier. Entre lesquelles S. André des Arcs, (ou pour mieux & veritablement parler en Laas, nom general de la terre de son assiette) & celle de S. Cosme & S. Damian ont des premiers rangs. Car l'Abbé de S. Germain jetta les fondemens de toutes les deux en l'an 1210. & y fit travailler avec une telle dépence, que dans deux ans il les vid en leur midy, & au point d'une telle perfection, qu'elles furent trouvées capables de retirer & affranchir ses sujets de la sujetion de S. Severin & S. Sulpice : En celle de S. Cosme, est le Tombeau de ce grand Theologien M. Claude d'Espense. Et en l'autre celuy de feu Monsieur le President de Thou representé en Chef marbrin, & cét Epitaphe gravé dans le caveau où son corps est enfermé.

Eglises S. André des Arcs & de S. Côme & S. Damiã

Epitaph. de M. Christ. de Thou.

Cy gist & repose attendant la resurrection des morts, le corps de feu vertueux Seigneur, Messire Christofle de Thou, Chevalier, Conseiller du Roy

en son Conseil Privé & d'Estat, premier Président en sa Cour de Parlement, Chancelier de Monseigneur frere vnique du Roy, sieur de Bonnœil, Celi, Steims, S. Germain, Charenton, S. Maurice, Aimery, Chancevillie, Fromont, Villiers & Goneße : lequel apres avoir tres-vertueusement vescu 74. ans & trois mois, mourut encore plus heureusement le premier iour de Novembre, l'an de grace 1582.

Il y a aussi dans la mesme Eglise quantité d'autres Epitaphes de personnes illustres dont les corps y reposent en attendant la resurrection des morts, comme celle de ce genereux Marquis d'O de l'illustre maison des Seguiers, qui a donné de grands hommes à la France depuis plusieurs siecles, par la valeur & prudence desquels le Royaume a toûjours esté bien conduit, & particulierement par cét éminent personnage Messire Pierre Seguier, Chevalier Comte de Gien, Chancelier de France sous le feu Roy Louys XIII. d'heureuse memoire, & sous Louys XIV. à present heureusement regnant, sous la sage conduite de la Reyne Regente sa mere.

André du Chesne vivant Conseiller, Historiographe du Roy & le premier Autheur de ce present livre, n'ayant eu que le loisir de disposer de sa sepulture, dans le temps qu'vne mort inopinée le surprit au 56. an de son âge en l'année 1640. desira y estre inhumé, & y fut enterré dans la nef vis à vis du Crucifix.

Il y a plusieurs autres parroisses, Chapelles & Chanoinies, tant en cette grande ville qu'en ses faux-bourgs, comme S. Hilaire, S. Yues, S. Nicolas du Chardonnet, S. Leu S. Gilles, S. Martial, S. Pierre des Assis, S. Pierre aux Bœufs, S. Landry, S. Christophe, S. Ioss, Autres Eglises & Chappelles de Paris.

S. Iacques de la Boucherie, S. Iulian le Pauvre, S. Blaise, sainte Marine, S. Denys du Pas, S. Aignan, S. Iean le Rond, S. Symphorien, S. Iulian des Menestriers, S. Opportune, S. Thomas du Louvre, S. Nicolas du Louvre, S. Leufroy, S. Sulpice, S. Martin en la ville, S. Marcel lez Paris, S. Medard, S. Hippolite, S. Louïs des Iesuites en la ruë S. Antoine, que la magnificence & liberalité du feu Roy Louïs XIII. a fait bâtir de nouveau à costé de l'ancienne, & fait le plus bel ouvrage de la Chrestienté, à la dedicace de laquelle il voulut assister, & y communia de la main du Cardinal de Richelieu son fidele ministre, lequel y celebra la Messe, où le Roy, la Reyne & toute la Cour assisterent avec le plus superbe appareil du monde. S. Roch & autres en grand nombre, que ie ne veux particulierement poursuivre pour estre un sujet de trop longue haleine, & qui pourroit porter la grandeur de Paris au delà de toute conception humaine.

Des Chartreux, Iacobins, Cordeliers, Carmes, & Mathurins.

CHAPITRE IX.

IL faut maintenant parler des Monasteres & commencer par la solitude devote ou par la devotion solitaire des Chartreux. Ce S. Ordre de Religieux avoit pris commencement en l'an 1086. & venant au cœur de la France avoit établi sa premiere demeure à Gentilly. Mais S. Louïs sollicité par le Prieur de la grande Chartreuse de Grenoble les logea en l'Hostel Royal de Vauvert où ils sont de present. Hostel tant infecté de fantosmes &

Chartreux & leur fondation.

tenebreux esprits avant leur arrivée, que les marques nous en restent encore au Proverbe du Diable de Vauvert.

Ils se sont depuis rendus recommandables à la posterité par diverses & suréminentes qualitez. Les femmes n'y font point repasser de vains objets pardevant les yeux Les aumosnes y sont départies largement à main ouverte; & ce que j'y trouve de plus haute & auguste marque, sont les Tombeaux de tant de grands Seigneurs, Archevesques, Evesques, Chanceliers & Presidens, qui ont éleu & choisi ce Monastere pour leur sepulture, Messire Adam de Cambray, premier President du Parlement, y est enterré & representé dans un tableau coiffé de son mortier. Et un autre encore qui est dans le Cloistre à main gauche. Car bien que l'inscription soit effacée, si est-ce que les trois boutons de son manteau montrent que c'estoit un premier President.

Le mesme S Louïs fit bâtir l'Eglise des freres Prescheurs, autrement dits Iacobins, aupres la porte S. Iacques, où ces Religieux firent non seulement une Escole de bonnes lettres pour ceux de leur Ordre, mais encore se voulurent donner loy de lire en toutes chaires & à toutes occurrences de personnes, comme l'on trouve aux anciennes pancartes de l'Vniversité: Loy à laquelle s'opposerent les Recteurs & Suppost d'icelle, & fut leur opposition receuë par Arrest de la Cour, & enjoint à eux de lire seulement dedans leur Cloistre à huis clos: Ie dis dedans ces Cloistres qui ont depuis eu cét honneur de produire non seulement des Alberts & S. Thomas, & tant d'autres belles lumieres qui ont éclairé la Theologie de leurs écrits, mais aussi qui ont mõté beaucoup

Iacobins, autrement dits Freres Prescheurs.

iuſques aux plus hauts & premiers degrez de l'Egliſe.

En cette Maiſon eſtoit anciennement le parloir aux bourgeois, lieu du Conſeil de la ville, que depuis on a bâty ailleurs : Et ſe void encore entre la porte S. Michel (appellée autrefois la porte d'Enfer, à cauſe du Diable de Vauvert) & la porte S. Iacques, un vieil logis qui s'avance dans le foſſé, qu'on nomme *Le Parloir aux Bourgeois*, par ce que lors les Bourgeois de Paris aſſemblez en ce lieu parlementerent avec le Seigneur de l'Iſle-Adam, de la reddition de la ville de Paris au Roy Charles VII. & de donner congé aux Anglois qui l'occupoient. Voire la partie de ce Convent q i reſpond ſur les murs & foſſez d la ville, eſtoit le Chaſteau des Seigneurs de Hautefeuille.

Les Chapelles & le Chœur meſme de l'Egliſe, ſont remarquables ſur toutes autres pour les ſepulchres & tombeaux de nos Rois & Princes du ſang, qui ont éleu d'y eſtre enterrez apres leur mort. A coſté gauche de la Chappelle Noſtre-Dame de la Grace ſe void une ſtatuë de marbre blanc élevée en armes avec la cotte ſemée de fleurs de Lys & en pur chef ſur un pilier au milieu de deux Eſcuyers, qui eſt celle de Monſeigneur Charles frere du Roy Philippe de Valois. Il y en a un autre en la Chappelle de Bourbon qui porte cette inſcription, *Cy giſent les entrailles du Roy Philippes le vray Catholique.* Et en ce meſme endroit à coſté droit du chœur le ſepulchre des trois premiers Princes de Bourbon élevez en albâtre : de Monſeigneur Robert, de M. Louys premier & M. Pierre: dont les deux premiers n'ont ſur leurs che-

Tõbeaux de Philippes & de ſa fẽme.

Tõbeau des Ducs

veux chacun qu'vne ligne de pierreries, non distinguée ny de perles ny de fleurons : & le tiers habillé de sa cotte d'armes semée de fleurs de Lys, un cercle pur sans fleurs & sans perles. de Bourbon.

Humbert de la Tour Prince Dauphin, celuy qui donna le Dauphin. à la Couronne de France, à cette condition que le premier fils du Roy, l'heritier presomptif du Royaume en seroit Seigneur souverain dés sa naissance, y a aussi sa Tombe plate devant le grand Autel, sur laquelle est imprimé cét Epitaphe en termes Latins.

Epitaphe de Humbert de la Tour.

Cy gist le Pere & tres-illustre Seigneur Humbert iadis Dauphin de Viennois : lequel quittant sa Principauté vint tenir rang de frere en nostre Ordre, & fut Prieur de ce Convent de Paris : & enfin Patriarche d'Alexandrie, & perpetuel administrateur de l'Archeveschié de Rheims, voire principal bien faicteur de ce nostre Convent. Il mourut l'an de grace 1355.

Tableaux des Lacabins.

Mais ce qui s'y void aujourd'huy de plus beau, ce sont deux riches Tableaux nouvellement élevez de la liberalité de deux Reynes : L'vn en la Chappelle du S. Rosaire, offert par la Reyne de France, où les benedictions que la sacrée Vierge verse sur la fecondité de cette Princesse vraiment Reyne de toutes vertus, servent de couronnement aux Royales actions de nostre Auguste, & rendent les fleurs de Lys éternelles. Et l'autre sur le principal Autel, par la Reyne Marguerite, où nostre Seigneur mange l'Agneau Paschal avec ses Apostres, & institué le venerable Sacrement de l'Eucharistie.

Les Cordeliers ont pareillement esté fon-

Les Cordeliers.

dez par ce Roy Catholique, je dis par le glorieux Saint Louïs, le plus Catholique Roy que noſtre France ait jamais porté. Leur premiere demeure eſtoit où nous voyons aujourd'huy le College de Navarre, mais S. Louïs voyant ce lieu aſſez mal propre pour la ſolitude de ces hommes Angeliques, les tranſporta prés la porte de S. Germain & fut la ruë de Hautefeuïlle, où maintenant ils ſont.

Ie laiſſeray les magnifiques tombeaux & ſepultures de marbre blanc & d'albatre de tant de Rois, Princes, Seigneurs, gens de iuſtice & autres, qu'on voioit anciennement au Temple de ce Convent, pour avoir eſté la pluſpart enveloppez ſous les ruïnes de l'Egliſe par un embraſement étrange en l'an 1580. Et diray ſeulement que le nombre des Religieux qui y viennent des quatre coins de la Chreſtienté & du milieu pour vacquer à l'étude des bonnes lettres, y a toûjours eſté ſi grand, que l'on en a ſouvent conté iuſques à ſept cens & plus, nombre dont chacun s'ébahit. Voire c'eſt ce Convent, d'où comme d'une pepiniere ſont ſortis de ſi grands hommes qu'on les a ſouvent veu appellez aux premieres dignitez de l'Egliſe, voire juſques au ſouverain Pontificat.

Le feu Roy Henry III. fit rebâtir le Chœur en l'an 1586. le fit illuſtrer de belles vitres du vieil & nouveau Teſtament, & l'embellit d'un beau l'ambris d'or tout ſemé de ſes armes. Et depuis les plus pieux & devots de la ville ont ſi largement départy de leurs moyens pour faire travailler au reſte de la grande & premiere Nef, qu'elle eſt enfin parvenuë au plus haut degré d'une perfection de tout point abſoluë.

Le 3. Ordre des Mendians ſont les freres Hermites de S. Auguſtin, fondez auſſi par S. Louïs en la place où ils ſont maintenant. Car ils ont eu leur premiere demeure prés la porte Mont-martre, où eſt encore la Chapelle de ſainte Marie Egyptienne, & dont la ruë porte encore le nom des vieux Auguſtins. Et de là les avoit-on envoyez où de preſent eſt bâty le College du Cardinal le Moine. Mais les Templiers ayans eſté condamnez en un Concile que Clement V. celebra dans la ville de Vienne, pendant le regne de Philippe Auguſte, où s'étoient trouvez une infinité d'Eveſques, Abbez & Docteurs en Theologie, & toutes leurs terres & poſſeſſions confiſquées, S. Louïs enfin monté à la Royauté, tira ces bons Religieux de cette vaſte ſolitude, pour les accommoder prés la porte de Neſle, d'une de leurs plus belles commoditez. Auguſtins.

Les voyages d'outre-mer du méme S. Louïs ont encore provigné non ſeulement dans Paris, mais par toute la France, l'Ordre de la Religion & Monaſtere de N. Dame des Carmes. Ordre qui vante tant un Albert Patriarche de Conſtantinople pour l'vn de ſes premiers Ordinateurs. Ce pieux Prince les amena premierement du mont-Carmel de la Paleſtine, & leur fit bâtir ce beau Convent qu'ils poſſedent encore aujourd'huy prés la place Maubert, & aux Cloiſtres duquel on remarque aſſez quelle gloire il fait de l'excellence de ſon origine.

Ainſi ces 4. Ordres de Mendians royalement fondez en la capitale ville du Royaume, ont depuis apporté une infinité de fruit, non à la France ſeule, mais à toute la Chreſtienté, par leurs ſaintes exhortations. Mendicité des quatre Ordres des Mendians loüée.

Qui m'a fait émerveiller pourquoy Guillaume de S. Amour, & aprés luy Iean de Melun en son Roman de la Rose, les abhorroient pour avoir voüé une pauvreté tant en general qu'en particulier. Car la mendicité dont ils font profession n'est une mendicité telle qu'est celle d'un tas de mendians valides & vagabonds, qui pour demeurer perpetuellement & mourir inutiles au public, vont demandans par les maisons. Au contraire ce pauvre peuple vacquant incessamment au service de Dieu, & aux predications, se remet à la devotion des gens de bien, de luy faire aumones, selon qu'ils pensent qu'ils le meritent. Et n'y a plus grand moyen pour ruiner la devotion, que la grandeur des biens & possessions de la terre, que l'on donne aux Eglises à perpetuité: parce que soudain que nature se trouve gorgée, & à son aise, elle quitte fort aisément ce qui dépend de la necessité de sa charge, pour se plonger dans les delices, & dans l'oisiveté, comme l'experience a depuis montré en la pluspart des autres Religions, lesquelles comblées de biens, semblent estre demeurées en friche, en ce qui dépendoit de leur office, & tout le faix tombé sur ces 4. Ordres derniers. Pour laquelle cause quelques-vns voyans les demeures & les déportemens de tous ces Moines, dirent que les Benedictins, qui furent les premiers Religieux, prirent pour partage les villes esquelles ils avoient choisi leurs domiciles. Et la pluspart des autres Ordres les champs, forests & montagnes: tellement que s'estans de cette façon accommodez des choses mondaines & terriennes, ces derniers qui portent le nom de Mendians, prirent pour leur lot seulement

lement les celestes & divines.

Ce fut encore S. Louïs qui fonda la Maison & Monastere des Mathurins, Religieux instituez pour retirer les pauvres Esclaves des fers de la captivité Mahometane. Monastere que l'Vniversité recommande encore aujourd'huy par la congregation de ses processions ordinaires. Mathurins.

Des Convents de Cluny, des Bernardins, Premonstré, Celestins, Capucins, Fueillans & autres.

CHAPITRE VIII.

LEs Ordres de Cluny, Cisteaux & Premonstré, qui tous ont pris leur source & origine de la France, & depuis se sont grandement épandus par toute l'Europe, ont aussi leurs maisons & Monasteres en cette Metropolitaine & capitale, voire en ce quartier que l'Vniversité a choisi pour y estre l'air vray-semblablement plus sain, qu'en la fondriere, qui est accompagnée des égouts de la ville. Vniversité qui pour montrer la bonne part que tous ces Religieux avoient dés lors aux bonnes lettres ; faisoit dés ce premier établissement ses Congregations au College des Bernardins, Escoles de l'ordre de Cisteaux, que l'on a depuis reduites aux Mathurins pour la commodité du lieu. Cluny, Cisteaux & Premonstré.

Les Celestins furent fondez par Charles V. prés l'Arcenal, en la place où demeuroient les Carmes avant que S. Louïs leur eust fait bâtir le Convent qu'ils habitent aujourd'huy. Celestin V. ayant quitté le S. Siege, comme une charge trop grande, trop haute, & trop penible, pour se retirer en la soli- Les Celestins.

tude, jetta les fondemens de cét Ordre vrayement celeſte, & autant reformé qu'aucun autre de toute la Chreſtienté. Et Charles V. ne voulant pas que cette nouvelle Religion manquaſt à la perfection de ſon Royaume, en enrichit bien toſt aprés ſa ville capitale, & l'appanagea d'une maiſon autant noble en architecture, que glorieuſe en Cloiſtre & jardins. Maiſon où Louis d'Orleans ſon fils éliſant d'eſtre enterré aprés ſa mort, y fit édifier cette belle Chappelle des Ducs d'Orleans. Là eſt ſa ſtatuë ayant la Couronne Ducale à cercle rehauſſé de fleurons: celle de la Ducheſſe ſa femme n'ayant ſur le chef qu'un cercle greſlé de perles: Et celle encor de leur fils Charles Duc d'Orleans, ayant bien ſa Couronne de Duc, mais differente de celle de ſon pere: car il n'y a nuls fleurons, mais bien au lieu d'iceux des pointes au ſommet deſquelles il y a des perles, qui montrent aſſez que c'eſt une Couronne de Duc. Car celles des Ducs a le cercle, & quelques pointes, au haut deſquelles il y a des perles fichées.

Tõbeau des Ducs d'Orleans

Il y a pluſieurs autres beaux & memorables Sepulchres en cette Egliſe, comme de Leon Roy d'Armenie, jadis ſorty de la maiſon des Luzignans, qui mourut à Paris en l'année 1393. regnant Charles V. Paul de Termes Mareſchal de France, decedé l'année 1571. & de Meſſire André d'Eſpinay, Cardinal, Archeveſque de Lion & de Bourdeaux, & Primat de France & d'Aquitaine. Mais ma plume à la façon des coureurs qui ſe preparoient à la lice des jeux Olympiques, s'étudie trop à la viteſſe, pour s'arreſter plus long-temps.

Tõbeaux du Roy d'Armenie, de Paul de Termes. & d'André d'Espinay.

Les Capucins ont eſté tirez du fonds de l'Italie, pendant le regne de Charles IX.

Capucins.

pour estre encore provignez à la France. Ceux-cy pour estre les derniers venus de tous les Ordres saint François, emportent le premier prix en la rigueur & integrité de la discipline Monastique, & s'il y avoit de l'hypocrisie, elle leur coûteroit bien cher. Les ennemis des Ordres de Religion ne sçavent que dire contr'eux, parce que leur vie respond à leur doctrine, & n'y a rien qui confonde plutost la médisance que la bonne intelligence de la main & de la parole. Car toutes les fois que cela s'accorde, les plus malins sont contrains non seulement d'estre témoins, mais imitateurs de la bonne vie, comme disoit l'Empereur Basile à Leon son fils surnommé le Philosophe : l'Evesque de Cisteron leur fit bâtir un petit Temple à Picque-puce prés de Paris, où ils ont habité quelque temps avec leur pauvre gloire, & du depuis le Roy deffunt Henry III. les logea en ce Monastere qu'ils possedent maintenant en la ruë S. Honoré, & qui est leur principale demeure, accruë ces années passées 1602. & 3. de quelques corps d'Hostel. Action pieuse, & qui par son exemple a convié & convie iournellement les meilleures villes du Royaume à planter & cultiver des fourmillieres de ce S. Ordre.

Mais si ce Roy a fait paroistre en cela à sa premiere ville l'ardeur du zele divin qui brûloit saintement dans son ame, il ne l'a pas moins obligée d'y avoir planté cette autre pepiniere de saincteté & pieté, que l'on appelle les Fueillans. L'an 1587. Dom Iean de la Barriere Abbé des Fueillans, & l'un des premiers reformateurs de l'Ordre S. Bernard, mandé par ce Prince, vint de son Abbaye prés Tholose, en la ville de Paris, accompagné Fueillans.

de 60. siens Religieux, & aprés les complimens accoûtumez, fut mis en possession de cette Monastique retraite que sa Majesté luy avoit fait bâtir joignant les Capucins. Cette devote bande a dressé depuis le premier plan d'une nouvelle & belle Eglise en l'an 1601. pour l'édification de laquelle plusieurs pieuses personnes de l'un & l'autre sexe, ont si largement ouvert leurs mains, & versé de leurs biens en si grande liberalité, que c'est aujourd'huy l'honneur & la gloire non seulement de celles de la ruë S. Honoré : mais presque de toute la ville.

Eglise nouvelle des Feüillans.

Religion de la Mercy.

Les Religieux de l'Ordre & Milice de N. Dame de la Mercy de la redemption des Captifs, ont pareillement depuis peu commencé un Convent à la Chappelle Braque prés l'Hostel de Guise, & qui s'éleve aujourd'huy par les biens-faits de sa Majesté, & de ce grand homme Messire Nicolas de Bailleul Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, President en sa Cour de Parlement, Chancelier de la Reyne Regente sa mere, & Sur-intendant des Finances de France. Il y a encore d'autres Religions, mais un peu plus écartées de la presse, comme au fonds du faux-bourg S. Laurens, & à Pique-puce des Recolez ou Cordeliers reformez qui se disent estre les vrais obseruateurs de la Regle S. François : & prés Chaliot tout joignant le rivage de Seine des Minimes que nous appellons Bons-hommes, parce que lors que S. François de Paule en Calabre, & premier Autheur de ces Hermites, vint en France à la semonce de Louis XI. la commune voix du peuple l'appella pour sa prud'hommie Bonhomme.

Recolets.

Minimes.

Du Temple, de saint Iean de Latran, & du Saint Sepulchre.

CHAPITRE XI.

MAis pource que cette grande ville est comme un petit monde, briévement enrichy des plus nobles beautez de ce grand Vnivers, & que dans les voyages de nos Rois outre-mer s'étoient formez quelques Ordres de Religieux portans les armes pour la defense & protection de nostre Religion Chrestienne, comme les Templiers, les Chevaliers de S. Iean de Ierusalem, autrement Chevaliers de Rhodes, les Chevaliers du S. Sepulchre, & autres, nos Rois leur ont encore voulu donner place en ce grand Ocean de Religions.

Les Templiers. Les Templiers furent logez au Temple, l'un des plus beaux enclos de toute la ville, & appanagez de plusieurs autres nobles & glorieuses possessions. Mais cét Ordre ayant esté condamné par le Concile de Vienne, comme nous avons dit cy-dessus, & leurs biens & domiciles confisquez, nos Rois vindrent planter leurs pavillons & leur demeure en cette Maison Royale, & de la grosse tour qui s'éleve au milieu des autres, en firent leur Threfor, & leurs Archives: tant que finalement ils en gratifierent les Chevaliers de Malthe, autrement de S. Iean de Ierusalem, qui l'ont depuis embellie de plusieurs beaux bâtimens, & qui ne dementent en rien les premiers. Ils en sont encore aujourd'huy en possession, y celebrent les Assemblées & Chapitres publics de l'ordre sous l'aveu

Les Chevaliers de saint Iean de Ierusalem au Temple.

du grand Prieur de France, & y tiennent continuellement un nombre de Religieux Croisez, pour faire le service divin : comme aussi en celle de S. Iean de Latran qui est pareillement dépendante d'eux, & qui laisse de grands ressentimens d'antiquité aux yeux de tous ceux qui contemplent ses édifices.

S. Iean de Latran.

Alexandre receu à l'Ordre de Malthe au Temple.

Le Roy Henry IV. ayant destiné Alexandre M. son fils naturel à cét Ordre, l'execution s'en fit l'an 1603. en l'Eglise de ce Temple comme en l'une de leurs principales maisons, avec une somptueuse, & celebre ceremonie. Les grands Commandeurs de France & de Champagne s'y trouverent accompagnez de 12. Commandeurs & 16. Chevaliers, ensemble ce qu'il y pouvoit avoir de plus grand & de plus illustre à Paris, les Princes, les Princesses, le Cardinal de Gondy, le Nonce du Pape, plusieurs Evesques, les Ambassadeurs d'Espagne & de Venise, le Connestable, le Chancelier, les sept Presidens du Parlement, les Chevaliers de l'Ordre du Saint Esprit. Reprenons la suitte de nostre discours.

Nos Rois de la troisiéme race, comme un Philippe Auguste, ayant aussi convié par leurs pelerinages en Ierusalem, autant les Princes que les petits, à frequenter le S. Sepulchre de N. Seigneur avec une devotion singuliere, ils firent encore bâtir en l'an 1327. l'Eglise Canoniale du S. Sepulchre, pour tous les Pelerins qui avoient fait ce voyage, & de laquelle ils conferoient les Prebendes. Mais aujourd'huy ces Chevaliers ou Pelerins de la terre sainte, font leurs Congregations aux Cordeliers, où le premier Dimanche d'aprés Pasques, ils font celebrer une Messe solennelle en Grec, & y assistent tous tenans des Palmes dans leurs

S. Sepulchre.

mains. Mais il est temps de passer aux Hospitaux & autres lieux saints.

Des Hospitaux.

CHAPITRE XII.

Hospital des Quinze-Vingts aveugles.

L'Hospital des aveugles que l'on appelle Quinze-Vingts, est de fondation Royale & fort antique. Jamais ne fût que les Princes & republiques n'ayent pris soin de ceux qui avoient esté estropiez & rendus impotans par les guerres, en faisant service au public. Alexandre le Grand se voüant à la conqueste de Persepoli, aprés avoir reduit sous son obeïssance plusieurs païs, se presenterent à luy 4000. Gregeois, à aucuns desquels les ennemis avoient couppé le nez, aux autres les pieds, le supplians d'avoir pitié d'eux, & de les vouloir dispenser de ce long voyage. Et comme ce Roy estoit liberal & debonnaire, il fit donner à chacun monture, & bonne quantité de deniers pour retourner en leur païs. *Mais eux*, dit Q. Curtius, *connoissans qu'il n'y avoit pays tant propre & convenable aux miserables personnes, que la solitude, encore qu'il y en eust quelques-uns qui fussent poussez d'un desir de voir le lieu de leur naissance, si est-ce que la plus grande & meilleure partie fut d'avis de demander à Alexandre lieu propice, auquel éloignez de la veuë de toute la Grece, ils pourroient cacher la difformité de leurs corps*: Ce qu'Alexandre leur accorda, & qui plus est, leur assigna biens & heritages pour leurs nourritures & alimens. Autant en fit nostre bon Roy Saint Louïs, mais éclairé d'une lumiere plus religieuse, fondant cét

Hospital pour les trois cens Chevaliers Chrestiens, ausquels les infideles avoient crevé les yeux.

Et cette mesme consideration a n'agueres jetté le mesme dessein dans l'ame du plus beau & plus florissant rejetton de cette branche, je dis de Henry le Grand, Roy de France & de Navarre. Car ne pouvant voir sans compassion plusieurs pauvres Gentils-hommes, & autres sôldats rendus inutiles au port des armes, & à toutes autres fonctions, par blessures, perte de membres, vieillesse, & caducité d'âge, ou qui avoient consommé leurs moyens au payement de rançons, en frais & despenses pour se faire penser & medicamenter des blessures receuës en bien-faisant, ou d'autres maladies & infirmitez que produisent les fatigues militaires, estre reduits sur leur déclin en une miserable & indigne mendicité, leur voulut faire sentir les effets de sa munificence, & leur donner liberalement le moyen de viure le reste de leurs jours en un honneste repos, afin de jetter ce courage en l'ame de ses autres sujets de toutes qualitez, pour le servir plus volontairement aux occasions qui se pourroient presenter à l'advenir, sous esperance de pareille recompense. Plutarque dit que Pisistrate ayant usurpé la tyrannie en la ville d'Athenes, ordonna que celuy qui en la guerre auroit esté mutilé de ses membres, fust tout le reste de sa vie nourry aux dépens de la chose publique. Et l'Auguste de nôtre Rome, l'Agamemnon de nostre Grece, ayant chassé les Tyrans de son Royaume, pour luy rendre & restituer sa paix & tranquilité premiere, a donné pour aliment & nourriture aux Gentils hommes, Capitaines & soldats

eſtropiez en faiſant ſervice à ſa Majeſté, tant en la cavalerie, arquebuſiers à cheval, & chevaux legers, qu'Archers ou gens d'armes des Ordonnances, leur a donné dis-je, par Edict irrevocable verifié au grand Conſeil le 7. jour de Iuillet 1602. *La maiſon Royale de la Charité Chreſtienne, & les deniers provenans du reliqua des comptes des Hoſpitaux, Aumoſneries, Leproſeries, Maladeries, Confrairies, & de la recherche des uſurpations & alienations du revenu d'icelles, reviſions deſdits comptes, & malverſations commiſes au maniement & adminiſtration deſdits lieux. Enſemble les deniers qui proviendront des places & penſions des Religieux Laics en chacune Abbaye, & Prieuré de ce Royaume eſtant en la nomination de ſa Majeſté*: & ce en apportant certificats des Capitaines & Meſtres de camp, ſous leſquels ils auront ſervy. Mais c'eſt aſſez pour les pauvres ſoldats; montrons maintenant que les autres de quelque condition, de quelque ſexe, & de quelque âge qu'ils ſoient, ne languiſſent, & ne ſont abandonnez en un ſi grand Ocean de richeſſes.

Charlemagne, ce grand faiſeur de pelerinages, duquel on nous conte qu'eſtant mort, deſſus ſes habits Imperiaux on mit ſon manteau de pelerin, & ſa beſace, laquelle il avoit coûtume de porter faiſant ſes voyages, & peregrinations aux lieux ſaints, ce grand Charles, dis-je, fit bâtir l'Hoſpital dit de S. Iacques en la ruë S. Denis, pour y recevoir les pelerins allans en voyage à S. Iacques en Compoſtelle. Hoſpital S. Iacques.

S. Louïs jetta les fondemens de l'Hoſtel-Dieu en l'an 1258. Et depuis en l'an 1535. Meſſire Antoine du Prat, premierement Chancelier de France, & aprés Cardinal & Legat L'Hôtel Dieu.

en ce Royaume, la fait accroiſtre de beaucoup vers le coſté Septentrional, où eſt à preſent la Salle qu'on appelle du Legat, & y a donné de grands biens, tant pour la nourriture des malades, que pour l'entretenement des Religieuſes qui les penſent, & pour les medicamens.

Cét Hoſpital eſt l'un des plus beaux & plus riches de la France, le plus plein d'aumoſnes & d'offrandes, & le plus doux air, & le plus doux reſpirer de la Charité Pariſienne. Le grand nombre de pauvres qui y ſont nourris, la grande dépenſe qui s'y fait, & le ſoin que les Medecins, Apoticaires & Chirurgiens y employent pour la gueriſon des malades, ſont des merveilles aux eſprits de ceux qui les conſiderent. Mais ſur tout eſt émerveillable le bel ordre des ſervices & des mets que les Orphevres leur y adminiſtrent le jour de Paſque en vaiſſelle d'argent.

Hoſpital au faux-bourg S. Germain.

Il y en a deux autres au faux-bourg S. Germain, députez encore pour les pauvres & malades. L'vn élevé en l'an 1557. par Meſſieurs les Eſchevins, des dépoüilles & ruines d'une ancienne Maladerie, abbatuë 13. ans auparavant par Arreſt de la Cour, d'autant que les ladres allegans la pauvreté du lieu, ſe donnoient trop hardiment licence de demander par la ville, ſans crainte d'infecter les autres. Et le ſecond fondé ces années paſſées par la Reyne, joignant le rivage de Seine, où les Religieux de l'Ordre S. Iean de Dieu, qu'on appelle Freres Ignorans, reçoivent & traitent toûjours quelque nombre de malades.

Hoſpitaux pour les

Les étrangers & paſſans ont leur rendez-vous à Saint Gervais, à ſainte Catherine,

où ils sont logez & couchez pour une nuit. étrangers.

Les orphelins & pupilles de l'un & l'autre sexe destituez de biens, sont receus au S. Esprit, aux enfans Rouges, & à la Trinité, trois Hospitaux députez pour nourrir, élever, instruire & avancer ce petit peuple jusques à un âge capable de quelque honneste métier que l'on leur fait apprendre. Enfans Rouges du S Esprit, & de la Trinité.

Les enfans trouvez, les Ladres, les privez d'esprit, & sans vsage de jugement, y ont aussi leurs Hospitaux & leurs aumosnes, aux enfans trouvez, à S. Lazare, & aux petites Maisons. Bref, chaque Paroisse y a un soin public de la nourriture de ses pauvres, & les pauvres occasion de publier chacun les charitez de sa Paroisse. Enfans trouvez à S Lazare. Les petites Maisons. Bureau des pauvres.

Des Convents & Religions des Filles & Femmes.

CHAPITRE XIII.

QVant aux Religions des Filles & des Femmes, elles y ont aussi des Monasteres pour tous ordres, pour tous âges, & pour toutes conditions. Saint Eloy Evesque de Noyon fonda sous le regne de Dagobert un Convent de 300. Filles en la Cité, desquelles sainte Aure estoit Abbesse; je dis de cette sainte Vierge Aure ou Aurée, laquelle impatiente un jour d'oüir mal prononcer l'Evangile, osta l'étole au Diacre; & entreprit de la dire elle mesme, dequoy un Ange la reprit aigrement, & luy enjoignit une penitence de sept ans, à sçavoir qu'elle reciteroit tous Sainte Aure Abesse de 300. Religieuses.

les jours les cent cinquante Pſeaumes de David, aſſiſe en une chaire ſur les pointes acerées de pluſieurs clous, cinquante couchée ſur chacun coſté, & cinquante couchée ſur le dos. Mais ces Religieuſes enfin aprés une longue fuitte d'années, ne s'eſtans pû ſi bien conſerver contre les attaques du monde, qu'ennemies de la vertu, elles ne vinſſent à aimer ce qui eſtoit propre à la ſenſualité, par le commandement de Paſchal ſecond, elles furent releguées à Mont-martre, Chelles & ſaint Antoine des Champs, & la place donnée à douze Moynes de l'Ordre ſaint Benoiſt, ſous la charge d'un Prieur.

L'Ordre de ſainte Claire, dreſſé au modele de celuy de ſaint François, ayant fait comme luy pluſieurs Ordres, l'arbre de ſa regle produit pluſieurs branches, nos Rois les ont auſſi toutes entées, en ce beau parterre de leurs delices. Au faux-bourg Saint Marcel, à l'Avé Maria, & au faux-bourg S. Honoré.

Cordelieres S Marcel.

Madame Marguerite femme du bon Roy S. Louïs, fonda un Monaſtere de Cordelieres au faux-bourg S. Marcel; Monaſtere auquel l'une de leurs filles alla devers Dieu, & fut toute ſa vie avec luy en cette maiſon, afin d'y exercer ſa devotion, & aſſeurer ſon eſperance.

Filles de l'Ave Maria.

En l'an 1461. furent établies d'autres Religieuſes du meſme Ordre, mais d'une regle plus étroite, & vulgairement dite de l'Avé Maria, au vieil Convent des Beguines.

Filles Dieu.

Marguerite de Bretagne Abbeſſe de Frontevaut fonda d'autres Filles de ſon Ordre en la ruë S. Denis qu'on appelle communément les filles Dieu.

Saint Loüis logea des veuves à la Chappelle sainte Avoye. Et Estienne Haudry l'un de ses Officiers en établit d'autres aux Haudriettes. Religieuses de Veuves.

L'Autel d'Orleans fut donné pour construire le Convent des repenties ou Penitentes, & nous de nostre temps avons veu bâtir N. Dame des Champs pour le domicile des Carmelites: & édifier de neuf le Monastere des Capucins, au faux-bourg saint Honoré.

Il y a encore une infinité d'autres Convents de Religieuses, tant en la ville qu'aux faux-bourgs de Paris: mais sur tout celuy du Val de Grace au faux-bourg saint Iacques, est incomparable en son edifice, que la devotion particuliere & la bonté liberale de nôtre grande Regente, fait un des plus superbes bâtimens de l'Europe.

Des Ponts tant anciens que nouveaux.

CHAPITRE XIV.

NOs Roys soigneux de la beauté de leur premiere & principale ville, ont de tout temps procuré que sa grandeur parust, non seulement en Eglises & Hospitaux, comme nous avons montré cy-dessus, mais encore en Ponts, Portes, Murs, Fortifications, Bâtimens somptueux, Reformations de ruës & chemins; qui est certainement une action toute Royale, utile, juste & permanente & qui laissera mesme la memoire des Roys recommandable aux derniers siecles.

Il n'y avoit du temps de Cesar que les Ponts

Ponts de bois à Paris anciennement.

de bois à Paris: car quand il écrit en ses Memoires que ceux du païs la brûlerent de peur que les Romains s'en emparassent. *Ils font mettre le feu à Paris*, dit-il, *& rompre les ponts qui y estoient*, Action trop soudaine, pour me les faire croire d'autre matiere. Ioint que Iulian Gouverneur des Gaules plus de 400. ans apres, & qui avoit planté ses pavillons & établi sa demeure en cette ville, les témoignent tels dans son blason de la barbe. *Ie passois jadis l'Hyvert*, portent les paroles de cét Apostat, *en ma bien aymée Lutece, laquelle est assise en une petite Isle, voisine du fleuve qui l'environne de toutes parts, sur lequel y a des ponts de bois qui facilitent le passage de chacun costé.*

Mais ces passages ne declarans ny le nombre ny la situation de ces Ponts, ont mis diverses opinions en la plume de ceux qui ont contribué du loisir à leur recherche. Les uns ont écrit que c'estoient ceux maintenant dits le Pont nostre-Dame & le petit Pont: Les autres ceux qu'on a depuis appellés le Pont aux Meûniers, & le Pont S. Michel. Et d'autres encore le susdit Pont aux Meûniers & le petit Pont. En si grandes tenebres, nulle lumiere que trop foible pour nous faire voir la verité. Mais quoy que c'en soit, il se peut prouver que dés le regne de Childebert fils de ce grand Clovis premier Roy Chrestien, qui fit Paris sa Capitale, il y avoit deux de ces Ponts de pierre, l'un & le plus grand qui regnoit depuis la porte de Paris, jusques au lieu où nos Roys ont depuis fait dresser l'Horlóge de leur Palais, l'autre, un peu plus petit qui se rendoit en droite ligne du bout du Quay de l'Isle à l'alaigrement du Quay des Augustins, où selon d'autres le petit Pont joignant le petit bras de

2. Ponts de pierre à Paris sous le regne de Childebert.

Seine ; tous deux chargez de moulins & de maisons de ce temps-là.

Le susdit Childebert, fondateur de l'Abbaye S. Vincent, dite maintenant S. Germain, limitant par privilege la riviere de Seine qu'il donnoit à ces Religieux, ajoûta par ses lettres, *Avec les Moulins qui sont entre le Pont de la Cité & la Tour.* Lesquelles paroles tirées d'Aimon le Moine, le Pere du Brueil Religieux dudit S. Germain voulant éclaircir en ses Annotations sur cét Autheur, écrit ainsi, *Le nombre singulier est pris en cét endroit pour le plurier. Car il est certain que toute la ville étant lors comprise en cette Isle que la riviere de Seine environne, il y avoit du moins deux Ponts de pierre des deux costez, le plus grand desquels aligné de la ruë S. Denys au Palais, estoit où nous voyons maintenant le Pont aux Meûniers, ainsi qu'il appert par une sentence du Prevost de Paris donnée en 1323. au profit des Religieux de S. Magloire, contre les Chanoines de S. Opportune & S. Mederic. L'autre beaucoup plus petit n'estoit pas celuy qui est contigu au petit Chastelet (car le chemin eust esté trop écarté pour passer d'un Pont à l'autre) mais un autre bâti au lieu du Pont S. Michel, duquel nous avons veu les fondemens quand la riviere estoit basse. Mais ces deux Ponts ont esté emportez par l'inondation des eaux.* Pôt aux Meusniers.

Et pour montrer la ruine de ces deux Ponts, il cite un ancien rôle de parchemin qui est dit-il en la Librairie S. Germain des Prez, auquel en est fait mention ainsi que s'ensuit. *L'an 1286. la riviere de Seine fut si grande que les 2. Ponts de pierre de Paris tomberent, & les moulins & maisons qui estoient dessus, & la Tour.*

Ces Ponts furent depuis rétablis de bois sur pilotis. Mais le petit semble n'avoir duré Petit pôt

rebâti de pierre des amendes de quelques Iuifs.

que jusques en l'année 1314. qu'il fut rebâti de pierre des amendes adjugéez par la Cour de Parlement sur le bien de quelques Iuifs que le Prevost de Paris avoit jugez à mourir par le feu, *pource*, dit Iean Gallus en sa 328. question, *qu'ils avoient attiré par argent un nommé Denys d'Machaud, qui avoit autrefois quitté le Iudaïsme pour tenir rang parmy les Chrestiens, & luy avoient persuadé qu'il se retiraſt de la Ville de Paris, fist banqueroute au Christianisme, & mis sous le pied un procez qu'il avoit intenté contre les Iuifs d'icelle Ville, &c.* Car ces Iuifs nommez Samuël le Ny, Moreau de Laon, Auguin de Boure, Raphaël Abraham & Ioseph du Pont de Vaux, appellant de cette sentence ; par Arrest du Parlement, l'appellation & sentence mises au neant, ils furent condamnez à faire revenir ledit Denys de Machaud par detention de leurs personnes, *& s'ils ne le font revenir*, portent les paroles de l'Arrest pointées contre ces infortunez, *la Cour aura advis qu'elle fera de leurs corps. Outre la Cour condamne lesdits Iuifs à estre battus de verges par trois Samedis en trois divers lieux : c'est à sçavoir en l'échaffaut des Halles, & en un échaffaut qui sera fait en Greve & un en la place de Maubert. Item, les condamne en dix mil livres parisis & chacun pour le tout, & à tenir prison jusques à plein payement. Desquels dix mil livres parisis seront baillez & aumosnez cinq cens livres à l'Hostel Dieu de Paris, & le residu qui monte à neuf mil cinq cens, sera employé & converty à faire le pont de pierre qui se commencera à une Tour qui est à petit Pont, & s'adressera devant l'huis de derriere de l'Hostel Dieu : Et là sera une Croix de pierre, où sera écrit, que*

ce pont aura esté fait pour la punition des Iuifs. Outre, la Cour les bannit du Royaume, & confisque leurs biens. C'est à scavoir icelle confiscation apres que lesdits neuf mil cinq cens livres parisis seront payez, pour employer audit pont, & non autre part.

Le pont S. Michel fut bâty de bois en l'an 1384. par Hugues Aubriot lors Prevost de Paris, année en laquelle peut-estre que fut aussi differé l'employ des deniers susdits, pour l'édifice de pierre du petit Pont & du petit Châtelet, qui n'estoit auparavant qu'une Tour. Car ainsi l'apprens-je du livre 17. de l'Histoire de France, où se lisent ces mots; *Que Hugues Aubriot avoit tenu un grand rang à la Cour, & eu le gouvernement des Finances de France, & par le moyen du Duc de Bourgongne avoit esté fait Prevost de Paris, la Police & Iustice de laquelle il gouverna tres-bien, & avoit fait faire plusieurs beaux edifices à Paris, comme le pont de bois appellé du nom de S. Michel, les murs de la porte S. Antoine le long de la riviere de Seine, le petit Pont de pierre & le petit Chastelet.* Pont S. Michel.

Ce pont S. Michel se rompit par le milieu tout le long du flanc, en l'année 1547. 10. jour de Decembre environ dix heures du matin, & tomberent toutes les maisons en la riviere du costé du Chastelet. Mais il fut peu de temps apres relevé, & du depuis entretenu jusques aux années dernieres, qu'estant derechef tombé, finalement on l'a restably de pierre. Pont S. Michel tombé & relevé.

Celuy des Meûniers aussi de bois, dont nous avons parlé cy-devant, fut encore entierement enveloppé sous ses ruines en l'année 1596. 22. jour de Decembre, à sept heures du Pont aux Meûniers tombé.

soir, & fit perte à la ville d'un grand nombre d'hommes qui se noïerent. Mais le Capitaine Marchand le fit depuis rebâtir par la permission du Roy, & changea le nom de Meûniers qu'il portoit au sien, ainsi que témoignent ces deux vers gravez en marbre contre une des maisons d'iceluy.

Pons olim submersus aquis, nunc mole resurgo,
Mercator fecit, numen & ipse dedit.

D'autres l'appelloient le pont aux Oyseaux, à cause qu'il n'y avoit que des Oyseaux à toutes les enseignes des maisons, lesquelles y estoient rebâties à double rang, quand l'embrasement dernier l'a consommé. Il a esté relevé ces années dernieres à l'endroit de ses anciennes ruines plus superbement que iamais. Et se peut vanter maintenant d'estre le plus beau pont de ses arcs en l'architecture de ses maisons.

Le grand Pont de Nostre-Dame a toûjours esté de bois jusques en l'an 1507. que fut achevé celuy de pierre. L'année 1499. 15. Octobre, & jour des glorieux Martyrs S. Crespin & Crespinian, celuy de bois, long de soixante & dix pas quatre pieds, & large de dix-huit, tomba dans la riviere, abbatu de la pesanteur de soixante maisons égales en structure & hauteur qui le surchargeoient de leur faix. Ruine que Robert Guaguin décrit en la fin de son histoire, y adjoûtant cét Epigrame qui fait mention des noïez.

Corpora mersa latent, & piscibus esca manebunt,
Crispini festum dicent insigne nepotes
Tam tristi clade, quam mœsta Lutetia plorat.

Et ruine sur laquelle Iean Iucundus Cordelier Veronnois forma le dessein de celuy de

pierre tel que nous le voions à present, duquel fut posée la derniere pierre au son & fanfare de plusieurs trompettes & clairons par les Prevost des Marchands & Eschevins de la ville qui avoient esté éleus en l'année 1506. non sans cris & acclamations d'allegresse d'un grand nombre de peuple.

En l'une des arches sont gravez ces deux vers en memoire de l'entrepreneur du bâtiment.

Iucundus geminos, posuit tibi Sequana pontes,
Hunc tu jure potes dicere Pontificem.

Et aux quatre coins se voient des Tournelles, joignant lesquelles sont élevées les Images de nostre-Dame & de saint Denys, & les armes de la ville y sont gravées au dessous.

Quant au Pont des Orfevres ou Changeurs, je n'ay encore rien leu de sa premiere origine. Si bien trouvay-je qu'il leur est deffendu de se venir domicilier en aucune des 60. maisons qui sont bâties sur celuy de nostre-Dame. Toutefois qu'il soit assez ancien, j'en tire la preuve des vers du Seigneur Prussien que j'ay cy devant cité, lequel en conte cinq tous chargez d'un bel ordre de maisons. Voicy ses propres paroles, que je repete d'autant plus volontiers, qu'elles sont seules de cette marque. Pont au Change.

——— & ce que plus j'admire
Sont les Ponts cinq en nombre & tellement dressez,
Qu'on y void des maisons les fondemens haussez,
Et le tout si bien fait, qu'on jugeroit à peine,
Que ce fussent des Ponts, que dessous fust la Seine,
N'estoit que l'on le sçait: car les rangs des logis,
Les places, les cantons s'y voient vis à vis.

Tout ainſi diſpoſez en meſme rang & terme,
Qu'on bâtit les maiſons en pleine terre ferme.

Pont-Neuf.

Ce meſme Pont au Change a eſté auſſi embraſé depuis peu, avec le Pont Marchant.

Le Pont-neuf fut commencé à bâtir l'an 1578. dernier jour de May. La Reyne Catherine de Medicis & le Roy Henry troiſiéme ſon fils, donnerent de leurs moyens pour y travailler, & aſſit le Roy luy-meſme la premiere pierre du bâtiment en la preſence des Princes & Seigneurs de ſa Cour, ſur laquelle eſtoient gravées les armes de France & de Pologne avec quelques groſſes lettres.

Les Bâtimens publics ſont vraiement œuvres dignes de la dépenſe des Roys, le plus grand contentement que leur doivent donner la paix, & le plus digne exercice de leurs Majeſtez. C'eſt pourquoy Henry IV. conſiderant que cét édifice regardoit la gloire de ſon Royaume & l'ornement de ſa ville capitale, n'eut pas plutoſt la paix, qu'il y eut des maçons qui l'ont ſervy avec tant d'ordre, de conduite & de jugement, qu'entre toutes les merveilles de ſes bâtimens, cettuy-cy eſt aujourd'huy l'un des plus admirables. La forme en avoit interrompu la belle ſtructure, & oſté l'eſperance à pluſieurs d'en voir la fin & la perfection, mais noſtre Roy voulant témoigner à longues années ſa liberalité & munificence, a achevé par ſes moïens ce que l'affection avoit fait entreprendre à ſon predeceſſeur. Les anciens avoient ignoré l'induſtrie de faire élever & remonter les eaux plus haut que leur ſource; & le Roy a cy-devant employé les plus ingenieuſes & hardies inventions qui ſe ſont offertes, & en a laiſſé la preuve admirable ſur ce Pont; telle que nous la

voyons, & qui ne permet plus que nous & les noſtres demeurions en cette ignorance.

L'on a auſſi bâti nouvellement dans l'Iſle deux ponts de pierre à coſté de deux de bois qui y eſtoient nommez ponts au Double, à cauſe que chaque paſſant payoit un double à la porte d'iceux pour ſon droit de paſſage, l'un deſquels eſt chargé de maiſons du coſté de l'Arſenal, & l'autre eſt tout ſimple regardant la Cathedrale, proche de laquelle il y a auſſi un pont de pierre pour la commodité de l'Hoſtel-Dieu, qui en porte le nom.

Il y en a auſſi un autre qui traverſe du fauxbourg S. Germain à l'extremité de la grande Galerie du Louvre qui n'eſt que de bois, & nommé Pont des Tuilleries, du nom du Iardin du Roy, qui eſt ainſi nommé.

Des Portes, tant anciennes que modernes : & des Fontaines.

CHAPITRE XV.

MAis non ſeulement tant de beaux & magnifiques Ponts font paroiſtre la grandeur de Paris ſans ſeconde, il y a encore le nombre de ſes Portes. Les plus grandes & plus belles Citez des ſiecles paſſez, Rome, Hieruſalem, n'ont jamais fait gloire que de douze portes, & nos Roys rebatiſſans cette grandeur dans la Capitale de leur Royaume, l'avoient cy-devant ornée de treize : mais on la veuë encore ces années paſſées accreuë de trois autres, comme ſi quelque ordonnance fatale ne vouloit plus permettre qu'autre Ville tant fuſt-elle audacieuſe, ſe peuſt vanter cy-a-

pres de l'égaler, elle qui fait aujourd'huy la puissance de son Roy égale à toute la terre.

Le peuple de Paris donc entre les riches embellissemens & decorations tant anciennes que nouuelles de cette capitale ville, y contemple seize belles & magnifiques portes, huit en l'enceinte de la ville, & huit en l'enclos des murailles de l'Vniversité.

16. portes à Paris

La plus proche de la riviere du costé de l'Arcenal, est celle qu'on nomme de saint Antoine, soit pource que par icelle l'on va à saint Antoine des Champs, où soit que le Prieuré du petit saint Antoine, luy ait attribué ce nom aussi bien qu'à toute la ruë.

Porte s Antoine.

Celle qui la suit porte le titre appellatif du Temple, Maison Roïale que nous avons décrite cy-dessus. Porte que les mal-heurs du siecle ont tenuë fermée plus de 40. ans, & tant qu'enfin en l'an 1605. elle a esté rebâtie par le soin & diligence de M. François Miron Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, Lieutenant Civil en la Prevosté de Paris, & cy-devant Prevost des Marchands.

Porte du Temple

La porte S. Martin est la 3. ainsi denommée du Prieuré de S. Martin, que nous avons aussi rangé cy-devant entre les fondations des Eglises.

Porte s. Martin.

La 4. est celle qu'on appelle de S. Denis, à cause que par icelle l'on va en la ville de S. Denis en France, Nos Rois faisant leurs premieres entrées dans Paris, entrent par cette porte parée d'armoiries & de festons: Et hors cette porte leur vont au devant tous les ordres, & Messieurs les Prevosts & Eschevins de la ville.

Porte s. Denys.

La cinquiéme, c'eſt la porte de Mont-martre ainſi nommée de ce haut mont, où furent martyriſez le glorieux S. Denis & ſes compagnons, comme qui diroit le Mont de Martyre. Porte de Mont-martre.

La ſixiéme eſt la porte de Richelieu ainſi nommée & bâtie par le defunt Cardinal Duc de Richelieu, dont les ſervices envers la France & le Roy Loüis XIII. ſon Maître, ont merité que la capitale du Roiaume qu'il a ſi bien maintenu par ſes bons conſeils, eût une porte baptiſée de ſon nom. Porte de Richelieu.

Elle eſt auſſi nommée la porte de la Conference, parce que ce fut-là que François de Richelieu grand Prevoſt de France, pere du defunt Cardinal, arreſta les Pariſiens & confera avec eux lors des Barricades, dans le temps que le Roy Henry III. ſe ſauvoit par eau de la fureur d'un peuple deſobeïſſant envers ſon Prince.

La 7. celle de S. Honoré, laquelle a pris ſon nom de la Parroiſſe & Chanoinie de ce S. Honoré, que nous avons placé en ſon rang entre les autres Egliſes. Porte S. Honoré.

Et la 8. eſt celle qui void ce bel ouvrage des galeries du Louvre conjoint aux Tuilleries, qu'on appelle la porte Neuve, à cauſe peut-eſtre qu'elle a eſté bâtie long-temps depuis les precedentes. Porte-Neuve.

Du coſté de l'Vniverſité, la porte de Neſle tient le premier rang joignant le bord de la Seine, ainſi appellée du nom de l'ancien Hoſtel de Neſle, qui eſtoit où nous voions maintenant celuy de Nevers. Porte de Néle.

Cette porte eſt ſuivie de celle de Buſſy, qu'on appelloit premierement la porte S. Ger- Porte de Buſſi.

main, l'une des plus belles & sur le portail de laquelle sont representées les armoiries de la ville.

Porte s Germain. La porte de Bussy a pour voisine celle de S. Germain, qui conduit droit à l'Abbaye Royale du faux-bourg, & qui porte sur son front l'année de son nouveau bâtiment, écrite en grosses lettres.

Porte s. Michel. La 4. s'appelloit autrefois la porte d'Enfer, à cause du Diable de Vauvert, dont nous avons parlé cy-devant. Et dans le Privilege de Philippe III. fils de saint Loüis, pour l'étenduë de la Iustice temporelle de l'Abbaye S. Germain, elle est nommée la porte Gibbard : mais en l'an 1401. Ysabelle de Bavieres femme du Roy Charles VI. estant accouchée d'une fille, qui sur les fons de Baptesme fut appellée Michelle, à cause de cela Charles Roy de France voulut que cette porte de la ville qui est au bout de la ruë de la Harpe, par laquelle on sort pour aller aux Chartreux, quittast le nom d'Enfer, & fût par contrarieté appellée la porte S. Michel, du nom de ce glorieux Archange qui precipita le Cherubin Apostat dans l'abysme d'Enfer.

porte s. Iacques. La 5. est la porte S. Iacques, ainsi dite, ou d'un Hospital de S. Iacques, qui est au faux-bourg, ou du Monastere des Iacobins, que S. Loüis fit bâtir proche d'icelle. Elle est aujourd'huy fortifiée d'une avant-porte, que l'on a relevée de ses poudreuses reliques, & qui signale beaucoup le premier lustre de son antiquité.

Porte s. Marcel. La 6. & plus proche est celle de S. Marcel, que l'on appelloit anciennement la porte Bordelle, mais la pudeur luy a fait quitter enfin ce sale & impudique nom, pour prendre avec

se

son faux-bourg, celuy du glorieux S. Marcel neuviéme Eveſque de Paris.

Porte S. Victor.

La 7. eſt celle qu'on nomme S. Victor, à cauſe que par icelle l'on ſort pour aller à l'Abbaye de S. Victor. La premiere pierre de cette porte fut jettée l'an 1568. jour du Vendredy 23. de Iuillet, & achevée l'an 1570. regnant Charles IX. ainſi qu'on peut remarquer de l'écrit gravé ſur ſon portail avec les armoiries de la ville.

Porte de la Tournelle.

La 8. & derniere eſt celle de la Tournelle, autrement dite de S. Bernard, à cauſe du College des Bernardins, de laquelle les commoditez publiques de cette grande ville ont encore eſté n'agueres accruës par le ſuſdit Maiſtre François Miron Prevoſt des Marchands.

C'eſt ce M. Miron, que Paris loüe d'avoir plus conferé pour ſon ornement en deux ans, que ſes predeceſſeurs en meſme office n'ont preſque fait en deux ſiecles. C'eſt ce digne Prevoſt des Marchands auquel Paris a l'obligation de ſe voir nouvellement embellie de tant de ports, de canaux, d'aqueducs, de fontaines. C'eſt par ſon moien que cette grande ville ſe glorifie de voir devant la porte de ſon Palais Roial, du ſacré Temple de ſa rhemis, rejallir une belle Fon aine qui lave cette arrivée & deteſtable fureur n'agueres marquée par une inſigne Pyramide, pour monument qu'on avoit preſumé devoir eſtre eternel: de voir ſes carrefours abbreuvez de pluſieurs autres fontaines: qui rafraichiront à jamais la memoire de leur reſtaurateur; celles du Ponceau, des Halles, de la Reine, de S. Lazare, de la Croix du Tiroir, de S. Catherine, des Filles Repen-

Fontaines nouvelles à Paris.

ties, des Filles-Dieu & le Puits Certain au mont S. Hilaire en l'Vniverfité : Plusieurs ruës ouvertes & pavées pour écouler les immondices & les eaux croupissantes, plusieurs ponts de pierre, aux Porcherons, à Chaillot vers Mont-martre, entre les portes S. Martin & du Temple, plusieurs quays, plusieurs ponts rebâtis & repavez pour l'aisance commune ; plusieurs abbreuvoirs restaurez, ceux du Louvre, de Poppin, de l'Arche Marion.

Mais passons aux belles Maisons de cette ville, qui bâties richement passent en excellence & en grandeur toutes les autres des villes étrangeres. Ie dis aux maisons non seulement de nos Rois, à leur Louvre & Tuillerie, mais aussi des Princes & Seigneurs de leur Cour, qui tous ont bâti des Palais en ce petit univers, lesquels regardent son ornement & sa gloire.

Des anciens Palais des Rois, du Louvre, des Tuilleries & du Palais de Luxembourg, à present dit d'Orleans, & du Palais Cardinal.

CHAPITRE XVI.

IL y a dans Paris plusieurs superbes édifices dignes de Roiale demeure, & qui ont vraiement esté les Royales demeures des Rois de France,

Palais ancienne demeure des Rois.

De toute ancienneté l'édifice du Palais a esté le logis & chasteau de leurs Majestez, quoy que non bâty avec une étenduë & enceinte de murailles que nous le voions à present, & qui selon quelques-uns

ne contenoit que ce quartier, lequel encore à preſent ſe nomme la Sale S. Louïs.

L'Abbaye de ſainte Geneviéve eſtoit le Palais ancien de Clovis, noſtre premier Roi Chreſtien. Là il habitoit avec ſa ſuite, lors qu'il honoroit Paris de ſa preſence ordinaire. Palais de Clovis.

Le Roi Robert & Henry I. ſon fils avoient leur demeure où de preſent eſt le Prieuré S. Martin des Champs. Palais de Robert & de Henry I.

Et y a en la maiſon ſaint Lazare un autre corps d'hoſtel fort antique, & preſque tout démoly, ſis le long de la chauſſée S. Denis, derriere la grande Croix plantée au milieu du carrefour de ce Prieuré, que l'on appelle le logis du Roi : preuve certaine que quelques-uns de nos Rois ont autrefois eu là leur demeure & leur domicile ; comme de fait encore l'y éliſent-ils quãd ils font leurs entrées. Au lieu de ce logis il y a une grande porte levée de quinze pieds ou environ de la chauſſée, vis à vis d'une grande ruë qui vient directement du faux-bourg S. Martin à celuy de S. Lazare, au pied de laquelle chauſſée lors que le Roi ou la Reine font leur entrée, eſt dreſſé un eſcalier de quinze pieds de large ou environ, qui regne juſques à la porte : & devant la porte un portique de ſept à huit pieds de diamettre, où ſe ſied ſa Majeſté ſous le Daiz Roial, environnée de ſes Princes du Sang, & le Chancelier de France derriere elle, pour l'aſſiſter aux réponſes qu'elle rend aux ordres de la ville ſelon le rang qu'ils doivent tenir en ladite entrée. Apres les vœux & les harangues du Chaſtelet, de la Cour des Aydes, de la Chambre des Comptes & du Parlement, le Roi ou la Reine deſcen- Hoſtel du Roy à S. Lazare

dent par la montée de ce logis Royal, qui a une de ſes iſſuës au dedans du Cloiſtre & aſſez proche de l'Egliſe. Puis eſtant en la cour, le Roy monté ſur ſon cheval de parade; & la Reine ſur ſon chariot triomphant, & ſont ainſi leurs Majeſtez conduites par leur Nobleſſe en l'Egliſe de Noſtre-Dame, où ils font leurs prieres & ſupplications.

Et comme ils ont éleu cette maiſon pour faire leurs premieres entrées en leur premiere & principale ville, & qu'ils y repoſent l'eſpace de trois jours auparavant: Auſſi leur eſt-il fait de meſme lors qu'apres leur trépas ils ſont conduits en ſomptueux appareil à leur ſepulchre de S. Denis. Car le ſervice fait à Noſtre-Dame, tous les Prelats de France attendent entre les deux portes du Prieuré les corps de chaque Roy ou Reine, qui ſont portez par les vingt-quatre porteurs du ſel jurez, ou comme depuis quelques-uns, par les Gentils-hommes de leur ſervice, au devant de la grande porte de ce Prieuré: & repoſans là quelque peu de temps, les ſieurs Prelats chantent hautement le Pſeaume *De profundis*, & les oraiſons accoûtumées: puis aians tous verſé de l'eau benite ſelon le rang de leurs honneurs, ils ſont levez & portez outre en l'Egliſe de ſaint Denis.

Hoſtel des tournelles.

Je trouve encore une ancienne demeure de nos Rois en la ruë ſaint Antoine appellée l'Hoſtel ſaint Paul, ainſi me témoignent Monſtrelet en ces paroles; *Vn autre jour que le Roy eſtoit en aſſez bonne proſperité & ſanté, les ſuſdits freres ſupplians, avec le Duc de Berry leur oncle: & autres Princes & Chevaliers de France & M. Renaud de Corbie, premier*

Président au Parlement, grand nombre d'Officiers Rotaux s'en allerent à l'Hostel S. Paul, auquel lieu ils trouverent le Roy, qui de sa chambre estoit descendu au jardin: & apres que tres-humblement l'eurent salué, luy firent les trois freres hommage des Seigneuries qu'ils tenoient de luy. Et je pense pour moy que c'étoit celuy qui fut depuis appellé l'Hostel Roial des Tournelles, & que l'on commença de demolir en l'année 1564. au mois d'Aoust, & à vendre au plus offrant, les places de ses chambres & jardins.

Palais du Roy. Philippe

Apres la condamnation des Templiers, le Roy Philippes le Bel s'estant saisi de leurs plus belles possessions, nous lisons qu'il se logea en l'Hostel du Temple, qui leur avoit esté donné ou vendu par ses predecesseurs, & fit apporter ses tresors & chartes en la grosse Tour.

Palais par qui bastÿ Gardes de nos Roys.

C'est ce Philippes qui estant devenu Roy au commencement de son regne, & dés l'an 1286. fit bâtir en l'isle de cette capitale de sõ Roiaume, au mesme lieu où estoit l'ancienne demeure & le vieil Chasteau des Rois, le Palais tel qu'il est aujourd'huy, & ordonna qu'en ce lieu seroient par Iuges à ce ordonnez, tous procez vuidez & jugez sans appel. Et de cét œuvre fut conducteur Messire Enguerran de Marigny Comte de Longueville, & Superintendant des Finances. Non que le domicile & logis ordinaire de nos Rois ait desiors esté estably ailleurs, (car les histoires sont pleines de preuves contraires) ains pour montrer l'honneur & la reverence qu'ils auoient à la Iustice, ils voulurent lors loger dans leur Palais & à la porte de leurs chambres: Loüis XII. fut le premier qui quitta ce

Palais aux Iuges, & se retira au Bailliage, encore qu'il ne fut si tost imité de son successeur.

Mais tant y a qu'aujourd'huy le Louvre est le sejour ordinaire de nos Rois, & le seul Palais où ils habitent avec leur gloire. En ce Chasteau ils reçoivent les Legations des Princes estrangers estant assis au Thrône de leur gloire couvert de veloux azuré semé de fleurs de Lys d'or & le daiz au dessus. En ce Louvre ils sont gardez de leurs Escossois & Suisses, ausquels on a depuis ajoûté les cent Gentilshommes, & apres eux les 45. non tant pour l'asseurance de leurs personnes, car en un Estat bien reglé & obeïssant elles sont inutiles, mais pour montrer la hauteur de cette Majesté, qui les met hors de la presse des hommes. Philippe Auguste fit bâtir ce Chasteau, ce Louvre, cette maison Roïale en l'an mil deux cent quatorze tant pour mettre ses titres, pancartes & tresors, que pour y empriſonner les grands Seigneurs. Et pource que lors c'estoit l'un des plus superbes bastimens de ce Roiaume, & comme un chef-d'œuvre, quelques-uns pensent qu'il l'appella le Louvre, comme s'il eust voulu dire l'œuvre.

Gardes de nos Rois.

Louvre par qui basti, & d'où ainsi nommé.

I'ay leu pourtant un vieil regiſtre de la Bibliotheque ou Librairie de S. Denis, qui est comme la Pragmatique du Roy Dagobert son fondateur, lequel porte en termes exprez, qu'il avoit son Palais Roial en ce quartier-là. *Vel ex parte*, dit-il, *Parisius veniens montem martyrum præterierit, vel de Palatio nostro egrediens, publicam viam qua pergit ad Lupuram transierit.* Ce qu'il nomme *Lupuram* pouvoit estre quelque place ou vieil edi

fice sur lequel le Roy Philippes a fait bastir le Louvre.

Quoy que c'en soit, quelques-uns qui depuis ont eu la reserve & le gouvernement de l'Espargne Roiale, se sont presomptueusement qualifiez Capitaines de cette forteresse. Car nous lisons qu'Enguerrand General des Finances de Philippe le Bel, estoit Capitaine du Louvre, & que pour cela Louïs Hutin aiant ordonné vne grande & severe recherche de ses abus & malversations, il fut mené prisonnier à la Tour du Temple, & non au Louvre. D'où comme il eut esté tiré en la presence du Roi, un Advocat nommé Iean Annat, favorisé de sa Majesté, entre les plus picquantes reproches qu'il luy fit, dreſſa contre luy les pointes acerées de ces paroles: *Et quoy? seras-tu ramené au Louvre, duquel tu t'es fait Capitaine? Car tu as esté si insolent que de prendre le gouvernement, & usurper la charge des forteresses. Au mesme temps & point que le Roi Philippe rendoit l'ame on sçait que du Louvre tu fis porter une grande quantité d'or & d'argent en ta maison.*

Enguerrand Capitaine du Louvre.

Henry d'Angleterre, qui épousa la fille de France, tint Cour ouverte, & son Tinel qu'ils appelloient, en cette maison Roiale, ainsi que Monstrelet livre premier chap. 62. en écrit les solennitez fort particulierement en ces termes. *Et tindrent à cedit jour lesdits Roi & Reine, noble Cour & large & tous leurs Anglois qui estoient là venus à cette feste, & le peuple de Paris en grand nombre allerent audit Castel du Louvre, pour voir lesdits Roi & Reine d'Angleterre seans ensemble, en portans Couronne: mais les peuples sans estre*

Cour pleniere au Louvre

administrez de boire & de manger par nuls des maistres d'Hostel de ceans se partirent contre leur coutûme, dont ils murmurent ensemble. Car au temps passé quand ils alloient en si hautes solennitez à la Cour de leur Seigneur le Roi de France, estoient administrez des Gouverneurs de boire & de manger en sa Cour, qui estoit à tous ouverte. Et là ceux qui se vouloient seoir estoient servis tres largement par les serviteurs du Roy, des vins & viandes qui luy appartenoient.

Louvre jadis hors la Ville.

Il se trouve des lettres patentes de Charles V. dit le Sage, confirmatives des privileges de l'Vniversité, *Données au Louvre prés de Paris l'an 1366.* Paroles qui nous asseurent de deux choses l'une, que ce fort Chasteau, le Roi des Chasteaux de la France, n'estoit encore lors enclos dans les murailles de la Ville, l'autre que nos Rois s'y retiroient déja quelquefois & y deliberoient des affaires de leur Estat.

Louvre agrandi & embelly.

Mais enfin sous François I. y furent pris les desseins & tirez les modelles de ce superbe bâtiment, qui n'a son égal en toute la Chrestienté, & continuez depuis par Henry II. & par Charles IX. pour estre le sejour & demeure ordinaire de leurs Majestez. Bâtiment qui passe aujourd'huy en excellence & en grandeur tous les autres, soit que l'on considere les parades desquelles le sieur de Clugny a embelly son Architecture, soit que l'on contemple son assiete belle & autant forte qu'esprit humain le puisse imaginer, aiant au devant la riviere, & l'air libre de tous costez. Du premier jour que Henry IV. y est entré il a encore pour sa plus grande gloire, designé ce qu'il a poursuivi &

continué depuis de le joindre aux Tuilleries par une gallerie qui n'a sa pareille. Grand ouvrage, soit que l'on considere le bâtiment par le dessein, ou le dessein par le bâtiment.

Le feu Roy Loüis XIII. a fait bâtir le gros pavillon du milieu avec l'aisle gauche du principal bastiment, & l'on espere que son digne successeur pourra mettre un jour le reste de ce grand dessein à perfection, & que le petit fils fera conduire à une heureuse fin l'entreprise de ses ayeuls, Dieu luy en face la grace.

Les Tuilleries. Escalier

La Reine Catherine mere de tant de Rois, fit commencer au mois de May 1564. le magnifique bâtiment de l'Hostel Roial des Tuilleries, son escalier tournant en limçon, & suspendu en l'air sans aucun noyau qui appuye ou soûtienne ses marches, est l'un des plus beaux chefs-d'œuures d'Architecture, & l'une des plus hardies pieces de toute la France. Les Galleries du Louvre regnent maintenant jusques sur son front, embellies par tout des honneurs de la paix. On plantoit anciennement les Lauriers devant la porte des Cesars, & la France a gravé les Oliviers sur les portes de cét ouvrage.

Iardin des Tuilleries.

Au devant des Tuilleries est un Iardin merveilleux en choses rares, où les parterres, les compartimens, les allées, les fontaines, les plantes, les fleurs, & toutes les pieces d'un divin verger sont rares & admirables.

Vn Poëte de ce temps feint un Tuileau, Iardinier du Roi François fort-excellent, en l'honneur & memoire duquel il a esté dressé,

Auſſi d'un bon Tuilleau tant a fait la vertu,
Qu'eſtant apres ſa mort de l'ame devétu
Il vint encore ca bas, & ſon nom reverable
Eſt parmy les Francois encore perdurable:
Nos Rois ont cher ſon nom & pour lors immortel
Ils ont fait à Palas redreſſer ſon autel,
Témoin ce puiſſant Roi qui dedans ſes prairies
Fit dreſſer ce Iardin qu'on nomme Tuilleries:
Car c'eſtoit-là tout preſt à l'honneur du viellard
Qui dreſſoit les Iardins d'un inimitable Art.

La Reine Marie de Medicis, ayant choiſi ſa demeure dans le faux-bourg S. Germain, y fit bâtir un ſuperbe Palais du nom de Luxembourg, à cauſe que l'Hoſtel de Luxembourg avoit eſté jadis en ce lieu, lequel Palais en avoit toûjours retenu le nom, juſques à preſent que ſon Alteſſe Roiale Monſeigneur le Duc d'Orleans en eſtant le poſſeſſeur, luy a donné le titre glorieux de la Duché dont il porte le nom.

Le defunt Cardinal de Richelieu fit auſſi bâtir de ſon vivant une magnifique maiſon dans la ruë S. Honoré, qu'il a laiſſée par teſtament au feu Roi Louïs XIII. dont il eſtoit le principal Miniſtre, laquelle eſt titrée du nom de Palais Cardinal, à preſent la demeure de ſa Majeſté, & de la Reine Regente ſa mere.

Des Hoſtels & maiſons anciennes des Princes & Seigneurs.

CHAPITRE XVII.

MOnſeigneur Louïs de Bourbon, troiſiéme Duc de cette branche celeſtement uni e à la maiſon du Roi S. Louïs, predeceſſeur de noſtre Roi, par le mariage de Monſeigneur Robert de France, fit bâtir prés la Maiſon du Louvre, l'Hoſtel de Bourbon, avec ce mot Esperance, écrit en groſſes lettres ſur ſon portail, pour l'eſpoir je penſe, qu'il avoit qu'un Roy devoit de ſon eſtoc naître en la France, & qu'il uniroit les deux Hoſtels en un, auſſi bien que les deux maiſons. C'eſt ce grand Roi qui a oſté la bande de leurs armes, pour jouïr du pur Eſcu des fleurs de Lys. C'eſt ce Henry, qui a laiſſé le nom de Bourbon, pour prendre le nom de France, & pour couvrir ſon chef d'une Couronne qui n'eut jamais ſa ſemblable. C'eſt luy qui le premier, luy a donné cét ornement, d'avoir des Rois de France en ſa branche : & comme elle eſt iſſuë des Rois, qu'elle repreſentaſt à la poſterité les innumerables vertus cachées dedans le tige de ce grand Monarque ſaint Louïs.

Hoſtel de Bourbon par qui bâti.

Ie ne veux obmettre que de toute ancienneté il y avoit eu une maiſon Roiale, où eſt aujourd'huy cét Hoſtel. Car il ſe trouve que dés l'année 1315. le Roi Louïs X. dit Hutin y eſtoit logé comme le ſieur du

Haillan le declare, parlant d'Enguerrand de Marigny Comte de Longueville qui avoit esté Superintendant des Finances & confident serviteur de Philippe le Bel pere de Louïs, en ces termes : *Dont ledit Enguerrand fut mandé venir en la maison du nouveau Roi Hutin, aux fossez saint Germain de l'Auxerrois, où est de present l'Hostel de Bourbon, &c. D'où il fut puis apres mené prisonnier au Louvre duquel il estoit Capitaine, & de là pour cette consideration à la Tour du Temple.*

L'Hostel de Clugny estoit anciennement le Palais de cét Apostat gouverneur des Gaules & depuis Empereur, grand ennemy des Chrestiens, & s'appelloit le Palais des Thermes, c'est à dire des bains chauds, ou étuves, comme aussi la ruë que l'on nomme à present des Mathurins. Vn vieil titre du College de Sorbonne l'appelle le *Lieu des Thermes de Cesar*, Thermes ausquelles la fontaine qui est au village d'Arcueil coulant sous terre par des tuyaux de plomb, venoit fournir l'eau necessaire pour le bain, comme il fut découvert en l'an 1544. du temps du Roi François I. en creusant les rempars de la Ville du côté de l'Vniversité.

Hôtel de Clugny.

Quand ce Palais ou Chasteau a commencé de quitter son nom pour prendre celuy de Clugny, & pour quelles raisons, il est assez difficile de l'asseurer. Mais il est certain & veritable que jusques en l'an 1324. il estoit encore qualifié de la maison des Thermes. Car Iean du Tillet Greffier en la Cour de Parlement, en son Recueil de l'Histoire de France traittant de la noble branche de Courtenay, écrit que Iean de Courtenay *vendit à l'Eveſque de Bayeux l'Hostel de Clugny ſcis*

à Paris, lors appellé la Maison des Thermes ayant appartenu à leur oncle Archevesque de Rheims. Et que les enfans dudit Courtenay, qui estoient au nombre de six fils & une fille firent leurs partages l'an mil trois cens dix-huit, & ratifierent la vendition l'an 1324.

Hostel de Guise.

On trouve aussi, que l'Hostel appellé maintenant de Guise, se nommoit anciennement l'Hostel de Misericorde, & notamment en l'an mil trois cens quatre-vingts douze, regnant Charles VI. il appartenoit à Messire Olivier de Clisson Connestable de France.

Hostel de Nesle.

L'ancien Hostel de Nesle estoit où est à present celuy de Nevers, & duquel la porte retient encore le nom, comme derniere marque & dépoüille de son antiquité. Cette maison appartenoit en l'an mil trois cens quarante sept, à Madame Ieanne Reyne de France & de Navarre, épouse du Roy Philippe le Bel, laquelle ordonna par testament de derniere volonté qu'il fut vendu pour subvenir aux frais du bâtiment de son College dit de Bourgogne. Et fut vendu au Duc de Berry, auquel il appartenoit encore en l'an 1412. ainsi que le sieur du Haillan le deduit au livre 18. de son Histoire. *Le Duc Iean de Berry*, dit-il, *considerant que les dissensions d'entre son frere Philippe Duc de Bourgogne & son neveu Loüis Duc d'Orleans, pouvoient apporter un grand trouble à la France, & au Roy Charles VI. son autre neveu, donna un jour à disner aux Deux Ducs desſus nommez en son Hostel de Neſle à Paris, là où il les fit jurer paix & amitié, &c.*

Hostel de Flandres.

En l'an 1299. le Roy Philippes ayant remis le Comte Guy de Flandres & ses enfans en liberté, qu'il avoit quelque temps tenus prisonniers, pour leur rebellion, ledit sieur

Comte fit bâtir un bel Hoſtel qu'il enrichit du titre de Flandres, ſur une place qu'il avoit peu auparavant achetée d'un Pierre Coquillere bourgeois de Paris, qui a laiſſé juſques à nous ſon nom à la ruë Coquillere, & de l'Eveſque Arnulphe. Mais ſous les regnes de François I. & Henry II. les appartenances & dependances de cette maiſon furent venduës à des particuliers, leſquels dreſſerent de nouveaux édifices ſur les ruines de ſon premier bâtiment.

Hoſtel d'Orleans.

Louïs Duc d'Orleans donna ſon Hoſtel, dit d'Orleans, aux Pechereſſes & femmes débauchées, que depuis on a nommées Penitentes, ou Repenties, pour leur bâtir une retraite Monaſtique, & l'ont habité juſques au regne de Charles IX. qu'elles furent inſtalées au Monaſtere S. Magloire, où elles ſont aujourd'huy.

Hoſtel de Bretagne.

L'Hoſtel de Bretagne eſtoit où ſont maintenant les Minimes, à une lieuë de Paris, & les legua là Madame Anne de Bretagne Reyne de France, & femme de Louïs XII.

Hoſtel de Vauvert.

L'Hoſtel Royal de Vauvert prés de Paris a eſté long-temps inhabitable pour les demons & eſprits tenebreux qui l'infectoient, & tant qu'enfin Louïs IX. qui tant aimoit la pieté, & que la pieté a tant aimé qu'elle l'a canoniſé, y fit bâtir un Monaſtere pour l'Ordre des Chartreux.

Hoſtel Craon.

L'Hoſtel de Craon ſiz prés de la Greve, fut raſé aprés l'Arreſt de ſa condamnation, & la place d'iceluy donnée à l'Egliſe S. Iean, pour ſervir de Cimetiere aux Paroiſſiens, ainſi que nous avons déja dit cy-deſſus.

Le Roy Louïs XII. acheta l'Hoſtel d'Hercules qu'un Gentil-homme Flamand nommé Aluin avoit fait baſtir prés les Auguſtins: & s'appelloit ainſi cette maiſon à cauſe que les peintures de ſes Chambres & Cabinets repreſentoient à l'œil les hautes & belles entrepriſes de cét Heros, loüé par les Poëtes de tant de monſtres combatus & deffaits. Hoſtel d'Hercules.

Et pour fermer ce Chapitre par l'Hoſtel de Lorraine anciennement dit de Savoiſy, je veux mettre icy l'origine de ſa ruine, & les cauſes de ſa reédification. Les gens de Meſſire Charles de Savoiſy grand Chambellan de France, l'un des plus grands favoris du Roy, s'étant temerairement attaquez à quelques Eſcoliers, en une proceſſion que l'Vniverſité faiſoit en l'Egliſe ſainte Catherine du Val des Eſcoliers, & en ayans bleſſé quelques-vns, par Arreſt du Roy, des Princes de ſon ſang, & de ſon Conſeil, donné en l'an 1404. il fut dit que ſa maiſon ſeroit demolie, & Savoiſy tenu de fonder une Chappelle en faveur de l'Vniverſité, de cent livres de rente, & en 1500. livres envers l'Vniverſité. Monſtrelet ajoûte *que Savoiſy ſeroit banny & exterminé de la Cour du Roy, & tous ceux qui luy appartenoient de parentelle, & avec ce privé de tous offices Royaux.* Ce qui fut executé & cette maiſon démolie, mais depuis reédifiée du conſentement de l'Vniverſité, qui eſt aujourd'huy celle que l'on appelle Hoſtel de Lorraine. Toutesfois ce fut à la charge qu'il y auroit un Tableau attaché contre la paroy, au devant de l'Egliſe ſainte Catherine, dans lequel ſeroit contenuë toute l'Hiſtoire & jugement, que l'on y peut encore aujourd'huy voir. Et fut pareillement Savoiſy deſapointé de ſes Hoſtel de Savoiſy dit maintenant de Lorraine.

Estats pour quelques mois, mais puis aprés rétably.

Il y a grand nombres d'autres Hostels & maisons des Princes & Seigneurs en cette grande Ville, mais d'autant qu'elles ne sont pour la pluspart bâties que depuis un ou deux siecles, il n'est pas besoin d'en faire icy mention.

Du grand & petit Chastelet, de la Bastille, Hostel de Ville & Arcenal.

CHAPITRE XVIII.

LEs Citadelles & forteresses des Villes, sont des édifices qui regardent avant tous autres, & autant que tous autres, la gloire du Prince, l'ornement du Royaume, & la commune utilité du peuple, encore que les uns les qualifient du titre de Chastel-vilains, & que les autres les appellent nids de Tyrannie. Paris la premiere Ville de nos Rois en a de plus belles, & de plus fortes, voire de plus antiques qu'aucune ville de France.

Le Louvre & le Temple sont ses premieres Citadelles, & leurs Tours ses premieres forteresses. Mais comme du temps de Charles V. dit le Sage, les Anglois jetterent la peur & la frayeur jusques dans le cœur de la France, aussi bien que dans le cœur des François, & que d'un autre costé les Escoliers passoient souvent les bornes & limites de l'Vniversité pour vaguer & porter les effets de leur temeraire jeunesse jusques dans la ville, Hugues Aubriot pour lors Prevost d'icelle fit non seulement bâtir la Bastille à la Porte saint An-

Bastille par qui & pourquoy bâtie.

toine, qui d'ailleurs estoit foible de murailles, pour servir de defense & de rampart de ce costé-là contre l'ennemy : mais encore au bout du Petit Pont fit dresser ce bâtiment, que nous appellons le petit Chastelet, & qui n'estoit auparavant qu'une Tour, pour arrester & faire barriere à l'insolence des nourrissons de l'Vniversité. Bastiment qui luy prepare pourtant une prison bien-tost aprés, & pour lequel il fut ruiné de biens & de reputation par les Escoliers mesmes.

Mais l'usage de ces deux grands & magnifiques bastimens a depuis este destiné à un autre service, la Bastille pour emprisonner les grands Seigneurs que l'on enfermoit premierement au Chasteau du Louvre, ou à la Tour du Temple : & le petit Chastelet, pour la geole du commun peuple.

Le grand Chastelet est bien plus ancien en ses premiers fondemens. Iulian l'Apostat Gouverneur des Gaules, ayant planté ses pavillons & établi sa demeure à Paris qui ne s'étendoit encore plus loin que l'Isle, le fit bastir, à ce que disent quelques-vns, pour luy servir de forteresse, & recevoir là les Tributs du Royaume. Mais Philippe Auguste le fit depuis rebastir, & le destina au service de la Iustice, ainsi que nous montrerons cy-aprés. Le vulgaire l'appelle la porte de Paris, croyant peut-estre que ç'ait autrefois esté l'vne des portes de la ville, mais c'est une erreur, dont il est assez aisé d'oster le voile si l'on dit que c'est l'Apport de Paris, & le port où ont abordé de tout temps les neccessitez communes, & les commoditez necessaires pour nourrir la Ville. Le grand Chastelet.

L'Hostel de Ville siege des Prevosts des Hostel

Marchands & Eſchevins (deſquels nous parlerons cy-aprés) fut élevé au plus haut étage de ſa beauté par François I. & embelly d'une Architecture, qui n'avoit guere ſa pareille. Mais les mal-heurs du ſiecle avoient du tout obſcurcy ſon luſtre s'il n'euſt eſté ces années paſſées rehauſſé de riches embelliſſemens & nouvelles decorations. Il a cette derniere obligation à Meſſire François Miron Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat & Privé, Lieutenant Civil en la Prevoſté de Paris, & cy-devant Prevoſt des Marchands. Paris ſe glorifie deſormais de voir ſa maiſon de ville ornée d'un grand Perron, d'un beau porche de clairs eſcaliers & d'une agreable face, qui depuis ſoixante & douze ans attendoit la clarté d'un Magiſtrat qui luy devoüaſt les droits de ſa Prevoſté, que beaucoup d'autres embourſent? Magiſtrat, qui a eu cette douce conſolation, de ſortir de cette charge avec moins de gain, mais plus d'honneur, & d'avoir par ſes loüables déportemens donné ſujet au Roy meſme, de propoſer au ſucceſſeur, l'exemple du devancier, quand il alla remettre és mains de ſa Majeſté les clefs & les ſeaux de la ville.

Tour de Billy foudroyée Arcenal quand & par qui édifié.

La Tour de Billy ayant eſté foudroyée l'an 1538. ſous le regne de François I. & les poudres embraſées, Henry II. ſon fils & ſucceſſeur fit commencer l'Arcenal par deux places comme deux grandes hales: & depuis luy Charles IX. y fit faire & parfaire cét Edifice le plus fort & magnifique qu'on ſçache guere, pour tel vſage: enſemble les loges & maiſons des ouvriers qui travaillent à la fonte de l'artillerie: & de noſtre temps encore M. de Roſny Superintendant, & grand

Maistre des munitions belliques de France, n'a rien obmis de tout ce qui pouvoit élever & éclairer davantage la grandeur & le lustre de ce bâtiment, aujourd'huy si plein de tout ce qui est necessaire à faire la guerre, que nostre Prince qui est en paix en son Royaume, admiré des Estrangers, redouté des ennemis peut de luy seul tirer à toute heure cent canons, & pour tirer cent mille coups, des armes pour armer dix mil hommes de cheval, & 5000. de pied, & tost aprés pour en payer un plus grand nombre.

De l'ancienneté de l'Vniversité, de ses Colleges, & du grand lieu qu'elle tint autrefois par la France.

CHAPITRE XIX.

PArce que cy-devant j'ay dit que l'Vniversité estoit comme la troisiéme ville de cette Ville, il me semble qu'elle merite bien un Chapitre pour discourir de son ancienneté, de ses Colleges, du grand lieu qu'elle tint autrefois par la France.

Vniversité de Paris quand & par qui fondée.

C'est la commune opinion des Historiens modernes que l'Empereur Charlemagne en dessegna les premiers fondemens, & que quatre Anglois ou Escossois disciples du venerable Bede, Alcuin, Rabam, Iean & Claude surnommé Clement, estans arrivez en France qui crioient qu'ils avoient de la science à vendre, cét Empereur les ayans oüis, à leur instigation & semonce établit dans Paris une Vniversité, où ces quatre grands Docteurs donnerent les premiers avancemens aux bonnes lettres. Mais ceux qui disent qu'elle n'y com-

n'y commença de jetter ses premieres racines que sous Louïs VII. & de les épandre grandement sous le regne de Philippe Auguste, que l'on sçait entre nos Rois s'estre grandement addonné à l'embellissement & illustration de cette grande ville, & sur tout qu'elle en doit les premieres promotions à Pierre Lombart Evesque de Paris, & à son Eglise; Evesque l'un des grands personnages de son Ordre; encor qu'il y ait une longue suitte & de nos Rois & d'années depuis Charles le Grand jusqu'à ces deux Rois, ni disent-ils à mon jugement la verité. Non toutesfois qu'elle ait esté fondée tout d'un coup non plus que le Parlement ny les douze Pairs: mais comme Dieu réveille les esprits sur un sujet en un temps plus qu'en un autre, il semble que les Lettres vers cette saison commencerent à se dégourdir: d'autant que sous le regne de Louïs VII. nous eusmes plusieurs gens doctes, aussi se réveilla la devotion des Superieurs de l'Eglise, en faveur des bonnes lettres.

Eglise de Paris mere de l'Vniversité.

Le premier exercice des leçons fut en la maison Episcopale, suivant le commandement d'un Concile tenu en la ville de Reims sous Eugene III. du temps du Roy Louïs VII. auquel a l'instigation de S. Bernard avoit esté concluë & arrestée l'érection d'Escoles & études publiques en vnes & autres villes. Ny pour tout cela n'estoit encore lors l'Vniversité formée. C'estoit un Embrion que l'Eglise de Paris couvoit dans son sein pour en éclorre l'Vniversité, de laquelle elle en fut la mere & le premier fondement sous l'autorité de nos Rois. Et delà est venu que les degrez de Doctorie & Licence ont accoûtumé d'estre

Degrez de Doctrine pourquoy pris à la maison de l'Evesque.

pris au logis de l'Eveſque : que le premier iuge & Cenſeur en la doctrine & mœurs des Eſcoliers, que nous appellons Chancelier de l'Vniverſité, eſt du corps des Doyen, Chanoines & Chapitre de cette Egliſe. De là auſſi que tous les Principaux des Colleges, Docteurs & Regens de l'Vniverſité, ne pouvoient entrer en lien de mariage pendant leurs profeſſions, comme ſi les Principautez, Doctories & Regences eussent eſté affectées à l'Egliſe, dont elles avoient pris leur premiere ſource. Coûtume qui fut étroitement obſervée par toutes les facultez, juſqu'à la nouvelle police qui fut introduite par le Cardinal de Toute-Ville Legat en France, car il permit par privilege ſpecial aux Docteurs en Medecine de pouvoir eſtre mariez. Les Docteurs en Decret preſenterent leur requeſte à l'Vniverſité le 9. Decembre 1534. afin d'avoir pareil privilege, dont ils furent débouttez, ſauf à eux de ſe pourvoir en la Cour de Parlement pour en eſtre pareillement ordonné ainſi que bon luy ſembleroit : Et toutesfois abſolument arreſté pour la Faculté, tant des Arts que de Theologie, que les mariez n'eſtoient recevables aux Doctories & Regences. Depuis le Parlement permit le mariage aux Docteurs en Decret, & le premier de cét Ordre que l'on vid marié fut la Riviere, vers l'an 1552. depuis pourveu de l'Eſtat du Lieutenant general de Chaſtelleraud.

Chancelier de l'Vniverſité.

Principaux Recteurs & Regens de College non mariez & pourquoy.

Docteurs en Medecine & Decret, quand ont eu permiſſion de ſe marier.

Celuy qui jetta la premiere pierre du fondement & fonda-tion de l'Vniverſité en l'Egliſe de Paris, fut Pierre Lombard ſon Eveſque, en commemoration dequoy elle fait tous les ans un anniverſaire en l'Egliſe S. Marcel où ſes os repoſent. Ce grand Eveſque com-

Pierre Lõbard premier fondateur de

l'Vniversité. mença de florir vers la fin du regne de Loüis VII. & s'accreut en si grande reputation sous celuy de Philippes son fils, qui pour la grandeur de ses merites emporta par la voix des Docteurs le surnom d'Auguste, qu'il donna plus grande vogue aux bonnes lettres qu'auparavant, composant ce beau livre de Sentences (fondement de Theologie Scolastique) tant celebré par ses suruivans & sur lequel la Faculté de Theologie de Paris établit en partie sa profession: de maniere que dés ce temps-là l'Vniversité qui receut par le menu sa politesse, se trouva toute formée.

Ainsi les bonnes lettres ayans trouvé lieu dans Paris, sous ce nom d'Vniversité, elle fut par aprés éparse par toute la ville, & non au recoin que l'on luy assigne maintenant. En témoignage dequoy nous voyons encor le College des Bons Enfans en la ruë S. Honoré prés du Louvre, l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois que l'on apelle l'Escole, & celle de sainte Catherine que l'on surnomme du Val des Escoliers, nous servent de belles remarques, & mesme en tous ses Monasteres de la ville où le Recteur fait sa Procession, il ne la fait sinon qu'en tant que ce sont lieux qui sont du corps de l'Vniversité.

Vniversité éparse par toute la ville du cõmencement. College des Bons Enfans.

Mais depuis que Ieanne Reine de Navarre femme de Philippe le Bel, eut construit le College de Navarre vers le haut de la montagne de Paris, en l'an 1304. ceux qui aprés s'addonnerent à mesme sujet, comme il y en eut une infinité vers le regne de Charles VI. lors que l'Vniversité estoit en grande vogue, ils choisirent tous ce mesme quartier, pour y estre l'air vrai-semblablement plus sain qu'en la fondriere qui est accompagnée

College de Navarre.

Vniversité quãd érigée en troisiéme partie

de ces égouts de la Ville. Chose qui a depuis apporté entre nous la difference que nous mettons entre la ville, cité & Vniversité. Aussi que dés son premier établissement elle faisoit ses congregations au College des Bernardins, que l'on a depuis reduites aux Mathurins, pour la commodité du lieu. de la Ville de Paris.

Vn Robert de Sorbonne sous S. Louïs, est pere & fondateur du College de Sorbonne, qui porte son nom, destiné & tant renommé pour les excellens & grands Theologiens qu'il a portez, & qui a cét honneur, qu'en ce siecle il ne s'est encore alteré de sa regle; & croy que vous n'en trouverez point un plus ancien que cettuy-là. Grande chose qu'un simple Valet de Chambre du Roy, mais qui d'ailleurs estoit fort aimé de son Maistre, & toûjours proche de luy, ait appris aux Rois, Princes, Prelats & grands Seigneurs, une si noble architecture. College de Sorbonne.

Le mesme Robert de Sorbonne acheta de maistre Guillaume de Cambray, Chanoine de S. Iean de Moresne, Dioceſe de Vienne, le lieu & les maisons du College de Calvi, autrement dit la petite Sorbonne. Lequel College de Calvy fut jetté à bas, lors que le deffunt Cardinal de Richelieu se rendit le restaurateur & le protecteur de la Sorbonne & la fit bâtir au superbe estat qu'elle paroist à present.

Les Colleges des quatre Mendians furent établis & fondez en mesme temps par le bon Roy S. Louïs son maistre, ainsi que nous avons montré cy-dessus. Colleges des quatre Mendians.

Et comme les Rois à l'envy semblerent depuis vouloir diversement gratifier cette fontaine de science, aussi voulurent-ils beau-

coup d'Ordres de Religions, & aprés eux les Archevesques & Evesques des meilleures Provinces de France, & plusieurs autres pieux, tant Ecclesiastiques que seculiers, fonderent en ce grand Ocean de doctrine, diverses Escoles & retraites pour enseigner la jeunesse.

College des Bernardins.

Les Bernardins y ont eu Eglise & maison devant l'an 1243. maison dite College de S. Bernard, College voüé pour ceux qui ont fait ou veulent faire profession sous l'Ordre de S. Bernard, lesquels sont envoyez des Monasteres de leur Ordre, dit de Clervaux, pour étudier en cette ville.

College de Premonstré.

L'Abbé & Convent de Premonstré, aprés avoir eu le consentement de leur Superieur regulier, l'Abbé de Cisteaux, & de l'Evesque de Paris, acheterent en l'an 1256. une maison devant l'Eglise des Cordeliers, pour dresser le plan de leur College, qu'ils accrurent en l'an 1285. d'une grange & d'un jardin.

College de Clugny.

En l'an 1269. le Pere Yves Abbé de Clugny, premier du nom, designa & entreprit le bâtiment du College de Clugny, qu'vn sien neveu de mesme nom poursuivit & acheva bien-tost aprés, ainsi qu'il est gravé en grosses lettres écrites sur la porte qui tend de la Chappelle au Cloistre.

College du Tresorier Nostre-Dame de Roüen

Guillaume de Saona Tresorier de l'Eglise Nostre-Dame de Roüen fonda la mesme année un autre College pour 24. étudians, dits Boursiers, douze grands & douze petits, auquel il asseura cette qualité de Tresorier Nostre-Dame, pour marque à la posterité, tant de sa dignité que de sa munificence & liberalité naturelle.

Maistre Raoul de Harcour ayant sur ses vieux ans arresté son domicile à Paris, dont il

il estoit Chanoine, aprés avoir esté successivement Archidiacre de Constantin, en l'Eglise de Constances, Chantre en l'Eglise Cathedrale de Bayeux, Chantre en l'Eglise Cathedrale d'Evreux, & grand Archidiacre en l'Eglise Metropolitaine de Roüen, les divers plans de Colleges & maisons d'estude que l'on dressoit de son temps au modele de celuy de Sorbonne l'invitérent à jetter l'an 1280. les fondemens du College de Harcourt, qui consiste en deux diverses courts opposées l'une à l'autre des deux costez de la ruë de la Harpe, pour les pauvres estudians des quatre Dioceses, ausquels il avoit eu de si grandes charges & dignitez. College de Harcourt.

Messire Iean Chollet Evesque de Beauvais, Prestre Cardinal de sainte Cecile & Legat en France, ayant laissé par testament fait en l'an 1289 un legs de six mil livres tournois pour estre employé à la guerre contre l'Arragonois si elle continuoit; au defaut de ce les executeurs de sa volonté le convertirent en achapt de quelques maisons qu'ils érigerent en College, encore aujourd'huy qualifié des Cholets. College des Cholets.

Messire Iean le Moyne aussi Cardinal du titre des Saints Marcellin & Pierre Martyrs, & Legat en France sous le regne de Philippes le Bel, acheta l'an 1302. l'ancien domicile des freres Hermites de l'Ordre de S. Augustin, aboutissant d'vn bout a la ruë S. Victor, & de l'autre au riuage de Seine, & y dressa le plan du College, que l'on appelle encore du Cardinal le Moyne, de son nom. College du cardinal le Moyne.

A l'imitation de ces grands personnages Ieanne Comtesse Palatine de Champagne & de Brie, espouse de nostre Philippes le Bel, fon- College de Navarre.

da l'an 1304. le Royal College de Navarre, autrement dit de Champagne, pour trois sortes d'Ecoliers, Theologiens, Philosophes & Grammairiens. College de si haute & auguste marque, que les Princes du sang & principaux Seigneurs de France l'ont toûjours choisi comme le meilleur & plus florissant, pour l'instruction de leurs enfans.

college de Bayeux.

Messire Guillaume Bonnet Evesque de Bayeux fonda le College de Bayeux en la ruë de la Harpe l'an 1303. non pour des estudians de son Diocese, ains des Diocesses du Maine & Anjou, pource qu'en cettuy-là il avoit premierement veu la lumiere, & en cettuy-cy appris les bonnes lettres dés son enfance.

college de Laon & de Presle.

Maistre Guy de Laon & Raoul de Presle Advocat en Parlement, établirent en l'année 1313. l'ancien College de Laon, que l'on dit maintenant de Beauvais. Mais peu de temps aprés s'étant formez quelques differens par les Boursiers les uns contre les autres; ils le partagerent en deux appellez chacun du nom de leurs fondateurs.

Colleg nouveau de Laon.

Et Maistre Gerard de Montagu Advocat general du Roy en son Parlement, Chanoine des Eglises de Paris & de Rheims, ayant legué par ordonnance de derniere volonté faite en l'année 1339. son hostel du Lyon d'or aux estudians dudit College de Laon, sous condition & à la Charge que dans un an pour tous delais ils s'y viendroient tous domicilier, & établir leurs escoles; ils en furent mis en possession par le Commis du sieur Evesque de Laon leur Superieur, aprés ferment donné de le reconnoistre toûjours, & luy rendre les vœux de son obeïssance, comme devant.

Il y avoit anciennement entre ce College &

le Monastere des Carmes un autre petit College que l'on appelloit de Dace, fondé par avanture par Hugues Dacy ou Darcy &c. en rang entre les Evesques de Laon. Mais ceux qui le possedoient se trouvans chargez de debtes furent contraints de le déguerpir & vendre partie aux Religieux Carmes, partie aux estudians du College de Laon, qui en l'an 1509. & 1515. y firent bâtir deux corps d'hostel à leurs propres frais & dépens.

College ancien de Dace.

College de Beauvais ou de Dormans.

Messire Iean de Dormans Evesque de Beauvais & Chancelier de France, acheta l'an 1375. la premiere demeure de ces estudians de Laon appellée la maison des Images qu'il erigea en College encore aujourd'huy dit de Dormans, ou de Beauvais pour les pauvres de son Diocese.

College de Montagu.

Gilles Asselin Archevesque de Rouën, issu de la famille de Montagu, autrement dite de Lostenois, fonda l'an 1314. le College longtemps appellé des Asselins de son nom, & depuis de Montagu, du nom des premiers parens de sa race. Ce College fut rebâty l'an 1388. par Pierre de Montagu Cardinal Evesque de Laon, & agrandy par Louys de Montagu son neveu & heritier, en l'année 1392. Iean Standoc Docteur en la Faculté de Theologie, & Seigneur de la Villette, le repara encore en l'an 1480. & y institua l'Ordre des pauvres de Montagu, que l'on appelle vulgairement Capettes. Ces pauvres de Montagu, combien qu'ils ne soient liez en aucun vœu de Religion particuliere autre que tous nos autres Chrestiens, toutefois pour autant que pendant leur premiere estude ils se diversifient d'habillemens d'avec les autres, il faut qu'ils laissent la cucule lors qu'ils veulent par-

ticiper au degré de Maistrise, & faisent par ce moyen paroitre qu'ils sont totalement seculiers, autrement leur y seroit la porte close, aussi bien qu'aux Ordres de Religions.

College de Narbonne

M. B. Archevesque de Narbonne fonda l'an 1317. le College appellé de Narbonne en la ruë de la Harpe, pour neuf Bourssiers de cette Province du Languedoc. Ausquels M. Amblard celebre Iurisconsulte adjoûta un Prestre.

College de Marmoutier

Maistre Geoffroy du Plessis Notaire du Pape Iean XXII. & Secretaire du Roy Philippes V. s'estant rendu Religieux à Marmoutier, & voyant le bon traitement qu'il recevoit en ce Monastere, fit un testament le 14. jour d'Aoust 1332. par lequel à l'instante priere des Religieux, Abbé & Convent de Marmoutier, il partagea une sienne maison en deux, qu'il avoit voüée par testament en l'an 1322. au plan d'un College, & en donna la moitié aux Religieux dudit Convent, pour se retirer quand ils viendroient estudier à Paris.

College du Plessis.

L'autre moitié il la destina pour un autre College, que l'on qualifia premierement de S. Martin, à cause de la devotion singuliere qu'il avoit à ce grand Saint, vraiement second Apostre de nostre France. Mais aprés son deceds les estudians d'iceluy luy asseurerent la qualité de du Plessis, pour laisser la memoire de son nom recommandable à plus longues années.

College de ourgogne.

L'an 1331. Madame Ieanne Reyne de France & de Navarre, Comtesse d'Arras, Palatine de Bourgogne & D me de Salins, Espouse de nostre Philippes de Valois, fonda le College Royal de Bourgogne, pour ceux de la Franche-Comté.

Nicolas Abbé de S. Vvaſt à Arras établit l'année ſuivante le College de S. Vvaſt, pour les pauvres d'Arras qui viendroient apprendre les bonnes lettres en cette floriſſante Vniverſité. College d'Arras

Meſſire André Ghini natif de Florence en la Toſcane & Eveſque d'Arras, fonda l'an 1333. le College vulgairement appellé des Lombards de la Charité de la glorieuſe Vierge, pour les pauvres Eſcoliers d'Italie. College des Lombards.

La meſme année Meſſire Eſtienne de Bourgueil Archeveſque de Tours, fit édifier le College de Tours en la ruë Serpente, & en iceluy une Chapelle, pour un Principal & ſix Bourſiers de ſon Dioceſe. College de Tours

M. Iean d'Hubaut Conſeiller du Roy & Préſident en ſa Chambre des Enqueſtes à Paris, erigea en l'an 1339. le College dit l'Avé-Maria, prés S. Eſtienne du Mont, pour un Principal, Chapellain & ſix eſtudians, tirez du village d'Hubaut en Nivernois, ou autres lieux circonvoiſins.

L'an 1341. Pierre Bertrand Preſtre Cardinal du titre de ſainte Suſanne, Eveſque d'Autun, jetta les fondemens du College dit du Cardinal Bertrand, en la ruë S. André des Arcs, pour les pauvres de la ville d'Authun. Colleg d'Autun ou Cardinal Bertrãd

Michel Mignon deux ans aprés erigea auſſi en College quelques maiſons que Iean Mignon ſon oncle, Archidiacre de Blois en l'Egliſe de Chartres & Conſeiller du Roy, avoit achetées joignant l'ancien Hoſtel de Vendoſme. College Mignon

Le College de Cambray dit des trois Eveſques, fut fondé l'an 1358. par les executeurs teſtamentaires des trois Eveſques, Hugues de Pommarco Eveſque de Langres, Hugues d'Arciaco Eveſque de Laon, & depuis Archeveſque de College de Cambray.

Rheims, & Guillaume d'Auxona Eveſque de Cambray.

College de Boncourt.

Meſſire Pierre de Becourt ou Boncourt Chevalier natif de Theroüenne, dreſſa le plan du College que l'on appelle de ſon nom Becourt ou Boncourt, en faveur des écoliers du Dioceſe de Theroüenne, qui relevoient de la Couronne de France, & non du Comte de Flandres.

College de Tournay.

Ce College a joignant l'enceinte de ſes murailles celuy de Tournay, auquel il tient la porte ouverte de ſes belles & grandes claſſes pour tous écoliers allans & venans.

College de Iuſtice.

L'an 1353. Iean de Iuſtice Chantre de Bayeux, Chanoine de Noſtre-Dame de Paris & Conſeiller du Roy, fonda le College de Iuſtice en la ruë de la Harpe.

College de Boiſſy.

Et l'année ſuivante Maiſtre Eſtienne de Boiſſy érigea auſſi en College quelques maiſons que ſon deffunt oncle Godefroy de Boiſſy & luy avoient acquiſes en la ruë des Poictevins, derriere ſaint André des Arcs.

College M. Gervais.

Maiſtre Gervais Chreſtien Chanoine des Egliſes Cathedrales de Bayeux & de Paris, premier Medecin & Phyſicien du Roy Charles V. dit le Sage, fonda l'an 1370. le College Royal de Noſtre-Dame de Bayeux, en la ruë du Foin, que l'on appelle encore de ce nom le College de M. Gervais Chreſtien, encore que le Roy ſon maiſtre l'ait beaucoup embelli & enrichi depuis luy.

College de Damville.

Pendant les vie & regne de ce ſage Roy Charles, qui prit le Sceptre en main l'an 1364. & regna 17. ans, un ſien Secretaire appellé Iean Damville, fonda le College que l'on honnore encore de ſon nom.

Maiſtre Galeran Nicolas dit de Gravia, jetta la premiere pierre du College de Cornoüail-

les scis en la ruë du Plastre, en l'an 1380. pour 5. bourſiers Bretons. Et M. Iean Guyſcu Docteur en Medecine, & Chanoine des Egliſes de Paris, Nantes & Cornoüailles, l'accrût de quatre étudians, qu'il logea tous en ſa propre maiſon. College de Cornoüailes

Meſſire Pierre Fortet, natif de la ville d'Aurillac en Auvergne, Dioceſe de S. Flour, & Chanoine de l'Egliſe Noſtre-Dame de Paris, par teſtament fait l'an 1391. laiſſa de grands moyens pour travailler au College qualifié Fortet de ſon nom, pour loger un Principal & huit Bourſiers. Fortet.

Guillaume de Chanac jadis 18. Eveſque de Paris, fit bâtir le College dit de S. Michel en la ruë de Bievre l'an 1404. en l'honneur de l'Archange S. Michel, que l'on qualifie encore de Chanac de ſon nom & de Pompadour, du glorieux titre de ſa race. S. Michel.

Maiſtre Guillaume Soetman, ou Coetman, Chantre en l'Egliſe Cathedrale de Treguier, fonda le College dit de Treguier, en l'an 1411. auquel en l'an 1570. fut annexé un autre petit College des Bretons, nommé de Leon, ou de Kairemberc prés S. Hilaire. Treguier. Leon.

Guillaume d'Eſtouteville Eveſque de Liſieux deſſeigna celuy de Liſieux ou de Tourcy, en l'an 1412. que deux ſiens freres, Eſtoit Abbé de Feſcan & Colard d'Eſtouteville Chevalier, Seigneur de Tourcy, pourſuivirent & acheverent aprés ſa mort. Liſieux. Rheims.

Guy de Roye Archeveſque de Rheims, ayant acheté l'Hoſtel de Bourgogne ſis au mont S. Hilaire, de Philippes Comte de Nevers & de Rhetel, Baron de Douzy, & fils du Duc de Bourgogne, en fit le College de Rheims l'an mil quatre cens douze. Mais ſix

ans aprés il fut ruïné par l'Anglois qui estoit entré dans Paris, & fust peut-estre resté ensevely sous ses ruines, si Charles VII. n'y eust uny celuy de Rhetel, jadis fondé par Gautier de Launoy Chevalier. Vnion que le Parlement mesme confirma le 4. Mars 1444.

De Coquerete. Maistre Nicole Coqueret Prestre Bachelier en Theologie, Prevost & Chanoine de Nostre-Dame d'Amiens, d'une maison particuliere, où du commencement il tenoit petites Escoles, en fit le College appellé encore Coqueret, de son nom.

De la Marche. Le College de la Marche & Vvinville fondé l'an 1423. tient pareillement ces deux titres de deux siens fondateurs, Guillaume de la Marche Prestre Licentié en droit Canon, & Chanoine de Toul en Lorraine, & Maistre Beuve de Vvinville, natif de Vvinville en Lorraine.

De Sees. Messire Gregoire l'Anglois Evesque de Sees laissa de ses moyens à Iean l'Anglois son frere pour le bâtiment & fondation du College de Sees, sis en la ruë de la Harpe, lequel fut achevé l'an 1427.

De la Mercy. L'an 1520. le Prince Alain sieur d'Albret, donna à frere Nicole Barriere Religieux & Vicaire general de l'Ordre de Nostre-Dame de la Mercy, Bachelier en Theologie, une place & masure assise prés S. Hilaire, faisant portion de son hostel d'Albret, afin d'y bâtir College & Chapelle, pour retirer & loger les Religieux dudit Ordre, qui seroient envoyez estudier à Paris.

du Mans Les executeurs testamentaires de Philippes de Luxembourg Cardinal & Evesque du Mans, firent bâtir en l'an 1526. le College du Mans au lieu où estoit auparavant l'hostel de l'E-

veſque du Mans, ſuivant l'ordonnance de ſa derniere volonté.

M. Robert du Gaſt Docteur Regent en la Faculté de Decret à Paris, érigea la maiſon de ſainte Barbe en College l'an 1556. pour ſept bourſiers de l'un des quatre Dioceſes d'Evreux, Roüen, Paris, ou Authun. Sainte Barbe.

Le College des Allemans eſtoit anciennement en la ruë qui tend de la porte S. Germain au coin de l'hoſtel de Rheims: mais aujourd'huy il n'en reſte que le nom pour toute memoire. Des Allemans.

L'Ordre des Ieſuites ayant eſté approuvé en l'an 1540. par le Pape Paul III. & confirmé depuis par ſon ſucceſſeur Iules auſſi III. il advint que feu Meſſire Guillaume du Prat Eveſque de Clermont, voyant ces nouveaux Religieux eſtre grandement favoriſez du ſaint Pere, voulut ſemblablement les gratifier de quelque choſe en la ville de Paris. Ils s'eſtoient ſur leur premier advenemẽt logez petitement & coyement en une chambre au College des Lombards, & ce Prelat leur établit une habitation en ſa maiſon de Clermont ruë de S. Iacques, où ils commencerent à ouvrir leurs écoles en l'an 1564. Ils ſolliciterent depuis l'Vniverſité par pluſieurs fois pour eſtre incorporez avec elle, ainſi que les autres Religions; mais n'y pouvans parvenir, ils preſenterent finalement leur requeſte à la Cour, tendante à meſme fin, laquelle par ſon Arreſt, parties oüies, ne leur deffendit les Lectures publiques, ni ne les voulut pourtant agreer au corps de l'Vniverſité qui leur eſtoit formellement contraire. Des Ieſuites.

Il advint ſur ces entrefaites que l'Eveſque de Clermont deceda, & fit un teſtament

par lequel il leur legua un infinité de biens. Ce legs fut par eux recueilli, survindrent semblablement les Troubles, au commencement desquels furent assemblez plusieurs Prelats dedans la ville de Poissi. Ils s'y trouverent, obtindrent decret de Messieurs les convoquez, qu'ils firent homologuer à la Cour, & acheterent tost aprés un hostel scis en la ruë S. Iacques, que l'on appelloit vulgairement la Cour de Langres, où ils firent bâtir un College & une Chapelle de laquelle le Roy Henry III. assit la premiere pierre en l'an 1582.

En l'an 1559. M. Pierre Grassin Conseiller en Parlement fonda encore par testament le College dit des Grassins en la ruë des Amandiers, pour les pauvres de la ville de Sens.

Tels ont esté les commencemens & les progrez de la grandeur & étenduë de cette Vniversité. E'tenduë tellement peuplée autrefois, que Iuvenal des Vrsins Advocat du Roy, atteste en la vie de Charles VI. qu'ayant fait une procession en l'an 1409. de l'Eglise de sainte Geneviefve à celle de S. Denis pour l'assoupissement des troubles qui pour lors étoient en France, l'assemblée se trouva si grande, que le Recteur étoit encore devant les Mathurins, lors que ceux qui tenoient les premiers rangs étoient en la ville de S. Denis. Vniversité toûjours grandement cherie, aimée & favorisée de nos Rois, & de toute ancienneté nourrie & entretenuë de belles & remarquables institutions; Vniversité dis-je, laquelle quand les superieurs de l'Eglise ont voulu abuser de leur authorité au prejudice de la Majesté de nos Rois, autorisée de la Cour de Parlement, leur a toûjours fait contre teste sous le nom de l'Eglise Gallicane, cõme si c'eust esté un Concile general qui eust

eſté perpetuellement établi dedans cette ville. Ie paſſe les prerogatives anciennes que le Recteur avoit jadis au Parlement, preéminences & les rangs qu'il tient encore aux entrées & obſeques de nos Rois, où il marche du pair avec l'Eveſque de Paris. Pour dire en peu de mots, comme nos Rois ont diverſement gratifié cette fille leur premiere née.

Prerogatives du Recteur.

Philippes le Bel par Edit de l'an 1295. ordonna que quelque emprunt qu'il fit pour la neceſſité des guerres, il n'entendoit que l'Vniverſité fuſt compriſe en ce mandement. En l'an 1299. que pour une debte réelle on ne pourroit gagner un écolier en ſes meubles. En l'an 1311. que le Chevalier du Guet dés ſon advenement jureroit de garder en tout & par tout les Privileges de l'Vniverſité. Et Louïs Hutin ſon fils qui regna ſeulement un an, Que tous écoliers puiſſent tranſporter leurs beſongnes en tous endroits où ils voudroient, ſans trouble ou inquietation d'aucun.

Privileges octroyez par nos Rois à l'Vniverſité.

Mais ſur tout fut grand le privilege que Philippes de Valois leur donna l'an 1340. par lequel il les excepta de tous peages, tailles, impoſitions, coutumes ou autres telles charges perſonnelles, & qu'en tous leurs procez ils ne puiſſent eſtre évoquez de la ville de Paris, afin qu'ils ne puiſſent eſtre diſtraits de leurs études. Et à cette fin pour conſervation de leurs privileges, leur fut baillé pour Iuge le Prevoſt de Paris, lequel pour cette cauſe fut appellé Conſervateur des Privileges Royaux de l'Vniverſité de Paris.

Conſervateur des Privileges de l'Vniverſité.

Et certes qui voudra faire repaſſer par ſon jugement toutes les Vniverſitez de l'Europe, il n'en trouvera une ſeule qui vienne au parágon de cette-cy, de laquelle nous pouvons dire, que

tout ainsi que du Cheval de Troye sortirent innumerables Princes & braves guerriers, aussi nous a-t-elle produit une infinité de grands personnages dont la posterité reluira tant que le monde sera monde. Et pour souverain lustre de laquelle Guillaume Budé luy menagea l'institution des Lecteurs, que nous appellons Professeurs du Roy, sous le regne de François premier, grand ami des lettres & des sciences, comme celuy qui luy en donna les premiers memoires.

Profes. feur du Roy.

Du Palais & Parlement de Paris & de ses Chambres.

Chapitre XX.

J'Ay cy-devant dit quelque chose de ce magnifique bâtiment du Palais, que nos Rois ont donné pour loger leur Iustice, & pour estre l'Auguste domicile de sa Themis. I'en veut encore traiter ici plus particulierement avant que de parler de l'authorité & grandeur du Parlement & de ses Chambres.

Palais par qui bâti.

Ce Palais Royal donc, tel que nous le voyons encore, fut bâti & édifié sous Philippes le Bel par Messire Enguerrand de Marigny, & tellement bâti, qu'en édifice & singularité d'architecture, il est encore aujourd'huy censé & reputé l'un des plus beaux ouvrages qui soient au monde. Cét Enguerrand Comte de Longueville, Superintendant des finances de France, & conducteur de ce bâtiment Royal, y fit élever les effigies des Rois en la grand'Salle, & la sienne aux pieds de son Maistre, & dresser des boutiques pour les marchands, ainsi que témoigne le reproche que luy fait Iean Annat Avo-

Effigies des Rois & boutiques du Palais.

cat en presence de Louïs Hutin fils de Philippes le Bel, dans le sieur du Haillan: *Oserois-tu point,* luy dit-il, *entrer au Palais Royal en l'Isle de Paris? Ouy, car tu és du tout temeraire. Et là toutefois sont les pierres qui t'accusent, les effigies des Rois crient contre toy, & te blâment de vol & de larcin: & si elles pouvoient, elles te mettroient la main dessus pour te punir de tes crimes. C'est toy qui as fait bastir le Palais, en iceluy usurpant toute puissance, & ne laissant trait de temerité à effectuer, as fait élever orgueilleusement ton effigie, & as chassé les possesseurs des maisons de l'Isle du Palais, sans les payer de leur patrimoine, & les boutiques qui deussent estre publiques, ont esté par toy prises & appropriées, & les as donné à louage en ton nom.*

Effigies de S Louïs & de Charlemagne.

Quant aux effigies, les additions de Monstrelet, disent que Louïs XI. ayant une singuliere devotion envers S. Louïs & S. Charlemagne fit descendre leurs images estant en leurs niches dans le Palais, & au rang des autres Rois, pour les poser en la petite Chappelle où l'on dit la Messe pour Messieurs, tant à cinq heures du matin, & à l'entrée de la Cour, qu'à dix heures & à la sortie d'icelle: lesquelles images s'y voient encores. Et Enguerrand ayant esté condamné à mort pour les malversations de son office, & le dernier jour d'Avril de l'an 1315. pendu & étranglé au gibet de Monfaucon, son effigie qui estoit dressée sur le haut des grands degrez aux pieds du Roy fut jettée à bas, & roulée tout le long des degrez, & encore voit-on aujourd'huy vuide la niche où elle estoit. Neantmoins on en void une d'iceluy mesme en plate peinture aboutissant à une tour, ainsi qu'on

Petite Chapelle du Palais.

Effigie d'Enguerrād dejettée.

monte ce petit escalier allant en la grande Sale, prés de laquelle sont gravez en pierres ces deux vers.

Chacun soit content de ses biens,
Qui n'a suffisance n'a rien.

Boutique du Palais.

Ce magnifique Palais a force boutiques qui dépendent du Domaine du Roy, comme il y en avoit cent en celuy de Constantinople, dont le revenu appartenoit à l'Empereur.

Sa grande Sale fort admirable pour sa hauteur, longueur & largeur dans œuvre, & toute pavée de marbre blanc & noir, a des pilliers & des Librairies, comme celle de Rome desquels dit Martial :

Nulla taberna meos habeat, neque pila libellos.

Les quatre premiers sont pour les Marchands, & autour des trois autres & de toute la Sale sont les bancs des Procureurs, qu'ils acheterent ou loüent du Baillif du Palais, pour y assigner lieu à leurs parties.

Table de Marbre.

En cette Sale est la Table de Marbre, où le Connestable, Mareschaux & Admiral ont leur jurisdiction, comme nous dirons cy-aprés, & où nos Rois viennent solemnellement manger en public quand ils se marient, ou font leurs premieres entrées en cette grande ville.

Cõciergerie autrefois jardin du Roy.

Le jardin du Roy estoit où est de present la Conciergerie, qu'on appelloit le Preau, auquel lieu quelquefois on s'assembloit pour le conseil : Car il se trouve dans Monstrelet, que le 21. *May ont esté assemblez entre la Sale du Palais, la Chambre du Parlement & les grandes galleries, par bas au grand Preau, premierement le Roy, Messieurs le Roy de Sicile, les Ducs de*

Berry, de Bourgogne & plusieurs autres Seigneurs, Ducs, Comtes & Barons, Chevaliers, Escuyers, Bourgeois, Archevesques, Evesques, Abbez, Prelats, Religieux, Clergé, & par special l'Vniversité, &c.

Chãbre du Roy & de ses Officiers.

Les Officiers du Roy estoient tous logez où sont à present les cachots & autres vieilles chambres, & le Roy avoit sa Chambre où est à present la grande Chambre, laquelle Froissart du temps de la prison du Roy Iean, semble appeller la Chambre de Monseigneur le Dauphin.

Mais Philippes le Bel s'estant advisé de loger son Parlement en ce sien Hostel Royal, pour estre le lit de la Iustice de France, & la distribuer à ses sujets, il choisit gens pleins de religion, de bonnes mœurs & de conscience, ennemis de toute avarice & ambition, comblez de science, pour exercer dignement les charges de Iuges, & juger son peuple avec droiture & équité: ausquels non seulement il donna bons & suffisans gages pour l'honorable soulagement d'une charge si grande, & desquels gages ils se doivent contenter, sans prendre rien d'aucune personne que du Roy, mais aussi leur quitta les chambres de son logis: & pour les honorer davantage, leur bailla ses vestemens Royaux, pour estre respectez & autorisez, comme si c'eust esté sa Personne.

Grande Chãbre du Parlement.

Il n'y eut premierement avec les Requestes que la grande Chambre, & une des Enquestes. Et le sieur du Haillan dit, *que fut cette Compagnie composée de Presidens, Conseillers, Advocats & Procureurs du Roy appellée le Parlement.* Parlons premierement de la grande Chambre.

Cette Chambre est aujourd'huy appellée la Chambre du Parlement, comme dit Froissart 3. volume, chapitre 212. en ces termes. *C'est la cause & la querelle demenée & parlementée au Palais à Paris en la Chambre du Parlement.* On l'appelle aussi la grande Chambre & la Chambre du plaidoyé.

C'est en cette Chambre où de la Chaire de nos Rois tenant leur lict de Iustice, on fit un Trône haut élevé où le Roy se sied, & à côté de luy ses Pairs, tant Ecclesiastiques que Seculiers. Ce trône est fixe & perpetuel en ladite Chambre, lequel, quand le Roy n'y est point, n'est paré que de tapisseries ordinaires de fleurs de Lys: quand il y est, il y a un grand drap de velours azuré semé de fleurs de Lys d'or, qui sert de dossiers à son Trône, & coulant par dessous les oreillers où il sied, vient à descendre par les degrez, & s'avance bien avant dans le parquet, & fait une magnifique apparence du siege: mais le Roy absent, Messieurs les Conseillers y sont assis, lors que l'on tient les plaidoyers, & que l'on juge les causes à l'audience.

Chambre du Parlement reparée

Cette Chambre a quelquefois esté reparée pour un merveilleux accident, que je ne puis taire, & que je veux inferer icy: C'est le 15. de Iuin 1464. il y a eu au Parlement & en ladite Chambre, une cause entre l'Evesque d'Angers, & un riche bourgeois de ladite ville, sur ce que *ledit Evesque luy imposoit qu'il estoit Heretique & Vsurier*, (ce sont les mots) *& qu'il avoit dit presens plusieurs gens de bien, qu'il ne croyoit point qu'il fust un Dieu, ne Diable, Paradis ny Enfer. Dont advint comme l'Advocat de l'Evesque en plaidant recita ces mesmes paroles avoir esté dites par le*

bourgeois ; que celle Chambre du plaid commença à trembler tres-fort : & une pierre tomba de haut en bas sans blesser personne : & toutesfois n'y eut homme en celle chambre qui n'euſt tres-grande peur, & sortirent d'icelle tous estonnez, & n'y rentrerent que le lendemain, que la cause fut rappellée & plaidoyée. Mais en la plaidant la Chambre se prit à trembler comme dessus, & sortit un des Fommiers de la Chambre de sa mortoise, & devala bien deux pieds en bas sans choir, dont ils penserent tous mourir de frayeur, & sortirent si impetueusement de la Chambre, qu'aucuns y laisserent leurs bonnets, les autres leurs chaperons, leurs patins & autres choses ; & ne plaida on plus en celle Chambre jusques à tant qu'elle fust bien refaite & asseurée. Ce sont les mesmes mots de Monstrelet en son 3. volume, par lesquels il se monstre, comme il est à croire, que Dieu pour faire mentir celuy qui s'asseuroit qu'il n'estoit point de Dieu, fit trembler cette Chambre par deux fois sans blesser personne, & confirma en tenant la iustice le premier poinct de la Religion, qui est de croire en Dieu.

La Chambre donc fut refaite lors de cét accident. Mais depuis le Roy Louïs XII. en l'honneur de la Iustice de France & de son nom, la fit faire en l'estat qu'on la void à present lambrissée de culs de lampe dorez, & vermillonnez avec un artifice singulier : de sorte qu'on l'appelle à present la Chambre Dorée: comme autrefois en l'Hostel de Bourgogne il y avoit une gallerie qu'on appelloit la Gallerie Dorée. Et dedans Philostrate il est fait mention de la maison dorée des Rois de Perse. Et dedans Suetone & Tacite il est parlé de la maison de Neron qu'on appelloit

Chambre Dorée.

dorée, estant un Prince de fer logé dans une maison d'or. Mais nos Princes estoient des Princes d'or logez dans des maisons dorées, & des maisons dignes de leurs Majestez. Or que ce lambris ait esté fait par le Roy Louïs XII. sa devise du Porc épic le montre assez, qui est taillée dans le bois en plusieurs endroits, de sorte que cela ne se peut revoquer en doute.

Daiz du Parlement.

Le mesme Roy fit faire le Daiz qui s'y void encore sur le Trône Royal de drap d'or trait avec les devises du mesme Porc épic.

Sieges de la grãd' Chãbre refaits.

Et ne veux oublier que long-temps auparavant, l'an 1405. avoient esté refaits les sieges, bancs & porches de cette Chambre, parce qu'ils estoient comme descrivent les registres de la Cour *desrompus, & grandement mal honnestes, & aussi mal aisez & trop bas, tellement que l'on ne pouvoit entendre les Advocats si bien qu'il appartenoit, & furent refaits lesdits bancs à cette occasion.*

Chãbre des Enquestes. Tournelle Chãbre du Domaine

La premiere Chambre des Enquestes fut établie par le méme Roy Philippe, que Charles VIII. divisa en deux pour l'expedition des procez, pour autant qu'en icelle il y avoit deux Presidens. Enjoignant semblablement qu'en la Tournelle se vuidassent les causes criminelles: A la charge toutefois, que si en diffinitive il falloit juger d'aucun crime qui emportast peine capitale, que le jugement s'en fist à la grande Chambre. Depuis la multitude des procez fit faire trois Chambres des Enquestes. Et par François I. du nom y fut ajoûtée la quatriéme, que l'on appella du Domaine, parce que sous le nom & pretexte du Domaine, il trouva cette inven-

tion pour tirer argent de vingt nouveaux Officiers de Conseillers qu'il exposa lors en vente.

Mais sur toutes ces Chambres, l'authorité de la grande Chambre est telle, qu'il n'y a celuy des Enquestes qui avec le temps n'espere & ne desire y avoir seance, comme derniere ressource de ses pensées, & la derniere recompense d'honneur de ses services, & de ses travaux.

Ie viens maintenant à la Chambre des Requestes de l'Hostel, l'origine de laquelle je veux repeter un peu plus haut. Nos Rois pour rendre ordinairement la justice, & recevoir les plaintes des sujets de France devant l'établissement du Parlement sedentaire, avoient leurs Maistres des Requestes à la porte de leur Palais, voire de leurs Chambres, qui prenoient icelles, & les leur communiquoient, & les respondoient tous les jours: & si la chose meritoit plus grande disquisition, les parties oüyes on leur faisoit droict, & bien souvent le Roy y estoit present qui jugeoit de sa bouche, ou les appointoit, sinon il y commettoit, qui est une particularité que n'ont pas les autres Rois. Ils estoient deux ordinairement suivant la Cour, l'un Clerc & l'autre Laïc, & s'appuyoient sur une barre pour recevoir lesdites Requestes à la porte de la chambre du Roy. Depuis ils ont esté quatre, depuis 5. depuis 6. & puis 8. Ie ne parle d'aujourd'huy, car ils ont foisonné en grand nombre. Mais en fin le Parlement étably, on fit de ces Requestes une jurisdiction, qui est encore aujourd huy prés la Chappelle, & qu'on appelle les Requestes de l'Hostel laquelle durant la guerre des Anglois cessa pour

Chãbre des Requestes.

quelque temps ; mais depuis le Royaume étably, elle fut retablie. Cét office les fait asseſſeurs & Conſeillers du Chancelier, & leur donne ſeance en tous les Parlemens de France aprés les Preſidens, & préſeance à tous les Conſeillers & Preſidens en tous les Sieges, Bailliages & Senechauſſees.

Chãbre du Conſeil

En l'an 1557. pour la multiplicité des Preſidens & Conſeillers, l'on aviſa encore de faire une Chambre du Conſeil ſupernumeraire, où ſe vuideroient les appointez au Conſeil de la grande Chambre.

Chãbre du Criminel.

Et de toutes ces Chambres on tire la Chambre qui eſt deſtinée au Criminel.

Chãbre cinquiéme des Enqueſtes.

En l'an 1568. fut érigée de nouveau une cinquiéme Chambre des Enqueſtes, & par meſme moyen ſupprimée celle du Conſeil, & furent renvoyez tous les Conſeillers aux Chambres des Enqueſtes dont ils avoient eſté tirez.

Chãbre ſeconde des Enqueſtes.

En l'an 1580. fut de nouveau auſſi érigée une ſeconde Chambre des Requeſtes du Palais, n'en ayant qu'une auparavant pour juger les cauſes des Officiers & commençaux de la Maiſon du Roy, par le Roy Henry III. Et tout d'une ſuite créez vingt nouveaux Conſeillers qui furent épars par toutes les Chambres des Enqueſtes, ſans que la neceſſité publique le conviaſt de ce faire.

Chãbre Royale.

En l'an 1601. le Roy Henry IV. a encore établi une Chambre pour la recherche des abus de ſes Finances, qu'il a voulu eſtre appellée Royale, compoſée de Iuges choiſis en ſes Chambres Souveraines, de l'un des Preſidens en ſa Cour de Parlement, deux Maiſtres des Requeſtes de ſon Hoſtel: deux Conſeillers de ſa Cour de Parlement, d'un Preſi-

dent de sa Chambre des Comptes, quatre Maistres des Comptes, d'un President & trois Conseillers de la Cour des Aydes, d'un des Aduocats generaux de sa Cour de Parlement, & d'un des Substituts.

Ce corps Souverain, cette compagnie, ce Parlement a non seulement toûjours esté fort recommandé dans la France, mais aussi orné & enrichy de belles & grandes prerogatives. Nos Rois luy donnoient anciennement tous les ans des robes neuves, pour luy apprendre qu'il prenoit de leur main le vestement d'honneur, qui defendoit de toutes sortes d'injures, & qu'ils se dépoüilloient pour le vestir : ce qui a depuis esté changé en argent. Il a encore un Privilege à luy octroyé des Papes, de tenir benefices en vertu de ses indults. Ce que l'Eglise a fait pour l'exciter à luy conserver ses droits, comme une mere a coûtume de gratifier ses enfans. Durant Charles VI. lors que la maison d'Orleans s'en vint vers Paris contre le Duc de Bourgogne, qui tenoit le Roy en sa puissance : d'autant que ladite ville estoit pleine de soldats, & que Messieurs en avoient en leurs maisons, il fut dit que Messieurs du Parlement en seroient exempts : sur l'Arrest donné le 16. Septembre 1409. dans le livre des ordonnances anciennes, ils sont exempts de tous peages. Et au mesme livre ils sont exempts des tailles qui furent levées sur les sujets du Roy à cause de la guerre de Hongrie contre les Turcs. Leurs Arrests sont censez comme prononcez de la bouche de nos Rois, & y a lettres de leurs Majestez addressantes à la Cour, que nonobstant tous mandemens ils eussent à passer outre à la prononciation & execution

Prerogatives du Parlement de Paris.

des Oracles donnez contre quelque perſonne que ce fuſt.

Mulets de Meſſieurs du Parlement.

Ie ne veux par le menu reciter icy leurs autres privileges : car ce ne ſeroit jamais fait. Seulement je n'oublieray pas de dire que par la ville ils alloient jadis ſur des mulets, pource que c'eſtoit un honneur fait aux Iuges anciens, & anciennement qui les euſt veu allant du grand matin au Palais, il les trouvoit ſur leurs mulets, qui prioient Dieu, & qui diſoient leurs heures & chappelets par les chemins. Ainſi liſons-nous dans Lampridius, que l'Empereur Alexandre Severe *donnoit argent, or & mulets aux Iuges qu'il établiſſoit.* Honneur qui n'eſtoit pas petit, veu que les enfans des Rois de Iudée n'eſtoient ordinairement portez que ſur mules ou mulets, non plus que les Dames à Rome en leurs litieres. Et ſe lit que l'Empereur Auguſte en achepta une grande ſomme pour le porter.

Sieges reſſortiſſans au Parlement de Paris.

Ce Parlement diſtribuoit anciennement la Iuſtice à toute la France, maintenant il n'a plus que la Prevoſté & Vicomté de Paris, & les Bailliages de Laon, de Rheims, d'Amiens, Abbeville, Bologne, Senlis, Sens, Auxerre, Troye, Vitry en Parthois, Château-Thierry, Chaumont en Baſſigny, Meaux, Provins, Melun, Poictiers, Angers, le Mans, Tours, Blois, Bourges, Orleans, Chartres, Angouleſme, la Rochelle, Montfort-l'Amaulry, Lyon, Moulins, S. Pierre le Moûtier, Rions, Orilhac & quelques autres, deſquels tous je traiteray cy-aprés ſuivant l'ordre de leur ſituation. Mais parlons des autres cours, chambres & juriſdictions de Paris, avant que ſortir l'enclos de ſes murailles.

De la Chambre des Comptes.

CHAPITRE XXI.

APrés avoir discouru du Parlement, il faut que je parle à son ordre de la Chambre des Comptes, comme estans deux compagnies qui fraternisent de tout temps ensemble, bien que sous diverses charges. Sous la premiere & seconde lignée de nos Rois, & bien avant sous la troisieme, il n'y avoit dedans Paris Chambre des Comptes, non plus que Parlement, ainsi que remarque M. Pasquier en ses recherches de la France, tout cela se manioit à la suitte des Rois. Ie ne puis mieux comparer cette affaire qu'à ce que nous voyons encore aujourd'huy en la Cour du Roy, où il y a un Conseil de grands Seigneurs que l'on divise en deux, dont l'un est appellé Conseil de Iustice ou de partie, l'autre de Finances ou d'Estat. Ainsi sous le nom du Parlement, qui estoit le Conseil de nos Rois, on exerçoit ces deux charges prés d'eux. Depuis pour la commodité des sujets, ou par avanture pour le nombre excessif des Seigneurs qui y estoient, il fut trouvé bon d'en descharger la Cour du Roy, & l'établir en certain lieu. Ce fut dans Paris, ville Metropolitaine de la France, où l'on fit deux compagnies souveraines, l'une pour la distribution de la justice de partie à partie, telle que je l'ay cy-dessus déduite, l'autre pour l'ordre des Finances & autres choses, dont je parleray cy-aprés, compagnies qui eurent plusieurs rencontres de l'une à l'autre. Toutes deux furent faites sedentaires sous le regne de Philippes le Bel. Et tout

Châbre des Cõptes anciennement à la suitte des Rois.

Châbre des Cõptes établie à Paris.

ainſi qu'elles avoient eſté tirées d'un meſme corps quand elles ſejournoient prés de nos Rois, auſſi furent-elles logées dedans un meſme pourpris au Palais Royal à Paris.

Quelques-vns ont écrit qu'en l'an 1485. fut commencé à bâtir l'hoſtel qui eſt ſitué entre la Chambre des Comptes & la maiſon du Roy, (c'eſt la maiſon dite Bailliage, où habite aujourd'huy Monſieur le premier Preſident) ſur le chemin d'aller en l'Iſle du Palais, ainſi que témoignent ces quatre vers gravez en lettres d'or & d'azur deſſus l'une des portes.

Les lettres d'or dient l'année
Que l'œuvre fut encommencée,
Au temps du Roy Charles le huit
Cettuy Hoſtel-cy fut conſtruit.

Les lettres d'or nombrables de ce Diſtique ſont celles qui s'enſuivent.

V. M. V. I. C. L. L. V. I. C. I. V. I.
L. I. V. C. V. I.

Mais depuis & au méme temps que la grande Chambre du Parlement fut peinte & dorée d'or ducat, ainſi que l'on la void, on acheva auſſi ce grand corps d'hoſtel de la Chambre des Comptes, ſur le devant duquel paroiſſent à la veuë ces cinq ſtatuës: La Temperance, tenant une Horloge & des Lunettes en main, avec cét écrit gravé ſous ſes pieds.

Temperance. TEMPERANTIA.
Mihi ſpreta voluptas.

La prudence, qui tient un Miroir & un Crible avec cette deviſe.

Prudence. PRVDENTIA.
Conſiliis verum ſpeculor.

LA

La Iuſtice une Balance & une Eſpée, avec ce ſymbole.

IVSTITIA. Iuſtice.

Sua cuique miniſtro.

La Force embraſſant d'une main une Tour, & de l'autre un Serpent, avec ce hieroglife.

FORTITVDO. Force.

Me dolor atque metus fugiunt.

Et au milieu de ces quatre vertus, le Roy Louis XII. veſtu d'un manteau Royal, tenant d'une main le Sceptre & de l'autre la main de Iuſtice, avec cette inſcription.

Ludovicus huius nominis XII.

Anno ætatis ſuæ 46.

Et un peu plus bas ce diſtique.

Quatuor has Comites foveo, cæleſtia dona,
Innocuæ pacis proſpera ſceptra gerens.

Au deſſus de la premiere porte de cette chambre que l'on trouve au haut des grands degrez par leſquels on y monte du coſté de la ſainte Chappelle, on void les armes de France au deſſus d'un Porc eſpic couronné par deux Cerfs volans avec cette inſcription.

Regia Francorum probitas Ludovicus honeſti
Cultor, & æthereæ Religionis apex.

Or conſiſtoit premierement la charge de cette Chambre en trois ſujets, au ménagement des finances, dont eſt procedé l'ordre que l'on tient aujourd'huy aux Comptes, en celuy du Domaine, autrement appellé par nos anciens Treſor, dont eſt iſſuë la police des Treſoriers generaux, & finalement en celuy des monnoyes, dont depuis a eſté tirée la Cour des Generaux des Monnoyes. Et n'eſt pas meſme que les tailles, aydes & ſubſides, ayans eſté introduits en France depuis la famille des Valois, les principaux reglemens

Chãbre des Cõptes dequoy cõnoiſſoit jadis.

dont connoiſt maintenant la Cour des Aydes, n'ayent ſouvent paſſé par cette compagnie.

Encore a-t'elle ces prerogatives ſur les autres Chambres des autres villes, deſquelles nous parlerons en leur lieu, qu'elle a la connoiſſance des dons & deſpenſes des Rois, ordinaires ou extraordinaires, & les examine curieuſement & retranche, voire raye & biffe ſouvent celles qui ſont mal fondées. Elle verifie les lettres de legitimation & naturalité d'aubeins : a de tout temps & ancienneté la charge du ménage du temporel des Eveſchez vaquans en regale : le fait ſaiſir & en donne main-levée aprés le ſerment fait au Roy par le nouvel Eveſque, & s'en fait rendre compte pour la conſervation des droits de la Couronne: Meſme nos Rois s'eſtans voulu garantir de l'importunité de recevoir entre leurs mains le ſerment de fidelité de leurs vaſſaux, luy remirent cette charge lors qu'elle fut établie à Paris. Pour faire fin, cette compagnie eſt compoſée de diverſes ſortes d'Officiers, de Preſidens, Maiſtres, Correcteurs, Auditeurs, Advocats & Procureurs generaux, deux Greffiers, Huiſſiers, Gardes de Livres, Relieur des Comptes, Compagnie laquelle auſſi bien que la Cour de Parlement, a bien autrefois eſté transferée ailleurs, comme à Bourges par Charles VII. encore Dauphin, pendant que l'Anglois eſtoit dans Paris & à Tours durant nos dernieres troubles : mais enfin elle a eſté reſtituée en ſon premier Siege.

Officiers de la Chãbre des Cõptes.

Chãbre des Cõptes transferée à Bourges & à Tours.

Il y a encore pluſieurs autres belles juriſdictions en l'enceinte & cloſture de ce Palais Royal, tant pour les Finances, que pour autres polices, la Chancellerie, la Cour des Aydes, la Chambre du Treſor, la Chambre

des Monnoyes, le Bailliage du Palais, la Chambre des Maistres des eaux & forests, à laquelle ressortissent trois cent Officiers de trois cent sieges des eaux & forests de ce Royaume, la Chambre de l'Edit, la Connestablie, Mareschaussée & Admirauté de France à la Table de Marbre & la grande Panetiere: desquels tous je veux icy mettre quelque chose avant que tirer ma plume d'un si superbe édifice, afin de contenter ceux qui voudroient plus curieusement entrer en la recherche de leur premiere excellence & origine.

De la Chancellerie grande & petite.

CHAPITRE XXIII.

ENtre tous les Seigneurs qui attouchoient anciennement de plus prés à la personne de nos Rois, par la necessité de leurs Offices, il y' en avoit cinq dessus tous, plus requis & honnorez, le grand Chambellan, grand Maistre, grand Bouteiller & Connestable, destinez pour estre l'un chef de la chambre, l'autre du manger, l'autre du boire & l'autre de l'escurie, & le Chancelier, appellé du commencement Referendaire, auquel, ainsi que dit Aymon, *on apportoit toutes les lettres publiques, lesquelles il corroboroit & fortifioit du cachet du Roy, ou bien du seel qui luy estoit commis.*

La presence des cinq Officiers estoit bien requise à toutes les patentes que l'on passoit, mais en telle sorte qu'au dessous des quatre autres estoit apposé le seing du Chancelier, qui les fermoit & marquoit aprés du

cachet Royal : comme ayant seul le pouvoir de signer & pareillement sceller les lettres, sans que la plume d'un tel abandon de Secretaires, comme nous voyons maintenant y fût employée.

Depuis cét estat est creu comme celuy du Connestable, en toute autorité & grandeur. De maniere que tout ainsi que le Connestable entre les Estats militaires, tient le premier rang & degré d'honneur, aussi le Chancelier est aujourd'huy reputé l'œil & le chef, voire l'ame de toute la Iustice. Sous cette grande charge les loix du Royaume sont comme en tutele, le Chancelier en est la garde & le tuteur pour le Roy : je dis le Chancelier qui a seul ce privilege commun avec le Connestable, de ne perdre l'honneur qu'avec la vie, & qu'on ne luy peut oster l'estat qu'avec la teste.

Grand Chancelier à la suitte du Roy

Cét ancien Magistrat souverain des souverains Magistrats de la Iustice, ce grand Chancelier, & Chancelier du plus grand Royaume que le Soleil regarde, a depuis esté à la suite de nos Rois pour sceller les patentes de leurs Majestez, assisté de ses Assesseurs & Conseillers, les Maistres des Requestes ; je dis de ces Maistres des Requestes qu'anciennement on logeoit au logis du Roy, où ils entendoient les plaintes des parties, & recevoient leurs requestes à la barre, estans pour ce appellez Iuges de la porte, comme à Constantinople Agathias dit qu'ils demeuroient depuis le matin jusqu'au soir à l'entrée du Palais de l'Empereur pour répondre les requestes. Et le Roy Henry III. remettant pour ce l'ancien ordre que l'injure du temps & la malice des hommes avoit rompu, ordonna exprés que le

Chancelier ou Garde des Sceaux scelleroit trois fois la semaine, ausquels jours assisteroient deux ou trois des Maistres des Requestes qui seroient en quartier.

La forme qui se garde en l'expedition des lettres est telle, que les Secretaires les ayans dressées & signées, ils les envoient au grand Audiencier un jour avant la tenuë du Sceau, pour estre par luy distinguées, & les communes separées de celles de Iustice, & des Finances : puis le Controle & audience s'en fait en la maison du Chancelier, ou en celle du grand Audiencier, & là se lisent toutes, pour reconnoistre la qualité & disposition d'icelles, je dis là en ce Controle, où les parties n'entrent durant le temps que l'on scelle, & d'où ils ne les peuvent retirer que l'audience ne soit faite. Forme de sceller du Chancelier.

Mais comme nos Rois, pour se descharger de l'importunité des poursuivans, & quant & quant leur peuple de la despence qu'il faisoit à sa suitte : trouverent bon d'établir des Parlemens, premierement à Paris, puis enfin en quelqu'autres des meilleures villes de leur Royaume, qui distribuassent leur Iustice ; aussi jugerent-ils vtile & commode au bien & soulagement de leurs sujets, de dresser quant & ces Parlemens, ou peu de temps aprés, autant de petites Chancelleries pour l'expedition des lettres de Iustice. Ie dis petites au parangon de celle qui est prés de leurs personnes, & qui seule a toûjours eu la garde du grand Sceau de leurs Majestez. De celle des autres Cours, j'en parleray en leur ordre, je diray seulement icy pour celle de Paris, que comme le Parlement de cette premiere & principale ville Petites Chancelleries aux Parlemens.

de France, est la premiere & supreme Cour des autres Cours, aussi sa Chancellerie a elle cela de particulier & de privilege special sur toutes les autres, que les provisions & lettres de simple justice qui se scellent en icelle (encor qu'elles soient d'autre ressort que de celuy de Paris) sont neantmoins de pareille force & valeur, que si elles avoient esté scellées des sceaux de leur ressort.

Petite Chancellerie de Paris.

Quand le grand Chancelier se trouve en cette Chancellerie, il y preside comme le chef de la Iustice ; mais pource qu'ordinairement il est à la suitte du Roy, empesché pour les affaires d'Estat, les Maistres des Requestes en son absence tiennent les premiers rangs, & les plus anciens d'entr'eux scellent les lettres.

De la Cour des Aydes.

CHAPITRE XXIV.

LA Cour des Aydes rehausse encore l'honneur du Palais de Paris, & honore beaucoup un si superbe bâtiment ; encore qu'elle ne soit si antique, que ny le Parlement, ny la Chambre des Comptes, ny mesme la Chancellerie. Aprés que nos Rois de la troisiéme race eurent mis la grandeur de leur Royaume en paix, & introduit les tailles, aydes & subsides pour tenir & maintenir cette paix en honneur & en seureté, ils choisirent aussi gens notables & de remarque pour exercer dignement les charges de Iuges, & juger leur peuple sur le fait des Aydes & des Tailles, lesquels pour

cette cause furent appellez Generaux de la justice des Aydes, & les logerent en ce cœur, en ce centre de l'Empire François avec les autres compagnies souveraines.

Generaux des Aydes. Tailles.

Charles VI. ayant ordonné par ses lettres de l'an 1388. que toutes personnes contribuassent à la taille qu'il mettoit sus, (mot qui n'est pas depuis tombé) fors les nobles, extraicts de noble lignée, portans les armes, les Ecclesiastiques & pauvres mendians, il commit aussi de ses favoris tels qu'il luy pleut pour la levée de ces deniers. Sur le fait desquels ceux qui estoient Generaux des Aydes, distribuoient la justice en dernier ressort, & ce qu'ils jugeoient, estoit tenu pour arrest, sans que la Cour de Parlement le peût reformer, ains falloit que ce fussent ceux-là mesmes qui avoient jugé, & leurs compagnons, apellez avec eux trois ou quatre Seigneurs du grand Conseil.

Cour des Aydes.

Ce fut lors que cette compagnie commença d'estre érigée en forme de corps, & de Cour Souveraine en la ville de Paris. Charles VII. la transfera à Poictiers à cause de l'Anglois, puis la remit si tost qu'il fut déchassé. Louis XI. la supprima pour attribuer cette connoissance aux Maistres des Requestes de son Hostel, & en l'an 1464. elle fut retâblie. Finalement les Aydes venans à croistre & augmenter, Henry II. l'accreut & augmenta d'une seconde Chambre composée de deux Presidens & de huit Generaux Conseillers, en l'an 1551. Et ces années passées le feu Roy Louis XIII. d'heureuse memoire, l'a grossit encore d'une Chambre troisiéme.

Seconde Chambre des Aydes.

Il y a eu depuis d'autres Cours de Generaux érigées en d'autres Provinces, mais je remets d'en parler en leur lieu, pour dire que celle de Paris connoist par appel de toutes matieres attribuées en premiere instance aux Esleus & autres Officiers de son corps, des fautes, abus & malversations, commises tant par les Presidens, Generaux, Conseillers, Greffiers & Huissiers d'icelle Cour, que par les Esleus, Grenetiers, Ministres des ports & autres ressortissans à eux, & des excez & injures commises en leurs personnes, au mépris des prerogatives, autoritez & preéminences de leurs estats.

Chãbre Royale. Ie ne repete point icy que le Roy Henry IV. ayant commandé une recherche tres-exacte des malversations commises à ses Finances, établit à cét effet une Chambre par Edit du 15. Aoust 1601. qu'il voulut estre appellée Royale. Ie l'ay rangée cy-dessus à la suitte des autres Chambres du Parlement, où je devois bien aussi donner place à celle de l'Edit; mais pour ne sembler l'avoir du tout passée sous silence, je la reserve à la queuë des autres jurisdictions de ce Palais Royal, desquelles j'ay cy-dessus promis d'écrire quelque chose.

De la Chambre du Tresor.

CHAPITRE XXV.

ON appelloit anciennement le Domaine de la Couronne Tresor, comme estant le vray Tresor sur lequel nos Rois devoient établir le fonds de leurs esperances, & Tresoriers ceux qui de tout temps & ancienneté ont eu l'œil sur iceluy.

Dés le regne de Clovis ce Treſor eſtoit gardé dans l'ancien Palais Royal que Philippe le Bel a depuis fait rebâtir comme j'ay dit cy-deſſus, pour eſtre le lict de la Iuſtice de France. Et l'an 1303. il fut tranſporté au Temple, & du depuis au Louvre. Mais les Treſoriers & adminiſtrateurs d'iceluy n'avoient encore lors aucune juriſdiction, ains eſtoient les procez qui le concernoient expediés & vuidez à la Chambre des Comptes, en laquelle nous avons encore cette remarque de cette ancienneté, qu'entre les ſix Chambres des Auditeurs il y en a une particuliere que l'on appelle Chambre du vieux Treſor, en laquelle on doit diſtribuer les Comptes concernans le Domaine.

Treſoriers.

Châbre du vieux Treſor.

Les premiers députez pour l'exercice de cette Iuſtice, furent un Iean Saulnier, Guy Chreſtien, & Pierre de Mets, par ordonnance de Charles VI. de l'an 1390. Et diſent quelques-vns que Charles VII. les érigea en Chambres aprés qu'il eut chaſſé l'Anglois hors du Royaume, & leur aſſigna lieu pour plaider & juger les procez en l'enclos du Palais Royal à Paris, au lieu qu'elle tient de preſent. Mais depuis ne pouvans plus expedier toutes les cauſes qui concernoient le Domaine, pour les empeſchemens qui quelquefois leur ſurvenoient, ils commencerent d'y commettre gens de ſçavoir & de merite auſquels ils renvoyoient les differens contentieux entre parties qui ſe preſentoient en leur bureau, ſe reſervans ſeulement le privilege de ſe pouvoir trouver au jugement & deciſion d'iceux comme Preſidens de la Chambre. Tant qu'enfin François I. trouva cette invention moderne, d'y établir quel-

Treſoriers ſur le fait de la Iuſtice.

ques Conseilliers dont les appellations releveroient en la Chambre du Domaine, & la mit en œuvre pour trouver deniers. Invention qui ne s'étend que dans les limites de la Prevosté & Vicomté de Paris, Bailliage de Senlis, Melun, Brie Comte-Robert, Estampes, Dourdan, Mante, Meulan, Beaumont sur Oise, & Crespy en Valois.

De la Chambre des Monnoyes.

CHAPITRE XXVI.

Châbre des Mõnoyes incorporée autrefois à la Châbre des Cõptes.

COmme de la Chambre des Comptes est issuë la police des Treſoriers Generaux, aussi depuis en a esté tirée la Cour des Generaux des Monnoyes. Ces trois compagnies ne faisoient anciennement qu'un corps, comme il se peut voir par une commission de l'an 1351. intitulée, *Les gens des Comptes & Treſoriers, & les generaux Maiſtres des Monnoyes du Roy noſtre Sire, à Paris.* Et y voit-on encore les Chambres où ils tenoient leurs Sieges, & en celle de Messieurs des Monnoyes les remarques & vestiges des fourneaux qui servoient jadis à l'essay des Monnoyes. Voire il se trouve une patente de Philippes de Valois, par laquelle il attribuë à la Chambre des Comptes une authorité toute Royale au fait des Monnoyes, *Nous voulons & vous mandons*, disent les paroles de ce Roy addressées aux gens de ses Comptes, *que toutes & quantesfois que vous verrez que bon & profitable ſera de croiſtre le prix en or & en argent, & affoiblir le prix des monnoyes d'or, blanches & noires, que nous avions n'ague-*

res ordonné estre faites en nostre Royaume, vous le fassiez faire : Toutefois sans muer ne changer l'alloy ne le poids d'icelles.

Du depuis nos Rois ont institué la Chambre des Monnoyes telle que nous la voyons, pour avoir la connoissance de l'alloy, du poids & du prix des monnoyes, & empescher qu'aucun tort ne se fist en icelles. Empeschement qui a donné lieu au Proverbe que nous vsurpons pour qualifier un tres-homme de bien, de dire qu'il est marqué à l'A. Car comme en toutes les villes esquelles il est permis de forger monnoyes, on les marque par l'ordre Abecedaire selon les primautez, afin que si elles se trouvent trop foibles d'alloy ou de poids, on se puisse addresser contre les Maistres des monnoyes des lieux : Aussi Paris pour estre la Metropolitaine de la France est la premiere, & pour cette cause la monnoye que l'on y forge est marquée à l'A ; & d'autant que les Monnoyeurs de ce lieu là peuvent estre éclairez de plus prés par les Generaux des Monnoyes qui y residents, on y a toûjours fait monnoye de meilleur alloy & poids, qu'és autres villes : ce qui a donné cours à cét adage.

Erection de la Chambre des Monnoyes.

Estre marqué à l'A, que signifie.

Ces Generaux connoissent sans appel, & en dernier ressort des deniers des boëtes de toutes les monnoyes de France, ensemble des abus & malversations des Maistres particuliers, Gardes, Prevosts, Essayeurs, tailleurs, contregardes, ouvriers, monnoyeurs, changeurs, affineurs, départeurs, batteurs, tireurs d'or, ou d'argent & de paillolles, orfevres, joüailliers, graveurs, balanciers, & autres faisans fait de monnoye, circonstances & dépendances d'icelle, en ce qui con-

cerne leurs estats, charges, ou métiers. Et outre plus, par prévention & concurrence avec les Iuges ordinaires, des faux monnoyeurs, rongneurs, & autres de telle qualité specifiez & déclarez par les ordonnances.

De la Chambre de l'Edit.

CHAPITRE XXVII.

Chambre de l'Edit.

L'Establissement & derniere érection de cette Chambre est procedée de la diversité des Religions. Le Roy Henry IV. afin que la Iustice fust renduë & administrée à ses sujets, sans aucune suspicion, haine ou faveur, comme estant un des principaux moyens pour les maintenir en paix & concorde, ordonna en l'année 1597. qu'en la Cour de Parlement de Paris seroit établie une Chambre composée d'un President & seize Conseillers dudit Parlement, laquelle seroit appellée & intitulée la Chambre de l'Edit, & connoistroit non seulement des causes & procez de ceux de la Religion pretenduë reformée, qui seroient dans l'étenduë de ladite Cour, mais aussi des ressorts des Parlemens de Normandie & Bretagne, selon la jurisdiction qui luy en seroit attribuée par son Edit, & ce jusques à tant qu'en chacun desdits Parlemens eust esté établie une Chambre pour rendre la Iustice sur les lieux. Ordonna aussi que des quatre Offices de Conseillers en sondit Parlement restant de la derniere érection qui en avoit esté par luy faite, en seroient presentement pourveus & receus audit Parlement, 4. de ceux de ladite Religion pretenduë reformée suffisans

& capables, qui seroient distribuez, à sçavoir le premier receu en la Chambre de l'Edit, & les autres trois à mesure qu'ils seroient receus, en trois des Chambres des Enquestes, & outre que des deux premiers Offices de Conseillers laïcs de ladite Cour, qui viendroient à vacquer par mort, en seroient aussi pourveus deux de ladite Religion pretenduë reformée, & iceux receus, distribuez aux deux autres Chambres des Enquestes.

Il y avoit auparavant eu une pareille Chambre establie à Castres pour le ressort de la Cour de Parlement de Tolose, & en ont esté depuis établies d'autres pour Bordeaux & Grenoble, desquelles nous parlerons en leurs lieux.

Ce que je veux maintenant dire de plus, c'est que cette chambre de Paris fut comme toutes les autres, composée ainsi que dit est, pour connoistre & juger en souveraineté & dernier ressort par arrests, privativement à tous autres, des procez & differens meus & à mouvoir, desquels ceux de la Religion pretenduë reformée seroient parties principales ou garants, en demandant ou deffendant, en toutes matieres tant civiles que criminelles, fussent lesdits procez par écrit ou appellations verbales, & ce si bon sembloit ausdites parties, & l'une d'icelle requeroit avant contestation en cause pour le regard des procez à mouvoir, excepté toutefois pour toutes matieres beneficiales, & les possessoires des dixmes non infeodez, les Patronats Ecclesiastiques, les causes où il s'agissoit des droits & devoirs, ou Domaine de l'Eglise, qui seroient toutes traittées & jugées en la Cour de Parlement, sans que ladite Chambre de l'E-

dit en peuſt connoiſtre. Comme auſſi il fut ordonné que pour juger & decider les procez criminels qui interviendroient entre leſdits Eccleſiaſtiques, & ceux de ladite Religion pretenduë reformée, ſi l'Eccleſiaſtique eſtoit deffendeur, en ce cas la connoiſſance & jugement du procés criminel appartiendroit à la Cour ſouveraine, privativement à ladite Chambre; & où l'Eccleſiaſtique ſeroit demandeur & celuy de ladite Religion pretenduë deffendeur, la connoiſſance & jugement du procés criminel appartiendroit par appel & en dernier reſſort à ladite Chambre établie. Connoiſtroit auſſi ladite Chambre en ſon reſſort, comme les autres au leur, en temps de vacations, des matieres attribuées par les Edits & Ordonnances, aux Chambres établies en temps de vacation. Et les procez partis ſeroient départis en la meſme Chambre par les Iuges qui ſeroient par luy nommez par ſes lettres particulieres pour cét effet. Voire advenant qu'un procez ſeroit parti en toutes les chambres my-parties, le partage ſeroit renvoyé à ladite chambre de Paris.

Cham. bres des vaca. tions.

De la Conneſtablie, Mareſchauſſée & Admirauté de France, Eaux & Foreſts, Bailliages & autres Iuriſdictions de l'enclos du Palais de Paris

CHAPITRE XXVIII.

TOutes les chambres ſuſdites ſont dedans l'enclos du Palais de Paris, comme encore

les Iurisdictions de la Conneſtablie & Mareſchauſſée de France : l'Admirauté, les Eaux & Foreſts, & les Bailliages.

Le Conneſtable & Mareſchaux ont leur Siege à la Table de Marbre, où ils connoiſſent des procez qui ſont entre gens de guerre, & Treſoriers pour le fait de leurs gages & autres choſes qui en dépendent. Conneſtablie & Mareſchauſſée

L'Admiral a auſſi ſon Siege à la meſme Table, où il juge des trafics, priſes, pirateries & autres choſes qui concernent la marine. L'Admirauté.

Les grands Maiſtres Enqueſteurs & Generaux Reformateurs des Eaux & Foreſts, y ont encore leur Iurisdiction ſur les fraudes, tromperies & abus qui ſe commettent és Foreſts, rivieres & étangs, peſcheries & toutes ſortes d'eaux & de bois qui ſont du Domaine de la Couronne. Et à elle reſſortiſſent les trois cens Officiers des trois cens Sieges des eaux & foreſts de ce Royaume. Maiſtre des eaux & foreſts.

Le grand Chambrier ou grand Chambellan de France, l'un des cinq Eſtats que nous avons dit cy-deſſus avoir eſté de toute ancienneté plus eſtimez prés la perſonne de nos Rois, avoit auſſi jadis ſa Iuſtice à cette Table de Marbre du Palais. Le grãd Chambrier.

Et davantage, pour l'exercice de la Iurisdiction du Bailly il a une Chambre dans la grand'Salle de ce Palais joignant la Chapelle, compoſée d'un Lieutenant, de deux Conſeillers, d'un Procureur du Roy, d'un Greffier & huit Huiſſiers ou Sergens, quatre ordinaires & autant d'extraordinaires. Bailliage de Paris.

Ce Bailly lors que nos Rois anciens logeoient en ce Palais, Siege de la Cour Souveraine & lit de la Iuſtice des Pairs, en avoit la charge

& la garde en leur absence, jouïssoit de beaux droits & privileges, sçavoir est dans le Palais, pourpris & enclos d'iceluy, de tout droit de Iustice, Iurisdiction & Seigneurie moyenne & basse en tous cas, excepté l'execution des cas criminels, pour lesquels il convenoit faire punition corporelle, car il étoit tenu de rendre le mal-faicteur tout jugé, s'il étoit laïc au Prevost de Paris, dehors la porte du Palais sur la chaussée, pour en faire l'execution, où s'il étoit Clerc ou Prestre, à l'Official de l'Evesque.

Et est vrai-semblable qu'il avoit lors sa demeure en cét hostel où habite maintenant Monsieur le premier President, qu'on appelle encore le Bailliage; & où le Roy Louïs XII. se retira laissant son Palais à tant de belles compagnies de Iuges, pour monstrer l'honneur & la reverence qu'il avoit à la Iustice.

De la Iustice du grand Chastelet.

CHAPITRE XXIX.

Prevost de Paris.

LA ville de Paris se vante encore pour le plus éminent & magnifique Trosne de sa propre & particuliere Iustice, non du Bailly, Seneschal, ou Viguier, qui decide ses causes comme aux autres villes du Royaume, mais se glorifie d'un Prevost, qui rend le droit à son peuple par la bouche de ses Lieutenans & Officiers, Prevost lequel commença premierement de monter en credit sur la fin de la seconde race de nos Rois, & lors que les Comtes laisserent l'exercice personnel de la Iustice, & de leur Iurisdiction à

leurs Lieutenans. pour s'arrester seulement aux munificences & liberalitez Royales, & s'habituer du tout aux armes ; de ces Lieutenans les uns furent appellez Vicomtes, les autres Viguiers & les autres Prevosts, du mot Latin *Præpositus* : Car en cette façon les voyons-nous estre appellez és anciennes lettres de nos Rois lors qu'elles s'addressoient aux Prevosts.

Prevosts où ainsi nommez.

Ie sçay que plusieurs sont d'avis que la dignité Prevostale a esté tirée des Romains, estimant que lors que les François arriverent és Gaules, ils trouverent chaque cité garnie de ses Prevosts. Mais aprés avoir fait repasser par ma memoire tous les Estats que les Romains établissoient sur leurs Provinces, je ne voy point qu'avec aucun d'entr'eux nous puissions assortir le nom de cettuy-cy. Et qui m'induit davantage à croire que c'est une dignité érigée depuis le temps de Charlemagne & de son fils Louïs le Debonnaire ; c'est qu'encore que je lise en leurs Ordonnances plusieurs reglemens pour les comtes, en qualité de personnes qui exerçoient la Iurisdiction ordinaire, si est-ce que je ne trouve point un seul endroit où il soit parlé des Prevosts. Et ne me puis persuader, s'ils eussent esté en essence qu'ils les eussent oubliez. De maniere qu'il faut que l'Office de Prevost soit venu lors que les comtes se demirent de leurs Estats de Iudicature sur autruy, c'est à dire lors qu'ils commencerent à se faire grands, & à manier les armes, tout de la mesme sorte que les Ducs, qui fut depuis le regne de Louïs le Debonnaire.

Prevosté quād venuë en usage.

Celuy de Paris est chef de la Iustice & police de cette grande ville en premier ressort

Prevoſt de Paris juge de la ville.

& de toute la Prevoſté & Vicomté d'icelle ville autant ou plus remplie de peuple que la plus belle & plus grande Province du Royaume : & Vicomté glorieuſement appanagée de ſept nobles Bailliages, deſquels nous traitterons cy-aprés, ſans le nombre infiny des bourgs & villages qu'elle regit, que l'on peut voir en la couſtume.

Siege & officiers du Prevoſt de Paris.

Philippes Auguſte ayant fait rebâtir le grand Chaſtelet, & y établir le Siege ordinaire de la Iuriſdiction de cette dignité, qui a trois Lieutenans ſous elle, que nous appellons vulgairement de la qualité de leurs charges, Civil, Criminel & Particulier, un Procureur & Avocat du Roy, douze Conſeillers, le Conſervateur des Privileges (Office inſtitué par Philippes de Valois, lequel ayant donné aux Eſcoliers de l'Vniverſité de Paris force beaux privileges, en l'an 1340. pour conſervation d'iceux leur bailla pour Iuge le Prevoſt de Paris, qui pour cette cauſe fut deſlors qualifié Conſervateur des Privileges Royaux de l'Vniverſité de Paris) les Commiſſaires examinateurs commis & diſtribuez par les ſeize quartiers de la ville, les Greffiers, les Notaires & Tabellions ; & les Sergens à cheval & à verge, leſquels font tous les ans une monſtre ſolemnelle & fort magnifiquement, le lendemain de la Trinité.

Prevoſt de Paris Conſervateur des Privileges de l'Vniverſité.

Siege du Prevoſt de Paris au Louvre.

Cette Iuriſdiction fut quelque temps exercée au chaſteau du Louvre, ſous le regne de Louïs XII. pendant qu'on reparoit les ruïnes du grand Chaſtelet ; mais en l'an 1506. on la rétablit au premier Siege de ſa gloire, je dis en ce Siege que quarante & tant d'années depuis, on a enrichy de ce corps d'hoſtel, où maintenant ſe tient la Chambre des Commiſſaires

Quant à ce que le Prevoſt eſt appellé par les lettres du Roy, garde de la Prevoſté & Vicomté de Paris, c'eſt encore une marque qui nous reſte de l'ancienneté. Avant le regne de S. Louïs l'Office de Prevoſt de Paris ſe vendoit au plus offrant, *dont il advenoit que pluſieurs pilleries & malefices étoient commis* (ce ſont les mots du ſieur du Haillan) *& eſtoit totalement juſtice corrompuë par faveurs, dons & promeſſes, dont le commun peuple n'oſoit habiter au Royaume de France, de ſorte qu'il étoit preſque vague, & ſouvent-fois aux plaids de la Prevoſté de Paris n'y avoit que dix perſonnes au plus, pour les injuſtices & abus que l'on commettoit. Pourtant ne voulut plus le Roy que la Prevoſté fût venduë, mais voulut que d'oreſnavant elle fut donnée à quelque grand & ſage homme, avec bons gages, & fit abolir toutes les mauvaiſes couſtumes, dont le pauvre peuple étoit grevé auparavant, & fit enquerir par tout le païs où il pourroit trouver un bon juſticier. Et luy enfut amené un qu'on appelloit Eſtienne Boileau, auquel il donna l'Office du Prevoſt de Paris, lequel depuis ſe gouverna tres-ſagement audit Office, en ſorte qu'il n'y avoit larron ny autre mal-faicteur qui oſaſt demeurer dans Paris, que tantoſt il ne fuſt pendu ou puny à la rigueur de Juſtice ſelon la qualité du delit.*

Prevoſté de Paris venduë.

Belle ordonnance, & trés-juſte certainement, mais à laquelle ſes ſucceſſeurs apporterent cette nouvelle police, que tantoſt ils bailleront ce le dignité Prevoſtale de Paris, auſſi bien que celle des autres villes à ferme certain temps, au plus offrant & dernier encheriſſeur, tantoſt en garde, ſelon l'opinion de ceux qui gouvernoient leurs affaires. Au premier il y avoit plus de profit, au ſecond plus d'honneur pour leurs Majeſtez. Sous Philippes le Bel & le

Prevoſté de Paris tantoſt baillée, à ferme, tantoſt en garde

Long elle fut baillée à ferme : sous Philippes de Valois du commencement en garde, puis en l'an 1349. à ferme. Pendant la prison de Iean en l'assemblée des trois Estats, par Edit du 5. Février 1356. furent les fermes deffenduës, & ordonné qu'elle seroit baillée en garde, à la nomination des gens du païs. Edit depuis revoqué par Charles V. l'an 1366. & les fermes remises sus, afin d'avoir moyen d'acquiter ses debtes. Charles VI. releva les gardes par son ordonnance du 29. jour d'Aoust ; mais avec une religion plus grande que sous ses predecesseurs, voulant que les Prevostez fussent derechef baillées à garde, & que l'on y mist bons & suffisans personnages, des lieux & païs, ou plus prochains, par bonne & meure élection, qui s'en feroit en la Chambre des Comptes de Paris, presens & appellez à ce quelques Seigneurs tant du Grand Conseil, que du Parlement, Tresoriers de France, & qu'ils leur donnassent gages. Ordonnance que toutefois il annulla six ou sept ans aprés. Bref, il n'y eut jamais rien si certain que l'incertitude en ce fait. Les villes affectionnoient les Prevosts en garde, comme ceux qui pour leur prud'hommie, & sans bourse délier, étoient appellez à cette charge. Mot qui étoit encore en usage sous Louïs XII. lequel en l'an mil quatre cens quatre-vingts-dix-neuf, ordonna que les Prevosts en garde seroient éleus aux Auditoires des Bailliages & Seneschaussées. Voilà le menage que l'on observa plusieurs ans en ces dignitez, & dont encore nous avons la marque susdite en celle de Paris.

des Iuges Conſuls.

CHAPITRE XXX.

Iuges Conſuls par qui érigez.

CHarles IX. accreût par Edit de l'an 1562. le luſtre & la grandeur de cette belle & grande ville, d'une Iuſtice & Iuriſdiction nouvelle compoſée de cinq notables bourgeois que la pureté & netteté de vie mettoit hors la preſſe du vice, & dont le plus ancien & capable ſe qualifieroit Iuge des Marchands, & les autres quatre ſimplement Conſuls, leſquels ſeroient tenus de preſter ſerment à la Cour de Parlement, ainſi que les Iuges ordinaires; Pour, à l'imitation des conſervateurs des foires de Lyon, Champagne & Brie, & de la bourſe commune des Marchands de Tholoſe, decider & juger ſommairement & ſelon l'obſervance des Marchands, les debats & procez qui ſeroient formez & intentez ſeulement par leſdits Marchands, pour le fait de leurs marchandiſes & denrées, ſans eſtre liez ni aſtraints aux ſubtilitez des Loix & Ordonnances.

Ce droit de Conſulat a depuis auſſi eſté donné par privilege & prérogative de grandeur à quelques-unes des meilleures villes de ce Royaume, pour deffendre & fermer les loyaux Marchands contre l'infidelité des banqueroutiers: mais nous en parlerons en leur rang, ainſi que des autres polices.

Du Prevoſt des Marchands, & des Eſchevins.

CHAPITRE XXXI.

TRaittons maintenant de ces nobles & glorieuſes dignitez, dont les plus illuſtres familles de Paris ſe tiennent honorées comme des premieres Magiſtratures publiques de la premiere ville du monde, je dis du Prevoſt des Marchands & Eſchevins, qui ont la reſerve du gouvernement politique & le gouverneur des grandes & graves prerogatives de cette grande & renommée ville.

Les Hiſtoriens François en attribuent la premiere érection à Philippes II. vrayement l'Auguſte de noſtre Rome, qui commençoit de regner en l'an 1190. & qui fit fermer Paris de murailles du coſté de l'Vniverſité avant que d'aller en la terre Sainte. Voicy les propres paroles de l'Hiſtoire. *Semblablement pource que la Cité de Paris n'étoit point cloſe du coſté du petit Pont, tirant vers le Mont Sainte Genewiefve, & prevoyant que ſi durant ſon abſence, y fuſſent ſurvenus aucuns ennemis, ils l'euſſent peu facilement prendre & pillée, il fit venir vers luy cinq perſonnages* (je croi qu'il faut ainſi dire, & non ſept) *des plus notables de ladite ville, auſquels ayans baillé le gouvernement d'icelle il les nomma Eſchevins, & leur donna pour armoiries l'Eſcu de gueules à la nef ou navire d'Argent, au chef d'azur ſemé de fleurs de Lys d'or pour montrer que Paris eſt la Capitale, & comme maiſtreſſe des villes Françoiſes, de laquelle le Roy eſt le Chef, Seigneur & Patron*

Paris mal cloſe.

Eſchevins par qui érigez.

Armoiries & leur ſignification.

comme celuy qui commande sur une nef où toutes choses abondent. Aussi faut il donner à la ville de Paris cét honneur, qu'elle est non seulement la Capitale de ce Royaume, mais aussi le Patron, le miroir, l'exemple, le magazin, la force, la fontaine, la boutique, & bref le lieu duquel toute la France se pourvoit de tout ce qui luy est necessaire. Ledit Roy fit clorre ladite ville de murs, portaux & fossez: qui est ce qui est contenu depuis la riviere de Seine à l'Hostel de Nesle, prés les Augustins, en tirant & comprenant tout le circuit des portes S. Germain des prez, S. Michel, S. Iacques, S. Marcel, à retourner à ladite riviere de Seine, par le haut de ladite ville, au lieu appellé la Tournelle à l'endroit des Celestins.

Excellence de Paris.

cloſture de Paris.

Il y avoit bien dés le temps des Merovingiens quelques Iuges ou Magistrats, qui avoient l'œil sur la police de cette noble ville, & qui tenoient le Siege de leur Iustice premierement & pendant le regne de Childebert premier, en une maison proche du petit Chastelet, que Gregoire de Tours appelle *la maison des Marchands & trafiqueurs*; puis quand la ville fut accruë du costé de la montagne, en une autre, assise prés la porte S. Iacques, appellée le Parloir aux Bourgeois, de laquelle nous avons parlé cy-dessus; Mais ce Roy éleva cette dignité à un plus haut étage de grandeur, & comme s'il l'eût nouvellement érigée, luy donna tant d'autorité, que nulle autre, quoy que grande & élevée, n'égale point aujourd'huy la grandeur de son lustre. Il decrit les Magistrats de glorieux titres, ou resident, de Prevost des Marchands, à la difference du Prevost de la Iustice, que l'on qualifie simplement Prevost

de Paris, & les quatre Assesseurs d'Eschevins de la ville, & leur assigna peut-estre cette place en Gréve, où François I. a depuis fait bâtir le magnifique Hostel de Ville pour tenir leur assemblée.

Magistrats de si grande autorité que Philippes de Valois en l'an 1349. un an auparavant son deceds voulant pour les guerres qu'il avoit contre les Anglois, lever un subside de six deniers pour livre pour chaque denrée qui seroit venuë au dedans de la ville, Prevosté & Vicomté de Paris, il ne le pût obtenir que pour un an, & ce du consentement du Prevost des Marchands & Eschevins ; voire par ses Lettres Patentes du 17. Février 1349. il protesta que cét impost n'apporteroit pour l'advenir aucun préjudice aux privileges & libertez des Parisiens, ni qu'aucun droit nouveau luy feroit acquis contr'eux, ni à eux encontre luy : mais qu'il l'imputoit à un subside gracieux. Il fut prevenu de mort avant que de luy faire sortir effet. Au moyen dequoy le Roy Iean son fils suppléa à ce defaut. Et d'autant qu'il n'y avoit juges des differends qui pouvoient resulter de cette levée, il en attribua la connoissance aux mesmes Prevosts des Marchands & Eschevins de la ville, à la charge que là où ils ne pourroient accorder les parties, les gens des Comptes en connoistroient.

Ce Roy Iean étant depuis arresté prisonnier en Angleterre, ils firent encore luire un autre trait, mais bien plus hardy, de leur puissance. Car comme les Estats étoient assemblez aux Augustins pour la delivrance de sa Majesté, à laquelle le sang François qui ne peut mentir, faisoit incliner les villes, si

que

que les choſes ſembloient promettre enfin quelque remede, le Prevoſt des Marchands partiſan du Navarrois fit aſſembler les gens de métier, & accompagné de trois mille hommes armez, vint à l'Hoſtel de S. Paul, logis du Dauphin, qui depuis regna ſous le nom de Charles V. & ayant aſſiegé toutes ſes avenuës, & ſaiſi la porte, monta en la Chambre où eſtoit le Prince, accompagné de gens armez. Le Dauphin fut tout étonné, *Ne vous étonnez point, luy dit le Prevoſt, de choſe que vous verrez, car ce qui ſe fait a eſté ordonné, il faut qu'ainſi ſe paſſe.* Mais le ſignal donné, Iean de Conflans, & Robert de Clermont Mareſchaux de France, les deux plus confidens ſerviteurs du Dauphin, furent tuez devant ſes yeux, & ſi prés de luy, que le ſang réjallit ſur ſon viſage. *Ha!* s'écria le pauvre Prince, *qu'eſt-cecy? en voulez-vous au ſang de France? Non Monſeigneur*, luy dit le Prevoſt, *r'aſſeurez-vous, ne craignez point, ce n'eſt pas à vous à qui l'on en veut. Ce ſont vos déloyaux ſerviteurs que nous cherchons, leſquels vous ont ſi mal conſeillé.* Alors il luy oſta ſon chapperon, & luy mit le ſien ſur la teſte, my party de rouge & de pers à la livrée de ceux de la ville, & prit celuy du Dauphin qui eſtoit de brunete noire, orfeverifé d'or, & le porta tout le jour ſur la teſte, pour ſignal de ſa Dictature. Ce fait, les corps furent traînez à la Table de Marbre, & de là jettez en la Cour du Palais, en ſpectacle au furieux populace, qui y accourut de tous coſtez avec huées & applaudiſſemens. Et à l'inſtant il envoya au Dauphin du drap rouge & pers pour faire un chaperon, & aſſemblant le peuple à l'Hoſtel de ville en Gréve, luy fit avoüer ce maſſacre:

Chapperon du Prevoſt des Marchands.

& en suite au Dauphin, & aux Estats lors assemblez à fort contraires effets. Et pour clôture d'un ferme advеu, il écrivit au nom de la ville de Paris, des lettres à toutes les bonnes villes du Royaume, pour les exhorter de se joindre avec la Capitale, & prendre sa livrée comme avoit fait le Dauphin, pour reformer à bon écient le Royaume.

Voilà deux marques qui remarquent assez specialement la grandeur de ces dignitez. Ausquelles toutefois Charles VI. fit bien depuis baisser l'aîle pour un temps : car n'ayans voulu recevoir un impost qu'il vouloit lever dans Paris de la vingtiéme partie de toutes choses qui se vendroient, & une troupe de mutins aprés avoir mis en pieces le Collecteur de cét impost, s'en estant allée en l'Hostel de ville, & pris contre les fermiers d'iceluy toutes les armes publiques, entr'autres des Maillets de plomb qui avoient esté faits par le commandement de Hugues Aubriot Prevost de Paris, pour envoyer au Connestable afin d'armer ses gens de guerre : Ce Roy retournant de Flandre tout bouſi de colere contre les Parisiens, entra dedans cette ville en armes, & au milieu de son armée, laquelle, aprés qu'il eut rebuté les supplications du Prevost des Marchands, Eschevins & notables de la ville qui luy estoient venus au devant les clefs en la main, s'épandit à l'instant par tous les quartiers, & arracha toutes les chaînes des ruës, qui furent chargées & emportées au bois de Vincennes. Puis ayant fait trancher la teste à trois cens des plus signalez bourgeois, se contenta enfin pour derniere marque de vengeance d'or-

Assemblée des Mutins

donner par son Conseil, *Que d'autant que la ville de Paris avoit trempé en cette sedition, elle seroit privée de l'Eschevinage, des chaînes, des armes, de tous les privileges jusques à tant qu'autrement fut ordonné. Que pour compensation du crime capital, les coupables de la sedition, suivant l'information sur ce dignement faite, payeroient la moitié de leurs biens.* Ce qui fut executé en grande diligence, pour renvoyer bientost les gens de guerre, par le moyen de l'argent qui fut levé en cette exaction. Eschevins ôstez aux Parisiens en l'an 1387.

Toutefois cinq ans aprés que le Roy eut ainsi osté aux Parisiens leur Prevost des Marchands, & leurs Eschevins, Iean de Folleville Conseiller en Parlement, & Prevost de Paris remontra à sa Majesté qu'il ne pouvoit seul gouverner la justice de ladite ville, qui luy avoit esté donnée lors qu'elle fut ostée ausdits Eschevins. Lors le Roy adoucissant son ire & indignation contre les Parisiens, leur rendit leur Eschevinage, & leur iustice, & alors fut éleu Prevost des Marchands, Iean Iuvenal des Vrsins, Gentil-homme Parisien issu, comme on disoit, de l'illustre maison des Vrsins de Rome. Prevosté & Eschevinage que Louïs XI. rehaussa encore depuis de grands honneurs, & de beaux privileges pour tous les manans & habitans de la ville. Eschevins remis aux Parisiens.

Car ce Roy estant venu un jour disner dans l'Hostel de Ville aprés la paix de Conflans, remercia là les Prevost des Marchans, Eschevins, & autres principaux bourgeois & conviez, de la fidelité qu'ils luy avoient gardée, en consideration de laquelle il voulut & ordonna, *Que les bourgeois de Paris ne pourroient estre contraints de loger par Fourriers. Que nul ne pourroit empescher ne retarder les viures &* Privileges donnez aux bourgeois de Paris.

marchandiſes que l'on amenereit à Paris. Que les bourgeois de Paris ayans fiefs & arriere-fiefs, ban & arriere-ban: & que tous bourgeois de Paris en general ne ſeroient tenus de reſpondre ny pourroient eſtre tirez en iugement pardevant autre Iuge que le leur ordinaire.

Or pour toucher en peu de mots les principaux points de la Iuſtice & Police de ces grands Magiſtrats, ils ſont aſſiſtez en leur juriſdiction d'un Procureur du Roy, & de vingt-quatre Conſeillers, ſervis d'un Greffier, d'un Receveur, d'un Clerc, de dix Sergens, deſquels ſix retiennent encore la qualité de Sergens du Parloir aux Bourgeois, & les quatre autres ſont commis pour le fait de la marchandiſe, des Quarteniers, Dizeniers & Cinquanteniers.

Archers, Arbaleſtriers & Arquebuſiers.

Les Archers, Arbaleſtriers & Arquebuſiers, ſont de leurs corps, & les accompagnent aux proceſſions ſolennelles, pour montrer la hauteur de cette dignité qui les met hors de la preſſe des autres hommes.

Guets de pied & de cheval.

Les Guets tant à pied qu'à cheval compoſez de bourgeois de la ville, leur obeïſſent, & font toutes les nuits départis ceux de pied par leur Capitaine, deux ſur les carreaux auprés le guichet de la geole du grand Chaſtelet pour la garde des priſonniers d'iceluy, deux autres au lieu appellé la pierre du grand Chaſtelet, pour ſe pourmener autour dudit Chaſtelet, & prendre garde qu'aucun priſonnier n'en ſorte, deux autres en la Cour du Palais, pour la garde des ſaintes Reliques & des priſonniers de la Conciergerie; & ſix autres auprés la Boucherie du petit Pont, pour garder les priſonniers du petit Chaſtelet, & faire barriere aux cours des Eſcoliers de l'V-

niverſité ; leſquels couroient jadis toute la Ville. Ceux de cheval courent de côté & d'autre & de canton en canton, pour empeſcher les larcins & voleries qui ſe pourroient commettre de nuit en cette grande foreſt de Paris.

Il y en a qui tiennent que ces Guets furent inſtituez par Charles VIII. en l'an 1484. mais je les croi bien plus antiques : & n'eſt vray-ſemblable qu'une ſi grande ville euſt eſté deſtituée de cette police durant tant d'années, & principalement depuis le regne de Hugue Capet (troiſiéme changement de race) ſous lequel, pource qu'il ne fut ſi grand guerrier que ſes devanciers, commencerent à paroiſtre les grandes polices : Car là où auparavant les conqueſtes de nos Rois eſtoient furieuſes, les étendans ſur une Allemagne, Italie & Eſpagne, delà en avant ſe contentans de leurs frontieres, ils commencerent au lieu de leurs armes, à ſe fortifier par loix pour entretenir leur grandeur. Certes je trouve que Philippe le Bel par Edit de l'an 1311. ordonna que le Capitaine du Guet dés ſon advenement jureroit de garder en tout & par tout les privileges de l'Vniverſité. Et Charles V. fils du Roy Iean laiſſant l'Ordre de l'Eſtoille, que ſon pere avoit inſtitué en l'hoſtel de S. Oüen les S. Denys, pour eſtre ja trop vieil & mépriſé, j'apprens de l'hiſtoire qu'il la donna à porter au Capitaine des Guets de pied & de cheval que pour ce que l'on a depuis qualifié Chevalier du Guet, ainſi qu'encore on void qu'à Paris ſes Archers la portent en leurs hoquetons.

Capitaine du Guet conſervateur des privileges des Eſcoliers.

Eſtoille du Chevalier du Guet.

Ces Magiſtrats ſouverains, je dis les Prevoſt des Marchands & Eſchevins ont la char-

Belles prero-

gatives des Eschevins de Paris

ge des fortifications & bâtimens publics, & de tout ce qui fait pour l'ornement & embellissement de la ville, tiennent l'œil à la vente du bled & du vin, au bois & au charbon, & y mettent la taxe, gardent les clefs de la ville, comme tuteurs d'icelle, commandent aux guets & sentinelles en temps de guerre, donnent le mot du guet, & départent les passe-ports à ceux qui veulent sortir. Et ce qui signale davantage l'excellence de leurs charges, c'est que les seuls enfans de Paris en sont gratifiez, & qu'encore la moindre tache qui se trouve en leur reputation, est seule assez puissante pour les rebuter & les en rendre incapables.

Ie ne dis point que quand nos Rois ou Reines font leurs premieres entrées en leur premiere & principale ville, c'est à eux d'apporter le Ciel d'azur semé de fleurs de Lys d'or, & le mettre & porter parmy la ville pardessus leurs Majestez, je ne le dis point icy, pource que je l'ay dit au second Livre de la Grandeur & Majesté des Rois de France.

Offices qui dépendent des Eschevins de Paris.

I'ajoûteray seulement pour la fin de ce chapitre, que les cinquante Mesureurs de grain, les soixante vendeurs de vins, les soixante Courtiers, les douze Iaulgeurs, les Déchargeurs de vins, les vingt-quatre Crieurs de vins & corps, les deux Ponteniers des ports, dits de Bourgogne & de France, en Greve, les deux Courretiers qui loüent les chevaux aux Marchands, remenant ou amenant voiture par la riviere, les quarante jurez Compteurs & Moulleurs de busches, les dix-huit Mesureurs, & porteurs de charbon, les vingt-quatre Mesureurs de sel, les vingt-quatre Henoüards

porteurs, les quatre Briſeurs, les quatre Courretiers de ſel, les deux Meſureurs & Reviſiteurs d'aux & d'oignons, les deux Meſureurs de noix, pommes, neffles & châtaignes, les trois Meſureurs de gueſdes, les deux Meſureurs de chaux, les deux Courretiers de graiſſes, les deux Maiſtres des ponts & ceux des ponts de Poiſſy, Mante, Vernon, Pontoiſe, l'Iſle Adam, Beaumont ſur Oiſe, Creil, pont ſainte Meſſance, Compiegne & des Pertuits, de Combarbe & de Poſes, les Chableurs des ponts de Corbeil, Melun, Montereau faut-Yonne, pont ſur Yonne, Sens, Ville-neuve le Roy, & du Pertuis Auferne; tous ces Officiers, dis-je, ſont iuſticiables deſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Eſchevins, & tenus d'obeïr à leurs Ordonnances.

Du Gibet & des Eſchelles de Paris.

CHAPITRE XXXI.

Gibets de grãd fruit en une republique.

C'Eſt un commun dire du peuple pour exprimer quelque miſerable, tombé au plus bas de l'infortune, de dire qu'il eſt plus malheureux que le bois dont on fait le Gibet. Mais quiconque mit premierement ce dire en avant, avoit tres-mal digeré l'entretenement & police de toute republique bien ordonnée. Car tant s'en faut que j'eſtime le bois d'un gibet mal-heureux, qu'au contraire je le penſe nous rapporter un grand fruit & merveilleuſement heureux, pour eſtre l'un des principaux moyens par lequel toute Republique demeure calme & ſans trouble. Et euſt eſté peut-eſtre plus ſeant à M. Riant Advocat du Roy en la Cour de Parlement,

lors qu'il prenoit en audiance ſes concluſions de mort contre un pauvre couppe-bourſe, qui en plain plaidoyé avoit eſté ſurpris au meffait, de dire que ſon office eſtoit un bien, non pas un mal neceſſaire.

Aprés avoir donc diſcouru de la Iuſtice civile & ordinaire de cette ville, je croy faire choſe fort ſeante ſi j'attache à ſa ſuitte l'extraordinaire, qu'elle employe pour le partage mal-heureux des méchans. Car tout ainſi que la medecine, de laquelle tout le ſujet git à entretenir en bonne ſanté le corps humain, ou bien de la luy reſtituer lors qu'elle ſe trouve égarée, ne ſe pratique ſeulement par portions, quand le corps ſe trouve ou trop replet ou trop vuide: mais auſſi à la couppe des membres mutilez, afin qu'ils n'offenſent les autres, & toutesfois pour cela nous avons en auſſi grande recommandation le Chirurgien en ſon endroit, que le Medecin au ſien: Auſſi en une Republique, outre les remedes civils & ordinaires qui s'obſervent d'émonder les mauvaiſes branches, qui par leur croiſſance pourroient nuire au principal tige, c'eſt à toute la communauté du peuple. Au moyen dequoy pour le regard du bois qui eſt dedié à tel office, les bons devroient preſque ſouhaitter qu'il y euſt en chaque ville un jardin de telles plantes pour la ſuppreſſion des méchans: Tout ainſi que jadis quelque perſonnage d'eſprit eſtant mal mené de ſa femme, & entendant, qu'à un figuier quelques femmes s'eſtoient penduës: *Donne moy*, dit-il à ſon voiſin, *de ce greffe, afin que je l'ente en mon jardin pour me rapporter de ce fruit.* Ce n'eſt pas que je veüille m'arreſter icy aux Eſchaffaux Gemoniens, aux échelles pour les po-

tences, aux potences pour les buchers, aux buchers & potences, aux rouës & autres supplices, que l'on y voit tous les jours dresser, ou en la place de Greve, ou en d'autres quartiers ordinaires, pour les executions des méchans. Non, ce que je veux mettre icy, sont les marques qui nous restent en cette grande ville ses plus anciens supplices, & gibets.

Saint Louïs, ce grand ayeul du Roy qui est aujourd'huy, duquel les Rois étrangers ont voulu faire leur patron, & former a ses vertus le modele de leur vie & de leur mort, fit dresser à Paris des Eschelles par les quarrefours, où il faisoit mettre les blasphemateurs que l'on y attachoit & avec des broüailles de bestes & des crachemens, il les faisoit vergoigner. Les remarques en sont à l'Eschelle du Temple & autres Iustices, comme de saint Martin des Champs, qui se voyent encore, comme témoins de la pieuse & antique justice de ce Roy. Et n'y a pas long-temps qu'on en voyoit une autre devant l'Eglise nostre-Dame, au haut de laquelle Henry de Malestroit Gentil-homme Breton, Diacre & Maistre des Requestes de l'Hostel, fut mis en l'an 1344. aprés avoir esté traîné dans un tombereau par les principales ruës de la ville, pour estre moqué & vergongné du peuple. Eschelles du Temple & de S. Martin, leur origine.

Philippe le Bel son petit fils ayant fait faire ce magnifique Palais, que l'on void encore, par l'avis de Messire Enguerrand de Marigny, pour en faire le Palais de Iustice, & le consacrer, s'il faut ainsi dire, à l'équité des Monarques François, s'avisa quant & quant de faire bâtir le Gibet, que nous appellons encore aujourd'huy Mont-faucon hors la ville, Mont-faucon bâti.

pour supplicier les crimes plus énormes, & qui meritoient punition corporelle. Supplice auquel toutesfois, si nous voulons avec le commun peuple trouver quelque desastre ou mal-heur aux gibets, nous trouverons de semblables mal-heurs & desastres qu'à ce malheureux gibet, que nous lisons dans la Bible avoir esté dressé par Aman, pour pendre le pauvre Mardochée, auquel le mesme Aman fut pendu en moins de vingt-quatre heures aprés; Voire qu'à ce Taureau de Phalaris, duquel l'inventeur fit la premiere épreuve aux despens de sa propre vie. Car nous trouverons qu'il a toûjours apporté quelque malheur à ceux qui s'en sont mélez : comme si par quelque occulte & secrette punition le Ciel avoit marié le crime & la peine à cette croix pour en témoigner l'horreur. Le premier qui le fit bâtir, fut Enguerrand de Marigny, sous l'autorité de Philippes le Bel, il y fut pendu & étranglé le dernier jour d'Avril de l'an 1315. Et depuis ayant esté refait par le commandement d'un nommé Pierre Remy, luy-mesme y fut semblablement pendu, comme Iean Bouchet a remarqué dans ses Annales d'Aquitaine, en la vie de Philippes de Valois. Mesmes en ces derniers siecles; Maistre Iean Moulnier Lieutenant Civil de Paris, y ayant fait mettre la main pour le refaire, la fortune courut sur luy, sinon de la penderie comme aux deux autres, pour le moins d'amende honorable, à laquelle il fut depuis condamné, estant la rencontre de ce gibet aussi mal-heureuse que l'or Tholosan, tant celebré par les Historiographes.

Mont faucon mal-heureux à ceux qui l'ont fait faire ou refaire.

LES VILLES, BOVRGS CHASTEAVX ET VILLAGES SCITVEZ en l'étenduë de la Prevosté, & Vicomté de Paris.

Du village de Gentilly, & du Château de Vincestre, vulgairement dit Bisestre.

CHAPITRE PREMIER.

LA veuë de Paris est belle & limitée de divers coupeaux de montagnettes, ruisselets, rivieres, fontaines, prez, combes & jardins. Là est le Ciel serain & temperé, le sol fecond, le bled, le vin, les eaux, les laines, les foins, les fruits, le bétail en tres grande fertilité, & tres facile fecondité : bref, tout ce que l'œil sçauroit souhaitter pour son contentement & le corps pour sa necessité. En la merveilleuse abondance de toutes choses délicieuses & necessaires à l'homme, rien ne luy dé-

faut. Mais laissant cela, je diray que les lieux, les villages & les bourgs qui y estoient durant Clovis & que nos vieilles histoires nous representent, y sont encore autant riches de toutes commoditez desirables aux bergers & laboureurs, que recommandables ou pour l'antiquité, ou pour les ouvrages de leurs bâtimens : mesme plusieurs beaux Chasteaux & maisons de plaisance que nos Rois y ont depuis fait édifier pour leurs demeures & retraites ordinaires.

Gentilly. Gentilly estoit la gentillesse & les délices, voire le sejour plus gentil & délicieux de nos Rois, de la premiere & seconde race. Là ils faisoient les assemblées publiques de leurs Estats, & tenoient mesme quelquesfois leurs Parlemens, s'ils avoient quelque affaire d'importance à decider. Mais si bien les Normands courans & pillans ce païs, nous ont ravy le moyen de contenter nos yeux des restes de cette belle antiquité, ils ne nous ont neantmoins peu oster les asseurances & témoignages que nous en avons dans les écrits d'Aimon le Moyne, & qu'il nous a fidellement laissez pour en croire la verité.

Beaux jardins à Gensilly. Ce village est encore aujourd'huy merveilleux en beaux jardins, & sur tous ceux des Messieurs de Maisons & de saint Germain, l'un President & l'autre Maistre des Comptes à Paris, y sont rares & admirables. Celuy de Monsieur de Maisons riche en representations, & histoires vignetées en verdure. Et celuy de Monsieur de Saint Germain glorieux pour ses belles allées & pour les ruisselets argentins tous couverts de palissades, qui l'arrosent de tous costez, & partent d'une petite riviere fort recommandée pour l'occulte

& secrette proprieté de ses eaux à teindre l'écarlate.

Prés le lit de cette riviere qu'on appelle de Gentilly, de Bievre & des Gobelins, vers les Saussayes, ont esté trouvez ces derniers siecles des Tombeaux de belles pierres, garnis d'ossemens d'hommes grands outre mesure, que plusieurs pensent avoir esté quelques-vns de ces anciens Danois ou Normands, lesquels firent autrefois tant de mal à toute la France, & particulierement autour de Paris. Tombeaux & ossemens de grande stature trouvez prés de Paris.

Au haut de ce village se voyoient n'agueres encore les restes du Royal Chasteau de Vincestre mal appellé Bisestre par quelques-uns. Iean Duc de Berry l'avoit fait bâtir pendant le regne & la vie de Charles V. Et durant Charles VI. les Bouchers & Escorcheurs de Paris susciter & armez en faveur du Duc de Bourgogne, le pillerent & firent tomber tous ses ruïnes, qui depuis ayant esté relevées & abbatuës, le feu Roy Louïs XIII. d'heureuse memoire, y a fait construire en la place un superbe Hospital, pour les soldats estropiez. Château Bisestre.

Des villages de Vanves, Issy, & Arcuëil.

CHAPITRE II.

VAnves que nos histoires anciennes appellent *Vannas*, estoit jadis la retraite des Pescheurs de la riviere de Seine, & delà retient-il l'origine de son nom : car *Venna*, ou *Benna*, c'est *peſche*, en vieux François, & Vanves estoit le lieu où les pescheurs se reti- Vanves.

roient. Helgrand en la vie du Roy Robert le dit ainsi: *Ecce venientes ad portum Sequanæ, qui dicitur Carcli benna hoc est piscatorium.*

Beaux jardins à Vanves

Ce lieu fait aujourd'huy gloire sur tous les autres de ses belles fontaines, de son beurre & de son laitage, voire de ses jardins & vergers, entre lesquels celuy de feu Monsieur des Portes, la mignardise des Muses Françoises est l'un des plus magnifiques pour les fontaines, parterres, allées, compartimens, colines, bois, plantes, arbres & fleurs qui y sont.

Issy.

Il y a prés de Vanves Issy, qui est *Iciacum*, recommandé & tres-aimé des anciens Romains, lors qu'ils presidoient sur les Parisiens, pour les bonnes eaux & les claires fontaines qui y ruisselent encore en ce temps. Il y en a qui disent qu'il a esté ainsi appellé du nom de la Déesse Isis, patrone de ce païs avant qu'il fust sorty des fers de la Gentilité. Monsieur le President Tubeuf, Conseiller du Roy en ses Conseils, & tres-digne Intendant de ses Finances, y possede une des agreables maisons d'autour de Paris.

Arcüeil.

Arcüeil estoit aussi l'un des lieux des plaisirs, & l'un des plaisirs des lieux champestres de ces vieux Romains prés de Paris, à cause des belles & merveilleuses fontaines qui y sont bâties sur bonnes voûtes & bonnes arcades, & lesquelles Iulian l'Empereur, ce grand ennemy des Chrestiens, faisoit couler par des tuyaux de plomb jusques en son Palais, qui est aujourd'huy l'Hostel de Clugny, pour fournir de l'eau à ses termes & bains chauds. De ces Arcs ou Arcades faites de brique, les uns empruntent l'origine du nom d'Arcüeil, & les autres écrivent Hercüeil, & le deri-

vent de l'Hercule Gaulois, ce grand Heros tant fameux par les contes des Poëtes pour la douceur de son éloquence. Il y a un pont d'une magnifique structure, & d'une prodigieuse hauteur pardessus lequel s'écoulent les eaux qui viennent rendre à Paris.

Du Château & village de Meudon.

CHAPITRE III.

MEudon est à deux lieuës de Paris sur une croupe de montagne moyennement haute, toutefois d'assez facile accez. Du côté où le Soleil rapporte le beau jour, se découvre une longue terrace pratiquée sur les flancs d'un rocher, où Messire Antoine Sanguin, Cardinal, Seigneur du village, entreprit & desseigna sous François premier le Château, qui a depuis esté poursuivy & achevé sous Henry II. Et feu Monsieur le Cardinal de Lorraine y fit dresser dans le bois une admirable & merveilleuse grotte enrichie d'appuis & d'amortissemens de pierre taillée à jour, petites tourelles tournées & massonnées à cul de lampe, pavée d'un pavé de porphire bâtard, moucheté de taches blanches, rouges, vertes, grises, & de cent couleurs differentes, nettoyée par des égouts faits à gargoüilles & muffles de Lyon: le frontispice à grandes colonnes canelées & rudentées, garnies de leurs bases, chapiteaux, architraves, frises, corniches & mouleures de bonne grace & juste proportion: le vase & tailloüer soûtenu sur les testes des Vertus approchantes à la moyenne proportion des colosses, enrichies

Meudō.

Grotesque de Meudō.

de fueilles d'Acanthe & Branche-ursine, pour soûtenir le plinthe de ce bâtiment, si bien conduit & si bien achevé, qu'il n'eût sceu rougir pour les antiques, si les troubles n'y eussent fait d'irreparables ruines ces dernieres années, & sur tout aux tuyaux, qu'elles ont rompus. Ie ne m'arreste point aux tableaux & tapisseries, dont les Chambres & sales du Chasteau sont parées & tenduës, ny moins aux toits & lambris que cét exemple & patron de charité & de douceur, miroir de bonté, la grandeur & conservation des siens & l'vnique secours des pauvres, y a fait enrichir de fin or. Seulement veux-je ajoûter à ce que j'ay dit, pour une marque de sureminente devotion en ce Prelat, que regnant Charles IX. il fonda & fit bâtir le Monastere des Capucins qui est encore maintenant sur la coste de cette terrasse plus proche de la riviere.

Capucins de Meudõ.

De la ville de S. Cloud, Nostre-Dame de Boulogne, & du Chasteau Royal de Madrit.

CHAPITRE IV.

Saint Cloud.

DE Meudon, passant la riviere, on void le village de saint Cloud, ainsi nommé de Cloud, fils de l'un de nos Rois de la premiere race (c'est de Clodomire Roy d'Orleans) que la pieté & devotion a enrichy du glorieux titre de Saint, aprés luy avoir acquis rang entre les bien-heureux. Ce sacré fleuron de la Royale fleur, quittant les délices de la Royauté pour épouser la rigueur & austerité monachale; & renonçant aux prin-

cipautez mondaines pour avoir part en l'heritage celeſte, prit le Froc des mains de ſaint Severin, en l'Egliſe de ce lieu (jadis dit Nogent ſur Seine) que le peuple de Paris ſignale aſſez tous les ans par les voyages qu'il y fait à ſa Tombe de marbre noir, élevée devant les troubles ſur quatre colonnes de porphire.

Le cœur de Henry III. eſt enterré dans la meſme Egliſe, pour ce qu'il logeoit en cette ville lors qu'un ſcelerat que l'habit de Religieux jettoit hors de ſoupçon ; enfonça de violence un coûteau dans le coſté du petit ventre de ſa Majeſté, ſous pretexte de luy dire le ſecret à l'oreille, & le laiſſa fiché dans la playe dont il mourut le 1. jour d'Aouſt l'an 1589. mais non ſans y laiſſer pareillement la vie, car le Roy retirant le coûteau pouſſé d'un courage égal à l'étonnement de l'attentat, l'aſſena d'un coup qui pour le contraſte de ce monſtre d'homme, n'ayant porté qu'au deſſus de l'œil, pluſieurs accoururent au trepignement, leſquels d'une imprudente & precipitée colere le tuans à coups d'épées & hallebardes, empeſcherent qu'on luy peût faire nommer les Autheurs & complices de ce maudit & déteſtable parricide.

Mort de Henry III.

Ce qu'il y a de plus ſingulier en ce village eſt le Palais & logis de plaiſance de Monſieur de Gondy merveilleux en toutes choſes rares. Les Grotes, les compartimens, les parterres, les allées, les plantes, les fleurs, & autres pieces d'un beau Verger y donnent un admirable contentement à la veuë des plus curieux. Monſieur le Preſident le Cogneux, y poſſede auſſi une

Maiſon de plaiſance de Monſieur de Gondy à Saint Cloud.

parfaitement belle maison.

Nostre-Dame de Boulogne.

Non loin delà tirant vers Paris est l'Eglise Nostre-Dame de Boulogne, assez remarquable pour l'amenité de son bois, & pour les peregrinations que les Parisiens y font tous les ans aux festes principales de la Vierge.

Château de Madrid.

Prés de ce bois le Roy François I. entreprit le superbe édifice du Château Royal de Madrid en l'an 1529. & luy asseura la gloire de ce titre du modele & dessein du bâtiment de Madrid en Espagne, qu'il en avoit fait tirer quatre ans auparavant, lors qu'il y estoit prisonnier.

Ce Château appartenoit autrefois à la Reine Marguerite, & fut son premier logis quand elle revint honorer Paris de sa Royale presence, il est à present du Domaine de sa Majesté.

Des villages de Mont-martre, Saint Ouën, & Haubert-Villiers.

CHAPITRE V.

Montmartre

HIlduin Abbé de S. Denis, lequel vivoit du temps de nostre Debonnaire, fils de Charles le Grand, écrit que devant le martyre de ce grand Senateur Areopagite S. Denis, les Parisiens encore Gentils, adoroient l'Idole de Mercure sur ce mont voisin de Paris, appellé depuis des Martyrs & par abreviation, Montmartre; devant laquelle comme cét Apostre de la France eut esté amené avec ses compagnons pour luy fléchir les

genoux, au refus de ce faire ils furent là decolez avec un grand nombre de Chreſtiens. *Omnes ſancti Martyres nudi cæſi, & ſuis veſtibus reinduti, è regione idoli Mercurij, ad locum conſtitutum adducti, ad decollationem ſunt genua flectere iuſſi.*

En ce lieu eſt la Chapelle des Martyrs, que les premiers Chreſtiens bâtirent en la pente de la montagne du coſté de Paris, en memoire de ce Martyre, & que pour cela l'on qualifioit, *La Chapelle du ſaint Martyre*, en ſes premiers titres. Et le Temple de Mercure eſtoit plus avant ſur la croupe du Mont, où il ſe voit encore une pente du mur haut & ſolide, que l'on croit eſtre de ſon ancienneté. Chapelle des Martyrs.

Flodoard Chanoine de la grande Egliſe de Rheims, écrit en ſa Chronique, *Qu'en l'an 944. s'eſleva une grande tempeſte en un village prés de Paris, laquelle renverſa ſans-deſſus-deſſous les parois d'une trés-forte & ancienne maiſon, qui avoient long-temps demeuré fermes & ſolides, au Mont qu'on dit des Martyrs, que ce jour là furent veus des Demons en l'air en forme de Chevaliers, leſquels faiſans tomber une Egliſe prochaine de là ſous ſes ruines, en lancerent les poutres contre les parois, & les firent ainſi tomber.* Egliſe ancienne de Montmartre.

En l'an 1098. regnant Philippes I. Guillaume 63. Eveſque de Paris, donna cette Egliſe & le droit des dixmes, aux Religieux de S. Martin des Champs. Et 35. ans aprés, c'eſt à ſçavoir en l'an 1133. Louïs VI. dit le Gros & Alix ſa femme, leur donnerent en eſchange d'icelle, de la Chappelle des Martyrs, & de quelques terres & poſſeſſions y affectées, leur donnerent, dis-je, le Prieuré de S. Denis de-

la Chartre, avec ses maisons, cens & rentes, & fonderent sur le Mont, non seulement une Abbaye de Religieuses de l'Ordre S. Benoist, lequelle s'y voit encore de present, mais aussi firent rebâtir la Chapelle des Martyrs, que le Pape Eugene troisiéme dédia neuf ans aprés en diversjours & divers mois, luy ministrant saint Bernard Abbé de Clervaux, sçavoir est l'Eglise des Religieuses le vingt-uniéme Avril, & la Chapelle le premier de Iuin ensuivant.

Abbaye de Montmartre par qui fondée.

Il y a par delà Montmartre le village de Clichy, que nos vieilles histoires appellent *Clipiacum*, recommandé aussi en antiquité, pour avoir esté l'un des lieux de plaisance de nos premiers Rois prés la ville de Paris. Du Tillet le témoigne en ces paroles, *Dagobert*, dit-il, *par le commandement du Roy Clotaire son pere, épousa Commetrude sa premiere femme à Clichy prés Paris, où y avoit Palais Royal. Aujourd'huy est la maison S. Oüen.* Et je trouve dans l'histoire que le Roy Iean institua l'Ordre de l'Estoile en cette maison plusieurs siecles aprés. *Le Roy Iean*, écrit du Haillan, *le deuxiéme an de son regne, qui fut l'année 1351. au mois d'Octobre, institua en son noble hostel de S. Ouen lez Paris, autrement dit l'hostel de Clichy, l'Ordre des Chevaliers de l'Estoile.*

Clichy.

Hostel de saint Oüen.

Ordre des Chevaliers de l'Estoille.

A la main droite est un autre village distant de Paris de deux petites lieuës, dit Haubertvilliers, ou des Vertus, que l'Eglise Nostre-Dame qui y est, rend recommandable par de signalez & beaux miracles: & par le pelerinage ordinaire de ceux de Paris, qui ressentent souvent de trés-heureux effets de ce qu'ils y ont devotement & religieusement requis.

L'an 1529. regnant François I. toutes les

Parroiſſes de Paris s'aſſemblerent un jour avant Paſques en l'Egliſe Cathedrale, d'où elles allerent en proceſſion à la clarté d'un ſi grand nombre de torches & flambeaux, que l'original rapporte que ceux qui eſtoient vers Montlhery penſoient que le feu fut dans Paris. L'hereſie l'a enveloppée dans de profondes ruïnes pendant nos derniers troubles: mais la pieté & devotion l'ont depuis relevée & remontée comme beaucoup d'autres, en ſon premier luſtre.

Du village & Abbaye Royale de Cheles.

CHAPITRE VI.

Chel.s.

IL y a encore en nos vieux Hiſtoriens *Colà*, qui eſt Cheles, petit bourg diſtant de Paris de quatre lieuës, où la Reyne ſainte Baudour épouſe de Clovis ſecond, fonda une Abbaye de Religieuſes, en laquelle elle alla elle-meſme à Dieu, pour y exercer ſa devotion, aprés la mort du Roy ſon mary.

Abbaye de Cheles par qui bâtie.

Cette Egliſe avoit eſté premierement bâtie par la Reyne Clotilde, femme du grand Clovis premier, & premier Roy Chreſtien, en l'honneur de Dieu & de ſaint George: Et une autre Reyne femme d'un autre Clovis la fit rebâtir, l'accrût & y laiſſa de ſes moyens pour l'entretenement des filles qu'elle y mit, voire y fut enterrée avec le Roy Clotaire troiſiéme ſon fils, comme nous en fait foy cét Epitaphe gravé prés de ſa ſepulture.

Cy-deſſous en cette voute, git le corps de Clotaire Roy de France ſixieme Roy Chreſtien

Epitaphe de la Reine Baudour & du Roi Clotaire son fils.

& troisiéme du nom, fils du Roy Clovis II. & de sainte Bau lour, laquelle fonda cette Eglise en l'honneur de Nostre-Dame, & y mit Vierges Religieuses pour Dieu servir: & y donna grandes terres & plusieurs Privileges, qui furent confirmez par les saints Peres de Rome, & par saint Charlemagne & autres Rois de France. Et regna ledit Clotaire quatre ans, & trépassa l'an de grace 666.

M. Iean du Bellay Cardinal du titre de sainte Cecile, Evesque de Paris, dedia les neuf Autels de cette Eglise en l'an 1546.

Le Roy Robert avoit un Palais en ce village, ainsi que témoignent ces mots d'une sienne chartre: *Sancta Synodus quæ xvj. calendas Iunij Kalæ nostræ sedit, Palatio resedit.*

Du Chasteau, Bois & Chapelle Royale de Vincennes.

CHAPITRE VII.

LEs Chasteaux aussi bien que les Villes, sont en grand nombre parmy la France, tant pour l'ornement & embellissement de toutes les Provinces, que pour la protection & deffense du Royaume. I'en ay des-ja mis cy-devant deux ou trois tant anciens que modernes, prés de Paris: Vincestre, Meudon & Madrid: mais le Chasteau Royal de Vincennes a de beaux & graves avantages de grandeur sur tous les trois, voire les passe de bien loing, tant en magnificence qu'en antiquité.

Le Bois de Vincennes

Le Bois de Vincennes n'étoit au commencement environné que de fossez, & ont eu droit de chaufage en iceluy les Religieux de

saint Maur des Fossez, de saint Martin des Champs, & de saint Lazare, jusques en l'an 1194. qu'ils le cederent au Roy Louis septiéme, lequel y fonda des Hermites de l'Ordre de Grandmont, les mit en possession dudit Bois & bâtimens, que possedent maintenant les Minimes de l'Ordre de S. François de Paule, que vulgairement on appelle Bonshommes: voire leur assigna pour leur vivre six muids & demy de froment, percevables par chacun an sur sa grange de Gonnesse.

Religieux Hermites à Vincennes

Minimes.

Philippes Auguste fit fermer ce bois de fortes murailles en l'an onze cens quatre-vingts-cinq, & y jetta, selon le sieur du Haillan, les premiers fondemens du Chasteau.

Chasteau & Tour de Vincennes.

Philippes de Valois entreprit & esleva la Tour jusques au rez de chaussée en l'an 1361. que le Roy Iean poursuivit jusques au troisiéme étage, & Charles cinquiéme fils de Iean l'acheva, comme ces vers gravez en grosses lettres sur une table de marbre noir eslevé contre le mur d'icelle & environné d'un chassis de fer, nous en donnent asseurance.

Qui bien considére cét œuvre
Si comme se montre & descœuvre,
Il peut dire qu'oncques à Tour
Ne vit avoir plus noble atour,
La Tour du Bois de Vincennes
Sur Tours neufves & anciennes
A le prix. Or sçavez en ca,
Qui la parfit en commenca.
Premierement Philippes, Rois.
Fils Charles Conte de Valois,
Qui de grand proüesse abonda,
Iusques sur terre la fonda
Pour s'en soulacier & ébatre,
L'an trois cens trente-trois & quatre,

Et qu'il estoit ja trépassez,
Le Roy Iean son fils cét ouvrage
Fit lever jusqu'au tiers étage,
Dedans trois ans par mort cessa,
Mais Charles Roy son fils laissa,
Qui parfit en briefves saisons
Tours, Ponts, Brayes, Fossez, Maisons.
Nez fut en ce lieu de litalle
Pour ce l'avoir plus agreable,
De la fille du Roy Behaigne,
Et eut à épouse & compagne.
Iehanne fille au Duc de Bourbon
Pierre en toute valeur bon.
De luy il a noble lignée
Charles le Delphin & Marie.
Maistre Philippes Ogier témoigne,
Tout le fait de cette besogne.
Acheverons, chacun supplie
Qu'en leur bien multiplie,
Et que les nobles fleurs de Lys
Es saints cieux ayent leur delis.

Chesne trés-ancien où saint Louïs rendoit justice.

Il y a là encore un Chesne où l'on dit que saint Louïs rendoit justice. Car nos histoires racontent, que comme ce Prince donnoit tout son soin paternel à exercer le droit & l'équité; aussi prétoit-il si favorablement ses oreilles aux plaintes de ses sujets, que mesme retiré au Bois de Vincennes au milieu du repos, il faisoit appeller, s'il y avoit quelqu'un qui voulut ou demandast justice.

Sainte Chapelle de Vincennes

Charles V. ce Sage Roy que nous venons de dire avoir achevé la Tour de ce Chasteau, y fonda aussi l'an 1379. la Sainte & Royale Chapelle qui y est maintenant, en l'honneur de la sainte Trinité, & de la Vierge Marie: Chapelle que par ordonnance il voulut estre servie de quinze Religieux & devotes dignitez,

tez, sçavoir est, d'un Treſorier, chef de toutes les autres, d'un Chantre, de ſept Chanoines, quatre Vicaires & deux Clercs.

Ce Chaſteau fort gracieux en ſejour a eſté la plus delicieuſe retraite de pluſieurs Rois de noſtre troiſiéme race, & l'un des plus beaux lieux de leur plaiſance. Philippes le Bel, Louis Hutin ſon ſucceſſeur & Charles le Bel y ſont morts. Madame Ieanne de France, troiſiéme fille de Charles V. y a premierement veû la lumiere en l'an 1356. L'ordonnance de la majorité de nos Rois y fut faite par le meſme Charles en l'an 1374. Et un autre Charles ſon fils & ſucceſſeur y fit porter toutes les chaiſnes des ruës de Paris, en l'an 1385. pour châtier la ſedition des Pariſiens. Vn an aprés y mourut Charles Dauphin de Viennois ſon fils, ainſi que le témoigne cét Epitaphe gravé ſur ſa tombe en l'Egliſe ſaint Denis.

Rois morts au Chaſteau de Vincennes.

Cy git le noble Charles Dauphin, fils du Roy de France Charles VI. qui trépaſſa au Chaſtel du Bois de Vincennes le 28. iour de Decembre 1386.

Et la Reine Iſabeau ſa femme bandée contre ſon fils, y tenoit ſon Eſtat, dit Monſtrelet, en l'an 1417. Le dernier ſommeil y ferma les yeux à Charles IX. l'un de nos derniers Rois, aprés une grande effuſion de ſang qui luy ſortit par divers conduits de ſon corps, és deux dernieres ſemaines de ſa maladie, durant leſquelles il endura tous les violens efforts & combats que la vigueur d'un jeune âge peut fournir aux extrémes & derniers aſſauts de la mort. Et Heary III. ſon frere & ſucceſſeur y établit encore l'Ordre des Hieroimitains, à l'advancement de la Religion

Epitaphe de Charles Dauphin.

Hieronimitains au bois de Vincennes.

Chreſtienne & de l'Eſtat de Dieu qui eſt l'Egliſe.

De *Charenton*, *Conflans*, & *Villeneufve ſaint George*.

CHAPITRE VIII.

Charenton.

CHarenton eſt un petit village à deux lieuës de Paris, que quelques vieilles maſures rendent aſſez recommandable en antiquité, voire donnent aiſément creance à qui le contemple, que là eſtoit jadis quelque place rare, forte en beauté. Amian Marcelin décrit la ville de Lutece au pont de ce village, vers le bec & aſſemblement des deux rivieres, de Seine & de Marne, mais l'aſſiette que nous en avons encore aujourd'huy en eſtre le dément, ainſi que je l'ay montré cy-devant au chapitre ſecond. Ces deux fleuves s'aſſocient au deſſus de Conflans, ainſi nommé, pource que faiſans là un alliage de leurs eaux, ils coulent & fluent enſemble vers Paris.

Echo merveilleux à Charenton.

Ieanne Reyne de Navarre, mere de Madame la Reyne Blanche, mourut l'an 1349. en ce lieu, entre lequel & Charenton s'entendoit un écho des plus merveilleux de l'Europe, pour le dru redoublement des paroles, avant que les Carmes reformez y euſſent fait bâtir. Pline conte pour choſe rare, en ſon hiſtoire naturelle livre 36. chapitre 15. qu'il y en avoit un en la ville d'Athenes lequel répondoit juſques à 7. fois, & un autre à Olympie; mais la voix de cettuy-cy comme bien plus admirable, frappoit ſouvent l'oreille juſques à dix, & d'un ſon ſi violent, que les boulets de canon emportez

des feux & de la poudre, ne sifflent pas avec plus de vehemence.

Deux lieuës plus loin, tirant vers Corbeil, est Ville-neufve saint George, ville assez nouvelle, mais belle & plaisante en assiette, & recommandable entre nous par la seule memoire de son nom, duquel aussi je n'ay rien trouvé lisant nos histoires, qui merite d'estre rapporté en ces Recherches.

De la ville & Abbaye Royale de saint Denis en France.

CHAPITRE IX.

PArlons maintenant de la ville S. Denis, que l'on dit en France. Ce n'estoit au commencement qu'une ferme appellée *Catulliacus*, du nom de la bonne Dame Catulle, qui y enterra & honora d'une petite Chapelle les glorieux corps de S. Denis & de ses compagnons Eleuthere & Rustic, aprés que pour ne vouloir rendre de faux honneurs à l'Idole de Mercure, on leur eut abbatu la teste sur la pente de Mont-martre, & que saint Denis prenant la sienne entre ses mains, l'eut portée par une puissance extraordinaire jusques en ce lieu qui sembloit divinement choisi pour sa sepulture. S. Denis en France.

Depuis elle crût en hameau, & de hameau en village que sainte Genevieve du temps de Childeric IV. de nos Rois enrichit du rétablissement de la Chappelle susdite, qui tomboit sous ses propres ruïnes, & lequel demeura sans grande celebrité jusques au regne de Dagobert premier fils de Clotaire second, l'espace de cent quarante années. Chapelle de Catulle.

S. Denis a bien toûjours eſté grandement reveré en France, nous l'appellons noſtre Apoſtre, & nos Rois l'ont toûjours avoüé pour Patron & Protecteur de leur Couronne, voire anciennement en une affaire preſſante, & au milieu d'une bataille avoient accouſtumé quaſi pour un mot ſolennel de dire *S. Denis Mont-joye.* Comme meſme Ieanne la Pucelle répondit à ſes Iuges, lors qu'ils luy improperoient qu'aprés qu'elle fut bleſſée devant Paris, elle fit une offrande de ſes armes à S. Denis par forme de gloire & orgueil, elle répondit ſagement, que ce qu'elle en avoit fait étoit par devotion ſeulement : d'autant que ſaint Denis étoit le commun cry de la France en la bouche de ceux qui ſe trouvoient en telles meſlées, *S. Denis Mont-joye.* Cry dont Maiſtre Raoul de Preſle rapporte la premiere origine au Roy Clovis en ces paroles, *Clovis premier Roy Chreſtien combattant contre le Roy Dandat qui étoit venu d'Allemagne aux partis de France, & qui avoit mis & ordonné ſon ſiege à Conflans S. Honorine, dont combien que la bataille commencée en la vallée, toutefois fut elle achevée en la montagne, en laquelle eſt à preſent la tour de Mont-joye, & là fut pris premierement & nommé noſtre cry en armes, C'eſt à ſçavoir Mont-joye S. Denis.* Et la raiſon eſt qu'Clovis ayant eſté pluſieurs fois admoneſté de ſa femme Clotilde de recevoir le Sacrement de Bapteſme, finalement s'acheminant à cette guerre qu'il eût contre les Allemands, il luy promit qu'en cas de bon & heureux ſuccez, il accompliroit ſon vouloir. Parquoy ſe trouvant pendant le conflit & peſlemeſle de la journée de Tolbiac en grand danger de ſa perſonne, reclama ſoudain S. Denis, Apoſtre

S. Denis Mont-joye.

Tour de Mont joye.

de France disant, *S. Denis Mont-joye ou Mont-joye*; comme s'il eût voulu dire qu'en cas que S. Denis eût favorisé son entreprise, il l'eût dès lors avant reveré cõme son Iupiter, que lors cõme Payen il adoroit sur tous les autres Dieux: ou comme tiennent quelques-uns, que S. Denis étoit sa joye, son espoir & consolation, auquel il avoit toute sa fiance, & par le moyen duquel il pensoit que ses affaires à demy desesperées luy réüssiroient à bon effet. Delà les Rois qui de luy furent successeurs, s'attachans étroitement à cette parole, comme sacrée & pleine de grand mystere, la mirent semblablement en œuvre lors qu'ils se trouverent pressez en quelque rencontre de guerre, & du temps de Charles VI. étoit encore tenuë pour familiere en la bouche de leurs Majestez.

Mais je ne lis point en nos histoires, que ny Clovis ny ses successeurs ayent eu quelque devotion ou reverence à ce village de Catulle, où étoit enterré S. Denis, jusques au Roy Dagobert, qui pour signaler la reconnoissance de ce lieu, qui luy avoit merveilleusement sauvé la vie, rechercha le premier tout ce qui pouvoit éclairer son lustre & l'eslever au plus haut étage de grandeur, ainsi que témoignent quelques histoires de France.

Abbaye de S. Denis par qui bâtie

Car il fit bâtir une magnifique Eglise à l'honneur de S. Denis, & l'embellit de toutes les parades & mignardises d'Architecture qu'il pût pratiquer, mesme la fit couvrir d'argent au droit du lieu, qu'il éleva les saints corps en une Chasse d'or fin, enrichie de perles & pierreries, que Eloy le plus artiste de son temps, qui fut depuis Evesque de Noyon, & canonisé aprés son trépas, luy avoit dressée.

Quand l'Eglise fut achevée, la dedicace en fut autant ou plus miraculeuse que le bâtiment. Car comme dit un historien François, *lors qu'on eut preparé tout ce dont on avoit besoin pour la dédier, & mesme que là estoit venu grande multitude de peuple pour voir le mystere de la dedicace qui le lendemain se devoit faire par l'Evesque de Paris & autres, qui pour ce estoient assemblez : il advint qu'un pauvre ladre si malade & défait de face que plus ne pouvoit, qui avoit singuliere devotion & desir de voir le mystere de la dedicace d'icelle Eglise : sçachant que le lendemain quand il seroit jour, on ne le laisseroit entrer pour cause de sa maladee, dés le soir precedent se cacha derriere une des portes d'icelle Eglise, tellement qu'on ne l'apperceut point, & fut enfermé dedans, & en icelle nuit ledit ladre* proprijs oculis, *vit venir Nostre-Seigneur Iesus-Christ tout habillé de blancs vestemens, accompagné de ses Apostres & de grande multitude de Martyrs, d'Anges & Archanges. Qui luy-mesme consacra & dedia ladite Eglise, & contre les parois d'icelle imprima le signe évident de ladite consecration. Et ce fait Nostre-Seigneur dit au ladre qu'il rapportast & denoncast le lendemain ce qu'il avoit veu, & dit aux autres Evesques & Prelats qu'il n'estoit plus besoin de la consacrer. Et afin qu'ils l'en vouluſſent croire, il s'approcha de luy, passa la main sur le visage, & luy osta une raphe de la maladie de lepre qu'il avoit au visage, si bien que la face luy demeura belle, claire & nette, le restitua en sauté. Laquelle raphe est encore gardée en un reliquaire en ladite Eglise S. Denis.* Ainsi ce Temple fut dés lors reputé le plus venerable & le plus riche de France, & commença le peuple de s'y assembler & dresser le plan d'une ville. Car outre les sacrées reliques desquelles Dagobert l'enrichit

Dedicace miraculeuse de l'Eglise S. Denis en France.

Raphe d'un ladre en l'Eglise S Denis

jusques à piller les autres Eglises de son Royaume pour y eſlever des trophées de leurs dépoüilles, & outre les grandes richeſſes qu'il luy départit d'une magnificence & liberalité toute naturelle; encore voulut-il l'appanager de grandes & graves preéminences, de belles prérogatives & de tres-nobles & tres-Auguſtes privileges. Il donna une ſouveraine autorité à l'Abbé, non ſeulement de commander aux habitans du bourg (bien qu'il ne ſe trouve rien plus doux qu'un juſte commandement) mais d'avoir puiſſance ſur leurs biens, leurs vies & leurs honneurs, leſquels on repute cent fois plus que la vie.

Habitãs de S. Denis jadis eſclaves de l'Abbé.

Et afin de peupler & agrandir ſon Domaine, il inſtitua une foire annuelle de 4. ſemaines, dedans un champ proche l'Egliſe, pendãt laquelle le Marchãds de Paris ne débiteroient aucunes denrées ou merceries, & où ſe trouveroient Marchãds des 4. coins du Royaume & du milieu

Foire de quatre ſemaines à S. Denis

Charles le Chauve confirma non ſeulement ces prérogatives peu communes, mais auſſi les augmenta de nouvel es autoritez & de nouveaux revenus Il dõna à cette Egliſe la Seigneurie de Ruel prés Nanterre avec ſes appartenances pour l'entretenement, & fondation de 15. cierges, leſquels doivent bruſler quand beſoin eſt dans le refectoir de l'Abbaye; & de 7. lampes qui doivent nuit & jour eſtre allumées devant l'Autel de marbre qu'il avoit donné, dit la Ste Trinité. Transfera en ce bourg la Foire d'Aix inſtituée & affranchie par Charles le Grand, & impetra de grands pardons du Pape Iean VIII. afin de la rendre plus marchãde. Donna à l'Abbaye, ou fortifia par ſon Edit tous droits de Iuſtice, haute, moyenne & baſſe en toute leur juriſdiction, & de ſurcroit en l'étenduë de 9. lieuës autour de la riviere de Seine. Iuſtice qu'il apel-

Ruel dõné à Meſſieurs de S. Denis par Charles le Chauve.

Foire de S. Denis.

la Cour de S. Denis, en une de ses Chartres en ces mots. *Clamorem de illo ad Abbatem faci-mus, & justitiam nobis fieri non exigemus nisi tantum in Curia S. Dionysij.*

Iustice de S. Denis.

Et pour marque de toutes ces largesses fut gravé cét Epitaphe sur sa tombe.

Multis ablatis nobis fuit hic reparator,
Sequanei finuij Ruoliique dator.

Avant luy Charlemagne avoit ordonné que les Rois & Evesques de France obeïssent à l'Abbé, que les Rois ne fussent couronnez, ni les Evesques ordonnez, sans son consentement: avoit fait hommage de son Royaume à S. Denis, & assujetti tous ses sujets à luy payer tous les ans un certain tribut, pour chacune maison de leur appartenance: voire avoit affranchy tous serfs qui le payeroient volontairement, voulant qu'ils fussent appellez, *Les affranchis de S. Denis.*

Le Roy Robert confirma pareillement la Chartre, les privileges & droits, que Dagobert avoit donnez à cette Eglise, y en donna de nouveaux & sur tout l'enrichit grandement, dit le sieur du Haillan.

Citoyés de S Denis affranchis de l Abbé.

Et Louïs sixiéme dit le Gros, en ayant fait autant: permit neantmoins à Sugger 25. Abbé de quitter Chrestiennement aux habitans ses sujets les grosses tailles & tributs qu'ils luy payoient selon les taxes & ordonnances de leur premier fondateur.

Eglise S. Denis rebâtie.

Ce Sugger fit rebâtir l'Eglise en trois ans & trois mois, mais inferieure de beaucoup à la premiere en parades & magnificences, encore qu'assez riche & superbe, & qui n'avouë aucune égalité entr'elle & ses concurrentes, ainsi que luy-mesme nous en donne asseurance dans son histoire en ces paroles: *Quod quidem opus,*

glorioſum quantum divina manus in talibus operoſa protexerit, certum eſt argumentum, quod in tribus annis & tribus menſibus, totum illud magnificum opus, & in crypta inferiori & in ſuperiori voltarum ſublimatum, tot arcuum & columnarum diſtinctione variatum etiam operturæ integrum ſupplementum admiſerit.

Sur le devant on voit deux hautes & groſſes tours quarrées, ſoûtenuës de 4. gros pilliers de pierres, eſquelles ſont poſées les cloches de pur metail, & les portes de cuivre artiſtement élabourées & enrichies d'or, que Dagobert fit charger & apporter de ſaint Hilaire de Poictiers. Deſcription de l'Egliſe de Denis en France.

Au dedans paroiſt la magnificence de l'Egliſe, laquelle a trois cens pieds de longueur, cent de largeur, quatre-vingts de hauteur, le tout dans œuvre, & la nef ſeule cent trente pieds de longueur.

Le Chœur eſt diviſé en trois, le premier où ſont les Chaires des Religieux, long de ſeptante pieds & large de trente-cinq, le deuxiéme long de quarante-cinq, & large auſſi de trente-cinq, & le troiſiéme de vingt-cinq pieds de longueur, mais autant large que les deux autres.

Dans le premier ſont les marques des tombeaux jadis couverts de fin argent, des Rois Philippes dit Auguſte qui eſtoit au milieu, de Louis VIII. dit de Montpenſier, à coſté feneſtre, & de Louis IX. ſon fils, à la dextre, je dis de ce S. Louis, à la memoire duquel pour l'embelliſſement & luſtre des derniers offices de ſa ſepulture, furent eſlevées ſur le chemin de Paris à S. Denis ces Montjoyes, ou Croix Pyramidales, enrichies chacune de trois ſtatuës Royales & de l'image d'un Cru- Monumens & Sepultures des Rois.

cifix à la pointe. Ces tombeaux furent pillez & démolis par les Anglois durant Charles VI. Au milieu la ſepulture de Charles le Chauve faite de cuivre : A coſté les ſtatuës de Clovis fils de Dagobert & Charles Martel, ſur une meſme tombe. A main ſeneſtre de l'Autel, celles de Hugues Capet & d'Eude auſſi liées & aliées enſemble.

Dans le ſecond Chœur ſont pluſieurs autres ſepultures & ſtatuës de nos Rois & Reynes, comme de Philippes III. de Philippes le Bel & d'Eliſabeth d'Arragon ſon épouſe, de Pepin & de Berthe ſa femme, de Carloman & Louïs baſtards, de Louïs Hutin & ſon petit fils Iean, de Ieanne Reyne de Navarre, fille de Louïs Roy de France, aiſné fils du Roy Philippes le Bel, mere de Madame la Reyne Blanche, Reyne de France, du Roy Robert & de Conſtance ſon épouſe, de Henry ſon fils & de Louïs le Gros, de Philippes fils de Louïs & de la Reyne Conſtance venuë d'Eſpagne, de Carloman fils de pepin & d'Hermentrude femme de Charles le Grand : & enfin de Charles VIII. eſlevé en cuivre doré.

Dans le 3. ſe voient encore quelques tombeaux, comme de Dagobert, fondateur de l'Egliſe, de Philippes le long & de la Reyne Ieanne ſa femme, de Charles dit le Bel, & de Ieanne d'Evreux ſa compagne, de Philippes de Valois & du Roy Iean ſon fils, & de la Reyne Marguerite épouſe de S. Louïs.

Ces 3. chœurs ont 3. Autels, le matinal, le grand enrichy d'une table & d'une croix toute d'or, ſans les diverſes perles & pierreries qui ſurpaſſent l'excellence de l'ouvrage : & le 3. celuy qui ſur ſa conſtance aſſeure la Châſſe des Saints Martyrs, Denis Apoſtre de France,

Eleuthere & Ruſtic ſes compagnons, de ſaint Denis Eveſque de Corinthe, & de ſaint Louïs Roy de France.

Le haut & le derriere de l'Egliſe ſont embellis de Chapelles, & les Chapelles riches de tombes & de châſſes d'or & d'argent, eſquelles repoſent pluſieurs glorieux corps de Saints & de Martyrs, de S. Hippolite, de S. Euſtache, de trois des unze mille Vierges, de S. Ofmonde, de S. Firmain, S. Mauriee, S. Peregrin, S. Patrocle, S. Cucuphe, S. Hilax, S. Romain, & autres, mais ſur tout la châſſe de S. Louïs, eſlevée avec les trois protecteurs de l'Egliſe & de S. Denis de Corinthe. Corps SS. de l'Egliſe S. Denis.

Saint Eugene qui convertit les citoyens de Tolede par ſes predications y repoſoit auſſi, voire y repoſeroit encore, ſi Charles IX. n'en eût honnoré le Roy d'Eſpagne, qui en recompenſe y appendit cette belle Lampe d'argent qu'on voit encore dans le premier chœur, devant la châſſe de ſaint Denis. Lampe d'argét.

Hors le chœur à main droite ſe voit le riche Mauſolée de François I. Madame Claude ſon épouſe, François & Charles ſes enfans, au flanc duquel ſont gravées les guerres, victoires & trophées de ce Roy.

Dans le caveau ſe voit une corne de Licorne de ſix pieds & demy de longueur: Au deſſus le Crucifix d'or, & derriere les armoiries des corps ſaints, la cuve de Porphire faite d'une piece, que Dagobert apporta de l'Egliſe ſaint Hilaire de Poictiers, où l'on tient qu'elle ſervoit de Fons baptiſmaux, comme maintenant on l'employe à faire l'eau beniſte les veilles de Paſques & de Pentecoſte. Licorne & cuve de Porphyre.

Hors la Chapelle S. Hippolite paroiſt le tombeau magnifique du Roy Louïs XII.

de Madame Anne de Bretagne son épouse avec leurs statuës tirées au naturel.

Tõbeau de Henry II.

Et dans le cimetiere qui joint à l'Eglise du costé Septentrional, est la Chapelle que la Reyne Catherine de Medicis fit bâtir en forme ronde, qui a trente-quatre toises de circonference, & au milieu de laquelle sont les tombeaux de bronze de Henry II. François II. & Charles IX. & le reste de l'architecture de marbre & de Porphire de diverses couleurs.

Mais sur tout est merveilleux le Tresor tant estimé & admiré de ceux qui en ont contemplé les richesses, & pour la veuë duquel tant d'étrangers entreprennent tous les jours le voyage de S. Denis. Si je voulois en particulariser ici toutes les pieces, je ferois trop long. Seulement diray-je que là sont les habits & ornemens de la Roiauté Françoise, la Couronne, le Sceptre, la main de Iustice, le Manteau Royal, la Dalmatique & la Bottine, que l'Abbé est tenu de faire porter au lieu où nos Rois sont couronnez, desquels j'ay amplement parlé au second livre de leur Grandeur. Là est le Roy Henry quatriéme vestu de ses enseignes & marques de Majesté; je dis ce Roy des Lys, ce vaillant Prince, qui se prosterna à genoux à l'Autel premierement en cette Eglise de S. Denis Apostre de France, professant la foy & Religion de ses ancestres, & reprenant l'honneur de Fils aisné de l'Eglise de Dieu, Catholique, Apostolique & Romaine.

ornemẽs Royaux.

Là estoit l'Auriflame, cette banniere de vermeil, toute semée de fleurs de Lys d'or, que l'on conte avoir esté envoyée du Ciel au grand Clovis, & que nos Rois alloient

Auriflame.

prendre à saint Denis quand ils entreprenoient quelque guerre étrangere. Mais la France a fait perte de cét ancien étendart en une guerre qu'elle eut contre les Flamands, & ne luy en est resté aucune memoire.

Librairie.

En cette Abbaye estoit l'une des riches Librairies du monde avant les troubles, la veuë de laquelle poursuivoient generalement & instamment tous les étrangers qui venoient en France.

Là ont esté couronnées plusieurs de nos Reynes, ainsi que j'ay montré au second livre de la Grandeur & Majesté de nos Rois. Là furent rendus à nostre Henry les monumens sacrez de ses predecesseurs, durant nos troubles.

Eglise S. Denis n'a jamais été pillée.

Et, qui est l'vne des plus saintes & augustes marques de la sainteté de ce lieu, c'est que les ennemis plus grands de la France l'ont toûjours conservé sur tous autres du Royaume. Les Normands qui pilloient & brusloient toutes les Eglises, n'y firent aucun dommage, comme le témoignent ces paroles d'un vieux livre écrit à la main. *Cecy est du tout merveilleux, que les Normands ennemis de Dieu, laissassent entier & sans le brusler, ce lieu que Dieu avoit choisi à son honneur, & pour la memoire des trés-excellens saints Martyrs, sans que pour cela ils en tirassent prix ni present pour le rachapt d'iceluy, veu mesmement qu'ils sçavoient bien que la ruine de ce lieu seroit de grand creve-cœur au Roy & à ses Princes, si ce n'est que ces Athletes de nostre Seigneur garderent lors leurs sepultures, & celles de plusieurs fideles, afin que ceux qu'ils avoient aimez, les eussent non seulement propices au Ciel, mais aussi en terre honorez de pareils monumens.*

Les Anglois qui ont presque possedé tout le Royaume, y firent bâtir une tour pour servir de rempart & de deffenses à l'Abbaye. Et durant nos troubles encore les Calvinistes luy ont laissé la gloire entiere de toutes ses plus rares & admirables pieces.

Fontaine d'vne pierreau Cloistre de l'Abbaye S. Denis.

J'adjoûteray encore qu'au Cloistre se voit un vase ou bassin de fontaine trés-grand, & tout d'un piece richement embelly & élabouré de diverses figures de Dieux, & l'un des plus precieux restes que nous ayons de l'antiquité des Romains.

Prérogatives & grandeurs de l'Abbé de saint Denis.

Reste maintenant de reciter & déduire en peu de mots les grandeurs, authoritez, preéminences & prérogatives que nos Rois ont particulierement données aux Abbez de S. Denis, qui sont de trés-haute & trés-auguste marque, & dont ils leur sont d'autant plus étroitement obligez, qu'ils les en ont si noblement appanagez. Car anciennement ils estoient Maistres de leur Chapelle, & grands Aumôniers de leurs Majestez. Et de nostre temps il est encore ordinaire, que quiconque est Abbé de S. Denis, est aussi Conseiller au Parlement de Paris, & y a voix déliberative ainsi que les autres Conseillers & Pairs de France. Privilege qui luy a esté particulierement accordé par Philippes le Long lors qu'il y ferma la porte à tous autres Prelats.

Il est aussi exempt de la sujection de tous Evesques, & particulierement de celuy de Paris, exemption que luy ceda saint Landry à la poursuitte de Clovis second, & de laquelle je veux mettre icy

cette preuve, que l'Abbaye vacante par la mort de Guy Abbé, & en son lieu ayant esté éleu Guy de Villotte, comme on doutoit si l'Evesque de Paris pourroit confirmer cette élection, pour estre cette Abbaye exempte de la jurisdiction de l'Evesque, il fut dit que pour ce coup & sans le tirer en consequence, la confirmation tiendroit.

Il peut encore conferer les moindres ordres, & benir ses ornemens de l'Autel, qui est une prerogative commune à luy seul avec les Evesques, voire peut donner cette authorité à l'un de ses Religieux, tel qu'il voudra choisir pour ce ministere.

I'ajoûteray que nostre grand Charles fils de Pepin, luy obtint ce privilege du Pape Estienne troisiéme, que ses Religieux pourroient bâtir des Abbayes en tel lieu qu'il leur plairoit, & seroit permis par le Royaume : qu'ils pourroient élire un Evesque qui presideroit sur eux, & que leur Abbaye ne releveroit que du saint Siege. Ainsi que je ne mettray en ligne de compte les treize riches Prieurez, non plus que les cinquante ou soixante Cures & autres Prebendes qui sont en sa collation.

Cour Royale tenuë à saint Denis.

Mais ne faut oublier qu'en cette ville nos Rois ont autrefois tenu leur Cour aux quatre festes solemnelles de l'année, jusqu'au regne du Roy Robert, lequel promit le premier que desormais il ne celebreroit les festes solemnelles à saint Denis, pour ne donner empeschement au service des Religieux. *Crucem itaque nostram,*

portent les paroles de son titre, *cum in ipso castello haberemus, ut nos ab inquietudine ipsius Ecclesiæ & fratrum ibidem famulantium longe faceremus, Deo & glorioso protectori nostro, & patrono Sancto Dionysio, ex consultu Archiepiscoporum, quorum nomina subtus signamus, placuit Serenitati nostræ ab hodie & deinceps, remittere, ut solemnem Curiam, hoc est in Natali Domini, in Theophania, in Pascha, & in Pentecoste, neque nos neque successores nostri ulterius ullo modo præsumamus celebrare*, Paroles desquelles je recueille qu'ils avoient là leur Chasteau & leur Palais, encore que pour le jourd'huy nous n'y connoissions aucunes remarques.

Chasteau de nos Rois à saint Denis.

Mais depuis que le Parlement fut fait sedentaire à Paris, la devotion des Rois refroidie, & les citoyens de saint Denis assujettis à la jurisdiction du Chastelet, & qui n'avoient auparavant pour souverains que les Iuges qui leur estoient donnez par l'Abbé. on la veu décheoir petit à petit de sa premiere grandeur, & abandonnée de ses habitans.

Les vieux fossez qu'on voit encore à deux cens pas de ses murailles, prés l'Eglise saint Remy, montrent assez que leur enceinte s'étendoit jusques-là, puis mesme que l'on trouve que cette Eglise estoit anciennement enclose dans la ville.

Et au lieu que les Marchands de toutes nations frequentoient jadis ses foires, Frisons, Anglois, Italiens, Flamands & autres, on y voit aujourd'huy le commerce presque délaissé, & tombé au plus bas de son lustre. Mesme le Recteur, Supposts & Escoliers de l'Vhiversité de Paris, qui s'y acheminoient tous les ans au Landy en pompe & magnificence, ne

bougent aujourd'huy de l'enclos de leurs Colleges.

Paroisses & Eglises de S. Denis

Elle n'eſt toutefois ſi petite, ni ſi deſerte, que l'on n'y conte onze Paroiſſes, ſainte Geneviefve, S. Michel du degré, S. Barthelemy, 3. reduites maintenant en une, S. Michel, S. Pierre, la Magdelaine, S. Marcel, ſainte Croix, S. Martin, S. Iacques du haut Boulon, Paroiſſe des ſerviteurs de l'Abbaye & S. Remy : outre ce Monaſtere le grand ſepulcre de nos Rois, que Dagobert fit entierement bâtir, comme je viens de montrer, & auquel il donna ſi abondamment & ſi prodiguement les revenus de ſon patrimoine, l'Egliſe Collegiale de S. Paul, le Prieuré de S. Denis de l'Eſtrée, (qui eſtoit cette ancienne Chapelle de Catulle, où ſont encore trois tombeaux de pierre marquans les lieux auſquels Dagobert trouva les corps des ſaints Martyrs, ſuivant la viſion ſuſdite) l'Hoſtel-Dieu, S. Remy hors la ville, & les ruïnes de l'ancien hermitage S. Quentin.

Pour faire fin, je diray que cette ville eſt encore riche de grandes commoditez, pour eſtre aſſiſe en une plaine, & toute ceinte d'eaux & de marécages, ſans avoir rien qui luy commande. Aſſiette & commodité que nos Rois n'ont jamais voulu fortifier, afin de ne bâtir un rampart & deffenſe aſſeurée à ceux qui voudroient entreprendre ſur leur capitale, ſejour ordinaire de leur Cour.

De la ville de Poiſſy.

CHAPITRE X.

SAint Loüis ayant fait deffenſe de vendre les Prevoſtez & autres Eſtats de Iudicature par ſon ordonnance de l'an mil trois cens cin-

quante-six, la Iustice du Chastelet parut aussitost élevée en son midy, au plus haut point de son ascendant, & furent lors les fins & limites de sa jurisdiction étendus sur sept Prevostez qu'on appelle encore aujourd'huy les sept filles de la Prevosté de Paris, Poissy, saint Germain en Laye, Tornan & Torcy en Brie, Corbeil, Montlhery & Gonnesse en France.

La ville de Poissy donc tient le premier rang comme la plus noble & la plus aimée de nos premiers Rois de la troisiéme race. Ce n'estoit anciennement qu'un Château de plaisance, où les Reines faisoient leurs couches, une maison Royale où les enfans de France prenoient leurs premieres nourritures avant que Fontaine-bleau & saint Germain fussent bâtis & embellis. Constance femme du Roy Robert, y fit construire l'Eglise nostre-Dame où elle ordonna d'estre enterrée, & mit Moines de l'Ordre de saint Augustin. Mais depuis Philippe le Bel fit refaire l'Eglise de nouvel édifice, augmentant le Monastere, & y mit des Religieuses de l'Ordre S. Dominique.

Eglise nostre-Dame de Poissy.

Saint Louïs pour un de ses titres plus excellents pour une de ses plus belles qualitez, & qui relevoit davantage l'hõneur & la gloire de son nom, s'appelloit Louïs de Poissy, pour ce qu'il y estoit né, & y avoit esté nourry. Aussi avoit-il accoûtumé de dire, *que le plus grand honneur qu'il eut jamais, estoit d'avoir esté baptisé & mis au rang des Chrestiens.* Il aimoit cette demeure sur tous autres lieux, & un jour qu'il y estoit, ainsi qu'il devisoit avec ses familiers, il dit que la plus grande gloire qu'il avoit jamais receuë avoit esté en ce lieu. Et comme les autres luy disoient que ç'avoit esté à Rheims, là où il avoit esté oingt & sa-

Religieuses de Poissy.

S. Louïs se plaisoit à Poissy & pourquoy.

cré Roy, il répondit que non à Rheims, mais bien audit Poiſſy là où il avoit receu le Baptême, qui eſtoit le plus grand honneur que l'homme peut recevoir: & quand il écrivoit à ſes familiers, il ſe ſouſſignoit; Louïs de Poiſſy.

C'eſt aujourd'huy une aſſez belle ville, aſſiſe en un beau valon joignant le rivage de Seine, & limitée en ſon plan de boccages & terres fourmentieres. Ville ſignalée au commencement des Troubles par l'aſſemblée publique des Prelats de la France, qu'on a depuis appellée le Colloque de Poiſſy, tenu l'an 1561. ſous Charles IX. Colloque de Poiſſy.

Du Château de Saint Germain en Laye, & du village de Nanterre.

CHAPITRE IX.

SAint Germain en Laye eſt aujourd'huy un lieu de plaiſance pour nos Rois, le plus rare en beauté, le plus gracieux en ſejour, & le plus abondant en toutes ſortes de délices qui ſoit gueres en France. S. Germain en Laye.

Ce lieu bien qu'il faſſe quelque gloire de l'excellence de ſon antiquité, pour avoir emprunté le beau titre de ſon nom, de ce tant celebré Eveſque d'Auxerre S. Germain, lequel avec S. Loup Paſteur de Troye paſſa en Angleterre pour arracher les épines de l'hereſie, qui y ſuffoquoient les ſemences de la vraye Religion: ſi eſt-ce qu'il n'a point veu ſon honneur tant relevé que depuis que nos Rois y ont fait bâtir.

Charles V. jetta les premiers fondemens du vieil Château, lequel ayant eſté pris des Vieil Château.

Anglois pendant la confusion où s'abismoit le Royaume par le foible cerveau de Charles VI. le rendit depuis à Charles huitiéme, moyennant certaine somme d'argent qui fut donnée au Capitaine Anglois qui le tenoit.

Nouveau Château.

Ie ne veux m'arrester à montrer icy les terres, les Galleries, les Sales, les Chambres, Antichambres, les Cours, les Offices, le jeu de paulme, l'Eglise, les Vignes, les Bois, les routes, les montagnes, les valons, les prez, la vilette bassé au pied ceinte de la riviere de Seine qui va léchant ses bords. Ie ne veux m'arrester à descrire la foreſt voisine des murailles de ce Chasteau, couverte d'une fueille si épaisse & si touffuë, que le Soleil en sa plus ardente chaleur ne la sçauroit transpercer. Foreſt où les Poëtes du temps passé eussent peû dire s'il l'eussent veuë, que c'étoit celle mesme où Pan ce grand Veneur, les Faunes, Satyres, Dryades, Hamadryades, & toutes les deïtez foresticres avoient accoûtumé de faire leur retraite. Foreſt, dis-je, riche d'un jeu de mail, le long duquel il y a des pavillons quarrez, faits & massonnez exprés pour repoſer, ou pour recevoir l'assemblée des regardans. Seulement je veux dire que nos Rois pendant l'honneur & la seureté de la paix ont presque toûjours choisi leur retraite en cette noble maison.

Et à la verité si jamais la Majesté des Lys a honnoré & reveré lieu de noſtre France, je croy que ç'a esté ce Chasteau, aprés celuy de Fontainebleau, dont nous parlerons cy-aprés. François premier s'y plaisoit fort à cause des longues & larges routes de bois voisins faites exprés, pour plus aisément & avec plus de plaisir courir le cerf à force, le

ſanglier, le chevreüil : méme l'embellit de nouveaux édifices, & fit relever ce qui tomboit en ruïne. Mais l'accompliſſement & la perfection de ſon ornement, il le doit au deffunt Roy Henry quatriéme d'heureuſe memoire, qui a rendu cette maiſon de ces predeceſſeurs vraiement Royale. Il a fait bâtir un nouveau Château ſur cette croupe de montagne pratiquée ſur les flancs du rocher plus proche de la riviere, auquel il n'a rien épargné de ce qui pouvoit éclairer ſa gloire & relever ſon honneur au plus haut point.

Eſcalier.

L'eſcalier, qui eſt à l'entrée où ſont gravées les images d'Hercule & d'un lion, les fontaines, les petits ruiſſeaux frais & argentins qui coulent au fond des petits valons pour rafraiſchir les plantes & les fleurs des parterres & compartimens des jardins y ſont admirables : mais ſur tout cela les grottes auſquelles il ſemble, que les plus rares merveilles de la terre ayent reſolu de ſuborner les ſens, enyvrer la raiſon, & peu à peu dérober l'ame de ceux qui les regardent ou entendent, leur faiſant perdre le ſentiment, ſoit de l'œil ſoit de l'oüye.

Grotte de Saint Germain.

Les anciens avoient ignoré l'induſtrie de faire élever & remonter les eaux plus haut que leur ſource, & nous & les noſtres fuſſions demeurez en cette ignorance, ſans l'ingenieuſe & hardie invention de Claude de Maconnis Preſident des Finances en la generalité de Lyon, qui le premier en a fait preuve avec admiration premierement aux fontaines de ce nouveau Chaſteau de S. Germain en Laye, & depuis aux maiſons du Mareſchal de Rets à Noiſi, & du premier Preſident de Paris à Stim.

Belle & rare inventiõ.

Par le moyen de cette élevation, & à la faveur des secrets ressorts de ces eaux remontantes, l'industrie humaine nous y fait voir aujourd'huy de belles & rares pieces dans les grottes tant hautes que basses. Et premierement quant aux autres, elles sont si artistement pavées & encoustrées par tout de divers rangs de coquilles d'oüitres & moules, que l'assemblée des regardans se sent plûtost moüillér qu'elle ne s'apperçoit d'où peut proceder l'accident. Dedans la premiere est une table de marbre, où par l'art d'un entonnoir s'élevent en l'air des couppes, verres & autres vaisseaux bien formez de la seule matiere de l'eau. Prés delà y a une Nymphe élevée à demy en bosse la face riante, belle & de bonne grace, qui laissant emporter ses doigts au branle que luy donne l'eau fait joüer des orgues, je dis de ces instrumens organiques qui furent premierement en vsage aux Eglises de France sous Loüis le Debonnaire fils de nostre grand Charles. Il y a un Mercure prés la fenestre, qui a un pied en l'air, & l'autre planté sur un appuy, sonnant & entonnant hautement une trompette. Le coucou s'y fait entendre & reconnoistre à son chant.

Table de Marbre.

Nymphe joüant des orgues.

Mercure.

Dragon. Sortant delà pour entrer en l'autre partie, se rencontre un fier Dragon, lequel bat des aîles avec grande vehemence, & vomit violemment de gros boüillons d'eau par la gueule. Dragon accompagné de divers petits oisillons, que vrayment l'on diroit non pas peints & contrefaits, mais viuans & branslans l'aîle, qui font retentir l'air de mille sortes de ramages, & sur tous les Rossignols y musiquent à demy à l'envy, & à plusieurs chœurs.

Oisillõs.

On void de l'autre costé un bassin de fontaine enrichy de mille petits animaux marins, les uns en coque, les autres en écaille, les autres en peau, tout entortillez par le reply des vagues, & des flots courbez & entassez l'un sur l'autre; & semble à voir ces troupes écaillées que ce soit un triomphe marin. Sur l'une des faces entre ces petits animaux, s'élevent deux Tritons par dessus les autres, qui embouchent leurs coques, tortillées & abouties en pointe, mouchetées de taches de couleur, aspres & grumeleuses en quelques endroits. Ils ont la queuë de poisson large & ouverte sur le bas. Au son des coques s'avance un Roy assis en Majesté sur un char couronné d'une couronne de joncs mollets mélez de grandes & larges fuëilles qui se trouvent sur la greve de la mer. Il porte la barbe longue & herissée de couleur bleuë, & semble qu'une infinité de ruisseaux distillent de ses mousTaches allongées & cordonnées dessus ses lévres, & de celles de ses cheveux. Il tient de la main dextre une fourche à trois pointes, de l'autre il guide & conduit ses chevaux marins galopans à bouche ouverte, ayant les pieds déchiquetez & découpez menu, comme les nageoires de poisson. Ils ont la queuë tortillée comme serpens. Les roues de ce char sont faites de rames & d'avirons assemblez pour fendre & couper la tourmente & l'espaisseur des flots comme à coups de ciseau. De l'autre face sont des Mareschaux en leurs habits de forgerons la face noire de crasse & de suye, lesquels battent du fer sur une enclume à grands coups de Marteau. Si c'étoient des Cyclopes je dirois qu'ils forgeroient des armes à nôtre grand Henry, comme

Tritons.

Neptune.

Mareschaux.

ils en ont forgé chez les Poëtes au vaillant Achille & au pieux Enée. Et ce qui eſt de plus plaiſant & qui ſemble fait pour faire rire, c'eſt l'eau qui ſe lance à ſi gros boüillons contre ceux qui ſe tiennent aux feneſtres, qu'en un moment ils ſont tout moüillez.

Au deſſous & un peu plus bas ſe void une autre grotte, que vous diriez d'un rocher ridé, caverneux & calfeutré de mouſſe épaiſſe & délicate, comme s'il euſt eſté tapiſſé de quelque fin coton. Là vous voyez les beſtes, les oyſeaux & les arbres s'approcher d'Orphée. Orphée touchant les cordes de ſa Lyre, les beſtes allonger les flancs & la teſte, les oyſeaux tremouſſer les aîles & les arbres ſe mouvoir, pour entendre l'harmonie de ce divin Chantre. Là eſt un Bacchus aſſis ſur un tonneau, tenant une coupe en main. Là ſont des Déeſſes admirables en forme de demy coloſſes, & pluſieurs autres pieces merveilleuſes, que je laiſſe pour la curioſité de ceux qui voudront en contenter leurs yeux.

Au lieu où eſt le rocher plus haut & tout devant le Chaſteau, vous remarquez une belle & admirable fontaine, qui ſurgiſſant à gros boüillons ſe diviſe en pluſieurs tuyaux, qui ſerpentent & arrouſent non ſeulement les jardins, mais auſſi fourniſſent d'eau à toutes ces petites merveilles artificielles.

Monſieur le Dauphin premier fils de Henry IV. qui du depuis a regné ſous le nom de Louïs XIII.) eut cette maiſon pour ſa premiere nourriture. Là les députez de Dauphiné de tous les ordres du païs luy vindrent rendre les premiers devoirs de leur ſubjection, & le reconnoiſtre pour ſouverain Seigneur, par un buffet entier de vaiſſelle richement

ment élaborée & embellie de diverſes figures de Dauphins.

A une lieuë de ce Chaſteau, tirant vers la ville de Paris ſe void un bois taillis, au milieu duquel y a un chemin paſſant, dont d'un coſté prenez une branche, elle flotera ſur l'eau, ainſi que tout autre bois, de l'autre prenez une autre branche elle ira au deſſous de l'eau comme une pierre : & l'appelle le commun peuple pour cette cauſe le bois de la trahiſon, diſant que pour une trahiſon qui y avoit eſté autrefois commiſe, Dieu l'avoit voulu chaſtier de cette façon. Quelques Hiſtoriens tiennent que ce fut de ce Ganelon qui trahit la maiſon des Ardennes, les Pairs de France, & les plus belliqueux Capitaines de Charlemagne. Et voit-on encore dans ce bois une grande table de pierre, ſur laquelle ils content que fut conceuë & formée l'infortune de cette journée tant memorable de Roncevaux. Bois de la trahiſon.

Vne lieuë encore par deçà eſt le village de Nanterre, où ſainte Geneviéve du premier point de ſa naiſſance, vid pleuvoir ſur ſa teſte toutes les divines faveurs que le Ciel peut épandre ſur ceux qu'il veut rendre divinement heureux, en l'an 422. Nanterre.

Là ſe voit le parc où l'on tient que cette ſainte Vierge gardoit les troupeaux de ſon pere : Parc tout enceint de groſſes pierres pour marque éternelle de ſa premiere & ſimple condition, & parc lequel n'eſt jamais couvert d'eau, encore que tous les champs voiſins en ſoient ſouvent inondez par le bord de la riviere. Là elle fit premierement le vœu de Virginité en l'Egliſe parochiale par le miniſtere de S. Germain Eveſque Parc, Egliſe, & ponts de ſainte Geneviéve.

d'Auxerre. Là elle rendit la veuë à sa mere Geronce, luy lavant les yeux de l'eau de ce puits qui se voit encore en l'Eglise dediée à son honneur, & où l'on tient qu'étoit son domicile ordinaire.

De la ville & Château de Corbeil.

CHAPITRE XII.

Corbeil. LA ville de Corbeil est fort antique, ceinte de murailles, & des rivieres de la Seine & d'Essone ou d'Estampe, qui l'arrosent. Cesar l'appelle en ses memoires des guerres de la Gaule *Metiosedum*, & dit au livre septiéme que les Gaulois anciennement plus hardis & courageux que rusez à la guerre, *ayant laissé un gros corps de garde vis à vis de son camp*, qu'il avoit planté devant Paris, *& envoyé quelques compagnies devers Metiosedum, pour s'acheminer à mesure que les batteaux monteroient, ils menerent le reste de leur armée contre Labienus.* Mesme quelques-vns luy attribuent le premier plan de cette grosse tour, qui sert encore aujourd'huy de fortereſſe à cette place. Les Latins ont depuis appellé le Chasteau *Castrum Corbolium*, & de *Corbolium* nous avons fait nostre Corbeil François.

Cette ville a autrefois esté érigée en Comté, & dit-on qu'un Aymon Comte d'icelle, jetta les fondemens de l'Eglise saint Spire, & y établit le College des Chanoines qui y sont. On void encore sa tombe à main fenestre du principal Autel, & prés de sa tombe un tableau qui en donne quelque témoignage.

Eglise saint Spire.

La Reine Isemburge épouse du Roy Philippe Dieu-donné (quelques-uns disent que ce fut Adelle) y fit jadis batir une maison de plaisance, de l'antiquité de laquelle restent encor quelques reliques le long du rivage d'Essone, au lieu qu'on nomme le vieil Corbeil : & y établit sa demeure aprés que le Roy l'eut repudiée, sous couleur qu'elle luy estoit liée d'un trop étroit lien de parentage. Son tombeau s'y voit au lieu dédié à la memoire de S. Iean, lequel dépend de l'Ordre des Chevaliers de Malte. Palais de la Reine Isemburge.

Louïs le Gros voyant que Thibaut Comte de Champagne projettoit & formoit quelques desseins sur ce fort pour luy servir de rempart & deffenses contre les attaques de sa Majesté, fit tant envers Hugues du Puiset qui en pretendoit la possession par la mort du Comte Eude son oncle, qu'il luy en quitta tous les droits. Et depuis ce temps a toûjours esté la place étroittement vnie avec le domaine de nos Rois. Place qu'ils ont depuis érigée en Prevosté & Chastellenie, ayant Procureur du Roy & autres Officiers, pour juger les sujets d'icelle en premier ressort.

Le Duc de Bourgogne avoit son siege devant Corbeil l'an 1418. lors que la Reine Isabelle de Baviere épouse de Charles VI. femme malicieuse & vindicative, luy envoya secretement un homme fidelle, qui luy fit abandonner assez temerairement la poursuitte de son entrepriſe. Mais il consideroit sagement qu'ayant la Reine de son party, elle luy vaudroit mieux que trente villes de Corbeil. Cinq ans auparavant les Bouchers de Paris armez en sa faveur s'y estoient acheminez, & en avoient rompu les ponts, & les lacs.

Et durant nos derniers troubles, encore a-t-elle esté attaquée par ceux de la Religion pretenduë reformée ; Mais aussi courageusement deffenduë des Catholiques.

A une lieuë en deça de Corbeil, & sur la riviere est le village de Soissy dont la seigneurie appartient à Messire Nicolas de Bailleül, Conseiller du Roy en ses Conseils, & President en son Parlement de Paris. De l'autre costé de l'eau est aussi le village de Cenemont, où il y a une belle maison appartenant à Monsieur l'Abbé de la Riviere. Et non loin delà est Essone, où Monsieur Ainselin Conseiller & Maistre de la Chambre aux deniers du Roy, a une maison des plus belles pour les eaux qui soit en France.

Des villes de Tournem, & de Torcy en Brie.

CHAPITRE XIII.

Tournē & Torcy en Brie.

LEs villes de Tournem & de Torcy en Brie ne sont pas autrement recommandables pour leur ancienneté, non plus que pour les rares singularitez de leur étenduë. La cause mesme pourquoy nos Rois les ont soumises à la Iustice du Prevost de Paris, pour en priver les Bailliages de cette contrée, ne m'est pas assez connuë, si ce n'est qu'ils ayent voulu marquer par là quelque rebellion des Seigneurs qui ont autrefois commandé à la Brie, ou que les ayant jointes à leur domaine, ils les ayent voulu signaler de la prerogative & preference de cette noble jurisdiction. Tournem est Prevosté & Chastellenie ayant Pro-

cureur du Roy & autres Officiers pour la distribution de la justice en premier ressort.

Des Bourgs de Goneſſe & d'Argentuëil.

CHAPITRE XIV.

Goneſſe. GOneſſe n'eſt pas une ville cloſe, ains ſeulement un bourg, qui pour un de ſes plus hauts titres, & pour une de ſes plus inſignes qualitez, ſe vante que Philippe Auguſte y eſtant né daigna bien en prendre le ſurnom. Car les Hiſtoriens remarquent qu'on le ſurnommoit Philippe de Goneſſe. Et auparavant, le Roy Louïs le Ieune ſon pere voulant gratifier les Hermites de l'Ordre de Grandmont qu'il établiſſoit au Bois de Vincennes en l'an 1164. il leur octroya pour leur vivre ſix muids & demy de froment, percevables par chacun an ſur ſa grange de Goneſſe, *Dedimus etiam, & conceſſimus*, portent les paroles de ſa charte, *in perpetuam eleemoſynam ſupradictis Bonis hominibus ſex modios & dimidium frumenti recipiendos annuatim in grangia noſtra Goneſſe.*

Argentuëil. Non loin delà eſt la Ville d'Argentuëil, aſſez renommée par les ſaintes dépoüilles ou precieuſes reliques de la Robe de noſtre Seigneur, encore que durant nos derniers troubles elles ayent eſté la fable & le joüet de l'impieté. Il y a en cette petite ville un Prieuré fort ancien, dépendant de l'Abbaye Saint Denis.

Du Château de Montl'hery, Chastres & autres places.

CHAPITRE XV.

Mont-l'hery. JE trouve dans le livre intitulé, *La grande Mer des Histoires*, qu'un Forestier du Roy Robert nommé Thibaud File-étouppe, fit bâtir le Chasteau de Montl'hery, en l'année mille & quinze. Quelques-uns disent qu'on l'écrivoit anciennement Montle-heric, & rapportent la premiere excellence de son origine à un Lederic, ou Luderic, premier Forestier de la Foreſt de la Chambroniere, qui est aujourd'huy le païs de Flandres.

Sugger Abbé de S. Denis fait mention d'un Milon de Montel'hery, duquel le fils appellé Guy pratiqua le mariage d'une sienne fille vnique avec le fils naturel du Roy Philippe I. qu'il avoit eu de la Comtesse d'Angers sa concubine. A quoy le Roy s'accorda librement afin d'estre en possession de ce fort Chasteau, lequel avec Corbeil avoit long-temps esté le rempart & la retraite asseurée des rebelles de ce quartier de la France. Louïs le Gros son fils le fit depuis abbatre & raser, excepté la Tour que l'on y voit encore, & qui étend sa veuë jusques sur la ville de Paris, à cause que le susdit Guy Seigneur du lieu y vouloit rentrer par force & en faire un nid de tyrannie, voire en vnit la possession & seigneurie à la Couronne, aussi bien que celle de Corbeil.

Bataille de Mõt-l'hery. Ainsi est demeurée cette forte place enveloppée sous ses ruines, desquelles les restes marqueroient encore assez sa grandeur & son

antiquité, si le Roy Louïs XI. ne l'eust voulu rendre plus recommandable à longues années, par une memorable bataille, qui fut là donnée pendant son regne, l'an 1463.

Sous Montle-hery est la ville de Chastres, à huit lieuës de Paris, joignant les murailles de laquelle se voit le jardin de Chantelou, piece du tout excellente, & qui a donné sujet à beaucoup de beaux esprits d'y occuper le travail de leur plume. Vn Poëte Latin dit. Iardin de Chantelou.

Cantus dixere Luperum.

Et un François, mais moins à propos,

on dressa pour Louchante
Le lieu de Chantelou, piece tant excellente.

Faisant cette Louchante, ou Louchant, femme d'un Tuileau Iardinier du Roy Francus, duquel j'ay parlé cy-devant, à l'honneur de laquelle il conte que fut bâty ce lieu de plaisance.

C'est un grand & spacieux domaine, riche de biens, rare en beauté, gracieux en sejour & abondant en toutes sortes de dences. La terre y est en quelques endroits applanie en plate campagne, en d'autres relevée en petits tertres & colines chargées de plantes & d'arbres divers. A l'un des bouts se remarque une Abbaye de Religieuses qui a sa veuë limitée des parterres, des compartimens, des allées & cabinets de lierre, des ruisseaux, des collines, des bois, des plantes, des arbres, des fruits, & de toutes les pieces rares & admirables de ce divin verger. Les Dieux & les contes fabuleux de la Metamorphose d'Ovide s'y voyent presque tous historiez & vignetez en verdure, avec les representations de l'Amphitheatre, & des Gladiateurs des Romains; mais la negligence des jardiniers a beaucoup

laiſſé perdre du luſtre de ces petites merveilles. Sur l'étang ſont encore des Mareſchaux ou Forgerons preſque tels que ceux que j'ay cy-deſſus figurez aux grottes de ſaint Germain en Laye.

Mais retournant vers Paris, l'on trouve Palaiſeau, dit *Palatiolum* en Latin, duquel j'ay dit cy-deſſus, que l'Abbaye S. Germain des Prez avoit eſté jadis glorieuſement appanagée par le Roy Pepin : Linois, Lonjumeau, lieu celebre pour la maiſon de Monſieur de Beau-lieu-Ruzé Secretaire d'Eſtat : Chilly ſuperbe maiſon, bâtie par le feu ſieur Mareſchal Deffiat, & Sur-Intendant des Finances de France.

Le Pont d'Antony, proche duquel eſt Berny, lieu de plaiſance, bâty par le feu ſieur de Sillery, appartenant aujourd'huy à Monſieur le Preſident de Bellievre, Verrieres, où Monſieur Eſtienne Seigneur des Belles, Conſeiller Maiſtre d'Hoſtel ordinaire de la maiſon du Roy, & Auditeur en ſa Chambre des Comptes, a fait élever ces jours paſſez un ſuperbe bâtiment de greſſerie en ſon Fief de Mignaux, & qui paſſe ſans contredit pour une des belles maiſons d'autour de Paris, Châtenay, Seaux, appartenant à Monſieur le Comte de Treſme, Capitaine des Gardes du corps de ſa Majeſté, où il y a un tres-beau Château bâty à la moderne. Champlans, le Bourg la Reine, Bagneux, Fontenay, Châtillon & Mont-rouge.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES des Villes, & Citez plus celebres, qui ressortissent au Parlement de Paris.

LIVRE PREMIER.

Du Parlement de France, comme il fut premierement estably sedentaire à Paris.

COMME il n'y a point de plus noble action que de traiter les affaires publiques, & comme c'est la vraye science & profession des Rois que de juger: Aussi les Rois des fleurs de Lys desireux d'exercer eux-mesmes leurs Iustices, outre les plaids qu'ils avoient aux portes de leur Palais, pour prester favorablement

Plan de la porte du Palais Royal.

Parlement à la suite des Rois cõposé de la Noblesse Frãçoise

leurs oreilles à toutes occurences aux plaintes de leurs sujets, avoient encore leur Parlement où ils rendoient la Iustice.

Ce Parlement, qui a toûjours esté composé des plus nobles de cét Estat, & auquel on a veu premierement enregistrer les plus grands du Royaume, Prelats, Barons (mot pour lors general aux grandes dignitez) & Maistres, tous domestiques de la Maison Royale: ce Parlement, dis-je suivoit par tout le Roy.

Parlement par qui fondé.

Charles qui par la force de l'esprit & du corps, s'acquit le surnom de Martel, en jetta les premiers fondemens, & établit ce bel ordre, pour rendre son usurpation plus plausible & ferme, & appuyer cette grandeur qui l'avançoit sur le Trône des Rois. Et desiors cette celebre compagnie s'esleva sous l'ombre de ces nouvelles Royautez, sans laquelle elles ne pouvoient subsister. Pepin son fils en autorisa aprés luy l'établissement, le convoquant à toutes occurences. Charlemagne de mesme ne vit jamais son nom plus relevé, son Diadéme plus illustré, que lors qu'au milieu de cette venerable assemblée, il resolvoit ce qu'il devoit executer. Et Hugue Capet n'eut point de moyen plus propre pour se maintenir en l'Estat, auquel les Estats de la France l'avoient porté, que de dresser un corps general de ce grand Royaume, par l'avis duquel il terminoit toutes les affaires.

Ces grands Princes, à qui la France doit toute sa grandeur, ont dressé cette compagnie souveraine pour traiter tant les affaires de leur Estat, que celles des particuliers. En celle de leur Estat estoient comprises les Ambassades des Princes voisins, les Synodes des Evesques dont les articles estoient montrez au Roy pour les accorder & verifier, afin d'avoir

lieu & autorité au Royaume, & estre executez. Et les hommages & sermens de fidelité de ceux qui relevoient de cette puissance Royale en qui toutes les marques de la souveraineté se rencontrent unies. Et pour les particuliers, c'estoit de leur faire droit sur leurs differeds, & voir les procez verbaux des Commissaires, qu'on envoyoit en tous les quartiers du Royaume, pour s'informer des malversations des Comtes, qui estoient les Iuges deleguez pour rendre Iustice des moindres causes par toutes les Provinces, & y ordonner.

Quelles affaires se traitoient au Parlement de Paris.

Le temps d'ouvrir ce Parlement estoit regulierement aprés la saint Martin & aprés Pasques : temps ordinaire fondé sur ce que nos premiers Rois, durant les deux saisons moyennes, qui est du Printemps & de l'Automne, s'occupoient ailleurs, sçavoir est au Printemps, à jeusner la quarantaine, oüir les Predications, prier Dieu, visiter les prisonniers, & faire plusieurs œuvres pieuses, qui rempliſſoient toute leur Cour de devotion, comme estant le quart de l'année qu'ils donnoient à Dieu pour les armes : & en l'Automne, à la santé de leurs corps & à l'exercice de la chasse, lequel pour porter toûjours quelque tableau des stratagémes de la guerre, & entretenir en cette meditation les ames courageuses, pouvoit plus utilement que tous autres faire tromper le temps à des Princes si belliqueux & magnanimes.

Parlement s'ouvrât ordinairement à la S. Martin & aprés Pasques

Que si les affaires venoient en abondance, lors on en faisoit l'ouverture à d'autres jours, & en d'autres temps, comme à la Purification Nostre-Dame & à la Magdelaine. Il s'en trouve un tenu à la saint André l'an 1317. où fut jugée la cause de Iean Prevost, contre Iac-

Parlement extraordinairement ouvert.

ques de Chartrant : sous Philippes de Valois, un autre l'unziéme de Mars en l'année 1344. & l'année d'aprés 1345. encore un, où la cause de l'Vniversité de Paris fut érigée.

Quant au lieu, il ne s'assignoit pas seulement à Paris, mais en plusieurs autres celebres Villes, comme Thoulouse, selon la commodité des Rois, & de ceux qui avoient affaire audit Parlement. Ainsi lisons-nous que Charles le grand, estant Empereur d'Allemagne & Roy de France, avoit posé son Siege & sejour ordinaire à Aix la Chapelle, qui est sur le Rhin, droit au milieu de ses Estats afin que de l'une & l'autre part, on peût plus facilement avoir Iustice ; Car il la rendoit fermement & continuellement, & luy qui estoit sçavant sçavoit qu'il estoit tenu à ce devoir. Que s'il tenoit ses Estats en faveur de quelque Province à laquelle il vouloit remedier, comme à la Guyenne, à la France, à la Baviere, & autres parties de l'Allemagne, lors il establissoit son Parlement en cette part, afin d'apporter la main au lieu où estoit la playe.

Parlement assigné en diverses villes.

Charlemagne grand justicier

Et doit estre remarqué que les Rois faisoient toûjours s'il estoit possible leurs festes solennelles aux grandes villes, afin que leurs sujets ménageassent saintement les occasions du plaisir qu'ils leur voyoient prendre à la pieté. Et aprés les festes commençoient leur Parlement & tenoient leur Tinel, ou Cour ouverte, voire comme dit Froissard, *à telles solennitez forces nobles Seigneurs du Royaume le venoient voir volontiers, & estoit l'vsage.*

Mais enfin comme nos anciens François, qui particulierement ont aimé, voire adoré leurs Rois comme dit Guichardin, ont veu que ces grands Princes rendans la Iustice eux-mes-

mes, pouvoient encourir la mal-veillance de leurs peuples, pource que qui eſt condamné trouve toûjours ſujet d'accuſer ſon juge) ils inventerent ſagement de les exempter de cette envie, en faiſant le Parlement ſedentaire, & commettant certains perſonnages qui ſe chargeaſſent de rendre la Iuſtice à leurs ſujets : & retrancherent quant & quant beaucoup de fatigues, des peines & des ennuis qui talonnoient inceſſamment tant les corps que les eſprits de ceux qui eſtoient ordinairement à leur ſuitte, afin d'obtenir quelque jugement de leur bouche. Ce qui fut lors que Philippes le Bel ſe déliberant d'aller en Flandres pour y demeurer un long eſpace de temps, & que ſe voulant deſcharger de l'importunité des pourſuivans, & par meſme moyen ſon peuple de la deſpenſe qu'il feroit à ſa ſuitte, il fut trouvé bon de dreſſer deux Chambres de Iuges dans Paris, & y ordonner deux ſortes de Conſeillers, les vns pour juger, les autres pour rapporter. Ie dis dans Paris, pource que c'eſtoit la capitale du Royaume, & qui ſeule en une ſi grande multitude de Citoyens, avoit dés lors dequoy empeſcher un Parlement tout entier : En cette grande Ville, dis-je, laquelle pour eſtre le centre de l'Eſtat, fut jugée capable de voir ce Parlement poſé & aſſeuré dans ſes fortes murailles pour ne bouger d'un lieu, & eſtre comme la fontaine de Iuſtice où tous les peuples viendroient puiſer de toute la circonference du Royaume.

C'eſt donc encore aujourd'huy ce Parlement de Paris, cette compagnie ſi entiere & ſi juſte, qui eſtoit auparavant ambulatoire, comme ils diſent, & ſuivant la perſonne & Parlement ambulatoire, compoſé

des plus grãds du Royaume.

Cour de nos Princes. Compagnie vrayement vague & mouvante, selon que mouvoient les Rois. Compagnie en laquelle la genereuse & brave Noblesse Françoise, l'honneur & la mesme vertu, tenoit à grand honneur de s'asseoir dessus les fleurs de Lys. Compagnie en laquelle les plus relevez esprits ne prisoient rien tant que de consacrer leurs ans à la chose publique, & des guerriers travaux, entrer au doux repos du gouvernement public. Et compagnie encore pour laquelle ses ames mâles & si divinement belles, ne taschoient rien tant que de marier les armes avec les lettres, & faire une alliance de ces deux plus hautes qualitez, dont les plus grands Cesars ont emporté une éternelle gloire.

Parlement quitté à ceux de robbe longue

C'est ce Parlement aujourd'huy, qui se peut appeller sedentaire, depuis l'établissement duquel, l'assiduité qui estoit necessaire en ce bel exercice, à dérobé peu à peu cét honneur aux gens d'épée, pour le laisser à ceux de robbe longue. Honneur auquel pourtant la France a toûjours preferé le Noble au Roturier, témoin ce celebre jugement de l'an 1410. & celuy de l'Empereur Sigismond, lequel sous Charles sixiéme, seant au Parlement voyant un homme habille, mais roturier, en concurrence d'un Noble incapable, qui vouloit estre preferé à l'autre en une charge publique, pour estre extrait d'une ancienne maison, desirant en une telle disparité de merite preferer la vertu, il annoblit sur l'heure le Roturier & l'instala en l'Office. Ainsi les Rois quand ils ont esté contraints d'appeller à telles charges publiques de Iudicature les Roturiers, de mesme que les plus sages ont fait un rapport des plus vils métaux & plus bas aux deux plus hautes Pla-

Nobles preferez aux Roturiers.

nettes, ç'a esté en les annoblissant, pour faire qu'ainsi qu'és premiers élemens de la Grammaire il y a des bréves & des longues, en la Musique des notes & basses & hautes, & que la Lune n'est autre qu'une mixtion de choses de bas & de haut, ayant la mesme proportion envers le Soleil, que la terre a envers elle, on admiraſt de mesme en ce Parlement de France les plus basses & les plus éminentes choses du monde, qui reluisent en luy avec autant de proportion envers la Royauté, par le pouvoir qu'elle luy communique, que le peuple (comme le bas élement de la terre) a envers luy.

Parlement de Paris quel hõneur chez les peuples étrangers.

C'est ce Parlement & ce Trosne de Iustice, auquel les Empereurs & les Rois de la Terre, comme de Sicile, d'Armenie, de Cypre, de Boheme, de Portugal, d'Escosse & de Navarre, se sont trouvez fort honnorez d'avoir seance. Parlement arbitre souverain de la France, Moderateur incorrompu des hommes. Parlement dont l'ancien pouvoir est aussi tost adoré des nations étrangeres, que connu. Et Parlement encore auquel tant d'Empereurs, tant de Rois & tant de peuples voisins ont rapporté leurs differends à vuider. C'est cette Cour de Parlement, en laquelle l'an 1403. quelques Gentils-hommes Espagnols apporterent un Traité de paix entre les deux Rois de Castille & de Portugal, pour y estre homologué les Chambres assemblées. C'est cette Cour souveraine au jugemẽt de qui se soûmit l'Empereur Federic sur tous les differens de l'Empire & de ses Royaumes, qu'il avoit contre le Pape Innocent V. C'est cette illustre & sacrée Compagnie, où se disputa & termina la querelle qui étoit née sur le recouvremẽt de l'Empire de Cõstantinople, entre Philippe Prince de

Tarente & le Duc de Bourgogne. C'eſt enfin cét auguſte Corps, lequel ſans bouger de l'enclos de cette grande ville de Paris, l'ornement & la ſplendeur de ce floriſſant Empire, a toûjours ſervy de rempart pour les foibles, d'aſile pour les pauvres, & de forteresſe pour les forts. Ce ſacré Senat, dis-je, c'eſt le Conſeil general: & le lieu des jugemens ſouverains d'une grande partie du Royaume.

Edits verifiez au Parlement de Paris.

Senat auquel toûjours ces grands Princes ont voulu que les lettres déliberées en leur Conſeil Privé fuſſent preſentées avant que d'eſtre expediées, afin que comme entre les Grecs il faloit afficher les Edits aux Colonnes, pour les rendre irrevocables, on viſt icy leurs volontez attachées aux colonnes de cét Eſtat François pour leur donner vigueur. Et Senat lequel meſme aujourd'huy, bien que les Rois ayent érigé d'autres Parlemens en divers lieux & Provinces de leur Royaume, pour compoſer plus prõptement par la Iuſtice, les differends des eſprits vlcerez, que la dilation a coûtume d'aigrir & alterer davantage, encore nonobſtant ce le lict de la Iuſtice de France & le vray ſiege de la Cour des Pairs.

Que s'il a quelquefois eſté tiré de cette grande Ville, comme ſous Charles ſixiéme qu'il fut envoyé à Poictiers: & de noſtre âge en la Ville de Tours: ç'a eſté pour parer aux miſeres des temps, leſquelles eſtans chaſſées loin de nos terres, on l'a veu revenir en ſa demeure Royale: qui eſt le vray Temple de Iuſtice, & y exercer ſes fonctions ordinaires, comme devant. De ſorte qu'encore maintenant il y prononce des Arreſts, & y vuide les differens d'un grand nombre de Provinces &

Dioceſes de la France, leſquelles nous décrirons en ce premier livre, & nous commencerons par la ville de Chartres, fort conſiderable pour ſon antiquité.

ANTIQVITE'
DV PAIS
ET COMTE'
de Chartres.

De la ville de Chartres.

CHAPITRE PREMIER.

LE païs plus proche de ce petit monde ſans pair, je dis de cette grande ville de Paris, du coſté que le Soleil emporte le beau jour, c'eſt celuy qu'on eſtime eſtre au milieu de la Gaule, le païs Chartrain, où ce grand corps de Iuſtice ſe tenoit jadis par les Druydes, païs de grande étenduë, & riche de pluſieurs belles & grandes villes & bien peu-

Païs Chartrain milieu de la Gaule.

plées, sur lesquelles preside Chartres, comme capitale & Episcopale, Chartres l'un des sieges Royaux qui ressortissent à la Cour souveraine de Paris.

Cette ville est l'une des plus antiques non de l'Europe, mais de toute la terre. Car il y en a qui disent que les Gomerites envoyez pour peupler la Gaule Celtique, en jetterent les premiers fondemens, peu aprés le temps de Noé ce second Pere & ancestre de la race des hommes, sous la conduite de Samothes.

D'autres tiennent que les enfans de Noé peuplerent bien les premiers cette contrée, mais que ce furent les Saronydes & Druydes qui y dresserent les premiers plans des villes, & qui firent bâtir la belle & riche Cité *d'Autricum*, que les Grecs appellerent *Caruntem*, du mot Grec *Caryos*, qui signifie Noix, ainsi que les Iuges & souverains Magistrats d'icelle *Druydes*, du mot *Drys*, ou *Drus*, qui dénote un Chesne, pour ce que tels arbres abondent dans les Forests de ce païs-là, comme nous montrerons cy-aprés. Nous l'avons depuis appellée Chartres. Et s'en trouve mesme qui tirent son origine du mot Latin *Carcer*, & qui pour fortifier leur opinion, s'aident de ce que les Druydes tenoient là leurs Parlemens & assemblées, & décidoient les causes du païs, & chastioient par prison les crimes plus énormes qui meritoient punition corporelle. Cesar la comprend simplement avecque toute la contrée Chartraine sous le nom de *Cirnutes*, & montre en divers endroits de ses memoires de la guerre des Gaules, que ce sont ceux qui se sont le plus souvent rebellez contre les

Romains. Au livre cinquiéme. Ils tuent publiquement un Tasgece, de maison illustre, dont les ancestres avoient autrefois obtenu la domination & puissance absoluë en leur Cité : pour ce que Cesar à raison de sa vaillance, & de la bonne volonté qu'il luy avoit montrée en toutes ses guerres, où il s'estoit singulierement bien porté, luy avoit restitué ce lieu que les siens avoient accoûtumé de tenir. Ce qu'ayant esté rapporté à Cesar (pour autant qu'il craignoit que le peuple ne se revoltast à leur susciation : car l'affaire touchoit à plusieurs) il mande à Plancus de s'acheminer en diligence à Chartres pour y tenir garnison le reste de l'hyver ; & qu'il luy envoyast, poings & pieds liez, tous ceux qu'il trouveroit coupables du meurtre de Tasgece. Au mesme livre un peu aprés, ils envoyent Ambassades devers Indueiemar, & recherchent en public & en particulier son amitié & support, pour leur servir de rampart & de deffenses contre les Romains. Au livre sixiéme ils briguent & s'entrentendent avec ceux de Sens & autres citez prochaines. Et s'estant assemblée la Diette de la Gaule au commencement du Printemps, suivant ce que Cesar avoit ordonné, toutes les Citez s'y trouverent, excepté celles de Sens, Chartres & Trienes, ce qu'il prit pour une entrée de guerre & revolte. Vn peu aprés ils sont contraints de luy envoyer les députez & ostages, & s'aider de l'interceſſion de ceux de Rheims, en la sauvegarde desquels ils s'estoient mis. Mais au livre septiéme ils se presentent des premiers à entamer la guerre, & s offrent liberalement de ne refuser aucun peril pour le salut public, voire

Chartrains obstinez & rebelles contre les Romains.

promettent estre les premiers de tous pour mettre la main à l'œuvre. De ce ayant esté remercicz & honorez, s'en vont en diligence à Gien, sous la charge & conduite d'un Cottuacus & de Conetodunus, & massacrent les Citoyens Romains qui y estoient demeurez pour leurs affaires. Entr'autres C. Fusius Cotta, Chevalier Romain honnorable, auquel Cesar avoit donné la charge de Commissaire des viures, & pillent tout leur bien. Au livre 8. ceux de Berry envoyent demander secours à Cesar estant à Beaune à donner audience, & vuider les procez & differends qui se presentoient, contre les Chartrains qui leur avoient ouvert la guerre, disoient ils. Mais enfin au méme livre Cesar ayant envoyé C. Fabius avec ses trouppes vers Chartres, il dit qu'il eut un tres-grand heur, de recouvrer si promptement cette Cité, & que les Chartrains qui avoient esté affligez si souvent, sans jamais s'estre voulu ranger à raison, donnerent lors des ostages & se rendirent. Voire un peu aprés il s'y achemina luy-méme en personne pour les r'asseurer & conforter, parce qu'il sçavoit bien qu'iceux avoient belle peur à cause du remors des cas par eux commis & les receut en l'alliance des Romains; ainsi que Pline les en a depuis honnorez au liv. 4. chap. 18. en ces mots. *Avant en païs ferme y a eu villes alliées aux Romains, Autun & Chartres.*

Chartrains se rendent à Cesar.

Chartrains alliez des Romains.

I'ay mis icy toutes ces choses pour remarquer expressément l'ancienne vaillance de ce peuple, & montrer que ce païs fut longtemps comme un pré, que les Romains ne pouvoient si bien faucher ny tondre que l'herbe nouvelle n'y creût toûjours, qu'il reprenoit ses forces comme Anthée de sa cheute.

qu'il se relevoit du profond de ses ruïnes, & ne bronchoit que pour marcher plus seurement contre son ennemy.

Mais aujourd'huy la ville de Chartres pour la plus éminente & magnifique marque de sa gloire se vante, non de ces belliqueux effets, non de cette valeur populaire ; non de superbes & riches bâtimens, mais se glorifie de son Eglise Cathedrale comme du plus ancien Temple de la Chrestienté ; je dis de ce Temple où nostre Roy tres-Chrestien Henry IV. le premier Roy du monde fut sacré & couronné sur la fin des troubles, comme je diray cy-aprés.

Eglise Cathedrale de Chartres le plus ancien Temple de la Chrestienté.

Avant que Cesar l'eust assujettie à la grandeur de l'Empire, par tant de diverses guerres, les Seigneurs & Roytelets qui eurent le gouvernement de cette ville avoient puisé quelque creance dans la doctrine des Druydes, que d'une Vierge devoit naître au monde le Redempteur des humains. Creance qui obligea le Gouverneur Priscus de la faire tirer & figurer embrassant un petit enfant, luy donner rang parmy les statuës de ses Dieux & luy offrir des sacrifices.

Ce fut une tres-Religieuse maniere d'attirer par honneur & devotion les hommes de tout le pais à leur devoir, & à luy rendre les vœux d'une pareille subjection & obeïssance. Le Seigneur Priscus peût tout en cette reformation nouvelle ; son inclination y servit de loy. *Quiquid Principes faciunt, præcipere videntur.* Le reste des Chartrains prit pour pieuse regle, la regle & la pieté de son gouverneur. Vn Gaufredus entre autres, ou Geofroy possesseur de la Seigneurie, où l'on a depuis bâti Mont-l'heri, ayant saintement &

sensiblemẽt laissé allumer le feu de ce divin zele dans son ame, & ressentit bien-tost la douce & forte chaleur au gain qu'il fit peu de temps aprés de la vie d'un sien fils, que l'infortune avoit mal-heureusement precipité au plus profond d'un puits. Miracle qui l'emporta aisément avec Prisçus, au bâtiment d'un Temple à l'honneur de cette Vierge, laquelle n'avoit encore veu la lumiere du Soleil, & qui ne la vid de plusieurs années aprés.

Temple ancien des Chartrains bâty à la memoire de la Vierge

Temple duquel ils assirent non seulement la premiere pierre dans Chartres, ouvrirent largement leurs mains pour y faire travailler, donnerent de grands moyens pour le poursuivre, & l'enrichirent de plusieurs dons & offrandes : mais aussi laisserent une si bonne odeur de cette entreprise à la posterité, que la devotion en continua jusques à la glorieuse naissance, Passion, Resurrection & Ascension de Iesus-Christ.

Ce Sauveur ayant lors envoyé ses Apostres par tout l'Vnivers, pour convertir le genre des hommes par leurs predications ; Saint Pierre Chef d'iceux délegua les bien-heureux saints Savinian & Potentian en la Gaule, lesquels s'estans arrestez à Chartres, trouuverent que le peuple honoroit déja la memoire de la Vierge, qui devoit nous produire le fils de Dieu, & que pour relever d'avantage son honneur & sa gloire, ils luy avoient superbement bâty ce Temple. C'est pourquoy ils imprimerent aisément le caractere de la croyance Chrestienne sur ces tendres ames, & consacrans leur Temple au nom de la sacrée mere du souverain Seigneur, laquelle exerçoit encore ça bas les fonctions de la vie mortelle, leur laisserent un nommé Aven

Temple de Chartres cõsacré à la Vier-

tin pour presider sur eux : & leur servir d'Evesque. ge Marie.

Environ ce temps Quirin Proconsul, & Gouverneur des Gaules pour les Romains, se rendit à Chartres pour contraindre les fideles de rendre de faux honneurs aux Idoles, & en fit precipiter un grand nombre des plus constans & resolus dans un profond puits, qu'on void encore aujourd'huy, au caveau souterrain de cette Eglise, & que pour ce l'on qualifie, *le puits des Saints* forts. Puits en l'Eglise nostre-Dame de Chartres.

Cette ville a eu depuis plusieurs Evesques tant canonisez que mis au rang des saints qu'autres grands personnages, lesquels ont enrichy son lustre de hautes & sureminentes marques.

Saint Anaian, cinquiéme en ordre y a merité l'honneur d'une Eglise, par la pureté & netteté de sa vie. S. Anian.

Saint Solaine quatorziéme y a catechisé le grand Clovis premier Roy Chrestien, avant que saint Remy le baptisast.

Saint Lubin sixiéme a prescrit les bornes & limites au Dioceſe, & veu la gloire de sa Cathedrale rehaussée de l'institution de 72. Chanoines, tirez sur l'exemple & modelle des 72. Disciples de nostre Seigneur, autant de bourgs & de villages assignez à leur entretenement & nourriture, & quatre Prevosts établis pour la distribution des revenus d'iceux qui sont à present dixmes & champarts. Prevosts, de la dignité desquels se glorifie encore cette Eglise, bien que chacun joüysse de ses fermes, & que la distribution soit hors d'vsage. Son chef y est en un vaisseau doré representant sa face, mais son 72. Chanoines en l'Eglise de Chartres. Chef de saint Lubin.

corps repose à saint Martin au Val de Chartres.

Lâcegifil

Lancegifil 22. grand Iusticier, enrichy du glorieux titre de Comte, comme ses predecesseurs, & remis entre les bien-heureux pour sa saincteté, a purgé le païs de plusieurs voleurs & sacrileges.

Monastere saint Cheron.

Papoul 29. a fait bâtir le Monastere de S. Cheron lez Chartres.

Chartre prisepar Theodoric.

Bertharie 30. a veu la ville prise d'assaut par Theodoric Roy de Bourgogne, lors qu'il poursuivoit son frere Clotaire Roy de France & pere de Dagobert.

Abbaye S. Pere confisquéepar l'Evêque Helias & pourquoy.

Helias 40. qui viuoit durant nostre grand Charles, a mis cette tache en sa gloire, qu'il a départy les possessions & revenus de l'Abbaye saint Pere en Vallée, à la Noblesse Chartraine reservez seulement à soy les foy & hommage, pour luy avoir refusé aide & secours en ses affaires.

Chartre sacagée par les Normãs

Forbol 42. a veu derechef la ville assiegée, prise & mise à sac par les Normands & Danois qui couroient toute la France, pendant le regne de Charles le Chauve petit fils de Charlemagne.

Chartre assiegée derechef.

Gaucelin 47. ne l'a pas plustost contemplée relevée en sa premiere splendeur, qu'il l'a veuë encore bloquée par Rollon ou Raoul Capitaine des mesmes Normands, regnant un autre Charles surnommé le simple. Mais les assiegez reduits aux dernieres extremitez, il s'advisa saintement d'employer pour leur deffense, la chemise de Nostre-Dame, gardée à Chartres par singuliere devotion, je dis cette chemise sur le nom & modelle de laquelle ont esté formées ces chemises que l'on appelle de Chartres, & que les femmes attachent ordi-

Chemise de Nostre Dame fait lever le siege aux Normands.

ordinairement au bout de leurs chapelets : la tira de l'Eglise, la pendit au bout d'une Lance, & la portant parmy les soldats au devant de l'ennemi, luy jetta telle fraieur en l'ame, qu'aussi-tost, comme si quelque peur panique luy eut mis des aisles aux pieds, il prit la fuite, & fut viuement poursuivi jusqu'au lieu qu'on appelle encore aujourd'huy pour cela les prez de Reculée. Fuite miraculeuse, & qui occasionna depuis Raoul de se faire baptiser, & laisser de grands moyens à cette Eglise.

Prez de Reculée

Ragenfroy 49. rétabli l'Abbaye de saint Pere ruinée par les Normands, & assigna douze Prebendes pour la nourriture des Moines.

Abbaye S. Pere restaurée.

Hardoüin 50. l'a persecutée, & demembré le premier la dignité Comtale de l'Evesché, pour en enrichir un Eude ou Odon son neveu, sous pretexte qu'il procureroit la deffense du païs s'il y survenoit quelques guerres. Démembrement qui a produit aussi-tost les Vicomtes pour l'exercice de la Iustice temporelle des Comtes : & les Vidames pour celuy de la spirituelle des Evesques. Vidames qui de leur premiere institution y ont esté les Iuges temporels des Evesché & Colleges Ecclesiastiques, & que nos Ancestres ont appellez en Latin *Vicedomini*, saint Gregoire en la 66. du 9. livre de ses Epitres, se plaignant de Paschase Evesque, de ce qu'il n'avoit point de soin de faire rendre justice à ses sujets : *Volumus*, dit-il, *ut memoratus frater noster Paschasius, & vicedominum sibi ordinet, & majorem domus, quatenus possit vel hospitibus venientibus, vel causis quæ eveniunt idoneus & paratus existere.* C'estoit avoir un Vidame pour

Comté de Chartres démembrée de l'Evesché.

Vidame de Chartres.

juger les cauſes, & un Maiſtre de l'Hoſtel-Dieu pour recevoir les pelerins. De Vidame en cette ſignification vous trouverez eſtre faite mention expreſſe au deuxiéme livre des Loix de Louïs le Debonnaire chapitre vingt-huit au Concile tenu à Mayence en l'an 812. article cinquante. *Omnibus Epiſcopis, cunctoque Clero omnino præcipimus, Vicedominos, Præpoſitos, Advocatos ſive defenſores bonos habere.* Et Flodoard au deuxiéme livre de ſon Hiſtoire dit que Charlemagne delegua Vvalfarius Archeveſque de Rheims par toute la France pour s'informer du devoir que les Eveſques, Abbez & Abbeſſes rendoient à leurs charges, *& qualem concordiam & amicitiam ad invicem agerent, & ut bonos & idoneos Vicedominos & Advocatos haberent, & undecumque fuiſſet, juſtitias perficerent.* Depuis tout ainſi que nos Rois firent de leurs Comtes Iuges des Vaſſaux, auſſi firent le ſemblable les Eccleſiaſtiques de leurs Vidames : & delà eſt que nous voyons les Vidames des Chartres, d'Amiens & de Rheims, eſtre tres-riches & amples en Seigneuries, que l'on releve des Eveſques.

Tour de la Montagne de Chartre

En meſme temps, la ville qui n'eſtoit bâtie que de bois, fut preſque toute bruſlée; & la Tour que l'on voit en la montagne de Chartres, bâtie par le Comte Thibaud, fils & ſucceſſeur du ſuſdit Eude premier Comte temporel de Chartres depuis ſon Chriſtianiſme.

Eude cinquante-deuxiéme a obtenu de nos Rois pluſieurs privileges & prérogatives de grandeur pour ſon Egliſe, mis les Chanoines en poſſeſſion de leurs prebendes, & oſté l'adminiſtration des biens du Chapitre aux dignitez Prevoſtales.

Fulbert cinquante-quatriéme, Prelat de sainte vie, a le premier poursuivy la célebration de la Nativité Nostre-Dame par la France, fait rebâtir de pierre l'Eglise Cathedrale que le feu avoit enveloppée sous ses cendres avec une autre grande partie de la ville, & enrichie de ces parades & magnificences qui luy font aujourd'huy tenir l'un des premiers rangs parmy les plus superbes Temples de la France. Fulbert. Eglise de Chartre rebâtie.

Theodoric cinquante-cinquiéme jetta les fondemens d'une Abbaye aux Vendosmois.

Yvon soixantiéme personnage de grande doctrine, auparavant Prevost de S. Quentin à Beauvais, & l'une des colonnes, sur la constance de laquelle estoit lors assurée l'Eglise Gallicane, a fait bâtir la maison Episcopale, & fondé le Doyenné de S. André de Chartres. Doyenné S André de Chartres.

Geoffroy soixante-uniéme a obtenu de grandes & graves preéminences pour son Eglise, des Papes Innocent & Honorius, sous lesquels il fut honoré de la dignité de Legat pour la pacification de quelques troubles, & a dressé le premier plan de l'Abbaye Nostre-Dame de Iosaphat à Chartres: De son temps l'Eglise S. Annian ayant esté bruslée, les os de ce bienheureux furent portez à Nostre-Dame, où ils sont encore maintenant. Abbaye de Iosaphat à Chartre

Goslen soixante-deuxiéme a poursuivy & achevé l'Eglise de Iosaphat, augmenté la fondation de S. Cheron, & donné de tres-riches ornemens à la grande Eglise. Abbayes Claire-fontaine.

Robert soixante-troisiéme a fondé les Abbayes de S. Remy, S. Cir, & Claire-Fontaine. S. Remy & S. Cir

Iean de Salisbery 64. compagnon du bon S. Thomas de Cantorbie, a enrichy sa Cathedrale de plusieurs vaisseaux d'or & d'argent, &

des Reliques des saints Crespin & Crespinian.

Pierre 65. auparavant Abbé de saint Remy à Rheims, a estendu & agrandy la ville, enfermé l'Eglise sainte Foy dans l'enclos de ses murailles, fait paver les ruës, & lever les murs depuis la porte des Espars, jusqu'à celle du Chastelet.

Ie laisse les autres, tant pour estre de trop longue haleine, que pource que l'illustration de cette ville semble avoir tiré sa principale excellence de ceux que j'ay déja recitez.

Ce que je veux ajoûter sont les deux derniers sieges qu'elle a veu devant ses portes, l'un sous Charles IX. & l'autre sous Henry IV.

Chartre l'un des Magazins à bled de Paris.

Chartres est l'un des principaux magazins à bled de Paris, & qui accommode fort l'Estat de ceux qui la tiennent. L'an 1568. Lignieres y fut estably Gouverneur pour le Roy avec vingt-deux compagnies renforcées au bruit de l'armée des Protestans en Beausse, d'un Regiment d'Infanterie. Le Prince l'assiege & le bat, mais avec assez peu d'effet. Cinq pieces de batterie & quatre legeres coulevrines faisoient peu d'effort contre tant d'hommes de deffense retranchez avec beaucoup d'avantage. On remarque un endroit plus foible, où la breschè donnoit esperance de victoire, comme voicy le Seigneur de la Valette grand Capitaine, approche au secours des assiegez avec dix-huit Cornettes de Cavalerie. L'Admiral en oüit le vent, & pour ne faillir, disoit-il, le gibier choisit trois mil cinq cens chevaux, marche au devant, charge la Valette, renverse partie de ses troupes, emporte quatre Cornettes, & met le reste à vaulderoute. Le Duc d'Anjou se campoit outre Seine, & ne voulant hazarder le sort d'une bataille, laissoit Chartres en peril éminent

Siege de Chartre par les Protestans & paix conclue à Lonjumeau.

Mais la Reyne Catherine sçavoit bien (aussi s'en vantoit-elle ordinairement) qu'avec la langue elle effectueroit plus que ses guerriers avec la Lance. Vne bonne paix n'estoit moins necessaire que desirée. Les Protestans estimoient en general que les Catholiques poseroient les armes avec eux; & la Noblesse en particulier estoit poussée d'un extréme desir de revoir ses foyers: desir duquel on peut mal aisément empescher l'effet aux volontaires, & desir duquel les considerations, & autres pousserent les Chefs Protestans de lever le siege & accepter un Edit de pacification conclud dans Loujumeau.

Siege prise de Chartre par le Roy.

Cette ville fut encore investie par Henry IV. le 10. Février de l'an 1591. assiegée, battuë, assaillie: mais courageusement deffenduë prés de deux mois & demy. La Bourdaisiere y commandoit, desja quelques assauts soûtenus avoient fait proposer en Conseil de lever le siege: comme le Comte de Chiverny, n'agueres remis en son Estat de Cheval er par sa Majesté, ayant particulier interest en la reduction de cette ville: à cause de plusieurs belles terres qu'il possedoit és environs se roidit alencontre, donne avis d'essayer un assaut general, insiste sur la vergogne qui pourroit apporter un grand declin aux affaires du Roy, sur les commoditez qu'il recevroit par cette prise, comme l'un des Chefs de Paris, qui pouvoit infiniment affermir son Estat & troubler celuy des rebelles. Et le Comte de Chastillon qui venoit de faire lever le siege, que la Chastre, chef de la Ligue de Berry, tenoit devant Aubigny, promet au Roy que s'il le constituë son Lieutenant de ça l'eau, il livrera Chartres en sa puissance dedans huict jours. Sa Majesté luy donna ce pouvoir,

il dresse un pont de bois, duquel la pointe donnoit jusques sur la bréche pour venir à couvert aux mains avec les assiegez. Cette nouvelle machine les estonne. Ils jettent force feux pour la détruire, & l'endommagent par un coin: mais la voyans le lendemain rabillée & couverte de gazons de terre avec leur herbe verte, ils demeurent étonnez, ils admirent l'industrie de ce Seigneur, & demandent composition, laquelle ils obtinrent le Vendredy devant Pasques à condition de se rendre, si dans huitaine ils ne sont secourus. Les huit jours s'écoulerent, destituez de secours ils rendirent à sa Majesté la place, forte, belle, bonne. Environ six cens hommes de deffense en sortirent avec armes, chevaux, bagage, & le dix-neufiéme d'Avril le Roy y fit son entrée triomphante en armes, assigna garnison, restitua Sourdis en son gouvernement.

Le Roy sacre à Chartre

Depuis ayant ajoûté à ses victoires celle de soy-mesme, tendu les bras à la verité, & reconnu l'Eglise, pour effectuer la resolution qu'il avoit prise de son sacre, il fut avisé & resolu, puisque Rheims vouloit continuer en sa rebellion, qu'il se feroit en l'Eglise Nostre-Dame de cette ville de Chartres, renommée par tout le Royaume, & en plusieurs endroits de la Chrestienté, ville assise en des endroits du Royaume, où sadite Majesté avoit convoqué les Princes & Seigneurs, & les principaux de ses Cours de Parlement, pour assister à cette solennelle ceremonie. Elle fut meuë à ce faire pour la particuliere devotion que ses ancestres, Ducs de Vendosmois, comme Diocesains & principaux parroissiens, y avoient toûjours porté, & de tout temps

eu particulier Archidiacre pour la direction spirituelle de leurs pais, avec Chapelle propre, service divin, & obits annuels à leur intention, au lendemain des cinq festes Nostre-Dame, de laquelle & de son Eglise, le trés-devot Prince Louïs de Bourbon, s'estoit ordonné homme de sa personne, en l'année mil quatre cens treize. Et aussi que ce specieux Temple qui s'y voit est le plus ancien de la Chrestienté, ayant esté construit en son honneur, & pour son invocation avant l'Incarnation du Verbe éternel, comme j'ay dit cy-dessus : & que Clovis premier parent & ancestre Chrestien de nos Rois tres-Chrestiens, estant en volonté de se faire baptiser, y fut solennellement catechisé par saint Soleine lors Evesque du lieu, comme il se trouve en sa Legende recitée és Eglises du Diocese, le 24. Septembre propre jour de sa feste.

Dignitez de l'Eglise cathedrale de Chartre

En cette Eglise sont comme j'ay dit cy-dessus septante-deux Chanoines, d'entre lesquels sont choisies les sept principales dignitez, le Doyen, le Chantre, le sous-Doyen, le sous-Chantre, le Chancelier, le Chambrier & le Chessier, & outre iceux s'y remarquent six Archidiacres, le Grand & ceux de Blois, Dunois, Vendosme, Dreux, & Pincerais; puis les quatre Prevosts d'Ingre, Normandie, Mesenge & Annets, sur tous lesquels preside l'Evesque comme souverain, sans mettre en compte plus de mil sept cens Parroisses, & plus de trente Abbayes qui sont en son Diocese, les sept Provinces érigées en Comtez & en Duchez, qui en dépendent, à sçavoir Blois, Vendosme, Dunois, Dreux, Montfort, Mante, le grand

Perche & plusieurs Baronies qui en relevent en toutes morts, & mutations de Seigneurs, Alluye, Brou, Monmiral, Anthou & la Basoche, la Vicomté de Langey, Messeau, Vidame & plusieurs autres.

Portes de Chartres.

Les portes de la ville sont neuf en nombre, toutes tirées de noms particuliers, la porte Mozal, la porte Guillaume, la porte aux Cornuts, bouchée, la porte du Chasteau dit Imboust, bouchée, la porte de Rovare, la porte saint Iean bouchée, la porte Chastelet, la porte des Espars & la porte saint Michel, toutes honorées sur leur front de l'Image Nostre-Dame ancienne Patrone de la ville, & entre toutes celle de Rovare, signalée d'une miraculeuse conservation contre les boulets & foudres du canon pendant le siege des Protestants.

Riviere de Chartres.

La riviere d'Eure passe au travers, & aprés avoir roulé vers Nogent, Dreux & Annet, se va rendre au dessous du pont de l'Arche dans le grand fleuve de Seine.

Eglises de Chartres.

Les Eglises sont la Cathedrale, la Chapelle saint Estienne, la Chapelle saint Nicolas, les Iacobins, l'Abbaye saint Pere, & les Cordeliers rebâtis dans l'enclos d'icelle.

Les Parroisses saint Saturnin, saint Martin, sainte Foy, saint Michel, saint Annian, saint Hilaire, saint André.

Comté de Chartre, unie à la Couronne, depuis érigée en Duché.

Hors la ville, les Filles-Dieu, saint Iulian ruiné, l'Abbaye saint Iean, le vieux Convent des Cordeliers ruiné.

Cette Comté fut érigée en Duché par le Roy François I. en faveur de Madame Renée de France, Duchesse de Ferrare,

Le Bailliage a esté fait siege Presidial depuis quelques années, ayant un President, douze

Conseillers avec les premiers Magistrats, le Bailly, les Lieutenans General, Civil, Particulier & Criminel, la Prevosté de la ville & banlieuë, & la Iustice temporelle de l'Evesque. Officiers du siege de Chartre

De la haute Beausse, & de ses villages plus notables.

CHAPITRE II.

LA haute Beausse, cette grande pleine fourmentiere, l'un des Greniers à bled de Paris, & plus feconde que ne fut jamais la Beotie, du nom de laquelle quelques-uns tirent l'excellence de son origine, est presque toute en la sujettion du païs Chartrain.

Son estenduë est riche de plusieurs villes & villages, mais qui ne sont pas autrement de grand nom, & que l'on ne trouve pas souvent, lisant nos histoires, bien que je ne veuille obmettre Toury, Angerville, Maranville, Ianville, Artenay, le Puiset, duquel estoit Seigneur un Hugues, dompté par Louïs le Gros avec quelques autres moyens Seigneurs, sont les plus notables, y compris quelques Chasteaux & places fortes, qui furent presque toutes prises & pillées par le Comte de Salisbery durant Charles VI.

Ce Comte ayant esté l'an 1421. honorablement receu dans Chartres, partant d'icelle il alla mettre le siege au Puiset, qu'il prit d'assaut, & fit pendre tous ceux qui le tenoient. La petite ville de Thoury fut prise & trouvée bien garnie de vivres, que les Anglois firent mener Le Puiset Toury.

en leur armée, & firent raser la forteresse.

Roche. fort & Bertaucourt. Ceux de Rochefort & Bertaucourt avertis de la prise de Thoury, quitterent leurs places.

Ianville. Le Comte allant devant Ianville, la prit, mais les gens de guerre qui estoient dedans, se retirerent au Chasteau, lequel le Comte fit si vivement assaillir que le lendemain ils se rendirent à sa mercy. Alors il fit emmener à pleines charretées à Paris tous les prisonniers qu'il avoit pris en cette guerre, pour toûjours s'entretenir en la bonne grace des Parisiens. Allant à Meun sur Loire, il prit encore le Chasteau de Monpipeau & autres petits forts & Chasteaux de la Beausse, qui faisoient plusieurs maux à ceux qui alloient & venoient audit païs.

De la ville d'Estampes, & d'autres villes & places qui sont encore de la Iurisdiction de Chartres.

CHAPITRE III.

Estampes. LA ville & estenduë d'Estampes est aussi des fins & limites du païs de Chartres, & l'un des sieges de son Bailliage.

Le Roy Robert jetta les premiers fondemens du Chasteau, & y fit bâtir l'Eglise Nostre-Dame, qui est un College de Chanoines.

C'estoit jadis Comté, & du Haillan dit que l'an mil quatre cens un le Comte d'Estampes disnant avec le Duc de Berry, mourut de mort soudaine, & à sa Comté luy succeda ledit Duc de Berry, qui l'avoit auparavant

achetée, la jouissance reservée audit Comte sa vie durant.

L'an mil quatre cens douze le Duc de Bourgogne amena le Roy & le Dauphin devant la ville, laquelle il prit & fut pris dedans le Duc de Bourbon, qui fut envoyé prisonnier en Flandres.

L'assiette de ce lieu est belle & limitée de vignes, mais peu peuplée pour sa grandeur, encore que riche de bleds & autres commoditez. Lieu notable pour ce petit fleuve de son nom auquel abonde si grande fourmiliere d'Escrevices, delices des Parisiens, que de l'en vouloir épuiser ce seroit faire l'impossible. Et lieu duquel un long bois de hestres & fouteaux s'estendoit jadis jusques en cette vallée de Tourfour vraie retraite de voleurs & recommandable à si longues années par les pilleries & meurtres qui s'y sont faits aux siecles passez.

Delà tirant encore vers les anciens confins de Chartres, s'offrent Dourdan, Espernon, Chasteau-neuf, que le Comte de Salisbery prit d'assaut l'an 1428. & y fit pendre tous ceux qui estoient dedans: puis la ville & le Chasteau de Nogent le Roy, que prirent les Comtes d'Eu & de S. Paul l'an 1449. & brusslerent le Chasteau.

De la ville & Comté de Dreux.

CHAPITRE IV.

SVr les confins de Chartres est la ville & Comté de Dreux, ville belle & des plus anciennes de la France si l'on en veut croire ceux

qui furent Berose. Car ils tiennent que Samotez venu en ce Royaume du temps de Noé laissa un fils appellé Magus, qui s'amusa à bâtir & fonder des villes, dont plusieurs portent encore le nom comme je diray en son lieu. Sarron son fils regna aprés luy : & à Sarron succeda Drius IV. Roy des Gaules, fondateur de la ville de Dreux, & principal parent & instituteur des Druydes, qui emporterent depuis le bruit & la vogue sur tous autres Prestres, Iuges & Philosophes.

Druydes à Dreux.

Ces Druydes en certaine saison de l'année venoient tenir leur Parlement en cette ville, qu'ils estimoient sainte & benie, & le milieu de toute la Gaule, & là s'assembloient de costé & d'autre tous ceux qui avoient quelques procez, lesquels acquiessoient à leurs Iugemens & Arrests. Ainsi le témoigne Cesar au livre 6. de ses Memoires de la guerre des Gaules. *En certaine saison de l'année*, dit-il parlant d'eux, *ils vont tenir leur Parlement en un lieu saint & beny sur les confins de Chartres, qu'on estime estre le milieu de toute la Gaule.*

Guy de Chesne cõbien honoré des Druides.

Ceux mesmes qui veulent tirer ce mot de Druyde de Dris, qui signifie un Chesne, à cause des profondes forests où ces Mages conversoient ordinairement, tiennent que leur demeure principale estoit à Dreux : mais ils maintiennent que ce lieu en a retenu le nom.

Quoy qu'il en soit, c'est toûjours un suffisante marque de l'ancienneté de cette ville, prés laquelle aussi parmy leurs autres observations & experiences pour la medecine (car ils se mesloient de tout, & n'y avoit personne qui sçeut rien qu'eux, & ceux à qui ils enseignoient) ils cueilloient le guy du chesne avec un fort grand respect & honneur, comme dit Pline au

dernier chapitre du seiziéme livre & en faisoient de belles cures. Voicy ces mots.

Les Druydes (ainsi appellent les Gaulois leurs Magiciens & Philosophes) n'ont rien de plus saint & sacré que le guy & l'arbre où il croist, si c'est un chesne. Tellement qu'ils choisissent à leur plaisir les forests de chesne, & ne font aucuns sacrifices sans qu'il y ait de cette ramée. Delà vient aussi qu'ils furent appellez en Grec Druydes, c'est à dire Chesniers. Quand donc ils trouvent du guy sur lesdits arbres, ils estiment cela estre un don du Ciel, par lequel Dieu veut donner à connoistre qu'il a choisi & esleu cét arbre, & le cueillent en grande devotion, & avec grandes ceremonies. Car premierement il faut que la Lune ait six jours, selon laquelle ils establissent le commencement de leurs mois & de leurs ans, faisans leurs siecles de trente ans, pource qu'elle est desja forte, & non toutefois encore en son premier quartier. Ils l'appellent en leur langue guerison de toute maladie, *& quand ils le veulent cueillir, aprés qu'ils ont bien & deuëment preparé leur sacrifice, & leur festin ceremonial sous ledit arbre, ils y amenent deux jeunes Taureaux blancs, qui ne tirent jamais & ne portent onc joug, & les accouplent ensemble. Puis le Prestre estant vestu d'une robbe blanche monté sur l'arbre, & avec une serpe d'or coupe le Guy, lequel ceux d'en bas recoivent avec un hoqueton blanc. Ils ont opinion que ce Guy rend feconds tous les animaux steriles, & que c'est un singulier remede contre toute poison.*

Quelques-uns pensent que ce mot de *Guillan neuf*, que les petits enfans chantent au commencement de l'année pour avoir leurs estreines, soit procedé delà, comme qui diroit. *Au Guy l'an neuf*. Ovide à ce propos

Ad visum Druydæ, Druydæ clamare solebant.

Le reste des façons de faire de ces Druydes est par Cesar expliqué beaucoup plus particulierement qu'il ne se trouve ailleurs.

Le Roy d'Angleterre & son fils Richard chassez par Philippes Auguste furent jusques en Normandie, & en passant brusslerent Dreux & la ville de Vendosme, parce qu'elle appartenoit au Comte Robert de Meulan, parent, vassal & partial dudit Roy d'Angleterre, combien qu'il tint sa Comté dudit Roy Philippes.

Monsieur Robert de France fils de Louïs le Gros épousant la veufve de Rotrou Comte du Perche mort au Chasteau de Rouën, eût la Comté de Dreux en appanage.

De cette maison est issuë la branche des Ducs de Bretagne, & dans le genereux tronc de cette maison fut entée la Comté de Montfort, par le mariage de Beatrix de Montfort, heritiere de Iean Comte de Mont-fort, & de Robert quatriéme Comte de Dreux. Mais enfin Peronnelle & Marguerite de Thouars heritieres de Simon de Thouars Comte de Dreux, transportans leur droit & succession à Charles V. cette Comté fut unie par acquisition à la Couronne.

Bataille de Dreux

L'an 1562. la rupture de l'Edit de Ianvier tant renommé par les troubles, tant solennel aux Huguenots, par la meslée de Vassi, fit venir les deux parties aux mains sur les pleines de Dreux, qui donnerent le nom à cette bataille memorable, tant pour le nombre des combatans qui estoient de dix-neuf mil hommes de pied, & deux mil chevaux de la part du Roy, & de quatre mil chevaux de casaques blanches & de six mil fantassins, que pour plusieurs

autres grands accidens, qui furent remarquez outre la prise des deux chefs.

Et sur la fin de nos derniers troubles cette ville a encore augmenté la honte des ennemis du Roy Henry IV. le Restaurateur de l'Estat, & le grand Protecteur de la tranquillité publique.

De la ville & Comté de Mont-fort l'Amaulry.

CHAPITRE V.

LA ville & Comté de Mont-fort est pareillement dans les confins & limites anciens du Dioceſe de Chartres. Le Roy Robert, dit Guaguin, *fit bâtir & édifier le Chaſteau de Mont-fort de tres-forts murs & puiſſantes Tours*, fit clorre la ville, & en donna la terre à Amaulry son fils naturel, qu'il avoit eu de la fille du Comte de Noyon. Mais il s'est trompé en cette filiation, aprés le continuateur d'Aimonius, qui l'a dit le premier. Car Amaulry estoit fils d'un Seigneur appellé Guillaume de Hainaut, comme écrit Orderic Autheur proche du temps, & fut pere de Simon & Amaulry de Mont-fort, dont est venuë la maiſon Comtale de Mont-fort l'Amaulry qui a produit plusieurs grands Capitaines, lesquels ont remply l'Europe & l'Asie de la gloire de leurs braves faits. Vn Comte de Mont-fort gagna heureusement & bravement une heureuſe & brave bataille contre les Albigeois l'an mil deux cens treize regnant Philippes Auguſte. En faveur de la memoire de ce nom, un Philippes de Mont-fort fut eſleu

Mont-fort l'Amaulry.

Gouverneur d'Acre & une sœur du Roy d'Angleterre fut mariée à un Simon de Mont-fort Comte de Leycestre.

Cette ville de Mont-fort dit l'Amaulry est aujourd'huy l'un des sieges qui ressortissent en premier appel au Parlement de Paris, ayant Lieutenans, Procureur du Roy & autres Officiers pour rendre la justice.

Des villes de Houdan, & de Mante.

CHAPITRE VI.

Houdan. NOn loin de Mont-fort est Houdan ville & Chasteau, mais peu recommandée en antiquité par nos Historiens. Le plus beau témoignage que j'en trouve dans leurs livres, c'est que *le Roy Robert*, dit Gaguin, *y fit bâtir deux Eglises*.

Au mesme quartier est aussi la ville de Mante, anciennement Comté, qui dépend encore du Diocese de Chartres. C'est une place belle, bonne, forte, assise sur la riviere de Seine, & qui donna bien de la peine à nostre Roy Charles VII. à la r'avoir. Car les Anglois qui la gardoient ne la vouloient point rendre. Mais comme le peuple se fut eslevé contr'eux, & se fut saisi d'une bonne partie de la ville & de la porte au Saint, les habitans se rendans aux François, receurent d'eux telles conditions qu'ils voulurent donner, & fut entr'eux sur tous articles *accordé aux Nobles, Bourgeois & Ecclesiastiques d'icelle*, (disent les paroles de l'accord seellé du seel Royal à saint Ladre lez Mantes le deuxiéme d'Aoust mil quatre cens quarante-huit)

qu'ils jouiroient de ce qui leur appartenoit, & demeureroient en leurs Estats, Offices, Benefices, terres & possessions, par quelque droit que ce fût : incontinent aprés le Roy y alla faire son entrée.

Mais long-temps auparavant, sçavoir l'an mil deux cens vingt-trois le Roy Philippes Auguste l'avoit signalée par sa mort, changeant là les fatigues de cette vie mortelle avec ce repos eternel duquel joüissent les bien-heureux à jamais.

Antiquité de la ville & Duché de Vendosme.

CHAPITRE VII.

LEs Ducs de Vendosme ancestres de nostre Cesar François, sont encore Diocesains & principaux parroissiens de Chartres, & de tout temps y ont eu Archidiacre particulier pour la direction spirituelle de leur païs, comme j'ay dit cy-dessus, je dis de ce païs qui tire l'excellence de son nom de Vendosme, sa premiere & principale ville, laquelle fut érigée en Duché & Pairie le quatorziéme Mars 1314. par le Roy François premier. Vendosme.

Cette ville n'estoit qu'un Chasteau du temps des vieux Romains qu'ils appelloient *Vindocinum* & depuis une piece du partage des Rois d'Orleans, avec la Province d'alentour, si longuement que le Royaume a esté partagé ; Ainsi dit Gregoire de Tours que Gontran demandant au Roy de Paris le rétablissement des places qui luy estoient deuës, *il fut arresté d'un cõmun accord & ferme deliberation entr'eux*

que les Chasteaux de Dunois & de Vendosme, & tout ce que le Roy Cherebert avoit tenu és terroirs d'Estampes & de Chartres, servit & demeureroit en perpetuelle possession de Gontran & de ses successeurs.

Les Comtes d'Anjou en ont aprés esté en possession, & ont richement élevé son lustre, voire éclairé sa grandeur de plusieurs ornemens & embellissemens. Mais sur tous Geofroy ou Godefroy Martel, s'estant retiré là durant le regne de Henry premier Roy de France, avec Agnes de Bourgogne son épouse, aprés avoir vaincu Guillaume Comte de Poictiers, & conquis sur luy la ville de Saintes, fit bâtir une Abbaye en l'honneur de la Trinité, l'an 1042. pour signaler une certaine vision de trois Estoilles qui luy avoient semblé tomber dans la proche fontaine, mit des Religieux de Saint Benoist tirez de l'Abbaye de Marmoûtier, & la surhaussa, non seulement de plusieurs belles autoritez & prérogatives, mais aussi l'enrichit de cette Larme tant celebre par toute la Chrestienté que nôtre Seigneur pleura sur le Lazare, & qu'il apporta d'outre mer enclose dans un petit vase autant merveilleux en artifice pour n'avoir ny soudure ny ouverture aucune, & pour estre blanc par dehors comme cristal, que ce precieux joyau qu'il contient, & qui sans cesse tremblotte dans son enclos, le rend recommandable.

Larme de nôtre Seigneur.

Cette Abbaye est assez connuë pour les grands Abbez qui luy ont commandé, mais encore plus pour ses preéminences. Car elle a de tout temps esté hors de toute sujettion & reconnoissance Episcopale, & le Pape Innocent III. la gratifia encore de cette grandeur

Abbé de Vennal.

peu commune en France, que quiconque presideroit sur elle, se peust dire & qualifier Cardinal du titre & qualité de sainte Prisce.

Agnes épouse du susdit Geofroy Comte d'Anjou, fonda aussi l'Eglise Collegiale de S. George au mesme Chasteau, & l'enrichit du glorieux titre de la Chappelle le Comte.

L'an 1563. les images y furent renversées par les Protestans, comme en beaucoup d'autres endroits, les Autels abbatus, les sepultures mesmes de la maison de Vendosme trop insolemment rompuës, non sans exciter quelque vangeance. Car les Catholiques ne peurent se tenir qu'ils ne dissent hautement, *Vous abbatez les images, & détruisez les sepulchres des trespassez: mais nous abbatrons autant de vives images qu'il en pourra choir en nos mains.* Et si Monsieur le Cardinal de Bourbon n'eust un peu devant fait transporter la sainte Larme à Paris & puis à Chartres, pour la conserver de leur rage, les Vendosmois seroient maintenant privez de cette tant sainte & riche relique.

L'an 1589. nostre grand Roy Henry IV. estant à Châteaudun envoya sommer cette ville de son ancien patrimoine, qui tenoit pour la Ligue. Il partit dudit Châteaudun le quatorziéme Novembre, & le mesme jour fit investir la ville de Vendosme & le Chasteau, où gouvernoit le sieur Maillé Benehard, lequel sentant venir le siege, y avoit appellé un bon nombre de Gentils-hommes ses amis, & y tenoit de garnison ordinaire quatre compagnies de gens de pied qui pouvoient faire quatre cens hommes, outre ceux de la ville qui estoient de six à sept cens portans les ar-

Vendosme rendu au Roy.

mes. Le Roy fit battre premierement deux Tours du Château, & bien-tost aprés les soldats y entrerent, & ceux du dedans prirent l'effroy, & se sauverent de viteſſe dedans la ville, où ils furent suivis de si prés, que les gens du Roy y entrerent pesle-mesle avec eux, & se firent en moins de demie heure maistres du Château & de la ville. Sa Majesté fit grace à tous excepté audit Maillé Benehard & à un Cordelier, qui furent executez. La ville fut pillée, & le lendemain le Roy fit sortir tous les gens de guerre de ladite ville, & permit que les habitans peuſſent retourner en leurs maisons sans pouvoir plus estre pris & rançonnez, remit tous les Ecclesiastiques en leurs charges, & beaucoup plus paisiblement qu'ils n'estoient du temps qu'elle estoit occupée par ceux de la ligue. A son exemple quatre ou cinq petites villes des environs se rendirent en moins de quatre ou cinq jours.

C'est merveille du grand trafic de gands que cette ville fait non seulement par tout le Royaume, mais encore és Provinces voisines.

Le païs & Duché de Vendosmois commençant à Baugency (départ de la Sologne & de la Beausse Vendomoise,) s'étend jusques à Sainte & Saintonge, conjointe d'autre part à la Duché d'Angoulmois & païs circonvoisins.

Entre les plus beaux Esprits qui entreprirent une belle guerre contre l'ignorance durant le regne de Henry I. ce païs nous a donné Pierre de Ronsard, Gentil-homme extrait de noble race, & un des premieres Poëtes de France.

Ronsard.

DE LA VILLE, BAILLIAGE ET Comté de Blois.

CHAPITRE PREMIER.

IE viens maintenant à Blois ville belle & tres-ancienne, la capitale du païs Blaisois, & l'une des Chambres Royales où les enfans des Lys prenoient jadis leurs premieres nourritures, laquelle releve encore du Diocese de Chartres, & y a particulier Archidiacre pour la direction spirituelle de sa Province.

Cette ville dite la ville aux Rois, pour avoir esté l'un de leurs plus délicieux sejours, est assise joignant le rivage de Loire, & pratiquée partie sur un coupeau de montagnette, partie en la plaine campagne. Elle a le Ciel serain & temperé, le sol fecond, le bled, le vin, les bois, les eaux, les fruits en tres grande facilité.

Elle est riche d'un des principaux Bailliages qui ressortissent en premier appel à la Cour souveraine du Parlement de Paris, & qui a un Bailly de robbe courte, comme chef de la Noblesse du païs, un Lieutenant General, un Particulier & le Criminel, sept Conseillers, un Procureur du Roy, un Greffier &

autres Officiers pour la distribution de la justice. Bailliage qui contient plus de quarante lieuës de long, & notable pour dix-sept villes qui luy sont sujetes, soit en primitive Iurisdiction ou par appel, & pour six cens grandes parroisses ausquelles il rend la justice.

Elle est glorieuse en fontaine & magnifique en aqueducs sur toutes les autres villes du Royaume. Trois hommes de cheval passeroient aisément de front sous les voûtes & arcades, que l'industrie humaine y a si artistement dressées par endroits dans le roc, voire comme enrichies de grotesques, que l'artifice de ce temps se tromperoit s'il osoit entreprendre de faire mieux.

Elle est noble en temples & lieux saints, tels que sont l'Eglise Collegiale de S. Iacques, en la Cour du Château, celle de saint Sauveur, l'Abbaye de N. Dame de Bourgmoyen, & celle de S. Lomer, bâtie l'an 927. par Raoul Duc de Bourgogne & successeur de Charles le Simple à la Couronne de France, qui mourut prisonnier à Peronne, les Iacobins, les Cordeliers & les Capucins, sans compter les Parroisses & Chappelles qui y sont en assez bon nombre.

Elle est signalée pour les genereux Comtes qui l'ont tenuë, & qui l'ont jointe autrefois par mariage, & par succession aux Comtez, Principautez & Seigneuries de Champagne, Brie, Touraine, Chartres, Boulogne, S. Paul, Dunois, Aignan, Amboise & Romorantin, voire qui ont tous eu la vertu en telle abondance, qu'il n'y a eu petit brin sorty de leurs branches qui n'ait porté des fleurs admirables, & des fruits incomparables, di-

gnes de rare singularité, & desquels les odorans boutons de la Couronne de France se sont infiniment réjoüis. L'an neuf cens vingt, Charles le Simple faisant paix avec Raoul premier Duc Chrestien de Normandie, maria richement & fit Comte de Blois Geron, Cousin dudit Raoul Normand, de nation Germanique : comme il avoit auparavant fait Hasteing Comte de Chartres. De luy vint Thibaud appellé le Tricheur, Comte de Blois & de Chartres, qu'il acheta dudit Hasteing ou ses hoirs, Gerlon & Thibaud premiers parens & ancestres de cette noble maison.

Elle a finalement outre toutes ces hautes marques de grandeur, cette-cy commune avec peu d'autres villes du Royaume, on void au dedans de ses murailles une Chambre des Comptes pour les comptes de son Comté, & autres terres de la maison d'Orleans, & que son General en est le President.

C'est elle qui a fait voir la lumiere du Soleil à ce grand Pierre l'Hermite Promoteur du premier voyage que nous fismes sous Philippe Auguste pour aller conquerir la Terre Sainte, lequel estoit en telle veneration, dit Gilbert qui floriſſoit de ce temps-là, que passant parmy les ruës, le menu peuple arrachoit du poil de son mulet, pour en faire comme des reliques. Pierre l'Hermite.

Aussi de tous les voyages faits & entrepris en l'honneur de Dieu & de son Eglise, jamais voyage ne fut fait & entrepris de plus grande allegresse que cettuy-cy. Chacun y couroit à l'envy. Mesme il y eut une flotte de Sauvages qui aborderent en France, lesquels pour ne pouvoir estre entendus en leur barra-

goin, montroient par un croiſement de leurs doigts qu'ils venoient expreſſément pour eſtre de cette partie.

C'eſt elle qui a eu jadis ce privilege peu commun de voir ſa monnoye marquée au coing & image de ſes Comtes, monnoye laquelle ſur le front portoit une lettre Hebraïque avecque une fleur de lys, & le nom du Comte écrit autour du rond, & ſur le revers une croix accompagnée d'un B, & ces deux mots, *Caſtro Bleſis*, gravez en groſſe lettre aux extremitez d'icelle.

C'eſt elle qui a veu deux fois les Eſtats du Royaume tenus dans l'enclos de ſon Château; des jours & du regne d'Henry troiſiéme, les premiers l'an mil cinq cens ſeptante-ſept, deſquels ſa Majeſté fit elle-meſme l'ouverture & où elle reſidoit en un haut & ſublime tribunal élevé, parlant à ſes Eſtats. Les ſeconds l'an mil cinq cens quatre vingts huit, pour l'aſſemblée des plus notables perſonnages de chacune Province, Bailliage & Seneſchauſſée, propoſer librement les plaintes & doleances d'un chacun, Eſtats auſquels Blois en moins de dix jours ſe rendit comme l'abbregé de toute la France, & comme un general étalement des pompes & magnificences Françoiſes & ſur tout de la beauté de la Cour d'un ſi grand Roy.

Eſtats de Blois.

Et c'eſt elle encore qui a veu cette meſme année, pendant cette derniere aſſemblée, ſes murs teints dans le ſang d'Henry de Lorraine Duc de Guiſe, Prince digne des premiers rangs entre les Princes; & d'un grand Prelat ſon frere, ſans aucun reſpect de ſon ordre. Cettuy-là comme il ſortoit du Conſeil pour traverſer en la Chambre du cabinet du Roy,

&

& comme il levoit d'une main la tapisserie pour entrer, on le chargea à coups d'épées, de poignards, de pertuisanes, non toutefois avec tant de violence qu'il ne montrast aux assassins les derniers efforts d'une invincible vaillance en un magnanime courage. Et le Cardinal arresté comme il gagnoit la porte pour sortir effrayé du bruit & tré pignement, & logé en une petite Chambre au dessus de celle du Roy fraischement bâtie pour les Fuëillans & Capucins, fut tué le lendemain au moyen de quatre cens écus, qui trouverent aisément quatre ministres de l'execution.

La Comté de Blois tient de la Beausse Vendomoise dite moyenne, & comprend ce qui est vers la Sologne, deça la riviere de Loire, comme la Comté de Dunois, dont la principale ville est Châteaudun & plusieurs autres places.

A deux lieuës de cette ville est le village d'Orchéze, qu'on dit avoir autrefois este le grenier de Cesar, & le receptacle des viures & provisions de son armée, comme nous en peuvent donner asseurance les ruines de plusieurs édifices richement bâtis, de superbes arcades, & de fortes & épaisses murailles, & d'autres precieux restes de telle antiquité, qui s'y remarquent encore à present. Orcheze, grenier de Cesar.

Et bien que Cesar en tous ses Commentaires ne fasse aucune mention de Blois, si est-il vray-semblable qu'il estoit desiors quelque chose, veu mesmement que les Gaulois avoient coûtume de pratiquer & bâtir leurs forts joignant les rivieres & sur telles croupes de montagnes moyennement hautes, toutefois d'assez difficile accez, & que les François pendant ces colonies & peuplades qui se

firent des Germains par toutes les contrées de l'Europe, s'étans rendus maîtres du Royaume, le trouverent si grand & si bien peuplé, qu'il enrichissoit de son nom tous ceux du païs voisin. Ainsi dit Gregoire de Tours que l'an cinq cens soixante ; & durant le Roy Gontran, comme on vouloit tirer Eberulphe de l'Eglise S. Martin de Tours, de laquelle il faisoit rempart & deffenses ainsi que d'un lieu de franchise & de seureté, l'on donna charge aux Orleannois & Blois-siens de luy servir de barriere, & le fermer contre la fuite.

Terre signalée autour de Blois.

Mais entre les pieces plus rares & admirables qui sont autour de ce sejour Royal, de cette gracieuse demeure de nos Rois, il y en a une particuliere qui est certainement de haut lustre, & de grande splendeur, qu'elle a prés de soy son Isle de Lemnos & cette terre signalée, dont le grand Seigneur se vante tant ambitieusement : Car elle l'a entre Orcheze & ses murailles, sans frais, sans fatigue de navigation, sans hazard, sans tempeste, & toûjours asseurée dedans son sein & au milieu de sa tranquillité. Elle l'a dis-je par curieuse recherche & par l'industrie laborieuse du Seigneur François Guerin, Maistre en sa Chambre des Comptes, lequel en a le premier découvert une mine en un sien lieu & Domaine proche de la ville, & en a fait preuve avec admiration.

Du Chasteau Royal de Chambourg.

CHAPITRE II.

CE n'est pas la presence, mais bien la dépense Royale d'un Prince, qui peut en un moment, d'une Case de Pasteur en faire un S. Germain en Laye, d'une cabane de charbonnier, une maison de Fontaine-bleau. I'appelle dépense Royale, l'employ qu'il fait de ses deniers en batimens somptueux, comme plus vtile, juste & durable, que ceux qu'il assigneroit aux Pompes de jeux, festes, passetemps & plaisirs, lesquels s'évanoüissent de la souvenance aussi-tost qu'on en est rassasié, & desquels nul homme judicieux & grave ne peut faire estime.

Telle fut la dépense que le grand Roy François I. destina au batiment du Chasteau de Chambost, que les autres appelle Chambort ou Chambourg, prés la ville de Blois, pour le plaisir de la chasse. Car afin que je ne mette en conte les maisons de plaisance, les Palais & les autres Chasteaux, que quelques Seigneurs y ont fait batir assez richement, cettuy-cy est bien le plus merveilleux en toutes pieces rares, qu'il y ait guere en l'Europe, & comme un abbregé de toute l'industrie humaine de son temps. Il y fut servy par tout avec tant d'ordre, de conduite & de jugement que toutes les parades de son architecture se ressentent de la grandeur d'un des premiers & plus grands Rois du monde. Cham. bourg.

Cette Royale maison a sa veuë jusques sur

la ville de Blois, encore qu'elle en soit distante de trois lieuës & limitée de tous costez de prez, eaux & forests. Riche d'un Escalier qui n'a point son pareil en la France, pour estre tellement & si largement composé, qu'un grand nombre d'hommes y peuvent monter & descendre diversement en mesme temps, sans s'entrevoir, & pour estre l'un de ses costez industrieusement dérobé de l'autre. Ie laisse à l'œil des curieux les chambres, antichambres, sales, garderobes, cabinets, portiques & galleries, comme aussi les Iardins & celuy mesme que l'on appelle de la Reine, grand de cinq arpens de terre, au bout duquel vers la foreſt de Blois vous remarquez une allée large de six toises, & longue de plus de demie lieuë, embellie de quatre rangs d'Ormeaux plantez à six pieds l'un de l'autre, montans à plus de six mille, & si droitement alignez au niveau que ceux du Roy des Perses tant vantez de l'antiquité ne seroient rien auprés : pour dire que si nostre Henry, ce grand amateur des bâtimens y eust fait encore ce qu'il a fait ailleurs, cette seule maison eust passé en excellence & en grandeur toutes les autres : veu qu'en l'estat qu'elle est maintenant, on la tient assez ample pour loger tous les Princes de l'Europe, & semble qu'elle met derriere soy tout ce que jamais l'Architecture produit de singulier. Son Alteſſe Royale, Monseigneur le Duc d'Orleans, du Domaine duquel elle est à present à cause de sa Comté de Blois, y fait travailler continuellement & la fera dans peu de temps par sa perfection l'un des beaux chefs-d'œuvres du monde.

De Milanzay, & Romorantin.

CHAPITRE III.

DV Bailliage de Blois dépendent encore Milanzay & Romorantin, deux places fort antiques, Milanzay Bourg & Chasteau, dit *Militia Cæsaris*, & Romorantin ville & pareillement chasteau, nommée *Roma antiqua*, ou *Roma minor*, qui me fait croire ou que Cesar les ait bâties, ou que du moins y ayant fait quelque demeure, il leur ait laissé ces noms pour memoire de sa valeur. Mais principalement à Romorantin qui est assise sur la riviere de Sodre en Sologne, se voyent encore de precieux restes de cette antiquité. D'icelle estoit cette jeune fille démoniaque, nommée Marthe Brossier, promenée premierement par les lieux plus celebres en devotion de tout le Diocese d'Orleans, mesme à nostre-Dame des Ardilliers, à Angers & à Clery; puis aprés avoir couru quinze mois le pais, & menée de parroisse en parroisse comme un Ours, veuë enfin sur le grand Theatre de la France, & conduite à Paris par Iacques Brossier son pere. Mais exorcisée en vain à sainte Geneviéve par divers jours, la Cour de Parlement voyant que tout le peuple couroit aprés elle, & craignant que la superstition qui va devant & commence toûjours l'impieté, ne partist les opinions & les affections pour en faire quelque dangereuse sedition, fit sortir un Arrest de sa grand'Chambre & Tournelle, par lequel il fut enjoint au Lieutenant de robbe-courte de la remener & con-

Milanzay.

Romorantin.

L'an 1597.

duire avec ledit Broſſier ſon pere en la ville de Romorantin, avec deffences de vaguer ny ſortir hors de la ville ſans ordonnance du Iuge du lieu, ainſi le Diable fut condamné par arreſt.

Du païs & Comté de Dunois, & de la ville de Chaſteaudun.

CHAPITRE IV.

Païs de Dunois.

LE païs & Comté de Dunois, eſt une Principauté particuliere bornée à l'Orient de l'Orleannois, au Ponant du Vendoſmois & du Maine, au Septentrion des Chartrains & Percherons, au midy des confins & limites de Blois, laquelle eſtoit jadis de la contribution & juſtice de Chartres, mais depuis que nos Rois ont érigé Blois en Bailliage, ils luy ont auſſi baillé la reſerve & connoiſſance ſeconde des procez & differens de cette contrée. Voire les Comtes de Blois en ont eſté quelquefois en poſſeſſion comme depuis eux les Ducs d'Orleans. Car Guy, fils de Loüis Comte de Blois qui mourut à la journée de Crecy, ſe voyant ſans enfans aprés la mort de Loüis ſon fils vnique, qui avoit épouſé Marie de Berry, fille du Duc Iean de Berry, vendit à Monſeigneur Loüis de France Duc d'Orleans frere du Roy Charles VI. les Comtez de Blois & Dunois, pour le prix de deux cens ſoixante mille francs d'or, retenu à luy l'vſufruict, & ſans payer les droits ſeigneuriaux. Et depuis fut appanagé du Comté de Dunois, ce grand Iean bâtard d'Orleans, que nous ne ſçaurions

assez haut loüer, comme celuy auquel nous devons la clôture du rétablissement de l'Estat sous Charles septiéme. Comté que François premier a érigée en Duché & Pairie, l'an 1184.

La ville capitale de cette contrée s'appelloit jadis Rubeclaire, comme qui diroit *Vrbs Clara*, par transposition de lettres, à cause que clairement on la pouvoit voir & remarquer de loin. Aussi est-elle assise sur un roc & croupe de montagne fort haute & d'assez difficile accez; & diroit-on que l'artifice industrieux l'auroit levée en l'air ainsi qu'un nid d'hirondelle; On l'a depuis appellée Châteaudun, pour ce que d'ic lle comme d'un Chasteau & forteresse les Dunois faisoient leur rampart & deffense en temps de guerre, & qu'elle est embellie & fortifiée d'une grosse Tour, dont la pointe élevée semble mettre ceux de la ville & tout le païs voisin à l'abry des armes ennemies. Ioint que Dun en vieil François signifie roche & montagne, & que toutes les villes élevées si haut sur la superficie de la terre comme de grandes Reines de basses campagnes, sont enrichies de cette qualité de Dun à la fin de leurs noms, pour une plus grande marque de leur solennité & hautesse. Châteaudun.

Clemence femme de Robert de Dreux frere du Comte Iean premier, estoit Vicomtesse de Chasteaudun, & d'elle il eut Alix sa fille Vicomtesse de Chasteaudun, femme de Raoul de Clermont, sieur de Nesle, Connestable de France, qui mourut en la bataille de Courtray.

Cette Ville & Chasteau est le siege de la justice du Comté de Dunois, duquel dépen-

dent cinq Chaſtellenies, à ſçavoir Montigny le Ganelon, Courtalin, Monlitard, Leſclers & Rubetan : & ſous ces ſieges Chaſtelains pluſieurs autres Iuriſdictions inferieures qui reſſortiſſent par appel, tout ainſi que les cauſes de Chaſteaudun vont reſſortir à Blois comme au ſiege principal & Royal & au chef du Bailliage.

Châteaudun érigée en Eveſché.

Nous avons deux beaux témoignages de ſa grandeur & antiquité dans l'hiſtoire de ce grand Gregoire de Tours, témoignages par leſquels il montre qu'elle a autrefois eſté érigée en Eveſché, & qu'elle a eu des Gouverneurs particuliers il y a plus de mille ans. Le premier porte *qu'un Promote ayant eſté fait Eveſque de Chaſteaudun, par l'ordonnance du Roy Sigibert, & depuis la mort dudit Roy dépoſé de cette charge à cauſe que ce Chaſteau eſtoit de la juriſdiction & Dioceſe de l'Eveſque de Chartres, & que l'on avoit jugé contre luy, que laiſſant le titre & la qualité d'Eveſque il ſe contentaſt du ſeul nom de Preſtre, il s'addreſſa au Roy Childebert, les mains chargées de vœux & de ſupplications, à ce qu'il luy pleût confirmer la promotion de ſon Eveſché à Chaſteaudun faite par le Roy ſon predeceſſeur : mais que Pappole Eveſque de Chartres reſiſtant & formant oppoſition au contraire, ledit Promote ne peût obtenir autre choſe que de viure à Chaſteaudun en ſa maiſon & y joüir de ſon patrimoine.* Les paroles de l'autre diſent que du temps de ce Childebert qui regnoit l'an cinq cens & vingt, temps duquel fut auſſi cét Eſcrivain, un Capitaine appellé Claude envoyé à Tours de la part de Gontran Roy d'Orleans, pour ſe ſaiſir d'Eberulfe qui s'eſtoit retiré dans l'Egliſe de ſaint Martin à l'abry de la fureur & de l'orage

qui le menaçoit, fut vers le Gouverneur de Chasteaudun (qu'il titre du nom de Comte) & luy commanda de la part du Roy son Maître, de luy bailler renfort de trois cens soixante hommes, pour garder les portes de Tours.

Les vieilles ruines que l'on a veuës aux fauxbourgs me feroient aisément croire qu'elle a autrefois esté plus grande & mieux peuplée qu'elle n'est maintenant, & que c'étoient les marques & les effets de guerre que ce peuple a euës anciennement contre ses voisins : si les bâtimens n'y eussent depuis esté les fruits de la paix, & si les ruines passées, & les feux éteints, les habitans n'eussent commencé d'esperer mieux, ou que pour le passé ils eussent laissé de pourvoir à l'ornement & embellissement de leur ville. Ie juge de cela par la devise de leurs armoiries, qui sont trois Croissans, en ces mots gravez en grosse lettre autour de l'écusson, *Extincta revivisco*, comme s'ils eussent voulu dire qu'ils avoient relevé celle que les guerres avoient precipitée au plus bas de l'infortune, & que de jour en jour ils l'accroissoient de nouveaux édifices.

Eglises de Châteaudun.

Aussi est elle encore aujourd'huy riche de plusieurs belles & magnifiques Eglises, comme de la Magdelaine, Abbaye & Parroisse fort antique fondée par nostre grand Charles Roy & Empereur, de S. André, College de Chanoines bien rentez, des saints Pierre & Lubin Parroisses ; de la sainte Chappelle & de saint Roch, bâties par les Comtes de Dunois, où sont Prevost, Chantre & Chanoines, & de l'Hostel Dieu dressé pour les malades & pauvres enfans : afin que je ne mette en ligne de compte douze autres Temples qui sont aux

faux-bourgs : pour estre iceux beaucoup plus grands, mieux peuplez, & plus richement batis que la ville, voire le lieu des foires & marchez & l'apport de toutes les commoditez qu'elle pourroit souhaiter.

Il y a un étang en ce pais appellé l'étang de Verde, long de deux grandes lieuës, & large de plus de deux cens cinquante pas, merveilleux en une chose rare, que conte Aimon le Moine. C'est qu'au mesme temps que le Roy Childebert & sa femme furent empoisonnez, son eau échauffée boüilloit de telle sorte, qu'elle jetta sur la rive une grande quantité de poissons tous cuits.

Quatre rivieres l'arrosent en divers endroits, le Loir, dit *Arula*, lequel passant prés de Chasteaudun se divise là en deux bras, & fait une isle appellée le champ de Mars, vulgairement Chemars, pource que de toute ancienneté les habitans s'y exerçoient à plusieurs jeux de force, comme à la lute, à la course, à tirer des armes, & sur tout de l'arbaleste. La Couvoye, qui prend son origine en la foreſt d'Orleans prés Artenia, & qui a cela de rare & de peu commun, que pour grandes pluyes qui tombent, elle ne se déborde, ny ne se trouble aucunement : & s'il avient quelquefois qu'elle s'enfle plus que de coûtume, les habitans du pais en tirent de certaines asseurances de peste en l'Automne, & de famine en l'année prochaine: Aigre qui naist un peu au dessous de l'étang de Verde, & par le milieu de la Foreſt de la Ferté, Villeneul: & Hierre enfin laquelle comme un autre Tigris de Mesopotamie, ores se montre & ores se cache, & que pour ne rouler qu'à la violence des pluyes, l'on appelle vulgairement la riviere seiche.

Du païs & Comté du Perche, & des villes principales de son étenduë.

CHAPITRE V.

LE Perche païs conjoint aux fins & limites de Chartres, & qui dépend encore de son Diocese, est une ancienne Comté, alliée ores à la maison de Dreux, & ores à celle d'Alençon. Monsieur Robert de France Comte de Dreux, épousa la veuve de Rotrou, Comte du Perche, mort au siege du Chasteau de Roüen. Et Robert d'Alençon, fils de Charles frere de Philippe de Valois, qui mourut à la journée de Crecy, le vingt-sixiéme Aoust 1346. fut Comte de Perche & mourut sans enfans. Le Perche.

Ce païs est divisé en deux parties, dont l'une qui est le bas Perche, s'appelle le Perche Goüet qui est comme une Chastellenie enclavée dans le païs Chartrain, & a pour ville principale Nogent le Rotrou qui fut prise d'assaut par le Comte de Salisbery, l'an 1428. & ceux qui estoient dedans pendus, mais depuis reprise par Charles VII. l'an 1449. avec laquelle sont Basoche, Alluye, Montmiral, Brou, Anthou, Maulves, Rouxmaillard, Comdé sur Huisnes.

L'autre qui est le haut Perche ; faisant le Comté, se vante de Mortagne, ville & Chasteau sur montagne, comme du principal thrône de sa gloire & du siege de son Bailly, de Fenillet, de Belesme, aussi ville & Chasteau, qui finit d'un costé à Verneüil separation dudit Perche, & de la Normandie

& de l'autre à Memers, & qui le separe d'avec la Comté du Maine & de quelques autres, qui sont pour la pluspart en la sujettion du Duché d'Alençon, desquelles nous traiterons au ressort du Parlement de Roüen.

I'ajoûteray seulement qu'on prend communement les Vnelli de Cesar pour les Percherons, & ainsi l'a tourné Vigenaire: comme au livre 3. *Pendant que ces choses se font au païs de Vennes, Q. Titurius Sabinus avec les troupes qu'il avoit euës de Cesar, arriva au Perche, où Viridonix estoit chef & aussi Capitaine general de toutes les Citez qui s'estoient soulevées, d'où il y avoit assemblé grandes forces, & une tres grosse armée.* Et auparavant au livre 11. *Au mesme temps il eut nouvelles de P. Crassus, qu'il avoit envoyé avec une legion contre ceux de Vannes, du Perche, de Lantriguier, Cornouaille, Exisnis, Rouan & Renes.* Mais pour ce que Cesar le met plus prés des villes Armoriques de Bretagne, ce pourroit estre plûtoût Laval, ou quelqu'autre lieu de là autour, car il n'y a pas grande apparence en l'interpretation commune, & la foiblesse s'en découvre assez par cét autre passage du mesme Cesar au livre 7. Les villes maritimes de la basse Bretatagne, dit-il, lesquelles à leur mode on appelle Armoriques, Cornoüaille, Rennes, Ambie, Chasteaubriant, Lantriguier, & les Vnelliens.

C'est ce païs qui nous a produit ce docte & gentil Poëte entre plusieurs autres, sous le regne de Henry deuxiéme, que je pense avoir esté en matieres de gayetez un autre Anacreon de nostre siecle; je dis Remy Belleau, lequel voulut imiter Sannasar aux œuvres dont il nous a fait part. Car tout ainsi que

Sannasar Italien en son Arcadie fait parler des Pasteurs en Prose, dedans laquelle il a glacé toute la poësie Toscane : aussi a fait tout le semblable nostre grand Belleau dans sa Bergerie.

DE LA VILLE, DVCHE', BAILLIAGE, ET PREVOSTE' D'ORLEANS & ressorts d'iceux.

De la ville & Vniversité d'Orleans.

CHAPITRE PREMIER.

LA ville Episcopale d'Orleans, assise joignant le rivage de Loire, est l'une des plus belles & plus grandes villes voire des mieux peuplées, & richement bâties de toute la France : l'une des plus fecondes & heureuses en bled & en vins, & si heureuse & si feconde sur tout en vins, que non seulement on la peut dire l'un des premiers Celiers de Paris, cette ville sans pair, cét abregé de France, mais aussi des quatre coings du Royaume & Orleans.

du milieu, les plus délicieux en poursuivent tres-curieusement la possession & la recherche.

Mais il est assez difficile d'éclairer le doute que balancent les plumes des écrivains au jet de son origine. Quelques-uns tiennent que les Druïdes en jetterent les premiers fondemens, & que c'est celle que Cesar appelle *Genabum* lieu des foires & du commerce de tout le Royaume. Les autres prennent ce *Genabum* pour Gien, qui est la plus saine opinion comme je diray cy-aprés. Et d'autres encore pour Gergeau, ou pour Baujency. Iean le Maire en son livre des Schismes de l'Eglise, dit qu'elle fut fondée par ce grand Aurelianus trente-deuxiéme Empereur de Rome, qui commença son regne l'an 263. & nommée *Aurelia* de son nom, à l'imitation & exemple des anciens fondateurs & instaurateurs des villes, qui imposoient leurs noms à icelles, comme Athenes, qui est Minerve en Grec, à Athenes, Alexandre à Alexandrie, Romulus à Rome, Pompée à Popeïopolis en Cilicie. Finalement Sabellicus luy attribuë le nom *d'Aurelia*, pour l'or qui abonde en cette ville par le riche trafic des marchands, & dit Leon Tripaut, que les François considerans que vrayement par ce moyen, elle a chez soy son Inde & son Perou l'ont depuis appellée Orleans, comme qui diroit que l'or est leans en tres grande facilité, tres facile fecondité, voire tres-feconde felicité. De moy je prends aisément creance qu'elle soit tres-ancienne, & l'Empereur Aurelianus l'ait seulement rebatie, accruë & embellie, comme en effet dés ce temps-là elle estoit le sejour des lettres Gauloises, ainsi que je montreray cy-aprés.

Mais quoy qu'il en soit, on peut asseurement faire cette gloire de l'excellence & grandeur ancienne de cette belle ville, que dés le temps de nos premiers Rois, & si longuement que le Royaume a esté partagé, elle a esté destinée aux seconds fils de France, pour capitale de leur Royaume, & que d'elle ils ont emprunté leurs plus hauts titres & leurs plus insignes qualitez. Ainsi aprés la mort du grand Clovis nostre premier Roy Chrestien, ses quatres enfans diviserent par égales parts & portions le Royaume, faisant chacun d'eux diversement leurs sieges, Childebert à Paris, Clodomire à Orleans, Clotaire à Soissons & Thierry à Mets, & s'appellans chacun d'entr'eux Roy des villes, esquelles ils avoient établi leurs principales demeures. Lequel partage fut derechef renouvellé aux quatre enfans de Clotaire I. Aribert, Chilperic, Gontran & Sigebert, & le Royaume d'Orleans estant écheu à Gontran, ce grand Gregoire de Tours dit, que faisant son entrée en cette ville, *une grande multitude de peuple luy vint au devant les enseignes desployées & chantant les louanges de sa Majesté. D'un costé on oyoit les Latins, de l'autre les Syriens & Iuifs, chacun le celebrant dignement en sa langue, & criant vive le Roy, que son Sceptre s'étendist sur plusieurs nations, & qu'il regnast seurement & longuement.* Passage qui prouve assez que les scienees florissoient desiors en cette ville capitale, puisque tant de diverses langues y estoient communes, & qu'il y avoit Echoles publiques, pour estre un commun abord à toutes gens de bon sçavoir.

Philippes le Bel pourtant a esté le premier de nos Rois que je trouve avoir vsé d'une

infinité de devoirs envers icelle & octroyé de tres-belles franchises, libertez & immunitez à ceux qui occuperoient leur labeur à instruire la jeunesse aux Loix Imperiales, pour servir de guidon à ceux qui puis aprés voudroient manier les affaires de son Royaume. Devoirs & franchises qui luy ont acquis l'honneur de l'érection & premiere institution de cette celebre Vniversité, qui y attire encore aujourd'huy par telles prérogatives un grand nombre d'Allemands à son étude. Et comme ce Roy, vray patron des bonnes lettres, luy a le premier donné Conservateurs Royaux, Iuges speciaux & députez tant seulement pour la conservation des Privileges des Escoliers : Aussi les Papes voulurent-ils que d'une mesme balance on y enseignast les Constitutions Canoniques & Pontificales, & à cét effet y ajoûtant la faculté de Decret, tout ainsi que de droit Civil, luy donnerent à mesme fin des Conservateurs Apostoliques. La Bulle de Clement cinquiéme donnée à Lyon l'an 1367. en fait foy, & nous donne quant & quant asseurance de la premiere antiquité de cette Escole, qu'elle rapporte comme j'ay dit cy-dessus, a l'Empereur Aurelian. *Ad nostrum florens*, dit l'inscription & titre de cette bulle, *& fructiferum Vniversitatis Aurelianensis inter cætera Citramontana studia prius, antiquius, & solemnius tam Civilis quàm Canonicæ felicitatis studium, cui tanquam horto deliciarum à tempore Aureliani imperatoris glorioſissimi mirificè plantato, & per Virgilium scientificè adaucto, inventor scientiarum altissimus Dominus benedixit.*

Vniversité d'Orleãs érigée l'ã 1312.

Ce n'est pas pourtant que Philippe le Bel ait entendu assujettir la temporalité de son

Royaume aux droits écrits, lesquels n'y sont receus, qu'entant qu'ils sont équitables & conformes à la raison, de laquelle comme d'une lumiere naturelle & divine tout le genre des hommes doit éclairer ses actions: qu'au contraire en la chartre des privileges octroyez à l'érection privilegiée de cette Vniversité des Droits, en Iuillet mil trois cens douze, sa Majesté déclare expressément que son Royaume est gouverné par coûtumes, non par droit écrit, fors en quelques Provinces, esquelles ses sujets par permission de ses predecesseurs & la sienne, vsent des droits écrits en plusieurs choses; non qu'ils y soient liez ny obligez, ains pour ce qu'ils les ont pris & retenus pour coûtumes.

Mais pour renoüer le fil de mon premier discours, tout ainsi que sous la premiere race de nos Rois, tant que le Royaume a esté divisé, la ville d'Orleans avec les Provinces y annexées, a esté le partage du second fils de France: aussi sous la troisiéme & depuis l'introduction des appanages, elle a esté érigée en Duché & Pairie pour en appanager le premier frere du premier né. A ce titre la donna premierement Iean fils de Philippe de Valois à Philippe son frere, & depuis Charles V. à Loüis de France son puisné, lequel fut tué à Paris par la faction du Duc de Bourgongne, & son corps apporté en la Chappelle qu'il avoit fait batir au Convent des Celestins: Et aprés luy Charles son fils aîné, pere du Roy Loüis XII. fut Duc d'Orleans.

Orleans érigée en Duché & pairie.

Cette ville a esté plusieurs fois assiegée, & plusieurs fois aussi miraculeusement deffenduë. Attila Roy des Huns surnommé fleau

de Dieu, entrant en la Gaule l'an 450. bruſlant, ſaccageant, & mettant à feu & à ſang tout ce qu'il trouvoit, ſe rendit enfin devant la ville d'Orleans qu'il aſſiegea tres étroitement, afin que perſonne ne peût ſortir d'icelle pour appeller du ſecours. Il fit mettre devant chaque porte un gros eſcadron en garde. Ceux de dedans eſtoient bien eſtonnez & effrayez de la fureur de ce barbare, qui les menaçoit de les faire tous cruellement mourir s'ils faiſoient reſiſtance. Eux craignans que cela animaſt d'avantage ſa fureur contr'eux, s'il advenoit qu'il entraſt dedans la ville, & deſeſperez de ſecours, ne ſçavoient de quel coſté ſe tourner, eſtans quaſi reſolus de ſe rendre, quand Aignan leur Eveſque, homme de bonne & ſainte vie, les encouragea de tenir bon, & de ne ſe défier de la grace & de la force de Dieu, auquel il avoit plus de fiance qu'au ſecours des hommes, comme les gens de bien devoient avoir. Et pour mieux les reconforter, il les aſſura qu'en bref ils auroient ſecours d'un endroit, dont ils ne le pouvoient eſperer. Il diſoit vray, car il entendoit de Dieu: mais eux penſans que ce fut des Romains, ou de quelques autres leurs voiſins, l'entendoient autrement: Et de fait, il n'attendoit ny n'eſperoit recevoir aucun ſecours que celuy que Dieu mettoit dedans les bras & les cœurs de ceux de dedans, pour reſiſter. Or ne fut ce ſaint homme trompé de ſon eſperance, car il advint un jour que comme les ennemis eſtoient prés de donner l'aſſaut à la ville, qui eſtoit preſque priſe, il apperçeut de loin une grande pouſſiere. Lors il s'écria plûtoſt pour la fiance qu'il avoit en la bonté de Dieu, que pour aſſurance du ſecours humain, que Dieu

S. Aignã conſole les aſſiegez.

Thierry Roy des Oſtrogots les ſecoure.

ne les avoit oubliez en ce besoin. Ce qui puis aprés se trouva veritable. Ce Thierry Roy des Visigots & Ostrogots, & Seigneur de l'Aquitaine, prévoyant que si le Hun entroit si avant en la Gaule, il pourroit aprés la prise de la ville d'Orleans, passer la riviere de Loire, & donner jusques dans ses terres, se résolut de secourir les assiegez, non tant pour amour qu'il leur portast, que pour son particulier interest, estant telle la coustume des Princes, que souvent ils prestent secours à leurs voisins, non pour affection & amitié qu'ils ayent envers eux, mais pource qu'estans iceux voisins ruinez, ils sont les premiers qui aprés eux s'en ressentent. Thierry donc arrivant devant Orleans à propos pour les assiegez & pour luy, donna de telle façon à dos aux Huns, qu'ils furent contraints de lever le siege, & se retirer aux champs Catalauniques, où ils furent suivis & talonnez de si prés par Æthius chef des Romains, accompagné des vieux Gaulois, des Italiens, Bourguignons & Gots, & de plusieurs autres leurs alliez, entre lesquels tenoient l'un des principaux rangs les Francs ou François, sous la charge de leur Roy Meroüée, qu'il y mourut, & demeura plus de cent quatre-vingts mil hommes, sans la fuite d'Attila & la perte de Thierry.

Merveilleuse esperance de S. Aignan, je dis de ce saint, lequel a premierement mis les Eveſques d'Orleans en possession de ce beau privilege que l'on qualifie de ce nom, & qui leur a le premier assuré cette prérogative, qu'à leur nouvelle entrée & prise de possession de l'Eveſché, ils peuvent delivrer des fers un criminel encore qu'il soit prisonnier pour quelque crime énorme, & Privilege de S. Aignan.

qui merite punition corporelle. Ainſi le témoignent ces paroles tirées de la quatriéme leçon que l'on chante encore en l'office de ce bien-heureux Eveſque. *Cum ſolenniter Aurelianenſis civitatis mœnia ſanctus Anianus Epiſcopus inſtitutus, ingreſſurus eſſet, petiit ab Agripino qui principalibus præerat militibus, ut omnes quos pro varijs criminibus pœnalis carcer detinebat incluſos, ob ſui introitus gratiam redderet abſolutos. Quod cum ille omnibus modis reſiſtendo negaret, lapis magni ponderis ab alio reſiluit, eique in verticem dedit. Diva percuſſione proſtratus, & famulorum manibus ad domum propriam deportatus, agnovit quod idcirco lethalis plaga ſupereum deſcenderat, quia præſtare noluerat, quod vir Dei poſtulabat. Sed eum prædictus Pontifex eum charitatis gratia viſitaſſet, mox ut manu propria ejus vulneribus vexillum crucis appoſuit, à mortis eum interitu liberavit.*

Orleans aſſiegée par l'Anglois, & delivrée par la Pucelle Ieanne.

Elle fut encore aſſiegée par les Anglois l'an 1417. & ceux de dedans ſi preſſez de la faim, des continuelles batteries & de la perte de leurs gens, d'autre part ſi miſerablement deſtituez de toute aide, qu'ils avoient deliberé de ſe rendre au Duc de Bourgogne ſi l'Anglois l'eût voulu permettre, & qu'une contention & debat ſurvenu entr'eux pour cela, n'eût empeſché que la choſe ne s'executaſt. En ces entrefaites vint une Pucelle en armes appellée Ieanne, âgée de dix-huit ans, & native de Vaucouleur en Lorraine, qui eſtoit une ſimple bergere pour ſecourir les aſſiegez, ſi bien qu'elle contraignit les ennemis de lever le ſiege, & les chaſſa d'une puiſſance ſi merveilleuſe, & ſuivie de ſi heureux effets de guerre, qu'enfin elle remit Charles VII. au

trône de sa gloire, & en possession de son Royaume. Delivrance admirable, signalée encore aujourd'huy de ces deux belles marques qui en gravent la memoire dans les siecles, que tous les ans se fait une procession generale dans la ville le huitiéme jour de May, propre jour que fut levé le siege, & que l'effigie de cette Pucelle se voit esleveé en bronze sur le pont de Loire, au pied d'une croix, avec celle du Roy son Maistre.

Divers Estats de la ville d'Orleans pendant les troubles.

Que diray-je des affaires & des troubles qui l'ont possedée depuis la mort de Henry II. Monsieur de Guise sous couleur que les principaux d'icelle estoient de l'entrepriſe d'Amboise, la chastia de telle sorte qu'il desarma les habitans, remplit de gens de guerre les maisons qu'il appelloit suspectes, & commit aux Eschevins la garde des portes. Mais le Prince de la Roche sur Yon leur Gouverneur y estant entré environ le douziéme jour du mois, qui estoit le mois d'Octobre, & recueilly en grande reverence par les principaux, les avertit que le Roy y vouloit faire son entrée avec la Reyne le 17. jour ensuivant, & leur allongea le terme seulement d'un jour, tellement que le 18. cette entrée fut faite. Les trouppes de la ville estoient au nombre de quatre mil hommes à qui on avoit rendu les armes, excepté les bâtons à feu. Les principaux suivoient en bon ordre & équipage, les ruës richement tenduës & tapissées. Le Roy regarda passer des faux-bourgs toutes ces trouppes, lesquelles rentrées en la ville, il monta à cheval sous un dais d'or, & tira droit à la grande Eglise. L'apresdiné toutes les trouppes allerent au devant de la Reyne, qui y fit une entrée magnifique. Leur logis fut

Entrée de François II.

en la place de l'Eſtappe. Le Prince de Condé & Hieroſme Gra.lot Bailly d'Orleans furent empriſonnez, & les Eſtats generaux aſſignez pour remedier aux differens de la Religion. Mais eſtant differez par la mort du Roy, finalement le 23. Decembre en apporta l'ouverture ſous le nouveau regne de Charles IX. qui furent depuis remis à Pontoiſe. Deux ans aprés, ſçavoir l'an 1562. le Prince de Condé s'en ſaiſit pour les Proteſtans. Le Duc de Guiſe l'aſſiegea, &.y fut proditoirement tué par Poltrot. La Nouë s'en aſſura cinq ans aprés. Et l'an 1588. Roſſieux Secretaire du Duc de Mayenne, Maire de la ville, pratiqua ſi bien qu'Entragues venu de Blois pour y entrer comme Gouverneur d'icelle, n'y trouva qu'une generale revolte : elle luy ferma les portes, & ſe baricada contre la citadelle. Et Paris n'édifia depuis que ſur les fondemens que jetta cette ſienne voiſine. Mais enfin le premier jour de Février 1594. noſtre Roy ayant accordé à ſes deputez une tréve pour trois mois, elle traita dedans ledit temps de paix & de reconciliation diffinitive avec ſa Majeſté, & peu de temps aprés receut dans l'enceinte de ſes murs remparez, celuy qui la recevoit en ſon obeiſſance.

Egliſes d'Orleãs

Ie ne veux oublier les Egliſes de cette noble ville. Il y en a pluſieurs belles & magnifiques. Celle de S. Eſtienne où fut ſacré Louis le Gros en l'année 1108. bâtie par S. Altin premier Eveſque d'icelle. Celle de S. Samſon, où fut ſacré & couronné Louïs le Debonnaire avec ſon épouſe, par le Pape Eſtienne IV. Celle de Noſtre-Dame de Bonnes-Nouvelles, & l'Abbaye de S. Aignan prés les murs, fondée par le Roy Robert Les Convents des quatre

Mendians. Mais sur toutes estoit admirable le haut & le grand ouvrage de celle de Sainte Croix avant qu'en ses ruines elle blamast la memoire de ceux qui l'ont ruinée, de plus d'impieté, que les Payens qui en la fureur de la guerre épargnoient les Temples & les jugeoient inviolables. On a commencé toutefois à la rebâtir depuis l'année mil six cens. Le Roy obtint exprés du Pape le Iubilé de l'année sainte, en l'Eglise Cathedrale de cette ville, y alla des premiers avec la Reyne, pour à son exemple qui vaut un commandement, émouvoir sa Cour à une œuvre si sainte & salutaire, & recourans à la penitence comme à la planche aprés le naufrage, donna des moyens pour y travailler, & posa la premiere pierre au bâtiment. Acte vraiement digne d'un Roy Chrestien, & de la pieté de la maison de Bourbon, de laquelle on voit de si memorables remarques par toutes les Eglises de France.

Eglise sainte Croix d'Orleans.

C'est en cette belle Cité que furent assemblez cinq notables Conciles sous l'autorité Royale de nos Rois de la premiere race. Le premier par le commandement de Clovis, ou se trouverent 33. Evesques, & là entr'autres choses fut arresté que les Abbez estoient sujets à la correction des Evesques, & que s'ils commettoient quelque irregularité, les Evesques les pouvoient chastier. Le second par Childebert premier auquel presida Honorat Archevesque de Bourges, où entr'autres articles fut renouvellée l'ancienne police de l'élection de Evesques Metropolitains, qui s'estoit perduë par la nonchalance du temps, c'est à sçavoir que le Metropolitain seroit esleu par les Ecclesiastiques, & par

le peuple de la Province, & en aprés confirmé par ſes Eveſques comprovinciaux, & qu'il ſeroit tenu de faire tous les ans un Concile provincial. Le troiſiéme ſous le meſme Childebert le 26. an de ſon regne, où preſida Loup Archeveſque de Lion, auquel furent amenez en uſage pluſieurs anciens Canons de l'Egliſe. & deffenſes faites de vendre le bien de l'Egliſe, voire aux Abbez meſmes, ſans l'expreſſe autorité de l'Eveſque. Le quatriéme ſous le méme Childebert, où il fut derechef enjoint aux Metropolitains de renouveller d'an en an leurs Synodes, avec leurs comprovinciaux. Et le cinquiéme celebré le 38. an du regne du meſme Roy, auquel furent les hereſies Eutichienne & Neſtorienne condamnées, & par l'article 17. dit que les appellations du Metropolitain ſeroient jugées & terminées par le Concile Provincial, qui ſe devoit tenir tous les ans; & deffendu à tous Eveſques, un ſiege vaquant, de rien attenter au préjudice du ſucceſſeur, tant au temporel qu'au ſpirituel. A l'exemple dequoy furent diverſement tenus ailleurs pluſieurs autres Conciles, ſelon que les affaires & neceſſitez Eccleſiaſtiques le deſiroient.

Bailliage d'Orleans & reſſort d'iceluy.

Pour faire fin, cette noble & belle ville a des Eſchevins & un Maire qui eſt comme le Maiſtre & ſouuerain Officier des Bourgeois & citoyens. Elle a un ſiege Preſidial pour ſon Bailliage, avec douze Conſeillers, joints à iceux les anciens Lieutenant general & Particulier, Civil & Criminel, & un Greffier d'appeaux. Siege auquel entre la riche abondance d'Offices neceſſaire à la diſtribution de la Iuſtice, rien ne defaut. Et Siege devant lequel reſſortiſſent les procez & differends du

Baillia-

Bailliage & Prevosté d'Orleans, des Conservateurs Royaux & Apostoliques des privileges de l'Vniversité, les Prevostez & Sieges Subalternes des Bois Communs, Chasteau-Renard, Ianville en Beausse, Yeure, de Chastel, la Neuville aux Loges, Gien, Montargis, Lorris, Clery, Meun sur Loire, Baujency, Gergeau & Pluviers en la foresť, desquels tous je mettray briefvement ici ce que j'en ay appris de plus remarquable lisant nos Histoires.

De Ianville, Yeure & Pluviers.

CHAPITRE II.

Ianville

I'Ay cy-devant parlé de Ianville, que quelques-uns écrivent Genville, & les autres Yenville, & dit qu'elle estoit en la haute Beausse. Ce que j'en veux donc maintenant ajoûter servira pour remarquer particulierement son ressort au siege Preſidial d'Orleans. Le feu Roy Henry IV. ayant pris Estampes l'an 1589. en partit le Samedy dixiéme de Novembre, & arriva devant cette petite ville le Dimanche. Le Capitaine qui estoit dedans fit un peu de mine de la deffendre, mais ayant veu approcher le canon, il la rendit, & estant sorti avec bien deux cens arquebusiers, sa Majesté y entra le mesme jour, & y sejourna le lendemain, sans que ceux de la ville en receussent aucun déplaisir ou incommodité. Elle en partit ayant laissé garnison dans le Chasteau, qui est assez bon, & s'en alla à Chasteaudun.

Et quant à Pluviers, c'est aussi une petite

ville de meſme reſſort, aſſiſe prés cette grande foreſt d'Orleans, que l'on tient avoir plus de 10. ou 12. lieuës de longueur, & qui fournit inceſſamment de paſtis à un nombre preſque innombrable de beſtail, outre le bois que l'on en tire pour les bâtimens & chauffages. Quelques-uns écrivent Piviers ; Piviers le Chaſtel, ville & Chaſteau, qui eſt comme le départ du Gaſtinois & de la Beauſſe, & une petite lieuë plus avant Piviers le vieil, aprés lequel s'offre encore Yeure le Chaſtel, à main dextre.

De la ville de Lorris, *& Chaſteau Renard.*

CHAPITRE III.

A Quatre lieuës d'Yeure eſt Lorris, anciennement bonne ville, & de laquelle a pris ſon nom la vieille couſtume de Lorris, qu'on a depuis liée, & alliée eſtroitement avec celle d'Orleans. Couſtume qui recommande aſſez l'ancienneté de cette ville, pour avoir jadis ſervi de regle à la pluſpart des villes de la Beauſſe & du Gatinois, & de laquelle pour toute memoire nous reſte encore cette marque, que quand un homme qui au jugement du peuple avoit bonne cauſe, a toutefois pour quelque fatal malheur eſté mal-traitté en Iuſtice, on dit en commun Proverbe, *qu'il eſt de la couſtume, ou des hommes de Lorris, où le battu paie l'amende.* Liſez toute la couſtume que nous appellons de Lorris, vous n'y trouverez point cét article, lequel toutefois a eſté autrefois en uſage. Au moins trouvay-je aux Recherches de Monſieur Paſquier,

Couſtume de Lorris aux anciens gages de la gue re.

que le Roy saint Louïs leur ayant octroyé plusieurs privileges, depuis Philippes son petit fils les leur confirma. La confirmation se trouve au memorial de la Chambre des Comptes, qui traite des années mil quatre cens quarante-huit jusques en l'an mil quatre cens soixante-huit, encore que ce titre soit âgé de cent soixante ans plus que ce memorial, mais il faut que par occasion qui se presenta lors il y avoit esté inseré, & porte entr'autres articles cestuy particulierement. *Si homines de Loriaco vadia duelli temerè dederint, & præpositi assensuantequam obsides dederint, concordaverint, duos solidos, & sex denarios uterque persolvat. Si de legitimis hominibus duellum factum fuerit, obsides devicti centum & duodecim solidos persoluent.* Qui est à dire, que si aucuns habitans de Lorris jettent follement leur gage de bataille, & que puis apres du consentement du Prevost, ils accordent; l'un & l'autre sera condamné en l'amende de deux sols six deniers: Et s'ils combattent, les pleges de celuy qui aura esté vaincu, seront tenus de payer 112. sols. Aux autres gages de bataille, le vaincu perdoit bien sa cause, mais je ne voi point qu'il fût tenu de payer aucune amende. Et paraventure de là est venu en usage, que quand un homme mal-traité paye l'amende, on dit qu'il est de la coustume de Lorris, où le battu paye l'amende.

C'est cette ville qui sous le regne de S. Louïs nous a produit Guillaume surnommé de Lorris premier autheur du Roman de la Roze que Iean de Meun a poursuivi depuis sous Philippes le Bel. Quelques-uns des nostres ont voulu comparer ces deux Poëtes à Dante Poëte Italien, & moy je les oppoſerois volontiers,

Iean de Meun.

Guillaume de Lorris.

aprés Monſieur Paſquier à tous les Poëtes d'Italie, ſoit que nous conſiderions ou leurs mouëlleuſes ſentences, ou leurs belles locutions, encore que l'œconomie generale ne ſe rapporte à ce que nous pratiquons aujourd'huy: Recherchez-vous la Philoſophie naturelle ou morale, elle ne leur defaut au beſoin: voulez-vous quelques ſages traits? les voulez-vous de folie? vous y en trouverez à ſuffiſance: traits de folie toutefois dont vous pourrez vous faire ſages. Il n'eſt pas que quand il faut repaiſſer ſur la Theologie, ils ſe montrent n'y eſtre apprentifs. Et tel depuis eux a eſté en grande vogue, lequel s'eſt enrichy de leurs plumes, ſans en faire ſemblant. Auſſi ont-ils conſervé leur œuvre & leur memoire juſques à preſent au lieu d'une infinité d'autres qui ont eſté enſevelis avec les ans dans le cercueil des tenebres. Clement Marot les voulut faire parler le langage de noſtre temps, afin d'inviter les eſprits chatoüilleux & delicats à la lecture de ce Roman, qui n'eſt autre choſe qu'unſonge dont le principal ſujet eſt l'amour. En quoy on ne ſçauroit aſſez loüer cette invention: car pour bien dire, les effets de l'amour ne ſont entre nous que vrais ſonges. C'eſt pourquoy Guillaume de Lorris preſuppoſe que ce fut en la premiere ſaiſon expreſſément dediée à cét exercice. Cettuy-cy n'eut le loiſir d'avancer grandement ſon livre: mais en ce peu qu'il nous a baillé, il eſt ſi je l'oſe dire, inimitable en ſes deſcriptions. Liſez celle du Printemps, puis du temps, je deffie tous les anciens, & ceux qui viendront aprés nous, d'en faire plus à propos: Iean de Meun eſt pourtant plus ſçavant que Lorry; auſſi eut-il plus de loiſir & de ſujet que ſon devancier.

Il y a encore un petit hameau distant d'Angerville de deux petites lieuës, qu'on appelle le Champ à Lorry, mais qu'il ait pris ce nom de la ville de Lorris, ou de quelques habitans d'icelle, je ne puis ny ne veux en donner asseurance. Champ à Lorry.

Et quant à Chasteau-Renard, il a pris son nom de celuy qui en a jetté les premiers fondemens. Aimon le Moyne en son Histoire Françoise est autheur qu'un Athon fils d'un Chastellain ou Capitaine du Chasteau-Renard fut fait Chevalier, & fortifia Courtenay. Et appartenoit cette place à l'Admiral de Colligny en l'an 1569. auquel elle fut surprise au mois de Juillet avec Chastillon sur Loire.

De la ville de Giem.

CHAPITRE IV.

QVe la ville de Giem soit tres-ancienne, il appert de ce qu'elle estoit du temps de Cesar qui la surprit, enveloppa & saccagea par sa grande diligence. Ie me serviray ici de ce que luy-mesme en écrit au livre huictiéme des Guerres de la Gaule, pour montrer tant son assiette que sa prise & destruction. *Quant à luy*, dit-il, *pour gagner toûjours autant de temps, il s'achemine à Giem, ville des Chartrains; lesquels ayans tout fraichement eu les nouvelles du siege de Vellaudunum, & pensant que cét affaire iroit en longueur, estoient aprés à levergens pour envoyer dedans Giem: Cesar y arriva en deux journées, & s'estant logé tout aupres, pource qu'il commencoit à faire tard, il remit l'assaut au lendemain: cependant il commande aux soldats les choses qui estoient necessaires. Et d'autant que le pont qui est là sur la riviere de* Loire,

joignant à la ville, il met deux legions entieres de garde, de peur que ceux de dedans ne s'enfuissent par l'obscurité, lesquels un peu auparavant la minuit estans sortis en grand silence, commencerent à passer l'eau. Ce qui luy ayant esté rapporté par les sentinelles, il fait mettre le feu aux portes, & jette les legions dedans, ausquelles il avoit commandé se tenir prestes, & ainsi se fait maistre de la ville, que bien peu se trouverent à dire du nombre des ennemis, que tous vinssent en ses mains. Car le Pont qui estoit étroit & les chemins fort serrez, avoient osté à la multitude tout moyen d'échapper. Il ruine & brusle la ville, donne le pillage aux soldats, passe son armée delà la riviere, & entre dans le pays de Berry.

C'est ici qu'il faut vuider le different de cette ville dite *Genabum* par Cesar. Les uns comme j'ay dit la prennent pour Orleans, les autres pour Iargeau, les autres pour Baujency, & les autres pour Giem. Je me suis arresté à ce dernier avec la plus saine opinion : car encore que l'assiette de ces quatre villes soit une mesme sur la riviere de Loire, avec un pont à l'un des bouts, le tout suivant la description de Cesar : toutefois la suite de son propos se rapporte plus à Giem, qu'à pas une des autres, joint que de Chasteau-landon, qu'il appelle *Vellaudunum*, & duquel nous parlerons cy-aprés, il y a douze lieuës jusques à Giem qui furent ses deux journées.

Il y a toutefois au 8. livre un autre passage qui pourroit aucunement soupçonner que ce *Genabum* fut d'Orleans ou Iargeau, qui sont plus prés de Chartres que Giem. Car ceux de Berry ayans envoyé demander secours à Cesar contre les Chartrains qui leur avoient ouvert la

guerre, *Cesar ne voulant exposer ses soldats aux iniures de l'hyver se vint camper à Genabum, ville des appartenances de Chartres, & mit ses gens à couvert partie és maisons des Gaulois, partie sous des appentis, où on avoit legerement jetté du chaume dessus, pour conserver les tentes & pavillons, & envoya la cavalerie avec les gens de pied venus à son secours, par tout où l'on disoit que les ennemis s'estoient retirez.*

Mais quoy qu'il en soit, il est certain que Giem est une ville tres-ancienne, & riche par son assiette de toutes les commoditez qu'elle sçauroit souhaiter, & qui a toûjours eu des Seigneurs particuliers jusques à ce qu'enfin Marhaud Comtesse de Nevers & Tonnerre, Dame d'Auxerre, ayant esté quittée par Philippes de Flandres Comte de Namur, auquel elle avoit esté accordée, le Roy Philippes Auguste la maria à Hervieu fils de Geoffroy de Giem, sieur de Cosne sur Loire & Donziois, & en eut ledit Roy pour le rachapt qu'elle luy devoit, la Seigneurie de Giem, laquelle a repassé derechef dans les mains d'un Seigneur particulier, & est maintenant possedée par Messire Pierre Seguier, Chevalier, Comte de Giem, Chancelier de France.

De la ville & Eglise Nostre-Dame de Clery.

CHAPITRE V.

LA petite ville & Eglise de Nostre-Dame de Clery est aussi proche d'Orleans du costé de la Sologne. Eglise Nostre-Dame de Clery.

L'an 1428. le Comte de Salisbery ayant pris & fait remparer le fort de Meun, y mit bon nom-

bre d'Anglois, lesquels de nuit l'allerent piller. Mais depuis le Roy Loüis XI. fit richement rebâtir l'Eglise, luy donna de grands revenus, & y mit un College de Chanoines, pour celebrer les services & offices divins qu'il y fonda, voire voulut qu'on l'y enterrast aprés qu'il auroit achevé le cours de sa vie: l'on remarque son Sepulchre eslevé au milieu de l'Eglise, qui blâme encore en ses ruines la fureur Protestante aussi bien que beaucoup d'autres. Eglise renommée par tout le Royaume & en plusieurs endroits de la Chrestienté, pour les miracles & péregrinations qui s'y font de tous les costez de l'Europe, avec une devotion singuliere. Et Eglise merveilleuse en ce que l'on conte d'un cierge tres-gros & de grand poids, que l'on voit devant l'Image de Nostre-Dame, attaché d'une grosse chaisne de fer au centre de l'Eglise: Que si quelque pelerin se trouvant en peril de mort, soit sur mer ou sur terre; fait vœu d'y venir en pelerinage, ce cierge fait un tour ou deux avec un bruit si violent que le peuple de la ville l'entendant court à l'Eglise, & le voit tourner sans aide d'aucun, ce que dix hommes ne pourroient faire de toutes leurs forces; Alors on écrit l'heure & le jour du mouvement, & aprés un temps, celuy qui a esté delivré venant payer ses vœux on luy lit cét écrit, auquel il connoist que c'est le jour & l'heure, qu'il estoit parmy les perils & dangers de la mort, & avouë ingenuëment qu'il en a esté tiré par l'interceſſion de cette Vierge. Les memoires de ladite Eglise nous témoignent la verité de cela par plus de cent miracles, quelques-uns qui ont leu ces miracles, nous ont laissé cette verité dans leurs livres pour la croire.

De la ville de Iargeau.

CHAPITRE IV.

Iargeau

LA ville de Iargeau ou de Gergeau estoit appellée des Latins *Gergobeum*, & *Gergonia* à l'imitation peut-estre de la *Gergovia* d'Auvergne que Vigenaire a tourné Clairmont, & de laquelle nous parlerons en son lieu, Quelques-uns prennent pour elle le *Genabum* de Cesar duquel nous avons aussi parlé n'agueres.

L'an 1428. le Comte de Salisbery envoya ses forces devant cette place, & y mit le siege. Ceux de dedans se deffendirent fort bien par l'espace de quelques jours, mais voyans qu'ils n'estoient assez forts pour resister aux ennemis, ils se rendirent. Et n'en furent toutefois les Anglois longuement en possession. Car aprés le siege d'Orleans levé le Roy Charles desireux de poursuivre sa bonne fortune, & de les chasser de la France, dressa une gaillarde armée, de laquelle il donna la charge à Iean Duc d'Alençon (nouvellement delivré de sa prise advenuë à la bataille de Verneüil) & à la Pucelle Ieanne. Ledit Duc alla mettre le siege devant cette ville de Iargeau, assise sur Loire, & presque à l'oppositе de Meun, qui fut prise d'assaut, & le Comte de Suffolc pris dedans auec plusieurs autres prisonniers. Mais comme les François les emmenoient à Orleans, un si grand debat s'émeut entr'eux pour lesdits prisonniers, à sçavoir à qui cettuy-cy & cettuy-là devoit demeurer, que de dépit ils en tuerent & firent

mourir la plus grande partie. Les Anglois disent qu'à cette prise deux cens Anglois furent tuez & quatre cens pris, & que les nostres y perdirent trois cens hommes.

De la ville de Meun.

CHAPITRE VII.

Meun sur Loire.

A Main dextre de la riviere de Loire est la ville de Meun, où l'on pesche les plies de Loire, poisson rare & fort excellent. Les Latins l'appellent *Magdunum*, & n'estoit jadis honorée d'autre titre que de Chasteau, mais que plusieurs choses nous ont depuis renduë assez recommandable. Elle a dans l'enclos de ses murailles un riche College de Chanoines : elle a la gloire de nous avoir produit ce grand Poëte Iean surnommé de Meun, lequel poursuivit & acheva sous Philippes le Bel, ce beau Roman de la Roze, que Guillaume de Lorris avoit entrepris & commencé sous saint Louïs, ainsi que j'ay dit cy-devant. Et se vante encore d'avoir esté l'un des lieux de plaisance du Roy Charles V. & luy avoir veu rendre les derniers soûpirs dans l'enclos de ses murs, ainsi que porte le commun proverbe, qui dit que,

L'an mil trois cens octante & un
Mourut le bon Roy Charles à Meun.

Mais ce qui met peut-estre quelque tache en ces honneurs, c'est que pendant les prosperitez de l'Anglois en France, ses habitans avertis que le Comte de Salisbery aprés la prise de Ianville vouloit aller devant elle, & con-

fiderant qu'ils n'eſtoient aſſez forts pour la deffendre contre luy, là luy envoyerent offrir & luy faiſant remparer le fort y mit bon nombre d'Anglois pour la garder. Toutefois peu de temps aprés les noſtres ayans repris Iargeau ſe preſenterent devant ſes murailles du coſté de la Sologne, la riviere entre deux (diſent nos Chroniques) & que d'arrivée ils prirent le fort du pont (toutefois il n'y a point d'apparence d'y en avoir eu) & y mirent bonne garniſon contre les Anglois qui tenoient la ville.

De la ville de Baujency.

CHAPITRE V.

LA ville de Baujency, que quelques-uns écrivent Bois-jency, & les autres Bonjency, eſt auſſi aſſiſe ſur la riviere de Loire, & l'une des plus amoureuſes & plus gracieuſes en ſejour de tout le Royaume, tant pour le plaiſir de la chaſſe, que pour la fecondité des bleds & des vins. Quelques-uns la prennent pour le *Genabum* de Ceſar, duquel nous avons parlé cy-deſſus, & s'efforcent par là de rendre ſon antiquité recommandable à plus longues années. Et ſi les deux journées de Ceſar, auſſi bien que la deſcription qu'il fait du pont luy pouvoient convenir, je me laiſſerois volontiers emporter au branſle de leurs raiſons.

L'an mil cinq cens cinquante-deux le Mardy devant Paſques fleuries, le Roy Louis Septiéme dit le Ieune fit aſſembler un Concile en cette ville par l'authorité du Pape, où furent les Archeveſques de Rheims, Sens, Rouën,

Bordeaux & plusieurs Evesques & Prelats, grand nombre de Barons, & là ayant proposé & prouvé que la Reyne Eleonor estoit tant sa prochaine parente qu'elle ne pouvoit estre legitimement sa femme, ils furent separez. Et depuis en l'an 1428. le Comte de Salisbery l'assiegea si estroitement des costez de Beausse & de Sologne, que ceux de dedans furent contraints de se rendre. Mais peu de temps apres les nostres ayans pris Meun passerent outre & allerent devant cette place où ils eussent mis le siege si les Anglois effrayez de leur puissance, ne l'eussent abandonnée, & se fussent retirez au Chasteau proche le Pont. Ceux du Pont, qui estoient bien environ six-vingts hommes: & ceux du Chasteau demanderent composition, qui leur fut accordée, à la charge qu'ils sortiroient bagues sauves, un bâton blanc en la main, & qu'ils ne s'armeroient d'un mois aprés. Là arriverent le Comte de Richemont Connestable de France & le sieur d'Albret avec douze cens hommes.

De la ville de Montargis.

CHAPITRE IX.

LA ville de Montargis dépend encore du Bailliage d'Orleans, & fut le Chasteau rebasti par Charles V. auquel on void gravée sur un manteau de cheminée l'histoire admirable d'un lévrier, qui vangea la mort de son maistre estranglant un Courtisan qui l'avoit proditoirement tué, en presence du Roy & de son armée, bien qu'il fut couvert de pied en cap, & qu'il se fust vaillamment mis en defense. Et est dit Montargis, comme qui diroit

Mont-d'Argus pour ce qu'elle void, ou que l'on void de bien loin à l'entour.

Montargis assiegé par l'Anglois.

L'an 1418. Le Duc de Betfort estant de retour en France, avec une grande partie de ce qui luy estoit necessaire, & averty que cette ville estoit mal garnie d'hommes, envoya devant elle pour l'assieger une partie des forces qu'il avoit amenées de delà la mer, sous la charge de Richard Comte de Vvaruich. Mais le Comte s'appercevant qu'il y avoit plus de gens dedans, qu'on n'avoit rapporté au Duc de Betfort, ne voulut de premier abord l'assaillir, ains se campa bien prés delà, l'environna, & y fut bien longuement, fossoyant son parc, & le fortifiant grandement d'une forte bastille de grands pieux & fossez. Les François qui estoient dedans furent reduits en extréme peine & necessité par les Canons que tiroient les Anglois & pour la famine qui leur survint.

Le Connestable de Richemont averty de ce siege envoya au secours des assiegez, & contre les assiegeans bonnes trouppes d'hommes sous la conduite du bâtard d'Orleans, des sieurs de Gaucour, de Graville, de Derval, & d'Estienne de Vinolles dit la Hire, & d'autres Chevaliers & Capitaines, lesquels arrivez devant Montargis & forçans le parc duquel les Anglois s'estoient fortifiez, entrerent dedans, en tuerent quinze cens, mirent les autres en déroute, & en jetterent dedans la riviere du Loing, un grand nombre de ceux qui se voulurent sauver. Ainsi fut le siege levé au grand honneur & profit des François, lesquels y gagnerent un grand butin.

Elle fut brûlée l'an 1528. mais depuis rebâtie de neuf. Et le Roy François premier en appa-

nagea Madame Renée de France fille du Roy Louïs XII. avec la Duché de Chartre.

Le Roy Henry IV. a fait commencer là un dessein admirable & tres-vtile pour le commerce public, qui est de rendre la Loire dans la Seine, & faciliter par ce moyen le trafic des marchands vers la ville de Paris, de tous les coins de la France.

DE LA VILLE ET BAILLIAGE DE MELVN, ET DV PAYS de Gastinois.

CHAPITRE PREMIER.

L'Antiquité & assiette de la ville de Melun, derechef lieu de la Iustice du païs de Gastinois, que les Latins appellent *Melodunum*, est assez recommandée par les paroles de Cesar au livre 7. de ses memoires de la guerre des Gaules, où il décrit comme elle fut prise par Labienus? *Il déloge*, dit-il, *secrettement environ la minuit & s'en va à Melun par le mesme chemin qu'il estoit venu: C'est une ville des appartenances de Sens, située en une Isle de la riviere de Seine, comme nous avons dit n'aguere de celle de Paris. Ayant trouvé là quelques cinquante batteaux, il les accouple en dili-*

gence les uns aux autres, & charge ses soldats dessus: dequoy les habitans se trouvans étonnez pour la nouveauté du cas, aussi que la pluspart estoient allez au camp, il gagne la ville sans autre difficulté de resistance, & aprés avoir refait le pont que le jour precedent les ennemis avoient rompu, il passe son armée outre, s'achemmant le long de la riviere à vau l'eau droit à Paris. Paroles qui montrent assez que c'estoit desiors quelque chose de cette ville, encore qu'elle ne fust si grande qu'elle est de present, & qu'il semble particulierement décrire le Chasteau, lequel est assis en l'Isle, comme il a fait auparavant la Cité de Paris, qui n'estoit pas méme encore grand'chose.

Les ruines passées, & les feux de la guerre Romaine éteints, les Gaulois esperans mieux & pourvoyans à se loger, l'ont accruë & embellie, de sorte que nos Rois l'ont depuis & aprés plusieurs siecles rencontrée assez bonne, & forte pour presider sur le Gastinois.

Le Roy Robert, Prince de rare & profonde devotion estant devant, (ainsi que content nos Historiens, aucuns disent devant Orleans) les murailles tomberent d'elles-mesmes, comme il estoit à chanter des hymnes & loüanges en sa tente avec des Prestres.

L'an 1430. le Roy d'Angleterre voulant pousser sa fortune avec le Duc de Bourgogne, y vint mettre le siege; & le Seigneur de Barbazan qui la deffendoit, souffrit tant dedans en esperance d'estre secouru, que luy & ses gens, finalement mangerent leurs chevaux. Mais au bout delà si fut-il contraint de la rendre, & luy fut amené prisonnier à Paris, pour ce qu'il estoit l'un de ceux qui avoient accompagné le Dauphin au meurtre du Duc Iean.

Depuis l'an 1435. le Seigneur de Ramboüillet la reprit par intelligence pendant le siege de saint Denis. Et Richard de Marburry qui tenoit le Chasteau, voyant la ville prise sans esperance de secours se rendit.

Cette ville a eu jadis des Comtes & Vicomtes, & est maintenant un siege Royal & Bailliage, ayant un Bailly de robbe courte, sept Conseillers, un Greffier d'appeaux, les Lieutenans general, Particulier & Criminel, les Advocats & Procureur du Roy & autres Officiers, pour rendre la justice tant dans l'enclos de ses murailles, & à la Prevosté, que par appel aux sieges de Moret, Nemours, Château-landon, Fontainebleau, la Chappelle la Reine, la Ferté, Milly en Gastinois, & autres de son ressort.

Bailliage de Melun.

Elle a aussi une Cour d'Esleus pour la police & justice des tailles, laquelle connoist non seulement des procez & differens qui se meuvent en ce sujet, és villages qui sont de la jurisdiction du Bailliage, mais s'étend mesmes jusques en Brie, & presque par tout le ressort de Provins.

Eslectiõ de Meaux.

De la ville & Chasteau Royal de Fontaine-bleau.

CHAPITRE II.

Fõtaine-bleau.

FOntaine-bleau, (que les uns disent Fontainebellaud, & les autres Fontaine belleau, pour les viues & claires fontaines qui y ruisselent de tous costez) est l'un des sejours anciens, & l'un des plus beaux lieux de plaisance de nos Rois, non toutesfois si magnifi-

que & superbe en ses commencemens, que plusieurs demeures Royales n'ayent eu quelquefois sur luy de l'avantage & de la preéminence. Le bon saint Loüis ce grand ancestre de nostre germe Royal, l'appelloit ordinairement ses Deserts & Solitudes.

Mais François Premier a depuis recherché une partie de ce qui pouvoit éclairer son lustre, & l'élever en un plus haut étage de grandeur, témoin aprés les bâtimens, cette exquise & renommée Bibliotheque, tresor & joyau tres-precieux, qu'il enrichit de tout ce qu'il y avoit de plus rare en la Grece & en Asie, & qui se rend encore aujourd'huy recommandable entre plusieuts autres signalées en France, ayant esté apportée depuis en la ville de Paris. Et enfin nostre Roy Loüis le Iuste a achevé ce qu'il avoit entrepris, & a le premier rendu cette maison de ses predecesseurs vrayement Royale. Biblio. theque de Fontainebleau.

Elle est en une region belle & spacieuse, seraine, temperée, rare en beauté, gracieuse en sejour, riche de biens, & abondante en toutes sortes de délices. D'un costé les bois pour le plaisir de la chasse, vraye image de la guerre, & noble ébat des Princes & grands Seigneurs : de l'autre les ruisseaux, étangs & fontaines qui donnent un agreable contentement aux yeux.

Le Palais Royal y est magnifiquement bâty, les grandes Salles, antichambres, Chambres, cabinets, y sont tous lieux excellens en beauté : les toits & lambris dorez, & en divers endroits les combats, hazards, victoires & lauriers du Roy nostre Cesar François, & la merveille des Rois en nos jours, representez pour honneste recreation, & pour sin- Batailles du Roy repreſentées à Fõtainebleau.

guliere remarque. En l'un l'on void comment conduit de la main de Dieu qui se vouloit servir de luy quelque jour, & assisté de sa Noblesse Catholique, il marche à la conqueste de son Royaume perdu. En l'autre comment en une journée heureusement perilleuse, il courut risque de son Royaume & de la vie, & que neantmoins prenant courage du desespoir, soldat & Capitaine sans peur, il arreste l'armée victorieuse avec une poignée de gens, & rompt les barrieres de la fortune. Là les villes & batailles gagnées. Icy son entrée doucement martiale dans la bonne ville de Paris, plus joyeuse alors de se voir prise qu'auparavant assiegée. En l'un comme il est asseré, à la Fere, & la prend. En l'autre comme il presse l'ennemy assiegé dans Amiens sa conqueste, ville qu'il reprend, imprenable à tout autre qu'à luy, & aprés il marie l'Olive de paix avec son Laurier de victoire.

Galeries de Fontainebleau

Les galleries n'ont point leurs pareilles pour les singularitez. En l'une se trouve une infinie varieté de toutes sortes d'oiseaux viuans ensemble en l'accord d'une amiable paix; qui font retentir l'air de mille sortes de ramages, & qui sans partir delà ont les arbres pour faire leurs nids, & les fontaines pour se rafraischir. En une autre se montre un nombre de tableaux faits de la main de quelque gentil ouvrier, qui rapportent si bien & si naïvement au naturel, les belles Maisons Royales, & les plus gracieux sejours de nos Rois, par tout le Royaume, que l'architecture mesme se tromperoit, si elle osoit presomptueusement entreprendre de faire mieux.

Le Iardin de plaisance c'est un grand domaine merveilleux en toutes choses rares:

les Tuilleries de Paris, & le Pratolin de Florence, encore qu'ils soient magnifiqués, ne sont rien toutesfois au prix de celuy-là. Les parterres, les allées, les fontaines, les compartimens, les ruisseaux pavez de truites qui passent au milieu, les arbres, les fleurs, les fruits, & toutes les pieces d'un divin verger y sont rares, & du tout admirables. Jardin de Fontainebleau.

L'allée aux Ormes, qui est sur l'étang, les courts pavées d'un pavé tres-luisant, & l'Escalier, le Donjon, Portail superbement enrichy, les statuës du Roy, & autres representées par diverses sortes de marbres & de porphires, & autant bien proportionnées qu'il se peut, font des escaliers aux yeux, & des murailles aux ames de ceux qui les contemplent.

Aussi est-ce l'une des demeures plus ordinaires, & l'un des sejours plus délicieux du Roy. C'est-là qu'il donnoit le plus souvent audience aux Ambassadeurs des Princes étrangers, c'est-là que la Reine a fait ses couches ordinaires, c'est-là qu'ont esté nourris les fruits de la fleur Royale: c'est-là que se trouvent les pompes & magnificences Françoises, & c'est-là que se voit tout ce qu'il y a de plus beau en la Cour du premier & plus grand Roy du monde.

C'est à Fontainebleau que fut celebrée cette insigne Conference entre Monsieur l'Evesque d'Evreux & du Plessis, que fut faite cette action celebre, dont les bruits ont remply les quatre coins & le milieu du monde, pour une sainte Reformation de l'Eglise en ce Royaume, comme sur le plus resonnant & resplendissant theatre du monde, & éclairée de la presence de sa Majesté, & de tant de Conference.

Princes, Officiers de la Couronne, Conseillers d'Estat ; & autres Seigneurs de marque.

Baptême du Dauphin & de Mesdames. 1606.

C'est à Fontainebleau que le Roy Henry IV. voulut que les Fleurons sacrez de sa Couronne, ses enfans receussent les ceremonies du Sacrement de Baptesme en la Cour du Donjon. Ceremonies que j'ay particulierement representées au livre de la Grandeur & Majesté des Rois de France ses predecesseurs. Et c'est-là que nostre grande Reine va tous les ans honorer de sa presence le plus beau lieu de l'Vnivers.

Des villes de Moret & Nemours.

CHAPITRE III.

Moret.

NOn loin de ce Chasteau de plaisance est la petite ville de Moret sur la riviere de Loing, qui fut assiegée & prise par le Roy Charles VI. pendant la confusion, ou s'abisma le Royaume, & de laquelle depuis le Roy Henry III. a fait une Comté.

Nemours

Sur cette mesme riviere est la ville de Nemours, dite peut-estre à *Nemore*, pour les bois qui limitent sa veuë de tous costez, & plus recommandée pour les Princes qui luy ont commandé, que pour la grandeur & antiquité de ses fondemens. Elle fut érigée en Duché le neuviéme Iuin mil quatre cens & quatre, & baillée à Charles deuxiéme Roy de Navarre, en recompense de la Comté d'Evreux, & autres siennes terres assises en Normandie. Ce Charles fils de Charles le Mauvais, qui fit tant de maux en France, durant les regnes du

Roy Iean & de Charles le Quint, avoit fait prier le Roy Charles VI. de luy vouloir rendre les terres du païs de Normandie qui luy appartenoient, comme Evreux & autres. Et sur cela le Roy ayant tenu son Conseil, fut resolu qu'il n'auroit point lesdites terres de Normandie, attendu qu'elles estoient trop prochaines des Anglois & des limites de France, mais qu'on luy en feroit recompense, jusques à la somme de dix mil livres de rente. Pour donner donc cette recompense, le Roy Charles érigea la Seigneurie de Nemours en Duché, & y joignit le Gastinois, Nogent, Pont sur Seine, Colomiers & autres terres, si prendre les vouloit jusques à ladite valeur. Duché de laquelle a depuis esté fait échange en partie par le Roy Louïs XII. avec Gaston de Foix son neveu, pour les droits de la Comté de Beaufort, & autres terres designées, en Novembre 1507.

De Chasteau-landon, Milly, & saint Mathurin de l'Archamp.

CHAPITRE IV.

Milly & Chasteau-landon sont deux autres villes en Gastinois, assez anciennes, si nous croyons Vigenaire, lequel prend *l'Agedicum* de Cesar pour celle-là, & *Vellaudunum* pour celle-cy.

Il faut recourir aux paroles de Cesar qui sont au livre 7. des guerres de la Gaule, afin d'examiner ce qu'il en dit, & que parmy la confusion & embroüillement des opinions, les lecteurs en soient juges eux-mesmes.

Ayant laissé, dit-il, *deux legions à Agendicum avec tous les bagages de l'armée, & le jour d'aprés estant arrivé à Vellaudunum, ville des appartenances de Sens, afin de ne laisser aucuns ennemis à ses épaules, il délibere de l'assaillir, & en deux jours l'enferma tout à l'environ de tranchées & remparts, au 3. luy ayans esté envoyez de la ville des députez pour traitter de la reddition, il leur ordonna d'apporter toutes leurs armes, amener leurs chevaux de voiture, & bailler six cens ostages: & laissant C. Trebonius en son lieu pour accomplir le tout, il arriva en deux journées à Genabon, ville des Chartrains.*

Premierement donc, quant est *d'Agendicum*, que ce soit Province ou non, comme estiment quelques-uns, ce que nous le discourrons cy-aprés en son lieu, il n'en détermine rien, pour l'incertitude & obscurité de la chose. Mais bien se persuade-t'il par quelques conjectures qu'il tire de Cesar mesme, qu'il devoit estre du costé de deça la Seine, en quelque endroit tirant de Melun vers le Gastinois, & peut-estre à Milly mesme, à cause de sa belle assiette, prochaine de la Beausse, d'où les Romains pouvoient recouvrer du bled à suffisance. Car il n'est pas à croire, dit-il, que Cesar eust mis six legions en un seul lieu, qu'il n'y eust grande commodité de grains. Puis aprés l'affinité de ces deux vocables, *Agendicum*, & Gastinois n'est pas si éloigné comme de beaucoup d'autres qui sont en ses Commentaires, le prenant du François au Latin, par ce que *l'en* se change facilement en *a*, & *d*, en *t*. Item Cesar en ce lieu-cy dit que le jour d'aprés qu'il fut délogé *d'Agendicum*, il arriva à *Vellaudunum*, & de *Vellaudunum*, en deux autres journées à *Genabum*,

Milly en Gastinois.

que nous avons cy-devant interpreté pour Giem.

Celuy qui a interpreté *Vellaudunum* pour Ville neuve en Lorraine, a eu certes un fort bel esprit, de mettre sans y penser autrement, une chose si absurde & digne de risée. Ie croirois plûtost que ce fust Ville-neuve le Roy, dépendante du ressort de Sens, veu mesmement ce que dit Cesar, que ce *Vellaududum est une ville des appartenances de Sens.* Mais je veux mettre ce qu'en dit Vigenaire pour nostre Chasteau-landon, & moy dit-il, je soupçonnerois que ce *Vellaudunum* fust ce que nous appellons Chasteau-landon, à quatre lieuës de Montargis, sur le grand chemin de Paris à Lyon, pour l'affinité des vocables : car il n'y a pas beaucoup de distance de l'une à l'autre, ayant esté mangée la premiere syllabe *ve*, & au lieu de cela ajoûté ce mot de Chasteau, comme c'est chose fort commune en la France, pour raison de la forteresse, qui y pourroit depuis avoir esté bâtie. Et de vray, en ce lieu-là il y a maintes marques & vestiges de l'antiquité, & a esté autrefois une bien grande chose. Au reste, il n'y a pas beaucoup d'affaire en nôtre écriture de lire un *n*, pour un *u*, outre que ce pourroit avoir esté pour éviter la cacophonie, qu'on auroit mis *n*, pour *u*, & écrit Landon aprés Chasteau, pour *Laudunum* : car en ces deux syllabes se suivans l'vne l'autre, *au lau* sonneroient un peu dur. Et si l'assiette pour le regard des journées de Cesar y convient du tout, d'autant qu'il y a huit bonnes lieuës de Milly à ce Château-landon, & encore toute Beausse, qui est fort effondrée en temps d'hyver, durant

Ville-Neuve.

Château-landon.

lequel Cesar y passa lors : & de Chasteau-landon, il y a douze lieuës jusques à Giem, qui furent ses deux autres journées, mais de plus beau païs.

Saint Mathurin de l'Archamp.

Il y a encore en ce mesme païs un lieu d'ancienne devotion appellé Saint Mathurin de l'Archamp, à cause de son assiette, qui est en une plaine sablonneuse, seche & presque sterile, & d'autres de Largechamp, à cause de la grandeur & de l'espace de la campagne. Lieu celebre tant pour les Reliques de saint Mathurin, qui y sont en grand honneur, que pour les miracles qui s'y font, & pour le grand nombre des privez d'esprit, & sans vsage de leur raison, qu'on y mene par une devotion singuliere de tous les coins du Royaume.

DE LA VILLE, ET BAILLIAGE DE SENS ET DV PAIS Senonois.

CHAPITRE PREMIER.

Sens fort antique

Venons maintenant à la ville de Sens capitale des Senonois, & de laquelle ce peuple tant fameux a tiré l'excellence de sa premiere origine.

C'est une Cité fort antique sur la riviere d'Yonne, & peut-estre la plus antique de

de toutes celles qui sont en France, si nous donnons de la croyance à ceux qui en rapportent le premier plan & les premiers desseins à Samothez ce premier Roy des Gaules, qui regnoit 140. ans aprés le deluge, 529. avant la fondation de Troye.

Cesar dit que les Parisiens, *estans voisins de ceux de Sens*, comme d'un peuple qui étendoit sa seigneurie bien prés de leur ville, *avoient autrefois de la souvenance mesme de ses peres, contracté une bien étroitte alliance avec eux*; Ioint que c'estoit, dit-il ailleurs, *un peuple puissant & de grande autorité parmy les Gaulois*, encore que comme les moindres & plus petites Citez se rangent sous l'appuy des plus puissantes, il eut toûjours esté sous la protection des Authunois.

Ce fut ce peuple qui passa anciennement jusques à Rome, où il prit la ville & assiegea le Capitole, du temps de Camillus, qui l'en mit dehors. Ce fut luy qui jetta les fondemens de Senogal en la Duché d'Vrbin, & de Sienne en la Toscane, & qui leur imposa ces noms, pour rendre en elles sa memoire plus recommandable

Ceux de Sens passerent jadis bié avant en Italie.

Ce furent, dis-je, ceux de Sens, qui se fermerent plus longuement contre les conquestes de Cesar en Gaule, & qui formerent des desseins plus contraires à ses hautes & belles entrepriſes, Au livre cinquiéme de ses Commentaires, ayant fait venir devers luy les chefs & gouverneurs de chaque Cité, faisant peur aux uns de ce qu'il disoit sçavoir leurs brigues & menées, admonestant gracieusement les autres, retint la plusart de la Gaule en obeïssance & devoir. Neantmoins ceux de Sens, s'estans d'autorité publique mis en

Ceux de Sens resisterent longuement à Cesar en Gaule.

devoir de tuer Cavarin, que Ceſar leur avoit donné pour Roy (voyez la grandeur & étenduë de ce peuple en ce qu'il avoit lors des Rois particuliers pour le gouverner) & duquel le frere Moriſtagus & leurs anceſtres avoient obtenu la meſme domination : cettuy-cy ayant découvert leur complot & évadé de leurs mains, ils le pourſuivirent juſques ſur la frontiere & le débouterent du Royaume & de ſa maiſon : puis comme ils eurent dépeſché leurs députez vers Ceſar, pour ſe purger de cette faute, & l'amender, & qu'il leur eut ordonné que tout le Senat le vint trouver, ils n'en voulurent rien faire. Tant de credit eut envers ces nations belliqueuſes de s'eſtre trouvez quelques chefs pour entreprendre la guerre, & apporta cela tel changement de volontez à tous, qu'hormis ceux d'Authun & de Rheims, que Ceſar avoit toûjours eu en fort étroite recommandation & reſpect, les uns pour leur ancienne & continuelle fidelité envers le peuple Romain, les autres pour le devoir que n'aguere ils avoient fait en la Gaule, il ne ſe trouva à grande peine une ſeule Cité qui ne luy fut ſuſpecte. Et ne ſçait pas quant à luy, dit-il s'il s'en doit beaucoup émerveiller ou non, tant pour pluſieurs autres raiſons que principalement pour ce que ceux qui de hardieſſe & valeur au fait des armes ſouloient eſtre preferez à tous autres peuples & nations, euſſent grand regret d'avoir tant perdu de cette reputation, qu'il leur fallut ainſi ſouffrir le joug & l'Empire du peuple Romain.

Et au ſixiéme livre, ils ne voulurent obeïr au commandement qu'il leur avoit fait de le venir trouver, ains commencerent de bri-

guer & s'entr'entendre avec les Chartrains & autres Citez prochaines, meſme ne ſe trouverent à la Diete qu'il avoit aſſemblée : ce qu'il prit pour une entrée de guerre & revolte. Mais auſſi peu aprés ayant convoqué la Diete de la Gaule à Rheims en Champagne, il ſe mit aprés leur procez, ſur la rebellion par eux commiſe : En quoy il y eut un fort rigoureux jugement donné contre Accon, qui avoit eſté Autheur de tout le mal, & fut executé à la mode uſitée.

Hors cette belle ville ſe voyent encore les anciens monumens de cét Empereur, & à la rive d'Yonne, une maiſon qui a pour titre *carcer Cæſaris.*

Mais aujourd'huy le païs Senonois n'eſt pas de grande étenduë : La Champagne le borne à l'Orient, le Gaſtinois à l'Occident, l'Auxerrois au Midy, la Brie au Septentrion, & ne va la juriſdiction de Sens que juſques auprés de Montereau, qui eſt en Brie, bien qu'aucuns l'en ſeparent, ainſi que Sens meſme eſt miſe par les uns en Bourgongne à cauſe qu'anciennement elle rendoit les vœux de ſon obeïſſance aux Ducs Bourguignons, par les autres en Champagne & par les autres faite le chef d'une Province particuliere.

C'eſt une ville aſſiſe ſur une croupe de montagne qui l'emporte au penchant vers la riviere d'Yonne, belle, grande, bien peuplée & fortifiée de fortes murailles. Ses ruës baignées d'un fleuve de ruiſſeaux qui y coulent en tout temps au moyen d'un lac de dehors, prés lequel ſe marque une ſource où les eaux ſe durciſſent naturellement en pierres.

Eglise de S. Estienne de Sens.

La plus singuliere piece de toutes ses singularitez, est l'Eglise S. Estienne, tant pour l'antiquité que pour le haut & magnifique ouvrage de l'Architecture. Saint Savinian premier Pasteur d'icelle en jetta les premiers fondemens, au sortir des fers de la Gentilité. Policarpe son neuviéme successeur fit bâtir le Monastere de saint Gervais & S. Prothais. Et Eracle, quinziéme en ordre, qui viuoit l'an 507. durant le regne du grand Clovis, fonda le Monastere des filles en l'honneur de saint Iean Baptiste, auquel il fut enterré aprés sa mort.

Ie ne veux oublier que plusieurs de ses Archevesques ont eu jadis l'honneur d'imprimer le divin caractere de Majesté sur le front de nos Rois. Ansegise couronna Loüis & Carloman enfans naturels du Roy Loüis le Begue, en l'Abbaye saint Pierre de Ferrieres. Gautier sacra Eude fils de Robert Comte d'Anjou. Guy Philippe Auguste & sa femme Isabeau, dans l'Eglise de saint Denis : & Gilbert enfin Loüis le Gros à Orleans, en l'année 1109.

Encore y avoit-il en ce siege, il n'y a pas long-temps une particuliere faveur de la puissance que Dieu luy avoit donnée, qui estoit certainement de haut lustre & de grande splendeur, d'avoir sous soy six des plus beaux Eveschez du Royaume, Paris, Chartres, Orleans, Auxerre, Meaux, & Troye en Champagne, voire qu'il ait cette Primatie des Gaules & de la Germanie, de laquelle Ansegise luy a le premier asseuré l'honneur & la gloire, dés l'an 871.

Et quant à la Seigneurie temporelle de la ville, elle a esté gouvernée par Comtes & Sei-

ſés joint à la Cou

gneurs particuliers, jusques au temps du bon Roy Robert, qui l'a le premier unie au domaine Royal. L'an 1006. ceux de dedans estoient tourmentez de la tyrannie du Comte Regnaud, pource qu'aprés la mort de l'Archevesque Sevin on avoit preferé en cette dignité un nommé Leotoric à son neveu Bourion fils de Fromond, bien que ç'eust esté par l'élection du peuple, & des Evesques, & de l'authorité du Pape & du Roy. Robert dressa une armée pour châtier ce Comte, mais il s'enfuit sçachant que le Roy y estoit en personne, n'osa demeurer à Sens pour le peu d'amitié que luy portoient les Citoyens, connoissant bien qu'ayant perdu leur bonne volonté, qui est la plus asseurée force & garde d'un Prince, il estoit mal asseuré. Eux mal affectionnez envers luy, ouvrirent leurs portes au Roy. Ce qui fut cause que Fromond ne pouvant échapper, se retira dans une tour, avec quelque nombre de ses hommes. On eust aisément brûlé & versé cette tour par terre, & ceux qui estoient dedans, toutesfois la Reine ne le voulut permettre, ains commanda qu'on l'assiegeast, sçachant bien que pour le peu de viures qu'il y avoit, elle seroit incontinent affamée. Ce qui avint, & pardonnant à tous excepté à Fromond, il l'envoya en prison perpetuelle à Orleans, & confisquant ladite Comté l'ajoûta à son patrimoine.

Donnée par le Roy Robert.

Depuis on y a établi un Bailliage & Siege Presidial, avecques Bailly, Presidens, Lieutenans, Conseillers, & tous autres Officiers de Iustice, ainsi qu'aux meilleures villes de la France, encore que son ressort soit de petite étenduë.

Pont sur Yonne. Elle a Pont sur Yonne tirant vers Montereau, qui est une petite ville assez moderne, & que ceux de la Religion pretenduë pillerent pendant les troubles. D'un autre costé Villeneuve le Roy, siege Royal bien plus antique, & que quelques-uns prennent pour le *Vellaudunum* de Cesar, duquel j'ay parlé cy-dessus, comme par mesme consideration *Agendicum*, pour Sens, à l'exemple que Cesar a mis *Lutetia*, la capitale ville des Parisiens, *Avaricum* de Berri, *Bibracte* de la Seigneurie d'Authun: je dis cét *Agendicum*, que la commune opinion interprete de Provins, ainsi que je monstreray cy-aprés. Au delà de Ville neuve, Givry ville & Bailliage, & quelqu'autres de moindre marque que je laisse afin de traiter plus au long des plus remarquables.

Villeneuve le Roy.

Givry.

De la ville & Duché de Langres.

CHAPITRE II.

Lãgres. LA ville de Langres est sur la frontiere de Champagne & de la Franche Comté, pratiquée sur une croupe du mont de Vauge, pere des plus belles & fameuses rivieres de la Gaule, & autant forte & gracieuse en son assiette & figure qu'il y en ait guere entre les Belges. *La Meuse*, dit Cesar au livre quatriéme *descend des montagnes de Vauge sur les confins de la seigneurie de Langres*. Iean le Maire de Belges en attribuë le premier plan & fondement à Longho sixiéme Roy des Gaules, lequel regnoit l'an 441. aprés le déluge, & dit que de luy elle fut premierement nommée *Longhonensis*, & le peuple d'icelle *Longhones*, mots

desquels on a depuis fait *Lingonenſis & Lingones*, par la mutation d'une lettre. Ptolomée l'appelle *Andomatumum*, comme Cesar nomme *Lutetia*, la capitale des Parisiens, *Bibracte*, celle des Authunois, *Avaricum*, celle de Berry. *Sub his autem & Leuci*, dit-il, *habitant Lungones, quorum civitas Andomatumum.*

Les livres Romains sont pleins de beaux témoignages qui recommandent assez tant la splendeur de ce peuple, que l'antiquité de cette principale Cité de leur territoire. Au livre premier des guerres de la Gaule, Cesar dépesche lettres & couriers à ceux de Langres qu'ils se gardassent bien de secourir de viures ny d'autre chose quelconque environ 130. mille Suisses, qui s'estans sauuez d'un conflict, & cheminans toute la nuict sans s'arrester nulle part; au quatriéme jour enfin estoient arrivez sur leur territoire. Passage duquel on pourroit recüeillir combien ils sont proches de cette nation Germanique, si Strabon ne disoit en ces mots exprés, que *Au dessus des Helvetiens*, qui sont les Suisses, *habitent les Langrois vers le Ponant. Et au dessus de ceux de Mets sont les Leuces.* Et au mesme livre il arreste que les Bourguignons, ceux de Lorraine, & de Langres luy fourniroient de bleds, qui aussi bien s'en alloient meurs à la campagne. Aussi Langres est elle mise entre celles qui embrasserent l'alliance Romaine des premieres. Et dit le méme Cesar au livre septiéme que ses habitans ne se trouverent à l'assemblée de Vergentorix, parce qu'ils tenoient le party des Romains. Lucain les honore du titre de belliqueux & grands guerriers au livre premier de la guerre civile, en ces mots:

Castraque quæ Vogesi curâ super arduа rupem,
Pugnaces pictis cohibebant Lingones armis,

Suetone les met au rang de ceux qui se revolterent en Gaule contre Neron, à la susciтation de Vindex. Et Tacite faisant une longue liste des faveurs, dont les successeurs de ce sale monstre de l'Empire les gratifierent peu de temps aprés, dit entr'autres choses au livre dix-septiéme de ses Annales que Vitellius vsa de grande modestie en leur endroit, & qu'Oton leur donna le droit de Bourgeoisie Romaine, comme un des plus signalez honneurs, dont un Empereur peut enrichir les nations étrangeres.

Ainsi se maintint cette forte & belle Cité, dans l'alliance Romaine, tant qu'enfin les Germains entrans és Gaules, Constantin le grand les combattit, & battit si rudement devant les murailles d'icelle, qu'il en mourut & en demeura plus de soixante mille sur la place. Grande victoire, & de laquelle on voit encore quelques restes en des trophées & arcs triomphaux gravez dans lesdites murailles, & richement embellis de diverses figures de chevaux, hommes & lions, qui font repasser la memoire d'une grande Antiquité devant les yeux de ceux qui les contemplent.

Les Vandales la prirent & envelopperent en de grandes ruines l'an 411. & ne pardonnerent pas mesmes à S. Didier troisiéme Prelat d'icelle qu'ils attacherent à la croix du martyre.

Aujourd'huy, l'Evesque est un des six Pairs Ecclesiastiques, dont l'on desire la presence au sacre & couronnement de nos Rois, & entre ces six Pairs, l'un de ceux qui portent la dignité de Ducs. Il est seigneur spirituel &

temporel, ayant Bailliage, Iuges & autres Officiers de Iuſtice, & l'un des ſuffragans de l'Archeveſque de Lyon.

L'Egliſe Cathedrale eſt dediée en l'honneur du martyr S. Mammez, & ſi ſuperbe & magnifique en parades d'Architecture, qu'il n'y en a guere de pareilles en tout le Royaume.

Des villes & places qui ſont au Territoire de Langres.

CHAPITRE III.

EN ce territoire de Langres on void la ville & fortereſſe de Vandeuvre, bâtie par les Vandales, non loin de laquelle eſt la ſource de la grande & noble riviere de Seine : ville recommandée par la naiſſance de Nicolas Borbonius, l'un des bons Poëtes de ce ſiecle, qui viuoit du temps d'Eraſme. Vandeuvre.

Tirant vers Neuf Chaſtel, qui eſt la premiere Cité de Lorraine, ſur la Meuſe, eſt la petite ville de Vignory, ſcize entre deux montagnes, ſur l'une deſquelles eſt pratiqué le Chaſteau. Et a ce lieu une parroiſſe ſeulement dediée à S. Eſtienne premier martyr, avec un Prieuré dépendant de l'Abbaye S. Benigne de Dijon. Vignory près de Lorraine.

A trois lieuës de là eſt le Chaſteau de Monteclair, bâty ſur la croupe d'un mont le plus haut de tout le païs, que nos Rois François I. & Henry II. ont fait fortifier & garnir de belles deffenſes & remparts, pour ſervir de frontiere à la Lorraine. Monteclair.

Au pied du mont eſt le bourg d'Andelot' Andelot

Iurisdiction & Prevosté Royale, d'assez ample étenduë, & qui estoit autrefois une belle & grande ville frontiere, ainsi que semblent le persuader tant les ruines & masures que l'on y void à l'œil, que les franchises & privileges, qui mettent encore aujourd'huy les habitans hors de tout hommage & sujetion seigneuriale, pour leurs ventes & acquests.

Rimaucourt. Finalement non loin d'Andelot se trouve un autre bourg appellé Rimaucourt, que les portes & vieilles murailles font aisément croire avoir esté pareillement autrefois une bien grande chose, & les restes de quelque ancienne fortereſſe. Mais retournons vers la rive d'où nous sommes partis.

De la ville & Comté d'Auxerre.

CHAPITRE IV.

Auxerre. EN la Province Senonoise est la belle & ancienne Cité d'Auxerre : Belle pour estre assise en un sol fecond sur tout en bons vins, & pratiquée partie en montagne, partie au penchant d'un vallon arrosé de la riviere d'Yonne, qui separe la Bourgogne du Nivernois ; ancienne, puis qu'elle a eu des Evesques dés le temps du Pape Sixte premier du nom, lequel y ordonna saint Peregrin, & que Marcelin qui n'est pas des plus dépriſez écrivains de l'antiquité Romaine en fait mention, comme de quelque grande chose, & dit que Iulian l'Apostat Gouverneur des Gaules, depuis Empereur, y rafraischit son armée, lors qu'il passoit à Troye en Cham-

pagne. Voicy comme il parle au livre seiziéme. *Et ne qua interveniret mora, adhibitis cataphractis solis, & balistariis parum ad tuendum rectorem idoneis, percurso eodem itinere Autissidorum pervenit : ubi brevi, sicut solebat, otio cum milite recreatus, ad Tricasinos tendebat.* Il appelle *Autissidorum*, cette ville d'Auxerre, que les modernes ont depuis dicté *Autissiodorum*, par adjonction d'une lettre.

Ie ne m'arreste point à ce que tiennent quelques-uns que son premier nom estoit *Autricum*, que Ptolomée met au païs Chartrain, & que nous avons cy-devant pris pour la ville de Chartres : emportez à cette creance, comme je croy, pource que Annacharie qui se sous-signoit *Episcopus Ecclesiæ Antriccæ* au premier Concile de Mascon, se titra depuis au dernier *Episcopus Autissidori*. Car il se peut faire qu'il ait esté premierement Evesque de Chartres, & depuis d'Auxerre, & les Lecteurs seront juges eux mesmes, s'il est vray-semblable que cét Evesque qui viuoit du temps du Roy Gontran se fust tant oublié que de partager à cette ville un titre, un nom commun, puisque long-temps auparavant elle en portoit un qui la separoit des autres.

Elle estoit jadis des appartenances de Nevers, & se trouve une Mahaud Comtesse de Nevers & Dame d'Auxerre du temps du Roy Philippe Auguste : mais enfin cette Mahaud qui avoit esté mariée en premieres nopces à Hervieu fils de Geoffroy de Giem, s'estant remariée à Guy Comte de Forests, se meût guerre entre luy & Pierre de Courtenay son beau-pere, qui pretendoit comme bailliſtre la joüis-

Auxerre érigée en Comté.

sance des biens de sa fille; & cette guerre fut cause que ce Roy qui leur desiroit restituer la paix & la concorde, accorda que le pere joüiroit durant sa vie de Tonnerre & Auxerre, qu'il érigea lors en Comté.

Toutesfois long-temps auparavant, sçavoir l'an mil six, le Roy Robert l'avoit conquise sur un Comte de Nevers, avec les autres villes de l'Auxerrois, qui s'estoient rebellées à la faveur du Bourguignon. Landry Comte de Nevers, que quelques Bourguignons avoient appellé, pour estre leur Duc & Prince, divisez entre eux, & mal contents de l'adoption que leur Duc Henry avoit fait pour la succession de la Duché en la personne d'Othe Guillaume Comte de Dijon, ce Landry, dis-je, averty que le Roy entreroit bien-tost en Bourgogne avec bonne & forte armée, s'estoit saisi de la ville d'Auxerre, & enfermé dedans avec plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, tant du païs que des sujets de Nivernois, & grande multitude de soldats pour la deffense d'icelle, sans le menu peuple des lieux circonvoisins, qui à la venuë du Roy & de son armée s'enfuirent dedans avec tous leurs biens & bestail, de maniere qu'il n'y avoit viures pour nourrir longuement telle multitude. Robert l'assiegea si étroitement, que les viures commençans à défaillir, ceux de dedans commencerent à murmurer contre le Comte Landry, disant qu'ils n'avoient que faire de s'exposer, eux, leurs femmes & enfans à la mort pour sa querelle. Lors le Roy estant averty par espions de la grande famine qui estoit dans la ville, fit dire à ceux de dedans par un trompette qu'ils eussent à se rendre à sa devo-

Famine d'Auxerre.

tion & livrer entre ses mains le Comte Landry dedans huit jours, où s'ils estoient pris par force, ils seroient tous mis au fil de l'épée, sans aucune misericorde.

A cette épouventable sommation tinrent les habitans conseil, & aviserent qu'il estoit plus expedient de se rendre à la debonnaireté & clemence du Roy, qui estoit tres-doux & misericordieux Prince, que de provoquer sa fureur en peril si éminent, attendu mesme que sans coup ferir dedans peu de jours la ville se prendroit d'elle-mesme par famine. S'estans ainsi resolus, ils firent ouvrir les portes au Roy, & luy mirent le Comte Landry entre ses mains, envers lequel toutefois il n'usa d'aucune cruauté. Les autres bonnes villes du païs de l'Auxerrois, desquelles nous traiterons incontinent, entendans la prise de leur capitale, se rendirent pareillement à sa Majesté. Poursuivons maintenant nostre discours.

A Auxerre ont esté celebrez deux Conciles Nationaux, l'un en l'année 584. & l'autre sous le regne du bon Roy Robert, qui l'honora de sa Royale presence. Vrai est que ce fut en un Chasteau hors la ville, auquel on porta les plus precieuses reliques des Eglises, je dis de ces Eglises que Charles le Chauve avoit fait rebâtir de bois, pour reparer les ruines que quelques briseurs d'images y avoient faites de son temps. De ces Eglises de bois, que le feu ayant depuis bruslées, Mathilde ou Mahaud Comtesse de Nevers & Dame d'Auxerre, les fit enfin relever & enrichir des parades & magnificences que l'on y voit à present. Et de ces Eglises riches & magnifiques, lesquelles y sont encore maintenant en assez bon nombre, saint Estienne la Cathedrale & siege de

Conciles à Auxerre.

Eglises à Auxerre.

l'Eveſque, un College particulier de Chanoines, huit Parroiſſes, pluſieurs Prieurez & Monaſteres, comme celuy de ſaint Germain ancien Prelat de la ville, celuy de ſaint Pierre, où ſont Chanoines de la Regle ſaint Auguſtin, celuy des Freres de Premonſtré, puis les Convents des Iacobins & Cordeliers.

Iuſtice d'Auxerre. Quant à la Iuſtice, il y a un ſiege Preſidial avec dix Conſeillers, les Lieutenans & gens du Roy, la Cour de la Prevoſté, la Iuſtice de l'Hoſtel de Ville & de la Police d'icelle, & le Conſulat inſtitué par Charles IX. pour le jugement de tous les differends, qui ſe pourroient former parmi le commerce des Marchands.

Iacques Amiot. Encore luy veux-je chercher de la recommandation & de la gloire dans la reputation d'un ſien Eveſque, je dis de Iacques Amiot, le traducteur de Plutarque, auquel le ſieur de Montagne donne avec raiſon, ce me ſemble, la palme ſur tous nos Eſcrivains François, non ſeulement pour la naïfveté & pureté du langage, en quoy il ſurpaſſe tous autres, ny pour la conſtance d'un ſi long travail, ny pour la profondeur de ſon ſçavoir, ayant peû developper ſi heureuſement un Autheur ſi eſpineux & ferré (car on m'en dira ce qu'on voudra, dit ce ſecond Amiot, je n'entends rien au Grec, mais je voi bien un ſens ſi bien joint & entretenu par tout en ſa traduction, que ou il a certainement entendu l'imagination vraie de l'Autheur, ou ayant par longue converſation planté vivement dans ſon ame une generale idée de Plutarque, il ne luy a au moins rien preſté qui le démente, ou qui le dédie,) Mais ſur tout il luy ſçait bon gré d'avoir ſceu tirer & choiſir un livre ſi digne & ſi à propos

pour en faire presens à son païs. Nous autres ignorans estions perdus si ce livre ne nous eut relevé du bourbier ; à sa mercy plusieurs osent à cette heure parler & écrire qui ne disoient mot ; les Dames en regentent les Maistres d'échole, c'est le commun breviaire des plus doctes & sçavantes plumes, & des bouches mieux faites de ce siecle.

De Chablis & Fontenay prés Auxerre.

CHAPITRE V.

CE fut prés d'Auxerre au lieu qu'on nomme Chablis & Fontenay, que les enfans de Louïs le Debonnaire firent donner cette furieuse & sanglante bataille, où moururent tous les plus grands courages de la Noblesse Françoise, en l'année 841. Perte grande pour le Royaume, & qui mit depuis les Normands en liberté d'y faire sans peur tant de courses avantageuses. Bataille de Chablis.

Les deux freres Louïs & Charles dresserent une armée pour resister à Lothaire leur autre frere, & marchans contre luy se rencontrerent sur les frontieres de l'Auxerrois, en un village appellé Fontenay, & se camperent fort prés l'un de l'autre. Les Chefs des deux camps pensans que pour la reuerence du jour de Pasques qui estoit le lendemain, autres disent le jour de l'Ascension, autres le 25. de Iuin, l'ennemy ne feroit aucune entrepriſe, delibererent de se surprendre l'un l'autre. Tant que vers le point du jour Lothaire marchant vers le camp de ses freres, le rencontrant au milieu

du chemin, & n'ayant leurs soldats la patience qu'on les mist en ordonnance, ils se chargerent (tout en desordre qu'ils estoient) de si grande furie, tellement qu'on ne voyoit que grands monceaux de morts devant que la moitié du jour fût passée: & la petite riviere qui court par une valée là prochaine, qui encore aujourd'huy s'appelle le Vau-Charles, boüillonna de sang à grands flots qu'elle porta en la riviere d'Yonne: & estoient les combattans si acharnez de chacune part, que presque toute la Noblesse Françoise y mourut, à cause qu'elle estoit en cette bataille. Elle estoit divisée en deux, selon ce qu'elle favorisoit les freres, & fut la plus sanglante que les François eussent veuë depuis celle qui par Meroüée fut donnée à Attila fleau de Dieu & Roy des Gots. Le lieu où elle fut donnée s'appelle encore aujourd'huy Chablis, & est prés delà cette valée où estoient campez Louïs & Charles, qui s'appelle le Vau-Charles.

Des Comtez de Ioigny & de Tonnerre.

CHAPITRE VI.

LA Comté de Ioigny a pour principale ville Ioigny sur les frontieres de Champagne & de Bourgogne. Quelques-uns tiennent qu'elle est moderne, & d'autres la maintiennent antique par le témoignage méme du nom Latin *Fovinium*, qu'ils luy donnent. Et bien qu'elle soit maintenant du ressort du Bailliage de Troie, si est-ce qu'elle a autrefois esté de la jurisdiction d'Auxerre. Ses Comtes & Sei-

gneurs se pretendoient jadis Doyens des sept Comtes vassaux, & principaux membres & Pairs du Comté de Champagne, ainsi qu'il est recité en l'Arrest d'entre la Reyne Blanche & eux, donné le deuxiéme jour d'Aoust mil trois cens cinquante-quatre, & que je deduiray plus amplement ailleurs.

Quant à la Comté de Tonnerre, elle est aussi des anciennes appartenances d'Auxerre. Et je trouve en un titre de l'année 1210. que Pierre de Courtenay estoit Comte de Nevers, Tonnerre & Auxerre. Aimon le Moine l'appelle *Tornodorum*, & dit au livre cinquiéme que les Normands estans entrez en la Bourgogne iusques à saint Florentin, le Duc Richard sortit contr'eux avec toutes ses forces iusques au terroir de Tonnerre, où il les combattit si bien, qu'en ayant tué grand nombre, les autres furent contraints de fuir pour garantir leur vie, & sauver leur liberté.

De la ville & Abbaye de Vezelay.

CHAPITRE VII.

EN ce mesme trait de païs est la ville de Vezelay, que je ne veux laisser en arriere, encore qu'elle fust iadis de la contribution de Bourgogne: ville assise sur le faiste d'une haute montagne, qui n'a qu'une avenuë pour l'entrée & sortie des habitans, le reste sont pentes si roides qu'on ne peut sans plusieurs repriſes d'halaine monter depuis le bas iusques au pied des murailles, assez fortes & épaisses, & ville assez recommandée par la riche Abbaye que Gerard dit de Roussillon y fit bâtir du temps du Roy Pepin, & que les Ducs

de Bourgogne ont enrichi depuis des saintes & precieuses reliques de la bien-heureuse Magdelaine, ce bel exemplaire des Courtisanes & Penitentes repenties, si pour éclairer davantage son lustre les mesmes Ducs ne l'eussent encore voulu fortifier du Grimond, pratiqué prés de son assiette, & sur la croupe d'une montagne: dont la riviere d'Yonne arrouse les bords.

De cette ville estoit Theodore de Beze, brave Poëte, Latin & François, & qui avoit pour compagnon Iacques Pelletier du Mans, auparavant qu'il eust changé de Religion. Il composa sur l'Avenement du Roy Henry en vers François le Sacrifice d'Abraham si bien tiré au vif, que le lisant il a fait tomber les larmes des yeux à plusieurs: & la traduction du reste des Pseaumes de David montre ce qu'il pouvoit faire; encore qu'il n'ait si heureusement rencontré que Clement Marot en ses 50.

En mesme temps Guillaume des Autels, qui se mocqua par livre exprez de la nouvelle ortographe de Iacques Pelletier & de Louis Megret, lesquels soûtenoient qu'il falloit écrire comme on prononçoit, soit pour chercher de la reputation dans la renommée de Beze, soit pour recommander avantage Vezelay sa patrie, se voulut titrer du nom retourné de Glaumelet de Vezelays.

Glaumelet du vezelays.

L'an 1569. le Duc d'Anjou ayant envoyé mandement à Sanſac aprés la bataille de Montcontour, d'enlever à ceux de la Religion tout ce qu'il qu'ils tenoient delà la Loire, il mit le siege devant cette ville, mais voyant enfin que trois mil coups de canon & la mort de quinze cens de ses soldats, ensemble de Foissy, Colonnel de son Infanterie, ne ravaloit tant

peu que ce fust le courage des assiegez, gens pour la plus part qui s'estoient là retirez comme au lieu de refuge, il se recula pour chercher ailleurs autre aventure.

DV PAYS DE CHAMPAGNE ET DE BRIE.

De la ville, Bailliage & Comté de Troie.

LA façon de parler ancienne, long-temps observée en France, & venuë prés de nostre siecle, de titrer les Comtes par les villes capitales de leurs Comtez, m'a mis Troie en ma plume, au commencement de cette narration nouvelle, parce que voulant fondre particulierement sur la Champagne & sur la Brie, je me suis souvenu que les Comtes & grands Seigneurs d'icelles, se qualifioient jadis Comtes de Troie & de Meaux, comme ceux d'Auvergne, Comtes de Clermont, ceux de Savoie, Comtes de Maurienne, ceux de Provence, Comtes d'Arles, & ainsi des autres.

Ie ne m'amuseray point à particulariſer icy les divers ſuccez de ces deux Provinces, ny les Etimologies de leurs noms, qui ſont connuës à tous, pour ce que ſeroient choſes, l'une de trop long diſcours pour le preſent, & l'autre de peu d'vtilité. Seulement diray-je avant que de paſſer outre, que c'eſt une choſe tres-certaine, que ny ſous Hugues Capet, ny ſous le Roy Robert ſon fils, ny bien avant ſous le regne de Henry premier nous ne reconnoiſſons ces Comtes de Champagne, tels que les ans porterent depuis Thibaud le vieil, auquel commence la tige de cette race, gendre de Heribert Comte de Vermandois, & comme diſent quelques-uns, beau frere du Comte Herbert de Troyes, eſtoit ſeulement Comte de Blois, Tours & Chartres. Ny luy, ny Eude premier ſon fils n'étendirent point ailleurs leurs limites. Ce fut Eude ſecond, lequel ſe fit le premier nommer Comte de Troye & de Meaux, ſous le regne du Roy Robert, par la mort d'Eſtienne fils de Heribert, qui tenoit le deſſus de germain ſur luy, & c'eſt luy qui commença de prendre pied en Brie & Champagne, & pour cette cauſe eſt appellé *Odo Campanienſis*, par le Chroniqueur Sigebert. Certuy-cy eut pour fils Thibaud deuxiéme, lequel pour les inimitiez qu'il exerçoit contre le Roy Henry premier, ſe mit ſous la protection d'un autre Henry Empereur d'Allemagne, qui l'honora du titre de Palatin de l'Empire (ainſi appelloient les Empereurs ceux qui eſtoient leurs Conſeillers ordinaires) qualité qui ne tomba depuis de la famille des Comptes de Champagne, en tous leurs titres & enſeignemens : & qualité laquelle encore que repu-

Premiers Comtes de Châpagne & de Brie.

Comtes de Châpagne, Comtes Palatins & Pairs de France.

gnante à celle des Pairs de France qui sont les premiers Conseillers de nostre Couronne, n'empescha pas toutesfois qu'ils ne fissent aussi part de ce grand & auguste College. Vray est qu'elle avoit commencé sous Hugue Capet en Thibaud Comte de Chartres, Blois & Tours, parce qu'il avoit esté l'un des premiers & plus obstinez entremetteurs à la conduite des troubles qui porterent ce grand Prince à l'Estat de la France. Et sa posterité ayant acquis tant par droit successif, que par bien seance, les païs de Champagne & de Brie, l'on mit puis aprés au rang des autres Pairs les Comtes de Champagne.

Par la Reine de Navarre, Comtesse de Champagne & de Brie, femme du Roy Philippe le Bel, ces Comtez sont entrées en la maison de France, puis ont esté vnies à la Couronne par Philippe de Valois, lequel ayant restitué à Philippes fils de Loüis Comte d'Evreux, & à Ieanne sa femme fille de Loüis Hutin, le Royaume de Navarre qui leur appartenoit à cause d'elle, en recompense des Comtez de Champagne & de Brie, qui semblablement devoient appartenir à ladite Ieanne, luy bailla quelques terres & Seigneuries en la Comté de la Marche. Ce qu'il fit pour ne vouloir permettre que lesdites Comtez de Champagne & de Brie, qui estoient si voisines de sa capitale ville de Paris, fussent en autres mains qu'aux siennes & en celles des Rois ses successeurs, pour couvrir ladite ville, & plusieurs autres païs de ce costé-là.

Mettons donc maintenant icy les plus belles remarques qui nous restent de l'antiquité des villes de ces deux Provinces, & commençons par la recherche de Troye, le Pa-

lais & sejour ordinaire de leurs Comtes anciens.

Quelques-uns pensans faire plus grande gloire de l'excellence de son origine, la puisent dans le fonds des ruines de la grande Troie, mais ils ne voyent pas qu'ils s'enveloppent en de grandes confusions, & qu'autre chose est *Tria*, nom de la Troie de Phrygie, autre *Trecæ*, nom de nostre Troie de Champagne. De laquelle encore que peu d'Ecrivains se soient souvenus en leurs livres, si ne peut-on nier qu'elle ne soit tres-ancienne, puis que dés le Berceau de l'Eglise elle a eu des Evesques, & une magnifique Eglise dediée à saint Estienne premier Martyr, & qu'Ammian Marcelin en fait mention comme de quelque grande chose, au témoignage que nous avons dit cy-dessus employé pour la ville d'Auxerre.

Elle est assise sur la riviere de Seine, qui l'enrichit de grandes commoditez, par le moyen du commerce, elle a le sol fecond, les murailles fortes & de belle étenduë, & qui la mettent aisément au rang des plus grandes & spacieuses de toute la Gaule Belgique.

Attila, ce puissant foudre des Huns l'assiegea, devant que nos Rois en fussent maistres. Mais le respect & la reverence de saint Loup Evesque d'icelle dissiperent les plus espaisses nuées, dont il la menaçoit. Les Normands la prirent & ruinerent aprés comme beaucoup d'autres. Et le Comte Robert les ayant chassez, en repara encore les ruines.

L'an huit cens septante-huit y fut celebré un Concile general de toute l'Eglise Gallicane, aprés lequel le Roy Louïs le Begue y receut la Couronne des mains du Pape Iean VIII. du

nom. Vn autre l'an 1007. sous le Pape Paschal II. qui estoit venu en France demander secours au Roy contre la menée de l'Empereur, auquel le mariage non consommé de Louïs le Gros avec la fille du Comte Guy de Rochefort Seneschal ou grand Maistre de France, fut declaré nul, & le Decret du Pape Gregoire renouvellé, pour la prohibition du mariage des Prestres.

Le Comte de Champagne y avoit jadis son Palais, auquel pource que d'ancienneté il estoit creé Comte Palatin, & decoré de sept Comtes ses vassaux, & principaux membres & Pairs de sa Comté de Champagne leur chef, les susdits sept Comtes estoient assis avec luy, pour le Conseiller, & honorer sa Cour. Et depuis que ce pays fut à la Couronne, Philippes le Bel y dressa les grands jours, pour estre tenus deux fois l'an au Palais du Comte, afin d'entretenir la creation du Palatinat, ainsi qu'il est recité en l'Arrest d'entre la Reyne Blanche, & le Comte de Ioigny qui se pretendoit Doyen desdits Pairs, donné le 10. Aoust 1354. Grands jours de Troie.

L'an 1418. la Reyne Isabeau femme de Charles sixiéme fit suspendre la Cour de Parlement de Paris, parce qu'elle adheroit au Comte d'Armignac Connestable, & revoquant tout ce qui avoit esté fait par ladite Cour depuis l'année mil quatre cens treize, en établit une souveraine en cette ville de Troie, comme déja elle avoit fait à Amiens, mais elle fut éteinte dés sa naissance. Parlement à Troie.

Finalement nos Rois ont érigé un Bailliage & siege Presidial, avec huit Conseillers, qui depuis ont esté augmentez iusques à vingt, un Greffier d'appeaux, les Iuges, Lieutenans &

autres Officiers de Iuſtice. Bailliage auquel aprés la ville & la conſervation des foires de Brie & Champagne, reſſortiſſent encore les ſieges de Barſur Seine, Muſſi l'Eveſque, la Ferté ſur Aube, Nogent, Pont ſur Seine, Ervi le Chaſtel, la Comté de Ioigny de laquelle j'ay parlé cy-deſſus, Chaſtillon & Florent.n, toutes villes aſſiſes en Champagne, que ie ne m'amuſe à particulariſer, pource que ce ſeroit un diſcours de trop longue haleine, pour le temps & le papier qui me reſtent.

De la ville & Bailliage de Chaumont en Baſſigny.

CHAPITRE II.

Chaumont en Baſſigny. LA ville de Chaumont, capitale & principale ville de Baſſigny, n'eſtoit iadis qu'un bourg fortifié d'un Chaſteau ſur la frontiere de Champagne & païs Barois: Chaſteau qui a eu Seigneurs particuliers, iuſques à ce qu'il ait eſté uni à la Comté de Champagne, & depuis enfin avec la Champagne au Domaine de nos Rois. Et bourg que trois de nos Rois Louïs XII. François I. Henry II. ont agrandy, fermé de fortes murailles, & fortifié de groſſes tours l'une aprés l'autre. Louïs XII. l'entreprit & commença, François I. le pourſuivit, & Henry II. l'eût peut-eſtre achevé, s'il n'euſt ſi toſt & ſi étrangement eſté ſerré dans les coffres de la mort, ou que les troubles n'en euſſent troublé les deſſeins.

Les Comtes de Champagne ont autrefois eu leur Palais en ce Chaſteau, comme les Chambres & Sales magnifiques & richement

bâties

bâties que l'on y void en peuvent rendre témoignage, sur tout celle qu'on surnomme des Damoiselles, & la Chappelle nostre Dame dite la Chappelle du Roy, pource que jadis les Comtes de Champagne estoient Rois de Navarre. Aussi est-il fort d'assiette, & si bien pratiqué sur le roc, qu'outre les fossez qui le deffendent de tous costez, encore se découvre un Donjon & Tour dite d'Haute-feüille, tellement élevée du costé que le Soleil rapporte le beau jour, qu'elle le met aisément hors de toute surprise.

Aujourd'huy qu'il y a Bailliage & siege Presidial, avec sept Conseillers, & Greffiers d'appeaux, les Iuges, Lieutenans general & particulier, Enquesteur, le Prevost, les Advocats, Procureurs du Roy & autres Officiers de justice, & que le Bailliage de Bar sur Aube, & autres jurisdictions subalternes y ressortissent, les Presidiaux vacquent à la distribution du droit en la grande Sale, l'audience ordinaire du Bailliage s'y tient, les assemblées de la Noblesse au ban & arriere ban s'y font. L'Esleu de la ville vuide les procez & differens des tailles prés le pont levis, & le Prevost a ses assises entre le Chasteau & la ville. Bailliage de Chaumont.

Et pour ce que le lieu est de grand rapport, il y a aussi Grenier à sel avec les Officiers Royaux pour la gabelle, un bureau pour la justice des passagers & forains, des Lieutenans Particuliers és sieges des Eaux & Forests, des Officiers Royaux pour icelles, & finalement des Consuls pour le fait de la marchandise, ainsi qu'és meilleures villes du Royaume.

L'Eglise principale est dediée à l'honneur du glorieux Precurseur de l'Agneau sans ta-

che, saint Iean Baptiste, & servie par douze Chanoines & un Doyen, sans les Chappelains: Chanoines éleus de toute ancienneté par les Chapitre & habitans de la ville, & des seules familles d'icelle. Sur la riviere de Marne, qui roule assez loin des murailles, est la Chappelle nostre-Dame de bonnes Nouvelles, la Maladerie, l'Eglise S. Aignan: de l'autre costé du Mont, la Chappelle nostre-Dame de Bruxercilles, sur la croupe deux autres Chappelles de nostre-Dame, dites l'une de Lorette, & l'autre de Recouvrance: & enfin dans la ville, l'Hostel-Dieu pour les malades & débiles, & l'Eglise S. Michel, pour la parroisse.

De la ville & Principauté de Ioinville.

CHAPITRE III.

Montmirandel.

A La sortie de Chaumont tirant le long de Marne en la Gaule Celtique, se rencontre Montmirandel sur la riviere; puis l'illustre & renommée Cité de Ioinville, ou Iainville, que quelques-uns voulans signaler en Antiquité, par la memoire de Ianus ce second parent & ancestre des humains, écrivent Ianville, comme qui diroit la ville de Iane ou Ianus, & disent que quelques-uns de ses enfans la firent non seulement bâtir, mais aussi l'honorerent de son nom. D'autres disent que ce peut avoir esté quelque Prince appellé Iean, lequel en jettant les premiers fondemens, luy asseura ce titre. Quoy qu'il en soit, elle merita estre érigée en Principauté par le Roy Henry II. & est l'appanage ordinaire du fils puisné de la maison de Guise.

Ioinville.

En l'entrepriſe genereuſe du bon ſaint Loüis pour la Terre ſainte le train du Sire de Ioinville eſtoit admirable & tout Royal, & ſon équipage montroit tant la grandeur du maître qu'il ſervoit, que le credit qu'il avoit prés de ſa Majeſté. Luy-meſme recitant comme le Roy vouloit renouveller ſon armée, dit, *qu'il luy demãda s'il avoit point encore trouvé aucuns Chevaliers pour eſtre avec luy, & je luy répondis*, fait-il, *que j'avois fait demeurer Meſſire Pierre de Pont-moulin, luy tiers en banniere*, c'eſtoit une compagnie de gens de pied, ou de cheval. Et en un autre endroit plus bas. *Ie luy reſponds*, recite-il parlant de ſoy, *qu'entre nous de Champagne avions bien perdu au ſervice du Roy, trente-cinq Chevaliers tous portans banniere.* Paroles qui ſont autant de témoignages & de la puiſſance & autorité de ce Seigneur, & de l'ancienne grandeur de cette ville.

Or afin que l'on ſçache l'aſſiette du lieu, le Chaſteau eſt pratiqué ſur la croupe d'une montagnette d'aſſez difficile accez, & y a au pied de ce Chaſteau une petite villette ceinte de murailles & de la Marne, qui va lechant ſes bords.

Ie ne m'amuſe point à particulariſer les terraces, les galleries, les ſales, les chambres, antichambres, les cours, les offices, le jeu de paulme, l'Egliſe ſaint Landeric, les Monaſteres des filles des Ordres & Religions de Ciſteaux & de ſainte Claire, l'Hoſpital, les vignes, les bois de routes, les montagnes, les valons, la riviere, les prez. Seulement je mettray icy la deſcription que fait noſtre Belleau de la magnifique ſepulture de feu Monſieur Claude de Lorraine Duc de Guiſe, qu'il dit eſtre en la Chappelle du Chaſteau: Sepulture

Sepulture de Mõſieur de Guiſe.

qui n'a guere ſa pareille en tout le Royaume. Elle eſt, dit-il, faite & cizelée de marbre blanc & noir, de jaſpe, d'albâtre & de porphire : au bas le Prince eſt en ſon mort. Elle eſt en figure quarrée, au lieu de colonnes ce ſont les vertus approchantes à la moyenne proportion du coloſſe : elles ſoûtiennent le vaſe & tailloir du Chaſteau deſſus leurs teſtes enrichies de fuëilles d'Acanthe, & Branche vrſine, pour ſoûtenir le Plinthe de ce bâtiment, ſi bien conduit & ſi bien achevé qu'il ne ſçauroit rougir pour les antiques : Prés de cette Sepulture giſt un autre cercüeil non autrement enrichy, de François de Lorraine Duc de Guiſe & Pair de France, fils aîné de ce vaillant Chevalier. Et ce qui recommande davantage ce lieu, c'eſt que Madame Anthoinette de Bourbon, privée de ce ſien ſuport, choiſit cette noble maiſon pour y faire ſa retraite avec la chaſteté. Car à la verité ſi jamais elle fut honorée & reverée en lieu de nôtre France, je croy que ç'a eſté en ce Château où cette venerable Dame l'a traittée vniquement, donnant exemple de fait & de parole, à toutes les Dames vertueuſes qui furent & qui ſeront jamais, de ſe façonner à ſon miroir, vivre chaſtement & heureuſement, & avec telle conſtance qu'elle, en ſes plus que cruelles, & plus que miſerables fortunes ſur la mort de ces ſiens grands Chevaliers.

Quelques-uns diſent que ces Tombeaux ſont en l'Egliſe Collegiale S. Landeric, & que meſme les oſſemens de ce grand Godefroy de Boüillon premier tige de la branche de Lorraine y ont eſté tranſportez.

Au Chaſteau ſe voyent deux Tours remarquables, l'une dite la tour quarrée, qui eſtoit

l'ancienne demeure des Seigneurs, & l'autre appellée la Roche blanche.

De la Iurisdiction de cette Principauté dépendent Sailly, Doulevant, Roches Esclairon, & plusieurs autres Chasteaux, bourgs & villages, que je ne particularise point icy.

De la ville de Vassi.

CHAPITRE IV.

PRés de Ioinville est la ville de Vassi, siege Royal de l'appartenance & ancien patrimoine de la maison de Ioinville, joignant le rivage de Bloise, que les bois & forests de haute fustaye environnent de tous costez: ville agreable pour les belles fontaines qui y sont, comme celles de Brouseval lez Vassi, de l'Hospital du Donjon & autres: & ville merveilleuse en cette chose rare, que non loin de ses murailles elle a des mines de terre, de laquelle on fait & cuit le Boliarmeny tant estimé par tout le monde, & que delà l'on transporte à divers vsages, dans les Provinces plus éloignées. Mais ce qui le signale davantage, & qui rend sa memoire recommandable à longues années, est cette mélée dite de Vassy, laquelle par la rupture de l'Edit de Ianvier tant renommé pendant les troubles, & tant solennel aux Huguenots, fit enfin venir les deux parties aux mains sur les plaines de Dreux, comme j'ay dit en son lieu. Mélée de Vassi.

Le Duc de Guise entendant que ceux de la Religion pretenduë faisoient le presche en son Gouvernement, & sur les terres de la Reine d'Escosse sa niepce, leur fit deffendre tel exercice par l'Evesque de Chaalons,

omme contraire aux Edits, qui portoient que les Huguenots n'exerceroient les actes de leur Religion pretenduë en place quelconque contre la volonté des Seigneurs. Mais eux refusans de rendre l'obeïssance deuë aux Lieutenans des Rois, exposerent l'Evesque de Chaalons à la publique risée de leur peuple. Ce que le Duc de Guise trouva fort mauvais, & le premier jour de Mars estant party le jour precedent de sa maison de Ioinville, accompagné de sa femme, & du Cardinal de Guise son frere, il se rendit à Vassi villette prochaine delà, où ayant attendu le son de la cloche du presche de ceux de la Religion, assemblez en une grange audit Vassi jusques à mille ou douze cens personnes, & parlé dedans le Monastere avec le Prevost & le Prieur du lieu, il envoya de ses gens vers cette grange les avertir qu'ils s'abstinssent de faire plus là leurs assemblées, contre lesquels ayans esté jettées quelques pierres, & les gens des Princes n'estans pour endurer d'estre frappez à coups de pierre, ce Prince ne peut, pour le dire en un mot, si bien retenir leur furie, que sans un grand nombre de blessez, il n'y eust quarante deux hommes de tuez sur la place, & plusieurs qui moururent tost aprés.

De la ville & Bailliage de Vitry en Parthois, dit maintenant Vitry le François.

CHAPITRE V.

Vitry en Parthois.

A La sortie du terroir de Ioinville on entre au païs de Parthois, l'un des plus beaux & plus grands Bailliages de toute la

Champagne, & qui a pour capitale la ville de Vitry sur la riviere de Saux, laquelle a sa source prés de Chenets, petit village fortifié durant les guerres d'entre les Rois de France & d'Espagne pour servir de frontiere. Chenets.

Ceux qui font une curieuse recherche de l'antiquité Gauloise, tiennent qu'en cette ville habitoit jadis la garnison des Legions Romaines avec sa valeur, pour faire barriere aux courses des Germains, & que de la legion victorieuse, dite *legio Victrix*, en Latin, elle a esté surnommée *Victriacum*, pour obliger la posterité à la remarque de ce qui s'estoit passé entre ces deux peuples.

Il se trouve toutefois plusieurs places en France qui portent ce mesme nom, Vne prés Tournay, où Sigibert Roy d'Austrasie, durant la guerre qu'il eut avec son frere Chilperic pour le Royaume de Paris, fut par l'armée élevé sur un bouclier, & fait Roy de Soissons, au lieu dudit Chilperic. Vne de laquelle le Roy Robert fit bâtir le Chasteau & l'Eglise saint Marc. ne autre prés Paris dite aussi en Latin *Victoriacum*, où les enfans de nos premiers Rois estoient anciennement nourris. Et finalement une quatriéme dans Aimon le Moine & Gregoire de Tours qu'ils honorent particulierement du titre de Chasteau, & où ils disent que Mauderit soy disant Roy, fut assiegé par Theodoric Roy de Mets. Ce qui me fait croire que c'est ce Vitry du terroir Parthois, dont est traité en ce chapitre. Vitry prés Tournay. Vitry prés Paris.

Les Comtes de Champagne ont esté jadis Seigneurs & protecteurs de cette ville, & comme tels y ont fait bâtir plusieurs Temples, l'Eglise Collegiale, les Prieurez de sainte

Croix, sainte Geneviefve & saint Thibaut, & le Monastere des Religieuses de l'Ordre de Cisteaux. Et cette ville sujette aux Comtes de Blois, & par eux depuis à ceux de Champagne, leur a par tout fait voir que les effets de son obeissance estoient les veritables cachets qui seelloient sa fidelité. De laquelle meilleur témoin ne sçaurois-je produire, que nostre Roy Louïs le Ieune, lequel irrité contre Thibaud Comte de Blois, pource qu'il favorisoit un quidam nommé Pierre, que le Pape avoit envoyé à Bourges pour estre Evesque du lieu contre l'autorité de sa Majesté : fit par grand dépit démolir le Chasteau de Vitry, qui luy appartenoit, & brusler l'Eglise avec bien cinq cens tant hommes que femmes de tout âge qui se cuidoient sauver en icelle. Toutefois depuis le Roy se repentant d'avoir commis telle insolence, consolé & conseillé par saint Bernard, entreprit pour penitence le voyage de la Terre sainte contre les infideles. Et comme Vitry endura lors d'estre ruiné pour sanctifier sa condition de l'heur de la loyauté, aussi depuis qu'il fut uni au Domaine de nos Rois avec la Comté de Champagne, il allia toûjours si saintement ses affections avec l'honneur & le respect deu à leurs Majestez, que l'inclination d'une mesme constance partisane avec son fort, l'a enveloppée deux fois depuis, sans grand espoir de secours aux pernicieux rets d'un pareil mal-heur, & l'a fait tomber au plus bas d'une pareille infortune : l'une quand Iean de Luxembourg Comte de Brienne, armé pour le Duc de Bourgogne & pour l'Anglois, contre nostre Charles VII. la fit ardre d'un esclandre dont la flâmme donna jusques à plus de soixante vil-

Vitry ruiné par le Comte de Brienne.

lages des environs ; & l'autre quand l'Empereur Charles d'Autriche, partie pour vanger les incommoditez que ses gens qui estoient devant saint Dizier recevoient en leurs picorées, & partie en dédain de ce qu'Henry de Lenoncourt, Comte de Nantueil, & lors Bailly de Vitry, avoit menacé par quelques petites bluettes les places frontieres de la Duché de Luxembourg & païs de Liege, l'embrasa si bien encore, que les cendres des plus beaux & plus riches bâtimens donnerent jusques au centre de la terre.

Vitry ruiné encore par l'Empereur Charles V.

Mais la paix ayant remis toutes choses en honneur & en seureté, & nostre Roy François Premier, considerant par l'avis du susdit sieur de Nantueil de quelle importance luy estoit cette place, entreprit de la fortifier & en garnir sa frontiere du costé de la Champagne: Et pource que le lieu de sa premiere assiette ne fut jugé propre au dessein de si grand ouvrage, en consideration que du costé du Ponant il estoit commandé d'une montagne assez haute, elle fut rebâtie à demy lieuë plus loin, au village appellé Moncontour, lequel est si doucement eslevé sur une croupe du mont joignant le rivage de Marne, qu'il semble que ce ne soit qu'une perpetuelle planure. Et afin que les habitans d'icelle, les ruines passées & les feux esteints, esperassent mieux, & pour le passé ne laissassent de pourvoir à se loger, il les honora de plusieurs beaux & grands privileges, voulant qu'elle fut non seulement le siege capital du Bailliage comme elle estoit auparavant, & que pour rendre sa munificence & liberalité naturelle, plus recommandable dans les siecles, elle fut enrichie du glorieux nom de Vitry le François,

Vitry rebâti.

Moncontour.

mais aussi que tous les ans trois foires tiendroient en icelle, l'une à la Magdelaine qui duroit huit jours francs, l'autre à la saint Martin d'hyver, de pareille durée; & la troisiéme à la saint Mathias, qui ne duroit que quatre jours: que toutes les semaines il y auroit trois jours de marché, le Lundy, le Ieudy & le Samedy: que la connoissance de tous contrats passez esdites foires & marchez appartiendroit au Bailly par une prérogative commune avec le Conservateur des foires de Lion; bref, que pour ne rien oublier de ce qui pouvoit éclairer la grandeur & surhausser l'ornement de cette nouvelle colonie, ce seroit une ville d'arrest, & qu'on y pourroit arrester sans commission ni mandement, tout ainsi qu'on fait à Paris & autres villes du Royaume, qui ont ce privilege: arrests desquels les oppositions & appellations interjettées, viendroient à la connoissance du Bailly, pour en faire justice.

S Dizier prés la riviere de Marne.

Or ce Bailliage a plus de trente-cinq ou quarante lieuës d'etenduë, commençant à saint Dizier, ville ainsi dite du nom de ce saint, laquelle Charles le Quint ruina l'an 1544. il s'épand jusques à Nogent l'Artaut vers le Septentrion. En la Gaule Belgique, où les plus belles pieces de ses appartenances sont encloses, il s'étend jusques à la Duché de Luxembourg & au Ponent, il se joint à la Brie.

Sous luy estoient jadis huit Prevostez & Chastellenies, en chacune desquelles il y avoit siege particulier de Baillif, & où se tenoient ordinairement les assises, sçavoir est, Chasteau-Thierry & Chastillon, sainte Manehoud, Feismes, Espernay, Roveray, Passavant, Vertus & Lazicourt. Mais aujourd'huy Chasteau-Thierry & Chastillon en sont sepa-

rez, comme nous montrerons cy-aprés; & la ville de Vertus, en laquelle Charles Dauphin fils du Roy Iean ayant eſté indignement traité par les Pariſiens l'an 1357. ſe retira & aſſembla les Eſtats du païs, en fut éclipſée dés le regne du ſuſdit Roy Iean, qui l'érigea en Comté particuliere avec un Bailly, en faveur de Valentine de France ſa fille, qu'il maria au Vicomte de Milan: comme encore luy fut oſté Lazicourt durant le Roy Louïs Vnziéme, qui le bailla au Comte de Foix en échange de la ville de Narbonne frontiere, laquelle il unit inſeparablement à la Couronne. Entrons maintenant en la Brie.

Vertus en Châpagne.

De la Ville & Bailliage de Provins.

CHAPITRE VI.

ENcore que je ne trouve point qui a eſté celuy qui a jetté les premiers fondemens de la ville de Provins, la premiere & principale de toute la Brie, ſi eſt-ce qu'il faut aſſurément croire qu'elle eſt tres-antique, puiſque Ceſar en fait mention, comme de quelque grande choſe, & qu'elle eſtoit en ſplendeur, il y a plus de ſeize cens ans. Au livre ſixiéme de ſes memoires de la guerre des Gaules, il dit *qu'il mit deux legions en garniſon ſur la frontiere de Treves, deux en la Comté de Langres, & les autres ſix à Provins, qui eſt de la Seigneurie de Sens.* Paſſage qui nous donne aſſurance de deux choſes, l'une que Provins eſtoit lors grande & bien peuplée, puiſqu'il y laiſſoit beaucoup plus de legions qu'à Langres & Treves, & l'autre que le nom *d'Agendicum*, qu'il

luy donne là ne peut estre entendu ni de la ville de Sens, ni de celle de Montereau, comme veulent quelques-uns, & que nous declarerons cy-aprés. Et quant à ce que soit Provins ou non, je n'en determineray rien non plus pour l'incertitude, & obscurité de la chose, trop bien dirai-je que le commun s'y arreste comme à la plus saine opinion. Cesar en parle en plusieurs autres endroits, comme au livre septiéme, où il met comme *Labienus avec ses forces partit d'Agendicum, & s'en vint à Paris.* Et croirois aisément que pendant le sejour de ses legions il y eût fait bâtir quelque Chasteau, veu les vestiges que l'on y voit encore, & qui portent marque de grande antiquité. Martian décrit ainsi son assiette, *Agendicum est une ville entre les Celtes, voisine des Senonois, des Parisiens, de Vellaudunum, & de Genabum, ville des Chartrains, assise au Royaume de France, qu'on appelle Provins.*

Palais des Comtes de Champagne à Provins

Les Comtes de Champagne & de Brie en firent depuis aussi tant de cas, qu'ils y voulurent avoir un Palais, auquel ils habitoient quelquefois avec la gloire de leur Cour. Car il se trouve en nos grandes Croniques de France dediées au Roy Charles huictiéme, que Thibaud Comte de Champagne, grand amateur de la Poësie, s'estant donné pour Maistresse la Reyne Blanche, mere de saint Louïs, & ayant fait une infinité de chansons amoureuses en faveur d'elle, quelques-unes furent transcrites en la grande Sale du Palais de Provins.

Et comme cette ville est tres-antique, aussi est son siege de Iustice le plus beau & le plus ancien de toute la Brie, & qui a Bailly, Lieutenans General & Particulier, sept Conseillers

deux Avocats & Procureur du Roy, un Greffier d'appeaux & autres Officiers. Siege qui a les droits & la conservation des foires de Brie & de Champagne. Et siege auquel ressortissent les sieges de Montereau Faut-Yonne, de Sezane, Bray sur Seine, Loy le Chastel, & autres Iustices & Prevostez subalternes.

Encore est sa memoire recommandée par toute la France pour les roses rouges qu'elle produit, qu'on appelle roses de Provins, & que l'on prefere à Paris sur toutes autres pour la confection des Conserves.

De la ville de Montereau. & autres places voisines de Provins.

CHAPITRE VII.

Montereau Faut-Yonne.

MOntereau est assis sur l'emboucheure & assemblage d'Yonne dans la Seine; assemblage qui le fait appeller des uns Montereau Faut-Yonne, & des autres Fourcq d'Yonne, pource qu'Yonne en ce lieu fait le fourchon, & se separe de la Brie & Bourgogne. Le Chasteau est enclos entre ces deux grands fleuves, la plus grand part de la ville posée au Gastinois, & les Faux-bourgs saint Nicolas en la Brie.

Quelques-uns disent que cette place est *l'Agendicum* auquel Cesar laissa six legions en garnison, & que les interpretations vulgaires prennent pour Provins, & qu'il l'avoit expressément choisie pour l'importance de sa situation, qui garde l'avenuë & le passage de deux grosses rivieres. Mais cela ne peut estre,

attendu qu'il a dit aprés au livre septiéme que Melun qui est bien plus en deçà vers Paris que n'est pas Montereau, estoit des appartenances de Sens, & ne l'a point dit *d'Agendicum*.

D'autres l'appellent en Latin *Monsregalis*, qui me fait aisément croire que nos Rois en ont fait autrefois grand estat, tant pour le plaisir de la chasse que pour plusieurs autres delices gracieuses; Aussi est-ce l'une de leurs Maisons Royales & l'un de leurs anciens sejours, comme l'une des choses que Charles Dauphin de France, & depuis Charles Huitiéme reprochoit au Duc de Bourgogne, c'estoit, *qu'il luy avoit fait bailler le Chasteau de Montereau, en se délogeant d'iceluy*.

D'autres en outre le nomment *Monasteriolum*, pource, disent-ils, que la grande Eglise Nostre-Dame, qui y est, fut jadis un Monastere, & que le Doyenné d'icelle porte encore la qualité de Prieuré, & que l'enceinte du Cloistre où habitent les Chanoines, represente la figure d'un vray domicile de Moines.

Mort du Duc de Bourgogne à Montereau.

Quoy qu'il en soit, le Chasteau fort & superbe en ses murailles, laisse à l'œil de grands ressentimens d'antiquité, & est la memoire du lieu assez relevée par la mort de ce Iean Duc de Bourgogne, fils de Philippes le Hardy, lequel avoit fait tuer le Duc d'Orleans à Paris. La Dame de Gratsa mignone luy ayant conseillé de parlementer avec le Dauphin à Montereau Faut-Yonne, il depescha Ambassadeurs pardevers luy le huitiéme Septembre, & le dixiéme ils s'aboucherent sur le pont, avec certaines barrieres qui estoient entr'eux, afin de ne se meffaire. Or estoit le Dauphin

suivy de plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes anciens serviteurs du feu Duc d'Orleans, qui tous avoient juré la vengeance de sa mort : comme de fait ils auoient failly à cette execution au Chasteau de Pouilly, mais ce ne fut qu'une surseance. En cette derniere entreveuë se trouverent Tanneguy du Chastel, Guillaume Batiller, François Granault, Ambroise de Loré, Iean Louvet President de Provence, le Vicomte de Narbonne, tous compagnons de mesme escrime sous le feu Duc d'Orleans. Comme le Duc Iean se presente, Tanneguy du Chastel luy dresse une querelle d'Alleman, disant qu'il ne rendoit au Dauphin l'honneur qu'il luy devoit, & avec une hache (les autres disent une halebarde) luy donna tel horion sur la teste qu'il en mourut. Comme le Seigneur de Joinville & les autres Seigneurs & Capitaines qui estoient au Chasteau de Montereau avec luy, auquel le Duc l'avoit donné en garde, & les autres Officiers dudit Duc, fussent en grande peine & perplexité, pour ne sçavoir où estoit leur maistre, le corps de ce grand Prince fut par les gens du Dauphin dépoüillé de sa robbe, de son haubergeon, de ses anneaux & de ses joyaux qu'il portoit au col, & de toutes autres choses, hormis de son pourpoint & de ses houzeaux, & demeura ledit corps sur le pont iusques à minuit, qu'il fut porté dedans un moulin prés dudit pont, & mis sur une table. Le lendemain il fut avec son pourpoint & ses houzeaux enterré en l'Eglise Nostre-Dame devant l'Autel saint Louis, ayant sa barrette tirée sur son visage. Mais puis aprés il fut tiré delà, & porté en la Chartreuse de Dijon, où se voit encore sa teste ayant un grand trou, qui pos-

sible a esté depuis fait plus grand par les mains de ceux qui par grande curiosité la manient. Surquoy ne sera hors de propos de dire la réponse que fit un Moine de ladite Chartreuse au Roy François premier, lequel (comme Prince curieux) voyant cette teste, & contemplant le trou assez grand qui y estoit, demanda comment avoit esté fait ce grand trou. Le Moine luy répondit, Sire, c'est le trou par où les Anglois passerent en France. Ce mot fut bien dit, car le Duc Philippes de Bourgogne fils & heritier dudit Iean, le faisant heritier de la vengeance qu'il devoit à la memoire de son pere, à face ouverte se fit Anglois, ou plûtost fit venir les Anglois en France qui la ravagerent. Et pour en commencer la trame, les deux Rois ensemble comme pere & fils allerent à sa persuasion, assieger avec leur armée la ville de Montereau Faut-Yonne, soûtenuë par Pierre de Guitry partisan du Dauphin, & fut prise d'assaut le vingt-quatriéme jour de Iuin de l'an mil quatre cens vingt. Ceux de dedans se sauverent au Chasteau en telle précipitation & crainte, que plusieurs d'iceux tomberent en la riviere, pour la presse des fuyans & des suivans. La ville estant prise, le corps du Duc Iean par le commandement du Duc Philippes son fils, fut déterré du lieu où il estoit. Ledit Duc mort avoit encore sa calotte ou petit bonnet sur son visage, qui couvroit la playe qu'il avoit euë de la hache de Tanneguy du Chastel, les boyaux qui sortoient par les autres coups qu'il avoit eus, & estoit encore vestu de son pourpoint & de ses bottes. Ledit corps déterré fut honorablement ensevely, & mis dedans un cercueil de plomb, puis porté au Convent

des Chartreux lez Dijon, fondé & bâti par le Duc Philippes le Hardy son pere. Le Roy d'Angleterre, & le Duc de Bourgogne ne se contentans de la prise de la ville de Montereau, voulurent aussi avoir le Chasteau, mais quelques prieres que fissent vingt Gentils-hommes pris prisonniers en la ville, & ceux de dedans ledit Chasteau, lesquels ledit Roy avoit envoyé sous bonne garde sur le bord du fossé, dire à ceux de dedans que s'ils ne se rendoient, lesdits vingt Gentils-hommes seroient pendus, jamais ceux de dedans n'en voulurent rien faire. Huit jours aprés ledit Guitry rendit le Chasteau, les corps & biens de ceux qui estoient dedans sauvez, excepté de ceux qui seroient trouvez coupables de la mort du Duc Iean, mort qui fut la consommation de nos mal-heurs. Mais sortons de ce lieu, pour voir quelques Seigneuries & villages remarquables qui l'avoisinent.

Entre les deux rivieres sont Marolles & Motu, puis la place de Valery. Du costé de Brie le Prieuré saint Martin dépendant de saint Lomer de Blois, bâti au milieu des bois, & non loin du rivage de Seine, Fonge la Celle, Taners, Vernon, Valences, Nangis, & le fort Chasteau de Blandy, sejour & lieu de plaisance ancien des Ducs de Longueville.

De la ville, Bailliage & Comté de Meaux.

CHAPITRE VIII.

LA ville de Meaux, capitale de Brie, en ce costé, est assise sur un mont en fort gracieuse veuë, & joignant le rivage de Marne, qui entoure le marché d'icelle comme une fortereſſe. Au dedans le Chasteau pratiqué sur la croupe du roc, & limité des profonds fossez dudit marché.

Les Comtes de Champagne se vantoient de cette ville en leurs premieres & plus anciennes qualitez, comme nous trouvons, & je l'ay dit cy-dessus, qu'Eude second se qualifia Comte de Meaux & de Troie: & est tres-certain qu'elle est antique, puisque Cesar en fait mention, & que saint Denis l'ayant dressée au plan de la Religion des Apostres, la trouva capable d'avoir des Evesques, & luy ordonna saint Sanctin à cét effet. Le témoignage que Cesar nous en a laissé au livre cinquiéme des guerres de la Gaule, & je le produiray ici pour confondre l'erreur de ceux qui tiennent qu'il n'en a point parlé du tout. *Ces choses ainsi ordonnées*, dit-il, *Cesar s'en vint au port de Calais pour les legions, où il eut nouvelles que les soixante vaisseaux qui auoient nouvellement esté faits és environs de Meaux, ayans esté rebatus par une tourmente en arriere, n'auoient peû suivre la route, ayans esté contraints de relascher au mesme lieu d'où ils estoient demarez.* Témoignage qui n'est pas du tout hors de propos: car de Marne ils pouvoiét venir à Seine

& delà à Honfleur & au Havre de Grace en la mer.

Et ce qui recommande davantage la splendeur de cette ville, c'eſt que dés nos premiers Rois, & tant que le Royaume a eſté partagé, les Rois de Paris en ont fait grand compte, comme de quelque choſe de grand. Et dit le grand Grégoire de Tours, que Chilperic conſtituant la Reine Brunehaud priſonniere, commanda qu'on y détint ſes filles.

Ie ne dis point que Ronſard a bien daigné donner de belles loüanges au bon vin & bled qui croiſt autour d'icelle : mais auſſi ne veux-je paſſer ſous ſilence que durant les premiers troubles elle a eſté le blanc aſſeuré des pointes plus acerées de ceux de la Religion, & qu'elle blâme encore en ſes ruines la cruauté de leurs armes, pource qu'ils y eſtoient les plus forts, ils y continuerent leur exercice juſques environ la fin du mois de Iuin de l'année 1563. que l'Egliſe ſaint Eſtienne y fut ruinée, les images abbatuës, & les Preſtres contraints de garantir leur vie par la fuite. Puis le ſieur de Boiſi grand Eſcuyer y eſtant arrivé le vingt-vniéme Septembre, fit demanteler le grand Marché & abbattre les portes. Ie dis ce Marché duquel j'ay parlé au commencement de ce chapitre, & qui eſtoit alors une des plus belles places pour ſon petit circuit, que l'on ſçeût voir en France. Ceux du Marché s'enfuirent & furent leurs maiſons pillées, ſi ce n'eſt qu'on en emporta toutes les ſerrures, treillis, vitres, feneſtres & gouttieres, & la place renduë inhabitable.

Quant au Bailliage, il eſt le ſecond de toute la Brie, & a ſes Iuges & Officiers ordinaires pour rendre la Iuſtice, le Baillif, les Lieute-

nans General & Particulier, les gens du Roy, sept Conseillers, un Greffier d'appeaux, & les jurisdictions de la Prevosté, de l'Hostel de ville, de l'Evesque, Bailliage, auquel ressortissent les sieges de Crecy, Colomiers & la Ferté Gaucher : car Brie-Comte-Robert dépend du Chastelet de Paris avec ses fins & appartenances.

De Monceaux, Lagny, & autres places qui sont autour de Meaux.

CHAPITRE X.

AVprés de Meaux est le Chasteau de Monceaux, auquel la Reine Catherine a laissé sa munificence & liberalité naturelle recommandable à longues années, ayant employé tout ce qui pouvoit l'embellir, & d'une place champestre, en faire une maison vrayement Royale.

Non loin delà sont deux riches Abbayes de Religieuses, l'une dite de Ioüarre, ou Ioüerre, & l'autre de Fermonstier. Et plus avant l'Eglise de S. Fiacre, tant renommée par toute la France.

Comme en ce mesme territoire est Lagny, sur la riviere de Marne, assiegée, battuë de neuf pieces, forcée & démantelée par ceux de la ligue. Elle estoit autrefois du domaine des Comtes de Champagne, & porte encore marque de grande antiquité, sur tous les murs de l'Abbaye que l'on void au haut d'icelle, & qui se glorifie d'une fontaine autant belle qu'on puisse remarquer.

Mont-jay est aussi proche delà, place forte,

& ruinée dés le temps du Roy Loüis le Gros. Et plus avant se trouve Crecy, ville possedée avec Mont-jay, par les anciens Seigneurs de Chastillon sur Marne.

De la ville, Bailliage & Duché de Chasteau-Thierry.

CHAPITRE XI.

EN la Gaule Belgique, du costé où le Soleil remporte le beau jour, se découvrent la haute Brie, & la haute Champagne. Et premierement quant à la Brie, elle a pour premiere & principale ville Chasteau-Thierry sur Marne, jadis Prevosté & siege Presidial du Bailliage de Vitry le François, mais aujourd'huy Duché, Bailliage & siege Presidial particulier, auquel ressortissent la Prevosté du lieu, Chastillon sur Marne, Treffons, Echie, tant le Chastel que la ville, Nully, S. Front, ou Frontin, Bailliage qui a pour Iuges & Officiers de sa Iustice les Lieutenans Civil & Criminel, sept Conseillers, les Advocats & Procureurs du Roy, un Greffier d'appeaux, le luge Prevostal, & la jurisdiction de l'Hostel de ville. Outre lesquels est l'élection & le grenier ou magazin à sel. Chasteau-Thierry.

Durant nos derniers troubles le Duc de Mayenne ayant perdu Chartres, poursuivit son intelligence sur cette ville, laquelle luy fut renduë avec le Chasteau, par les Pinarts pere & fils, qui y commandoient. Les Espagnols saccagerent ville & Chasteau, & pillerent aussi plusieurs maisons de Gentil-hommes és environs. Mais depuis le Baron du Chasteau-Thierry rendu à la Ligue.

Pesché, qui avoit la reserve du gouvernement, & les habitans d'icelle d'une pure & franche volonté se voulurent, comme bons François obliger à l'obeïssance & reconnoissance de leur Roy. Et le Roy pour leur bien, soulagement & contentement leur accorda de tres beaux articles par ses lettres patentes en forme d'Edit, de l'an 1581. Articles entre lesquels ceux-cy tiennent des premiers rangs, pour estre de plus haute & de plus auguste marque que les autres, & que je rapporteray pour illustrer les anciens ornemens de leur ville, desquels à l'occasion des guerres & de la rebellion d'icelle elle avoit esté dépoüillée.

I. Qu'en ladite ville, Chasteau & fauxbourgs de Chasteau-Thierry, il ne se feroit cy-aprés aucun exercice de Religion que de la Catholique, Apostolique & Romaine, d'autres lieux des Bailliage & Duché de Chasteau-Thierry deffendus par l'Edit de l'an 77. & déclarations par sa Majesté faites sur l'observation d'iceluy, deffendant tres-expressement à toutes personnes de molester ou empescher les Ecclesiastiques desdites villes, fauxbourgs, Bailliage & Duché, en la celebration du service Divin, &c.

II. Que pour plus grande démonstration de bien-veillance à l'endroit du sieur du Pesché, il seroit continué en l'Estat de Gouverneur, Capitaine & Bailly de la ville, Chasteau, Bailliage & Duché de Chasteau-Thierry, sous le Gouverneur, Lieutenant General & Particulier, au Gouvernement des Provinces de Champagne & de Brie, tant en temps de paix que de guerre.

III. Et afin que ladite ville de Chasteau-Thierry ne portast marques d'indignation,

que ſeroient en icelle remis & établis les Bailliage, ſiege Preſidial, Prevoſté, Election, grenier & magazin à ſel, & autres juriſdictions ordinaires & extraordinaires, & tous Officiers, tant de la Iudicature, que de finance, leſquels par les Edits generaux ou particuliers en avoient eſté diſtraits & transferez ailleurs, & ſeroient les Officiers qui s'en eſtoient abſentez tenus y retourner, reſider & vacquer à la fonction de leurs charges, ainſi qu'ils avoient accoûtumé.

Le reſte ſe peut voir au recüeil des Edits du Roy Henry quatriéme ſous la reünion de ſes ſujets. Paſſons maintenant à la haute Champagne.

DE LA VILLE, DVCHE', ARCHEVESCHE', ET BAILLIAGE DE RHEIMS.

CHAPITRE PREMIER.

Rheims.

IL y en a qui nous ont ſouvent repeté en leurs écrits, & pluſieurs meſme l'ont tenu veritable, que la belle & antique cité de Rheims, a pris ſon origine de quelques fugitifs de Rome, leſquels courans la terre, & traverſans les

monts pour garantir leur vie, & sauver leur liberté du mal-heur qui avoit serré Remus dans les coffres de la mort, vinrent planter leurs pavillons en ce quartier, y établirent leur demeure, & y dressans le plan d'une ville, la nommerent Rome, du nom de Remus, afin qu'elle servist à en relever la memoire & empescher qu'elle ne descendist avec son corps dans le tombeau.

Mais de découvrir combien foibles sont les apparences de cette opinion, combien peu certaines les colonnes sur lesquelles ils asseurent la verité d'icelle, ce seroit vouloir avertir les plus clairs voyans qu'il est jour en plein midy, puis que mesme tous les partisans de Romulus & de Remus n'estoient pas en assez grand nombre pour peupler leur nouvelle Rome, & que d'ailleurs Cesar, qui viuoit plusieurs centaines d'ans aprés, & lequel estoit vrayement grand en la science de connoistre les peuples, comme aux expeditions militaires, quand il parle de ceux de Rheims, appelle leur principale ville *Durocortorum*, & dit bien que la vaillance les avoit conjoints de son temps par amitié & confederation aux Romains, comme nous le montrerons cy-aprés plus au long, mais non qu'ils fussent separez de montagnes seulement, non de premiere origine.

D'autres disent avec Iean le Maire, que Remus ou Romus vingt-troisiéme Roy des Gaules, fils de Nannes, durant le regne de Priam à Troye, fonda la Cité capitale de *Durocortorum* en Champagne, & nomma Remois, de son nom, tant le peuple d'icelle que tous ceux de ses fins & limites. Ce qu'ils fortifient du témoignage de Manethon, qui le

le dit en mots tres clairs. *La quatriéme qui regna en Egypte*, portent les paroles de cét Egyptien, *fut Ammenephe, qui tint le Sceptre vingt-sept ans, en l'an quatriéme de son regne, presidoit sur les Celtes, Rhemes, duquel les Rhemois ont pris leur nom.* Et ne se faut étonner que le païs & le peuple n'ait du commencement partagé ce titre avec sa capitale, attendu que cela estoit commun à beaucoup d'autres, comme aux Parisiens qui avoient *Lutecia* pour leur ville principale, ceux de Berry *Avaricum*, & les Authunois *Bibracte*, Depuis comme les Parisiens ont imposé leur nom à Paris, & les Authunois à Authun, ainsi les Remois à la ville de Rheims.

Mais afin qu'elle ne demeure privée en ce livre de son ancienne grandeur & dépoüillée de ses premiers ornemens, je veux faire voir icy comme Cesar a daigné graver sa memoire en divers endroits de ses Commentaires de la guerre des Gaules, & comme il a fait grand estime de ses habitans & citoiens.

Au livre second, il dit qu'estant survenu sur la frontiere des Belges à l'impourveu, & beaucoup plûtost qu'on n'esperoit, ceux de Reims, qui de tous les peuples de la Gaule sont les plus prochains des Belges, envoyerent en Ambassade devers luy Iccius & Antebrogius, les deux premiers hommes de leur cité, pour luy dire qu'ils mettoient eux & tout leur avoir sous la protection & obeïssance du peuple Romain (car ils ne s'estoient point voulu liguer avec les autres Belges, & n'avoient en façon quelconque conspiré contre luy) & estoient tous prests de donner ostages, faire ce qu'il leur ordonneroit, le recevoir dans leur ville, & le secourir de bleds,

Ceux de Reims se rendirent à Cesar les premiers de tous les Belges & combien il les honora depuis.

enſemble de toutes autres choſes dont il auroit affaire. Ce qui l'incita de les recevoir en ſon alliance, les admoneſter de perſiſter en leur bonne volonté & devoir, & vſer envers eux des plus douces & honneſtes paroles qu'il luy fut poſſible.

Au livre cinquiéme il ajoûte, que la rebellion de ceux de Sens apporta tel changement de volontez à tous, que hormis ceux d'Autun & de Reims, que Ceſar avoit toûjours eu en fort étroite recommandation & reſpect, les uns pour leur ancienne & continuelle fidelité envers le peuple Romain, les autres pour le devoir qu'ils avoient fait, il n'y avoit pas long-temps en la guerre de la Gaule, il ne ſe trouva à grand peine une cité qui ne luy fuſt ſuſpecte. Au livre ſixiéme que ceux de Chartres qui d'ailleurs pouvoient beaucoup en proüeſſe, authorité & nombre d'hommes s'eſtoient mis à la ſauvegarde de ceux de Reims, & qu'ils s'aiderent de leur interceſſion pour obtenir pardon de luy. Au meſme livre, qu'à ſon retour de Rome, les choſes ayant eſté bien changées, les Bourguignons avoient perdu leurs precedentes faveurs, & ceux de Reims eſtoient ſuccedez en leur place, ſous la protection deſquels ſe vindrent ranger ceux qui ne pouvoient compatir avecque les Autunois, pource qu'on voyoit bien que ceux-cy avoient pareil accez & credit envers Ceſar, & en eſtoient ſoigneuſement ſupportez & defendus, tellement qu'ils joüyſſoient d'une nouvelle authorité acquiſe à tout coup. Qu'en tel eſtat eſtoient les choſes lors que la Seigneurie d'Autun ſe trouvoit de beaucoup plus puiſſante & reſpectée, & celle de Reims aprés, tenoit le ſecond lieu de di-

gnité & reputation. Finalement sur la fin dudit livre sixiéme, qu'ayant gasté le païs des ennemis, il remena son armée à Reims en Champagne, où il convoqua la Diette de la Gaule.

Et en quelle autre cité de ce Royaume cette splendeur & authorité s'est-elle lors rencontrée ? Aussi saint Sixte, disciple de saint Pierre, l'ayant dressée au modelle de la Religion, & Iustice Apostolique, elle fut tost aprés reconnuë capable d'estre faite la Metropolitaine des Belges, & préfider sur un grand nombre d'autres Citez & Dioceses, de Châlons sur Marne, Soissons, Cambray, Tournay, Teroüenne, maintenant ruinée, mais l'Eveſché transporté à Bologne, Arras, Amiens, Noyon, Senlis, Laon, & Beauvais.

Elle ne peût toutesfois assez bravement empescher les Huns d'entrer dedans ses murailles, saccager les citoyens, & tuer le bon vieillard S. Nicaise son deuxiéme Pasteur, quand ils coururent & pillerent la plus grande partie des Gaules.

Clovis I. y venant depuis aprés avoir ruiné la ville de Soissons, n'y voulut faire aucun mal, bien qu'il ne portast encore imprimé sur le front le divin caractere d'une Majesté Chrestienne. Mais ses soldats insolens (comme la guerre est la foire de tous vices, & que l'insolence & la licence y tiennent leur boutique) & davantage Payens, pilloient les thresors des Eglises par où ils passoient, non au sçeu de Clovis, qui ne vouloit permettre le pillage des Eglises, non pour le sacrilege, pource qu'il n'estoit pas Chrestien, mais pour le larcin, violence & pillerie, d'autant qu'il

Eglise de Rheims pillée.

estoit fort juste & droicturier, & qu'il punissoit rigoureusement les larcins. Entr'autres Eglises celle de Reims fut pillée, & au sac d'icelle un soldat François se saisit d'un Calice de grande & inestimable valeur. Les vieux Gaulois Chrestiens trouverent fort étrange ce pillement des Eglises, n'ayans accoûtumé de voir ainsi dépoüiller leurs Temples, (la démolition desquels émeut autant que chose du monde, les cœurs du peuple dévotieux) & commencerent de murmurer contre leur Roy, & de perdre peu à peu cette volonté qu'ils portoient à la reputation de la vaillance & justice de Clovis, craignans qu'il seroit mal-aisé de pouvoir viure en leur Christianisme sous un Roy Payen. Saint Remy Evesque de Reims, homme de sainte vie, extrémement marry de ces insolences, & mesmement du Calice, envoya vers Clovis de ses Prestres pour le supplier de ne permettre que les Chrestiens fussent ainsi molestez, & que s'il ne luy vouloit faire rendre tout ce que les soldats avoient enlevé des Temples des Chrestiens, pour le moins qu'il luy fit restituer ce Calice. Clovis indigné de ce larcin, assembla son Conseil, par l'avis duquel il fut arresté qu'il seroit rendu. Et comme, selon la coûtume soldade, on eut apporté le butin en commun pour le partager à chacun selon ses merites, Clovis insistoit que le Calice en fust distrait, pour le restituer à l'Evesque: mais le soldat qui l'avoit desrobé, tout coloré de colere, refusa de ce faire, & que ce qu'il avoit vaillamment & de bonne guerre butiné fust rendu, mesmement à gens de Religion contraire : response de tout temps commune en la bouche de ceux qui ont porté les armes &

Calice pillé en l'Eglise de Reims

Remontrance de S. Remy Evesque de Reims à Clovis.

mené les mains contre ennemis de culte different. Et pour joindre une insolence de fait à celle de la parole, il dressa la poincte de sa picque contre le Calice, & le mit en pieces. Pour l'heure le Roy dissimula son indignation, toutesfois reservant à quelque autre temps la punition d'un crime si temeraire, en fit rendre les pieces aux Chrestiens. Et comme l'an suivant se dressoit le camp des François, ce soldat, pensant que le Roy ne se souvînt plus de cette offense, s'y trouva, & passa devant luy. Mais le Roy l'appellant, arresta l'œil sur ses armes & sur son équipage, & considerant s'il estoit bon & suffisant, trouva quelque chose à dire sur sa picque qu'il jetta par terre. Picque que le soldat se baissant pour relever, il dégaina son épée, ou selon quelques-uns prit une Hache, & luy en donna un si grand coup sur la teste, qu'il luy fit rendre à l'instant les derniers abois; & par ce supplice tira luy mesme la vengeance de l'offence qu'il avoit commise.

Clovis tua un soldat insolent & larron.

Cela fit esperer aux Chrestiens que ce grand Prince se formeroit en leur Religion : & de fait cela y servit de beaucoup aprés les prieres & supplications de la Reine Clotilde son épouse. Car luy ayant pieusement & devotement jetté en l'ame le desir de se faire baptiser, elle le fit instruire en la Religion de Dieu, par saint Medard & saint Remy, cettuy-là Evesque de Soissons, & cettuy-cy Archevesque de Reims. Ie dis en cette vraye & vnique Religion, qui comme douce mere venant à elle, le baisa si cherement & l'embrassa si tendrement. Et en la Religion de ce Dieu, qui par les témoignages de sa Providence voulut recompenser une Iustice, un zele si ardent, en

Converty à la religion Chrestienne.

luy arreſtant, & à ſes ſucceſſeurs, cette Couronne Tres-Chreſtienne, & envoyant de ſa ſainte demeure une liqueur celeſte dont ils fuſſent oins & ſacrez, à la façon de ces Rois Hebreux qu'il avoit trouvez ſelon ſon cœur. Car comme il eut deliberé de faire ſon entrée à Reims afin d'y recevoir le S. Sacrement de bapteſme, les ruës de la ville furent ſomptueuſement tenduës & ne ſe voyoit en icelle que jeux & ébatemens, pour bienveigner ce grand Roy, & le conduire au bapteſme, aprés une tant heureuſe converſion. Le jour duquel arrivé, la grande Egliſe toute tenduë de riches tapiſſeries reluiſoit d'une infinité de cierges allumez, & retentiſſoit des concerts agreables de diverſes voix, chantans Hymnes & Cantiques en l'honneur de Dieu. Le peuple ſemblablement s'émerveilloit de la diverſité des bonnes odeurs qui eſtoient répanduës au dedans. Les Preſtres en leurs habits ſacerdotaux accompagnoient ſaint Remy, qui ſe montroit plus divin qu'humain, & cette devote aſſemblée repreſentoit une vraye compagnie celeſte. Le Roy s'en alloit au Bapteſme entre ſes Princes, pompeuſement habillé de blanc, ayant la perruque longue fort artificiellement arrangée ſur ſes épaules & parfumée de ſenteurs tres-agreables. Car comme j'ay dit au ſecond livre de la Majeſté Françoiſe, nos Rois marquoient lors leur Majeſté par la chevelure longue & parfumée. Mais ſaint Remy faiſant un ſermon de l'humilité Chreſtienne, abaiſſa tellement cette hauteſſe, que Clovis faiſant litiere de telles marques & enſeignes de grandeur, ſe preſenta au bapteſme autant humblement que le moindre de ſes ſoldats. Et comme il eſtoit aux ſaints fonds baptiſmaux,

Clovis fait ſon entrée, & baptiſé à Reims.

attendant que le Chresme dont il devoit estre oinct fust apporté; arriva, ô merveilleux & visible témoignage de la Providence divine, que celuy qui le portoit ne pouvant fendre la presse du peuple, pour se faire voie, un Ange survint miraculeusement du Ciel en forme de Colombe, tenant en son bec une Ampoulle pleine d'huile qu'il offrit à S. Remy, lequel en imprima de ses doigts le divin caractere de Majesté sur la personne du Roy, puis luy mit la Couronne sur la teste. Ampoulle laquelle gardée depuis tres-soigneusement dans l'Eglise saint Remy de Reims, a servy depuis & sert encore, à oindre ses successeurs au jour de leur sacre en l'Eglise de Reims.

Et combien que quelques-uns disent que les armoiries de France fussent trois Couronnes, les autres trois Croissans, les autres un Lyon rampant portant à sa queuë une Aigle, les autres trois Crapaux, jusques à la venuë de Clovis, si est-ce que ce grand Prince se faisant ainsi Chrestien, afin de rendre son Royaume plus miraculeux, se fit là apporter par un Hermite, comme par avertissement du Ciel, les fleurs de Lys; lesquelles se sont depuis continuées jusqu'à nous. Les anciens en attribüent l'invention à la Divinité, comme aussi de l'Oriflame, duquel j'ay parlé traitant de l'Abbaye saint Denis, & disent aussi qu'ils furent lors apportez du Ciel par un Ange. Fleurs de Lys.

Tant y a que les Archevesques de Reims depuis ce temps-là pretendent le droit & l'autorité de sacrer & couronner nos Rois appartenir à eux & à leur Eglise. Et l'Archevesque Gervais au sacre du Roy Philippe premier, fait le jour de la Pentecoste audit Reims l'an mil cinquante-neuf, viuant le Archevesques de Reims couronnent & sacrent les Rois de France.

Roy Henry premier son pere, dit à l'instance que le Pape Ormisde avoit donné audit saint Remy, aprés qu'il eut baptisé & sacré ledit Roy Clovis, la prerogative de sacrer les Rois de France, laquelle le Pape Victor deuxiéme avoit confirmée audit Gervais. Et peut-estre que Clovis mesme à qui appartenoit de donner ce droit l'en avoit pareillement gratifié, en reconnoissance des graces & faveurs singulieres qu'il avoit receuës par son ministere au saint Bapteſme, comme aussi ledit Roy Philippe le fit lors son grand Chancelier, à l'exemple de ses predecesseurs Rois, qui avoient fait les Archevesques predecesseurs dudit Gervais, leurs grands Chanceliers.

Archevêque de Reims Chancelliers de France.

Yves Evesque de Chartres fortifie cette prerogative d'un beau témoignage en l'Epistre 116. qu'il écrit au Pape Vrbain. *Il ne m'appartient pas*, dit-il, *de remontrer à vôtre Saincteté combien il est necessaire à l'Eglise Romaine, qu'elle donne au siege de Rheims un Prelat fidele, & affectionné à son service, puis qu'elle scait que ce siege est en possession du Diademe du Royaume, & qu'il est comme un exemple de ruine ou de fermeté, presque à toutes les Eglises Cathedrales de la France.* Témoignage auquel i'ajoûteray ce que nos Historiens disent de Charles VII. qui estant allé à Reims, détenuë par les Anglois, comme aussi estoient les autres villes & places du païs de Champagne, les habitans de la ville se faschans de la domination des Anglois, ne voulurent longuement soûtenir le siege, ains rendirent eux & leur ville à sa Majesté, laquelle le Dimanche ensuivant alla au matin en l'Eglise Metropolitaine de ladite ville, & là ayant esté apportée

Reims se rend à Charles VII.

la sainte Ampoulle, laquelle est toûjours depuis Clovis religieusement gardée en l'Eglise saint Remy de Reims, comme j'ay plus amplement traitté au livre de la grandeur & Majesté de nos Rois, elle fut selon la coûtume de ses ancestres, oincte, sacrée & couronnée par Renaud de Chartres Archevesque de Reims & Chancelier de France.

La police generale des douze Pairs ayant mesme esté introduite, soit par Charlemagne, soit par Hugues Capet, comme tient la plus saine opinion, & cette police divisée en six Laïcs, & autant d'Ecclesiastiques, par une grande sagesse, furent choisis entre tous les Prelats de la France, six dont l'Archevesque de Reims fut fait le Chef, non seulement pour sa qualité, mais aussi que d'ancienneté il consacroit les Rois. Six, dis-je, que le peuple divisant en Ducs & Comtes, met encore le Duc & Prelat de Reims tout le premier, puis ceux de Laon, & de Langres, & enfin les Comtes & Evesques de Beauvais, Chaalons, & Noyon. Archevêque de Reims Duc & Pair de France.

Ie ne veux pas oublier que cét Archevesque & Prelat estoit anciennement tenu de la dépense qui se faisoit pour traitter le Roy & ceux de sa Cour aprés le couronnement, & que les cytoiens de Reims y contribuoient, & que pour ce ils estoient taillables.

L'Eglise principale de cette ville, l'une des premieres de la France, fut bâtie par ses premiers Evesques, & dediée à la glorieuse Mere du Sauveur. Ce fut en cette Eglise que les Huns tuerent le venerable vieillard saint Nicaise, au mesme lieu où est maintenant la chaire du Predicateur. Vieillard lequel de- Eglise Cathedrale de Reims.

puis fut honoré d'une Egliſe qui eſt à preſent une belle Abbaye, auſſi bien que celle de S. Pierre, que fonda la Reyne Clotilde pour marque à la poſterité que le Roy ſon mary avoit la marque du caractere des Chreſtiens, & en laquelle on garde encore curieuſement la ſainte Ampoulle que nous avons dit avoir eſté divinement apportée du Ciel à l'heure de ſon bapteſme.

Ce fut cette Egliſe que pillerent les ſoldats de Clovis encore payens, & qu'ils deſpoüillerent de ce riche calice dont nous avons parlé cy deſſus : ce fut cette Egliſe à laquelle le méme Clovis donna largement de ſes moyens aprés ſon bapteſme.

Ce fut en cette Egliſe que Rigobert Archeveſque de Reims établit viures & heritages & treſor commun aux Chanoines, & combien ils devoient avoir de gens pour leur ſervice, comme Flodoard en ſon deuxiéme livre le dit en cette teneur, *Hic nonnulla in Epiſcopatu collapſa reparavit, & Canonicam Clericis religionem reſtituit & ſufficientia victualia conſtituit, & prædia quædam illis contulit necnon ærarium eorum uſibus commune inſtituit ad quos has villas delegavit, &c.* Et aprés avoir dénombré pluſieurs villages qu'il leur donna, il ajoûte tout de ſuite. *Scilicet ut in ſua tranſitus die ſufficiens inde refectio pararetur. Quæ ſupereſſent ipſis communiter dividenda cederent: famulos quoque & eorum colonos, ad neceſſaria Canonicorum ſervitia deputavit.* Auquel lieu vous voyez preſque une nouvelle police qui fut inſtituée par Rigobert en cette grande Egliſe de France, & la ſeparation qu'il fit d'entre l'Archeveſque & tout ce commun peuple, que du commencement il appelle Clercs à cauſe

de leur dignité, puis Chanoines, par un mot digne de l'Eglise.

Ce fut encore au moyen & pour la gloire de cette Eglise, que Charles Cardinal de Lorraine Archevesque de Reims, pour immortaliser sa memoire en une tres-noble entreprise, fonda une Vniversité dedans Reims, avec plusieurs grands privileges. Ce qui luy fut premierement permis par le Roy Henry II. puis par le Pape Paul III. en ce qui regardoit le spirituel. Il avoit bien esté autresfois conclu & arresté en un Concile tenu en cette ville sous Eugene troisiéme du temps du Roy Louis septiéme, à l'instigation de S. Bernard, touchant les érections des Escoles & études publiques en vnes & autres villes. Mais ce commandement n'avoit point encore fait acquiter l'Eglise de son devoir en faveur des bonnes lettres: elle en reservoit la gloire à ce grand Prelat, comme ce grand Prelat estoit reservé pour sa gloire. Vniversité de Reims.

C'est finalement en cette Eglise que Dieu fait encore cette faveur à nos Rois, de leur envoyer à leur sacre & couronnement toutes les benedictions qu'il a autresfois données aux Rois, qui estoient selon son cœur. Sacre auquel comme des Pandores il les comble d'une infinité de dons. Couronnement auquel, comme en nos Temples un chacun apporte, & chacun desire de les orner & enrichir, il verse sur son chef un monde de miracles & de Vertus, pour prendre également place en leurs augustes personnes. Sacre & couronnement qu'il a premierement ordonnez & divinement instituez en ces premiers Rois Chrestiens pour marque visible de sa sou- Sacre de nos Rois à Reims.

veraine puissance qui leur vouloit mettre en main. Sacre par lequel, au moyen de sa sainte Ampoule que l'on apporte là de l'Abbaye de Reims, & couronnement par lequel avec les autres marques & enseignes Royales, que l'on apporte aussi de l'Abbaye de saint Denis, ils font encore ordinairement mis en possession de la plus belle & de la plus grande Monarchie du monde. Sacre & couronnement que j'ay representez au livre second de la Grandeur & Majesté des Lys, comme la premiere & plus importante piece d'icelle, avec une ample déclaration des ceremonies, du magnifique appareil, & du bel ordre qui a toûjours esté tres-religieusement gardé depuis le Christianisme du Roy Clovis.

Concile de Reims

Le Pape Gelase, qui portoit inimitié à l'Empereur Henry, estant venu en France l'an 1119. pour avoir secours de nostre Roy Louïs le Gros, avoit ordonné un Concile en la ville de Reims : mais il mourut en chemin, & fut enterré à Clugny. Calixte Bourguignon son successeur le fit continuer le vingt-sixiéme Octobre, & par la déliberation de l'assemblée déclara l'Empereur ennemy de l'Eglise, deffendit les concubines aux Prestres, Diacres & Soufdiacres, & excommunia tous ceux qui voudroient avoir argent des baptesmes & enterremens.

Ie ne particulariseray point icy les Conciles Provinciaux, ny beaucoup d'autres telles remarques, qui signalent encore cette ville, pource que le discours en seroit trop long. Tant y a qu'elle est un des beaux Bailliages qui ressortissent au Parlement de Paris, & qui a pour Iuges & Officiers ordinaires de Iustice, le Bailly, les Lieutenans general,

Particulier & Criminel, huit Conseillers, les gens du Roy, & les Conservateurs des privileges de l'Vniversité : Iuges qui connoissent par appel des differends vuidez en premiere instance aux sieges de Chaalons & d'Espernay sur Marne, de Fismes, de Vertus, & du Bailliage de Souldroy.

De la ville, Comté & Evesché de Chaalons sur Marne.

CHAPITRE II.

IE parleray seulement icy de Chaalons sur Marne, pource que c'est une ville tres-antique, & qui a de tout temps eu des Evesques suffragans de l'Archevesque de Reims, comme pour le temporel elle répond au Bailliage d'icelle.

Nous l'écrivons avec deux aa, pour la distinguer de Chalons sur la Saone, & les Latins la distinguent par leurs noms, appellans celuy de Champagne *Catalaunum*, & celuy de Bourgongne *Cabilonum*, ou *Cavilonum*, duquel nous parlerons en son lieu.

De Chalons sur Saone fait mention Cesar en ses Commentaires, Mais de Chaalons sur Marne, le plus ancien témoignage que j'en trouve, c'est dans Ammian Marcelin au livre quinziéme où il dit ainsi : *Huic annexa est secunda Belgica, qua Ambiani sunt, & Catalauni & Rhemi.* Témoignage pourtant, par lequel vous remarquez sa splendeur dés le temps de Iulian l'Apostat, & comme elle tenoit déja rang entre les premieres villes de la Gaule Belgique. Aussi avoit-elle esté long-temps au pa-

ravant dressée en la Religion Chrestienne par Memmie Disciple de saint Pierre, & trouvée assez grande pour avoir des Evesques particuliers.

Bataille de Chaalons.

Ce fut prés de cette Cité dans la plaine dite Catalaunique par les anciens, qu'Etius Gouverneur des Romains, accompagné de Theodoric Roy des Visigots & de nostre Meroüée, donna cette furieuse & sanglante bataille contre Attila Roy des Huns, en laquelle on combattit depuis le Soleil levé jusques à la nuit toute noire, & y moururent cent quatre-vingts mil hommes, avec tel effusion de sang qu'il se fit un torrent qui couloit de sang humain, & Attila fut vaincu, & le Roy Theodoric tué. Il y en a qui interpretent autrement cette plaine, & disent les uns que ce fut prés de Thoulouse, & les autres au païs de Sologne prés d'Orleans. Comme aussi ne s'accorde-t-on pas du temps auquel cette bataille advint, les uns disans que ce fut l'an de salut quatre cens cinquante-deux, les autres l'an vingt-septiéme de l'Empire de Valentinian Troisiéme, les autres autrement. Tant y a qu'Etie Lieutenant general de l'Empire, fut lors contraint, pour resister à ce fleau de Dieu, d'appeller à son secours les François, Bourguignons & Visigoths, lesquels avoient nouvellement occupé la plus grande partie des Gaules, & que par leur aide il en remporta glorieusement la victoire en la plaine de Chaalons, que je croi estre celuy de Champagne, pource qu'il tire mesme l'excellence, & l'origine de son nom des Champs longs, & des grandes plaines qui le limitent.

Evesque de Chaalons.

C'estoit autrefois une Comté particuliere, mais elle fut depuis unie à celle de Cham-

pagne, & enfin donné à l'Eveſque, lequel eſt encore aujourd'huy l'un des Pairs Eccleſiaſtiques qui portent le titre & la qualité de Comtes.

Comte & Pairde France.

La Cour ſouveraine du premier & ſouverain Parlement de France y ſeoit l'an mil cinq cens nonante deux, à cauſe des troubles, & prononça là cét arreſt ſolennel depuis publié par tout, pour memoire à la poſterité contre la Bulle du Legat du Pape, & l'aſſemblée des Eſtats de la Ligue dans Paris, qui vouloient faire tomber la Couronne de la teſte & arracher le Sceptre de la main du vray & legitime heritier du Royaume.

Parlement de Châlons

Voila donc les villes & Bailliages plus remarquables de la Champagne & de la Brie : Pourſuivons ce qui reſte du reſſort & juriſdiction de noſtre premier Parlement en la Gaule Belgique, ſçavoir eſt le Valois & la Picardie.

DES PAYS ET DVCHE' DE VALOIS.

De la ville, Prevoſté & Bailliage de Senlis.

CHAPITRE I.

POur dépeindre briefvement & repreſenter au vif, comme en un petit tableau, l'excellence & preſtance ancienne du païs de Valois, lequel a eſté premierement Comté, puis enfin enrichy de la dignité Ducale,

laissant à meilleur & plus commode occasion les étymologies d'iceluy, mesme l'ordre des Comtes, Comtesses, Ducs & Duchesses, qui en ont esté jusques ici noblement & glorieusement appanagées, je hausseray de premier abord le vol de ma plume vers le Bailliage & siege Presidial; auquel ressort toute l'ancienne étenduë de cette petite Province, & qui en est aujourd'huy comme la capitale. Ie dis Senlis ville tres-ancienne, & qui a pris son nom Latin *Sylvanectum*, de la foreſt de Rez qui limite de tous costez le lieu de son assiette.

Senlis.

Sylvanectum.

Sylvis.

Qu'elle soit ancienne, j'en prends aisément creance d'un témoignage de Gregoire de Tours, qui la met entre les Provinces plus signalées, que partageoint anciennement nos Rois de la premiere race. *Pari conditione civitates Meldonenses, & duas portiones de Silvanectis, Turonos, Pictavos, &c. Dominus Childebertus Rex cum terminis à præsentidie suæ vindicet potestati.* Aussi fut-elle convertie par les Predicateurs de nostre Apostre saint Denis. Saint Regule son Disciple & premier Evesque d'icelle y fonda l'Eglise Cathedrale en l'honneur de Nostre-Dame, il y a plus de quinze cens ans: comme depuis nostre bon Roy Robert y a fait bâtir celle de saint Rieule.

Bataille de Senlis

L'an 1589. les troubles en ont encore gravé la memoire dans les siecles futurs par une furieuse & sanglante bataille. Elle avoit n'agueres par l'entremise de quelques bons Bourgeois secoüé le joug de la Ligue. C'estoit une fascheuse épine au pied des Parisiens, comme distante d'une petite journée de leur ville, tirant en Picardie.

Pour l'arracher, le Duc d'Aumale sort de Paris avec quelques trouppes, de Balagny, Chamois, Tremont, Congis, Menneville: & une armée d'habitans choisis en chaque quartier, & chassez là comme à coups de bâtons : l'assiege, la bat & fait bresche, mais est repoussé de l'assaut. Déja l'on solicitoit les assiegez de songer à leur seureté, comme voicy paroistre le Duc de Longueville, suivy des Seigneurs de la Nouë, de Humiers, Bonnivet, Givry, & autres Chefs de trouppes. Le Duc d'Aumale tourne visage & se prepare au combat. Mais la Nouë, auquel le Roy avoit particulierement commandé d'assister de conseil le Duc de Longueville és affaires de la guerre, choisit si sagement l'heure & l'opportunité de la charge, que le Duc d'Aumale, Balagny, Gouverneur de Cambray, & les autres mettans en pratique l'usage des longues mollettes d'esperons n'agueres inventées avec un triste préfage de la Ligue, sauverent leurs personnes à la course de leurs chevaux, mais laisserent la campagne empourprée du sang d'environ quinze cens tuez sur le champ, à la fuite, à la poursuite & verifierent le dire. Que celuy qui fuit de bonne heure peut combattre derechef. Chamois, Menneville & plusieurs autres ne coururent si viste, neantmoins qu'ils ne se laissassent prendre. L'artillerie, le bagage & plusieurs prisonniers demeurerent à la discretion des victorieux, lesquels par mandement du Roy s'en allerent en suite recevoir son armée étrangere qui battoit déja sur la frontiere.

Et quant au Bailliage, c'est l'une des pieces plus recommandables de cette ville, & qui fait assez paroistre la grandeur de ses fins &

limites. La Prevosté de la ville de Crespy en Valois, la Ferté-Milon, villers-coste-Rez, Pierre Fons, Bethisy, Verberie, la Prevosté d'Angy, le Pont saint Mexence, ville entourée de marescages, Pont-Goin; la maison de Brenonville, Compiegne sous laquelle sont Magny & Thorette, la Prevosté de Creil; comprenant Montataire & saint Queux Mairies Royales, avec la Prevosté de Chamblis, Pontoise, Bailliage, Prevosté, Vicomté & Chastellenie, ayant sous soy Ville-neufve le Roy, & l'Isle-Adam, le Bailliage de Chaumont en Picardie, l'accroissement de Maigny, le Bailliage de la Roche Guyon, la Comté de Beaumont sur Oyse avec les Chastellenies de Persang & Meru, qui ressortent par appel audit Beaumont, la Comté, Prevosté, & Bailliage de Beauvais, avec la Chastellenie de Masso, & le Bailliage de Moussi, sont ses ressorts & justices subalternes : lesquels tous je recommanderay aux siecles futurs, par ce que je pourray trouver en eux de plus remarquable & digne de memoire.

De Villers-Coste-Rez & Chantilly.

CHAPITRE II.

ENtre les lieux qui ont anciennement esté tenus & reputez les plus beaux, singuliers & principaux domiciles de nos Rois, le Chasteau Royale de Viliers à costé de la Foresi de Rez, dont il retient encore le nom, a tenu l'un des premiers rangs, pour l'honneste passe-temps de la chasse, noble esbat des Princes & grands Seigneurs,

Chantilly eſt un autre lieu notable proche de Senlis, poſſedé premierement par les Bouteillers puis par ceux d'Oregemont, & apporté de là en la maiſon de Montmorency, où il eſt encore à preſent. Chantilly.

Laquelle maiſon de Montmorency nous a produit des plus grands & premiers Officiers de la Couronne, à ſçavoir divers Conneſtables, Mareſchaux, Admiraux & autres, & ſe vante d'avoir eſté la premiere dreſſée au modelle de la Religion & Iuſtice Chreſtienne, par les predications de ſaint Denis Premier Eveſque de Paris.

De la Prevoſté & Chaſtellenie de Creſpy en Valois.

CHAPITRE III.

LE premier & naturel Prevoſt Chaſtelain & Iuge ordinaire Royal du vray Valois, reſſortiſſable & ſujet à la Preſidiauté de Senlis, eſt celuy de Creſpy, ville principale de la Duché, ville, dis-je, de laquelle il eſt fort difficile d'aſſeurer & verifier la fondation, & que toutefois il eſt à preſumer par les ruines, ruderes & maſures circonvoiſines, avoir eſté plus ample, longue & large, ſpacieuſe, & eſparſe qu'elle n'eſt: & que jadis elle fut édifiée par bas, au lieu où ſont de preſent force jardins, les courtilles, les vignes & mareſts, au deſſous du Chaſteau & Prieuré, prés d'un ruiſſeau & pluſieurs fontaines, où paroiſt encore quelque pavé rompu, ayant ſervy autrefois de grand chemin Royal. Et ſemble que ce qui eſt maintenant circuy Creſpy en Valois.

de muraille construit & amassé autour du Chasteau n'estoit semblablement que la closture & basse court dudit Chasteau, lors qu'il estoit en bon estat & bien bâty sur la croupe plaine & anguliere d'une colline, duquel toutefois ne reste pour l'heure que quelques masses de pierres ouvragées par endroits en certains pans de muraille & du donjon, avec apparence d'une Chapelle toute deserte, & une autre plus entiere avec la conciergerie & le corps d'hostel où se tient l'auditoire de la ville, qui sont dépendances logeables du Chasteau.

Chasteau de Cresp. en Valois.

Les uns pensent que ledit Chasteau avoit esté premierement bâti par Dagobert, les autres, qu'il a esté fortifié ou environné de murailles du temps du Roy Robert par un Chevalier nommé Gautier: Aucuns attribuent les commencemens de ladite ville, & sa principale édification à un Seigneur nommé Estienne de Valois, ou à un Iean Tristan, ou bien aux chefs & premiers autheurs de la maison de Crespy, d'où sont sortis Thibaud de Crespy, dit le Riche, sous Louïs le Ieune, Philippes, Guy, & Gautier de Crespy freres, de Thibaud fils dudit Philippes, sous Philippes Auguste. Plusieurs se contentent d'en estimer le principal fondateur & reparateur Raoul Comte de Vermandois, Seigneur dudit Valois, & nommé quelquefois par exprés Seigneur du fort Chasteau de Crespy, comme en la composition & accord fait entre luy, l'Evesque & Chapitre de Senlis, pour les droits de Basoche. Surquoy nous avons à conjecturer, que la ville de Crespy n'estoit de ce temps-là qu'une forteresse environnée de grand nombre & contiguité de plus de deux mil maisons, reduites & moderées maintenant à cinq

cens ou environ, pour lors sans fermeture ni circuit de murailles ou forme de ville close. Et ont les Allemands, Bourguignons & François appellé tel amassement un bourg, que les Latins ont nommé *Arx & Oppidum*, c'est à dire une forteresse ou Ferté: en signe dequoy on voit en la grande place du Beffroy de Crespy la Croix Boissiere, qui se nomme la Croix au Bourg: & à un jet de pierre plus avant étoient les logis Seigneuriaux, desquels se montre encore le double mur, faisant partie de l'Hostel que l'on a depuis dit d'Orleans, où se découvre encore aujourd'huy un beau frontispice en façon d'arcade triomphal, qui s'appelle la porte, ou l'apport aux Ointiers, ou aux Entiers (possible pour Enteurs) en contemplation des jardinages, vergers & pepiniers qui estoient proches de ce lieu, auquel sur un plan de quelque vieille muraille a esté bâtie de nouveau une sallette pour decoration & supplément de maison de ville.

Armoiries de Crespy.

Les armoiries de cette ville sont composées d'un tygre noir rampant avec trois fleurs de Lys en teste & en champ d'azur: ce qui montre assez que Crespy, capitale de Valois, est des appartenances & dépendances de la Maison de France.

Crespy d'où ainsi nómé.

Il y en a au reste qui pensent que saint Crespin & saint Crespinian, arrivez qu'ils furent en Gaule, l'an de salut deux cens quatre-vingts & huit, là & à l'entour, l'attirerent assez longuement, preschans l'Evangile sous les grottes & cavernes, comme parlent les Latins, *Sub cryptis*: & qu'ils continuerent d'Evangeliser par tout le Soissonnois, où ils souffrirent enfin cruel martyre. Dequoy ils veulent inferer, que d'iceux la ville de Crespy a pris &

retenu son nom, comme celle de Crespy en Laonois. Il est en outre croyable, que la haute Iustice de la ville & faux-bourgs a autrefois appartenuà plusieurs grands Seigneurs, entr'autres à Clemence & Philippes de Crespy mere & fils, veu qu'ils composerent avec les bourgeois dudit Crespy pour le droit de bourgeoisie & de la jurisdiction, és années 1185. & 1197. & qu'ils s'intituloient l'un & l'autre Dame & Seigneur de Nanteuil, dit le Haudoyn, pour Haudove, à cause peut-estre du grand doüaire que l'on assigna sur ladite terre, laquelle fut long-temps en Chastellenie & depuis en l'an mil cinq cens quarante-trois érigée en Comté, relevant du Roy, à cause du Chasteau de Crespy.

Toutefois sous les Comtes & Ducs de Valois, toute la banlieuë, pour le regard de la Iustice & de la meilleure partie, tant du fief que du domaine a esté reünie, & successivement de populaire Comtale & Ducale, enfin faite Royale: de maniere que le Prevost & Chastellain de Crespy tenant son siege à Crespy pour toute la Chastellenie, n'a laissé d'aller par fois à certains jours sieger & tenir les plaids à Villiers Coste-Rez, à Vivier, à Assy, en consideration qu'il est Prevost de Ville & Prevost Forain, ou de dehors, embrassant ladite Prevosté le vray cœur de Valois, & la naturelle habitation des premiers & originaires Valoisiens.

Et quoy que le Chasteau pour cette heure soit des plus ruiné & defiguré: & combien que la ville semble avoir esté bâtie & rebâtie à deux ou trois fois, & estre aujourd'huy des plus petites, ne comprenant qu'environ

cinq cens maisons bonnes & entieres : Il est toutefois aisé à voir, que le Chasteau a porté marque de noble & ancienne maison, & aussi est la ville (pour ce qu'elle contient) des mieux assise, aërée & accommodée de toutes choses propres à la vie humaine, voire aussi bien prise, amassée, peuplée & civilisée, que pas une qui se puisse trouver : joint qu'au dedans de ladite ville se presentent mains beaux & bons logis, hors de la ville se rencontrent pareillement force jardins & lieux plaisans, comme celuy d'Arragon, qui estoit du nombre des Chevaliers, ayans au retour de Sicile accompagné le premier, brave & vaillant Comte de Valois, & lequel vrai-semblablement fonda le Temple de sainte Agathe, qui est maintenant Prieuré & Cure, qui estoit anciennement Monastere de filles, transporté à Iavarre à l'occasion des troubles, & dont y a encore Chappelle & grange prés de ladite Eglise de mesme nom. Non loin de là, joignant le Parc aux Dames, est encore debout une grande masure, que l'on appelle de la Comtesse, qui estoit Alienor fondatrice dudit Convent, lequel hostel n'estoit dissemblable à celuy qui se voit à costé de l'Abbaye de Long-pont.

Es faux-bourgs de Crespy sont les granges & mestairies prés saint Thomas : & d'autre costé les censes ou mestairies de Miremont du territoire de cette Prevosté : entr'autres lieux notables & antiques, est l'Abbaye de Morgnienval, de Royale fondation, à qui sçavoir du Roy Dagobert Premier, duquel la Statuë se voit eslevée à l'entrée & Portail de l'Eglise.

Abbaye de Morgnienval.

Et fait grandement à notter, que ce

Monaſtere auparavant les guerres des Anglois eſtoit Marquiſat, Abbaye de Chanoines & Religieux ſeculiers. A une petite lieuë de là ſe voit auſſi l'Abbaye ſaint Iean au Bois, baſtie ſur vieux fondemens de la maiſon Royale de Louïs le Ieune, l'an 1155. recours à l'atteſtation d'Auculphe, de ce temps là Eveſque de Soiſſons.

De la Prevoſté & Chaſtellenie de la Ferté-Milon.

CHAPITRE IV.

LA deuxiéme Prevoſté & Chaſtellenie de Valois reſſortiſſable à la Preſidialité de Senlis, a ſon ſiege en la ville de la Ferté-Milon, ainſi dite quaſi Ferité ou Fermeté, pour fort ou forteresſe de Milon, premier baſtiſſeur d'icelle ſous Louïs Sixiéme dit le Gros, pour tenir fort contre pluſieurs courſes & inuaſions de guerres civiles, & ayant d'ancienneté appartenu à Hugues ou Hues de Blanc, en l'an 1110. fondateur du Prieuré de Voulgis dudit lieu; duquel fut depuis Seigneur Ode le Turc. En cette ville ſe voit encore un aſſez beau Chaſteau, que le feu Duc d'Orleans avoit commencé de faire baſtir & eſlever, ſur les vieux & anciens fondemens au faux-bourg, & aſſez prés de la une belle maiſon baſtie par l'Eveſque de Mande, depuis Archeveſque de Bourges. Au bourg de ce Chaſteau paſſe la riviere d'Ourcq, faite navigeable de fraiſche memoire, portant baſteaux plus longs que larges, s'eſcoulant & déchargeant dans la Marne, dont Paris pourroit recevoir grand uſage & utilité,

La Ferté Milon.

vtilité, pour le bois tiré de la foreſt de Rets, ſi le cours de l'eau eſtoit bien entretenu, & la riviere balizée & hauldraguée comme il appartient, & ſelon que l'on avoit commencé de faire dés l'an 1562.

De la Prevoſté & Chaſtellenie de Bethiſy.

CHAPITRE V.

LA troiſiéme Prevoſté & Chaſtellenie de Valois qui reſſort à la Preſidialité de Senlis, eſt du bourg de Bethiſy ſitué en une gorge aſſez large & ſpacieuſe de la valée d'Autonne, abbreuvé d'une petite riviere de meſme nom, laquelle prenant ſa ſource entre les villes de Couliolles & Piſſeleu prés Villiers-côte-Rez, & venant de partir & traverſer la prairie dudit Bethiſy, Saintines, & Verberie, ſe rend enfin & dégorge dans la grande riviere d'Oyſe, au deſſous dudit Verberie, membre dépendant de ladite Prevoſté de Bethiſy, & renommé pour les petits galans qui ſe laiſſent rouler du haut d'une coline en bas ſans ſe bleſſer, dont ils ſont appellez les Tombeaux ou Sautereaux de Verberie. Bethiſy.

A un des coins de ce bourg, au pied de la montagne, du coſté du Septentrion, ſur le ſommet d'une haute terre & roc, en figure conique, ou de cloche, ſe montre & découvre d'aſſez loin le rond d'une groſſe & épaiſſe muraille en forme de couronne, que l'on nomma la Tour du Chaſteau, antique & ruiné, fourny toutesfois pour le jourd'huy de bonne quantité de maiſons bâties pour la plus

grande part à la deſcente & pente dudit Château.

Et ſe peut obſerver qu'il eſtoit de defenſe dés les regnes des Rois Louïs le Gros & Louïs le Jeune, lors que Lifvard & Geſlen, Eveſques de Soiſſons, par chartes des années 1123. & 1138. donnerent & quitterent la garde des autels d'iceluy aux Moines & Religieux de S. Creſpin, avec congé du Roy, de diſpenſer des formes de mariages hors l'enclos dudit Chaſteau, dont les lettres furent expediées au Palais du Roy, ſeant audit Bethiſy, en l'Hoſtel le Roy, qui pour lors eſtoit en ſon entier, & aſſis ſous ladite tour, vis à vis & au deſſous du Prieuré Saint Adrian, bâty & fondé par le Chancelier du Roy Iean. C'eſt en cette maiſon Royale que Philippe Auguſte tenant ſon Parlement & grand Conſeil l'an mil cent quatre-vings & deux, peu auparavant l'acquiſition de tout le Valois, confirma les lettres d'vſage en la foreſt de Guiſe, octroyées par Louïs le Gros ſon ayeul aux habitans de Civrieres, ayant en l'an mil deux cens vingt & un, par ſpecial favoriſé de quelque bois à cenſive, un nommé Huë de Bethiſy ſon loyal amy; comme parlent les lettres, ainſi que Philippe le Hardy en l'an mil deux cens quatre-vingts-dix, ratifia l'vſage en ladite foreſt à Iean de Bethiſy, ſon Phyſicien ou Medecin, fils de Regnault de Bethiſy, qui avoit dotté la Chappelle de Pyſeux, l'an mil deux cens vingt, à l'exemple de Guy de Bethiſy qui fit conſtruire celle de ſainte Luce, l'an mil deux cens huit, du meſme temps que l'Hoſpital fut fondé, mil deux cens ſix, comme peu aprés Philippe le Long auroit donné l'vſage au Prieuré dudit lieu.

C'eſt de ce Iean de Bethiſy, & comme ayant droit de luy, que Meſſire Pierre de Cugneres auroit acquis vſage en la foreſt de Guyſe, au lieu des monts de Bethiſy, pour ſon Château de l'Iſle, & par lettres expreſſes de l'an 1323. & quelque temps aprés tranſporté à Meſſire Guillaume de Boutillier, auſſi Chevalier, comme ainſi fut que les habitans dudit Bethiſy euſſent pour lors tels droits en ladite foreſt, que tous les autres vſagers du païs, eſtoient renvoyez & aſſignez par delà les monts de Bethiſy, reſervez auſdits habitans. Ce Chaſteau de Bethiſy fut par un fort long-temps negligé, parce qu'il avoit eſté tout ébreché, rompu & difforme, tant par inconvenient de feu, que par le degaſt & mal-heur, premierement de la guerre des Anglois, leſquels toutesfois furent bien retins à deux traits d'arbaleſte dudit Chaſteau, en la place qui ſe nomme encore aujourd'huy la vallée ou cave aux Anglois, & plus loin prés la foreſt en pleine campagne, au lieu dit Champ dolent, où l'on dit qu'ils furent achevez d'eſtre deffaits. Et du depuis à l'occaſion des tumultes & contentions d'entre les maiſons d'Orleans & de Bourgogne, le fort dudit Chaſteau par plus de deux cens ans a eſté abandonné & deſolé, comme il ſeroit encore, n'euſt eſté que depuis cinquante ans, à l'interceſſion & diligence des Capitaines & Gardes d'iceluy, de par la permiſſion qui leur en fut donnée du Roy & de la Reine ſa mere, adonc Ducheſſe dudit Valois, à l'aide & contribution des pauvres habitans, la place avec les avenuës a eſté quelque peu reparée, tellement qu'elle eſt aſſez de defenſe contre les

invasions, pilleries & saccagemens des coureurs.

De la Prevosté & Chastellenie de Pierre-fons.

CHAPITRE VI.

Pierre-fons.

LA Chastellenie & Prevosté du bourg de Pierre-fons est encore sujette à la Presidialité de Senlis, & s'épand d'un côté jusques au Bourget en Parisy, & d'autre jusques auprés de Reims en Champagne, sur quelques maisons; le bourg & Chasteau, & ressort toutesfois n'ayant esté anciennement que fief & justice subalterne propre à certains Seigneurs particuliers, selon que nous pouvons recüeillir de plusieurs chartes, signamment de celle de l'Eglise saint Gervais de Soissons, par laquelle nous apprenons qu'en l'an 1080. Iean de Pierre-fons, frere de Nivelon sieur de Pierre-fons, estant sur le point d'aller au voyage d'Outre-mer, ou de la terre Sainte, donna son droit de Vicomté du village de Chelle, distant d'une lieuë dudit Pierre-fons. Ce Nivelon enterré audit Pierre-fons en une Chappelle du Prieuré S. Sulpice (duquel il est reputé fondateur) se fit nommer premier sieur dudit lieu, & érigea en fief noble le domaine dudit Prieuré, comme il est porté par son épitaphe en ces termes. *Hic jacet Nivelo primus Dominus de Petrafonte, qui dedit Priori paritatem castri sui & nobilitatem*, qui est à dire en François. Cy gist Nivelon premier Seigneur de Pierre-fons, qui a donné au Prieur la Pairie de son Chasteau

& la nobleſſe. Il eut un frere & un neveu Eveſques de Soiſſons, Hugues en l'an 1090. & Arnoul l'an 1158. & ſi eut un fils nommé de méme nom Nivelo viuant du temps du Roy Louïs le Ieune, ayant épouſé la fille de Drogon de Moucé, & n'ayant laiſſé qu'une fille Agathe de Pierre-fons, qui épouſa un nommé Comoſieur dudit lieu par ſa femme, environ l'an 1178. laquelle fit don au meſme Chapitre de Soiſſons, du reſte de ſes droits qu'elle avoit au village de Chelles.

Le Chaſteau de Pierre-fons eſtant écheu à nos Rois, a eſté rendu un des plus beaux forts & deffenſables, fondé d'ancienneté ſur un rocher, vis à vis de la foreſt de Guiſe, rebâty & racouſtré comme de neuf ſur anciens fondemens par Louïs Duc d'Orleans & Comte de Valois, environ 1390. Mais comme ce bon Prince penſoit de le faire bien-toſt parachever, aſſaſſiné & prevenu qu'il fut de mort violente, tout auſſi-toſt l'œuvre fut delaiſſé imparfait, comme il eſt toûjours demeuré depuis, & venu petit à petit en décadence. Outre les beaux lieux d'alentour, comme du Prieuré du grand & petit Outreval, des excellens regards des fontaines du Halloy & Chambaudon, & autres proches dudit Pierre-fons, ne doit eſtre oublié ce qu'on lit entre les marques d'antiquité de ladite Prevoſté, que le Prieuré de la Croix Saint Oyn, ou S. Oye, faiſant partie & comme branche de cette Chaſtellenie, fut fondé miraculeuſement à l'apparition d'une croix de neige apparuë en plein Eſté environ l'an 644. à Odoenus l'Archipreſtre, ou maiſtre Chappelain de Dagobert premier, qui luy donna la place pour bâtir Chapelle, avec le circuit des

terres, bois & revenu. Item, que le Donjon de Cœur a fait partie autrefois d'un partage de ceux de la maiſon Royale de Soiſſons, dont le ſieur en eſt appellé Vicomte.

Puis, que là auprés ſont apparentes les ruines du Chaſteau & maiſon de Guiſe, dont toute la foreſt prend ſon nom, & de laquelle vient le fief & Donjon de Martimon le haut: qui eſt encore en nature: ſe peuvent un peu plus loin remarquer les murgers & pirrailles des trois Chaſteaux, qui ont donné la nomination au mont S. Pierre en Chartres ou Caſtres.

Ioignant le fief de Rouquerolles les Chelles, habitation de Nicolas de Livré, ſieur de Humerolles, viuant Bailly de Senlis, s'eſt découvert depuis quarante ans, par la ravine, en une ruelle dite des Sarraſins, un nombre de ſepulchres & tombeaux anciens, qui furent (comme il eſt croyable) de quelque troupe de Iuifs, vagabonds & fugitifs. Que jadis les Anglois ayant occupé & ravagé les païs ont fait long ſejour en ces quartiers-là, témoin la place du Champ dolent, diſtante d'une lieuë de Pierrefons, ainſi dite pour la deffaite des Anglois: témoin les effigies de deux Chevaliers, peintes avec la cotte blanche juſques aux talons és vitres de la Chappelle de Berongne: les tours de Vivier, d'Abligny & Courtieux que l'on dit avoir eſté bâties & rebâties par leſdits Anglois, les émotions & partialitez d'entre les François & leurs alliez, qui tindrent long-temps bon les uns contre les autres, meſme quand le ſieur de Boquiaux deffendit ledit Chaſteau en qualité de Capitaine, & Gouverneur pour les en-

ſans dudit Louïs, és années mil quatre cens vnze, mil quatre cens douze, mil quatre cens quinze, & pourquoy (comme il eſt à preſumer) en l'an mil quatre cens vingt, leſdits Anglois & Bourguignons fourragerent les Valois, & furent déconfits prés Mont-Eſpilloir (ou autrement Mont aux Pillars) par le ſieur de Gamache.

De la ville Royale de Compiegne.

CHAPITRE VII.

IE viens maintenant à la ville Royale de Compiegne, où fut aſſiſe la Prevoſté de l'exemption demembrée de celle de Pierrefons pour lors que le Valois n'eſtoit que Comtal & non Royal : demembrée, dis-je, par privilege & en faveur des communautez Eccleſiaſtiques, du nombre deſquelles eſt l'Abbaye S. Iean des vignes fondée par Hugues Chevalier du Chaſteau Thiery l'an 1133. Abbaye ſaint Iean des vignes.

Cette ville eſtoit anciennement appellée des Latins *Compendium*, que les Picards prononcent Compiegne & l'un des ſejours de nos Rois, tant de la premiere que ſeconde & troiſiéme race, à cauſe du plaiſir de la chaſſe, car ceux-là ſe trompent qui diſent n'en avoir rien trouvé dans nos livres avant le regne de Charles le Chauve.

Clotaire I. petit fils de noſtre grand Clovis, aprés la route de cette bataille qu'il eut contre les Saxons & Thuringeois, s'en retourna en France, & ſe retira en la ville de Compiegne, là où eſtant fort vieil, il eut envie d'aller à la chaſſe, & tant courut & ſe travailla outre les forces de ſon vieil âge, qu'il Clotaire premier meurt à Compiegne.

tomba en une fiévre continuë de laquelle il mourut l'an de salut 564. aprés avoir regné cinquante ans, c'est à sçavoir quarante-cinq avec ses freres, & cinq tout seul, & fut son corps enterré en l'Eglise S. Medard de Soissons, qu'il avoit fondée, & y avoit éleu sa sepulture.

Compiegne rebatie.

L'an de salut 876. ou 77. Charles le Chauve la fit rebâtir & agrandir, pource que son pere Loüis le Debonnaire, son grand pere Charles le Grand & son grand Ayeul Charles Martel, s'y estoient souvent tenus. Et quelques-uns veulent dire qu'il la fit réédifier au plus prés qu'il peût, à la semblance de la ville de Constantinople, & voulut que de son nom elle s'appellast *Carpolis*, ou Carlonople, comme la ville de Constantinople est ainsi appellée de ce qu'elle fut rebâtie par Constantin le Grand, au lieu qu'auparavant elle estoit appellée Bizance. Et en ladite ville de Compiegne ledit Charles le Chauve fonda cette belle Abbaye de S. Cornille ou Cornelie, assez recommandable par tout le Royaume, & qui a la gloire de posseder l'un des trois Suaires, dont fut enveloppé N. Sauveur aprés sa mort & passion.

Fondation de S. Cornille

S. Suaire.

De là peut-on encore aisément connoistre combien ceux-là sont peu versez en la lecture de nos Histoires qui en attribuent les premiers fondemens à Charlemagne, puis qu'elle estoit long-temps devant luy, & que d'ailleurs ce ne fut pas luy, mais bien son petit fils qui la fit rebâtir: & qui luy donna la qualité glorieuse de *Carlopolis*, qu'on a depuis dite Compiegne la Royale, ou pour le sejour ordinaire qui faisoient nos Rois, ou pour ce qu'elle fut lors richement embellie, rebâtie par la muni-

ficence & liberalité de Charles le Chauve l'un de nos Rois. Flodoardus l'appelle *Compendium, & regalis sedis oppidum*, Glaber Rodolphus parlant de Hugue le Grand, fils aîné du Roy Robert, dit qu'il y fut couronné & enterré en l'Eglise S. Cornille. *In eadem qua primitus coronatus fuerat Ecclesia, beati martyris Cornelij videlicet in Compendio est sepultus. Exauratio Ludovici Pij* la nomme *Compendium Palatium.* Et Rigordus en parle encore en ces termes, *in vita Philippus apud Carnopolim Castrum pulcherrimum, quod vulgo Compendium dicitur mansit.* C'est Philippe Auguste, lequel sur le point que son pere luy vouloit quitter son Estat, *ab eo accepta licentia cum venatoribus regiis, nemus causa venandi intravit*, & fut ce jeune Prince pour cette chasse fort malade, à cause d'une avanture qui luy vint en la forest de Guise : car s'estans mis à chasser, il parut un grand sanglier devant luy, lequel luy donna bien des affaires, & soudain aprés disparut : cependant égaré par le bois, ne voyant & n'oyant personne, luy qui estoit fort jeune s'étonna, & fut deux jours sans cesser de broüer & de courre, & ne peût trouver sentier ny voye pour le conduire hors la forest. A la fin toutefois aprés s'estre recommandé à la Vierge Marie, & à Monsieur S. Denis, patron des François, comme dit l'histoire, & fait le signe de la Croix (notez, car ce sont icy toutes les actions Chrestiennes des anciens François) il aviſa à costé dextre un grand Païsan, qui soufflóit du feu, ayant le visage tout noir, & une grande cognée sur son épaule. De premier front il eut peur, mais l'ayant abordé, & le païsan l'ayant reconnu le remena à Compiegne, qu'il appelle d'un mot corrompu

Carnopolim pour *Carlopolim*. On l'appelle auſſi *Convicinum*. *Can. Conſtitution.* 10. *diſt.*

Le Roy S. Louïs y fit baſtir les Egliſes & Convents des Iacobins & Cordeliers.

Le Roy Charles VI. l'aſſiegea & la prit ſur le Duc de Bourgogne, l'an 1415. & quinze ans aprés, le meſme Duc y eſtant retourné mettre le ſiege ſous la charge de Iean de Luxembourg aidé de quelques Comtes Anglois, la pucelle Ieanne & ceux qui eſtoient à Lagny avertis de ce, y allerent en diligence, & rentrerent dedans la ville, mais quelques jours aprés leur venuë la Pucelle eſtant allée faire une ſaillie fut abandonnée des ſiens, qui furent repouſſez dans la ville par les Anglois & Bourguignons, & priſe par Iean de Luxembourg qui la vendit auſdits Anglois. Puis l'an 1431. l'armée du Roy Charles VII. ſurvenante, les contraignit de lever le ſiege & laiſſer les Baſtilles qu'ils avoient faites & élevées la devant avec beaucoup de frais.

Finalement l'an 1589. le Roy Henry III. ayant eſté tué à S. Cloud, comme nous avons dit en ſon lieu, ſon cœur fut inhumé dans l'Egliſe du lieu, & ſon corps conduit & mis en dépoſt en cette Royale ville.

De la ville & Prevoſté de Creil.

CHAPITRE VIII.

Creil. LA ville de Creil aſſiſe ſur la riviere d'Oyſe, à deux lieuës de Gouvieux (où ſe void l'un des plus beaux étangs de France) eſt une autre Prevoſté reſſortiſſable au Bailliage de Senlis. Charles V. fils de Iean y fit baſtir un

fort Chaſteau, lequel ayant eſté pris par les Anglois durant l'orage qui ſortit des maiſons d'Orleans & de Bourgogne, pour troubler le contentement des François le ſieur de Coitivi depuis Admiral de France, la Hire & autres Capitaines d'un coſté, l'aſſiegerent ſur eux avec la ville, en l'an 1442. & Ioachim Rouault ſieur de Gamaches, le ſieur de Ialognes, & Poton de Xaintraille, ou Saintetreille, de l'autre, battans furieuſement ladite ville, & ledit Chaſteau. Durant le ſiege, le Roy Charles VII. y alla en perſonne accompagné du Dauphin ſon fils, de Charles d'Anjou Comte du Maine, des Comtes de Richemont Conneſtable de la Marche, & autres Princes & Seigneurs. Preſence Royale laquelle accompagnée de forces étonna tellement Guillaume Chevalier Anglois tenant ladite ville, qu'il la rendit, & luy & ſes gens s'en allerent bagues ſauves.

De la ville, Prevoſté & Vicomté de Pontoiſe.

CHAPITRE IX.

LA ville de Pontoiſe eſt encore du reſſort de Senlis, eſt Bailliage, Prevoſté, Vicomté & Chaſtellenie. Le pont que vous y remarquez ſur la riviere d'Oyſe, luy a donné ce nom, & pour en rendre icy les plus belles ſingularitez recommandables, comme les Abbayes de Maubuiſſon & de S. Martin, l'Egliſe noſtre Dame aux faux-bourgs, & ſur tout l'importance & force de la place, je me contenteray de décrire le ſiege qui la Pontoiſe.

tira de l'Anglois pour la remettre en la poſſeſſion de nos Rois en l'an 1442.

Siege de Pontoiſe. Aprés la reddition de Creil, le Roy Charles VII. mena ſon armée devant, & la logea aux faux-bourgs, & luy en l'Abbaye de Maubuiſſon, Douze cens Anglois embuſchez dedans leſdits faux-bourgs élevans à ſa venuë un haut cry, vindrent courir juſques aux portes de ladite Abbaye, mais eſtans viuement repouſſez par les François, partie d'eux furent tuez ou pris, & les autres mis en fuite, contraints de ſe ſauver dedans la ville. La nuit enſuivant les François ſe logerent devant le Boulevart le long de la prairie & de la riviere, & y aſſirent leur artillerie par la diligence de Ioachim Renault, qui eſtoit maiſtre & Capitaine general d'icelle. Grand nombre de batteaux furent là amenez de Paris, ſur leſquels fut fait un pont pour paſſer à travers la riviere d'Oiſe à l'endroit de l'Abbaye ſaint Martin, & fut ledit pont de chacun coſté de la riviere fortifié de grands foſſez & creux. L'Amiral, le ſieur de Ialonges, Ioachim Renault & autres Capitaines paſſans ledit pont s'allerent loger en ladite Abbaye S. Martin qu'ils fortifierent juſques au pont. Dedans ladite ville eſtoient ſelon nos Chroniques, Meſſire, Guillaume le Chambellan, ou Meſſire Guillaume Poitou ou Porto avec pluſieurs Anglois: & ſelon les Angloiſes, Iean Cliffort, le Duc d'Yorch & Talbot, leſquels avertis du ſiege de Pontoiſe y vindrent avec 6000. combattans, reſolus ſelon les Anglois, de convier Charles & les François au combat; & ſelon les François d'aſſaillir l'Abbaye de S. Martin, mais ils ne l'aſſaillirent point, ains aprés avoir fait

entrer en la ville par la porte d'enhaut : grande quantité de viures, s'en retournerent à Mante, & en paſſant pillerent l'Abbaye de Poiſſi, & laiſſerent à Pontoiſe le ſieur d'Eſcalles avec mil deux cens combatans.

Durant ce ſiege qui dura ſix ſepmaines, ceux de l'Abbaye de S. Martin ſe trouverent en grande neceſſité de viures, pour à quoy remedier, Ambrois de Lore Prevoſt de Paris, envoya de Paris des batteaux chargez de viures au camp en aval, par la riviere de Seine, puis contremont la riviere d'Oyſe, & paſſerent devant ladite ville, ſans pouvoir eſtre empeſchez par les Anglois, & apporterent viures & confort à ceux de l'Abbaye de S. Martin. Par cinq fois durant ledit ſiege la ville fut avitaillée par les Anglois, en l'une deſquelles le Duc d'Yorch ſoy diſant regent en France pour le Roy d'Angleterre y vint en perſonne. Les François aſſaillirent & gagnerent l'Egliſe noſtre-Dame aux faux-bourgs de Ponthoiſe, que les Anglois avoient fortifiée, & de quarante Anglois qui eſtoient dedans, il y en eut vingt-quatre de tuez. La ville fut aſſaillie de deux coſtez, tant de celuy de la riviere que du Vexin, & enfin le ſeiziéme de Septembre l'an 1442. (autres diſent 41.) contre la vaillante reſiſtance des Anglois priſe d'aſſaut, cinq cens Anglois tuez, & les autres fait priſonniers, entre leſquels fut le ſire de Clyptom que le Duc d'Yorch y avoit laiſſé pour commander. Le ſieur de Ialonges fut fait Mareſchal à ce ſiege & pluſieurs Gentils-hommes décorez de l'honneur de Chevalerie.

Encore ne veux-je oublier que les Eſtats ouverts à Orleans par noſtre Charles IX. ſur la fin de l'an 1560. furent l'année ſuivante re- Eſtats à Pontoiſe.

mis en cette ville de Pontoise, où tost aprés survindrent quelques mutineries, aussi bien qu'a Paris, Orleans, Tours, Beauvais, Amiens, Abbeville, & par tout en somme où le moindre nombre estoit contraint de faire joug au plus puissant.

DE LA VILLE, ET COMTE' DE BEAVVAIS, ET DV PAIS Beauvoisin.

CHAPITRE PREMIER.

Beauvais.

COmme chacun de nos vieux Autheurs presque d'un commun consentement, estime nôtre France fort honnorée de tirer son ancien estoc de la destruction de Troye, aussi font-ils sortir d'icelle les premiers fondateurs de toutes nos meilleures villes, comme si par grande Providence divine eust esté causée la ruine de ce païs pour estre l'illustration du nostre. Mais quant à moy tant s'en faut que j'ose librement consentir à cette opinion, veu l'ancienne grandeur de nos Rois, qui ont autrefois gouverné cette grande Monarchie, qu'au contraire je croy volontiers qu'elles ne tiennent leur estre & leur noblesse que du soin qu'ils avoient de bastir & peupler tous les quartiers de leur Royaume.

Ainſi la fondation de la ville de Beauvais qu'ils rapportent à un Baron Troyen, d'autres l'attribuent plûtoſt au quatorziéme Roy des Gaules, appellé Belgius, qui nomma la Gaule Belgique de ſon nom, & diſent que non ſeulement il en jetta les premiers fondemens, long-temps auparavant que Troie fût bâtie, mais auſſi que depuis les Beauvoiſins ont eu la préſeance & tenu l'un des premiers lieux en dignité & reputation entre les Belges. Ceſar meſme le confeſſe de ſon temps, & les Ambaſſadeurs que ceux de Rheims luy avoient envoyez avoüent ingenuëment au livre de ſes Commentaires, *Les Beauvoiſins parmy les Belges pouvoient beaucoup en proueſſe, autorité & nombre d'hommes, & qu'ayant le moyen d'en armer juſques à cent mille, ils avoient donné aſſeurance*, en l'aſſemblée & ligue generale, *de ſix mil tous choiſis & eſleus, & que pourtant ils briguoient la ſuperintendance en cette entrepriſe.*

Mais avant que paſſer outre, je ne veux oublier que faiſant mention d'une ville de ce païs appellée Bratuſpance, il dit que c'eſtoit une forte & grande cité, voire l'une des principales & plus groſſes villes, non ſeulement de tout le Beauvoiſin, mais auſſi de toutes les Belges. Et toutefois on ne peut reconnoiſtre cette place maintenant. Bratuſpance ville des Beauvoiſins.

Le reſte de ſes memoires eſt plein de la vaillance & grand courage de ce peuple, de la reſiſtance qu'il fit tant qu'il peut à la domination Romaine. Au livre ſeptiéme il dit, que ceux de Beauvoiſis ayans entendu la revolte des Autunois, joint qu'ils luy eſtoient déja auparavant aſſez peu fideles, ſe mirent à lever gens & tout ouvertement ſe preparer à la guer-

re. Et peu aprés il ajoûte, qu'entre tous les Gaulois, on les estimoit les plus vaillans, & qu'ils estoient d'un costé prests de luy venir donner à dos. Au livre huitiéme, il repete qu'il estoit averty par ceux de Reims, messager sur messager, que les Beauvoisins, estimez meilleurs guerriers de tous les Gaulois & Belges, ensemble les peuples d'autour d'eux, sous la conduite de Corbeus & Comius, levoient gens, & dressoient un camp, pour aller donner sur les Soissonnois, annexez au domaine de Reims. Vn peu aprés il ajoûte, qu'ils desfirent sa cavalerie, & que ceux de Reims y perdirent leur Prince & Colonnel Vertisque, mais qu'enfin toutes leurs forces prosternées, & la fleur de leur infanterie mise à mort, ils furent contraints de se rendre, & que les deputez des autres citez estans au guet à attendre quel succez auroit l'affaire des Beauvoisins, s'assemblerent aussi de leur costé, donnerent des ostages, & offrirent d'obeïr à ce qui leur seroit commandé. Reddition qui les a tenus en la sujettion Romaine, jusques à la venuë de nos Rois en la Gaule.

Or est l'assiette de cette ville de Beauvais limitée de plusieurs coupeaux de Montagnettes, colines fertiles, prez, pasturages, vignes, terres fourmentieres, bref, de tout ce que l'homme sçauroit souhaiter pour l'entretien & necessité de la vie: les murailles bien flanquées & remparées, les fossez profonds & larges, les écluses qui retiennent ou laissent couler les eaux, à la façon d'un ancien corps de garde, la beauté des édifices & bâtimens, la magnificence des Temples & l'amenité du passage la mettent au nombre des plus belles, plus signalées & plus fortes

places du Royaume.

La multitude des villages & autres bourgades qui l'environnent de tous costez, & la terre tant propre à la poterie dont elle est riche, témoignent la feconde fertilité de son sol : comme les fins lins que l'on cultive en la villette de Bule, & dont les Flamands & Hennuyers font la pluspart de leurs toiles tant renommées par tout le monde : & enfin le grand commerce des draps, de serges & d'estamets qu'elle fait en tant de Provinces, sont assez capables de graver sa memoire à l'éternité dans les siecles extrémes.

Bule, villette en Beauvoisis.

Mais ce qui releve encore plus son lustre, & ce qui surhausse d'avantage son excellence, c'est la Chaire Episcopale, laquelle y fut establie par saint Lucian Apostre des Beauvoisins, dés la primitive Eglise, & que nos Rois avec les Comtes de Blois, ont enrichie de tres-glorieuses qualitez & prérogatives: Les Comtes de Blois & de Champagne, de la Comté qui leur appartenoit en échange de celle de Sancerre : Le Roy Hugues Capet la fit Pairie, si tost qu'il eut fait tomber la Couronne en sa famille.

Aussi est encore aujourd'huy l'Evesque Seigneur temporel & spirituel, & a droit de Iustice & bailliage, tant pour le fait de l'Eglise, que pour la vuidange des procez & differents qui surviennent entre ses citoyens. Bien y-a-il un Maire, & douze Pairs, ou Eschevins annuels, qui ont la reserve du gouvernement & de police particuliere de la ville.

L'Eglise Cathedrale fondée en l'honneur de saint Pierre chef du corps souverain des Apostres, & l'un des plus somptueux & magnifi-

ques bâtimens du Royaume, & qui fait gloire pour ſes plus precieuſes reliques, des oſſemens ſacrez de ſaint Iuſt Martyr, ſaint Euvrot & de ſaint Germer.

Ie laiſſe la riche Abbaye de ſaint Lucian, le Convent des Freres Preſcheurs, & pluſieurs autres beaux Temples qui ſervent d'ornement & de ſplendeur à la ville: je laiſſe les doctes perſonnages qui en ont pris naiſſance, ou eſtably leur demeure en icelle, Vincent Hiſtorial, Guillaume Durant & autres: je laiſſe ce Pierre Cauchon grand ennemy de noſtre France, lequel y fut Eveſque, & mit cette tache en un tant illuſtre Siege, qu'ayant condamné la Pucelle Ieanne au dernier ſupplice, il s'enveloppa dans la rigueur des cenſures Apoſtoliques ſous le Pape Calixte IV. Et je laiſſe encore Iean Cholet Cardinal natif du Dioceſe Beauvoiſin, & ce Iean Michel Eveſque d'Angers, que la pieté a comme canoniſé entre les Angevins, né à Beauvais meſme; pour dire briefvement, que les habitans de cette ville ayans vaillamment ſoûtenu le ſiege de Charles de Charolois Duc de Bourgogne en l'an 1472. meriterent de grands privileges du Roy Louïs XI. comme l'exemption du ban & arriere-ban, & le pouvoir de tenir fiefs ſans payer aucune finance à la Couronne; & que les femmes & filles, pour y avoir fait preuve d'une generoſité plus grande que ne permettoit leur ſexe, precederoient tous les ans les hommes en la proceſſion qui s'y fait le jour de ſainte Agadreſme, iroient les premieres à l'offrande, & bref que ſe marians elles s'enjoliveroient & pareroient avec autant de magnificence & ſomptuoſité qu'elles voudroient, & par une liberté peu commune

Privileges des citoyens de Beauvais.

pendant son regne.

Ie ne veux pourtant oublier que l'an 1114. il y eut un Concile national celebré en cette ville, & que l'an 1309. les bourgeois & la commune d'icelle s'esleverent contre leur Evesque, qui est comme j'ay dit leur Seigneur temporel, à cause de quelques coustumes fâcheuses qu'il introduisoit, & brusserent l'hostel Episcopal: mais ces rebelles furent par aprés punis par les Officiers dudit Evesque. Ismotiõ de Beauvais.

Et finalement je finiray par la bataille qui fut donnée entre les François & les Anglois, au bourg de Gerberoy prés cette ville, sous la conduite du Comte de Clermont une fois, & derechef sous la banniere du Mareschal de Boussac, & du Seigneur Poton de Xaintrailles, où le Comte d'Arondel General de l'armée Angloise, fut non seulement deffait & blessé, mais aussi pris, & peu de jours aprés enterré en l'Abbaye de saint Lucian, qu'il avoit bruslée & ruinée. Bailliage de Gerberoy l'an 1452. & 1435.

De la ville & Comté de Clermont en Beauvoisis.

CHAPITRE II.

AV païs & Dioceſe de Beauvais est la ville & Comté Clermont, dit en Beauvoisis, que Monseigneur Robert de France fils du Roy saint Louis eut pour son apanage, épousant Beatrix de Bourgogne Dame de la Baronnie de Bourbon. Comté de laquelle s'est qualifiée cette insigne branche de Clermont, jusques en l'an 1327. que le Roy Charles le Bel la vouloit r'avoir, parce qu'il avoit premie- Clermont en Beauvoisis.

rement veu la lumiere du Soleil en icelle, comme de fait il l'eut de Louïs fils du Comte Robert, auquel furent baillez les Comté de la Marche, Seigneuries d'Idoudun, saint Pierre le Monstier, & le Mont-ferrand, & auquel la Baronnie de Bourbon érigée en Duché, fit lors contre la regle commune changer le nom de son appanage en celuy de Bourbon, titre du costé maternel. Et combien que le Roy Philippes de Valois venu à la Couronne par le deceds dudit Roy Charles le Bel, ne tint ledit échange trop dommageable au domaine & trefor Royal, & que rendant ladite Comté de Clermont, il reprit les terres du contr'eschange, si est-ce que le surnom ja pris fut continué par ledit Louïs, & la qualité de Bourbon asseurée à tous ses successeurs, jusqu'à nostre Roy Henry IV. lequel en a conduit le bon heur dans le large & profond Ocean d'honneur, & dans le vaste fonds de la dignité Royale.

De la ville & Comté de Beaumont sur Oyse.

CHAPITRE V.

Beaumont sur Oyse.

LA ville & Comté de Beaumont qui est située sur la riviere d'Oyse est des mesmes appartenances que Clermont, & fut érigée en Pairie par le Roy Philippes de Valois pour Robert d'Artois, en Ianvier mil trois cens vingt-huit. Elle appartenoit au Duc Charles d'Orleans prisonnier en Angleterre, l'an mil quatre cens seize, que les Bourguignons grands ennemis de cette maison, la prirent & pillerent,

& jetterent dedans la riviere une infinité de peuple innocent: voire la r'assiegerent deux ans aprés, ceux de dedans voyans aprés avoir par aucuns jours enduré la batterie, qu'à la longue ils ne pourroient estre secourus, & que les forces du Duc de Bourgogne estoient trop grandes, se rendirent à luy. Les Ducs de Vendosme l'ont depuis tenuë en titre Ducal, & de ce titre a glorieusement esté enrichy nostre grand Henry, devant qu'il fut en possession de la Couronne de Navarre, & durant la vie du Roy Antoine de Bourbon son pere.

DV PAYS DE PICARDIE.

De la ville, Bailliage, & Evesché d'Amiens.

CHAPITRE I.

A fin du païs Beauvoisin est le commencement de la vraie Picardie, ainsi dite, ou de l'invention des picques, que l'on attribuë à ce peuple, ou du mot *Picracardia*, qui signifie promptitude & soudaineté, comme qui diroit (& le dit-on vulgairement) que les Picards on la teste chaude. Promptitude toutefois que j'attribuë volontiers à une generosité & grande Picardie

deur de courage qui leur a autrefois fait tenir rang honnorable parmy les plus braves & belliqueux peuples de toute la Gaule. Ce sont proprement ceux que les anciens appelloient Belges, l'un des plus vaillans peuples des Gaules, comme les Gaules sont l'une des plus vaillantes & genereuses nations du monde. *Ita & quos hodieo Picardos nostra ætas appellat*, dit Robert Cenalis Evesque d'Auranches en ses Perioques de la Gaule, *verè Belgæ dicendi sunt qui postmodum in Picardorum nomen transmigrarunt.*

Cette Province a de belles villes & fort antiques, comme Amiens, la Comté de Vermandois, comprenant Laon, Soissons, Noyon, S. Quentin, Peronne, Corbie, Roye, Mondidier, Nesle : le Tartenois qui a la Fere pour capitale : la Duché de Tierache, dont Guise est la principale : la Comté de Ponthieu qui a sous soy Abbeville, Pequigny, Crecy, Monstrueil, les Comtez d'Oye, Guisnes & Boulongne : Teroüenne ores en ruines, saint Omer, Calais & plusieurs autres, comme Gandelu, Velloy, Male, Risemont, Chauny, Vervin, la Chappelle, Castelet, Landrecy, Fonsomme, Bohan, Brecueil, Blangis, saint Valery, Han, Dorlans, Ruë, Crotoy, Hesdin ruinée, Renty, Estaples, Ardres, Hames, Blanes, desquelles toutes je veux mettre icy les recherches plus signalées & remarquables, pour estre les precieux restes de l'antiquité Belgique.

Et premierement, quant à la ville d'Amiens ancienne Vidamie bornée à Crevecœur, l'un des fins & limites du Beauvoisin, elle tient l'un des premiers rangs entre les belles, bonnes & fortes places de la France, & a des fossez

si profonds & si effroyables, qu'ils n'ont peut-estre point leurs seconds en tout le Royaume.

Les uns en attribuent le premier plan à un Pichon chef de l'armée Macedonienne aprés la mort d'Alexandre le Grand qu'ils font aussi fondateur du Chasteau de Pequigny, duquel nous parlerons cy-aprés. Les autres tiennent, que les Empereurs Antoninus Pius & Aurelius, pere & fils, la firent bâtir sur les ruines de l'ancienne Samarobrige, & la nommerent *Ambianum, ab ambientibus aquis*, pource que la riviere de Some environne son assiette, & l'arrouse en quatre ou cinq endroits. Mais ces opinions ont de si foibles apparences, que je les juge incapables d'en arrester tant soit peu le jugement des Lecteurs.

Quant à la premiere, nos vieux Gaulois, s'ils estoient vivans, ne permettroient qu'un estranger les vint dépoüiller de cette gloire, puisqu'ils ont dressé les premiers desseins, & desseigné les premiers modeles des premieres & plus antiques villes du monde. Et quant à la seconde, elle est non seulement encore plus mal-saine, mais aussi exposée à la publique risée des doctes, puisque Cesar grand ancestre de tous les Empereurs de Rome, qui avoit veu & subjugué les Gaules mesmes, plusieurs siecles avant que ceux-cy eussent seulement veu la lumiere du Soleil, en fait mention sous le nom d'Amiens, & nom de Samobrige, qui est proprement Cambray sur la riviere de Samber. En fait mention, dis-je, comme de quelque grande chose, en divers endroits de ses Memoires. Au livre deuxiéme il dit qu'Amiens arma dix mil hommes contre luy. Et un peu plus bas, que partant du Beauvoisin, il s'en alla contre ceux d'Amiens, lesquels sans

dilation aucune se rendirent eux & tout leur pouvoir. Et au livre sixiéme, que Vercingentorix ayant proposé que chacune des citez qui voudroient prendre les armes contre les Romains empeschez au siege d'Alexie, fourniroit endroit soy certain nombre de gens, les principaux Seigneurs de l'assemblee cottiserent Amiens à cinq mil hommes.

Ammian Marcelin en recommande aussi la splendeur entre les autres du temps de Iulian l'Apostat grand ennemy des Chrestiens : *Huic annexa est secunda Belgica*, dit-il au livre 15. *qua Ambiani sunt, vrbs inter alias eminens.* C'est à dire, *A cette-cy*, parlant de Treves, *est jointe la seconde Belgique, en laquelle est Amiens Cité illustre & magnifique entre toutes les autres.*

Evesché d'Amiés

Et diray davantage, qu'elle a esté érigée en Evesché dés l'Empire de Diocletian, autre persecuteur du Christianisme, que le premier Evesque d'icelle fut saint Firmin natif de Pamplune, lequel ayant esté martyrisé par les Iuges Longin & Sebastien, eut pour successeur un autre Firmin fils de Faustinian, qu'il avoit honoré de son nom sur les fonds du baptesme, ainsi que le témoigne Pierre le Comte, en ces paroles tirées du chapitre cent trente-septiéme de son livre huitiéme. *Firminus*, dit-il, *Episcopus Ambianensis, quæ ab ambitu fluminis Ambianum dicitur, ipsius civitatis oriundus, filius fuit Faustiniani nobilissimi viri, qui in honorem sancti Fermini martyris filium suum Firminum vocavit.* Bref, que ce Firmin fit bâtir l'Eglise Cathedrale, l'une des plus magnifiques de la France, richement embellie en ses pilliers d'un nombre de rares & admirables Tableaux tirez de diverses histoi-

res,

res & renommée par tout le Royaume pour les precieuses reliques du chef de saint Iean Baptiste.

Ie laisse icy les assemblées des Rois de France, Angleterre, Boheme & Majorque, faites en cette ville, & la paix là mesme concluë, de la rupture de laquelle se plaignit le Roy d'Angleterre contre nostre Philippes de Valois; je laisse la fidelité à la Couronne durant les troubles avenus sous Charles Sixiéme, au moins tant & si longuement qu'elle a esté en la sujettion Françoise. Et je laisse encore, afin d'abreger matiere, l'entreveuë du Roy Louïs Neufiéme, & du Roy d'Angleterre, & plusieurs singulieres remarques que l'on en trouve dans nos histoires, pour dire que cette cité a Bailliage, Eschevinage, & Generalité; Bailliage qui jouit des droits de siege Presidial, & qui a un Baillif avec ses Lieutenans General & Particulier, des Presidiaux, sept Conseillers, les gens du Roy, un Greffier d'appeaux, & autres Magistrats & Officiers de Iustice qui sont és meilleures villes du Royaume: Eschevinage qui a Majeur, Eschevins, & autres Seigneurs de l'Hostel de Ville, ausquels est commise la garde & conservation des habitans & de leurs privileges: & Generalité qui a des Tresoriers, avec leur Greffier, Huissiers, & autres Officiers, pour le fait des finances.

Encore a-t'elle eu jadis cét honneur, fort peu commun en France, que la Reyne Isabeau femme de Charles Sixiéme, y establit une souveraine Cour de Iustice, mais qui fut de peu de durée, pour avoir esté fondée sur l'inconstance des troubles & orages dont le Ciel menaçoit lors le pauvre Royaume. Cette Reyne

Parlement à Amiens.

ayant pris à Chartres le gouvernement de l'Estat par le conseil du Duc de Bourgogne, elle en écrivit aux bonnes villes du Royaume, leur commandant d'obeïr en tout & par tout audit Duc, & ne payer desormais aucuns devoirs ni redevances aux Gouverneurs du Roy & du Dauphin son fils. En aprés elle ordonna, que Maistre Philippes Morvillier se transporteroit en la Ville d'Amiens, accompagné d'aucuns notables Clercs avec un Greffier juré, & là feroient & establiroient de part la Reyne une souveraine compagnie de Iuges, comme celle qui estoit au Parlement à Paris, afin que les sujets des Bailliages & ressorts d'Amiens, Vermandois, Tournay & Seneschaussée de Ponthieu avec les enclavemens des susdits païs ne fussent desormais travaillez d'aller à Paris à la Chancellerie pour raison de leurs affaires. Et audit Maistre Philippes de Morvillier fut donné un Seel, auquel estoit engravée l'image entiere de la Reyne, estant droite, les deux bras tendus vers la terre, comme déconfortée, & implorant aide & secours, au costé droit un Escu de France, au gauche un autre my party de France & de Baviere, à l'entour du Seel cét écrit: *C'est le Seel des causes, souverainetez & appellations pour le Roy.* Et fut ordonné que de ce Seel on scelleroit en cire vermeille, & que toutes lettres & mandemens se feroient au nom de la Reyne en cette forme: Isabelle par la grace de Dieu, Reyne de France, ayant pour l'occupation de Monseigneur le Roy, gouvernement & administration de ce Royaume, pour l'octroy irrevocable à nous sur ce fait par mondit Seigneur & son Conseil, &c. De cét établissement furent ceux de la Cour de Parle-

Seel nouveau de la Reine Isabeau.

ment de Paris fort mal-contens. Ce qui advint l'an mil quatre cens dix-huit, ou selon que disent les autres 1417.

C'est cette ville qui nous a produit ces deux grands personnages en la Faculté de Medecine à Paris, Sylvius & Fernel, personnages dont la posterité durera tant que le monde sera monde. Sylvius & Fernel

Et c'est cette ville qui pour comble de ses honneurs, ayant esté surprise en renard avec des noix durant nos derniers troubles, fut finalement reprise à coups de canons, l'an mil cinq cens nonante-sept. Amiens renduau Roy le 27. Septembre 1597.

De la ville, Bailliage & Duché de Laon, & du pays de Vermandois.

CHAPITRE II.

A La suite d'Amiens est le Vermandois, mais pource qu'il contient le Laonnois & Soissonnois, & que la ville de Laon est le Trosne d'où luy sont prononcez les oracles de Iustice, je commenceray par icelle.

Laon donc n'estoit en sa premiere origine qu'un Chasteau bâty sur la croupe d'une montagne appellé par les anciens *Laudunum*, d'un nom commun en Gaule à toutes les places pratiquées de la sorte. Nostre grand Clovis l'agrandissant en fit une ville, & saint Remy Prelat de Reims luy partageant les terres & possessions que ce brave Prince nouvellement fait Chrestien luy avoit liberalement départies, y fonda une Eglise en l'honneur de Nostre-Dame, & y establit un

siege Episcopal, duquel il gratifia premierement Genebaut.

Evesque de Laon Duc & Pair de France.

Siege que Charles le grand, ou comme tient la plus saine opinion, Hugue Capet rehaussa depuis de l'excellence Ducale, & de la Pairie, quand choisissant les six Prelats des Provinces où l'on avoit joüé des mains pour sa querelle, il mit au dessous de l'Archevesque de Reims pour 2. & entre les Ducs l'Evesque de Laon, pour l'obligation qu'il avoit en luy. Car estant Hugue surnommé le Grand & pere de Hugue Capet, devenu chef de part, faiseur & défaiseur des Rois, selon les occasions, tout ainsi qu'autrefois Charles Martel, entre ses partisans Thibaut Comte de Blois, fit Louïs d'Outremer fils de Charles le simple son prisonnier, & par ses menées l'eût en sa garde un an entier dedans Laon, demeure ordinaire des Rois avec Reims & Compiegne, mais queles chefs tant d'un que d'autre party affectionnoient sur tout, comme un fort boulevart pour se maintenir contre toutes les advenuës, le pretexte estant pardevers nos Rois, la force pardevers luy: & pour dire en un mot: ayans le nom & titre de Rois sans effet, cettuy l'effet sans le nom, il fut aisé à Hugue Capet son fils; Lotaire regnant, aprés l'alienation de Charles du cœur des François, & la mort de Louïs son neveu, de se faire couronner Roy par le commun vœu & suffrage des Prelats & Seigneurs de France: car mesme Charles froid & lent luy donna le loisir de reprendre haleine quatre ans entiers, aprés qu'il fut monté à ce haut degré. Et toutefois Charles s'estant depuis mis en armes eut deux heureux succez contre luy, car il le vainquit premierement en bataille rangée, & en

Laon demeure ordinaire des Rois.

aprés le chassa de la ville de Laon, en laquelle il deliberoit d'établir sa demeure, tout ainsi que ses devanciers; mais par les menées de Hugues, son adversaire, il fut trahy par l'Evesque, lequel le mit avec sa femme entre les mains de son ennemy: qui fut non seulement l'accomplissement de son mal-heur, d'autant que desiors il fut envoyé prisonnier en la ville d'Orleans, où luy & sa femme paracheverent leurs jours: mais aussi une obligation à Hugue esleu Roy de monter aprés cét Evesque à ce supréme degré des dignitez de la France, le faire Pair de sa Couronne, & luy donner un des premiers rangs aux Parlemens & assemblées generales, esquelles on vuidoit toutes causes, tant d'Estat que de Iustice: voire luy assigner un des premiers lieux aux Sacres & Couronnemens des Rois ses successeurs.

L'an 1112. l'Eglise Cathedrale de Laon dediée à l'honneur de la Vierge, fut bruslée, comme aussi l'Abbaye des Religieuses, dites de saint Iean, où Hugue quarante-deuxiéme Evesque mit depuis des Moines, & en fit Abbé ce Dragon, qui fut aprés Cardinal & Evesque d'Ostie prés de Rome.

Ie ne particulariseray point le discours de la fille demoniaque qui fut miraculeusement delivrée en cette ville l'an mil cinq cens soixante-cinq, il court par les mains d'un chacun en un volume particulier, assez remarquable par le titre du Diable de Laon qu'il porte sur le front. I'ajoûteray seulement que ces années une jeune fille de Romorantin nommée Marthe Brossier l'ayant leu & releu avec autant de curiosité que d'oysiveté, laissa tellement aller son imagination à ce qu'elle li-

Voyle Chapitre de Romorantin cy dessus

Voi le chapitre de Romorantin cy dessus

soit, & imprima si profondement cette histoire, que desiors, comme Vibius Gallus devint fol par sagesse, considerant l'essence & imitant les mouvemens de la folie, elle parut avoir les mesmes eslancemens & transports des demoniaques, encore qu'il n'y ait rien si difficile à contrefaire que le Diable.

Voila donc la Ville, les Eglises & le siege Episcopale de Laon, reste le Bailliage, lequel a comme les autres un Bailly, les Lieutenans General & Particulier, dix Conseillers, les Gens du Roy, un Greffier & autres Officiers de Iustice, & auquel ressortent Crespy & Crecy dits en Laonnois, puis les villes de Soissons & de Noyon, de saint Quentin : Ribemont, Coucy ; Chauny, Guise, Peronne, Mondidier, Roye & Nesle, desquelles toutes je recommanderay les principales par leurs plus belles remarques, si tost que j'auray parlé de deux lieux de grande & singuliere devotion qui sont en ce Dioceſe.

De Noſtre-Dame de Lieſſe, & de ſaint Marcoul.

CHAPITRE III.

NOn loin de Laon est la place de Liance, ou Liesse, tant renommée par tout le Royaume & en plusieurs endroits de la Chrestienté, pour les miracles qui s'y font en l'Eglise de la Vierge mere de nostre Sauveur, & l'un des anciens pelerinages de nos Rois. Comme aussi au mesme Dioceſe est le lieu de saint Marcoul, dépendant de l'Abbaye de saint Remy de Reims, auquel lieu nos Rois doivent

un voyage si tost qu'ils sont sacrez, & dit-on leur estre là donnée de Dieu cette puissance particuliere qu'ils ont par dessus tous les Rois de la Chrestienté, de guerir des Escroüelles, comme je l'ay plus amplement montré au livre premier & deuxiéme de la Grandeur de la Majesté Françoise, & que particulierement le témoigne du Haillan en la vie de Charles Septiéme, lequel au partir de Reims y alla, *selon*, dit-il, *la coustume & devotion ancienne des Rois ses predecesseurs.*

De la ville & Comté de Soissons.

CHAPITRE IV.

SOissons est une cité fort antique sur la riviere d'Esne, & jadis la Capitale & Metropolitaine d'un petit Royaume. Ptolomée & Strabon l'appellent Auguste des Vessons, comme je croy, pource qu'ils l'avoisinent d'Amiens & de Beauvais, si mieux on n'aime au lieu de *Vessones* lire *Suessiones*, qui est le nom qu'elle obtint en commun avec tout le païs, & dire qu'ils luy donnent le titre d'Auguste comme à la principale & plus auguste du Soissonnois. Aussi Cesar en ses Memoires montre-t-il que de son temps elle estoit grande & puissante, & qu'elle tenoit rang de Principauté sur les voisines. Car au livre deuxiéme ceux de Reims luy disent, *que la rage & forcenerie de tous les Belges estoit si grande contre luy, que mesme ils n'avoient peû détourner les Soissonnois, leurs freres, parens & alliez, qui usoient d'un mesme droit, de mesmes loix, n'avoient qu'une Seigneurie, & un seul Chef &* Soissons

Gouverneur par ensemble, qu'ils ne se missent en la partie. Et peu aprés ils continuent, *Les Soissonnois estre leurs voisins, qui possedoient une fort grande estenduë, d'un tres-bon & fertile terroir. Divitiac mesme de leur temps avoit regné sur eux, le plus puissant Prince de toutes les Gaules, comme celuy qui en ses jours avoit obtenu la Seigneurie d'une partie, tant de ces quartiers là, que de l'Angleterre. Celuy qui commandoit maintenant estoit Balba, auquel pour sa preud'homie & sa sagesse, la Charge de Capitaine en chef avoit esté decernée du consentement de tous: Avoir le nombre de douze villes promettre cinquante mil hommes en bon équipage.* Cesar mesme voulant mener son armée en Beauvoisin, assiegea premierement la ville de Soissons, & receu les Soissonnois à composition; comme si cette ville eust esté le boulevard & l'une des plus fortes places de toute cette Province Belgique, que nous appellons aujourd'huy Picardie.

Voire aprés que les Gaules furent en la possession des Romains, elle retint encore quelque marque de son ancienne prééminence. Car outre que les Preteurs de la Gaule Belgique la choisirent pour leur demeure, nous lisons dans nos Histoires que Childeric Quatriéme de nos Rois, & Guyemans joints ensemble, rencontrans Gilo Gouverneur des Romains, que les Gaulois avoient esleu pour leur Roy, luy donnerent la Bataille, & le vainquirent, si qu'il fut contraint de quitter la Couronne & son Sceptre & se renfermer dans la ville de Soissons, là où il passa le reste de ses jours. Et comme depuis Siagrius son fils & successeur n'eut autre chose dedans sa teste que de venger l'injure qui luy avoit esté faite. Clovis fils

de Chilperic, assemblant une armée alla contre luy vers Soissons, & le contraignit de se sauver à Thoulouse vers Alaric Roy des Gots. Clovis manda à Alaric qu'il eust à luy rendre Siagrius, ou autrement il luy feroit la guerre. Alaric craignant d'encourir par cette retention la fureur des François, dont la grandeur commençoit d'estre redoutable, luy envoya lié & garotté Siagrius, auquel peu aprés Clovis fit trencher la teste, pour exterminer de tout point la race des competiteurs de sa maison & de sa Couronne, afin qu'il n'en restast aucun qui peust en aprés remuer cette querelle.

Ainsi vint premierement Soissons en la sujettion & puissance de nos Rois: mais elle fut bien-tost aprés démembrée de son corps, & derechef chef du Royaume, par le partage des enfans de ce grand Prince, le premier de nos Rois Chrestiens. Clotaire l'un des puisnez fut Roy de Soissons, & les dépendances de ce Royaume estoient le Vermandois, la Picardie, la Flandres & Normandie: les autres furent Childebert, aisné, Roy de Paris, Clodomire Roy d'Orleans, & Thierry Roy des Mets. Et comme un chacun de ces quatre Rois s'appelloit Roy de France, aussi ajoûtoit-il le nom de sa ville principale en laquelle il tenoit sa Cour. On les appelloit par titre special Rois des villes où ils auoient leurs sieges. Et de fait, chacun és terres de son obeïssance, se portoit pour Roy, & ne reconnoissoit l'aisné que de bouche. Ce qui fut renouvellé depuis aux quatre fils de Clotaire I. Cherebert qui fut Roy de Paris, Gontran qui eut le Royaume d'Orleans, Chilperic qui eut celuy de Soissons, & Sigebert qui eut celuy de

Mets, ou d'Austrasie. Enfin aprés l'introduction des appanages, elle a esté érigée en Comté par une prérogative de dignité qu'elle a retenuë jusques à present.

Quant à l'Estat de Dieu, qui est l'Eglise, elle fut convertie par saint Sixte & saint Sinicius (Disciples de saint Pierre qui en furent les premiers Evesques, & y fonderent l'Eglise principale.) Le Roy Clotaire Premier y fit commencer l'Abbaye de saint Medard, où il esleut sa sepulture, & y fut enterré l'an cinq cens soixante-quatre, & Sigibert son fils l'ayant achevée son corps y fut aussi porté du lieu de Lambres prés Doüay, où il avoit premierement esté enterré. Ebroin Maire du Palais fonda celle des Religieuses de Nostre-Dame. Sous Hugues surnommé d'Angleterre, cinquanteseptiéme Evesque, les Chanoines furent émancipez de la puissance de leur Superieur, & commencerent d'avoir un Doyen, qui presida sur le Chapitre. Finalement Iacques de Basoche soixante & uniéme Evesque, couronna le Roy saint Louïs à Reims l'an mil deux cens vingt-six, comme Doyen entre les suffragans Evesques du Metropolitain, & qui pretend pouvoir & devoir sacrer les Rois durant la vacation du siege de Reims. Toutefois le Roy Henry Troisiéme, fut sacré & couronné à Reims par Louïs Cardinal de Guise, le siege de Reims vacquant, & priva de cét honneur l'Evesque de Soissons: mais sa Majesté le voulut ainsi. Aussi voulut-elle d'autres choses.

Ie pourrois encore mettre icy pour singulieres marques, l'assemblée des Prelats & Princes du Royaume, qui fut tenuë en cette ville sous le Roy Philippes Auguste: Comme aussi

le Sacre & Couronnement du Roy Pepin, par Boniface Archevesque de Maience, & Legat Apostolique: Mais je me contenteray d'ajoûter que la Iustice temporelle d'icelle, est distribuée par un Bailly, ses Lieutenans, Iuges Presidiaux & autres Officiers: & que pour la signaler davantage, elle est honorée d'une Generalité de Tresoriers sur le fait des Finances.

De la ville de saint Quentin, dite jadis Auguste de Vermandois.

CHAPITRE V.

LA ville de saint Quentin, principale du Vermandois, le siege ancien des Comtes du païs, est assise sur la riviere de Somme, entre les marais & les prairies & ferme le Royaume de France ainsi qu'une forte clef, contre les entrepriſes qui se pourroient former sur luy par le Païs-bas.

Son antiquité peut estre diversement recommandée. Ceux qui la puisent plus avant interpretent la Samarobrine de Cesar en sa faveur, encore qu'aucuns la prennent pour Cambray. Mais je croy quant à moy, & les témoignages que j'en produiray cy-aprés le feront croire aux autres, que les *Veromandui* de ce premier Historien & Capitaine de son temps, signifient aussi bien la ville capitale que le peuple de Vermandois, comme ailleurs il met *Senones* pour la ville & le païs de Sens, *Suessiones* pour Soissons & le Soissõnois. Depuis, soit pour gratifier l'Empereur Auguste son successeur, ou soit pour montrer qu'elle étoit le chef & la principale de

cette contrée, elle fut par une glorieuse & haute marque de grandeur, appellée Auguste de Vermandois. Et finalement aprés le martyre que le bien-heureux saint Quentin souffrit en icelle, elle quitta ce nom pour prendre celuy de ce nouveau Patron & Protecteur de ses habitans. Pour le second, je me sers du témoignage de Ptolomée, lequel parlant de ce païs, dit, que la ville principale d'icceluy se nomme Auguste de Vermandois, & qu'elle est proche de Soissons. Et pour tous les trois j'employe ce qu'en disent le grand Gregoire de Tours, Vsuard, & Maïer Annaliste de Flandres, *En la ville de Vermandois, qui est és Gaules*, dit Gregoire de Tours, *repose Quentin le Martyr, le corps heureux duquel fut trouvé par une devote Dame aveugle, laquelle ne l'eut pas si-tost relevé, qu'elle fut illuminée.* Si ce grand Gregoire ne satisfait en cét endroit, écoutons Vsuard au Martyrologe qu'il écrivoit du temps de Charlemagne. *Es Gaules en la ville de Vermandois, est la passion de saint Quentin, qui souffrit martyre sous l'Empereur Maximian, & le corps duquel fut trouvé cinquante ans aprés, par la revelation d'un Ange.* Et là dessus le Commentateur, *saint Quentin Martyr repose à Auguste de Vermandois, laquelle à present se nomme la ville saint Quentin.* Mais plus amplement & clairement encore l'Annaliste de Flandres: *L'an six cens cinquante-quatre*, dit-il, *Eloy Evesque trouva le corps de saint Quentin Martyr en l'Auguste de Vermandois.* Et peu aprés: *Ie trouve que Quentin fut Romain de nation & de maison illustre, fils d'un Senateur appellé Zenon, & baptisé par le Pape Marcelin Il s'en vint és Gaules avec Platon, Denis, Rufin, Valere, Eugene, Crespin, &*

S. Quentin.

Crespinian, Lucian, Marcel, Regule, Fuscian & Victoric, presche à Amiens & Vermandois, voyez comme il nomme cette ville du nom commun à tout le païs, *où finalement il eût la teste tranchée par la Sentence de Rictiovarus Gouverneur des Gaules, sous Diocletian & Maximian Empereurs de Rome.*

Voila donc les asseurances que nous a laissées l'antiquité des premiers & divers noms de cette capitale du Vermandois: asseurance dont je puis encore surhausser l'excellence par l'establissement ancien de l'Evesché, qui a demeuré en icelle, jusques environ l'an 411. que les Vandales qui courroient & pilloient les Gaules l'ayans envelopée entierement dans ses ruines aussi bien que beaucoup d'autres, il fut transporté en la ville de Noyon, où il s'est perpetué jusques à nous, comme nous declarerons cy-aprés.

Siege & prise de S. Quentin.

La funeste bataille de S. Laurens nous enfanta la perte de cette ville en l'an 1557. Les Imperiaux estoient venus menacer Guise, mais en effet investir S. Quentin foible d'hommes. L'Admiral s'y estoit jetté avec si peu de gens, que la presente necessité luy avoit peû fournir, & le Connestable desirant sauver la place, avoit entrepris les efforts de l'ennemy: Mais en étant revenu le 10. d'Aoust inégal en nombre, & partant sans intention de se battre, l'armée de Philippes le serra de prés, le contraignit au combat, le blessa en l'anche, & le prit prisonnier, ensemble les Ducs de Montpensier & de Longueville, la plus part des Capitaines, & cinq mil hommes en somme (aucuns disent huint mil) avec un grand nombre de soldats.

Iournée de saint Laurens

Les assiegez déja reduits au nombre de huit cens soûtiennent neantmoins un assaut gene-

Castelet, Han & Chauny.

ral, mais impuissans de garder unze bresches emportez par une desgarnie d'hommes, demeurerent le dix-septiéme d'Aoust tristement en proye aux victorieux. Le Castelet fut un autre trophée des Espagnols, Han, dont le Chasteau leur fut rendu, & la ville bruslée par les François mesmes: Chauny où fut establie forte garnison pour la levée du vin, & en fournit les villes prises, & toutes les autres places en somme qui leur pouvoient nuire, terminerent leurs victoires.

Entrée du Roy à S. Quentin.

Encore cette ville merite-t-elle de tres-honnorables éloges, pour avoir depuis moins foisonné en rebelles, & s'estre toûjours constamment opposée aux efforts de la Ligue, tant sous Henry III. que sous Henry IV. Ce grand Roy y faisant son entrée l'an 1590. fut receu avec une honorable dépence & allegresse extréme des habitans, qui pour monument perpetuel à la posterité se sont acquis la gloire de tres-fideles sujets à leur Prince souverain.

De la ville, Comté, & Evesché de Noyon.

CHAPITRE VI.

LA ville de Noyon sur la riviere d'Oyse est tres-antique, comme le sont quasi toutes les plus remarquables de la France. Quelques-uns disent qu'elle fut fondée peu aprés le deluge, & que pour rendre la memoire de Noé recommandable par de ça, les fondateurs d'icelle la nommerent de son nom. Mais quant à moy je ne me peine en vain de representer en ce livre par un superstitieux rapport de noms, les origines & premiers fondemens de chaque ville. Trop bien employeray-je en leur faveur une partie des singularitez plus remarquables

que j'en trouve dans nos hiſtoires.

Et certainement quant à Noyon, il eſt croyable que de toute ancienneté elle a tenu quelque rang parmy les meilleures villes de ſon temps, puiſqu'elle ſoûtint meſme le ſiege de Ceſar il y a plus de 1600. ans, & qu'elle luy donna beaucoup d'affaires, avant qu'il l'a peuſt reduire à ſon obeïſſance. Ie produiray à cét effet ce que luy-meſme en a dit au deuxiéme livre de ſes Commentaires, *Ceſar*, dit-il, *mena ſon armée au pays de Soiſſonnois, qui eſt tout joignant celuy de Reims, & là par une grande traite arriva à Noyon: laquelle il voulut aſſaillir en paſſant, parce qu'on luy avoit fait entẽdre qu'il n'y avoit gens de deffenſe, toutefois il ne la peût emporter d'arrivée, à cauſe de la largeur du foſſé, & de la hauteur des murailles, que peu de perſonnes pouvoient garder à l'aiſe. Aumoyen dequoy, aprés qu'il ſe fut retranché là devant, il commença à faire dreſſer des gabions, & preparer toutes autres choſes neceſſaires pour donner l'aſſaut. Cependant toutes les trouppes des Soiſſonnois, qui s'eſtoient auſſi miſes à la fuite, ſe rallierent la nuit enſuiuant là dedans: mais ayans fait en diligence ſes approches, roulé les gabions ſur le bord du foſſé, hauſſé un rampart de faſcines & gazons, & dreſſé des tours de bois, les Gaulois épouvantez de la grandeur de ces ouvrages, qu'ils n'avoient encore veus ni ouys, étonnez auſſi de la diligence & dexterité des Romains, envoyent à Ceſar pour traitter de la reddition, qu'ils impetrent à la requeſte & faveur de ceux de Reims.*

Siege & priſe de Noyon par Ceſar.

Auſſi la ville de ſaint Quentin, lors Auguſte de Vermandois, ayant eſté ruinée par les Vandales, cette-ci fut choiſie pour eſtre le ſiege des Eveſques d'icelle, & en fut fait Paſteur le venerable S. Medard natif de la ville de Soiſſons,

en l'an 524. Childebert fils de Clovis regnant en France, & seant à Rome le Pape Ormisde, qui soûmit encore l'Eglise de Tournay à cét Evesque. Soumission perpetuée en ses successeurs, jusques à l'an mil cent quarante six, qu'un Anceaume Abbé de saint Vincent de Laon fut particulierement fait Evesque dudit Tournay.

Il y en a pourtant qui disent que saint Medard fut Evesque de Soissons, comme de fait il y fut enterré l'an 556. en l'Eglise qui porte aujourd'huy son nom: & nous asseure le grand Gregoire de Tours qu'il avoit veu sur son tombeau plusieurs liens de prisonniers, qui avoüoient ingenuëment avoir esté tirez des fers de leur captivité par ses prieres & intercessions.

Saint Eloy fut aussi Evesque de Noyon sous le regne de Dagobert, & fut enterré aprés sa mort en l'Eglise S. Loup que Clovis avoit fondée en l'honneur de l'Evesque de Troye compagnon de saint Germain d'Auxerre. Mais Hedelon l'un de ses successeurs transfera son corps en l'Oratoire saint Benoist, où est à present la Chappelle de l'Evesché.

Au Concile de Troye en Champagne tenu l'an 879. auquel estoient le Pape, & nostre Roy Louïs le Begue, l'étenduë de cét Evesché fut encore agrandie. Car ce fut lors que le Pape donna aux Flamands leur premier Evesque, c'est à dire comme portent les paroles de l'histoire, que *Les Flamands & Tournaisiens furent soûmis à l'Evesque de Noyon.* Et sous Hugue Capet fut cét Evesque fait pour comble de grandeur l'un des Pairs Ecclesiastiques qui portent le titre de Comtes.

Baudoüin cinquiéme fit bâtir le Monastere

de saint Barthelemy sur le mont des monumens hors la ville, où il mit des Chanoines de l'Ordre de saint Augustin. Renaut cinquante-sept fonda l'Hospital de S. Iean, auquel Iean de S. Eloy, & Adde son épouse distribuerent de grands moyens & revenus en l'an 1118. Et le Roy Philippe fils de saint Loüis jetta la premiere pierre du Monastere des Chartreux au lieu appellé mont-saint Loüis, ou mont-Regnauld, & laissa de ses biens pour y travailler, & le mettre en suffisant estat.

Encore ne me puis-je taire des grandes pertes que cette ville a faites à diverses fois, depuis qu'elle est en la puissance de nos Rois. L'an 859. les Normands la pillerent & saccagerent toute, ne pardonnans pas mesme à son Evesque. L'an 1131. Le feu l'envelopa dans ses cendres avec une grande partie de l'Eglise Cathedrale & de l'Hostel Episcopal. Elle se vid ardre derechef és années 1152. & 1228. sous Guy des Prez 60. Evesque, elle fut encore menacée d'un pareil esclandre, & finalement durant les guerres d'entre les Rois de France & d'Espagne, les flammes de ses édifices donnerent jusques en l'air, & les cendres jusqu'au rez de la terre. Mais elle a toûjours comme Anthée reprit les forces de sa cheute, & s'est relevée du plus profond de ses ruines.

La prise qu'il honore le plus est celle qu'en fit nostre Roy l'an 1591. sur ceux de la Ligue. Il l'assiegea au mois d'Aoust, & ayant defait par quatre fois le secours que la Ligue y envoyoit, tué les plus resolus gens-d'armes de ce party, pris grand nombre de prisonniers, mis en fuite le reste, contraignit les assiegez de se rendre le dix-septiéme du mois. Le Duc de Mayenne, avec les sieurs de Belin, Vitry,

Noyon assiegé & pris par le Roy.

d'Alincourt & autres, avoient voulu entreprendre sur Mante, cuidans détourner le Roy & depuis essayé de forcer les Suisses de Soleure logez à Houdan. Mais le tout en vain, comme aussi ses approches de Noyon. Car le Roy sans s'émouvoir de telles contenances poursuivit sa pointe, & à la barbe de ses ennemis, qui n'oserent venir aux mains, se rendit maître de la place, & ayant couvert de honte les Ligueurs & les Espagnols, alla de surcroist jusques prés de Han, les harasser & semondre au combat, mais il ne leur prit jamais envie d'en manger.

Des Villes de Guise, Peronne, Corbie, Roye, Mondidier, & Nesle.

CHAPITRE VII.

IAy parlé cy-devant de Han, Castelet & Chauny, proche de Saint Quentin, je veux ajoûter, que tirant vers le païs de Luxembourg est encore la ville & Comté de Guise, ancien patrimoine des puisnez de Lorraine, laquelle le Roy François I. érigea en Duché & Pairie au mois de Ianvier l'an mil cinq cens vingt-sept.

Puis revenant au Vermandois le long de la riviere de Somme, vous voyez Peronne, ville assez signalée par la prison, mort & sepulture de nostre Roy Charles le Simple, si l'Eglise des Chanoines qui y est ne fortifioit encore l'honneur de sa gloire. Car outre qu'elle ne releve que du saint Siege Apostolique, elle est bien l'une des plus remarquables du Royaume en architecture, comme son cœur

tout enrichy de fin or depuis quinze ans, est l'un des plus beaux chœurs de toutes les Eglises de la Picardie.

La forteresse de cette ville est commandée en ce qu'elle sert de frontiere à costé, comme font aussi Corbie, Roye, & Mondidier, autres villes, mais plus modernes, puis Nesle sur la riviere d'Ygnon, ancien Marquisat du Bailliage de saint Quentin, & qui nous a produit autrefois tant de grands Seigneurs & tant estimez pour leur valeur, que par une glorieuse rencontre ils ont merité d'estre alliez par mariage à la noble maison de Courtenay, sortie d'un puisné de France.

Peronne, Mondidier & Roye données au Duc de Bourgogne.

Ie ne veux oublier que suivant un accord fait entre le Roy Charles VII. & le Duc de Bourgogne en l'an 1435. furent par le Roy transportées à mondit Seigneur de Bourgogne, pour luy & ses hoirs mâles, tant seulement procreés de leurs corps, & descendants d'eux en ligne directe à toûjours, & heritage perpetuel, les chasteaux, villes, Chastellenies, & Prevostez foraines de Peronne, Mondidier & Roye, avecque toutes leurs appartenances & dépendances quelconques, tant en Domaine, justice & jurisdictions, fiefs, arriere-fiefs, patronages d'Eglises, collations de benefices, comme autres droits, profits & émolumens quelconques, à les tenir du Roy, & Couronne de France, en foy & hommage, & en Pairie de France, sous le ressort & souveraineté de la Cour de Parlement sans moyen. Avec ce bailla & transporta sa Majesté audit Seigneur Duc de Bourgogne, à celuy de ses hoirs dessusdits mâles, auquel il délaisseroit aprés son deceds lesdites villes & Chastellenies de Peronne, Mondidier & Roye, tous

les profits & émolumens quelconques, qui écherroient en icelles villes, Chaſtellenies & Prevoſtez foraines, à cauſe des droits royaux en quelque maniere que ce fuſt, tant en Regales, confiſcations, amendes, exploits de juſtice, comme autrement, pour en joüir par ledit Seigneur Duc de Bourgogne, & ſondit hoir, aprés leur vie, & du ſurviuant d'eux tant ſeulement, & par la maniere qui s'enſuit, c'eſt à ſçavoir qu'à la nomination dudit Seigneur de Bourgogne, & de ſon hoir mâle aprés luy, le Roy commettroit & ordonneroit celuy qui ſeroit Gouverneur & Baillif deſdites villes & Chaſtellenies pour ledit Seigneur Duc de Bourgogne, Iuge Royal, commis de par luy à connoiſtre de tous cas & autres choſes procedans deſdites villes, Chaſtellenies & Prevoſtez foraines, & és villes ſujettes à reſſortiſſement à icelle, auſſi avant & par la maniere que l'avoient fait & accoûtumé de faire pardevant les Baillifs Royaux de Vermandois & d'Amiens. Et en outre ſeroient commis, ſi métier eſtoit, par le Roy à la nomination dudit Seigneur de Bourgogne, & de ſondit hoir mâle, tous autres Officiers neceſſaires pour l'exercice de la juriſdiction & droits Royaux, comme Chaſtelains, Capitaines, Prevoſts, Sergens, Receveurs & autres qui exerceroient leurs Offices au nom du Roy, & au profit dudit Seigneur Duc de Bourgogne & de ſondit hoir mâle aprés luy, comme dit eſt cy-deſſus: & ſemblablement par le Roy furent tranſportées & baillées audit Seigneur Duc de Bourgogne, & ſondit hoir mâle aprés luy, tous les profits des Aydes: c'eſt à ſçavoir du Grenier à Sel, quatriéme de vins vendus en détail, impoſitions de

toutes denrées, tailles, foüages & autres aides quelconques qui avoient ou auroient recours, & qui estoient ou seroient imposées sur lesdites villes, Chastellenies & Prevostez foraines de Peronne, Mondidier & Roye, & és villages & terres ressortissantes à icelles villes, Chastellenies & Prevostez foraines, pour en joüir par ledit Seigneur Duc de Bourgogne, ou sondit hoir masle durant le cours de leur vie, & survivant d'eux, auquel ledit Seigneur de Bourgogne & sondit hoir masle, aprés luy, appartiendroit la nomination de tous les Officiers à ce necessaires, Esleûs, Clercs, Receveurs, Sergens & autres, & au Roy leur commission & institution, comme dessus.

DV PAYS ET COMTE' DE PONTHIEV.

Ville & Bailliage d'Abbeville, & autres places qui en dépendent.

CHAPITRE PREMIER.

VOicy le troisiéme Bailliage de la Picardie qui ressortit au Parlement de Paris, & qui a siege Presidial avec sept Conseillers & autres Iuges & Officiers de Iustice. C'est la ville & forteresse d'Abbeville, le nom de laquelle Abbeville.

montre assez quelle gloire on peut faire de l'excellence de sa premiere origine. Le païs & Comté de Ponthieu s'en vante comme de sa capitale : je dis ce Ponthieu qui a tiré son nom du grand nombre de ponts qu'on y voit sur les palus & marests qui se deschargent en la mer prés la place de saint Valery. Cette Comté de Ponthieu, baillée en dot par les Rois de France à l'une de leurs filles Reine d'Angleterre, & pour laquelle Edoüard préta le serment au Roy Philippe de Valois en la Ville d'Amiens, l'an 1329. Ce païs & Comté de Ponthieu, tant querellé depuis par les Anglois, & pour lequel ils ont si souvent fait la guerre en France. L'an 1346. le Roy Philippe alla loger à Abbeville, où il fit reparer le pont qui estoit tres foible pour porter le faix de son armée & de son charroy. Il demeura là un jour tout entier pour assembler son armée, & le lendemain estant averty que les Anglois estoient bien prés delà se délibera de les assaillir & combattre comme il fit au village de Crecy, mais avec honte & perte, ainsi que nous dirons cy-aprés.

Comté de Ponthieu.

Le Roy Charles sixiéme octroya privilege à ceux d'Abbeville & Comté de Ponthieu, qu'ils ne peussent estre alienez des Couronne & domaine de France, en Mars 1411. Et depuis fut faite reünion de ladite Comté de Ponthieu à la Couronne, par Henry Roy d'Angleterre, le quinziéme Iuillet mil quatre cens vingt-quatre. Mais nostre Charles Septiéme outre le contentement du Duc de Bourgogne des villes de Peronne, Roye, Mondidier & autres villes, fortereſſes, terres & seigneuries appartenans à la Couronne de France, dessus la riviere de Somme de

l'un & de l'autre costé, comme saint Quentin, Corbie, Amiens, luy délaissa encore par accord fait entr'eux l'an 1435. la ville d'Abbeville, ensemble toute la Comté de Ponthieu, deçà & delà la susdite riviere de Somme, Dourlens, saint Riquier, Crevecœur, Arleux, Mortagne, avec les appartenances & dépendances quelconques, & toutes autres terres qui pouvoient appartenir à la Couronne de France, depuis ladite riviere de Somme inclusivement.

Ces appartenances & dépendances sont aprés la susdite Abbeville & Dourlens, les villes & places de Pecquigny, Aury, Crecy, Ruë & Crotoy, toutes arrosées des lacs & palus dudit païs; quelques-uns tiennent que Picnon ou Pinciny Macedonien, duquel nous avons déja parlé au chapitre d'Amiens, a jetté les premiers fondemens de Pecquigny, portez à cette croyance, par le vain rapport de leurs noms. Mais laissant cette superstitieuse rencontre, je diray seulement que cette place est signalée, tant par la mort de Guillaume surnommé Longue épée, Duc de Normandie, lequel y fut tué par les menées de Thibaut, surnommé le Tricheur, Comte de Chartres, que par une deffaite generale d'Anglois qui pour Pecquigny, ne peurent prononcer que Pecqueny.

Et quant à Crecy, ce n'estoit jadis qu'un village, où le Roy d'Angleterre, arrivé en la Comté de Ponthieu l'an 1346. dont il estoit Seigneur, comme donnée en dot par les Rois de France à sa mere, s'alla loger & camper, le fortifia & rempara de fossez, & de gros arbres coupez en la foreſt dudic Crecy qui est prochaine delà; & y fut peu de jours aprés Crecy.

Bataille de Crecy.

donnée entre luy & noſtre Roy Philippe de Valois, cette furieuſe & ſanglante bataille, en laquelle la France receut la plus grande perte, deffaite & confuſion, qui jamais fuſt auparavant avenuë dont on euſt memoire. Car outre la fleur de la Cavalerie & Nobleſſe du Royaume qui y mourut, encore y demeurerent les plus grands & vaillans Princes de l'Europe, Iean de Luxembourg Roy de Boheme, Charles Comte d'Alençon frere du Roy Philippes, le Comte de Blois neveu dudit Roy de par ſa mere, Raoul Duc de Lorraine, les Comtes de Flandres, de Harcourt, de Sanſerre, ou ſelon d'autres d'Auxerre, le Dauphin de Viennois & pluſieurs autres Barons, Seigneurs & Chevaliers juſques au nombre de douze ou quinze cens, & trente mil autres hommes.

Cette bataille de Crecy, qui fut la plus cruelle & la plus dommageable qu'auparavant les François euſſent ſentie, fut donnée le ſeiziéme de Septembre, autres diſent le vingt-ſixiéme d'Aouſt 1346. Le lendemain d'icelle fut auſſi bien mal-heureux, car comme le broüillars du matin dura juſques à neuf ou dix heures du jour, les Anglois ayans planté ſur un haut les enſeignes qu'ils avoient priſes ſur les François, en déceurent & tromperent beaucoup par là : car le broüillars s'eſtant diſſipé & le Soleil venant à luire, les ſoldats François qui ne ſçavoient où ils alloient, voyans de loin leſdites enſeignes, & penſans que ce fut le camp des François, ſe mirent dedans les filets, & là furent cruellement tuez en plus grand nombre qu'on n'en avoit tué en la bataille le jour de devant. Les principaux chefs furent enterrez à Monſtrueil par le

le commandement du Roy Edoüard, & furent employez trois jours à l'enterrement des corps morts.

Ce Monstruëil est Bailliage éclipsé de celuy d'Amiens, assis en croupe de montagne sur la mer : & ainsi dit par conjecture pour mont Royal, ou bien Monstreul à cause d'un monstre qui n'avoit qu'un œil, qui y faisoit son repaire ; ou bien plûtost du mot Latin *Monasterium*, qui est à dire plûtost Monastere. Le Roy Philippe I. ayant pris à contrecœur la Reine Berthe sa femme, la resigna en cette ville qu'il luy avoit assignée pour son doüaire. Monstruëil. Renty.

A costé tirant vers le païs de Flandres, est encore Renty, renommé par une rencontre des Espagnols & François, les uns assiegeans la place, & les autres la ravitaillans : Puis Hesdin, qui fut ruiné par l'accord fait entre les Rois de France & d'Espagne. Hesdin.

DV PAYS DES MORINIENS, ET DE LA VILLE de Theroüenne.

CHAPITRE PREMIER.

JE ne puis oublier l'ancienne Cité de Theroüenne, bien qu'il ne nous en reste aujourd'huy que le nom, pour la plus belle remar- Theroüenne.

que de sa memoire : Elle estoit assise sur le fleuve de Lest, & peut-estre ainsi nommée pour l'inutilité du terroir d'alentour, comme qui diroit terre vaine. Voire qu'elle fust tres-antique, il n'en faut pas douter : car encore que Cesar n'en fait mention en ses Commentaires que sous le nom de Moriniens, si est-ce que Ptolomée l'appelle Theroüenne en la table troisiéme de l'Europe, livre deuxiéme chapitre neuf. Et les traducteurs de Cesar luy donnerent tous le mesme nom d'un commun accord & consentement de leurs plumes.

Elle fut dressée au modele de la Religion Chrestienne sous l'Empereur Diocletian, par les predications des Saints Fuscian, Victoric & Plat premier Evesque de Tournay, lesquels furent martyrisez au penchant d'une prochaine montagne appellée Helichuel par ceux du païs, où les Chrestiens avoient fait bâtir une petite Chappelle pour faire leurs devotions. Et bien que Fuscian ait esté Evesque de la ville de Teroüenne érigée en Evesché, si est-ce que pour les rigueurs & persecutions des Romains, on ne lit point qu'aucun ait exercé les fonctions Episcopales en icelle jusques au regne du Roy Clovis que saint Remy Archevesque de Reims ordonna pour Evesque Antimond : s'il n'est encore plus veritable que le plan de l'Eglise n'y fut dressé que sous Clotaire second, pere du Roy Dagobert en l'an six cens, & viuant encore le susdit Antimond. Auquel succeda Stalbert, & à Stalbert S. Omer en l'an 668. Saint Omer la lumiere vnique de saincteté & de religion, lequel ayant esté enterré en l'Abbaye de saint Bertin au village de Sithieu, donna bien-tost, non seu-

lement son nom à l'Abbaye, mais aussi à tout le village, qui depuis s'est formé en bonne & grande ville, ainsi que nous dirons cy-aprés.

Sous Adalbert dix-neufiéme Evesque, lequel mourut l'an 859. les Normands pillerent & saccagerent cette ville de Theroüenne: mais Baudoüin vingt-cinquiéme en repara les ruines, durant le regne du Roy Robert.

Sous Milon trentiéme l'Eglise nostre-Dame rebâtie par ses predecesseurs fut sacrée & dediée, luy declaré tuteur & protecteur de l'Abbaye de saint Bertin par le Pape Innocent, l'an 1127. & une fille qui avoit vescu l'espace de cinq ans sans manger, restituée à l'exercice d'une fonction si necessaire, ainsi qu'elle alloit à la communion aux feries de Pasques.

Sous Raymond Sachet quarante deuxiéme, & depuis Archevesque de Lyon, les Anglois firent sentir à cette mesme ville la rigueur de leurs armes avec la fureur des flammes. Sous Antoine de Crouy cinquante quatriéme, les Bourguignons la prirent de nuit & d'emblée, mais les François les en chasserent vaillamment l'année suivante.

Sous Philippe de Luxembourg Cardinal, quarante-cinquiéme, les Anglois la prirent & demantelerent derechef l'an 1514.

Et finalement sous Antoine de Crequi cinquante-neufiéme & dernier, elle fut enveloppée dans une perpetuelle ruine par les Imperiaux, & l'Evesché transporté à Boulogne, comme nous montrerons plus amplement cy-aprés. L'an 1553. regnant Henry deuxiéme, l'Empereur envoya le sieur de Bintcour environ à la fin du Prin-temps avec une puissante armée assieger cette forte place, où fut en- *Siege, batte.*

rie, assaut, prise & ruine totale de Teroüenne.

voyé en diligence le sieur d'Essé & avec luy François de Montmorency fils aîné du Connestable, avec leurs compagnies, suivis de plusieurs Seigneurs, Gentils-hommes, & soldats, les assiegez y soûtindrent à trois reprises un des plus rudes assauts qu'il est possible. Où de part & d'autre y eut grande perte. Du costé des François y furent tuez les sieurs d'Essé, de Vienne, de Beau-disné, de la Roche-posé, de Blandy, & le Capitaine Ferrieres, avec plusieurs Gentils-hommes & soldats. Depuis les assiegeans firent de grands efforts à miner & saper, tant qu'enfin par une sape promptement faite ils comblerent le fossé: Ce que voyant le sieur de Montmorency, par avis de tous les Capitaines demanda composition. Mais tandis qu'on parlementoit, les Allemands & Bourguignons entrerent par divers endroits, & se prirent à tuer tout ce qu'ils rencontrerent. Les Espagnols amis d'argent garentirent plusieurs Gentils-hommes & soldats François. Le sieur d'Ovarti pour sauver la vie au sieur de Montmorency son general, fut griefuement blessé, dont il mourut tost aprés. Les nouvelles de cette prise réjoüirent fort l'Empereur, lequel fit raser Theroüenne jusques aux fondemens.

De la ville de saint Omer.

CHAPITRE II.

ENcore que la ville de saint Omer soit des appartenances du Païs-bas, & subjette aujourd'huy aux Rois d'Espagne; si est-ce qu'à

cause qu'elle est au territoire des anciens Moriniens, & que jadis l'Abbaye d'icelle estoit en la tutelle & protection des Evesques de Theroüenne, j'entreray icy en la recherche des marques plus signalées de son origine, & de sa premiere grandeur.

Elle est assise sur le fleuve d'Aa, qui se va rendre en la mer prés Gravelines, & autant forte & bien dressée en son plan, qu'on en puisse guere voir en l'Europe. Ce ne fut toutefois jadis qu'un petit village appellé Sithieu, que l'Annaliste de Flandre dit avoir esté premierement agrandy & peuplé par la sainte renommée d'une Abbaye que saint Bertin concitoyen & contemporain de saint Omer Evesque de Theroüenne y fit bâtir, & depuis appellé du nom du susdit S. Omer, lequel y éleut sa sepulture. Ie me contenteray de rapporter icy ses propres paroles, puis que je n'en trouve ailleurs de plus certaine asseurance: *Aprés*, dit-il, *que le tres-fameux Evesque des Morins Audomare (nous l'appellons Omer) eut aucunement adoucy les cœurs farouches des Morins par la predication de l'Evangile, il y eut plusieurs hommes de marque, & tres-insignes en saincteté de vie, qui vindrent à luy, entre lesquels fut Bertin son concitoyen, que s'en vint depuis le Rhin avec Momolin, & Berthan, pour visiter cét Omer, qu'on estime avoir esté son parent, lequel le receut ioyeusement, & avec un doux & gracieux accüeil. Or ce Bertin s'estant quelque temps arresté à Theroüenne, y viuant sainctement, il luy fut donné un heritage par Adroalde homme tres-riche & fort vertueux, en un village nommé Sithieu, pour y bâtir un Monastere: car ainsi se nommoit jadis ce bourg, qui à present est une ville fa-*

meuse, portant le nom de saint Omer. Cette Abbaye commença à multiplier, de sorte que le lieu perdit son premier nom, & commença à porter celuy de l'Abbaye, entant que le Seigneur & Comte d'Arques, nommé Vvalbert qui tenoit grande seigneurie au païs des Morins, se faisant Moine, & desdiant son fils à Dieu, donna sa Comté & seigneurie à saint Bertin & à son Abbaye, & mesme donation fit-il de la place de Peuplinque, laquelle fut confirmée par le Roy Charles le Chauve, ainsi qu'il se peut voir par les chartes & lettres anciennes de l'Abbaye de saint Bertin.

Arques

Sithieu commẽt agrãdy.

Or le Bourg de Sithieu estant peuplé (C'est la continuation des paroles de l'Historien) *& agrandy par le grand nombre du peuple qui y abordoit, à cause de la saincteté des Religieux, & Abbé de la susdite Abbaye, on commença aussi à le clorre de murailles: & Saint Omer estant mort en l'an six cens nonante cinq, & enterré en la susdite Abbaye, il avint aussi que cette ville perdit son ancien nom; & porta celuy de cét Evesque qui est reconnu pour patron, & pour la memoire & honneur duquel chacun y abordoit, & s'estimoit heureux, s'il pouvoit estre le Citoyen du lieu où reposoient ses ossemens, comme aussi la plus part des Evesques de Theroüenne y ont éleu leur sepulture,*

Eglise saint Omer.

& fait bâtir l'Eglise principale de saint Omer, tel que fut ErKembaud en l'année 742.

Cette place, poursuit encore cét Autheur, *est de long-temps forte, comme ainsi que nous lisons que dés l'an 846. comme les Normands couroussent toute la Gaule, l'Abbé Gand, nommé En-Keric, & le Gouverneur de la mesme ville appelle Franger, porterent au Chasteau de saint Omer* (il l'appelle Chasteau, à cause de sa clôture, ou il entend simplement le Chasteau & fortereſſe de la ville) *les corps des saints Bavon,*

& Pharahilde, de crainte que les Normands ne les brûlassent, & derechef on les porta à Laon, craignans que saint Omer ne fust pour resister aux Barbares. Voilà ce qu'en dit cét Historiographe au livre deuxiéme des Annales de Flandres.

Or quelque force qu'eust cette ville, si est-ce que les Danois la prirent en l'an 861. la saccagerent, & firent cruellement mourir les gens d'Eglise qui estoient demeurez au Monastere de saint Bertin. Mais Baudoüin surnommé Bras de Fer, premier Comte hereditaire de Flandres, la fit rebâtir & laissa de grands moyens à ladite Abbaye de S. Bertin en laquelle il fut enterré: puis son fils appellé Baudoüin le Chauve la fermant de remparts, fossez & fortes murailles, y renferma aussi l'Abbaye: en laquelle toutesfois sa femme ne voulut qu'il fut porté aprés sa mort, pource que l'entrée en estoit refusée à son sexe, comme le recite l'Annaliste Flamand en ces mots: *Baudoüin Comte mourut à Gand, son épouse Elstrude luy dressa ses funerailles, & l'enterra à Blandin en la Chappelle de nostre-Dame, où aussi elle mourant, ordonna d'estre inhumée: & ne voulut que ce fut à Sithieu, ou en son Eglise, à cause qu'il n'est loisible à femme quelconque d'y entrer.*

Il y a plusieurs autres Eglises en cette ville outre la susdite Abbaye de Saint Bertin, comme de saint Martin, sainte Marguerite, de saint Omer, de S. Audegonne, la Chappelle de saint Leu, puis l'Hospital saint Iean, & les Convents des Ordres de saint François & saint Dominique.

Pour fin, i'ajoûteray que les places de Calais, Guisnes & Arques furent jadis des appartenaces de l'Abbaye de saint Omer, mais Guines & Arques.

le Comte Baudoüin le Chauve l'en priva, & fit Sifrid son gendre Comte de Guisnes, quoy que les Moines Bertiniens luy peussent remontrer, & qu'ils maintinssent que ces places estoient de la contribution, & des dépendances de la Comté d'Arques qui leur appartenoit par droit testamentaire.

DE LA VILLE, BAILLIAGE ET Comté de Boulogne.

CHAPITRE PREMIER.

IL nous reste encore à parler des villes & Comtez de Boulogne, d'Oye, & de Guisnes que nous venons de dire avoir esté jadis vsurpées sur les Moynes de saint Bertin; puis de la ville & port de Calais.

Au païs de Boulogne se rencontrent plusieurs villes de marque, sans les villages, bourgs & chasteaux qui sont en grand nombre, comme Estaples prés de la mer, de laquelle estoit natif ce grand Iacques le Fevre, personnage de singuliere érudition, si la curiosité n'eust plus donné de branle à son esprit que l'ardeur d'un zele divin & religieux: Saint Riquier, la Chappelle, Brecsen, Fren, Nauf-chastel, Pont de Brique, le Mont saint

Eſtienne & infinies autres que je laiſſe, pource que le diſcours en ſeroit trop long.

Or il y a (comme dit le Seigneur Ferron Conſeiller au Parlement de Bourdeaux, en ſon ſupplément ſur Paul Emile) Boulogne la haute, & Boulogne la baſſe. Cette-cy ne fut qu'un bourg avant que les Anglois vinſſent y mettre le ſiege, y ayant une Egliſe dediée à Saint Nicolas, & un Convent des Freres Mineurs. La mer Angloiſe bat preſque contre ſes murs, & s'embarque-t'on prés ledit Convent pour paſſer en Angleterre. Voire eſt cette ville baſſe loin de la haute Boulogne environ cent pas & quelque peu davantage: de la haute Boulogne, dis-je, laquelle eſt cloſe de terres, fortes murailles, & fortifiée de foſſez tres profonds, qui enceignent les murs de toutes parts, & eſt tout ce lieu ſablonneux, & de telle eſpece de ſablon qu'on appelle ardent, qui a eſté cauſe qu'aucuns ont penſé, que cette place a eſté appellée Boulogne, à cauſe de l'ardeur & boüillonnement de ces arenes marines.

Et bien que Ceſar ne faſſe aucune mention de cette ville, ſi eſt-ce qu'Amian Marcellin ne l'a pas oubliée. Voire il ſemble que ce ſoit le port que Pline appelle *Geſoriacum*, au quatriéme livre chapitre 16. qu'il fait diſtant de l'Angleterre de cinquante mille, & qui ſert de havre & lieu propre pour l'arreſt des navires, eu égard à cette belle ouverture & foſſé qui eſt entre le fort de Chaſtillon & la Tour d'Ordre. Tour edifiée par Iules-Ceſar, quand il paſſa pour la deuxiéme fois en Angleterre, pour tenir un fallot au faiſte d'icelle, afin de redreſſer ſes navires, ſi d'aventure, ainſi qu'à ſon premier voyage, quelque fortune de mer

les repoussoit. Car quant au port d'Iccius, selon que Cesar mesme en parle, ce doit estre celuy de Calais, pource qu'il ne met au livre cinquiéme, que trente mil pas de mer jusques en Angleterre, dit que c'est le plus commun passage, & au livre precedent il le dit estre le plus court. Ptolomée le met és Moriniens, mais il en fait un cap de promontoire, combien que la coste soit basse & pleine en cét endroit. Et Strabon au quatriéme livre le fait estre distant de l'Angleterre de trois cens & vingt stades, qui reviendroient à quarante mil pas. Voyez la contrarieté des Autheurs.

Le païs de Boulonnois, saint Paul, Guisnes & Artois estoient de celuy de Flandres, lors que le Roy Charles le Chauve l'érigea en Comté pour Baudoüin premier du nom, surnommé Bras de Fer, qui avoit épousé Madame Iudith de France sa fille. Ledit Baudoüin premier eut son fils Baudoüin deuxiéme du nom surnommé le Chauve Comte de Flandres, lequel de sa femme Elstrude fille d'Elfre Roy d'Angleterre eut deux fils.

Boulogne érigée en Comté.

L'aîné fut le Comte Arnoul de Flandres premier du nom. Le second fut Adolphe, qui eut en partage le Boulonnois & saint Paul érigée en Comtez pour luy. Le Roy Lothaire s'en empara depuis ayant guerre contre Arnoul second Comte de Flandres, & les donna aux deux enfans de Guillaume Comte de Ponthieu. Par traitté fait aprés avec ledit Comte Arnoul deuxiéme lesdits dons furent confirmez à la charge de les tenir du Comte de Flandres, sçavoir est Boulogne en fief, & S. Paul en arriere-fief: par ce que celuy qui eut ledit S. Paul estoit le fils puisné dudit Comte de Ponthieu. Mais depuis Philippe d'Alsace

Comté de Saint Paul.

Comte de Flandres n'ayant enfans, en faveur du mariage de sa niepce Isabeau de Hainaut avec le Roy Philippe Auguste, donna le pais d'Artois, & depuis par traittez, les hommages de Boulogne, Guisnes & saint Paul demeurerent à la Seigneurie d'Artois, laquelle fut érigée en Comté par Monsieur Robert de France frere du Roy S. Louïs. Dont est avenu que les Comtez de Boulogne & Guisnes, furent mouvantes de celle d'Artois, & saint Paul dudit Boulogne, distraits de la Comté de Flandres. Et le Roy Louïs XI. tenant ladite Comté d'Artois mouvante de sa Couronne, voulut que la Comté dudit Boulogne relevast non de luy, mais de nostre-Dame de Boulogne, qui fut devote reconnoissance de la grace de Dieu, comme celle de la Couronne, sans l'avoüer d'aucune domination temporelle. Aussi la pieté & devotion de ce grand Monarque paroissoit-elle principalement à l'endroit de la Mere de Dieu, à l'honneur de laquelle est dédiée l'Eglise principale de Boulogne, & à laquelle aprés Dieu, il avoit grande confiance, bien que son or ne fust pas sans quelque scorie.

Ie ne m'amuse point à particulariser icy tous les Comtes & Comtesses qui ont successivement tenu cette Comté, seulement diray-je encore, que Henry huitiéme du nom Roy d'Angleterre, ayant pris la haute & basse Boulogne, & s'estant rendu fort en icelles, & dans la Tour d'Ordre, nostre Henry deuxiéme l'en dépossedа partie par force, partie par composition. Car y ayant fait divers forts, & remparé la ville basse, nonobstant que la peste éclaircist tellement le nombre des gens de guerre qui deffendoient le fort d'Outreau devant la ville, que de vingt enseignes,

environ huit ou neuf cens hommes seulement échapperent le triste sort de la mortalité, les pluyes, les neiges & autres injures de l'air, l'humidité des logis (leurs maisons n'estoient que trous en terre couverts de quelques appentis de paille ou de chaume, & quand tout estoit mort en une maison, l'abbatis d'icelle servoit de sepulture aux cadavres) leur ayant engendré ces maladies, & bien que les soldats soient loüez du fidelle & constant devoir qu'ils firent à la continuation de leur garde & souffrance de plusieurs incommoditez: si est-ce que le Roy d'Angleterre considerant que Boulogne n'estoit qu'un cimetiere d'Anglois, un épuisement de finances, & que le Roy apportoit de l'obstination pour le recouvrement d'icelle, aprés plusieurs conclusions la paix fut enfin traittée entr'eux és mois de Fevrier & de Mars, & l'accord arresté, *Que le Roy dans huit ans payeroit huit cens mil escus au Roy d'Angleterre, tant pour les arrerages de sa pension que pour plusieurs autres despenses faites par iceluy* Roy, *tant aux fortifications de Boulogne que du Boulonnois. Et moyennant ladite somme le* Roy *d'Angleterre remettroit és mains Boulogne & tout le Boulonnois avec les places tant anciennes que par luy edifiées, le Mont-Lambert, la Tour d'Ordre, Ambletueil, Blacquendy & autres avec toute l'artillerie, viures & munitions estans esdites places.* Tellement que le vingt-cinquiéme jour d'Avril Boulogne fut remise entre les mains du Roy, lequel y fit son entrée le quinziéme jour de May ensuivant, l'an 1546. où selon les autres 1549.

En cette ville il y a Bailliage qui ressortit au Parlement de Paris: & Theroüenne ayant

esté ruinée, l'Evesché y fut transporté, comme j'ay dit cy-dessus.

De la ville & Comté de Guisnes.

CHAPITRE II.

APrés Boulogne, & la fosse d'icelle, qui a bien seize lieuës de circuit, vous entrez en la terre de Guisnes, qui fut demembrée de la Flandre avec le Boulonnois, comme j'ay déja dit, par Baudoüin le Chauve donnée en mariage à sa fille Elstrude femme de Sifrid Chevalier Normand, puis érigée en Comté pour Adolphe leur fils premier Comte de Guisnes.

En ce territoire sont les places de Blanes qui est un fort, & de S. Inglevert, avec les monts de méme nõ, puis la ville & forteresse de Guisnes separée en deux parties, desquelles l'une est assise dans les places maritimes, & l'autre en terre ferme, si bien flanquée, que les remparts & deffenses la mettroient aisément hors de toute surprise si Monsieur François de Lorraine Duc de Guise, n'eust par la prise d'icelle semblé faire possible l'impossible durant le regne de Henry deuxiéme & par la démolition ensuivie espargné les frais qu'il eust fallu consumer pour la deffendre.

Le commencement du regne du Roy Iean ayant esté marqué de la mort du second Raoul Comte d'Eu & de Guisnes Connestable de France, nonobstant & durant la tréve que Philippes de Valois son pere avoit faite avec Edoüard Roy d'Angleterre, cette ville de Guisnes avoit esté venduë audit Roy Edoüard

par l'un de ceux auſquels le Capitaine venant à la feſte & ſolemnité que ledit Roy Iean celebroit de ſon Ordre de l'Eſtoile, en avoit baillé la garde. Et comme le Roy Iean eut fait inſtance que cette ſurpriſe fuſt amendée, ledit Roy Edoüard luy avoit répondu, que ledit feu Roy Philippe de Valois ſon pere luy avoit appris, par le marché que le ſieur de Charny avoit fait pour luy de Calais, que ladite tréve ne parloit aucunement & ne deffendoit l'achapt des villes & places, parquoy ne ſe pouvoit douloir de rupture des tréves pour celuy de Guiſnes, ains ſeulement de la fortune, qui n'avoit permis que leur marché vint à profit comme l'autre.

Prés eſt Ardres, autre forte place, entre laquelle & Guiſnes les députez des Rois de France & d'Angleterre ſe trouverent pour la paix, dont nous avons parlé au precedent chapitre, pour le Roy, l'Amiral d'Annebauld & Raimond premier Preſident à Roüen: pour l'Anglois Dudele Admiral d'Angleterre, & depuis Duc de Nortumbellard. Là meſme ſe voyent les mareſts flotans qu'on appelle mareſts de Belinguen & d'Ardres.

De la ville & Comté d'Oye.

CHAPITRE III.

Port de Nieulay. LE canal de la mer qui paſſe à Guiſnes la ſepare de la Comté d'Oye, & rend tout le païs preſque inacceſſible. Delà on vient à Hames, au haut païs de Guiſnes, & Hartincourt, Peuplinque, & Conquelle: puis au renommé port de Nieulay gagné par les Fran-

çois en l'an 1558. sous la conduite de Monsieur François de Lorraine Duc de Guise ainsi qu'il se verra au chapitre suivant.

Or est la Comté d'Oye ainsi nommée de la petite ville d'Oye, proche de la place dite Hossereq, & contient son territoire environ quatre lieuës de long, trois de large: marescageux & fertile en herbages, ayant d'un costé la mer, & à l'autre bout Calais, à l'autre bout est Gravelines terres de Flandres. Devers la terre & le long de la riviere du marais sont la ville de Guisnes, & le Chasteau de Hames, & au bout tirant vers Artois, Ardres, dont nous avons parlé au precedent chapitre. Ville Cité d'Oye.

Pour la seureté de ce terroir, les Anglois avoient creusé du costé de la terre ferme de tres-grands fossez ordinairement pleins d'eau, garnis de remparts & pour les flanquer des forts & bastions pourveus de garnison qui defendoit l'entrée du païs. Mais comme le Roy Henry deuxiéme estant devant Boulogne, eut fait estat d'aller en personne assieger Guisnes, & là se fortifier pour tenir Calais & la terre d'Oye en sujection & par ce moyen affamer Boulogne, & que depuis son entrepriſe estant faillie, il eust commandé au Mareschal de Brez, qu'il assailliſt, ruinaſt, brûlaſt la terre d'Oye, d'autant que Calais, Guisnes & Hames, que l'Anglois possedoit en terre ferme, n'avoient rafraischissement que de cette Comté-là, l'affection que chacun avoit au service du Roy les emporta à travers les canaux qui regorgeoient au païs, droit contre le principal de leurs forts, l'assaillirent, le forcerent & passerent au fil de l'épée tout ce qui se trouva dedans. Finalement toute la Comté, & tous les autres forts que les Anglois y

tenoient, retournerent semblablement en la sujettion du Roy leur premier & legitime Seigneur, aprés la prise de Calais, dont nous parlerons au chapitre suivant.

De la ville & Port de Calais.

CHAPITRE IV.

CEsar en ses Commentaires fait mention des Caletes, qui selon aucuns sont ceux du pais de Calais, bien que d'autres les prennent pour ceux de Caux en Normandie : & dit au livre second qu'en la ligue des Belges ils promettoient dix mil hommes en bon équipage, pour luy faire barriere avec les autres. Il décrit aussi le port d'Iccius au livre cinquiéme qui est le port de Calais, comme j'ay montré cy-devant, & ordonne à tous ses gens de guerre de se rendre en iceluy, pource qu'il sçavoit que le pas estoit tres-commode, & à propos pour traverser en Angleterre, distante là en droit de terre ferme, quelques sept ou huit lieuës & non plus. Mais d'inferer delà que la ville & forteresse quadrangulaire de Calais fut dés lors plus grande chose qu'un bourg ou villette champestre, je ferois tort à Philippe Comte de Boulogne, & oncle de nostre bon saint Louis, que l'on tient l'avoir premierement fait clorre de fortes murailles, & fortifier de remparts, non toutefois assez puissans pour arrester l'Anglois, & l'empescher de passer en France. Car Edoüard troisiéme du nom Roy d'Angleterre, l'ayant assiegée du temps de Philippe de Valois, & s'estant virilement deffen-

duë prés d'un an, elle luy fut enfin renduë par famine le troiſiéme Aouſt 1347. non ſans reſſentir les cruels effets d'une rigueur aſſez barbare. Comme elle ſe vid reduite en telle angoiſe, qu'il ne luy reſtoit plus aucune eſperance de ſecours ny de viures. Meſſire Iean de Vienne qui y commandoit pour le Roy, commença de parlementer ſur la reddition d'icelle: requerant qu'on leur permiſt de s'en aller bagues ſauves. Ce que rapporté au Roy Edoüard d'Angleterre, qui par l'eſpace de unze mois avoit tenu la ville aſſiegée, luy qui eſtoit deſpité au poſſible qu'une ſeule ville euſt tenu ſi long-temps ſes entrepriſes en ſurſeance, & auſſi ramenant en memoire pluſieurs efforts que par le paſſé les ſiens avoient receu ſur la mer par cette ville, tant s'en faut qu'il leur vouluſt accorder leur requeſte, qu'au contraire ſe reſoluoit de faire paſſer tous les habitans de ce lieu par le tranchant de l'eſpée, n'euſt eſté qu'il en fut diverty par quelques ſages Seigneurs de ſon Conſeil, qui luy remontrerent que pour avoir eſté bons & loyaux ſerviteurs envers leur Roy, ils ne meritoient telle punition. Parquoy Edoüard tournant ſa premiere déliberation en plus doux propos promit vſer de miſericorde envers ceux de la ville s'ils luy apportoient les clefs, la teſte & pieds nuds, enſemble la hard au col, ſous condition qu'il pourroit diſpoſer de leurs vies à ſa volonté: Choſe dont eſtant Iean de Vienne averty ſoudain ſe tranſporta en la grande place, où ayant fait ſonner le Befroy, pour faire convenir là tout le peuple, adonc tout piteux & perplex, il leur raconta de point en point les articles à luy envoyez ſur la délivrance de tous, laquelle ne ſe pouvoit accom-

Calais aſſiegée, & priſe par l'Anglois.

Meſſieur paſquier en ſes Recherches.

plir que par la mort de ces six. Desquelles nouvelles chacun estant diversement affligé, & menant un dueil nompareil soudain se leva un de la trouppe nommé Eustache de saint Pierre, l'un des plus riches & apparens, lequel dit à toute l'assistance. *Seigneurs, je remercie Dieu des biens qu'il luy a pleu me faire par le passé, & par especial à cette heure, en laquelle il m'a appresté si bonne fortune, que j'espere promptement vous donner à entendre, combien j'ay la vie de vous tous plus chere que la mienne propre.* A la parole duquel se leva un Iean Daire, & quatre autres consecutivement, qui firent semblables offres, non sans plusieurs pleurs & lamentations du commun peuple qui les voyoit d'une telle gayeté quitter leur salut particulier pour le public. Et dés l'instant mesme sans plus longuement marchander s'acheminerent avec leurs clefs vers le Roy d'Angleterre, non sans autre opinion que de la mort : de laquelle bien qu'ils ne se tinssent asseurez, si y alloient-ils comme aux nopces. Et toutesfois Dieu attendrissant le cœur de l'Anglois, par les prieres de sa femme, & de quelques Seigneurs de sa Cour, ils furent envoyez sains & sauves la part qu'il leur plairoit tenir.

Charité de six notables Bourgeois de Calais, envers leurs Citoyés.

Memorable fait & digne de compassion singuliere : Et puis qu'on die que nostre France ait esté dégarnie de ses Horaces, Curces & Decies ? Nous avons les nostres cõme le Romain ; mais une certaine fetardise qui est en nous, d'apprendre plûtost les singularitez des Estrangers que les nostres, nous les fait ignorer.

On fit faire maison neufve aux Citoyens de Calais, & fut la ville toute repeuplée d'Anglois qui la fortifierent & garnirent de nou-

veau. Mais nous trouvons qu'en 1347. le Roy Philippes de Valois ordonna que tous les Officiers qui vacqueroient fussent baillez à uns & autres de ces pauvres expatriez, & que Maistre Pierre de Hangest Conseiller Clerc du Parlement, & Maistre Iean Cordelier Maistre de la Chambre des Comptes fussent executeurs de cette ordonnance.

Calais pris sur l'Anglois.

Depuis ce temps-là, Calais n'a peû estre retirée de la main de l'Anglois, jusques en l'an 1558. que le Roy Henry Deuxiéme se fâchant de ce que cét Estranger luy occupoit une si bonne place, il y avoit déja 210. ans, declara le Duc de Guise son Lieutenant general en tous ses païs, & dressant deux armées luy en donna une, qu'il fit en extréme diligence acheminer contre icelle. Elle parut au premier jour de Ianvier, & d'abord signala son arrivée par la prise du fort de Nieullay: & le lendemain par la reddition de celuy de Risoan. Ainsi le chemin de la ville estant ouvert, & les assaillis surpris au dépourveu, forclos d'esperance de secours assez soudain le Chasteau premierement, puis la ville revindrent en l'obeïssance de cette Couronne aussi gayement, qu'elle vit les anciens Bourgeois dire tristement adieu l'an 1347. à leur pauvre & desolée Patrie.

Calais & Ardre pris par l'Espagnol.

Mais le Cardinal d'Austriche estant arrivé en Flandres l'an 1596. pour son premier exploit contre la France, au commencement d'Avril disposa son armée trés-puissante alors, si dextrement & secrettement, qu'en peu de jours il l'assiegea, prit & emporta de force la ville & le Chasteau, malgré tous les efforts du Roy & la resistance des assiegez. Il mourut grand nombre de Noblesse Françoise en cette

prise, nommément du Chasteau, où l'on avoit envoyé renfort. Le Cardinal poursuivant cette insigne victoire assiegea la forte ville d'Ardres au commencement de May, & quoy que fissent ceux de dedans, s'en rendit maistre le vingt-troisiéme jour du mois. Depuis le Roy d'Espagne estonné des victoires & du bonheur des affaires de nostre Roy, sur tout de la prise d'Amiens, & jugeant que ceux qui n'avoient peu garder cette ville ne l'empescheroient pas de reprendre ces deux fortes places & autres prises par la guerre, comme Dourlans, ne refusa d'entrer au Temple de la Paix en luy en ouvrant les portes.

Paix de Vervins.

Ainsi la foy qui est le fond, & le fondement des traitez, & de laquelle, comme d'un centre, se tirent toutes les lignes de telles negociations, estant asseurée de part & d'autre, on accorda le lieu de l'assemblée des deputez, pour faire & conclure le traité. La ville de Vervins estant en l'obeïssance du Roy, & proche de la frontiere d'Artois, fut trouvée la plus commode, & incontinent pourveuë de ce qui estoit necessaire pour recevoir les Ambassadeurs, & fortifier les propositions & conclusions, qui peuvent tenir la France en paix, & la paix en honneur & en telle seureté, qu'en vain les flots murmuroient contre ses vaisseaux, puisqu'ils sont au port.

Il y a encore quelques belles, grandes & tres-anciennes villes en la haute Picardie, qui ont autrefois esté en la sujettion de nos Rois, comme Aras, Cambray, Tournay, trois anciens Eveschez dépendans de l'Archevesché de Reims, & qui ont encore, sur tout en leurs Eglises, de precieux restes de la grandeur & puissance des Lys, mais pource qu'aujourd'huy

elles sont en Possession estrangere je n'en parleray point ici; ou bien en differeray les recherches jusques au temps que j'auray ou plus de loisir, ou plus de papier pour les écrire.

DV PAYS ET DVCHE' DE NIVERNOIS, ET DE LA ville de Nevers.

CHAPITRE PREMIER.

REmontons maintenant vers les Provinces d'où nous sommes descendus en la Champagne & Picardie, & nous verrons que la premiere & souveraine Cour du Royaume y a encore des meilleures & plus riches appartenances de son ressort, le Nivernois, le Berry, la Tourraine, le Poitou, l'Anjou, le Maine, l'Angoulmois, le Bourbonnois & le Lionnois.

Premierement quant au Nivernois, c'est une contrée des plus recommandées de l'Antiquité, comme les trois belles rivieres qui l'arrousent, Yonne, Allier & le Loire, la rendent feconde en toutes les commoditez, qu'on sçauroit guere souhaiter. Elle a les mines d'argent & de fer: mais sur tout celles de fer, la pierre à bâtir la plus belle de France, transportée sur Loire à Orleans, Blois, Amboise, les

Païs de Nivernois.

bois, le bestail en abondance.

La ville capitale est Nevers, ville belle & grosse sur la riviere de Loire, jadis des appartenances d'Autun, & l'un des magazins de Cesar, car voicy comme il en parle au livre 7. de ses Commentaires de la guerre des Gaules, & comme il l'a signalée en grandeur & antiquité : *Nevers estoit une ville*, dit-il, *des appartenances d'Authun située sur la riviere de Loire, en lieu fort à propos, où Cesar avoit retiré tous les ostages de France, le bled & les deniers du public, ensemble la plus grande partie des hardes & bagages: tant de luy que de l'armée: & envoyé pareillement grand nombre de chevaux, achetez en Italie & en Espagne pour servir à cette guerre.* Mais ceux d'Authun voyans qu'ils ne la pouvoient garder contre luy, la brusslerent & emporterent ses tresors, comme luy-mesme le dit peu aprés. *Ceux d'Authun mirent le feu à la ville*, ajoûte-il, *afin que les Romains ne s'en peussent plus prévaloir: car ils voyoient qu'aussi bien ne la pouvoient-ils garder: enleuerent sur des bâteaux tout ce qu'ils peurent charger de bled promptement, & jetterent le reste dans la riviere & la brusslerent.*

Chevaux d'Espagne en prix du temps de Cesar.

Et fait grandement à notter que le nom de *Noviodunum*, qu'il luy donne là, il le donne encore ailleurs à plusieurs autres villes, comme à Noyon en Picardie, duquel j'ay parlé cy-dessus, & signamment, au mesme livre à Neuvi en Berry. *Cesar avoit déliberé*, dit-il, estant entré dans le païs de Berry, *d'assaillir la ville de Neuvi qui estoit sur le chemin, mais les deputez vindrent au devant le supplier de leur pardonner & sauver la vie.* Et de fait, *Noviodunum*, en ce livre ici estoit une ville de Sologne

Neuvy en Berry

sur le chemin de Gien à Bourges, qu'on appelle maintenant Neuvi. Car encore qu'il y ait plusieurs Neuvis, & mesmement en cét endroit que designe Cesar, il y en ait deux l'un prés de l'autre, Neuvi aux deux clochers & Neuvi sous Baranjon: si est-ce que je m'arresterois à cettuy-cy, parce qu'il est plus sur le chemin, & convient mieux à la description de Cesar, bien que ce ne soit qu'un bourg seulement à cette heure.

Or que Nevers soit aussi signifié par *Noviodunum* ou *Novidunum*, Aimonius l'un de nos Historiens le dit en termes exprés *Neviduus*, dit-il, (autres lisent *Nivedunus*) *quam quidam Nivernis esse putant*. Et peut estre que de son assiette on luy a formé ce nom. Car outre qu'elle est partiquée en terrasse, que les anciens Gaulois appelloient *Dunum*, comme j'ay souvent dit ailleurs, & que mesme elle est autant largement & hautement eslevée que les fortes & anciennes murailles de son enclos: encore est-elle arrosée d'un costé de la petite riviere de Nieure, & sa forteresse posée à l'emboucheure qu'elle fait dedans le Loire, sur lequel regne un pont magnifique tout bâti de pierre de taille, & remarquable pour les vingt voûtes ou arcades qui l'enrichissent d'une superbe structure. Ses murailles sont remparées de plusieurs grosses Tours, & deffenduës de fossez effroyables & tres-profonds. Et ce qui la met davantage hors de surprise, c'est qu'elle n'a point de faux-bourgs, ains sont toutes les maisons comprises dans l'enceinte desdites murailles.

Nous trouvons dans nos histoires que cette ville a esté érigée en Comté dés nos premiers Rois de la troisiéme race, & qu'un Landeric duquel j'ay parlé au chapitre d'Auxerre,

en estoit Comte durant le Roy Robert, qui luy osta ladite ville d'Auxerre, de laquelle il s'estoit saisi, car voicy comme en parle Aimonius, *Anno* 1001. *obiit Henricus Dux Burgundiæ sine filiis, rebellaveruntque Burgundiones contra regem Robertum, nolentes eum recipere: ingressus itaque Landricus Comes Nivernis Antissiodorum tenuit civitatem.* Et se voit encore le Chasteau Seigneurial & le Palais des anciens Comtes de Nevers, assis prés la grande Eglise.

Nevers érigée en Pairie.

Le Roy Charles Septiéme l'érigea en Pairie en Iuillet mil quatre cens cinquante-neuf. Erection confirmée par le Roy Louïs Vnziéme, pour Iean de Bourgogne Comte dudit Nevers le 30. Iuillet mil quatre cens soixante-quatre, & depuis par le Roy Louïs Douziéme, pour Monsieur Engilbert de Cleves, en May 1505. Voire le Roy François Premier declara le unziéme Octobre 1521. que Marie d'Albret Comtesse Nevers useroit des droits de Pairie en ladite Comté sa vie durant, & finalement l'érigea en Duché & Pairie en Ianvier 1538.

Quant à l'estat spirituel de cette ville, elle fut faite Evesché environ l'an de nostre Seigneur six cens, seant à Rome saint Gregoire surnommé le Grand, & saint Aire, ou *Aregius* en Latin, ordonné premier Evesque d'icelle, sous le Metropolitain ou Archevesque de Sens.

Eglise de Nevers.

L'Eglise Cathedrale estoit premierement dediée à saint Gervais, ainsi qu'est celle de Lectoure en Gascongne, mais le Roy Charles le Chauve par une singuliere devotion qu'il avoit au glorieux Martyr saint Cyr, voulut que laissant le nom de son ancien patron elle prist celuy de ce saint, duquel il luy donna

les

les precieuses reliques. Il y a davantage une Abbaye de Moines de l'Ordre de saint Augustin, dediée à saint Martin ; & une autre de filles sacrées à la Vierge Marie. Deux Prieurez Conventuels, & dediez à saint Estienne & saint Sauveur, les Convents des Cordeliers & Iacobins, outre quelques bâtimens remarquables, comme l'Auditoire, l'Hostel de Ville, la Chambre des Comptes, où sont les prisons, l'Hostel-Dieu. Vnze belles Parroisses : comme saint Arigle, ou Agricole, saint Victor, saint Pere, saint Laurens, saint Trouvé & autres, puis les Chappelles de saint Sebastien & saint Benin, & le College de la ville.

Voila donc ce que j'avois écrit de la Cité de Nevers, mais encore ne passeray-je sous silence les autres petites villes qui répondent à la Prevosté d'icelle, comme la Charité assise sur la Loire, & qui durant les premiers troubles a servy de retraitte à ceux de la Religion Pretenduë Reformée : Desise aussi sur la Loire, mais en vne Isle, Clamecy, Molins, Corbigny, les saint Leonard, saint Saulge Luizi, Premeri, & plusieurs autres, comme Chastel-Chinon, Lornie & Cosne vers la Sologne, qui appartiennent au Roy, & partie sont en la sujettion des Ducs de Nevers.

La Charité.

Desise Clamecy.

De la ville & Bailliage de saint Pierre le Monstier.

CHAPITRE II.

LA ville de saint Pierre le Monstier est encore des appartenances du Nivernois, mais pour certaine exemption érigée en Bailliage,

S. Pierre le Monstier.

auquel répondent Donzi, Xaincoings, Cuſſet & le Bourg S. Eſtienne. Elle eſt aſſiſe ſur le fleuve d'Allier tirant vers le Bourbonnois : & peut-eſtre ainſi dite du Monſtier ou l'Egliſe de S. Pierre : à l'exemple de pluſieurs autres qui ont pris entre nous leurs titres & qualitez des ſaints plus renommez en l'enclos de leurs murailles, comme celle de S. Denis en France, & de S. Quentin en Picardie. Car encore que *Monſtier* vienne de *Monaſterium*, que nous diſons maintenant *Monaſtere* : qui eſt le ſejour & habitation des Moines, ſi eſt-ce que nos anceſtres en uſoient indifferemment pour toutes Egliſes, tant parrochiales qu'autres, comme de fait vous voyez que l'on dit ordinairement, *mener l'épouſe au Monſtier*, quand on mene une fille à l'Egliſe pour eſtre épouſée par ſon Curé, *& laiſſer le Monſtier où il eſt*, c'eſt à dire ne rien changer des anciennes conſtitutions de l'Egliſe.

DV PAYS ET DV CHE' DE Berry.

De la ville, Bailliage & Archeveſché de Bourges.

CHAPITRE PREMIER.

Berry. A La ſortie du Nivernois on entre au païs de Berry, *que la riviere de Loire ſepare de*

celuy d'Authun, sous la protection duquel il estoit anciennement comme dit Cesar : *Et sont les terres des Berruyers abondantes en toutes choses*, de grande étenduë, & peuplées de plusieurs belles & grandes villes, que les anciens Gaulois brusserent & reduisirent toutes en cendres, hormis Bourges, la principale & capitale d'icelles, pour affamer l'armée de Cesar.

Duché de Berry

Le Roy Iean érigea ce païs en Duché & Pairie, avec l'Auvergne, pour Monseigneur Iean de France son fils, en récompense des Comtez de Poictou & Masconnois, delaissées au Roy d'Angleterre par le traitté de paix en mil trois cens soixante en Decembre. Charles Cinquiéme permit aprés audit Duc de Berry son frere, de tenir ses grands jours à Paris ou ailleurs, desdites Duchez de Berry, Auvergne & autres, que luy & sa femme tenoient en Pairie, le dixiéme Septembre mil trois cens soixante-six. Mesme declara ledit Roy le troisiéme Mars mil trois cens septante-quatre, que ledit Duc tiendroit lesdites Duchez & autres terres nommées en toute Iustice & Seigneurie, reservé audit Roy les foy & hommage ressort, souveraineté, garde des Eglises exemptes & cas Royaux. Et depuis le Roy Charles Sixiéme confirma encore le don inseré de ladite Duché de Berry, en Decembre mil trois cens quatre-vingts, mais cette branche sans avoir guere duré finit bien-tost aprés en filles, sçavoir l'an 1417.

Or les villes principales que possedent les Berruyers sont Bourges, Sanserre, Concressaut, Aubigny sur Nerre, Selles Menestou sur la riviere de Cher, Vierzon, Dun le Roy sur le fleuve Auron, Chasteau-neuf, Boussar, Aiguran-

de, Clois, Argenton, le Blanc, qui separe le Limosin du Poictou & Berry par la riviere de Creuse; Chastre, Chasteau-Roux, Deols, Issoudun sur Indre, Chasteau-Meillant, Lineres, Charrots, Mehun sur Yeure, Angillou, saint Aignen, Levroux, Vatan, Graçay, Rully, Buzançais, Bourg-Dieu, entre lesquelles toutes je choisiray icy les plus remarquables pour en recommander les singularitez à la posterité.

Et premierement quant à la ville de Bourges, chef de tout ce païs, & siege des anciens Ducs d'iceluy, voire la retraite de nostre Roy Charles Septiéme pendant l'avantage de l'Anglois sur la France, elle est assise en pleine, peu eslevée, ceinte de marests de tous costez, & d'une riviere, & fortifiée de quatre-vingts hautes Tours, de sept portes & d'autant de faux-bourgs. Quelques-uns tiennent qu'elle estoit anciennement nommée *Biturris*, à cause de deux tours bâties là, par deux freres, qui diviserent ce païs entr'eux: & qu'encore de present s'y remarque l'une desdites Tours. D'autres disent que *Biturix* est un nom Grec imposé aux Berruyers, à cause de leur force naturelle. Et s'en trouve mesme qui maintiennent, qu'ils sont Grecs d'Origine, ou que du moins les premiers fondemens de leur principale ville ont esté jettez par les Grecs, qu'un Idole fils d'Amyc le Thessalien, quittant son pais aprés la defaite de son pere par les Argonautes, passa en Gaule, & s'adonnant en cette contrée à la nourriture du bestail, eut un fils appel'é Hermain, lequel fit bâtir trois forteresses, où est maintenant la cité de Bourges, & desquelles l'ancien Chasteau estoit l'une, l'autre en la fosse aux Arenes, & la troi-

ſiéme au mont Hermain, que de cét Hermain naquit Cubes, & de Cubes Biturix, Prince fort eſtimé pour ſon Conſeil, & qui aſſeura le nom de *Bituriges* aux Berruiers: mais comme j'ay déja dit ailleurs, c'eſt trop ſe peiner en vain de nous repreſenter par ſuperſtition & rapport de noms, les fondateurs de chaque ville, veu meſmement que les vieux Autheurs n'eſtoient curieux d'employer le temps à la deduction d'icelles, tellement que la memoire s'en eſt du tout évanouye, ou convertie en belles fables & frivoles.

Ie ne veux pas nier pourtant que la ville de Bourges ne ſoit tres-antique, comme preſque toutes les meilleures de la France; puiſque du temps de Ceſar meſme, il y a plus de ſeize cens tant d'années, elle eſtoit la plus belle ville preſque de toute la Caule, car voicy les honorables éloges qu'il luy donne au livre ſeptiéme de ſes Commentaires, voicy comme il l'a décrit. *Celafait*, dit-il, *il prit le chemin de Bourges, la plus grande & forte place de tout le pays de Berry, & au meilleur terroir, eſperant que l'ayant priſe, il rangeroit à obeyßance tout le reſte de la contrée.* Et peu aprés, *pour le regard de Bourges on mit en deliberation au Conſeil general, s'il eſtoit plus expedient de la bruſler ou deffendre: Mais là deſſus ceux de Berry ſe jettans à genoux devant les Gaulois, à ce qu'on ne les forçaſt mettre de leurs propres mains le feu à la plus belle ville preſque de toute la Gaule, qui eſtoit la forteresße & ornement de leur pays. Car il leur ſeroit facile de ſe garder par la ſituation du lieu, lequel eſtoit environné d'une riviere & d'un marais, excepté une avenuë fort eſtroite.* Puis il ajoûte comme il mit le ſiege en ces mots. *Ceſar ayant aſſis ſon camp à cette teſte*

& advenuë eſtroite, qui eſt entre la riviere & le marais, mentionnée cy deſſus, commence à pourvoir de perches, gaules, faſſines & gazons, rouler gabions, appreſter mantelet, & bâtir deux grandes tours : car l'aſſiette du lieu empeſchoit de l'enclorre tout autour de tranchées. Finalement il aſſeure comme il s'en rendit maiſtre, & comme à la priſe d'icelle il y eût quarante mil Gaulois tuez. I'en rapporteray auſſi les paroles, pource qu'elles eſclairent encore l'ancienne ſplendeur & les ornemens de cette grande & forte ville. *Les ſoldats (à maniere de parler) volerent ſoudain de tous endroits ſur le mur, & d'une tres-grande legereté le remplirent tout: tellement que les ennemis eſperdus d'un cas ſi ineſperé & nouveau deboutez de la muraille & des tours, ſe vont ranger par eſcadres au grand marché, és places & carrefours de la ville, en intention de combatre en ordonnance de bataille, ſi on les venoit aſſaillir. Mais ne voyans deſcendre perſonne, ains s'eſpendre tout de coſté & d'autre le long du rampart, craignans que l'eſperance de ſe ſauver ne leur fût entierement retranchée, ils jetterent les armes bas, & s'enfuirent tant que jambes les peurent porter à l'autre bout de la ville, où ſe venans à embaraſſer les uns les autres pour raiſon de l'eſtroite iſſuë des portes, il en fut là mis à mort une grande partie par les ſoldats, & ceux qui eſtoient là ſortis, par les gens de cheval ; car il n'y eut perſonne qui s'amuſaſt au pillage, ains tous épris & animez du maſſacre de Gien*, les Chartrains avoient tué grand nombre de ſoldats Romains en cette ville, *& du labeur aſſidu des ouvrages, ne pardonnerent pas meſme aux vieillards, ni aux femmes & petits enfans : tellement que de tout ce nombre qui faiſoit quarante mil, à peine y en eut-il huit cens (leſquels au premier bruit &*

rumeur s'estoient jettez hors la ville, qui arrivassent sains & sauves à Vercingentorix.

Quarante mil Gaulois ou environ massacrez à la prise de Bourges.

Et quant au nom *d'Auaricum* que ce Capitaine des Historiens, & cét Historien des Capitaines luy donne, encore que quelques-uns l'ayent voulu prendre aussi pour Viorzon, à cause de la conformité du mot, qui est plus prochain de Yiarzon que de Bourges, toutefois l'assiette y contredit, & demontre que c'est plûtost Bourges que l'autre: joint qu'il n'y a point d'apparence que Viarzon ait jamais esté d'une telle marque qu'il donne ici à *Auaricum*, la disant estre, comme j'ay dit, l'une des plus villes de toute la Gaule.

Aussi l'Histoire de Berry composée par le Seigneur deLaslay, parlant de la situation, la reconnoist pour telle, & la décrit en cette sorte: *L'assiette de l'antique Cité qui estoit appellée* Auaricum, *est un peu pendante sur le costé qui regarde les marais, de laquelle on voit encore aujourd'huy les murs presque tous entiers, qui sont tres-puissans, faits & construits de si bonne matiere & forte composition, que ceux qui les ont voulu démolir, pour y faire des cavereaux, n'en ont peû arracher qu'à grande peine. Et se comportent & estendent lesdits murs depuis la grosse tour, passant au travers l'Eglise saint Estienne, & le long de la grande rue de saint Iean des Champs, & porte Gordienne, jusques à la porte qui jadis se renommoit de S. Andrieu: & dés la porte neufve le long des Arenes ou Amphitheatre, jusques à la porte Turonnoise.*

Mais outre les ruines dans lesquelles la firent tomber les Romains sous la conduite de Cesar; encore fut-elle battuë par les Visigots, & depuis tellement demantelée par un Didier Comte ou Gouverneur de Blois & General

de l'armée de Chilperic, allant contre Gontran Roy d'Orleans, qu'il n'y demeura Eglise, maison ni muraille qui ne portast les marques de son iniquité. Si bien qu'il a fallu que les habitans, & principaux Seigneurs du païs l'ayant relevée, mais sur tout nostre grand Charles, qui enferma le fleuve d'Auxerre dedans l'enclos de ses murailles, & aprés luy un Abbé de saint Ambroise, l'ont montée à un si haut étage de grandeur & de force, que c'est aujourd'huy une des plus grandes de la France, & si forte que de la vouloir surprendre seroit presque entreprendre de faire du possible l'impossible.

Bourges assiegée l'an 1412

Pendant les troubles des maisons de Bourgogne & d'Orleans, le Roy Charles Sixiéme marchant au païs de Berry avec son armée, aprés avoir pris le Chasteau de Fontenay & la ville de Dun le Roy, appartenant au Duc de Berry tenu par les Orleannois, delà tirant outre alla mettre le siege devant cette ville de Bourges, dedans laquelle s'estoient retirez les Princes tenans le parti d'Orleans en deliberation de se bien deffendre contre ceux qui les viendroient assaillir, & estoit ladite ville pourveuë de bon nombre de gens de guerre, de viures, & de toutes munitions requises pour soûtenir le siege. L'armée du Roy selon la commune estimation estoit de plus de cent mil hommes: mais aprés un long sejour sans aucun effet, aprés une grande perte d'hommes, l'embrasement des faux-bourgs par ceux de la ville mesme qui avoient veu le camp Royal passer l'eau, pour s'y venir loger, embrasement qui brusla plusieurs Temples avec un grand nombre de maisons, finalement le Duc de Guyenne Dauphin, commença de se

fâcher de cette mal-heureuse & inteſtinée guerre ; & conſiderant que non ſeulement le païs de Berry, mais auſſi le Royaume de France, en eſtoit deſolé & affligé de toutes parts, que c'eſtoit l'heritage auquel il eſtoit né pour ſucceder aprés le deceds du Roy Charles ſon pere, & que tout ce dommage tomboit ſur luy-meſme à l'appetit des affections & humeur de ſes couſins les Ducs de Bourgogne & d'Orleans, de ſon motif fit faire deffenſes aux canoniers & aux Maiſtres des engins de guerre qu'ils n'euſſent plus à tirer ni démolir en aucune maniere que ce fût les murailles, portes ni deffenſes de la ville, ſur peine de la vie. Ce qui fut un achemnement à la paix, qui fut toſt aprés publiée à ſon de trompe.

Charles Septiéme en fit depuis rempart à deffenſe contre les attaques & pourſuites de l'Anglois, & l'an mil quatre cens trente-ſept y fit une grande aſſemblée de Princes, Archeveſques, Eveſques, autres Prelats, Docteurs, Seigneurs, Barons & Chevaliers, pour avoir d'eux conſeil ſur le fait de quelques articles reſolus au Concile de Baſle, & à la requeſte de ſa Majeſté ſur l'autorité de l'Egliſe Gallicane.

Le vingt-ſeptiéme jour de May mil cinq cens ſoixante-deux, le Comte de Montgommery, ſuivi de ſix-vingts chevaux, entra dedans, l'aſſeura pour le parti des proteſtans, & emporta grande ſomme de deniers d'Orleans pour la ſolde de l'armée, s'eſtant auſſi fait maiſtre de la groſſe Tour. Au mois de Iuin, le ſieur d'Yvoy y fut envoyé par le Prince avec deux mille pietons, pour pourvoir à tout ce qui eſtoit requis pour ſoûtenir un ſiege, dont la ville eſtoit menacée. Mais le dernier jour

Aſſemblée de Bourges

d'Aoust, solicité par le Comte Rhingrave & par la Reyne mere, il accorda tout ce que le Roy Charles Neufiéme voulut, & le lendemain la rendant à sa Majesté au grand contentement des gens de guerre, se retira chez soy bien faſché de ce qu'il avoit laiſſé beaucoup de bonnes hardes, notamment un Calice garny de pierreries de grand prix, lequel il fut contraint bailler à la Reyne mere, qui par devotion le prit & garda soigneusement comme elle fit d'autres joyaux precieux de la sainte Chappelle qu'on avoit deſtournez d'heure arriere des larrons: Et ainſi demeura Bourges juſques à l'Edit de pacification.

Encore ne veux-je taire qu'ayant tenu pour la ligue durant nos derniers troubles, elle envoya enfin ſes deputez avec ceux d'Orleans vers noſtre Roy, & obtint un Edit ſur ſa reddition donné à Mante au mois de Février, verifié au Parlement le premier jour de Mars 1594. Mais conſiderons un peu l'Eſtat de Dieu, qui eſt l'Egliſe, en cette belle & grande ville.

Elle fut convertie par les predications de ſaint Vrſin que les Diſciples des Apoſtres avoient envoyé és Gaules, & ordonné premier Eveſque de cette contrée: Et tient-on communément que ce fut luy qui jetta les premiers fondemens de l'Egliſe ſaint Eſtienne, en la maiſon que Leocade Senateur & Gentil homme de marque avoit donnée aux Chreſtiens pour baſtir un Temple, & que depuis on l'a agrandie & embellie d'une plus magnifique architecture. Comme depuis auſſi eſtant mis entre les bien-heureux, on dedia une autre Egliſe à l'honneur de ſon nom meſme, où repoſent encore aujourd'huy les precieuſes reliques de ſon corps, que les habitans de Bour-

Egliſe de Bourges

ges honorent & reverent avec une devotion singuliere.

Cette Eglise de saint Estienne est la Cathedrale Chef de la premiere Aquitaine, qui a la prééminence sur toutes les Canoniales de la ville, qui sont six autres en nombre. La sainte Chappelle fondée par Iean Duc de Berry, frere de Charles V. à l'honneur & au nom de S. Sauveur, tirée sur le modele de la sainte Chappelle, où il fut enterré l'an 1417. & depuis luy Madame Ieanne de France, épouse de Louïs XII. Aprés la susdite de S. Vrsin, celle de saint Austrille, de S. Pierre le Pueillier, de Nostre-Dame de Sales, & de Nostre-Dame de Monstier-moyen.

Il y a encore 17. Parroisses, les Convents des 4. Ordres de Mendians, 2. Abbayes, l'une de S. Sulpice, jadis Nostre-Dame de la Nef, aux faux-bourgs de Montcheury qui tient la regle de S. Benoist, & l'autre de S. Ambroise dans l'enclos des murailles: Trois Religions de filles, l'une dite l'Annonciade fondée par Ieanne de France, Ducheſſe de Berry, l'autre de S. Laurens, bastie par Charlemagne, & la 3. de S. Claire, ou des Cordelieres. Puis enfin l'Hospital, l'un des plus beaux du Royaume, édifié aux frais & dépens des habitans pour la subvention & nourriture des pauvres & malades de la ville.

Ie laisse plusieurs Prieurez, tant dedans que dehors, comme aussi les pieces rares & admirables des Eglises, tant de S. Estienne, qu'autres, les magnifiques sepultures, colonnes, bases, chapiteaux, corniches, Architraves & autres parades d'architecture qui les enrichissent pource que la description en seroit trop longue. Tant y a qu'aujourd'huy cette ville est Archevesché & Primatie de l'Aquitaine.

Mais il y a d'autres édifices & ornemens publics que je ne veux oublier, comme la grande Tour ronde en sa figure, & si haute qu'elle découvre trois ou quatre lieux de païs, ses murs épais de trois toises ou environ, faits par dehors à pointes de diamans : d'autres tours & murailles qui la fortifient, & les fossez tres-profonds que le Roy Philippes Auguste y fit faire à dos d'asne. La maison des Allemands, les Arenes, precieux reste & vestige de quelque superbe Amphiteatre, & sur tout le Palais magnifique de Iacques Chœur, natif de Bourges mesme, Argentier du Roy Charles Septiéme, & hardy Marchand trafiquant avec toutes les nations de l'Europe & de l'Asie. Ce fut le cinquiéme Marchand François, qui découvrant les mers à nous inconnuës, alla en Levant, & eût commerce avec les Turcs. Il estoit si habile homme, & avoit tant de vaisseaux sur mer, tant d'intelligences avec les estrangers, & une si bonne reputation de loyauté pour le fait du commerce, qu'en peu de temps il devint extrémement riche, acheta plusieurs belles terres, fit bastir plusieurs belles maisons, & à ses dépens decora la ville de Bourges de plusieurs bastimens publics, & embellit de ruës nouvelles. Mais comme en France un homme ne peut s'enrichir par son industrie, qu'il ne soit incontinent envié, soupçonné & accusé de se servir de moyens illicites, il fut sous ombre qu'il trafiquoit entre les Turcs, accusé de pratiquer de secrettes intelligences avec eux, au détriment & préjudice des Chrestiens, de leur envoyer contre l'ordonnance Ecclesiastique des armes & des armuriers pour leur en forger à la façon de celles des Chrestiens, de sentir mal de la foy pour

Grosse Tour de Bourges

Iacques Chœur

avoir partiqué parmy eux, de leur avoir envoyé un Chreſtien eſclave, qui s'eſtoit ſauvé des fers de la captivité, d'avoir communiqué les ſecrets du Roy à ſes ennemis, mal adminiſtré les deniers de ſa Majeſté, & fait pluſieurs grandes exactions en Languedoc. Pour ces cauſes, il fut par le commandement du Roy ſon Maiſtre mis en priſon, & quelque temps aprés condamné à groſſes amendes, & banny à perpetuité de la France.

Il y a encore une excellence ſinguliere en cette ville, qui eſt certainement de haut luſtre & de grande ſplendeur, qu'elle ſoit décorée d'une Vniverſité tres-renommée & floriſſante, notamment pour le droit, & en laquelle ayent toûjours tenu rang les plus grands Juriſconſultes de l'Europe, voire ce grand Cuias, l'un des plus doctes & ſuffiſans perſonnages que la terre vit oncques, lequel y deceda le 3. jour d'Octobre 1590. Les premiers fondemens en furent jettez du temps de noſtre bon Roy S. Louïs, & depuis Charles frere de Louïs XI. recherchant ce qui pouvoit eſclairer davantage ſon luſtre, luy impetra de grands privileges, & de grandes prérogatives du Pape Paul deuxiéme, comme auſſi nos Rois l'ont maintenuë & conſervée juſques à preſent: enſemble les Docteurs, Officiers & ſuppoſts d'icelle en tous & chacun leurs droits, exemptions, communautez, franchiſes & libertez anciennes.

Vniverſité de Bourges

Et pour faire plus particulierement connoiſtre le deſir que nos Rois ont toûjours eu de gratifier les habitans de cette ville & Vniverſité, je veux mettre ici les plus beaux privileges & immunitez qu'ils leur ont anciennement octroyez & en la jouïſſance deſquels ils les ont

Privileges & franchiſes des Citoyés de Bourges.

maintenus jusques à presen̄t. Que leurs biens ne seroient confiscables, qu'ils seroient exempts de garnisons, que ceux qui tiendroient des fiefs ou arriere-fiefs ne seroient sujets au ban ou arriere-ban: voire que ceux qui en acquereroient, n'en payeroient au Roy nouveaux acquests, ni aucune finance.

Reste la Police & Iustice, desquelles encore faut-il dire quelque chose, afin que la memoire en demeure plus recommandable à la posterité.

Eschevinage à Bourges

Les Maire & Eschevins ont la reserve & le gouvernement de la police, comme des vivres & édifices, & de la garde en temps de guerres & connoissent mesme des procez & differens qui se meuvent entre les Citoyens: procez dont les appels ressortent simplement à la souveraine de Paris. Là où tout le reste du Bailliage répond au Presidial, auquel sont commis les Officiers ordinaires pour la distribution de la Iustice, sçavoir est le Bailly, les Iuges Presidiaux, Lieutenans General, Civil & Criminel, huit Conseillers, les Gens du Roy, & le Greffier d'appeaux. Siege auquel répondent la Prevosté de la ville, la confirmation des privileges de l'Vniversité, puis les ressorts d'Issoudun, de Dun le Roy, Meun sur Yeure, Concressaut, Sanserre & les autres Sieges & Chastellenies, que nous particulariserons cy-aprés le plus briefvement qui nous sera possible.

Bailliage à Bourges

Et quant aux finances, Iean Duc de Berry érigea une Chambre des Comptes le 2. May 1379. pour les Comptes des terres de son appanage. Charles VII. y transfera depuis la souveraine du Royaume, pendant que les Anglois estoient en possession de la ville de Paris:

Et maintenant encore y a Eſlection & Generalité de Treſoriers, tant pour la recepte des tailles & ſubſides de tout le païs, que pour la vuidange des procez & differens qui ſe peuvent mouvoir à cauſe d'iceux.

De la ville & Comté de Sanſerre.

CHAPITRE II.

LA ville & Comté de Sanſerre aſſiſe ſur un mont, au pied duquel paſſe la riviere de Loire, peut-eſtre aſſez recommandée en antiquité par l'origine ſeule du nom Latin, que vulgairement on luy donne. Car il y en a qui maintiennent qu'elle eſtoit jadis appellée *Sacrum Cereris*, à cauſe que Ceres Deeſſe des bleds entre les Payens y eſtoit adorée : ou bien *Sacrum Cæſaris*, comme qui diroit la Chappelle ou l'Oratoire de Ceſar. Mais je la veux ſignaler par une autre excellence non moins haute & auguſte : c'eſt que dés long-temps elle a eſté érigée en Comté, & glorieuſement enrichy de ſon nom pluſieurs grands Seigneurs de ce Royaume. Comme auſſi ſoit que les ſurnoms des Seigneurs & Gentils-hommes n'étoient continuez jadis qu'au fils aiſné qui habitoit au principal fief, & que les puiſnez prenoient leurs noms du principal fief de leurs partages : en la maiſon de Champagne, Eſtienne frere puiſné du Comte Thibaud le Grand, eut le ſurnom de Sanſerre, parce que le Comté dudit Sanſerre luy eſcheut pour partage ; d'Eſtienne vint Guillaume Comte de Sanſerre : de Guillaume Louïs, de Louïs Eſtienne 2. Comte de Sanſerre. Et durant cette

Comte de Sanſerre.

maison de Sanserre venuë de celle de Champagne par les mâles, jusqu'au Comte de Sanserre marié à Marguerite de Maroiande, de laquelle il eut Marguerite Comteſſe dudit Sanserre alliée en premieres nopces à Bernard Dauphin d'Auvergne, dont vindrent Marguerite Dauphine, mere de Iean ſieur de Bueil, & Marie Dauphine mere de Guillaume de Vienne ſieur de ſaint Georges, auſquels de Bueil & de Vienne par Arreſt du Parlement du vingt-ſixiéme Iuillet 1451. les biens venans du coſté de ladite Comteſſe furent ajugez, & en eut ledit Bueil la Comté de Sanserre.

Siege & priſe de Sanserre.

Cette ville fut priſe par les Bourguignons ſur les Orleannois pendant le ſiege de Bourges, duquel nous avons parlé au precedent Chapitre, par ce qu'elle faiſoit grand empeſchement aux viures du camp du Roy. Et en l'an 1568. Martinengue, Entrague, la Chaſtre gouverneurs de Gyen, Orleans, Bourges accompagnez d'autres chefs & de bonnes trouppes l'aſſiegerent, pource qu'elle eſtoit le refuge de pluſieurs familles de la Religion pretenduë reformée, & donnerent pluſieurs aſſaurs que les aſſiegez ſoûtindrent ſi bien, qu'ils laiſſerent pour l'heure cette petite ville en repos. Mais depuis les Sancerrois ayant voulu entreprendre de bâtir un fort ſur Loire, y furent ſurpris, & aprés avoir perdu environ ſoixante hommes & ce fort, contraints ſe contenterent de faire bonne garde dedans l'enclos de leurs murailles. Comme encore auſſi leur ſervit-elle de retraite en l'an mil cinq cens ſeptante & deux, aprés les maſſacres de Bourges, Orleans & autres endroits. Ce qui fut cauſe qu'au mois d'Octobre enſui-

vant ils furent investis de quelques garnisons, qui commencerent derechef à les molester.

Le neufiéme de Novembre le frere du sieur de Fontaines surprit le Chasteau par l'intelligence qu'il avoit avec certains habitans qui s'y enfermerent avec luy, mais par la resolution & valeur des autres il fut contraint d'en déloger dans vingt-quatre heures aprés, sur le point que Fontaines y arrivoit avec un puissant secours. Finalement elle fut rassiegée au commencement de l'année suivante 1573. viuement assaillie, bloquée, & reduite à une si extreme famine qu'ils furent contraints de composer & sortir avec leurs armes & bagages par la permission que le sieur de la Chastre au nom du Roy, leur accorda.

De la ville & siege Royal d'Issoudun.

CHAPITRE IV.

ISsoudun est la seconde ville Royale du païs de Berry, & l'une de ces vingts qui furent toutes reduites en cendre en un seul jour par les anciens Gaulois pour affamer l'armée de Cesar. Encore a-elle aujourd'huy maintenant remarques & vestiges d'antiquité : Voire il semble que le faux-bourg S. Patier ait esté le lieu de sa premiere assiette. Issoudun.

Elle est forte, bien murée & deffenduë d'un chasteau, tout environné de fossez tres-profonds & de murailles bien flanquées, dont la riviere de Theo arrouse les bords. Le bon vin & le trafic des laines y abondent : comme presque en toutes les autres villes de cette

contrée : mais sur tout les bons gands de chevrotin. Et est encore remarquable par le nombre des Eglises, qui sont tant en son enclos, qu'és faux bourgs : en l'enclos deux parochiales S. Cyr, où il y a des Chanoines, & S. Iean Baptiste, S. Estienne prés la grande Tour & le Monastere des Religieux de l'ordre S. Benoist, Au faux-bourg de Rome, l'Eglise parochiale & collegiale de S. Denis : En celuy de S. Iean un tres-beau cimetiere & le Convent des Cordeliers : En celuy qui est vers le Midy une Chappelle de grand revenu : Et finalement en celuy de saint Patier du costé où le Soleil se couche, jadis une Eglise de Bernardins, qui blâme encore l'indignité des Anglois en ses ruines.

Quant à la Iustice, il y a Bailliage du ressort de Bourges, auquel répondent les villes de Chasteau-Roux, Graçay, Argenton, la Chastre, Linieres, Boussac, Parouse, Chasteaumeilland, Chastelet, la Mothe-fully, Agurande, Charrots, Rully, S. Chartier, & un grand nombre de Baronnies, Chastellenies, bourgs, villages & parroisses.

Des villes de Charrots, de Chasteau-Roux, Deols & Argenton.

CHAPITRE IV.

ENtre Issoudun & Bourges est l'ancienne ville de Charrots sur la riviere d'Arnon, laquelle appartenoit jadis aux Seigneurs de la Roche-Choüard en Limosin : mais ils la vendirent à la Comtesse de Buzançois, veuve de l'Admiral Chabot Seigneur de Brion.

Et quant à Chasteau-Roux, elle est sur la riviere d'Indre, distante de Bourges de seize lieuës, & voisine du Limosin & de la Comté de Blois : non si petite toutefois qu'elle n'aye quatre Parroisses, saint Denis, saint André, saint Martin & saint Christophe, sans le Convent des Cordeliers, l'Abbaye saint Gildas de l'Ordre saint Benoist, à laquelle l'Abbé donna la ville de Deols, de laquelle il estoit Seigneur. Remarquable encore par le Château, que Raoul fils du susdit Abbé Seigneur de Deols, y fit bâtir, & duquel elle a tiré l'origine de son nom, & la premiere excellence de son estre. Chasteau-Roux.

Et est particulierement à noter pour ce païs de Deols, qui est fecond en vins & laines, que la jurisdiction s'en étend à plus de vingts lieuës de circuit, & qu'il a plus de mille deux cens fiefs & arriere-fiefs qui en dependent : Cause pour laquelle le Roy Charles IX. l'érigea en Comté, pour le Baron d'Aumont Chevalier de l'Ordre, & Lieutenant de cinquante homme d'armes de Monseigneur le Duc de Montpensier. Deols.

La Ville & Chastellenie d'Argenton sur la riviere de Creuse, & voisine de la Guyenne, est remarquable par un chasteau fortifié de dix Tours, sept grandes, & trois petites, sur l'vne desquelles appellée la Tour d'Eracle, sont gravez ces mots en grosses lettres, VENI, VICI, avec les marques & vestiges d'antiquité, & les vieilles ruines des bâtimens qu'on void encore aux environs, montrent assez qu'elle n'est moderne, & qu'elle a autrefois esté quelque plus grande chose. Mesme cette tour d'Eracle porte encore le nom d'un Gouverneur Romain, lequel du temps de l'Empe- Argenton.

reur Decius fit là martyriſer deux glorieux ſaints Marcel & Anaſtaſe, au clos qu'on renomme encore à preſent de ſaint Anaſtaſe, pource qu'ils faiſoient profeſſion du Chriſtianiſme.

Des Villes de la Chaſtre, Chaſteau meilland, Dun le Roy, Chaſteau-neuf, & Viarzon.

CHAPITRE V.

Chaſtre en Berry.

LA ville de la Chaſtre ſur Indre, tirant vers le Limoſin, eſt cloſe de bonnes & fortes murailles, fortifiée de tours, & foſſez profonds, & defenduë d'un chaſteau d'aſſez belle marque. Il n'y a que deux Egliſes en icelle, l'une de S. Germain parroiſſe, & ſervie neantmoins d'un College de Chanoines fondé par les anciens ſeigneurs de Chavigny, l'autre un Convent de Religieux de l'Ordre des Carmes.

Ie laiſſe les villages qui dépendent de ſa juriſdiction, pour venir à Chaſteau Mailland, auſſi jadis ville cloſe & Chaſtellenie: mais qui pour le jourd'huy prend ſon plus beau luſtre du Chaſteau, lequel eſt encore fort bien muré; voire remarquable par une Tour, qu'on dit y avoir eſté bâtie dés le temps des Romains.

Chaſteau-Mailland.

Dun le Roy, qu'aucuns mal à propos ont eſtimé eſtre le *Noviodunum* de Ceſar, duquel nous avons parlé au Chapitre de la Duché de Nevers, eſt la troiſiéme ville Royale de Berry; & l'un des ſieges Royaux du reſſort de Bourges, comprenant pluſieurs belles places

Dun le Roy.

& Chaſtellenies ſous ſa juriſdiction.

Aprés eſt Chaſteau-neuf autre ville ſituée ſur le Cher. Puis Viaizon, ou Vierzon, que quelques-uns ont voulu prendre pour *l'Avaricum* de Ceſar à cauſe de la conformité du nom: mais l'aſſiette y contredit comme j'ay dit parlant de Bourges, & n'y a point d'apparence qu'elle ait jamais eſté d'une telle marque que Ceſar donne à *Avaricum*, Quelques-uns tiennent que ce fut jadis l'heritage du Roy Bon de Beves, pere de Lancelot du Lac, & qui en fut chaſſé par Clodias, qui la démantela. Les Anglois l'ont brûlée depuis en l'an mil cent nonante ſept. Toutefois elle eſt encore aſſez bien bâtie pour le preſent: voire en une ſi gracieuſe aſſiette que les bois, vignes, prez & rivieres limitent ſa veuë de tous côtez: ce que témoignent ces deux vers écrits ſur la porte d'icelle. Chaſteau-neuf de Berry.

Verzio Villa virens, aliunde pauca requiram,
Silvis ornata, vineis pratis decorata.

Elle a auſſi eſté jadis érigée en Comté, meſme avant que par une nouvelle maniere nos Rois euſſent commencé de faire de petites villes, Bourgades & Seigneuries, Duchez & Comtez, & en a eſté Comte Robert d'Artois qui ſe rebellant contre Philippe de Valois, en fit perte au profit de la Couronne. Depuis François I. l'annoblit d'un ſiege Royal & d'un Bailliage pour la diſtribution particuliere de la Iuſtice, en ſes fins & limites.

Des villes de Mehun sur Yevre, Aubigni, Concressaut, saint Aignan, Lenroux, &c.

CHAPITRE VI.

Mehun. LA ville de Mehun sur la riviere d'Yeure est encore un des sieges Royaux de Berry qui ressortent à la Prendialité de Bourges. Les anciens l'ont appellé *Mediolanum*, en Latin & d'autres l'ont nommée *Magdunum*. Elle a esté du Domaine du Comte Robert d'Artois, & blâme encore la fureur des Anglois és apparentes ruines d'un vieil chasteau, prés lesquelles est l'Eglise Collegiale de nostre Dame ayant Chanoines & droit de Parroisse. Le Roy Charles VII. y établit le Bailliage.

Aubigni. La ville d'Aubigny fut jadis Royale, quoy que auparavant elle eust esté du corps & Duché de Berry, entant que le Duc Iean la racheta des Chanoines de Saint Gratian de Tours. Le Roy Loüis XI. y mit & établit siege Royal & Officiers. Mais Charles VIII. son fils la donna pour recompense de bons & agreables services faits à sa Majesté, à Berault Stuard Capitaine de ses gardes, d'où est sortie la famille d'Aubigny : & transporta ce siege à Concressaut que les Latins appellent *Concordia saltum*, petite ville anciennement, sur le fleuve de Saudre, mais aujourd'huy seulement un bourg, fortifié & embelly d'un Chasteau l'un des mieux flanquez & plus richement bâtis de tout le Berry.

Concressaut.

Dangillon. Dangillon est une autre place ainsi dite du nom d'un Seigneur de Sully appellé Gilon,

lequel en jetta les premiers fondemens. Comme auſſi S. Aignan, Comté prochaine de la Touraine, ſur la riviere de Saudre, avec laquelle ſe joignent Eure & le Cher le long de ſes fortes murailles, a quitté ſon ancienne qualité de Chaſteau Hagar, pour s'enrichir du glorieux titre de ce ſaint, lequel y eſt reveré par une devotion ſinguliere.

Leuroux eſt bien cloſe : & remarquable par un Pricuré aſſez riche fondé à l'honneur de S. Silvain, avec Chanoines & demy Chanoines, par les ſeigneurs de Chaſteau-roux.

Et Vatan eſt encore vne autre villette fermée de murailles, ſignalée d'une Egliſe Collegiale fondée au nom de ſaint Laurens par Guy Comte de Blois, & enrichie depuis par les Seigneurs de Vatan.

DV PAYS ET COMTE' DE Touraine.

De la ville, Bailliage & Archeveſché de Tours.

CHAPITRE PREMIER.

LE païs de Touraine appellé jardin de ce grand Royaume par excellence, pour eſtre merveilleux en toutes ſortes de fruits rares & incomparables ſur tous autres, a eſté chery

& caressé par nos Rois, aussi bien que les plus grandes & belles Provinces de leur Couronne.

C'est un païs qui en vaut plusieurs autres, soit que l'on poursuive les commoditez & richesses, sur tout au commerce des soyes, soit que l'on recherche les plaisirs & les amœnitez. En la grande abondance de toutes choses necessaires ou gracieuses, rien ne luy defaut. C'est un païs d'assez grande étenduë, & composé d'une infinité de belles & agreables villes : un païs tout plein de biens & tout comblé de délices : un membre du Parlement de Paris, ce grand chef de justice, annobly de plusieurs sieges & jurisdictions subalternes.

La premiere & principale est la ville de Tours, de laquelle ressortissent tant en premier que second appel Chastillon sur Indre, Amboise, Langets ou Laugers sur Loire, Chinon & Isle Bouchard sur Vienne, Champigny, la Haye sur Cruse, Loches, Paulmy, Loudun, Mont-richard, Chaumont, Cormeri, Asay le brûlé sur Indre, un autre Asay dit le Ferron sur le Clerc, & plusieurs Baronnies & Chastellenies, comme Chasteau-renaud, & autres desquelles je marqueray icy par ordre les plus rares singularitez.

Et premierement quant à la belle & grande cité de Tours, on fait plusieurs contes fabuleux de sa premiere fondation. Quelques-uns tiennent que ce fut un Troyen appellé Turnus, contemporain d'Ænée, ce grand ancestre & premier parent de la nation Romaine, qui en jetta la premiere pierre, voire maintiennent que son tombeau y est encore apparent, & que de luy, tant la ville de Tours, que les Tournois & joûtes que l'on fait encore quelquefois en France, pour donner

ner du passe-temps aux Dames, ont tiré la premiere origine de leurs noms. Mais tant s'en faut que je veüille m'accorder à cette opinion plus fabuleuse que vray-semblable, que je la croy mesme avoir esté bâtie long-temps avant la grande Troye : & si ce fut un Turnus qui en dressa le plan, qu'il fut plûtost de la nation des Gaules, que de quelque étrangere. Vn Poëte de ce temps en parle encore d'une autre façon toute diverse. Voicy ses vers qui font certes voir en luy un fort bel esprit, d'avoir écrit sans y penser autrement une chose si absurde & digne de risée.

——— *Francus*, dit-il,

A l'honneur de Thuringe où il gagna le camp
Il nomma Thuringeois le plus fertile champ
Qui soit és lieux de Gaule & au pays de France,
En la belle Touraine, où les fruits d'excellence
Naissent à grande foison, puis il fit bâtir Tours
Témoin aux Allemans de leur tardif secours.

Mais laissons à la Poësie ses denrées & merceries fabuleuses. Tant y a que cette ville assise sur la Loire, est tres-antique, & qui porte ses armes conformes à son nom, sçavoir est 3. Tours au dessous de trois fleurs de Lys, qui montrent assez que nos Rois, l'ont toûjours prisée comme l'un des odorans boutons de leur Couronne Armes que mesmes les grands Royaumes qui nous sont voisins ont forgé de pareille marque. Car celuy de Grenade porte seulement neuf grenades entamées : celuy de Galice, une Coupe en forme de Calice environnée de six croix : celuy de Leon, un Lyon, & celuy de Castille, un Chasteau.

Les Tourangeaux furent l'un des premiers

peuples subjugué & reduit à l'obeïssance du peuple Romain. Comme aussi si grande fut lors l'opinion que tous les Gaulois conceurent de cette guerre, que les nations mesmes qui habitoient de là le Rhim, dépescherent Ambassadeurs à Cesar, pour luy offrir ostages, & faire ce qu'on leur commandoit. Et luy, dit-il, au livre vnziéme de ses Commentaires, *se diligentant de passer en Italie, mena les legions hyverner en Touraine, pays Chartrain & Aniou voisins des lieux où il avoit fait la guerre.* Mais aussi furent-ils l'un de ceux qui se liguerent & rebellerent depuis avec les autres citez, pour secoüer le joug de leur captivité. Au livre septiéme de cét Autheur Vercingentorix tira incontinent à sa ligne les Tourangeaux avec ceux de Sens, Paris, Poictou, Quercy, le Mans, Limosin & Aniou. Et plus bas, ayant esté arresté une assemblée generale des Gaules, que chacune des Citez fourniroit endroit soy certain nombre de gens, pendant que Cesar estoit empesché au siege d'Alexie, on cottisa la Touraine avec ceux de Poictou & de Paris, à chacun huit mil hommes, cotte qui marque assez l'ancienne puissance de cette Province, puis qu'elle l'égale avec les plus puissantes du Royaume, & rebellion qui a fait chanter au Poëte Lucain ce vers.

Instabiles Turones circumsita castra coercent.

Si mieux on n'aime interpreter *instabiles*, qui leur reproche là l'inconstance, pour *valde stabiles*, à la façon de Virgile, lequel appelle en certain endroit les Latins, *infractos, id est valde fractos*, & leur créer par ce moyen une loüange d'un blâme pretendu par les ennemis de nostre ancienne liberté.

Encore leur reſte-il en leur capitale cette belle marque, mais plus glorieuſe de leur premiere grandeur & authorité, qu'elle a dés la primitive Egliſe eſté érigée en Metropolitaine & enrichie de la ſuperintendance d'un grand nombre de Dioceſes & d'Eveſchez, du Mans, d'Angers, Renes, Nantes, Cornoüailles, Vannes, Leon, Triguer, Dol qui fut auſſi jadis Archeveſché, ſaint Malo & ſaint Brieu. Saint Gratian envoyé en cette ville par les Pontifes Romains, la dreſſa par ſes predications au niveau de la Religion Chreſtienne, & en fut le premier Eveſque. Saint Lidoire ou Licerie natif de Tours & riche de toutes ſortes de vertus, luy ſucceda. Voire ce fut luy, qui de la maiſon d'un Senateur y bâtit & dédia la premiere Egliſe, en laquelle furent enterrées aprés ſa mort les dépoüilles precieuſes de ſon corps. Et aprés luy vint le glorieux ſaint Martin, le ſecond Apoſtre de France, & l'un des principaux inſtrumens de la ſalvation des Gaulois, lequel transfera le corps de S. Gratian en l'Egliſe agrandie depuis, & renduë d'âge en âge plus auguſte, voire l'une des plus renommées du Royaume, ſous le glorieux titre de ce premier Prelat de la Touraine, & encore à preſent le ſiege ordinaire des Archeveſques.

Ie ne déduiray point icy par le menu combien diligemment Monſieur S. Martin, aprés S. Denis Eveſque de Paris, provigna en France la Religion Chreſtienne & les bonnes mœurs, perpetuels aſſociez & compagnons de la vraye pieté. Saint Gregoire de Tours en ſon hiſtoire livre premier le dit en peu de mots. *Tunciam lumen noſtrum exoriturnoviſque lampadum radiis Gallia perluſtrat. Hoc*

est, eo tempore beatissimus Martinus prædicare exorsus est, qui Christum Dei filium, per multa miracula, verum Deum in populis declarans, Gentilium incredulitatem evertit. Hic enim fana destruxit, hæresim repressit, ecclesias ædificavit, & cum aliis multis virtutibus refulgeret, ad consummendum laudis suæ titulum tres mortuos vitæ restituit.

Aussi Guillaume le Breton au livre troisiéme de sa Philippide, aprés avoir décrit la ville de Tours, la recommande-t'il principalement du corps de ce grand personnage.

Belle description de la ville de Tours.

Inde iter accelerat Turones festinus in urbem,
Quam geminum nitida flumen circumfluit unda,
Hinc Liger, inde Carus, medio sedet inter utrumque
Clara situ, speciosa solo, iucunda fluentis,
Fertilis arboribus, uberrima fruge, superba
Cive, potens Clero, populis numerosa, referta
Divitiis, lucis & vitibus undique lucens:
Quam sacrosancti præsentia corporis ornat
Præsulis eximij Martini, gloria cuius
Omnibus Ecclesiis summum decus accumulavit.

Et certainement les anciens Gaulois, & depuis nos Rois Chrestiens reconnoissans combien ils luy estoient obligez, se sont efforcez d'en honnorer la memoire, & aprés sa mort le tenir comme viuant en leurs esprits: car ils luy bâtirent une Eglise en laquelle ils poserent son corps comme une precieuse relique, afin qu'ils y peussent recourir en leurs necessitez. C'est pourquoy Glaber parlant d'un mal de feu, qui surprenoit les hommes: & les consommoit soudain, écrit ainsi; *Cum in plurimis Sanctorum memoriis, huius tremendæ pestis sint inventa remedia, maximus tantum concur-*

sus factus est ad trium Sanctorum confessorum Ecclesias, Martini Turonum, & Oldoreci Baioariorum, & apud Sylviniacum Maioli.

Sur tout ils frequentoient son Sepulchre avec une devotion singuliere, autant les Princes que les petits. Mesmes de toutes les parties de France on y alloit, comme de tous les coins de la Chrestienté & du milieu en Ierusalem. Si tost que le Roy Clovis fut Chrestien, il l'honnora de grands dons & offrandes, entre lesquelles il y donna le courtier sur lequel il estoit monté en ses batailles & victoires : & depuis le voulant r'avoir & racheter pour le prix qu'il pouvoit valoir, envoya devant la chasse dudit Saint, cent pieces d'or, de la monnoye lors courant. Mais comme il voulut monter sur le cheval il ne se mouvoit aucunement, & sembloit qu'il eut les pieds attachez contre terre. C'est pourquoy il renvoya autres cent pieces jusques à la cinquiéme fois, & alors le cheval se meut. Ce qui occasionna Clovis de dire, que S. Martin estoit bon aide, mais cher en prix. Ainsi qu'il estoit à Tours, arriverent les Ambassadeurs d'Anastase, Empereur des Grecs, pour se conjoüir avec luy de ses heureuses victoires, aveque lettres dudit Anastase par lesquelles il le saluoit Consul, Senateur & Patrice Romain : & pareillement luy envoyoit une Couronne d'or & une robbe telle que les Senateurs de Rome la portoient, ayant receu ces presens il fit jetter au peuple nombre d'argent en signe de liberalité, comme écrit un docte personnage de nostre temps, *Solemne Francis indixit, qui cum frequentes convenissent in Basilica sancti Martini, semet muneribus Augustalibus, tunica baltea, chlamide,*

Clovis honore S. Martin de Tours.

& corona aurea preciosis gemmis distincta, & ab Anastasio Imperatore missa ornavit. Quo die nullus pulchrior Franciæ post festum diem Christianæ regenerationis illuxit. C'est à dire, afin que ces belles paroles viennent à la connoissance d'un chacun : Il publia une feste magnifique & solennelle aux François ; lesquels s'estant assemblez en grand nombre dans l'Eglise saint Martin, il s'orna là des augustes presens que l'Empereur Anastase luy avoit envoyez, à sçavoir de la Tunique, du Manteau de pourpre, & de la couronne d'or enrichie de pierres precieuses : solemnité qui parut si belle aux yeux de toute la France, que depuis le jour de son baptesme elle n'en avoit point veu de pareille. Puis il fit porter sa Couronne à Rome, pour la mettre en l'Eglise saint Iean de Latran, ou selon que d'autres disent, en l'Eglise S. Pierre, & fit de grands presens aux Ambassadeurs de l'Empereur. Aussi aimoit-il le sejour de la ville de Tours, comme de vray elle est le beau jardin de la France, mais toutefois pour donner une teste entiere ou plûtost un cœur au corps de son nouvel estat, il choisit pour sa ville capitale Paris, le cœur de ce grand corps d'Estat, la Cité des Citez, la Reine des villes, & depuis luy la ville de nos Rois.

Aprés ce grand & premier de nos Princes Chrestiens. Clotaire son petit fils paya de semblables devoirs au patron de cette ville, & à la ville de ce patron de Tours, & de toute la France. Car encore que comme dit Robert Guaguin, *Gonnebaut fuyant le Roy Clotaire, se fust retiré en la Chappelle saint Martin, & que comme hors de ce lieu ne peust estre amené par aucunes promesses, le feu mis dedans*

Chappelle S Martin brûlée puis rédifiée.

fust brûlé avec la Chappelle. Si est-ce qu'il ajoûte que le Roy commanda peu de temps aprés qu'elle fust rétablie, & qu'apres la juste punition de son fils Cran, qu'il fit brûler tout vif avec sa femme, ayant memoire de la faveur receuë de Dieu : *Il s'en alla au Sepulchre saint Martin rendant grace à Dieu de ses Benefices, & le Temple enrichit de tres larges dons, & requit remission des offences du temps passé*

Flodoard, où selon les autres Frodoard, sur l'an 938. écrit ainsi, *Revertitur Turones Rodolphus ad sanctum Martinum orationis gratia* : Et ne faut pas douter qu'auparavant, sçavoir l'an sept cens vingt-neuf, ce fortuné Charles qui par la force de l'esprit & du corps s'acquit le surnom de Martel, ne se fust prosterné aux pieds de ce glorieux saint, les mains chargées de vœux & de supplications, prieres & vœux à son tombeau, lors que sous sa conduite quinze cens François mirent en route, & tuerent trois cens quatre-vingts-cinq mil Sarrasins prés de Tours, conduits par Abdirame Roy d'Espagne. Car depuis mesme sous Henry premier Glaber raconte que Geoffroy fils de Foulques Comte d'Aniou, ayant demandé secours à Monsieur saint Martin contre Odo & Estienne fils du Comte de Troyes, il les mit en fuite avec leurs armes, & fit Estienne son prisonnier.

Bataille contre les Sarrasins prés de Tours.

Charlemagne, ce grand faiseur de pelerinages, alla aussi se prosterner à terre à ce Tombeau, *Inde per littus Oceani*, disent les paroles de sa vie écrite en Latin, *Rothomagum civitatem profectus, Sequanæ amne transmisso, Turones ad sanctum Martinum orationis causa perrexit.*

Flodoard écrit de soy-mesme, qu'il fut retenu prisonnier sur le point qu'il vouloit aller visiter le sepulchre de Monsieur saint Martin. Voicy les termes. *Ego disponens orationis gratia sepulchrum sancti Martini invisere, retentus fum ab Heriberto Comite.* Et y a un manuscrit qui porte *Bonifacius Marchio Montis ferrariensis singulis annis tumulum divi Martini visitabat.*

Pour un des plus insignes forfaits que recitent les Annales *Incerti autoris*, c'est qu'elles disent des Normans, *Inter alias ædes Ecclesiam D. Martini nemine resistente succendunt.* Et ce qui anima fort Philippe Auguste contre le Roy d'Angleterre, fut qu'ayant pris Tours, il chassa de l'Eglise de S. Martin tous les Prestres qui y estoient: ce que recite Rigordus.

La Chronique de Monstrelet dit du Roy Louïs XI. *que pour la grande & singuliere confidence que de tout temps il a eu à Monsieur S. Martin de Tours, il voulut & ordonna estre fait un grand treillis d'argent tout autour de la chasse dudit S. Martin, lequel y fut fait: & pesoit de seize à dix-sept mille marcs d'argent, qui coûta avant que d'estre prest & tout assis, deux cens mil francs: Et est à scavoir que pour fin or de ladite grande quantité d'argent, à faire les ouvrages dessusdits, furent ordonnez Commissaires pour prendre & saisir toute la vaisselle d'argent qu'on pouvoit trouver à Paris & autres villes, laquelle vaisselle fut payée raisonnablement, mais nonobstant ce en fut grande quantité mussée, & ne fut plus veuës lieux où elle avoit accoûtumé de courir.* Aussi estoit-ce son plus gracieux sejour que le Plessis les Tours, l'une des anciennes Maisons de plai-

Treillis d'argent devant le corps de saint Martin.

sance de la France, & si gracieux que mesme il y finit ses jours. Mais de ce treillis pris & pillé durant les troubles, & du corps de Monsieur S. Martin inhumainement & irreligieusement brûlé, nous ne voulons aucunement parler.

Ce fut ce divin Prelat S. Martin, lequel jetta les premiers fondemens de l'Abbaye tant renommée qui porte le nom du plus grand Monastere de ce Royaume; & qui est mesme tres-reverable pour le saint huille dont un Ange l'avoit pendant sa vie guery d'une blessure. Car comme ce saint Evesque estoit un jour reduit aux termes de rendre la vie à celuy qui la luy avoit prestée par la douleur des playes, que luy avoit causée une violente cheute. Sulpicius Severus son Disciple recite au premier livre de sa vie, écrite l'an 400. aprés la Nativité de nostre Seigneur, & deux ans avant son decedz, *qu'un Ange fust veu de nuit luy essuyer ses playes & oindre d'un salutaire onguent les greveures de son corps: si bien que le lendemain il parut aussi sain & entier, comme s'il n'eust souffert aucune incommodité.* Recit d'autant plus digne de creance, que le stile de son Autheur est simple, sans fard ny curiosité, comme il publioit la verité sans interest mondain. Autant en disent Fortunat Evesque de Poictiers auparavant clerc de saint Martin, & Albin, autrement Alcuin, grand Prelat & Precepteur de Charlemagne & Riches Abbé de S. Martin, tous trois écrivains anciens & personnages dignes de foy.

Par ce saint huile ainsi miraculeusement apporté du Ciel, religieusement depuis resserré en l'Abbaye de Marmoûtier qu'il avoit fondée, le susdit Severus & saint Antoine Ar-

cheveſque de Florence, témoignent que le ſuſdit S. Eveſque fit une infinité de miracles durant ſa vie. Et les anciens Gaulois, pour la reverence qu'ils luy portoient, ont aprés ſa mort frequenté non ſeulement ſon ſepulchre ; mais auſſi cette Ampoule ſainte & celeſte avec une devotion ſinguliere, autant les Rois & les grands que le menu peuple. Car les Canons quarante-quatre & quarante-cinq, du ſecond Concile de Chaalons témoignent qu'en memoire de la ſainteté du ſuſdit S. Huile, nos anciens Peres ont rendu pareil honneur au chemin de Tours, qu'aux pelerinages de Ieruſalem & de Rome. *Le Lundy, & feries de la feſte de Paſques*, diſent les ſacrées paroles de ce Concile, *pluſieurs Rois Catholiques viennent viſiter de diverſes parties du monde la ſainte Egliſe de Maire-monſtier, & reverent la ſainte Ampoulle, en laquelle eſt gardé l'huyle celeſte envoyé de Dieu à ſaint Martin.* Meſme nous avons les aſſeurances viſibles & viuantes de pluſieurs perſonnages en pieté, comme celle dite ſainte Ampoulle eſt encore aujourd'huy viſitée par les bons Catholiques tout ainſi que ledit Sepulchre de ſaint Martin, par voyages & peregrinations qui s'y font chacun jour aprés ladite Feſte de Paſques.

I'ajoûteray une marque moderne, mais de riche étoffe pour ſurhauſſer l'excellence de ce S. Reliquaire, c'eſt qu'elle a par une heureuſe preference eſté choiſie pour imprimer le caractere divin de Majeſté ſur le front de noſtre Ceſar François, la merveille des Rois en nos jours. Car ayant aviſé & reſolu l'an 1594. pour effectuer la reſolution du ſacre de ſa Majeſté, puis que Rheims vouloit conti-

nuer en sa rebellion, qu'il seroit en l'Eglise de nostre Dame de la ville de Chartre, le Samedy dix-neufiéme jour du mois de Fevrier, cette sainte Ampoulle ainsi precieusement gardée en l'Abbaye de Marmoûtier hors la ville de Tours, fut apportée en la ville de Chartres, & depuis le lieu de son ancienne demeure conduit par le sieur de Souveray lors Gouverneur de Touraine, & depuis premier fils de la premiere couronne Chrestienne, accompagné de quatre Religieux de ladite Abbaye, qui en avoient la garde : Et estant arrivé à Chartres, elle fut avec grande ceremonie portée par un desdits Religieux, en l'Abbaye de saint Pierre, accompagné du Clergé & d'un grand nombre de peuple, les ruës par où elle passoit tenduës de belles tapisseries, & le Dimanche vingt-septiéme jour dudit mois le Roy sacré de la celeste ligueur d'icelle.

A saint Martin succeda S. Brice deposé pour un temps à cause de quelque faux soupçon d'adultere, & qui a eu l'honneur d'asseo'r la premiere pierre de l'Eglise où reposoit le corps de S. Martin. Eglise en laquelle il voulut estre enterré aprés sa mort, comme depuis luy saint Perpetuë successeur d'Eustache, l'agrandit, l'embellit & y fut pareillement enterré : Eglise, dis-je, qui est aujourd'huy l'une des premieres en dignité de tout le Royaume, puis que nos Rois mesme par un titre special de leur Couronne daignent bien s'en reputer Chanoines. Saint Volucian tint le siege aprés saint Perpetuë, & fit édifier l'Eglise de saint Iean à Marmoûtier, où déja il y avoit des Moynes & Religieux, dont la saintété répandoit de tres-suaves odeurs

par tous les coins de l'Europe. Mais il fut chaſſé des Gots qui eſtoient lors en poſſeſſion de la Ville de Tours, pource qu'ils avoient opinion qu'il avoit quelque intelligence avecque noſtre Clovis, qui ne regnoit encore alors que ſur quelques endroits de la Gaule.

Ommar Senateur & Citoyen de Clermont en Auvergne, & douziéme Archeveſque de cette ville, fit bâtir un Temple de S. Gervais & ſaint Prothais en l'enceinte d'icelle, & dreſſa le premier plan de l'Egliſe noſtre-Dame, que la mort luy contraignit de laiſſer imparfaite.

Iniurioſus cinquiéme pourſuivit & acheva ce qu'Ommar ſon predeceſſeur avoit commencé : & s'oppoſant au nom de tous les autres Prelats du Royaume, au Roy Clotaire qui vouloit prendre le tiers du revenu des Egliſes, luy dit hardiment qu'il n'en feroit rien.

Baudin ſon ſucceſſeur, du temps du meſme Roy Clotaire premier, inſtitua le College des Chanoines en ſon Egliſe, qui eſtoit dés lors Metropolitaine & l'une des premieres & plus recommandées de la France, ainſi que S. Gregoire auſſi Archeveſque de Tours & ſeiziéme en ordre, nous l'enſeigne au dixiéme livre de ſon hiſtoire, Gregoire dis-je, lequel fiſt enrichir de parades & de ſuperbe Architecture l'Egliſe ſaint Martin qui avoit peu auparavant eſté brûlée & rebaſtie par Clotaire, comme j'ay déja dit cy-deſſus.

Ie ne m'amuſeray point à partialiſer le reſte des Prelats & Archeveſques de cette ville, pour ce que le diſcours en ſeroit trop long. Tant y a que j'ay fait mention des prin-

cipaux qui ont éclairé la grandeur de Tours, & qui ont élevé son lustre au plus haut estage.

Mais il y a encore d'autres marques tant dans l'enclos de ses murailles, que dehors, qui la rendent recommandable entre les esgales: la plus magnifique Horloge de saint Gratian, est peut-estre l'une des plus artistement & industrieusement élabourée de tout le Royaume. Les Convents des quatre Mendians, les autres Eglises, comme saint Saturnin, saint Iulien, saint Hilaire, saint Estienne. Saint Cosme où est enterré Pierre de Ronsard, l'Abbaye des Religieuses de Beaumont, les Bonshommes, ancienne retraite de saint François de Paul, les Capucins: puis le Chasteau signalé pendant les troubles par la prison & delivrance de Monsieur de Guise de la sommité de l'une de ses Tours: les belles Fontaines, l'agreable quarrefour Iean de Beaune, les Fortifications qui n'auroient peut-estre point leurs secondes si elles estoient achevées, & quelques autres singularitez admirables & remarquables; Comme sans s'éloigner trop loin; au village de Colombiers à deux lieuës de Tours s'en remarque une rare & comme miraculeuse en Nature, dont il est impossible aux Philosophes de rendre la raison. Ce sont de grandes caves obscures dans le Roc, où l'eau perpetuellement distilie de haut en bas & se congele, voire aux plus chauds jours de l'Esté, produisant une infinité de diverses formes transparentes comme le sucre candit.

Cette Ville a long-temps esté possedée par les Comtes de Blois & de Champagne, qui se disoient aussi Comtes de Touraine, & jusques

à tant que Geoffroy Comte d'Anjou, fit Thibaut troisiéme du nom appellé le grand son prisonnier, & pour sa rançon eut la ville de Tours. Sous Philippes Auguste l'an mil deux cens deux, Artus Duc de Bretagne & fils de Geoffroy s'en empara contre les pretentions de son oncle Iean, & au grand contentement dudit Auguste, voire fut par luy receu à foy & hommage de la Comté de Touraine, & des Comtez d'Anjou & du Maine, de la mesme façon que sa Majesté eust receu Geoffroy son pere s'il eust vescu. Iean levant une armée la print sur luy, & le fit mourir : mais ayant par un Arrest de la Cour de Parlement tenu prés le Roy, esté pour ce fait jugé, attaint & convaincu du crime de felonnie & de parricide, non seulement la Touraine, mais aussi les autres terres mouvantes en souveraineté de la Couronne furent confisquées au Domaine Royal.

Depuis nos Rois l'ont érigée en Duché, & en ont mesme quelquesfois appanagé de leurs puisnez. Monsieur Louïs de France fils puisné de Charles V. eût premierement la Duché de Touraine en appanage, mais il l'a rendit & luy fut baillée celle d'Orleans. Elle a aussi esté unie avec la Duché d'Anjou, & de fraische memoire François Duc d'Anjou, frere du Roy Henry Troisiéme, crea une Chambre des Comptes à Tours pour les comptes des terres de son appanage : mais elle mourut en sa mort & fut supprimée.

Chambre des Comptes à Tours.

Ie ne m'arreste point à deduire que la Reine Isabeau bandée contre son propre fils fut envoyée en cette ville, pour demeurer en assez simple estat & en quelque espece de garde par le commandement du Roy : garde toutefois

non si estroitte qu'elle ne se peust pourmener dedans & dehors jusqu'à l'Abbaye de Marmoustier, où elle avoit particuliere devotion. Ie laisse la retraite qu'y eut nostre Roy Charle Septiéme, chassé de son heritage par l'Anglois & le Bourguignon. Ie laisse ce qui s'y est passé depuis au commencement de nos premiers troubles, comme ceux de la Religion pretenduë reformée s'en saisirent avec grand desordre au regard des images qui ne peurent estre garanties, quelque remontrance que peussent faire les plus advisez, & comme sommez au mois de Iuillet ensuivant de se rendre, & ne pouvant estre secourus de leur Prince, ils furent contraints d'en partir : mais en armes, faisant trois enseignes de pietons, & deux cornettes de cavalerie pour se rendre à Poictiers. Ie laisse, dis-je, que ce fut en ce païs de Touraine, qu'ils furent premierement nommez Huguenots. Mais je diray pourquoy. Dedans la ville de Tours estoit y avoit long-temps cette vaine opinion qu'il y avoit un Rebat ou Lutin, qui toutes les nuits rodoit par les ruës, qu'ils appellent le Roy Hugon, du nom duquel une porte de la ville fut premierement appellée Fougon, comme de feu Hugon, & depuis par corruption de langage, la porte Fourgon : parquoy le peuple entendant qu'il y avoit quelques-uns qui faisoient des assemblées de nuit à leur mode, les appella Huguenots, cõme disciples de Hugon, qui ne se faisoient ouïr que de nuit. Et je laisse encore ce qui s'y est fait digne de remarque pendant le dernier orage, qui a troublé nõtre Roy en son heritage: cõme les effets de son obeïssance ont esté les veritables cachets de sa fidelité, cõme la Cour de Parlement y fut establie avec la

Chambre des Comptes, & comme la justice mesme & la jurisdiction des grands Maistres Enquesteurs & generaux Reformateurs, qui se souloit tenir au Palais à Paris, au Siege de la Table de marbre, y fut transferée par les Lettres patentes du Roy : Ie laisse, dis-je, tout cela pource que le particulariser par le menu ce seroit ourdir un trop long discours.

Seulement j'ajoûteray, qu'elle est encore remarquable par la naissance de ce Pape, lequel estant appellé au haut & premier degré de l'Eglise, c'est à dire à la Papauté ; prit le nom de Martin V I. par quatre Conciles principaux y celebrez en divers temps par l'Eglise Gallicane, le premier l'an quatre cens soixante deux, le deuxiéme l'an cinq cens cinquante six ou environ, sous l'autorité Royale du Roy Aribert, le troisiéme durant le regne de Henry I. du nom, & le quatriéme sous Louis le Ieune : Finalement par la monnoye que nos Rois y ont établie, comme en quelques autres principales villes du Royaume, & laquelle a l'E pour sa marque. La justice & police y ont aussi leurs Officiers, Magistrats ordinaires, les Lieutenans General, Particulier, & Criminel, les Conseillers, les Avocats, & Procureur du Roy, & le Greffier d'appeaux, puis la Generalité des Threſoriers pour le fait des Finances & enfin les Maire & Eschevins, pour la reserve & fait particulier des ornemens & embellissemens de la ville, & pour la conservation des privileges & franchises des habitans.

Conciles celebrez à Tours.

Mõnoye à Tours.

De la Ville & ſiege Royal de Chaſtillon ſur Indre.

CHAPITRE II.

Chaſtillon ſur Indre.

IE mets Chaſtillon ſur Indre en la Comté de Touraine, pource que c'eſt l'un des ſieges Royaux particuliers du Bailliage d'icelle : car à le prendre en ſa vraie aſſiette il eſt en la Duché de Berry, que la riviere de Clery ſepare de celle de Touraine, à deux petites lieuës delà. Meſmes l'Election de cette ville de la Generalité dudit Berry, & en aiant eſté cy-devant diſtraite pour eſtre incorporée en celle d'Orleans, enfin le Roy par ſa Declaration ſur la reduction de la ville de Bourges, l'a remiſe au premier eſtat, comme reciproquement ont eſté remiſes en la Generalité d'Orleans les Elections de Giem & de Clamercy.

Or y a-t-il pluſieurs Chaſtillons. diſtinguez ſeulement par le lieu de leur aſſiette, Chaſtillon ſur la riuiere de Loing, Chaſtillon ſur Loire, Chaſtillon ſur Marne, finalement noſtre Chaſtillon ſur Indre, que les uns mettent en Berry, les autres en Touraine.

De la ville, Chaſteau & Chaſtellenie d'Amboiſe.

CHAPITRE III.

Amboiſe

AL'Orient de Tours eſt la ville & Chaſteau d'Amboiſe ſur la riviere de Loire, ville autant gracieuſe en ſeiour, & abondante en

toute sorte d'amœnité, qu'on puisse guere voir en France. Ce n'estoit au commencement qu'un bourg, assez renommé toutefois dés le temps mesme de saint Martin, qui vivoit il y a plus de douze cens ans, & lequel y jetta les premieres semences de la Religion Chrestienne, & y bâtit les premieres Eglises, comme aussi à Langres sur Loire, aujourd'huy pareillement ville, Chasteau, & Siege Royal particulier du ressort de Tours. Car voicy comme en parle Gregoire, qui les appelle *Alinganiensem, & Ambaciensem vicos. In monasterio verò*, dit-il, *quod nunc majus dicitur Basilicam in honorem sanctorum Apostolorum Petri & Pauli ædificavit: in vicis quoque Alinganiensi & Ambaciensi, destructis delubris, baptisatisque Gentilibus Ecclesias ædificavit.* Le mesme Autheur dit encore ailleurs qu'environ cent ans depuis nostre grand Clovis envoyant vers Alaric ses Ambassadeurs pour contracter amitié avec luy, ils se virent peu aprés, & parlementerent ensemble fort amiablement en une Isle dedans la riviere de Loire prés du bourg d'Amboise.

Mais qui ait premierement agrandy ce bourg, qui l'ait fermé de fortes murailles, & fortifié de la deffense du Chasteau, il ne se trouve point en nos Histoires: Bien lisons-nous qu'elle portoit le titre de ville dés le temps que les Danois coururent & pillerent la France; que ces barbares la saccagerent & abbatirent le Chasteau, & que les premiers Comtes d'Anjou qui en estoient Seigneurs, la releverent de ses ruines. Aussi Foulques Nerre l'un d'eux y fonda l'Eglise S. Florentin où il mit des Chanoines, & une precieuse piece de la vraye Croix, qu'il avoit apportée de la

Terre Sainte, comme aussi le Capitaine auquel il en avoit baillé la reserve & le gouvernement, fit bâtir la haute Tour du Chasteau, pour voir de la sommité d'icelle le clocher de saint Martin de Tours, auquel il avoit une devotion singuliere: Tour qui fait neantmoins repasser pardevant les yeux de ceux qui la regardent, des ressentimens d'une grande ancienneté.

Finalement pour dire beaucoup en peu de paroles, cette ville: Chasteau & Chastellenie d'Amboise, aprés avoir esté longuement possedée par les susdits premiers Comtes d'Anjou, puis par Seigneurs particuliers, entre lesquels furent Sulpice, Hugues, Ingelger & autres fut donnée au Roy Philippes de Valois en eschange d'autres terres. Autres disent que le sieur de Toüars vendit au Roy Louïs XI. par vendition imaginaire toutes ses terres & Seigneuries en haine du Seigneur de la Trimoüille son heritier, & que ledit Roy Louïs peu aprés restitua le tout audit la Trimoüille, horsmis Amboise qu'il voulut reserver pour la beauté du lieu, & douceur de l'air, & qu'il luy en donna recompense. Depuis le Roy Charles VIII. qui y estoit né l'an 170. & qui aimoit la demeure de ce lieu, le décora de ces grosses Tours & autres & bastimens qu'on y voit d'autant grands que beaux & plaisans. C'estoit un nouveau plan de Chasteau qu'il avoit nouvellement commencé d'y dresser. Ouvrage de merveilleuse structure & dépense, pour l'effet duquel il avoit amené de Naples les plus experts artisans en toutes sortes d'ouvrages qui se peussent recouvrer, & pour l'embellir recueilly les plus belles & rares pieces qui se trouvassent en

France, en Italie, en Flandre & ailleurs. Mais helas! il ne peût prévoir, qu'au lieu d'un superbe & magnifique Palais, il finiroit bientoſt ſes jours en une ſimple & ſalle gallerie. Car comme il avoit le cœur ententif, outre ſon édifice, non ſeulement au voyage Tranſalpin, mais auſſi à reprimer l'ambition, à regler la Iuſtice, donnant toutes les ſemaines deux jours à l'audience des plaintes d'un chacun, & libre accez à quiconque viendroit implorant juſtice : advint que le ſeptiéme Avril mil quatre cens nonante-huit comme il deſcendoit aprés diſner avec la Reyne aux foſſez du Chaſteau, il ſe heurta fort à l'huis d'une gallerie, par laquelle il vouloit regarder une partie qui ſe joüoit à la paulme. Et comme eſtant ce coup un certain advertiſſement pour le pouſſer à la premeditation de ſa fin inſtante, les derniers eſlans de la mort, le preſſerent à l'heure d'une pie & ſainte reſolution (mais prudemment conditionnée ſelon la puiſſance humaine) qu'il témoigna par cette parole, deviſant avec Iean de Beauvais, Eveſque d'Angers ſon Confeſſeur, touchant les fautes qu'il avoit commiſes en ſon plus jeune âge, *j'eſpere*, dit-il, *ne faire jamais peché, ni mortel, ni veniel, ſi je puis*. Cette proteſtation fut ſuivie d'une cheute à la renverſe, qui luy ramena à l'heure meſme une apoplexie, dont il avoit eſté peu de tempsauparavant tourmenté, laquelle luy ſerra finalement les yeux du ſomme de la mort, environ unze heure de nuit.

Mort de Charles VIII. à Amboiſe.

Cette ville a encore depuis eſté remarquée par une faction & entrepriſe memorable au commencement des premiers troubles, & qui a non ſeulement conceu le mot de Huguenots, enfanté depuis en la ville de Tours,

comme j'ay dit cy-deſſus, mais auſſi qui a eſté la premiere ſource de nos mal-heurs.

Le Roy Henry Deuxiéme eſtant paſſé de ce monde en l'autre quelque mois aprés la Mercuriale, François ſon fils totalement poſſedé par François Duc de Guiſe, & Charles Cardinal de Lorraine ſon frere, ayant fait pluſieurs Edits contre les pretendus Calviniſtes, meſme pourſuivy le procés extraordinaire de Maiſtre Anne de Bourg, condamné par Arreſt de la Cour de Parlement a eſtre pendu & eſtranglé, puis ſon corps bruſlé & mis en cendres devant l'Hoſtel de ville de Paris, comme on eſtimoit que les affaires iroient encore de mal en pis contre ce peuple. Ils s'aſſemblerent pour cét effet au village de Vaugirard demy lieuë prés Paris; & voulut-on depuis faire accroire à Louïs Prince de Condé, qu'il y avoit preſidé. Le Seigneur de Renaudie, & quelques autres entremetteurs coururent toute la France negocians, de ſorte qu'ils ſouleverent une infinité de gens, qui avoient leur rendez-vous en la ville d'Amboiſe, où lors le Roy ſejournoit. Y arivant les uns en foule, les autres à la file, Dieu voulut qu'un Advocat de Paris, nommé Deſavenelle qui eſtoit de la partie, deſcouvrit au Cardinal de Lorraine cette entrepriſe lors qu'elle eſtoit ſur le point d'eſtre executée. Le Seigneurs de Guiſe commencerent de mettre toutes ſortes de gens aux advenuës pour y obvier. La Renaudie fut tué dedans la foreſt d'Amboiſe, & puis ſon corps mis en quatre quartiers. On receut avis que pluſieurs Gentils-hommes eſtoient arrivez dedans Tours. Le Roy commande au Duc de Nemours d'y aller pour s'en informer & ſe ſaiſir de ceux qu'il rencontreroit ce qu'il fit:

car il luy amena les sieurs de Rauné, Noisé, Mazeres, Castelnau, principaux chefs. Desiors toute la troupe s'écarte, les uns se sauvans par la fuite, les autres pris, qui noyez à tas, qui pendus aux crenaux du Chasteau: Ces quatre Gentils-hommes décapitez au quariau d'Amboise. Ainsi s'évanoüit cette entreprise comme un tourbillon, mais de laquelle est depuis sorty cét orage, qui a si longuement troublé le contentement des François, & le repos du Royaume.

De Montrichard, Chaumont & Cormery.

CHAPITRE IV.

Montrichard. DV costé d'Amboise est la place de Montrichard assise en une belle planure. Place moderne deffenduë d'une grosse tour quarrée & limitée d'un costé de rochers & de boccages, & de l'autre de gracieuses prairies. Hors l'enceinte des murs se voyent quelques maisons souterraines, sur lesquelles y a des jardins & vignobles, prés delà la riviere du Cher. Foulques Nerre Comte d'Anjou la fit bastir durant le Roy Robert, pour luy servir de rempart & de deffense contre les efforts de Geldoüin & de Geoffroy, Seigneurs de Saumur & de saint Aignan, qui couroient ses terres & Seigneuries de Touraine sous la faveur & appuy d'Eude Comte de Champagne, bastiment qui fit venir depuis les deux Comtes aux mains, mais avec la perte & la honte de celuy de Champagne.

Chaumont. Il y a aussi Chaumont autre place, belle & d'agreable assiete, possedée longuement par

la maiſon d'Amboiſe, avec Montrichard. Puis Cormery, remarquable par l'Abbaye tant renommée qui nous a produit ce grand Ioachim Perion l'honneur des lettres, tant Grecques que Latines, & lequel a par une tant heureuſe rencontre traduit les œuvres d'Ariſtote & de S. Denis, ces deux grands greniers, l'un de la nature & l'autre de la Theologie. Cormery. Ioachim Perion.

Mais arreſtons nous particulierement aux villes principales.

De la ville, Chaſteau, & Siege Royal de Loches.

CHAPITRE V.

LA ville de Loches aſſiſe en Touraine ſur la riviere d'Indre eſt une piece de l'ancien patrimoine des premiers Comtes d'Anjou, la garde & le logis de leurs priſonniers, & de tous ceux deſquels ils ſe vouloient aſſeurer. Loches.

Or eſt ce Chaſteau ſi ſpacieux en aſſiete, ſi rare en beauté, ſi gracieux en ſejour, & ſi fort en ſes defences, qu'il n'a guere ſon pareil en tout le Royaume. La nature & l'artifice mettent cette forteresſe en reputation d'une des plus fortes, belles & bonnes places de la France. On a fait eſtat de cette place pendant la grandeur & authorité des Anglois parmy nous, comme ſi elle euſt eſté en l'Epicicle de Mars, à l'abry des coups du ciel, & des violences de la terre. Le Roy d'Angleterre meſme, à la fortune duquel les choſes n'eſtoient impoſſibles, avoüa & confeſſa

ingenuëment qu'elle estoit imprenable. Elle est sur le sommet d'un haut rocher, ses fossez sont precipices de tous costez, & sur tout d'un costé de la montagne de Vignemont, qui luy estoit anciennement connuë, mais aujourd'huy éloignée d'environ trois cent pas en longueur, & vingt-cinq en largeur. Ses defenses sont plusieurs grosses Tours & bastions bien flanquez, & n'y a qu'une avenuë du costé de l'Orient, mais si mal-aisée qu'elle ne se peut gagner, estant armée d'un magnifique & superbe portail, fossoyée, retranchée, & flanquée avec avantage.

Abbaye de Beaulieu.

Cette forteresse a esté bien muguetée par de grands Capitaines Anglois, & qui l'ont veuë de prés, car ils estoient campez à Beau-lieu distant de là prés de deux traits d'arc, & brûlerent mesme l'Abbaye que Foulques Nerre Comte d'Anjou y avoit fondée & honorée des precieuses Reliques des Saints Daire & Craisant, & d'une piece de la pierre du Saint Sepulchre qu'il avoit apportée de Ierusalem, & où encore depuis a esté veuë en tres remarquable vestige de l'antiquité, c'est à sçavoir une piramide de dix ou douze toises de hauteur, & toute de pierre, en la concavité de laquelle estoient gravez quelques caracteres que les uns ont estimez Gotiques, les autres Gaulois. Mais ils n'y entrerent, & à leur jugement elle fut jugée imprenable : Iugement toutefois qu'ils ne devoient tant fonder sur aucune consideration de grandes forces, que sur la force de la fidelité des gardes d'icelle, reconnuë depuis par le Roy Charles VII. & recompensée de l'octroy de vin & des peages.

Dans l'enceinte de ce Chasteau est l'Eglise Collegiale

Collegiale noſtre Dame fondée par Geofroy Griſegonelle Comte d'Anjou devant le Roy Lothaire qui fut le dernier de la ſeconde race de nos Rois. Ce n'eſtoit auparavant qu'une petite Chappelle dédiée en l'honneur de la Magdelaine, il l'aggrandit & embellit non ſeulement de parades, mais d'une ſtructure vrayement rare & admirable : l'Edifice eſt merveilleux en ſa hauteur, les voûtes grandes & belles, deux Clochers faits en pointes, & levez en l'air par un artifice induſtrieux, trois ſuperbes piramides, dont les poinctes élevées ſemblent ſe cacher dans la nuë, l'une ſur le portail, & les deux autres entre les deux Clochers, & ce qui eſt plus digne d'ébahiſſement, le tout, meſmes les couvertures élaborées de pierre de taille. Egliſe noſtre Dame de Loches.

En cette magnifique Egliſe, le ſuſdit Comte mit le corps du glorieux Eveſque S. Humellaud, comme en un treſor public, à ce que la memoire en fut honorée par la poſterité. Et y vont encore les Tourangeaux avec une devotion ſinguliere viſiter la Chaſſe d'argent où eſt enſerrée cette prodigieuſe Relique. Il y mit auſſi la ceinture noſtre Dame tiſſuë de ſoye blanche, dont la Reine de France luy avoit fait preſent.

C'eſt en cette Egliſe que fut enterrée Agnes Surelle Dame de Beaulieu, & ſurnommée par excellence la belle Agnes, pour ce que, comme dit Monſtrelet, *entre les plus belles elle eſtoit la plus belle*, & à l'amour de laquelle on dit que s'adonna Charles VII. au grand mépris de ſes affaires. Amour qui fleſtrit encore ſon nom d'une tache non petite, en la cõmune creance du peuple François, enregiſtrée comme certaine verité aux Hiſtoriens de noſtre Tõbeau de la belle Agnes.

temps qui ont écrit de ce Regne : encore que quelques-uns, comme l'Hiſtoriographe de France, qui a fait l'Hiſtoire de S. Denis, l'en excuſe tout à fait. Le Tombeau de cette Dame eſt fort magnifique, fait & cizelé tout de marbre noir, ſa figure au deſſus en marbre blanc, ſi bien taillée que les Sculpteurs plus excellens ſe tromperoient de faire mieux. Deux Anges tiennent l'oreiller ſur lequel repoſe ſa teſte, au bas deux Aigneaux à ſes pieds : & l'enceinte de la ſepulture environnée de treillis de fer fort artiſtement vnis & tres-étroittement entrelaſſez. Auprés une table de cuivre attachée contre un pilier, où ſe voyent gravez ſon Epitaphe, & ſes armes formées ſur le rapport de ſon nom, ſçavoir eſt un ſureau de ſable en champ d'argent. Cette ſepulture eſt dans le chœur de l'Egliſe, où elle eut permiſſion des Chanoines de ſe faire enterrer, à la faveur des grands moyens qu'elle leur laiſſa. Et comme depuis ſous le Roy Louïs XI. qu'ils ſçavoient eſtre mal affectionné à cette Dame, ils euſſent preſenté requeſte à ſa Majeſté tendante à ce qu'il leur donnaſt liberté de l'oſter, pour ce diſoient-ils qu'ils en recevoient de grandes incommoditez en l'office divin, il leur répondit franchement qu'il vouloit & entendoit qu'ils gardaſſent la promeſſe qu'ils avoient faite à celle qui leur avoit ſi liberalement départy de ſes richeſſes.

En cette meſme Egliſe eſt enterré Ludovic Sforce, jadis Duc de Milan, lequel ayant eſté envoyé priſonnier à Loches par Louïs XII. y rendit les derniers ſoûpirs de la vie, & git devant le Crucifix ſous un tombeau non élevé.

Mais parlons des anciennes singularitez du Chasteau : sous son plinthe ont esté trouvez depuis quelques siecles de grandes marques & vestiges d'antiquité. Vn huis de fer, à l'ouverture duquel parut une longue allée taillée dedans le roc, & au bout de l'allée une chambre quarrée, dans le fond de laquelle estoit un homme de merveilleuse stature & de plus de huit pieds de hauteur, assis sur une grande pierre, & tenant sa teste appuyée contre ses deux mains, comme s'il eut dormy : mais aussi-tost que l'air eut frappé, ce corps s'évanoüit en cendre, excepté la teste & quelques ossemens qui donnerent aux yeux des hommes une assez certaine asseurance de la prodigieuse grandeur de cét homme. Fut aussi trouvé prés de luy un petit coffret de bois, dans lequel estoient ferrées plusieurs pieces de linges fort blanches, & bien pliées, que le simple attouchement tourna pareillement en poudre. Et ont esté la teste & ossemens susdits gardez par un long espace de temps en l'Eglise nostre-Dame, afin que chacun contentast ses yeux de cette merveille.

Du costé du Soleil Levant, en ce Chasteau, est le logis Royal, appellé par ceux du païs les Sales que Loüis XI. fit bastir : Et tout joignant estoit le Palais magnifique de la belle Agnes, qui ne fait aujourd'huy qu'un corps tellement basty & disposé, que d'un costé sa veuë est limitée des plus grandes & plus belles prairies de la France & de l'autre de la spacieuse foreſt de Loches où jadis nos Rois alloient à l'ébat de la chasse, & où se voyent encore les restes des pavillons qu'ils avoient fait faire & massonner exprés

Logis Royal à Loches.

pour relayer, ou pour faire l'assemblée.

Tour du Château de Loches.

Du coté de l'Occident se découvre une grosse Tour pareille à celle de Montrichard, quarrée & tres-ancienne au jugement de l'œil. Prés de la tour un gros Donjon entrepris depuis deux cens ans, & achevé par Louïs douziéme. Donjon, dis-je, lequel sert de prisons, comme faisoit jadis le Chasteau du Louvre à Paris, pour tenir en seure garde ceux dont nos Rois se veulent asseurer. Et Donjon auquel sont deux cages de fer pour le logis des prisonniers, l'une dite la cage de Baluë, pource que Louïs XI. y fit resserrer le Cardinal Baluë Evesque d'Angers: & l'autre en la grande chambre de la grosse Tour, toutes deux longues de huit pieds & larges de six ou environ, & environnées de treillis de bois couverts & revestus de fer.

Pour faire fin, la ville de Loches est un des sieges Royaux, qui ressortit à la Presidialité de Tours depuis l'établissement d'icelle: car auparavant elle ressortissoit directement au Parlement de Paris. Elle joüit aussi des droits d'Eschevinage depuis l'année 1560. & a pour Magistrats & Gouverneurs de la Police un Maire, un Procureur, deux Esleûs & trois Eschevins, avec leur Greffier, Magistrats créez ordinairement par les habitans, & en presence du Lieutenant de Monsieur le Bailly de Touraine.

De la ville & Chaſteau de Paulmy.

CHAPITRE VI.

NOn loin de Loches eſt l'ancien Chaſteau de Paulmy, ſitué ſur le ſommet d'une haute terraſſe, & gracieux en ſejour pour la ſerenité & temperature du Ciel, il y a un ſpacieux parc merveilleux en étangs, prez, bois & allées, limite ſa veuë par derriere. La terre y eſt en quelques endroits applanie en platte campagne, en d'autres relevée en petits tertres & colines chargées de taillis & de bois de haute fuſtaye, & plus prés du Chaſteau un grand paiſſage abondant en toutes ſortes de plantes & arbres de rare bonté. Paulmy.

Le premier corps de logis qui s'offre en venant de ce grand domaine, ſa largeur eſt de quarante à cinquante pas, & compoſé de cinq à ſix étages fort bien proportionnez & embellis au deſſus d'une galerie plombée & couvert d'ardoiſe, ainſi que le reſte du baſtiment; lequel eſt auſſi éclairé de pluſieurs vitres & feneſtrages, & enrichy par le deſſus de pointes piramidales. Ses defenſes ſont deux groſſes tours rondes, & bien flanquées, dont l'une eſt entiere & l'autre non: L'entiere couverte d'ardoiſes plombée & relevée en neuf étages ſur les caves & priſons. En peu de paroles, c'eſt un logis des plus remarquables de la Touraine, entrepris l'an 1441. par Meſſire Pierre le Voyer Chevalier & nommé Paulmy ſelon aucuns pour les palmes & lauriers qui avoient honoré les victoires & hauts faits d'armes de ſes predeceſſeurs. Ce Corps de logis de Paulmy, par qui bâty.

qu'a remarqué entr'autres Estienne Iodelle dressant l'Epitaphe de Messire Iean le Voyer Vicomte de Paulmy : car voicy comme il parle.

Ex titulis tibi jure tui fecit inclita nomen
Palma, diu palmas Musis ac Marte tulisti,
Vivere rite, mori quoque rite, fit unica genti
Palma piæ : reliquas terris fas quærere palmas
Hæc tibi suprema quæsita vel æthere palma est.

Le reste du Chasteau est presque tout vieil, comme il y a encore une sale qui porte le nom de vieille, & un autre corps de logis appellé Chasteau-Gaillart, où se voyent artistement dépeintes les armoiries & alliances de la maison de Paulmy.

La Chappelle, le petit Mausolée de ces Seigneurs, fut rebastie par le susnommé Pierre le Voyer, & dedié l'an 1476. à l'honneur du glorieux Evesque S. Nicolas par l'Archevesque de Tours : Il y a Doyenné, avec quatre Chappellains établis pour le service divin, Doyenné dont la collation leur appartient comme à ceux qui en sont les patrons & fondateurs.

La Ville est arrousée d'un petit Fleuve appellé Brignon ; & ont lesdits Seigneurs droits de justice, haute, moyenne & basse ; distribuée en leur nom par un Baillif & son Lieutenant. Il y a aussi un Prevost pour la reception des amendes & des peages qui se levent tant pour le pont & la billette que des marchez & des quatre foires qui s'y tiennent tous les ans.

Des villes de Chinon, Iſlebouchard, & Champigny.

CHAPITRE VII.

IL y a encore la ville de Chinon à dix lieuës de Tours, bornée d'un coſté d'une grande foreſt de méme nom, & de l'autre de la riviere de Vienne qui paſſe au pied, & defenduë d'un fort Chaſteau ſitué ſur le ſommet d'une haute montagne. Quelques-uns la mettent en Anjou : mais je dis franchement qu'ils ſe trompent, puis que tant pour le ſpirituel, que pour le temporel, elle répond au ſiege Preſidial & Archevеſché de Tours : c'eſt un des ſieges Royaux de la Touraine, ayant Lieutenans, General & Criminel, Advocat & Procureur du Roy, Conſeillers, Greffiers & autres Officiers de juſtice : outre l'Election & magazin à ſel, pour le fait des tailles & de la gabelle. Et ſi c'eſt le *vicus Ciſomagenſis*, duquel parle Gregoire de Tours au livre dixiéme, chapitre trente-vniéme, elle a premierement eſté dreſſée au plan de la Religion Chreſtienne & embellie d'Egliſes, par S. Martin Archevеſque de Tours : & le ſecond Apoſtre de la France. Ie dis ſi c'eſt ce *vicus Ciſomagenſis*, duquel il peut avoir depuis eſté fait Chinon, comme *d'Alinganienſis*, Langets ou Langers ; pour ce qu'il faudroit croire que ce n'eſtoit lors qu'un bourg, accreu d'âge en âge, & fermé enfin de fortes murailles, voire fortifié du Chaſteau par les premiers Comtes d'Anjou, leſquels eſtoient jadis Seigneurs de la Touraine : ce que n'avoüent pas ceux qui re-

cherchent de plus loin l'antiquité de cette ville : car outre que le mesme Gregoire la nomme ailleurs notamment *Cainonem*, encore y en a-il qui veulent faire croire qu'elle soit la premiere ville du monde ; De moy je ne fais aucun doute qu'elle ne soit antique, son blason l'atteste, auquel est dit deux ou trois fois *Chinon petite ville grand renom, assise sur pierre ancienne, au haut le bois au pied de Vienne.* Mais comment seroit-elle ville premiere du monde, où le trouvent-ils par écrit? quelle conjecture en ont-ils? *Ils ont*, disent-ils, *trouvé par l'Escriture sacrée, Cayn fut le premier bâtisseur de villes, vray doncques semblable est que la premiere de son nom il la nomma Caynon, comme depuis ont à son imitation tous autres fondateurs, instaurateurs des villes imposé leur nom à icelles.* C'est l'honnorable Eloge que luy donne François Rablais l'un de ses Citoyens, & qui confesse ingenuëment y avoir beu maints verres de vin frais en la cave qu'on appelle peinte, pource qu'au dehors elle est rudement peinte de quelques gayetez & crotesques, & en laquelle on descend par un arceau incrusté de plastre. Mais comme cettuy-cy aux gayetez qu'il mit en lumiere & qu'il intitula *les faits Heroïques de Gergantua & Pantagruel*, se mocquant de toutes choses, se rendit le nom pareil: Aussi prens-je aisément creance, qu'il allegua ce superstitieux rapport des noms, plus pour donner matiere de rire à ceux qui le liroient, que pour en faire leur profit, encore qu'il se peut faire que la ville de Chinon ait esté premierement renommée sous le nom de Chinon, mais non pas à cause de Caïn.

Rablais natif de Chinon où reste encore de sa race

Or cette ville est remarquable sur tout

par la fidelité qu'elle garda jadis à nostre Roy Charles VII. contre les projets & pretentions de l'Anglois. Ce fut là que la Pucelle Ieanne se presenta à luy habillée en homme, le choisit au milieu de tous les autres, ores qu'il fut déguisé, & aprés l'avoir salué, luy déclara qu'elle estoit envoyée de Dieu, pour remettre ses affaires : comme à la verité elle les remit bien-tost aprés. Ce qui fut en l'an 1428. au mesme temps que l'Anglois tenoit la ville d'Orleans étroittement assiegée. Ieanne la Pucelle à Chinon.

L'une des plus solennelles foy & hommage qui fut jamais faite en France, est celle de François Duc de Bretagne, à nostre mesme Roy Charles VII. aussi en la ville de Chinon le quatorziéme Mars 1445. où le Seigneur de Varennes grand Chambellan fit approcher le Duc, luy disant telles paroles : *Monsieur de Bretagne, vous faites la foy & hommage lige au Roy vostre souverain Seigneur icy present, à cause de sa Couronne, de vostre Duché de Bretagne, ses appartenances & dépendances, & luy promettez foy & loyauté, & le servir envers & contre tous sans aucun excepter.* A quoy le Duc répondit, addressant sa parole au Roy : *Monsieur, je vous fay la foy & hommage telle & semblable, que mes predecesseurs Ducs de Bretagne ont accoûtumé de faire à vos predecesseurs.* Auquel hommage il fut receu en cette façon, & luy en furent décernées lettres.

Hommage dont Monsieur Pasquier se sert en ses recherches pour prouver que le vassal se presentant en la chambre du Roy pour estre receu en foy, estoit introduit par le grand Chambellan.

Et quant aux remarques particulieres de

la ville, outre les Egliſes ſomptueuſes qui s'y remarquent, & entre icelles eſt la Collegiale de S. Meſme, dont les Chanoinies relevent immediatement de Rome, les Cordeliers hors la ville, au lieu dit le Croulay, les Auguſtins, & les Capucins nouvellement fondez des aumônes & liberalitez des plus devots, encore eſt elle recommandable par les grands ponts de pierre qu'on appelle vulgairement ponts de la Nonain, comme poſez d'une infinité d'arcades inégales & chargées de croix en divers endroits, pource dit-on que ce fut un Lutin, ou eſprit inconnu lequel en aſſiſt la premiere pierre, & acheva entierement tout le deſſein de celuy qui les avoit entrepris.

Iſle-bouchard.

De Chinon dépend l'Iſle-bouchard, ancien patrimoine d'une famille où le nom de Bouchard a eſté frequent, & de laquelle il eſt paſſé en celle de la Trimoüille par le mariage de Catherine de l'Eſté.

Cette petite ville eſt baſtie en une Iſle de Vienne à trois lieuës de Chinon, tant pour la commodité de la riviere, que pour les belles & grandes prairies qui limitent ſa veuë de tous coſtez. Le chaſteau eſt defendu d'un coſté de la riviere, & d'une petite fauſſaye, & de l'autre, d'un foſſé aſſez large à l'un des bouts duquel ſont les priſons. La ville eſt remarquable par une grande & ſpatieuſe hale, où ſe tient le marché tous les Samedis & au deſſus l'Audiance des procez & differends du peuple. Les faux-bourgs ſont plus longs que la ville, l'un dit de S. Gilles, au bout duquel eſt l'une des Parroiſſes avec un Prieuré, & hors l'enceinte des murs une Chappelle de ſaint Lazare (dit communé-

ment Saint Ladre) où se tient tous les ans une foire vers le mois de Septembre : une autre appellé du nom saint Maurice patron d'une autre parroisse, à laquelle est encore annexée la Cure de S. Pierre : & joignant le rivage de la riviere tirant à mont un Prieuré renommé de saint Ambroise: Finalement un troisiéme appellé de saint Leonard, lequel est aussi parroisse & Prieuré, voire l'un des anciens & forts bastimens de toute la ville : Et au sommet de la montagne une Commanderie affectée à l'Ordre des Chevaliers de Malthe.

A deux lieuës delà tirant vers Loudun se rencontre la ville & Chasteau de Champigny, remarquable par les sepultures des Ducs de Montpensier, & particulierement par celle du dernier decedé pour laquelle l'appareil fut grand & somptueux, non seulement à Paris où il mourut l'an mil six cens huit, mais aussi sur les chemins, & à son arrivée.

De la ville & siege Royal de Loudun.

CHAPITRE VIII.

A Quatre lieuës de Champigny est Loudun encore du ressort de Tours, & qui a en son siege Royal, un Bailly, ou Vice-Bailly avec ses Lieutenans, Gens du Roy, Conseillers, & autres Officiers pour la distribution de la justice ordinaire : comme pareillement un President & des Esleûs, pour le fait des procez differens qui se mouvent en tout le Laudunois touchant les tailles : encore que

pour le spirituel elle dépende du Diocese de Poictiers.

Cette ville est en quelques endroits applanie en plate campagne, & en d'autres, relevée en petits tertres : mais sur tout le Chasteau situé sur le sommet d'une haute terrasse, deffendu d'un fort Donjon, avec plusieurs grosses tours. Elle a le Ciel serain & temperé, le sol fecond, le bled, le vin, le bétail, & par excellence les chappons en tres-grande abondance.

Le vulgaire en fait Iules Cesar premier fondateur, lors qu'il estoit és Gaules, il y a plus de seize cens ans, comme aussi la nomme-t'on *Iuliodunum*, en Latin, comme qui diroit, *la forteresse de Iule*. Et y en a qui témoignent avoir veu des medales ou pieces de monnoye trouvées en quelques vieux fondemens (car c'estoit la coûtume, & la pratique en France, de jetter de l'or & de l'argent dans les fondemens, & sous la premiere pierre qu'on asseoit de quelque bâtiment remarquable) des pieces des monnoyes, dis-je, lesquelles portoient sur un revers la figure de cét Empereur. D'autres par une autre rencontre, mais plus vaine & superstitieuse, mettent en avant que creusant les fondemens d'un Chasteau fut trouvé l'Os d'un homme, & que comme le Capitole de Rome fut ainsi nommé *à Capite* d'une teste humaine qui y fut trouvée en foüillant la terre, aussi par la rencontre de cét os appella-on cette place Lodun : mais quoy qu'il en soit, si est-il croyable qu'elle est moderne, & les murailles mesmes tant de la ville, que du Chasteau en témoignent assez l'ancienneté. Il y a une belle & spacieuse Eglise dediée à l'honneur

de saint Pierre, qui est la principale des Parroisses, une autre sacrée au nom de sainte Croix canoniale, un Convent de Cordeliers, un Prieuré de Moines au Chasteau & autre Convent de Carmes, où de tous les coins du voisinage l'on vient en pelerinage à Nostre-Dame de Recouvrance. Hors la porte dite de saint Nicolas, un peu loin vous remarquez une belle fontaine qui surgissant à gros boüillons, serpente & arrouse un grand domaine de prairies; & où les habitans vont ordinairement puiser de l'eau pour leur usage: de tous costez une campagne blondoyante, au temps des moissons: & au reste de l'année couverte de verdure.

Mais encore blâme-elle és ruines de ses Eglises & bastimens, la fureur Protestante aussi bien que beaucoup d'autres. Le Prince la tenoit pour eux l'an mil cinq cens soixante-neuf, que le Duc d'Anjou passa par là; & pource que l'occupant, il luy ostoit une tres-fertile contrée, qui pouvoit un mois durant nourrir son armée, & que d'ailleurs il n'y avoit apparence que le Prince hazardast ses forces, pour la conservation d'une assez mauvaise place, il en approche, mais le lendemain il oüit que l'armée de son ennemy se rangeoit en bataille au long des faux-bourgs: il range aussi la sienne, l'artillerie tonne de part & d'autre, & donnant au travers des escadrons, y fait quelquefois du dommage. Plus de quarante mil hommes quasi tous François s'entre-regardoient au milieu d'un campagne rase & sans avantage & d'une contenance également fiere, aiguisoient leurs courages, n'attendans que le signe du combat. Mais le froid exterieur rabattoit beaucoup de cét ardeur inter-

ne : la gelée forte, le frimas continuel, le verglas importun ne donnoient aucune ferme assiette à personne : comme aussi depuis vingt ans n'avoit-on senty telle aspreté d'hyver. Il y avoit danger pour les premiers assaillans, la lubricité des chemins arrestoit les chevaux, & la frequence des fossez faits pour la separation des heritages, servoit de tranchées. Ainsi ni les uns ni les autres ne voulans fonder le gué, chacun faisoit ferme, chacun s'entreregardoit, chacun attendoit que le plus inconsideré commençast la meslée. Ceux qui couroient aux escarmouches se rompoient, ou se disloquoient quelque membre, les cheutes en offençoient plus que les arquebusades. Mais enfin aprés trois jours passez en cette contenance, le Duc se retira au quatriéme pour réchauffer ses troupes transies de froid, & pour la plusparт logées à découvert.

DV PAYS ET COMTE' DV MAINE.

De la ville, siege Presidial & Evesché du Mans, & des autres villes qui en dépendent.

CHAPITRE PREMIER.

Le païs du Maine

LA Touraine estant décrite il faut venir au païs du Maine, qui luy adhere d'un costé,

comme des autres au Perche, Anjou & Normandie. Les Latins l'appellent *Cenomani*, d'un mot qui signifie aussi les Manseaux (auſquels Cesar donne le pronom d'Aulercy, en quelques endroits, & dit qu'ils furent cottisez comme les autres à faire 5000. hommes contre luy) & le Mans, qui est la ville capitale & Evesché.

Ie ne m'arreste point aux peuplades & colonies qui se firent de ce peuple en diverses contrées de l'Italie, dés le berceau de la vieille Rome, & ne particularise point ses hauts faits d'armes ni ses confederations & alliances avec les Romains, pource que le discours en seroit trop long: les plus curieux en trouveront une partie dans l'Histoire de Titelive; tant y a que les Manseaux ont esté jadis grands en pouvoir & vaillance comme le Mans leur principale ville, sur la riviere de Sarte ou de Sarre, l'une des plus anciennes & renommées de toute la Gaule.

On tient communément que Sarton ou Sarron, petit fils de Samothe Roy des Gaules en jetta les premiers fondemens, & qu'il luy imposa le nom de Sarte ou de Sarre, comme aux Saronides, mais que depuis ayant esté ruinée par les factions des Sarronides qu'il avoit instituez, & des anciens Druydes, Lemanus fils de Paris, aussi Monarque des Gaules, la fit rebâtir, & changea son premier titre en celuy de *Lemanum*, que quelques-uns tiennent & maintiennent devoir estre écrit en François *Lemans*, par un seul mot de deux syllabes, & non le *Mans*. Ainsi l'écrit l'Autheur du dystique qui la met en les quatre citez rouges. LeMans

Bourges, Lion, Lemans, avec Limoges.
Furent jadis les quatre villes rouges.

Et celuy qui a fait le Poëme de l'origine des Manſeaux en parle en cette ſorte.

Quis dederit nomen, quis mœnia cinxerit vrbi
Quam Cenomanus habet, jam reſerare velim:
Enituit quondam claro ſplendore Lemanum
Vrbs antiqua, potens mœnibus, ampla viris,
Nomen ab illuſtri Celtarum principe ductum eſt,
Stirpe ſatus Paridis voce Lemanus erat.

Mais quant à l'origine du nom *Cenomani*, que les Latins leur donnent, on en parle un peu plus diverſement: Le Poëte ſuſdit & Annius de Viterbe, le derivent d'un Cidnus, lequel habitoit anciennement le territoire de Geneve, dit pour lors Ligurie, & content que de luy ils furent premierement appellez Cidnomans & depuis Cenomans: nonobſtant que leur ville ait retenu ſon ancien nom parmy nous.

Non tamen in vulgus ſparſit nova dictio vires,
Sed veterem retinet Gallica lingua ſonum.
Hactenus vrbs etenim vulgari voce Lemanum
Dicitur, autori gloria priſca manet,
Delectatus enim placida regione Lemanus
Turribus extructis mœnia firma locat,
Amplior hujus erat, quàm nunc eſt ambitus vrbis:
Prævalida ex rubeis quatuor vna fuit,
Vrbs inter primas quondam numerata potentes
Vrbs generoſa viris, vrbs ſpatioſa loco.

D'autres qui ne peuvent ſouffrir que les Gaulés faſſent trophée de telles dépoüilles eſtrangeres, contre-quarrent cette opinion d'une conſideration plus vray-ſemblable: que les Manſeaux ayans eu jadis guerre contre les Senois ou Senonois autre peuple, paſſerent en la Gaule, & qu'aprés pluſieurs pertes de coſté & d'autre, s'eſtans enfin laiſſez porter à une concluſion de paix à la charge que leurs enne-

mis viendroient habiter parmy eux, de cét assemblage fut produit le nom commun *Senomani*, que pour cela ils soûtiennent devoir estre écrit par un S. & nom par un C. voire asseurent que vrayement on le pratiquoit ainsi aux anciennes monnoyes, & qu'il se trouve encore en quelques precieux restes d'antiquité, comme au Chasteau de Gué, où s'estend cét écrit gravé sur une vieille Sepulture.

L. A. Maino. Eq. ob ejus Merita Plebs Vrbana Senoman. D.

Mais quoy qu'il en soit (car il est difficile d'esclairer le doute qui balance les jugemens en ce sujet) si est-il veritable que la ville du Mans est tres-antique, & qu'elle a mesme autrefois esté quelque plus grande chose qu'elle n'est pas maintenant. Elle fut convertie & faite Chrestienne par saint Iulian premier Evesque d'icelle, & à l'honneur duquel est dediée dis-je l'Eglise Cathedrale de saint Iulian, que quelques-uns ozent dire avoir esté ce Simon le lepreux chez lequel soupoit Nostre-Seigneur, lors que la Magdelaine vint se prosterner à ses pieds. D'autres, qui est la plus saine opinion, croyent que ce fut un Citoyen Romain de noble famille, que saint Clement envoya là pour prescher le Christianisme, & que Defensor Gouverneur de ce païs pour les Romains, ayant esté baptisé par luy avec toute sa famille, luy donna sa maison pour en faire un Temple, qui est aujourd'huy la nef de l'Eglise Cathedrale, aux piliers de laquelle se remarquent encore quelques vieilles armoiries de Crapauts, & sur le portail les marques & vestiges du Palais Royal de ce Prince.

En cette Eglise nos Rois sont reputez Chanoines par le seul titre de leur Couronne: &

en icelle fut baptisé Henry II. Roy d'Angleterre & fils de Geoffroy Comte du Maine, l'an 1033. veille de Pasques. Ie dis Comte du Maine, parce que ce païs a jadis eu des Comtes particuliers aussi bien que la Touraine & l'Anjou, si mieux on n'aime dire que les Comtes d'Anjou estoient aussi Comtes de Touraine & du Maine : Et Iean surnommé Sansterre oncle d'Artus Duc de Bretagne, ayant esté condamné sous le regne de Philippes Auguste comme ennemy de la Couronne de France, ses terres mouvantes en souveraineté d'icelle, furent confisquées au Roy & à ladite Couronne, à laquelle par cette condamnation vindrent les susdites Comtez d'Anjou, Touraine & le Maine, avec celle de Poictou, partie par force & partie par composition.

Cette Cité au reste est un des anciens Bailliages du Parlement de Paris, & depuis Henry II. siege de Presidiaux pour les païs du Maine & villes qui en dépendent, comme Chasteau du Loir, Laval ancienne Comté, possedée maintenant par le Seigneur de la Trimoüille. Beaumont, sainte Susane : Mayenne Iuhel, ancien patrimoine du Seigneur Iuhel, qui vivoit durant le Roy Philippes Auguste depuis faite Marquisat, & enfin aujourd'huy Duché appartenant à l'illustre maison de Guise, ainsi dite peut-estre de la riviere *Meduana*, que nous appellons Maine & Mayenne, & de laquelle on peut aussi dire que la ville du Mans ait tiré l'origine de son nom moderne, puis encore Sablé & la Ferté-Bernard lieu natal de ce grand Robert Garnier, auquel un chacun donne le prix de Tragedie sans aucun contredit : ce Garnier, dis-je, lequel nous a fait part de huit Tragedies toutes de choix & de

grand poids, de la Portie, de la Cornelie, du Marc-Anthoine, de l'Hippolite, de la Troade, de l'Antigone, des Iuifves, & de Bradamante: Poëmes qui au jugement des plus suffisans esprits trouveront lieu dedans la posterité.

DV PAYS ET DVCHE' D'ANIOV.

De la ville, Siege Presidial & Evesché d'Angers, & des autres villes qui en dépendent.

CHAPITRE PREMIER.

Païs d'Anjou.

AV païs du Maine adhere celuy d'Anjou que les vieux Latins appellent *Ande* d'un nom commun aux Angevins, & à Angers leur ville capitale. Païs en quelques endroits aplany en plate campagne, couvert de bois & de forests, en d'autres relevé en montagnes & colines chargées de vignobles tres-exquis & estimez par toute la France, & par tout arrousé d'un grand nombre de rivieres, fontaines, estangs, marais & ruisseaux, que quelques-uns ont en opinion qu'il avoit tiré delà la premiere excellence de son origine, & que de

On conte plus de 40. rivieres au païs d'Angers.

l'abondance des eaux que les Guyennois appellent Aignes, on luy avoit premierement imposé le nom d'Aiquade, & depuis celuy d'Andegave, par corruption de langage. Mais je ne puis donner creance à cette vaine rencontre, non plus qu'à celle que l'Annaliste d'Anjou a puisé dans les profondes ruines de Troie, faisant un Ajax fils de Telamon assez connu chez les Poëtes, Autheur & premier ancestre des Angevins: & ce par le moyen des Angions (ainsi forge-t-il le nom de ceux de la suite) lesquels aprés sa mort il dit estre venus en Gaule chercher nouvelle habitation, & avoir planté leurs pavillons au païs d'Anjou, voire estably leur demeure en la ville d'Andes, bâtie par les anciens Gaulois du temps du Roy Sarron ou Sarton fils de Magus, que non seulement ils embellirent & agrandirent de nouveaux édifices, mais aussi que de leur nom ils surnommerent Angers, & Angevins les habitans d'icelle, & de toute la contrée.

Angers

C'est la verité *qu'Andes* ou *Andus* est l'ancien nom que cette belle & grande ville que nous appellons aujourd'huy Angers partageoit jadis avec le peuple de tout le territoire Angevin: & est encore vray-semblable qu'elle ait esté bâtie par les habitans de ce païs, puisque mesme le Poëte Apollinus le témoigne en quelque endroit. Mais que les Troyens dits Angions l'ayent jamais habitée, & en icelle laissé le vestige & la memoire de leur nom: ce sont frivoles & rapports fabuleux desquels je fais mesme juges les Lecteurs. Cesar en fait toûjours mention sous le nom d'Andes, comme à la fin du livre second de ses Commentaires de la guerre des Gaules, au commencement du troisiéme & du septiéme, & vers

le milieu du huitiéme, où particulierement il montre que les Angevins sous la conduite de Domnaque leur chef, auoient assiegé Limoges, & que depuis Fabius en tailla douze mille en pieces. Lucain aussi décrivant l'assiette de cette ville en dit ces paroles.

In ripis Meduanatuis, marcere perusus.
Andus, jam placida Ligeris recreatur ab unda.

Et de ce mot il est certain qu'entre nous a esté formé celuy d'Angers & d'Angevins, avec changement de quelques lettres : Voire est considerable que tous lieux mentiõnez en Cesar il y en a beaucoup desquels on ne peut faire doute, partie qui ont gardé leur ancienne appellation jusques à aujourd'huy, comme *Parisij*, *Carnutes* pour les Parisiens & Chartrains, partie qui en sont du tout eslongnez, & toutefois on n'en fait point de difficulté, à sçavoir *Helvetij* pour les Suisses, *Nervij* pour ceux de Tournay, & d'autres qui tiennent le milieu, comme *Hedui*, Autun : *Andes*, Angers & Angevins.

Or a esté la ville d'Angers aprés sa sujettion au peuple Romain, diversement embellie & accreuë à diverses reprises, voire eslevée d'âge en âge à une si haute splendeur, qu'enfin elle a merité le noble & glorieux appanage de l'un des enfans puisnez de nos Rois. Cesar estant és Gaules y mit hiverner de ses Legions, & tient-on communément que ce fut luy qui fit bastir à une lieuë de là les Ponts de Cée, que pour cela quelques-uns ont appellez *Pontes Cæsaris*, en Latin encore qu'il y en ait d'autres qui n'approuvent pas cette opinion ; & maintiennent que Sée par une S. signifie *stagnum* ou estang en Allemand, & que les Ponts de Sée sont ainsi nommez à cause

Ponts de Cée.

que la riviere de Loire semble là s'arrester en façon d'estang, comme qui diroit *Pontes stagni*, ou *stagnantis Ligeris*. Mais je voy moins de sujet d'aller chercher les étymologies de nos noms dans le profond des Allemagnes, que de dire la plus commune opinion, veu mesme que les Preteurs Romains qui en eurent depuis la reserve & le gouvernement, firent bâtir un Theatre hors des murailles, dont restent encore quelques marques & vestiges au lieu qu'on appelle maintenant Grohan, pour donner plaisir au peuple & luy rendre agreable la memoire des Cesars: ce qui est assez témoigné par quelques medailles que l'on y a trouvées portans sur le revers les noms & faces d'aucuns d'entr'eux.

Saint Iulian envoyé és Gaules par le Pape Sixte, dressa cette ville au modelle de la Religion Chrestienne, & se retirant au Mans luy laissa pour Evesque un nommé Defensor, que la pieté a depuis remis entre les bien-heureux. Trut ce Defensor lequel y dedia la premiere Eglise au nom de saint Pierre pour estre le siege ordinaire de luy & de ses successeurs: comme depuis y en ont esté fondées plusieurs de siecle en siecle, tant Collegiales que Parroisses, saint Maurice aujourd'huy la Cathedrale, en laquelle nos Rois sont aussi reputez Chanoines par le seul titre de leur Couronne: saint Martin Royal, saint Maurille, saint Mambeuf, saint Iean, saint Iulien qui estoit jadis l'Abbaye saint Lezin, & les deux Abbayes de saint Aubin & de Toussaints, saint Michel du Tertre, saint Michel de la Palu, saint Denis, saint Ouvron, saint Aignan, sainte Croix fondée par saint Lezin, quatorziéme Evesque d'Angers, les Convents des Iacobins

& Cordeliers, l'Abbaye saint Serge hors les murs, la Chappelle de saint Sauveur fondée pour remarque & memoire d'une bataille gagnée par les Angevins sur le Seigneur de saint Sauueur qui estoit venu avec les Normands mettre le siege devant la ville: Saint Lau Eglise Collegiale de Chanoine & Parroisse hors les murs, & proche de la Balmette maison de Cordeliers, fondée par René Roy de Sicile, que ces années passées les Recolets s'estans efforcez de reformer, donnerent argument d'une celebre Plaidoirie au Parlement, par laquelle furent confirmez les anciens Religieux en leur possession: la Trinité, les Religieuses de Nostre-Dame de Sous-terre, dites de Ronceray, fondée par les premiers Comtes d'Anjou, saint Laurens l'Hospital saint Iean, des Convents des Ordres des Carmes & Augustins, & jadis les Religieux qu'on nommoit des Sacs & de la Penitence, la Chappelle saint Lazare. la Parroisse saint André, où se voyent dépeins quelques Comtes d'Anjou, la Parroisse saint Iacques, & de plus fraische memoire les Capucins desquels nôtre grand Roy Henry IV. assit la premiere pierre, afin de rendre par la sa pieté plus recommandable aux siecles futurs.

Quant au Chasteau, place tres forte & ancienne, les uns en attribuent la fondation aux Princes Angevins Rois d'Angleterre, les autres aux premiers Comtes & Gouuerneurs d'Angers. Desquels pource que d'eux est pourveu ce qui a plus éclairé le lustre de cette noble Cité, ce qui se peut dire encore de plus ancien & de plus veritable, est qu'environ l'an huict cens septante, Robert surnommé le Fort Marquis de France, au temps du Roy

Charles le Chauve fut le premier Comte d'Anjou plus authorisé & noté par les histoires, duquel est descenduë la race des Rois de France, qui dure jusques à ce jourd'huy. Car il fut pere d'Eude qui fut Roy de France, & de ce Robert qui querellant le Royaume contre Charles le Simple fut tué prés de Soissons. Robert pere de Hugues le grand, Comte de Paris & d'Angers, & Hugue le grand, pere de Hugue Capet que les Estats de la France porterent à l'Estat souverain, & duquel est sortie la troisiéme lignée de nos Rois.

Il y avoit aussi dessors un autre Seigneur appellé Ingerger, dont la posterité par donation des Rois emporta finalement la Comté d'Anjou. Et de luy descendoit ce brave & vaillant Comte Geofroy Grisegonnelle, qui secourut Hugue Capet en ses affaires.

Ce Geofroy Grisegonnelle eut un fils nommé Foulques, premier du nom, lequel alla jusques en Ierusalem, pour là se faire foüetter à deux de ses valets, la corde au col, devant le Sepulchre de nostre Seigneur. Foulques eut Geoffroy surnommé Martel, à cause de ses forces admirables, & qui n'ayant aucuns enfans laissa la Comté d'Anjou à Geofroy le Barbu son nepveu, lequel mourant aussi sans hoirs procréez de son corps, Foulques deuxiéme du nom, surnommé Rechin, ou le rude, son frere, fut Comte d'Anjou, & eut un fils entre autres appellé Foulques qui luy succeda, & fut pareillement Roy de Ierusalem.

De ce Foulques vint Geofroy IV. du nom qui épousa Mahaut fille de Henry I. Roy d'Angleterre, Duc de Normandie, & de leur mariage nâquit Henry II. qui fut Roy d'Angleterre, Duc de Normandie & de Guyenne,

Comte

Comte d'Anjou, de Touraine & du Maine.

De Henry & de Leonor Ducheſſe de Guyenne, auparavant repudiée par noſtre Roy Louïs le Jeune, naquirent pluſieurs enfans, Henry qui fut couronné Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie: mais mourut avant ſon pere: Richard qui luy ſucceda en ſes Eſtats: Geoffroy Sixiéme du nom qui fut Comte d'Anjou, & de par ſa femme Duc de Bretagne, & Iean qui fut auſſi Roy d'Angleterre & Duc de Normandie.

Geoffroy mourut devant ſon pere Richard, & mourant laiſſa enceinte ſa femme Conſtance, Comteſſe de Bretagne, laquelle quelques mois aprés la mort de ſon mary accoucha d'un fils nommé Artus, qui par le droit de ſon pere devoit ſucceder au Royaume d'Angleterre, par la mort de Richard Cœur de Lion ſon oncle paternel: Mais Iean ſon oncle auſſi paternel, oubliant toute charité & proximité de ſang le precipita dans le profond d'un puits. A cauſe dequoy Philippes Auguſte Roy de France, ſe ſaiſit de toutes les terres que le Roy d'Angleterre tenoit en hommage, fit d'icelles, comme de la Normandie, Guyenne, Anjou, Touraine, Poictou, & le Maine, à luy appartenantes, & confiſquées par crime de félonnie: Et ainſi vint ledit païs & Comté d'Anjou à la Couronne.

Ce fut ce Iean ſurnommé Sans-terre, lequel agrandit la ville d'Angers, tant du coſté d'Orient où elle eſtoit premierement bâtie, que du coſté de l'Occident, où n'avoient encore eſté dreſſez aucuns édifices: ville ſituée ſur un terre penchant vers la riviere du Maine, & que l'on appelle aujourd'huy la premiere ville (en laquelle ſont les places publiques &

marchez de toutes sortes de denrées (à la difference de celle que depuis six cens ans on a bastie sur l'autre bord de Mayenne.

Le Roy S. Louïs, quelques années aprés donna les Comtez d'Anjou & du Maine à Charles son frere, qui fut depuis Roy de Sicile & de Naples, Comte de Provence, & creé Senateur de Rome par le Pape Vrbain l'an 1264. Charles eut un fils nommé Charles comme luy, lequel entr'autres enfans eut une fille mariee à Charles Comte de Valois, frere du Roy Philippes le Bel, & pere du Roy Philippes de Valois. Cette fille fut dotée des Comtez d'Anjou & du Maine, moyennant que ce Charles son mary quittast audit Charles pere de la fille, le droit par elle pretendu aux Royaumes d'Arragon & de Valence. Et fut ladite Comté d'Anjou érigée en Pairie par ledit Roy Philippes le Bel pour ce sien frere Monsieur Charles de France Comte de Valois en Septembre 1297.

Louïs fil. du Roy Iean I. Duc d'Anjou.

Charles Comte de Valois & d'Anjou, donna à son second fils nommé Louïs ladite Comté d'Anjou, mais mourant ledit Louïs sans enfans, elle vint à Philippes de Valois Roy de France son fils aisné, lequel eut Iean Roy de France, & Iean donna au second de ses enfans nommé Louïs, les Comtez d'Anjou & du Maine, & érigea Anjou en Duché.

Vniversité d'Angers fondée l'an 1293.

De ce Louïs premier Duc d'Anjou, vint un autre Louïs, lequel recherchant encore ce qui pouvoit monter la ville capitale de sa Duché à un plus haut estage de grandeur, y érigea cette noble Vniversité de droit, laquelle a continué jusques à nous & en faveur de laquelle il obtint du Roy & du Pape non seulement les privileges & immunitez des Estudians

mais aussi des Conservateurs Royaux, & Apostoliques pour les maintenir en iceux. Vniversité rehaussée depuis de la gloire de trois Colleges, du neuf, de celuy de la porte de fer, & de la Formagerie, puis de la Faculté de Medecine: Vniversité dis-je, laquelle en divers temps nous a produit une infinité de grands personnages. Poyet Chancelier de France, Lazare de Baif pere de ce grand & docte Anthoine, Ioachim du Bellay, l'un de nos meilleurs Poëtes, François Balduin, Eghinard Baron, René Benoist, vivant Curé de saint Eustache à Paris, Pierre Arrault Lieutenant General & Criminel au siege d'Angers, Bodin Advocat au Parlement de Paris, & plusieurs autres que j'obmets afin d'éviter prolixité.

Pour renoüer le fil de mon discours, ce Louïs eut aussi un Louïs, qui mourut sans enfans, & René qui fut Duc d'Anjou & Comte du Maine, & puis Roy de Sicile, comme son pere & son grand pere, & par sa mort lesdites Duché & Comté revindrent à la Couronne par droit de reversion des appanages.

Ce fut ce Duc René, lequel fit bastir le lieu de Reculée prés d'Angers, qui est une maison de plaisance, que quelques-uns estiment avoir esté premierement dite Herculée du nom de ce grand Heros que nos anciens Gaulois honoroient avec tant de respect & de reverence.

Finalement en l'année mil cinq cens soixante-six, Charles Neufiéme donna à Henry son frere (qui a depuis esté Roy sous le nom d'Henry Troisiéme) la Duché d'Anjou pour appanage, & depuis ledit Roy Henry la laissa à François son frere.

Ie pourrois bien aprés l'Eſtat & Gouvernement particulier de tout ce païs luy chercher encore de la gloire de ſes raretez comme de ſes bons vins, & ſur tout de l'ardoiſe qu'il fournit preſque à tout le Royaume pour l'enrichiſſement des édifices; mais je me contenteray de finir par la police & juſtice, leſquelles y ſont auſſi diverſement adminiſtrées, & par un grand nombre d'Officiers & Magiſtrats.

La ville d'Angers eſt Seneſchauſſée & Siege Preſidial, ayant Preſidens, Lieutenant General, Civil, Criminel, dix Conſeillers Royaux & le Greffier: puis ſont les Conſervateurs des droits d'Anjou: les Maiſtres des Eaux & Foreſts, les Eſleus, la Prevoſté & les Quints, toutes Cours ſignalées d'Advocats & Procureurs Royaux, l'Hoſtel & Corps de la Ville gouverné par un Maire & vingt-quatre Eſchevins. La Iuriſdiction des Conſuls pour le fait & trafic de la marchandiſe, la police pour la viſitation des reglemens de la ville, & enfin la monnoye qui a l'F, pour ſa marque, & les gardes de laquelle ſont exempts des ſubſides, ainſi que ceux des autres monnoyes.

Du ſiege Preſidial reſſortiſſent premierement la Seneſchauſſée de la ville, puis les ſieges ſubalternes de Saumur, Beaugé, Beaufort en Valée, Montreüil-Bellay, que quelques-uns diſent Montreüil-bel-œil, Chaſteau Gontier, & autres villes que Chaſtellenies, & Baronnies, comme Chaſteau-neuf, jadis ville cloſe & l'ancien ſiege des Comtes d'Anjou, la Fleſche ancien patrimoine de noſtre Roy, donné ces années paſſées aux Ieſuite pour y baſtir un College & reſidence de leur

Compagnie : Ingrande où il y a une belle foreſt, & Dureſtal de la fondation de Foulques Nerre.

Saumur eſt ville, Chaſteau & Siege Royal, ſur la riviere de Loire, ville remarquable par l'Egliſe de Noſtre-Dame d'Ardilliers, tant renommée par toute la France, & en pluſieurs endroits de la Chreſtienté. Et ville qui a eu pour Gouverneur Philippes de Mornai Seigneur du Pleſſis-Marly, Intendant de la Maiſon & Couronne de Navarre, lequel a pris un ſeul ouvrage, exercé tant de doctes plumes depuis quelques années ? ſeul ouvrage, mais auquel ſans doute pluſieurs Miniſtres ont contribué leurs veilles, leurs études & leurs memoires. Saumur.

Baugé autre Siege Royal, a eſté baſtie par les Comtes d'Anjou, ſur le fleuve Covanon, ou Coveſnon, lequel paſſe auſſi prés la ville de Beaufort en Vallée qui donna nom à la famille de Beaufort conjointe & alliée aux plus grandes maiſons de France, & fut en faveur d'icelle érigée premierement en Vicomté, puis en Comté. Beaugé.

Et pour faire fin, Chaſteau-Gontier, ville Royale, ainſi dite du nom de ſon fondateur, eſt ſituée ſur la riviere de Mayenne, & dépend de la Duché de Beaumont.

Voila en peu de paroles ce que j'ay reconnu plus remarquable en tout le territoire d'Anjou, duquel pour ce qu'on entre en Poictou prés de Moncontour; voyons en auſſi les antiquitez & recherches particulieres.

DV PAYS ET COMTE' DV POICTOV.

De la ville, siege Presidial & Evesché de Poictiers & des autres villes qui en dépendent.

CHAPITRE PREMIER.

LE païs de Poictou est d'une grande estenduë, & riche de toutes sortes de commoditez. Tirant vers le païs d'Angoulmois, son limite est à Refect vers le Limosin à la Vicomté de Bridiers, d'ailleurs à trois lieuës prés de Nantes, & à saint Michel en l'Her. Païs par tout si remply & si bien peuplé, qu'il contient au moins mil deux cens Parroisses distribuées en trois Evesché, Poictiers, Luçon & Millezais. En un mot c'est un païs qui a plus de quatre-vingts grandes lieuës de long en traversant, un païs presque seul en France qui par un glorieux Privilege ne paye point de gabelles, païs composé d'une infinité de bonnes villes, Baronnies & Chastellenies, à la recommandation desquelles est voüé le present Chapitre.

Et pour commencer au chef, il est certain que Poictiers, ville principale & premiere de

toute cette contrée, est tres-antique, mais incertain qui en ont esté les premiers fondateurs. L'opinion de plusieurs François est que ce peuple est une ancienne Colonie des Scythes dits Agathirses, lesquels au dire de Pline, Pomponius & Solin, se peignoient les cheveux & le visage afin de se rendre plus redoutables, & pour ce estoient appellez *Picti*. Que ces Agathirses peints vindrent premierement planter leurs pavillons en la grande Bretagne; où estans multipliez se fit encore cette peuplade, laquelle vint bastir la ville de Poictiers, & l'appella *Pictavis* en Latin, comme qui diroit force peinte. Ridicule opinion, puis que ce peuple est avoüé barbare par tous les anciens Autheurs, & partant ignorant de la langue Latine, laquelle mesme n'estoit point alors, ou n'estoit en telle splendeur, que les estrangers en recherchassent la cõnoissance.

Il y en a d'autres qui pour autoriser cette opinion forgent un Geoffarius surnommé Pictus, Roy de cette contrée, peu aprés la ruine de Troie, & disent que le siege de sa Monarchie estoit à Poictiers, où Turnus Chef d'une bande de Troyens de nouveau habituez de la grande Bretagne le vint assaillir, & en remporta la victoire, non toutefois sans l'acheter au prix de sa vie.

D'autres encores ont écrit que le païs de Poictou fut premierement appellé *Pictavia*, pour ce qu'il est comme peint & couvert d'arbres, prez, vignes, fontaines, rivieres, bois & pasturages. Et que la ville de Poictiers fut dite *Pictavis ab ave picta*, par ce qu'elle fut édifiée au lieu où l'on avoit trouvé un oizeau peint & bigarré de divers plumages.

Finalement l'ignorance en a conduit quel-

ques autres par des chemins si écartez, qu'ils ont ozé dire & maintenir, *que du temps de Cesar la Cité de Poictou eût ce nom, ensemble tout le pays de Poictou à cause d'un ancien Chevalier qui ainsi la nomma* : Ignorance assez convaincuë, par ce que nous alleguerons cy-aprés de Cesar mesme. Comme aussi ce ne sont point les Pictes tant mentionnez chez Ammian Marcelin, Claudian, Sidonius Apollinaris & autres anciens Autheurs, qui en doivent estre estimez fondateurs, ainsi qu'ont pensé quelques-uns. Ils ne vindrent en Occident que l'an quatre-vingts-sept : Domitian tenant l'Empire. Et Iules Cesar, qui vivoit long-temps auparauant, fait honorablement mention des Poictevins en ses Commentaires ; voire les honore par tout de marques visibles & veritables de grandeur & autorité parmy les autres peuples de la Gaule. Au livre 3. il dit qu'il donna à l'adolescent D. Brutus la charge de sa flotte & des Navires Gaulois, qu'il avoit ordonné aux Poictevins, Xaintongeois & autres païs obeïssans. Ioint qu'il les appelle *Pictones* & non *Pictos*. Au livre 7. Vercingentorix tire le Poictou à sa ligue avec ceux de Sens & de Paris. Plus bas il les cottise à chacun huit mille hommes également. Et Lucain en dit encore ce vers.

Pictones immunes subigunt sua rura.

Quant à moy donc comme je ne doute aucunement que ce ne soient les Pictons ou Poictevins qui ayent basty la ville de Poictiers, aussi ne fais-je aucune difficulté de croire que ce fussent vrais Gaulois, & originaires Citoyens de ce territoire, attendu mesme ce que dit Isidore au chap. 1. du 6. liv. de ses Etymologies, que *Poictiers, Arles & Narbonne ont*

esté edifiées par leurs propres habitans. Mais est à noter que Ptolomée semble appeller cette ville *Augustoritum*, en ces paroles, *les parties qui sont en l'Aquitaine les plus Septentrionales, & prés de la Mer, sont les Pictons, la Cité desquels est Augustoritum.* Nom different de celuy du peuple, mais par une façon jadis fort commune en Gaule, & à l'exemple de laquelle Cesar a mis *Lutetia*, la ville capitale des Parisiens, *Avaricum* des Berruiers, *Durocortorum* des Remois. Car comme depuis ces villes ont pris les noms de leurs peuples, aussi a esté cette *Augustoritum* nommée *Pictavium*, que nous appellons maintenant Poictiers du nom des anciens Pictons ou Poictevins.

Cette contrée ayant esté assuiettie à l'obeïssance du peuple Romain, comme toutes les autres de la Gaule, Clodius sixiéme Empereur passant en Angleterre, employa le service de la Noblesse Poictevine en son voyage, & tient-on que pour recompense il leur donna licence & permission de réedifier leur ville capitale sur ce tertre tourné vers l'Angoulmois & joignant la riviere du Clain, où de present elle est située : au lieu que lors elle estoit à une lieuë prés de Chastelleraud, où se voyent encore quelques vieilles murailles qu'on appelle le vieil Poictiers, & où Adon Archevesque de Vienne écrit que Carloman & Pepin partagerent ensemble le Royaume de France, lors qu'ils alloient contre Hunaud Duc d'Aquitaine, Voila comme Poictiers fut bastie & rebastie : voyons comme elle fut enrichie d'une infinité de beaux & superbes édifices, & comme son lustre fut rehaussé de siecle en siecle.

C'est une opinion commune que durant

l'Empire de Neron, saint Marcial, parent de saint Estienne premier martyr, & celuy qui avoit les cinq pains & deux poissons que nostre Seigneur multiplia au desert, envoyé en Guyenne par saint Pierre, vint en cette nouvelle ville, dont il convertit les habitans à la foy Chrestienne: Et dit son histoire, *Que les Poictevins furent plus faciles & aisez à prendre le Sacrement de Baptesme que les autres nations de Guyenne.*

Eglise saint Pierre de Poictiers pourquoy & par qui bâtie.

Ce fut ce S. Personnage lequel y assit aussi la premiere pierre de l'Eglise Cathedrale dediée à l'honneur de saint Pierre. Et ce par un avertissement divin que l'histoire d'Aquitaine raconte, en ces paroles : *L'an de nostre salut 70. à conter de la Nativité de Iesus selon Eusebe, Neron envieux des mœurs & vertus de saint Pierre & saint Paul, & de ce qu'ils estoient en tres-grande estime à Rome, fit mourir ces deux saints Apostres, scavoir est S. Pierre en Croix la teste contre bas, & fit décapiter S. Paul le tout en un jour: auquel jour S. Marcial prescheoit publiquement en la ville de Poictiers au lieu où de present est l'Eglise Cathedrale, & en faisant sa predication fut oüie une voix qui dit:* Marcial, je suis ton Maistre Iesus, qui te notifie, que ce jourd'huy mon bien aimé Apostre Pierre a esté crucifié pour mon nom à Rome, & veux qu'a l'honneur de luy, & commemoration de son martyre, tu fasse icy une Eglise, *laquelle fut incontinent commencée par S. Marcial, dédiée & sacrée au pur sang de S. Pierre comme nostre Seigneur Iesus-Christ avoit commandé.*

Premier Evesque de Poictiers.

Ce ne fut pas toutefois S. Marcial; qui fut premier Evesque de Poictiers : cette dignité n'y fut établie qu'un peu devant l'an 279. à cause des persecutions, & y fut premiere-

ment ordonné un Nictarius ou Victorius homme docte, duquel fait mention saint Hierôme. A cettuy-cy succeda Liberius Tupianus, & à Tupianus S. Agon, duquel ne reste autre memoire à Poictiers que les precieuses remarques d'une Chappelle consacrée a son nom. Aprés saint Agon vint Hildipianus, puis Iustinus, & à sa suitte Bellator, & Aliphius sous lequel fut bâtie l'Eglise du glorieux S. Pierre le Puellier, il y a eu un grand nombre de pucelles qui s'y rendirent Religieuses incontinent aprés sa fondation, & une portion de la vraye Croix trouvée par sainte Helene mise en icelle par sainte Loubete.

Le neufiéme fut Paseence auquel enfin succeda le grand saint Hilaire ce fameux ennemy de l'heresie Arrienne, lequel estant *en un Concile à Rome*, disent les paroles de l'Annaliste de Guyenne, *ne voulant celer l'honneur de son Eglise de Poictiers, dont il estoit Evesque, manifesta l'histoire de la fondation d'icelle* (faite par saint Martial il y avoit bien trois cens ans comme j'ay dit n'aguere) *& par ce moyen luy fut donnée une des barbes de S. Pierre qui repose en icelle Eglise en la maistresse Chasse.* Histoire témoignée par une ancienne charte & instrument authentique qui est au tresor de ladite Eglise, recitée par Bernardus Guidonois au commencement de son Catalogue des Papes où il parle de S. Pierre, & depuis encore *approuvée par un miracle, que Dieu fit en l'Eglise S. Hilaire le grand de Poictiers en la guerison d'un paralytique qui estoit allé se recommander aux prieres d S. Hilaire parce qu'en ladite Eglise estoient là souvent faits plusieurs beaux & grands miracles, Il entra en ladite Eglise Cathedrale où lors estoit ladite Chasse,*

& où estoient les hardes de saint Pierre, entra en l'Eglise, & le Paralitique fut guery. Ceux du College saint Hilaire attribuerent ce miracle à saint Hilaire, par revelation faite au Paralitique, fut trouvé que saint Pierre en estoit la cause.

Du temps de ce saint personnage on dit que prit origine la fondation de l'Eglise dite nôtre-Dame la grande, à Poictiers: de ce qu'un jeune homme débauché, logé en cét endroit, ayant recouvré une garce, & luy ayant d'arrivée demandé son nom, qui estoit Marie, se sentit si viuement épris de Religion & de respect de ce nom sacré saint de la Vierge, mere de N. Sauveur, que non seulement il la chassa soudain, mais en amenda tout le reste de sa vie: qu'en consideration de ce miracle il fut bâty en la place où estoit la maison de ce jeune homme une Chappelle au nom de N. Dame, & depuis l'Eglise que nous y voyons, où sont Chanoines seculiers.

Ce fut ce glorieux Prelat lequel *fit faire audit Poictiers*, (j'use librement des paroles de l'Annaliste, pource qu'elle ressentent mesme l'antiquité) *un logis de petite structure, & en iceluy une petite Chappelle qu'il dédia à Dieu au nom de S. Iean & S. Paul nouvellement martyrisez*, par la persecution de Iulian l'Apostat: *En ensuivant l'vsance de la primitive Eglise qui estoit que si & quand aucun Chrestien édifioit Eglise & la dédioit à Dieu, convenoit la faire au nom du martyr, prochain predecedé, & depuis de la Chappelle a esté faite une belle Abbaye de Religieux de l'Ordre de S. Augustin qu'on appelle à present S. Hilaire de la Celle, parce que saint Hilaire faisoit sa demeurance en ladite maison en laquelle estoit ladite Chappelle, & y decedo-*

Eglises bastiés par S. Hilaire.

Abbaye de S. Hilaire de la Celle

Ainſi fit en meſme temps édifier hors des murailles de ladite ville ladite Egliſe ſaint Iean & ſaint Paul, où furent enſepulturez, ſes épouſe & fille, & tantoſt aprés en fit une Abbaye qu'il dota. Depuis a eſté augmentée & reédifiée par le Roy de France, aprés pluſieurs ruines, & de preſent y a Doyen, Treſorier & Chanoines, dont les Prebendes ſont de grand revenu, & eſt appellée l'Egliſe ſaint Hilaire le grand, & ont les ſuppoſts d'iceluy bourg, juſtice haute, moyenne & baſſe audit bourg, qui de preſent eſt enſemble & ladite Egliſe au dedans de ladite ville. Egliſe Colle. giale de ſaint Hilaire. Egliſe de laquelle meſme encore nos Rois ſont reputez premiers Chanoines par le ſeul titre de leur Couronne.

Voilà les premiers embelliſſemens : & les plus inſignes ornemens de la ville de Poictiers: mais ce qui ſuit leur oſtera peut eſtre quelque peu de leur luſtre & de leur ſplendeur.

L'an quatre cens dix les Vandales avec leur Roy Crocus ſortans des Iſles Gothiques paſſerent en Germanie, & de Germanie és Gaules, où entre pluſieurs marques qu'ils y laiſſerent de leurs grandes cruautez, détruiſirent & pillerent une partie de la ville de Poictiers, & meſmement l'Egliſe de ſaint Hilaire. Poictiers détruit.

Deux ans aprés les Viſigots s'emparerent non ſeulement de Poictiers : mais de toute la Guyenne, & la tindrent & poſſederent ſous ſix Rois quatre-vingts quatre ans, & juſques en l'an de nôtre Seigneur 509. qu'ils furent chaſſez par Clovis premier de nos Rois Chreſtiens.

L'an 638. Dagobert allant par toutes les villes de ſon Royaume, ſous couleur & pretexte de faire juſtice, les deſpoüilla de tout Egliſe S. Hilaire pillée par Dagobert.

ce de plus beau, de plus precieux & de plus excellent, qu'il y trouva, & le prit par force. Mesme dégarnissant toutes les Eglises pour en orner & enrichir celle de saint Denis, comme si toutes les richesses de France eussent esté deuës à cette seule Abbaye, il prit entr'autres de l'Eglise de saint Hilaire de Poictiers le corps dudit saint Hilaire, deux portes de bronze d'une valeur & artifice inestimable, & un vase porphirin servant de Baptistaire, *lesquels il fit porter par mer à saint Denis, mais l'une des portes se perdit sur la mer*, disent les paroles de l'Histoire. Et pource que toûjours ceux qui font mal, couvrent & pallient leur mal fait d'une raison bonne en apparence, qui semble estre une juste cause, il disoit qu'il avoit pris à Poictiers tous les susdits ornemens d'Eglise, pource que ceux de ladite ville s'estoient rebellez contre luy, & que par droit de guerre tous les biens d'vne ville rebelle sont acquis & confisquez au Prince.

Depuis sous Charles le Chauve commencerent les Ducs de Guyenne & Comtes de Poictou, lesquels releverent en quelques-unes des ruines de cette ville, & en surhaussérent l'excellence de quelques ouvrages de riche étoffe.

Environ l'an de nostre salut 980. Alix femme de Guillaume III. fils de Guillaume II. dit Teste d'étoupe. Duc de Guyenne & Comte de Poictou *fit reédifier l'Eglise & Monastere de S. Pierre le Puellier* long-temps auparavant détruite par les Huns sous la conduite d'Atila, *où elle mit certain nombre de Chanoines, & Chappellains, & pour mettre les pucelles & Religieuses qui avoient accoûtumé de toute*

Abbaye de la Trinité.

ancienneté estre audit Monastere, en fit faire un autre assez prés d'iceluy, qu'on appelle de present l'Abbaye de la Trinité qui est un notable Monastere de Religieuses. Et en l'an 1140. Gilbert de la Porrée lors Evesque de Poictiers, Geofroy Archevesque de Bordeaux & Bernard Evesque de Xaintes firent ouverture de l'Autel, où avoit esté enfermée cette piece de la vraye croix que Sainte Loubete avoit portée à Poictiers, *pour en mettre hors ladite vraye Croix, ce qui fut fait en grande solennité, & où plusieurs grands miracles furent faits, puis fut enchassée richement en la Chasse où elle est de present montrée.*

La Comtesse Agnes, fit édifier audit Poictiers une autre Eglise au nom de saint Nicolas qui est Prieuré. Et auparavant l'Evesque Frotaire y avoit aussi fondé l'Abbaye saint Cyprian sur les ruines d'une autre vieille Eglise dediée à l'honneur de N. Dame. Abbaye de saint Cyprian.

Guillaume VII. du nom Comte de Poictou, fit bâtir le Palais où se tiennent maintenant les plaids de la Seneschaussée, & enrichit l'Abbaye de Monstier-neuf és faux-bourgs où il fut enterré l'an 1086. Palais de Poictiers par qui bâty.

A Guillaume VIII. succeda Guillaume IX. tenu pour premier autheur des Guillemins, lequel porta les dix ou douze derniers ans de sa vie, continuellement, un corps de cuiraſſe sous un habit de Religieux par penitence, & fut pere de cette Alienor qui transmit la Duché de Guyenne, avec la Comté de Poictou, premierement en la maison de France: puis en celle d'Angleterre: mais par la felonnie de Iean son fils, dit Sans terre, frere & successeur de Richard qui les avoit euës en appanage de Henry son pere Roy d'Angleterre, mary

de ladite Alienor, elles furent saisies par Philippes Auguste, & reünies à la Couronne. Saint Loüis redonna depuis la Comté de Poictou avec celle d'Auvergne à son frere Alphonse, & en sa faveur l'érigea en Duché, comme témoigne le sieur de Ioinville qui vivoit lors.

Or Alphonse mourant sans heritiers mâles, par arrest qui fut ordonné du consentement de tous les Pairs, contre le Roy de Sicile, qui estoit toutefois le plus proche habile à luy succeder, à prendre les choses selon la commune loy des successions, lesdites Comtez furent encore reünies à la Couronne.

Loüis Hutin appanagea derechef son frere Philippes de France, dit le Long, de la Comté de Poictou, qu'il érigea pour luy en Pairie, en Aoust 1315. Et a encore esté depuis cette Comté querellée par Edoüard troisiéme Roy d'Angleterre avec tout le Royaume contre nostre Philippe de Valois. Iean premier par un procez qui a tant cousté à la France, & duquel vindrent ces deux mal-heureuses journées de Crecy & de Poictiers, esquelles fut presque défaite & saccagée toute la noblesse Françoise: celle de Crecy, sous Philippes de Valois de laquelle j'ay parlé en son lieu, & l'autre à quatre jets de pierre ou environ prés de Poictiers, és champs qui s'appellent Beauvoir, & Maupertuis où le Roy Iean fut pris. Le Roy Charles V. donna encore depuis à Iean Duc de Berry son frere ladite Comté du païs de Poictou, & ses appartenances, dont certain temps aprés il receut les hommages.

Iournée de Poictiers.

Finalement elle fut annexée à perpetuité à la Couronne, au mois de Iuillet 1436. par

lé Roy Charles VII. lequel cinq ans auparavant y avoit étably cette celebre Vniversité de Droit qui fut depuis autorisée par les Bulles du Pape Eugene IV. & qui s'y est maintenuë florissante jusques à nous.

Vniversité de Poitiers.

Ce ne seroit jamais fait, si je voulois icy rapporter tout ce qui recommande cette belle & grande Ville. I'ay fait voir cy-dessus les fondations & singularitez des Eglises plus remarquables, outre lesquelles sont encore celles de Saint Antoine, de S. Greg. Paroisse, de S. Triaise, de la Resurrection, de S. Palesne, & autres Paroisses, les Convents des Augustins, Iacobins, Cordeliers & Carmes, de S. Porchaire, Prieuré & Paroisse, de S. Astril Paroisse, de Sainte Croix Abbaye, de Sainte Radegonde, Eglise Collegiale & Paroisse de Saint Sabin, Saint Didier, Saint Michel, Saint Cybard, & Saint Germain Paroisses, & l'Hostel Dieu des malades. I'ajoûteray pour marque de grande antiquité ce que dit encore l'Annaliste, que *la commune renommée de Poitiers fait bruit d'un Palais, lequel y fut autrefois edifié, appellé le Palais Galien, & des Arennes, dont on peut conjecturer par les vestiges, qui encore apparoissent que ce fut un Palais somptueux & de grande structure: mais je n'ay trouvé absolument qui l'a fait faire: toutesfois on pourroit dire qu'il fut fait du temps que Galienus estoit Empereur de Rome, qui fut l'an de salut 257. & aussi le Palais Galien de Bordeaux. Car les somptueux édifices qu'on faisoit és Villes, regions & Provinces estans sous l'Empire Romain, prenoient communément leur nom des Empereurs qui lors estoient. Et ledit Galienus tint son Empire en Aquitaine, comme il appert par l'Histoire & Legende de Monsieur S. Clair qui fut mar-*

Palais Galien de Poitiers.

tyrisé sous sondit Empire. Et quant au lieu des Arenes qui est joignant ledit Palais, c'estoit le lieu pour faire joustes & tournois. Et pour l'entendre est à présupposer que les Romains eurent les exercices & discipline militaire, comme le recite Blondus, & avoient places sablonneuses qu'ils appelloient Arenes, & prés d'elles, cavernes & fosses voûtées, où ils incarceroient les Lyons, Leopars, Ours, & autres bestes cruelles, contre lesquelles [a] les gens qu'on vouloit envoyer en guerre qu'ils appelloient Gladiateurs se combattoient sur l'Arene, c'est à dire sur le sable, tant pour le passe-temps des Princes que pour les rendre plus hardis en guerre, dont Suetone parle en la vie de l'Empereur Auguste: Et voit-on encore és Arenes dudit Poitiers les vestiges desdites cavernes & prisons sous terre. Et au regard des grands arceaux qu'on voit hors la ville de Poitiers répondans à ce Palais, c'estoient conduits, & canals pour faire distiller & venir l'eau de quelque fontaine en iceluy Palais. Iusques icy sont les paroles de l'Annaliste.

Arenes de Poitiers.

[a] C'estoient plûtost gens cõdamnez aux bestes par Iustice, ou qui pour argent cõbattoiẽt ainsi au mépris de leur vie pour donner passe temps aux Princes & grands Seigneurs.

Et n'est pas chose qu'il faille passer sous silence, puisque l'occasion se presente qu'en la petite Ville de Doüay, qui est des appartenances mesmes de Poitou, se void aussi un Theatre presque en son entier, qu'on tient avoir esté bâty par les Romains, & dont le docte Lipsius a representé le plan en son livre des Amphitheatres. Là vous remarquerez des voûtes & grotes fouterraines, fort artistement élabourées, & à l'entrée de ces voûtes un puits tres-profond. Son étenduë n'est que de cent soixante pas en rond, mais tellement composée, qu'elle est capable de tenir plus de quinze mille personnes sans que l'un empéche que ce qui

Theatre de Doüay.

se fait au milieu, ne repasse devant les yeux de l'autre. Et s'y sont depuis douze ans representez des Tragedies, Comedies, & autres jeux, où l'on couroit de tous les coings du voisinage & du milieu.

Reste de voir la Iustice & Police de ce païs tant pour les causes Civiles & Criminelles, que pour le Domaine du Roy: car de ce qui s'y est passé pendant les troubles sortis de l'Angleterre, & des familles Protestantes, je n'ay loisir d'en rien dire pour le present.

Gregoire de Tours dit, que Childebert Roy de France, envoya Florentin Maire, & Romulfe Comte de son Palais en Poitou, pour lever les deniers que le Roy avoit accoûtumé de prendre sur ses sujets.

Et du temps de Charlemagne y furent envoyés des Comtes, comme aux autres Provinces, pour administrer la Iustice: puis des Seneschaux qui tenoient leurs assises de Prevôté en Prevôté: Finalement la Seneschaussée a esté arrestée dans Poitiers, comme aussi le Bureau des Finances; l'Eschevinage & la Presidialité avec Lieutenans General, Civil & Particulier, Enquesteur, vingt-huit Conseillers, le Conservateur des privileges de l'Vniversité, Advocat & Procureur du Roy, & autres tels Officiers qu'on void aujourd'huy en semblables Sieges.

Ie ne veux pas oublier que l'an mille quatre cent quinze, regnant encore Charles VI. le Dauphin ayant recueilly ses forces aprés l'entrée de l'Isle-Adam dans Paris, ordonna pour le fait de la Iustice un Parlement dans Poitiers, Presidens & Conseillers: C'est à sçavoir de ceux qui en la désolation presente s'estoient sauvez par la fuite. Et lors fut advisé pour le commencement, que les causes des grands jours de

Berry, Auvergne, & Poitou, seroient les premieres expediées. Gardans au demeurant tout le stile de la Cour de Parlement de Paris. Pareillement évoqua-t-on toutes les causes qui estoient pendantes à Paris, au moins celles qui estoient des païs obeïssans au Dauphin, lequel prit desiors le titre de Regent en France. Mais les Anglois ayans esté chassez de Paris en l'an 1439. Ce Parlement fut aussi rétably au Palais Royal, en cét Auguste domicile de la Themis Françoise.

Depuis on a encore plusieurs fois mis en deliberation & conseil de faire un nouveau Parlement à Poitiers, tout ainsi que cette mesme deliberation avoit autresfois esté mise en avant sous le regne de Charles VII. mais ç'a esté sans effet.

Aujourd'huy, de la Presidialité de Poitiers ressortent les Iustices Royales de Niort, Ville marchande & remarquable en belles Foires, Fontenay le Comte Chef du bas-Poitou, Montmorillon, Lusignan, & Sivray: puis les Villes de Partenay, Mesle, Chastelleraud, la basse Marche, le Dorat, & saint Maixant. Parlons plus particulierement de celles où se voyent quelques singularitez.

De la Ville & Duché de Chastelleraud.

CHAPITRE II.

LA Ville de Chastelleraud située prés la riviere de Vienne, est limitée d'un costé de la Garenne du Roy, n'est pas moderne. Elle estoit long-temps devant le regne du grand Clovis

premier de nos Rois Chrestiens : Ce fut à une petite lieuë d'icelle, qu'une Biche servit de guide à ses soldats pour passer contre Alaric, Roy des Gots. Car comme la riviere fut si débordée de l'inondation des eaux, que son armée ne peût passer au lieu où de present est le port de Senon, ce vaillant Prince nouvellement marqué de charactere Chrestien étant en grande détresse de ce retardement, se mit en devote oraison, par laquelle il supplioit Dieu de luy faire un seul passage : Oraison qu'il n'eut pas si-tost achevée qu'une Biche vint à sortir d'un prochain bocage, & poursuivie des François se jetta dans la riviere qu'elle passa lors à gué sans nager. Quoy voyant le Roy, il fit aller des gens aprés qui trouverent bon gué, par lequel luy & tout le reste de son armée (car il en avoit envoyé une partie le long de la riviere, jusques au lieu de Lussac) où il avoit encore plus de soixante mille combattans, passerent & s'en allerent à Poitiers.

Vous remarquerez aussi à une lieuë de cette ville quelques restes de vieilles murailles qu'on appelle le vieil Poitiers, où l'on tient qu'estoit anciennement la capitale de tout le Poitou, comme je l'ay plus amplement discouru cy-dessus.

Cette Ville portoit anciennement titre de Vicomté ; mais le Roy François premier l'érigea en Duché, & Pairie pour Monseigneur François de Bourbon en Fevrier 1514.

Depuis & pendant les premiers troubles Monseigneur le Duc d'Anjou l'assiegea pour dégager Poitiers de la secte des Protestans, qui avoient plusieurs de leurs serviteurs enterrez en cette place. Mais aprés un rude assaut, auquel demeurerent sur la breche cinq enseignes & plus

de deux cent cinquante hommes morts par la ruze des assiegez: & voyant d'ailleurs que le siege s'en alloit du tout levé de devant Poitiers, il fit en extréme diligence retirer son artillerie, & à force de bras d'hommes outre les chevaux passerent la riviere pour la mettre à seureté.

Ce qui la recommande encore aujourd'huy est la bonne Cousteilerie, & le Pont que l'on y a bâty depuis quelques années d'une forte, superbe & riche architecture.

De la Ville de Lusignam.

CHAPITRE III.

Lusignã. LA Ville de Lusignam est assez ancienne, & renommée par le monde tant pour les grands Seigneurs qu'elle a portez, & qui se sont faits Rois de Cypre par la valeur, & la vertu de leurs armes; que pour les contes merveilleux que chacun en fait. On attribuë communément les premiers fondemens du Chasteau, jadis l'une des plus belles, & plus remarquables forteresses de Poictou, à Mellusine grande Dame de ce païs, & de laquelle toutesfois on fait divers jugemens, que Iean Bouchet semble avoir tous en peu de mots recueillis en ses Annales. Voicy ce qu'il en dit afin que le Lecteur qui n'aura son livre, trouve icy dequoy contenter sa curiosité, au sujet de cette recherche. *Bien pourroit estre qu'il y a eu quelque Dame, sœur ou fille d'un des Comtes de Poitou, qui fut Da-*

me de Melle & Lesignem, & mariée avec Raymondin fils du Comte de Forests, dont toutesfois on ne trouve aucune chose par les histoires, parce qu'il est impossible de tout concueillir, & que de ces deux places, ladite Dame prit le nom de Mellusine. Et touchant ce qui est dit en son Roman, qu'elle estoit demie serpente, & que chacun Samedy elle estoit en peine de se baigner. A la raison dequoy avoit prié ledit Raymondin son mary ne s'enquerir d'elle ledit jour avec d'autres superstitions; Pourroit estre que ladite Dame estoit Magicienne, car en ce temps on usoit fort de cét art Diabolique, mesmement les filles des Princes. Et qu'audit jour de Samedy faisoit ses sacrileges & incantations, où ledit Raymondin l'auroit trouvée, au moyen dequoy se seroient separez. Aussi pourroit estre que desdits Raymondin & Mellusine seroient venus plusieurs enfans, mesmement Guy de Lesignem hardy, & vaillant Chevalier, & Geofroy de Lesignem son frere, surnommé la grand' Dent, semblablement Hugues de Lesignem, dont nos Chroniques font mention, & que lesdits Geofroy & Guy seroient allez avec Baudouin Comte de Flandres, Geofroy de Buillon & autres Barons & Chevaliers en la terre sainte, où ils avoient fait de grands faits d'armes & plusieurs conquestes, dont les histoires certaines font assez mention. Et se trouve à la verité que dudit Geofroy sont venus plusieurs Rois de Cypre portans ledit nom de Lesignem, qui encore dure.

Et pour montrer que cette Dame mere de ces grands Capitaines, qui vivoient sous nostre Philippe Auguste environ l'an mil cent quatre-vingt, avoit fait bâtir le fort Chasteau de cette

ville, le meſme Annaliſte dit un peu auparavant que les Comtes de la Marche & d'Angouleſme, Hugues de Leſignem, & pluſieurs autres Barons du païs de la Marche, d'Angoulmois & de Poitou, ayant brûlé pluſieurs bourgs & villages, *contre eux alla le Roy Henry, & prit le Chaſteau de Leſignem qui eſtoit nouvellement édifié & fortifié.*

Aujourd'huy cette place blâme en ſes ruines la cruauté de nos premiers troubles, & ſe voyent pourtant encore en icelles les marques & les veſtiges de quelque choſe de fort & de grand. Monſieur le Duc de Montpenſier, l'ayant aſſiegée ſur la fin de Septembre l'an 1574. faute de ſecours, qui eût bien pû conſommer une armée devant, les aſſiegez, enfin aprés avoir mangé chats, rats, & chevaux, la luy rendirent au commencement de l'année ſuivante, & luy pour memoire de ſes pertes fit raſer & démolir le Chaſteau.

Ie ne veux oublier que dans le païs de Poitou, eſt de tout temps cette vaine opinion qu'il y a un rabat qui rode encore quelquesfois par les ruines de ces édifices, qu'ils appellent Meluſine, comme en la Ville de Tours le Roy Hugon duquel j'ay parlé en ſon lieu.

De

De la Ville de S. Maixant.

CHAPITRE IV.

LA ville de S. Maixant eſt moderne, & plus remarquable par ſa petite origine, que par les plus beaux ornemens de ſa ſplendeur. Ce n'eſtoit qu'un petit Hermitage du temps du Roy Clovis, où demeuroit le glorieux ſaint, duquel elle porte maintenant le nom. Et parce que ce ſaint eſt le plus riche parement de ſon excellence, je ne feray difficulté d'en particulariſer icy quelques memorables remarques tirées des Annales d'Aquitaine, & de l'hiſtoire de Gregoire de Tours. Quand donc le Roy Clovis voulut aller combattre Alaric Roy des Gots, doutant qu'ils ne le voudroient attendre à Poitiers, ce ſont les paroles de Iean Bouchet, Annaliſte, & qu'il iroit vers Bordeaux, envoya une partie de ſon armée à quartier, & devers la ville de S. Maixant, qui eſtoit lors un pauvre & ſimple Monaſtere, où S. Maixant ſe tenoit, pour trouver au devant Alaric au chemin de Bordeaux, & le renfermer. Et Gregoire de Tours recite au trente ſeptiéme Chapitre du ſecond livre de ſon hiſtoire que les gens d'armes du Roy Clovis voulurent entrer au Monaſtere de S. Maixant & le piller, mais S Maixant alla au devant, & comme un de la compagnie hauſſa ſon épée pour le mettre à mort, la main de ce tyran demeura ſuſpenduë ſans la pouvoir mouvoir: & devint le bras ſec & aride, dont les autres gens-d'armes qui nouvellement avoient eſté baptiſez furent tous ébahis, & encore plus dequoy ledit S. Maixant guerit,

» (quoy que soit Dieu à sa requeste) ce mal-heu-
» reux tyran. Et passerent tous les gens de l'ar-
» mée sans faire mal audit Monastere, ny à tous
» les lieux circonvoisins.

Depuis soit pour la commodité du lieu, soit pour la devotion particuliere qu'on eut au domicile de ce pieux homme, un si grand nombre de peuple y vint établir sa demeure, qu'enfin il s'est accreu en bonne ville, où il y a siege Royal & Election. Elle est d'ailleurs remarquable pour les bonnes & fines serges qui s'y font, & delà se transportent par tout ce Royaume & païs étrangers.

Des autres villes, Baronnies, & Chastellenies de Poitou.

CHAPITRE V.

IL y a encore plusieurs autres villes, Baronnies, & Chastellenies de grande marque au païs de Poitou.

Touars Vicomté, dont la famille des anciens Seigneurs qui se remarque dés le temps du Roy Raoul fonduë en fille vint en la maison d'Amboise, & depuis en celle des Seigneurs de la Trimoüille, qui la possedent de present, en faveur desquels elle a esté erigée en Duché.

Les Vicomtez de Broise, Bridiers, & Roche-Chouard.

Les Principautez de la Roche sur Yon, & de
Talmöd. Talmond celle là de la Royale famille de Bourbon, & celle-cy de la Trimoüille ainsi nommée selon aucuns, pour ce qu'elle est sur le talon ou frontiere de l'Aquitaine.

Les villes de Chizé, Chauvigny, Angle, Lus-

fac, Orivan, saint Lou, la Gamache Hervaut. Beauvoir sur mer, Bressoire, le Blanc dit en Berry, pource qu'il dépend du Diocese de Bourges quant au spirituel, mais est du siege Royal de Mont-morillon pour le temporel, Gençay : Charroux, lieu celebre, ainsi dit selon l'opinion vulgaire, à cause qu'en l'Abbaye d'iceluy estoit autrefois la chair rouge qui fut coupée du prepuce de nostre Seigneur au jour de la Circoncision. Le Blanc. Charroux.

Les Chastellenies, & grosses bourgades de la Chasteigneraye, Mouilleron, S. Mesmin, S. Gilles sur Vie, Paluyau, Sables d'Aulonne, Marueil, S. Hermine, Montegu, la Mothe, sainte Heraye, Cové, Vivonne, Chastel Archer, S. Hilaire, Mortemer, Lezay, S. Savin, l'Isle Iourdain, S. Benoist du Sault, Bougeneuf, Maigné, Brigueill'Asne, Vouvent, Mervent, Chef-Boutonne, Toussón, Ville-Faignen, Marcillac, Villeneufve la Comtesse, Dompierre, Puigarreau, Gironde, Iarnac, Moncontour, remarquable par cette bataille où toute l'infanterie Huguenote fut taillée en piece l'an mil cinq cent soixante & neuf, pendant les troubles, Argenton, Puibelliard, la Chese le Vicomte, la Mote Achard, Aspremont, Comequiers, Ryé, S. Michel en l'Herm, jadis place forte proche de la mer, & ainsi nommée du lieu de son assiette, comme qui diroit en l'hermitage, & solitude : Bournoizieaux, Mauleon ville où y a élection, Mortagne Trifauge, Roche-serviere, Aulnay, les Essards, Pousauge, Bazoge Chasteau-mur, Curçay, Manigouste, Bonnivet, lieu remarquable en singularitez, Sanzay, située sur une petite coline entre deux rivieres, S. Benoist, Moric, S. Cyre, les Mausfaits Nalleoh, naissance de S. Hilaire, le port de la Claye,

si renommé dans Guillaume le Breton, Coulongnes les Royaux, saint Hilaire sur l'Autize, Ardin, Xanton, Onlmes, Nioevil, & infinies autres.

Enfin les Isles de Noirmonstier, Aulonne, Chauvet, l'Isle-Dieu.

De la ville & Evesché de Luçon.

CHAPITRE VI.

QVant à la ville Episcopale de Luçon, elle est moderne, & petite en ses commencemens. Lucius fils d'Helene, & de l'Empereur Constantius la commença par une Abbaye dont il assit la premiere pierre, ainsi qu'aucuns ont écrit, Et voicy comment. Ce Lucius occit » son aîné (portent les paroles de Iean Bouchet, » tirées de la fondation de l'Eglise Cathedrale de » Luçon) à cette cause fut banny du païs & con- » damné à tenir Religion perpetuelle, & pour ce » faire son pere le mit sur mer en un navire où il » porta de grandes richesses & des reliques avec » plusieurs Prestres & devotes personnes, qui tous » se rendirent par la conduite des vents, ainsi » que Dieu voulut, au lieu de present appellé » Luçon qui est sur la mer, & illec Lucius s'arre- » sta, & y fonda une belle Abbaye, & Eglise à » l'honneur de nostre-Dame qu'il nomma de son » nom, sçavoir est Luçon où il vesquit avec ses » Prestres religieusement. Mais il semble y avoir » de la fable en cette narration.

Ce lieu estant depuis par progrez de temps soit pour la temperie de l'air, soit pour la commodité des navigations & trafics, arrivé en la grandeur d'une bonne ville, aussi a esté finale-

ment l'Abbaye érigée en Evesché en l'an 1313. par le Pape Iean douziéme, Arnault d'Auchs, qui fut apres Cardinal, tenant le siege de Poictiers.

Dans la ville vient un bras de mer, procedant de la grande mer, qui a une lieuë & demie de large, & fait le chemin de l'Isle de Ré : Et fut ce fort pris & signalé d'une remarquable journée l'an 1570. par ceux de la Rochelle.

De l'Isle & Evesché de Maillezais.

CHAPITRE VI.

LA ville de Maillezais a pareillement eu de petits commencemens, mais plus modernes que Luçon. L'an mille & trois regnant le Roy Robert, Guillaume, petit-fils de Guillaume II. surnommé Teste d'étoupe, Duc d'Aquitaine y jetta les premiers fondemens d'un Monastere Abbatial qui s'est depuis tant accreu en grandeur par succession des saisons qu'il a aussi merité d'estre érigé en Evesché en mesme temps que Luçon, & par le mesme Pape. Voicy comme en parle Bouchet en ses Annales, « L'an sixiéme du regne du Roy Robert, qui « fut l'an de nostre salut mil & trois, Guillaume « Duc de Guyenne, & Adomalde sa femme, au « mois de Iuin, assemblerent à Poitiers l'Evesque « dudit lieu nommé Gilbert, l'Archevesque de « Bordeaux nommé Gombault, & autres Evesques & en leur presence fonderent l'Abbaye, & « Monastere de Maillezais, qui de present est l'un « des trois Eveschez dudit païs de Poitou, laquelle fondation fut confirmée par le Pape Ser- «

» gius quatriéme du nom, quatre ans aprés ou » environ.

Il dit aussi que depuis, sçavoir est l'année 1232. Geofroy de Lesignem Seigneur de Vouvent & Mervent, ayant un frere Religieux en ce Monastere, & Abbaye de Maillezais, la fit brûler dont eut procez en Cour de Rome, & en eut ledit Monastere plus de trois mille livres de rente de reparation, outre les moyens qu'il luy fallut employer pour la faire rebâtir.

Les Villes qui dépendent aujourd'huy de cét Evesché comme de celuy de Luçon, sont cy-dessus remarquées au dénombrement general des appartenances du Poitou.

Fin de la premiere Partie.

TABLE
DES VILLES CHASTEAUX ET PLACES
COMPRISES EN CETTE PREMIERE Partie.

A

Abbeville. 429. 430
S. Aignan, ville & Comté. 476
Alluge, ville. 275
Amboise, ville & Chasteau Royal, sejour ordinaire de Charles VIII. 497
Amiens, ville, & Evesché. 405
Andelot Bourg. 321
Angers, ville & Evesché. 253
Angillon, ou Dangillon, villette. 478
Angle, ville en Poictou. 554
Angerville. 249
Anjou, païs, Duché & appanage Royal. 523. 524
Anthou, ville. 275
Arcueil, village. 182
Ardiliers, lieu de devotion & pelerinage. 532
Ardres, ville. 451
Argenton, ville & Chastellenie. 475
Argentüeil. 221
Arleux en Picardie. 431
Arques. 438
Artenay, petite ville. 250
Aubigny sur Nerre, ville. 478

Aury en Ponthieu. 431
Auxerre, ville, Evesché & Comté. 322

B

BAr sur Seine. 336
Basoche, ville. 375
Beaugé, petite ville. 533
Baujency, ville. 299
Beaufort en Valée, ville & Comté. 533
Beau-jeu, Seigneurie ancienne. 73
Beau-lieu, Abbaye. 504
Beaumont le Royer, 533
Beaumont sur Oise, ville & Comté. 404
Beausse, païs & campagne bladiere. 249
Beauvais, ville, Comté, Evesché, & Pairie de France. 398
Beauvoir sur mer, ville. 555
Belesme, ville & Chasteau. 275
Berry, païs & Duché. 458.459
Bertaucourt, Chasteau en Beausse. 250
Bethizy, Bourg, Prevosté & Chasteau. 385
Bisseſtre, Chasteau Royal. 181
Blandy, Chasteau, & lieu de plaisir ancien aux Ducs de Longueville. 353
Blois, ville, sejour Royal & Comté ancienne. 261.
Bois de Vincenne, voyez Vincennes.
Boiscommun, ville, 289
Bois-jency, voyez Baujency.
Boulogne sur mer, Comté & Evesché. 440
Boulogne prés saint Cloud. 186
Bourg la Reine. 224
Bourges capitale de Berry, Archevesché, & Vniversité. 459. *& suivantes.*
Bratuspance ancienne ville des Beauvoisins, aujourd'huy inconnuë 399

Brie Comte Robert. 356
Breſuire. 555
Bridiers, Vicomté. 554
Brigueil l'aſne. 555
Blà roſſe, Vicomté. 554
Brou, petite ville. 275
Bulle, Villette en Beauvoiſis. 401

C

CAlais, Ville & Port de Mer. 448
Caſtelet en Picardie, ville. 428
la Celle en Brie. 352
Chaalons ſur Marne, Ville, Comté, Eveſché, Pairie de France. 373
Chablis, lieu d'une inſigne bataille prés Auxerre. 327. 328.
Chamblis, Prevoſté. 378
Chambor, Chamboſt, ou Chambourg, Château Royal. 267
Champ à Lorry. 293
Champagne, païs & Comté, Pairie de France & Palatinat de l'Empire. 331
Champigny, Ville & Sepulchre des Ducs de Montpenſier. 515
Chantelou, lieu ſignalé en ſingularitez. 223
Chantilly. 379
Charenton, village. 194
la Chariré ſur Loire, ville. 457
Charrots, ville. 474
Charroux. 555
Chartres, ville, Eveſché & Comté ancienne, 233.
Chaſteau du Loir. 522
Chaſteaudun, ville & Comté. 271
Chaſteau Gontier, ville. 533
Chaſteau-landon, ville. 3[illegible]

Chasteau-Meillant, ville. 476
Chasteau-neuf en Berry. 477
Chasteau-neuf en Anjou, Chastellenie. 532
Chasteau-Renard, ville. 290
Chasteau-Roux, ville. 475
Chasteau-Thierry, ville, Duché. 357
Chastel-Chinon, villette. 457
Chastelleraut, ville & Duché. 548
Chastillon sur Marne. 497
Chastillon sur Indre, *là mesme.*
Chastillon sur Loing, *là mesme.*
Chastillon sur Loire, *là mesme.*
Chastre en Berry, 476
Chastre sous Mont-l'hery. 223
Chaumont en Picardie. 378
Chaumont en Bassigny. 336
Chaumont en Touraine. 502
Chauny, ville. 422
Chauvigny, ville en Poictou. 555
Chelles, Abbaye & maison Royale. 189
Chinon, ville Royale, Chasteau & retraitte de Charles Septiéme pendant la guerre des Anglois. 511
Chizé, ville. 555
Clermont en Beauvoisis, ville, Comté. 403
Clamecy, petite ville. 457
Clery petite ville, & pelerinage de grande devotion. 295
Clichy, village prés de Paris, sejour & maison de plaisance du Roy Iean. 188
S. Cloud ville. 184
Colomniers, ville de la Brie. 356
Compiegne, ville surnommée la Royale ancien sejour de nos Rois. 391
Concressaut, ville. 478
Condé sur Huisnes. 275
Conflans, maison de plaisance. 194

Corbeil, ville, jadis Comté. 218
Corbie, ville. 427
Corbigny les S. Leonard. 457
Cormery, ville & Abbaye. 503
Cosne, ville. 457
Crecy en la Comté de Ponthieu. 431
Creil, ville, Prevosté. 394
Crespy en Valois, ville. 379
Creve-cœur. 431
Crotoy, ville. *là mesme.*

D

Saint Denis en France, ville, Abbaye Royale & Sepulture des Rois. 195
Deols, ville. 475
Desize, ville sur Loire. 457
S. Disier, ville. 346
Dourdan, ville. 251
Dourlans, ville. 406. & 431
Dreux, ville & Comté. 251
Dun le Roy, ville. 476
Dunois, païs & Comté. 270.

E

ERvy le Chastel. 336
Espernay sur Marne, ville. 346
Espernon, ville & Duché. 251
Estampes, ville & Chasteau. 250

F

FEnillet, ville. 275
Ferté sur Aube. 336
la Ferté-Milon, ville, Prevosté & Chastellenie. 384.

la Ferté Bernard, ville. 522
la Ferté Gaucher, ville. 356
Fismes, ville. 346. 373
Fonge, en Brie. 353
Fontaine-bleau, ville & sejour Royal. 304
Fontenay, village prés d'Auxerre, remarquable par une insigne bataille. 327
Fontenay le Comte, ville. 548

G

GAstinois, païs. 302
Gentilly, village, jadis sejour Royal. 180
Genville, voyez Ianville. 249. 289
Gerberoy, village en Beauvoisis, lieu d'une insigne bataille. 403
Gergeau, ville. 297
S. Germain en Laye, sejour Royal. 211
Gien, ville & seigneurie ancienne. 293
Givry. 318
Gonnesse, voyez Bourg. 221
Gouet. 275
Graçay, villette. 474
Guise, ville & Duché. 426
Guisnes, ville, Comté. 445

H

HAmes, ville. 447
Han, ville. 422
Haubervilliers, lieu de pelerinage. 188
Hesdin, ville. 433
Houdan ville. 256

I

IAinville, Principauté. 338
Ianville, petite ville de la Beausse. 289

Iargeau, voyez Gergeau.
Ioigny, ville & Comté. 328
Ioin-ville, voyez Iainville.
Isle Bouchard sur Vienne, ville. 514
Issoudun, ville. 473
Isy, village. 182

L

LAgny, ville, 356
Langres, ville, Evesché & Pairie Ducale. 318
Laon ville, Evesché, Duché, Pairie, & jadis sejour Royal. 411
Lazicourt, ville. 346
Laval, ville & Comté. 522
Leuroux, villette. 479
Liesse, lieu de devotion & pelerinage. 414
Linieres, ville. 474
Loches, ville & Chasteau. 503
Lonjumeau, Bourg. 224
Lornie, villette. 457
Lorris. 290
Loudun, ville. 515
Loy le Chastel, ville. 349
Luçon, ville & Evesché. 556
Luizy, petite ville. 473
Lusignem, ville & Comté. 555
Lussac, ville. 505

M

MAdrid, ou Madril, Chasteau Royal. 186
Magny, ville. 378
Maillezais, ville, Evesché. 557
Le Maine, païs & Comté. 518
S. Maixant, ville. 553
Le Mans, ville & Evesché. 518
Mante, ville. 276

S. Marcoul, lieu de devotion & pelerinage de nos Rois. 414
Marolles, village. 353
S. Martin, Prieuré en Brie. *là meſme.*
Marton, ſur le Bendiat. 555
Mareuil. *là meſme.*
S. Mathurin de l'Archamp, lieu de devotion. 312
Maulves, ville. 275
Mayenne, ville & Duché. 522
Meaux, ville, Eveſché & Comté. 354
Melle, ville. 548
Melun, ville & Comté. 302
Memers, ville. 276
Sainte Menehout, ville. 346
Maran ville. 249
Meru, Chaſtellenie. 378
Meſſo, Chaſtellenie la meſme. *là meſme.*
Meudon, Chaſteau 183
Meun ſur Loire, ville & ſejour de Charles Cinquiéme. 298
Meun ſur Yeure, ville. 478
Milanzay, bourg & Chaſteau. 269
Milly en Gaſtinois, ville. 310
Mommiral, ville. 275
Monſeaux, ſejour Royal. 356
Monerville, voyez Maranville.
Montreuil-bellay. 532
Montreuil ſur mer, forte place. 433
Montargis, ville & Chaſteau. 300
Montataire, Mairie. 378
Mont-Contour en Partois, village. 345
Mont-didié, ville. 427.
Monte-Clair. 321
Montereau Faut Yonne, ville & Chaſteau, jadis ſejour Royal. 349
Mont-fort l'Amaulry, ville & Comté. 255

Mont-l'hery, Chaſteau. 222
Mont-martre, village & Abbaye. 185
Mont-mirandel, ville. 38
Mont-morency, Baronnie fort ancienne, à preſent Duché. 379
Mont-morillon, ville. 548
Mont-richard, ville. 502
Moret, ville & Comté. 308
Morgnienval, Abbaye. 383
Mortagne, ville & Chaſteau. 275
Mortagne en Picardie. 431
La Mote Fully. 474
Motu, village. 353
Moulins, Angilberts. 457
Mouſſy, ville. 378
Muſſi l'Eveſque. 336

N

NAngis, en Brie. 353
Nanterre, village. 271
Nemours, ville & Duché. 308
Nevers, ville, Eveſché & Duché. 454
Neuf-Chaſtel en Picardie. 440
Neufville aux loges. 289
Nieulay, Port. 446
Niort, ville. 548
Nogent le Roy, ville & Chaſteau. 251
Nogent le Rotrou, ville. 275
Noyon, ville, Eveſché, Comté & Pairie. 422

O

S. OMer, ville. 436
Orcheze, village. 265 266

Orillac, voyez Aurillac.
Orivan, ville. 555
Orleans, ville, Eveſché, Vniverſité, Duché & appanage Royal. 277
S. Oüen. 188
Oye, ville & Comté. 446

P

PAcy, voyez Paſſey.
Palaiſeau, ville. 224
Paris Eveſché, érigée en Archeveſché l'an 1622. Parlement & Vniverſité 12. *& ſuiuantes*
Partenay, ville. 548
Paſſavant, Seigneurie. 346
S. Paul, Comté. 442
Paulmy, ville & Chaſteau. 509
Pequigni, ville. 431
Perche, païs & Comté, 275
Perche, Gouet, Chaſtellenie. 275
Peronne, ville. 426. 427
Picardie, païs. 405
Pierre fons, Prevoſté & Chaſtellenie. 388
S. Pierre le Monſtier, ville. 457
Piviers, voyez Pluviers.
Pluviers, petite ville. 289
Poiſſy, ville & Abbaye, jadis ſejour Royal. 209
Poictiers, ville, Eveſché & Comté. 534
Poictou, païs. *la meſme.*
Pont Going.
Pont ſainte Mexence, ville, *la meſme.* 378
Pont ſur Yonne. 318
Ponthieu, païs & Comté, 429
Pontoiſe, ville. 395
Premery, ville, 457

Prouins, ville. 347
le Puiset. 249
le Puis en Velay, ville & Evesché. 120

Q

S. Quentin, ville. 419
Querentan, voyez Carentan
Queux, Mairie. 378

R

Renty, ville. 433
S. Riquier, ville. 431
Rheims en Champagne, ville, Vniversité, Archevesché, Duché, & premiere Pairie de France, & lieu où sont sacrez les Rois 359 *& suivantes.*
Rimaucourt, bourg. 322
Roche-Choüard, Vicomté. 554
Roches-Esclairon. 341
Rochefort, Chasteau. 249
Roche-Guion. 378
roche sur Yon, Principauté. 554
Romorantin, ville & Chasteau. 269
Roveray, Chastellenie. 346
Roux-Maillard. 275
Roye, ville. 427 & 428
Ruel, 199
Ruilly, petite ville. 474

S

Sablé, petite ville. 522
Sailly. 341

Sanſerre, ville & Comté. 471
S. Saulge, petite ville. 457
Saumur, ville & Chaſteau. 533
Senlis, ville & Eveſché. 375
Sens, ville & Archeveſché. 312. *& ſuivantes.*
Sezane, ville. 349
Sithieu. 438
Sivray. 548
Soiſſons, ville, Eveſché & Comté. 415
S. Suſane, ville. 522

T

TAlmond, Principauté. 554
Taners en Brie. 353
Teroüenne, ville & Eveſché. 433
Thorette. 378
Thouars, Vicomté. 554
Toury, petite ville. 249
Tonnerre, ville & Comté. 329
Torcy, ville. 220
Tournan, ville. 220
Touraine païs & Duché. 479
Tours, ville, Archeveſché & Duché, *là meſme. & ſuivantes.*
Troye, ville & Comté. 331. *& ſuivantes*

V

VAlence en brie. 353
Valery en brie. *là meſme.*
Vand'œuvre. 321
Vanvre, village. 181
Vaſſy petite ville. 341
Vaux Charles, vallée prés d'Auxerre. 328
Vendoſme, ville 257
Verberie, village. 38
Vermandois, païs & Comté. 411

Vernon en brie. 353
Vertus, ville & Comté. 346
Vesselay, ville & Abbaye. 329
Vignori, petite ville. 321
Ville-neufve le Roy. 311 & 318
Ville-neufve S. George. 195
Villiers-coste-Rez. 378
Vincennes, Chasteau Royal. 190
Vincestre, voyez Bissestre.
Vitry en Parthois, ville. 342

Y

YEnville, voyez Ianville & Genville.
Yevre, petite ville. 290

FIN.

2a.
1.50

Special 89-B
14418
v.1

191 66